



Document d'enregistrement universel

2025



At Vallourec, we craft steel solutions
that deliver energy with a +

 **vallourec**

Sommaire

Profil 2

1 Présentation du groupe Vallourec 15

1.1	L'histoire de Vallourec	16
1.2	Appareil productif	21
1.3	Procédés de fabrication	26
1.4	À la pointe de l'innovation	28
1.5	Stratégie et marchés clés	31
1.6	Engagements environnementaux	42

2 État de durabilité **CSRD** 45

	Informations générales	46
2.1	Informations environnementales (ESRS E)	61
2.2	Informations sociales (ESRS S)	107
2.3	Informations en matière de gouvernance (ESRS G1)	130
2.4	Plan de vigilance	134
	Annexes	140

3 Risques et gestion des risques **RFA** 173

3.1	Facteurs de risques	174
3.2	Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	185
3.3	Politique en matière d'assurances	194

4 Gouvernement d'entreprise **RFA** 197

4.1	Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF	198
4.2	Organes d'administration et de direction	198
4.3	Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux	230
4.4	Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel	245
4.5	Informations additionnelles	260
4.6	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	264

5 Informations sur la Société et son capital **RFA** 267

5.1	Principales dispositions légales et statutaires	268
5.2	Informations concernant le capital social	270
5.3	Actionnariat	280
5.4	Informations boursières	284
5.5	Politique de versement des dividendes	285
5.6	Politique de communication financière	286
5.7	Périmètre du Groupe	288

6 Commentaire sur l'exercice 2025 **RFA** 290

6.1	Résultats des activités	292
6.2	Perspectives	301
6.3	Résultats sociaux	302

7 Patrimoine, situation financière, résultats **RFA** 304

7.1	Comptes consolidés	305
7.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	365
7.3	Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.	369
7.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	385

8 Informations complémentaires **RFA** 390

8.1	Personnes responsables	391
8.2	Contrôleurs légaux des comptes	392
8.3	Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)	393
8.4	Tables de concordance et informations incluses par référence	393
8.5	Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers	404

Les éléments de l'état de durabilité (CSRD) et/ou du Rapport financier annuel (RFA) sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide des pictogrammes :

CSRD **RFA**



Document d'enregistrement universel

2025

Incluant le Rapport
Financier Annuel



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 26 mars 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit Règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel intégrant le rapport financier annuel 2025 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et déposée auprès de l'AMF, disponible sur le site internet de la Société et celui de l'AMF.



At Vallourec, we craft steel solutions
that deliver energy with a +



« Vallourec, en route *From Good to Great* »

Philippe Guillemot

Président-Directeur Général

Une fois encore, 2025 a été une année de transformation et de réussites majeures pour le Groupe. Cette année a marqué une étape déterminante dans la trajectoire engagée il y a quatre ans, portée par un engagement collectif, une conduite opérationnelle rigoureuse et une vision stratégique claire.

Nous avons progressé de manière significative sur l'ensemble de nos priorités stratégiques. Vallourec a remporté de nouveaux contrats emblématiques, renforcé ses positions sur des marchés clés et poursuivi avec détermination sa stratégie fondée sur la création de valeur plutôt que sur les volumes. Parallèlement, **nous avons posé les bases d'une croissance durable et rentable** : investissements ciblés aux États-Unis, première acquisition depuis neuf ans au Brésil, valorisation de nos capacités en recherche et développement de pointe pour saisir des opportunités non seulement dans le Pétrole & Gaz, mais également dans les Nouvelles Énergies.

Vallourec est aujourd'hui parfaitement positionné pour répondre aux enjeux énergétiques d'aujourd'hui et de demain.

L'un des faits marquants de 2024 a été le désendettement complet du Groupe, confirmé à nouveau, fin 2025, avec le retour de 370 millions d'euros à nos actionnaires. Atteindre un niveau de dette nette nulle nous a permis de distribuer notre premier dividende en dix ans, au bénéfice de l'ensemble de nos actionnaires, y compris nos actionnaires salariés. Vallourec a réaffirmé son ambition de distribuer 80 à 100 % de sa génération de trésorerie globale, illustrant ainsi la solidité de son modèle et sa capacité à générer de la trésorerie. En 2026, nous prévoyons un retour aux actionnaires d'environ 650 millions d'euros d'ici le mois d'août, incluant un dividende intérimaire attendu à 1,75 euro par action, positionnant Vallourec, parmi ses pairs, comme l'une des entreprises les plus attractives pour les actionnaires.

Notre discipline financière a également été saluée en externe. En 2025, les principales agences de notation ont toutes relevé la note de Vallourec au statut « Investment Grade ». Ce retour rapide au plus haut niveau de notation – l'un des plus rapides de l'histoire – valide notre stratégie et confirme notre engagement à maintenir les standards les plus exigeants en matière de rigueur financière.

Notre performance opérationnelle reste portée par la profonde transformation engagée depuis 2022. En quatre ans, Vallourec a fortement revu son organisation, améliorant son efficacité et sa résilience. Notre rentabilité a régulièrement progressé : la marge brute d'exploitation est ainsi passée de moins de 5 % en 2022 à 21,5 % en 2025. Pour la troisième année consécutive, elle dépasse 20 %, positionnant Vallourec parmi les acteurs les plus performants de son industrie.

En 2025, nous avons également lancé un nouveau plan stratégique : **From Good to Great**. Alors que *New Vallourec* constituait un plan de redressement, *From Good to Great* est un plan de croissance rentable. Il fixe une feuille de route claire jusqu'en 2030, et traduit notre volonté d'atteindre l'excellence dans l'ensemble de nos opérations et de nos fonctions support. Notre stratégie centrée sur la valeur reste inchangée : *From Good to Great* incarne un engagement collectif et de long terme destiné à accélérer et amplifier cette dynamique.

Notre ambition de croissance est claire. Nous visons à renforcer nos positions sur les marchés à forte valeur ajoutée, comme en témoignent les contrats majeurs tels que notre nouvel accord de long terme avec Petrobras au Brésil – qui prévoit jusqu'à un milliard de dollars US de chiffre d'affaires sur quatre ans – et notre contrat avec TotalEnergies en Irak. Nous investissons également dans nos capacités de production à forte valeur ajoutée, notamment avec l'extension de notre usine de Youngstown aux États-Unis, pour un montant de 48 millions de dollars US.



S'appuyant désormais sur un bilan solide, Vallourec peut envisager des acquisitions ciblées, comme l'a démontré l'acquisition de Thermotite au Brésil.

Parallèlement, nous préparons l'avenir de l'énergie.

Si le marché du Pétrole & Gaz restera essentiel pour Vallourec dans les années à venir, nos solutions trouvent déjà des applications dans les énergies nouvelles. La géothermie de nouvelle génération constitue une opportunité particulièrement prometteuse, notamment pour des secteurs en forte croissance tels que les data centers aux États-Unis et en Europe. En juin 2025, nous avons également franchi une étape essentielle avec la certification de Delphy, notre solution unique au monde de stockage en sous-sol d'hydrogène gazeux. Plus largement, nos capacités d'innovation et de R&D ouvrent la voie à de nouveaux marchés, y compris, potentiellement, dans l'industrie ferroviaire en France.

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte mondial incertain. Vallourec a clairement démontré sa capacité à concilier investissements de long terme, discipline stricte en matière de coûts et flexibilité opérationnelle. Cette discipline, alliée à des fondamentaux financiers solides et à une forte capacité d'adaptation, constitue le socle de notre agilité et de notre résilience.

L'ambition de Vallourec est claire : **devenir la référence et le partenaire de choix dans le secteur des tubes sans soudure premium**. Je suis convaincu que l'engagement collectif de nos équipes nous permettra de poursuivre notre dynamique – **From Good to Great**.

FAITS MARQUANTS de l'année

→ STRATÉGIE

Après le succès du plan *New Vallourec*, le Groupe ouvre un nouveau chapitre avec sa feuille de route stratégique 2030, *From Good to Great*. Celle-ci vise à consolider un modèle orienté sur la création de valeur, l'excellence opérationnelle et l'innovation. Elle prolonge la transformation profonde déjà engagée et inscrit Vallourec parmi les leaders industriels les plus performants.

→ GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration a proposé à l'unanimité le renouvellement du mandat de Philippe Guillemot en tant que Président-Directeur général, pour une durée de quatre ans, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2026. Ce choix traduit la confiance accordée à la trajectoire stratégique engagée et aux résultats obtenus depuis 2022.

→ FINANCE

Vallourec bénéficie désormais du statut « **Investment Grade** » auprès de Fitch Ratings, Moody's et S&P, confirmant la résilience de son bilan, sa solidité financière et la performance durable du Groupe.

→ EXPERTISE TECHNOLOGIQUE

Vallourec a finalisé l'acquisition de **Thermotite do Brasil**, intégrant une expertise technologique différenciante dans les revêtements d'isolation thermique pour pipelines, en cohérence avec la stratégie de montée en gamme du Groupe.

Une ambition retrouvée, un modèle maîtrisé

Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires premium sans soudure, conçues pour opérer dans les environnements les plus exigeants et répondre aux besoins du secteur de l'énergie - des hydrocarbures jusqu'aux Nouvelles Énergies - et de l'industrie. Le Groupe est reconnu pour son expertise dans les aciers haute performance. Le plan *New Vallourec* a permis de redresser l'entreprise. *From Good to Great* ouvre une nouvelle phase, celle d'une croissance rentable, orientée vers les marchés de demain.



Vallourec propose une large gamme de tubes sans soudure premium, de tubes de spécialité et de solutions d'ingénierie conçus pour résister à des pressions extrêmes, à la corrosion et aux environnements les plus contraignants. Le Groupe se distingue aujourd'hui par sa montée en puissance dans les Nouvelles Énergies - géothermie, transport et stockage de carbone (dans le cadre de projets CCS) et hydrogène - portée par des solutions hautement innovantes comme la solution de stockage vertical d'hydrogène Delphy. Cette dynamique s'appuie sur une R&D de pointe et la maîtrise d'une chaîne d'approvisionnement intégrée, deux atouts essentiels pour garantir performance, fiabilité et qualité.

Cette offre est renforcée par Vallourec® Services, qui accompagne les clients sur toute la chaîne de valeur grâce à trois leviers complémentaires : ingénierie de projets, efficacité opérationnelle et économie circulaire. À titre d'exemple, les équipes VAM® Field Service, disponibles 24/7, partout dans le monde, apportent leur expertise de pointe pour les opérations tubulaires en s'appuyant sur des outils de suivi, de digitalisation et de maintenance prédictive.

Un modèle agile et performant

En quelques années, le plan *New Vallourec* a transformé le Groupe en une entreprise résiliente, dont l'actif industriel et la chaîne de valeur ont été rationalisés. Désormais, le plan *From Good to Great* trace la trajectoire jusqu'en 2030 : un modèle privilégiant la valeur aux volumes, fondé sur l'excellence dans l'ensemble de ses opérations et fonctions support, des investissements sélectifs, une production localisée au plus proche des clients, une discipline financière renforcée et une innovation différenciante. Les résultats 2025 sont au rendez-vous : dette nette nulle, contrat record au Brésil pouvant atteindre un milliard de dollars US, accès au marché américain sans barrières douanières grâce à son implantation locale, développements prometteurs sur de nouveaux marchés. Vallourec enregistre ainsi des avancées dans l'hydrogène, avec la certification de Delphy, le transport et le stockage de carbone, et le développement de la géothermie nouvelle génération, lié, notamment, à l'essor des data centers. Ces avancées permettent d'accompagner ses clients dans les défis de la transformation énergétique.

3,8 Mds €

CHIFFRE D'AFFAIRES

21,5 %

RENTABILITÉ

+ 12 000

COLLABORATEURS

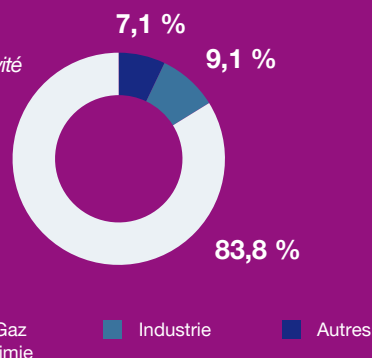
3 971

BREVETS

Marchés

Solidement implanté sur le marché du Pétrole & Gaz, où il opère à plus de 80 %, le Groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur grâce à ses solutions tubulaires premium sans soudure et son expertise industrielle. Vallourec prépare l'avenir en accélérant sur le marché des Nouvelles Énergies et en mettant son savoir-faire au service de solutions industrielles à forte valeur ajoutée. Il est également actif dans deux autres domaines : l'Industrie et l'exploitation de sa Mine de minerai de fer.

% du chiffre d'affaires de l'activité Tubes en 2025



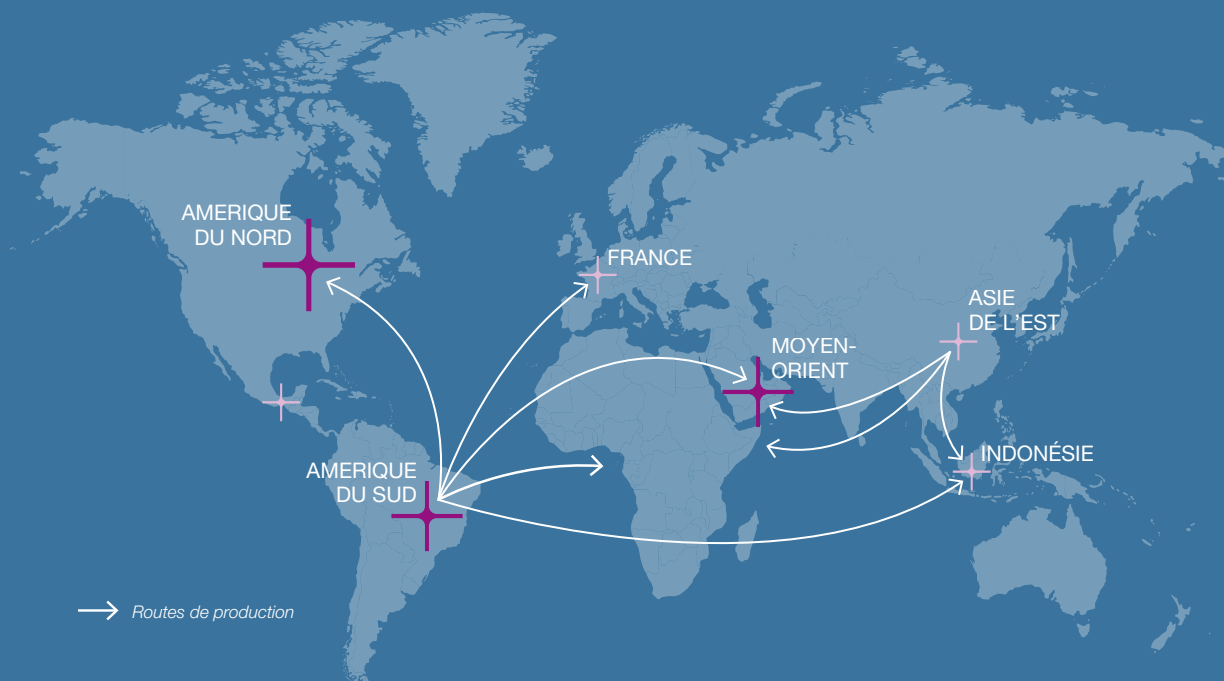
■ Pétrole & Gaz et Pétrochimie

■ Industrie

■ Autres

Présent dans plus de 20 pays

Une présence accrue aux côtés des acteurs Pétrole & Gaz



36 sites de productions

3 centres de R&D

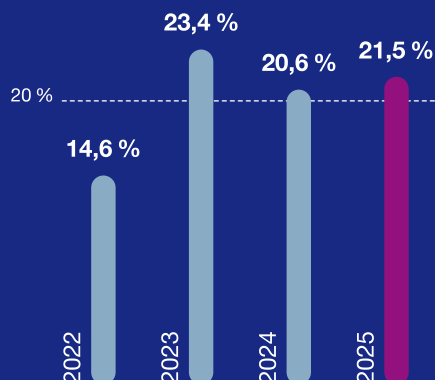
3 régions stratégiques

Chiffre d'affaires de l'activité Tubes de Vallourec par région (2025)

Amérique du nord	Amérique du sud	Moyen-Orient	Reste du monde
41 %	16 %	22 %	21 %

Performance financière retrouvée

Résultat brut d'exploitation stabilisé au dessus de 20 %



Note financière

FitchRatings MOODY'S S&P

INVESTMENT GRADE (FITCH RATINGS, MOODY'S ET S&P)

Sécurité
TRIR 1,25

soit 35 % de réduction des accidents avec et sans arrêt entre 2024 et 2025 et une trajectoire claire : un objectif de TRIR ≤ à 0,2 en 2030.

Retour aux actionnaires
1^{er}

DIVIDENDE
DEPUIS 10 ANS

Renforcer nos positions sur les marchés porteurs...

Fort du redressement opéré entre 2022 et 2025 et de la transformation profonde de son modèle industriel et organisationnel, Vallourec lance son plan *From Good to Great*, qui fixe une feuille de route claire jusqu'en 2030, avec l'ambition de consolider sa place de leader sur ses marchés historiques du Pétrole & Gaz, tout en accélérant sur les nouveaux marchés liés à la transformation énergétique.

Vision

Être le partenaire de confiance des industries les plus exigeantes grâce à un portefeuille complet de solutions tubulaires premium, une chaîne de valeur maîtrisée, une proximité unique avec les clients et une ambition affirmée dans les Nouvelles Énergies.

Marché

Pétrole

Selon les dernières projections de l'AIE, la consommation mondiale de Pétrole & Gaz devrait continuer de croître jusqu'en 2050, malgré les incertitudes et la volatilité des marchés en 2026.

États-Unis

Premier marché du Groupe, Vallourec bénéficie de son profil d'acteur domestique intégré, qui renforce sa compétitivité et le protège des barrières douanières.

Matière 1^{re}

L'acier, recyclable à l'infini, est la principale matière première qui intervient dans les procédés de fabrication des produits Vallourec.

Opportunités

États-Unis

Avec son modèle industriel intégré et ses nouveaux investissements, Vallourec bénéficie directement de la dynamique du marché.

Différenciation

Une technologie reconnue portée par un portefeuille de connexions VAM® (dont VAM® 21 et VAM® HTTC), les solutions CLEANWELL® (revêtement sans graisse), et une large gamme de grades exclusifs (X80, Sour Service, High Collapse, CRA), complétée par des revêtements d'isolation thermique haute performance.

Brésil

Une demande en hausse et de nouveaux contrats pour des solutions tubulaires premium et intégrées auprès d'acteurs majeurs (Petrobras, Shell).

LES 5 PILIERS DE LA STRATÉGIE FROM GOOD TO GREAT

1 • Transformation énergétique

Vallourec est parfaitement positionné, via Vallourec® New Energies, pour accompagner la croissance des industries de la géothermie, du CCS et de l'hydrogène. Grâce à une R&D de pointe et à des solutions innovantes comme Delphy, Vallourec s'affirme comme un acteur clé de la transformation énergétique.

2 • Stratégie « value over volume »

Vallourec privilégie la vente de produits à forte valeur ajoutée à la croissance des volumes. Cette stratégie repose sur une discipline commerciale stricte, un recentrage sur les clients et marchés les plus stratégiques, une offre différenciante et une politique de prix alignée sur la technicité des produits.

3 • Excellence opérationnelle

L'excellence opérationnelle constitue un pilier majeur de la transformation de Vallourec. Elle s'appuie sur un nouvel état d'esprit fondé sur une mobilisation collective autour de la performance, l'accélération des process et une discipline d'exécution renforcée.

4 • Résilience

Le plan *New Vallourec* a permis de recentrer le Groupe sur ses marchés premium, d'optimiser son organisation et de renforcer sa résilience opérationnelle et sa discipline financière. Vallourec est aujourd'hui plus agile et plus efficace grâce à une structure simplifiée, une prise de décision plus rapide et une proximité accrue avec ses clients.

5 • Durabilité

La sécurité des personnes est la priorité absolue du Groupe, avec un objectif de TRIR ≤ 0,2 en 2030.

Dès 2022, avec 3 ans d'avance, Vallourec a atteint les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre validés par le SBTi, pour la période 2017-2025. En 2025, le Groupe a présenté son plan de transition selon le standard international GSCC, aligné sur une trajectoire à 1,5°C. Le Groupe réitère son engagement de réduction de CO₂e de - 30 % à horizon 2030 et - 35 % en 2035, par rapport au niveau de 2021.

Nos leviers

Parts de marché

Grâce à son modèle intégré, son positionnement premium et son implantation mondiale, Vallourec renforce sa position sur ses marchés clés du Pétrole & Gaz, avec des progressions notables aux États-Unis, au Moyen-Orient et au Brésil.

Nouveaux segments

Vallourec® New Energies propose des solutions performantes qui accélèrent la transformation énergétique. Le Groupe a déjà franchi des étapes majeures dans la géothermie, le CCS et l'hydrogène et vise à réaliser 10 à 15 % de son EBITDA dans ces nouvelles énergies d'ici 2030.

Innovation

L'innovation technologique, digitale et opérationnelle, est un levier clé de compétitivité. En structurant et priorisant ses initiatives, le Groupe fédère ses équipes et transforme rapidement les idées en solutions créatrices de valeur, porté par une expertise industrielle solide et une maîtrise technologique forte.

... Grâce à une maîtrise opérationnelle et financière précise et performante

La mise en œuvre de la stratégie repose sur une rigueur et une discipline à tous les niveaux : dans l'organisation et l'engagement des équipes, dans la recherche continue de performance industrielle et financière, et dans l'amélioration de la rentabilité. Cette discipline est un gage de solidité pour l'avenir.



Opérationnelle

Réduction des coûts fixes

Fermeture des sites peu rentables, amélioration continue de la productivité.

Turnover et arbitrages

Recentrage sur les zones compétitives, évolution des effectifs.

Empreinte industrielle

Recentrage de la présence industrielle au Brésil, États-Unis et Moyen-Orient.

Agilité industrielle

Accélération des cycles d'exécution, capacité d'adaptation rapide aux besoins des clients, modernisation des sites clés et optimisation des coûts.

Digitalisation

Déploiement d'outils digitaux et de solutions de monitoring, simulation avancée et pilotage renforcé de la performance opérationnelle.

Partenariats actifs

Collaboration renforcée avec les clients et partenaires dans la recherche de solutions innovantes.



Financière

Trésorerie nette positive fin 2025 pour la deuxième année consécutive

Elle s'élève à 39 millions d'euros à fin décembre 2025.

370 millions d'euros de retour aux actionnaires

Après avoir atteint son objectif de dette nette nulle fin 2024, Vallourec a versé son premier dividende en dix ans.

« Investment Grade » par Moody's, S&P et Fitch Ratings

L'amélioration continue de la rentabilité et de la résilience financière du Groupe a été reconnue par les trois principales agences de notation.

Marge brute d'exploitation de 21,5%

Pour la troisième année consécutive depuis le lancement du plan *New Vallourec*, le Groupe affiche une marge brute d'exploitation supérieure à 20 %, confirmant sa capacité à dégager une profitabilité de premier plan, dans la durée.



RÉSILIENCE FACE AUX CYCLES

La profonde transformation du Groupe renforce sa capacité à absorber les fluctuations du marché. Le recentrage sur ses marchés premium, la diversification vers les Nouvelles Énergies et son implantation industrielle réduisent la sensibilité du modèle économique aux cycles sectoriels.

RENTABILITÉ ET RETOUR DU CAPITAL

L'objectif de rentabilité a été atteint, avec une marge brute d'exploitation solide qui s'est maintenue à un niveau élevé tout au long de 2025, pour atteindre 21,5 %. Cette dynamique soutient le retour au capital engagé par le Groupe et crée les conditions d'une performance durable en 2026.

CRÉATION DE VALEUR

Le Groupe poursuit son repositionnement premium et entend tirer parti des opportunités offertes par les Nouvelles Énergies.



Énergie : un marché qui se diversifie

À l'échelle sectorielle, la demande énergétique mondiale demeure importante et plurielle : les hydrocarbures restent nécessaires pour l'équilibre du système, tandis que les investissements dans les filières bas carbone s'accroissent sous l'effet des politiques publiques, de la tarification du carbone et de la demande industrielle décarbonée.

Hydrocarbure

→ En 2026, le marché pétrolier évolue dans un environnement international incertain, marqué par de fortes tensions et une volatilité accrue. Dans ce contexte, le Groupe entend maintenir son extrême rigueur dans sa gestion opérationnelle et saisir toutes les opportunités pour renforcer sa position sur ses marchés clés (lire ci-contre).

Géothermie

→ Une filière en forte expansion qui présente de solides atouts : production continue, faible empreinte au sol, adaptée aux usages locaux. Grâce à ses solutions et son expertise thermique et métallurgique, Vallourec occupe une position clé dans la géothermie destinée à la production électrique, caractérisée par des environnements particulièrement exigeants : températures extrêmes, pressions élevées et forte contrainte de corrosion. Présent notamment aux États-Unis, en Europe et en Indonésie, le Groupe renforce ses positions grâce

au partenariat signé avec XGS Energy et à ses solutions dédiées comme sa technologie exclusive THERMOCASE® VIT. Portée par l'essor des data centers, nécessaires au déploiement de l'intelligence artificielle, et par le développement de la coproduction de lithium, la géothermie de nouvelle génération ouvre des opportunités de croissance en fournissant une énergie continue, décarbonée et locale.

CCS (captage et stockage de carbone)

→ Ensemble de technologies clés pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Le captage concerne les industries lourdes (aciéries, cimenteries, centrales...) tandis que le stockage se traduit par l'injection du CO₂ dans des cavités souterraines. Vallourec intervient sur la partie transport et stockage du carbone. Le Groupe et Geostock ont annoncé un partenariat pour accélérer le développement des infrastructures de stockage sécurisé de l'hydrogène et du carbone à grande échelle.

Hydrogène

→ Le développement de l'hydrogène vert est tiré par les besoins de l'industrie lourde, les usages émergents de mobilité lourde ainsi que par la croissance de l'électricité bas carbone.

Avec Delphy, Vallourec propose une réponse très concrète aux enjeux de la filière de l'hydrogène vert : le stockage vertical en sous-sol de 1 à 100 tonnes d'hydrogène vert gazeux comprimé dans des tubes, avec une empreinte au sol minimale et une sécurité de premier plan. Un démonstrateur est implanté à Aulnoye-Aymeries (France).

Industrie

Au-delà de l'énergie, Vallourec fournit des solutions tubulaires premium pour des applications industrielles exigeantes : mobilité, agroalimentaire, construction, mécanique et centrales électriques de dernière génération, avec des exigences élevées en résistance mécanique, corrosion et contraintes thermiques.

R&D, un système structuré pour renforcer les positions du Groupe

Avec 260 experts dédiés, la Recherche et le Développement de Vallourec repousse les limites de la science des matériaux pour répondre aux défis croissants de ses clients. Cette excellence technique, fondée sur la maîtrise des grades d'acier avancés, la résistance aux pressions extrêmes et le comportement en environnements agressifs, fait l'objet d'innovation continue pour développer et tester la prochaine génération de solutions tubulaires premium, et soutenir la croissance sur les marchés demandeurs d'énergie bas carbone.

Les connexions premium VAM®, références mondiales du secteur, illustrent cette dynamique d'amélioration continue.

Cette démarche de R&D s'appuie également sur un écosystème de partenaires académiques et industriels. Parmi eux, le partenariat avec Geostock, dédié au stockage d'hydrogène et de carbone, vise à codévelopper des solutions capables d'accompagner la transformation énergétique à grande échelle.

36 M€
INVESTIS

260
CHERCHEURS
ET INGÉNIEURS

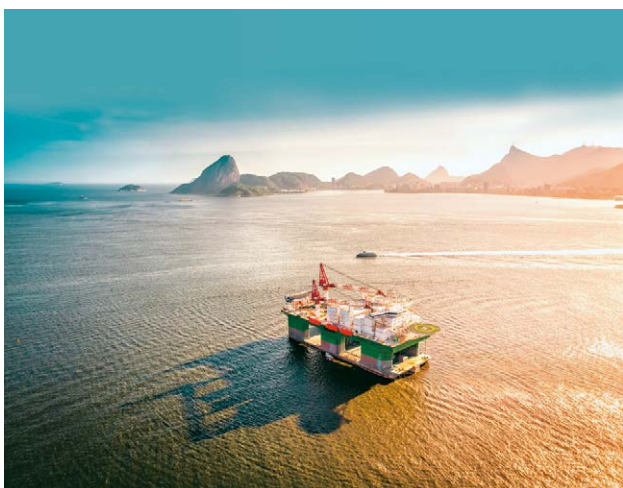
3
PRINCIPAUX
CENTRES

Focus activités 2025

1 Md\$

NOUVEAU CONTRAT OFFSHORE

En septembre 2025, Vallourec a remporté un contrat majeur auprès de **Petrobras**, à la suite d'un appel d'offres compétitif. Il porte sur la fourniture de produits et services OCTG destinés à ses opérations offshore de 2026 à 2029. Cet accord de long terme pourrait générer un chiffre d'affaires total allant jusqu'à un milliard de dollars US, représentant l'attribution la plus importante, en volumes comme en revenus, depuis que Petrobras a adopté la stratégie d'appel d'offres ouvert.



NOUVELLE LIGNE DE FILETAGE PREMIUM

En novembre 2025, Vallourec a annoncé un investissement de 48 millions de dollars US pour étendre ses activités à Youngstown, dans l'État de l'Ohio, aux États-Unis. Cette initiative stratégique s'inscrit dans un engagement plus large en faveur de sa production américaine, avec plus de 1,5 milliard de dollars US investis au cours des 15 dernières années.



Delphy est la solution de stockage d'hydrogène de Vallourec

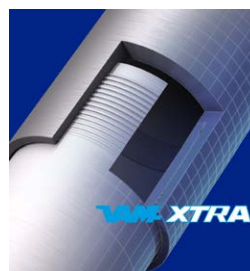
→ VALLOUREC OBTIENT LA CERTIFICATION DE SA SOLUTION DE STOCKAGE D'HYDROGÈNE...

En juin 2025, Vallourec a annoncé la certification officielle de Delphy, sa solution de stockage vertical d'hydrogène gazeux, par DNV. Première mondiale, Delphy permet de stocker en sous-sol de 1 à 100 tonnes d'hydrogène vert dans des conditions de sécurité maximale. Grâce à une faible empreinte au sol, ce dispositif vertical, installé jusqu'à 100 mètres de profondeur, répond aux défis des environnements industriels complexes et exigeants.

→ ... ET LANCE SA COMMERCIALISATION

Vallourec a déjà signé quatre protocoles d'accord : avec H2V, pour des projets de production et d'utilisation d'hydrogène vert, avec NextChem Tech, pour des projets d'hydrogène et d'ammoniac verts, avec Geostock pour le stockage à grande échelle, et, plus récemment, en 2026, avec Baker Hughes, pour la compression et le stockage souterrain. Une cinquantaine de projets, en France comme à l'international, sont actuellement en discussion.

AUTRES AVANCÉES



Célébration des 60 ans
d'innovation et de fiabilité
des connexions VAM®.

Signature de nouveaux contrats stratégiques
au Moyen-Orient avec Kuwait Oil Company, CNOOC et PetroChina, ADNOC, et au Brésil, avec Petrobras, Allseas et TechnipFMC.

Le modèle de création de valeur

Afin de créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes, Vallourec se définit comme un partenaire de confiance, porteur de solutions en acier à la pointe de la technologie, qui rendent possible la transformation énergétique.

Une confiance renforcée avec ses parties prenantes

Vallourec place la sécurité, la responsabilité environnementale et l'éthique au cœur de ses opérations. Grâce à son excellence industrielle et à la maîtrise de sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe renforce durablement la confiance vis-à-vis de ses salariés, clients et partenaires. La maturité du Groupe est reconnue par les agences de notations extra-financières.

Une innovation différenciante au plus près de ses clients

Pionnier en matière de Recherche et Développement pour répondre aux besoins les plus exigeants, Vallourec propose des solutions intelligentes et fiables sur l'ensemble de la chaîne de valeur, afin de garantir une performance optimale au plus près de ses clients.

Des solutions innovantes pour relever les défis de la transformation énergétique

Vallourec joue un rôle essentiel dans la transformation énergétique et propose des solutions robustes et fiables pour le captage-stockage du carbone, le stockage vertical d'hydrogène et la géothermie. Cet engagement technologique s'accompagne d'un plan de transition ambitieux, aligné sur une trajectoire de 1,5°C selon le standard international du GSCC, qui traduit la volonté du Groupe de réduire durablement son propre impact. Vallourec se distingue également par des produits dont l'empreinte carbone est nettement inférieure à celle de ses pairs.

Un partenaire de confiance

Respecter les personnes et l'environnement



EN 2030
0 ACCIDENT GRAVE
TRIR⁽¹⁾ ≤ 0,2

+ 12 000
collaborateurs

30 M€
au titre de la participation et de l'intéressement

98 %
d'électricité bas-carbone

68 %
de l'acier produit issus de ferrailles recyclées

Femmes cadres
28 %

Placer la responsabilité sociale et environnementale au cœur de nos valeurs

Signataire depuis 2010



Maturité reconnue par les agences ESG

CDP
Climate A-
Water A-
Forest B



MSCI
ESG RATINGS



Éthique et conformité



L'intégrité guide toutes les actions, soutenue par le **CONSEIL D'ADMINISTRATION & LE COMITÉ EXÉCUTIF** grâce à une **GOVERNANCE ÉTHIQUE** stricte.

+ 160 actions menées dans les différentes régions au profit des communautés locales

L'excellence industrielle au service des normes de qualité et de sécurité les plus élevées



1 244 kT
de tubes expédiés

Qualité et performance
pour une confiance sans faille

Gérer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement interne et externe



Mine de fer

36 unités de production

75 % des dépenses effectuées auprès de fournisseurs évalués par EcoVadis

Un modèle résilient pour garantir une croissance rentable



3 800 M€ de chiffre d'affaires

819 M€ d'EBITDA

+ pour des solutions en acier
à la pointe de la technologie

Pionnier dans la Recherche et Développement

Un solide réseau d'**universités**
et de **start-ups** partenaires pour stimuler l'innovation

ONE R&D

 **3**
centres
de recherche
et de test

260
 **techniciens
et ingénieurs**

3971
brevets


Des innovations au service de solutions intelligentes



60 ans d'innovation
pour répondre aux
standards des puits les
plus exigeants au monde



Notre solution premium
sans graisse pour une
installation plus sûre
et plus rapide

Des solutions sur l'ensemble de la chaîne de valeur



Exploration & production
d'hydrocarbures



De la **conception**
à la **logistique & l'installation**

Une empreinte globale au plus proche de nos clients



180 techniciens
de terrain
disponibles dans le monde
24 h/24 et 7 j/7



135
licenciés
à travers le monde

Dans
plus de

20
pays

+ qui fait de la transformation
énergétique une réalité

Solutions innovantes pour les enjeux énergétiques du XXI^e siècle

Développées pour relever les défis
de la **transformation énergétique**



Définir les standards tubulaires des marchés des nouvelles énergies

CCS



Milieu **corrosif** riche
en **CO₂** et **impuretés**

Hydrogène



Contenir l'hydrogène
sans fuite

Géothermie



Haute **température**
géothermique



Stockage
d'hydrogène **vertical**

Notre démarche de décarbonation

1,45t



de **CO₂** par tonne
de tubes produits
contre **2 tonnes**
en moyenne pour
les paires



Fabrication d'acier
alignée avec l'accord
de Paris à 1,5°C

Intensité carbone⁽¹⁾
par rapport à 2021

-30 %
d'ici 2030

(1) Émissions Scope 1, 2 et 3 amont par tonne de tubes expédiés

DONNÉES 2025

Gouvernance

Notre modèle de gouvernance accompagne et structure la création de valeur dans toutes ses dimensions. Les administrateurs de la société et les membres du Comité exécutif viennent d'horizons différents et disposent d'expériences et de compétences variées reflétant l'empreinte internationale du Groupe et les différents enjeux à long terme de sa stratégie.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Vallourec est composé de 9 administrateurs, dont 55 % de femmes et 63 % d'indépendants. Il comprend également 1 censeur.

Philippe Guillemot

AGO 2026 - Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Angela Minas

AGO 2026 - Administratrice Référente

Corine de Bilbao

AGO 2028 - Administratrice indépendante

Genuino Magalhaes Christino

AGO 2028 - Administrateur

David Clarke

AGO 2029 - Administrateur

Frida Norrbom Sams

AGO 2028 - Administratrice indépendante

Annelise Le Gall

2028 - Administratrice représentant les salariés

Luciano Siani Pires

AGO 2028 - Administrateur indépendant

Hera Siu

AGO 2026 - Administratrice indépendante

4 Comités

COMITÉ D'AUDIT

Assure le contrôle du processus d'élaboration de l'information financière, le suivi du contrôle et de l'audit interne, ainsi que la gestion des risques.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Définit et recommande au Conseil la politique de rémunération, et propose l'attribution et la répartition de la rémunération des administrateurs.

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Assure la sélection des membres du Conseil et détermine les critères de nomination et de renouvellement.

COMITÉ RSE

Examine les problématiques, risques et opportunités du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, notamment sur les enjeux liés au changement climatique.

55 %

PARITÉ HOMME/FEMME

8

NATIONALITÉS

Comité exécutif

Le Comex est responsable de la mise en œuvre de la stratégie. Ses 13 membres pilotent le déploiement du plan *From Good to Great* et de ses objectifs à horizon 2030

Philippe Guillemot

Président-Directeur Général

Nathalie Delbreuve

Directrice Financière Groupe

Philippe Carlier

Directeur Process et Ingénierie

Sarah Dib

Secrétaire Générale du Groupe

Jérôme Favre

Directeur Business Line OCTG Services et Accessoires

Valeria Fernandes

Directrice Digital & Systèmes d'Information

Bertrand Frischmann

Directeur des Opérations (COO)

André Lacerda

Directeur de la région Amérique du Sud (Activités Tubes)

Jacky Massaglia

Directeur de la région Amérique du Nord

Ludovic Oster

Directeur des Ressources Humaines du Groupe

Damien Rebourg

Directeur de la Communication et des Affaires Publiques

Bertrand de Rotalier

Directeur Business Line New Energies, Project Line Pipe and Process

Enrico Schiappacasse

Directeur Stratégie et Développement

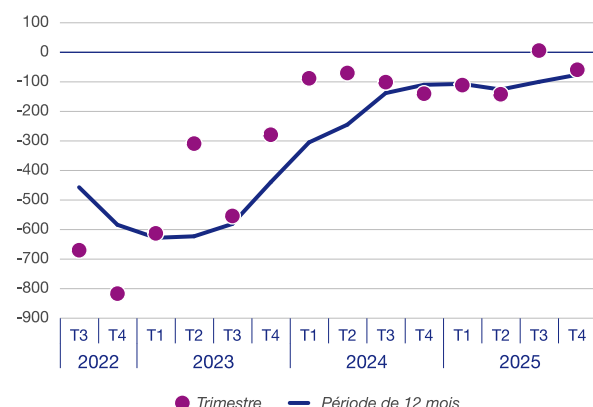
Performance financière



Tubes

Écart de rentabilité

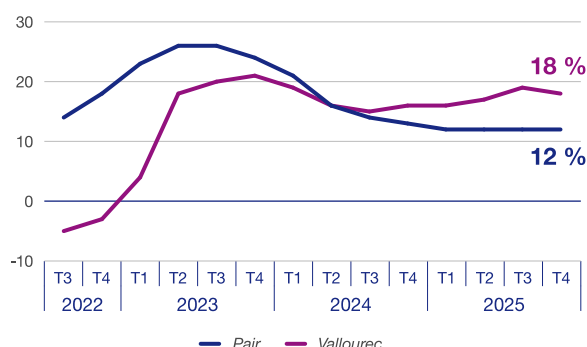
Résultat brut d'exploitation par tonne de tubes
(pair vs Vallourec, en dollars US)



→ Réduction de l'écart de rentabilité par rapport à notre principal concurrent

Retour sur capital investi

(en % du capital investi)

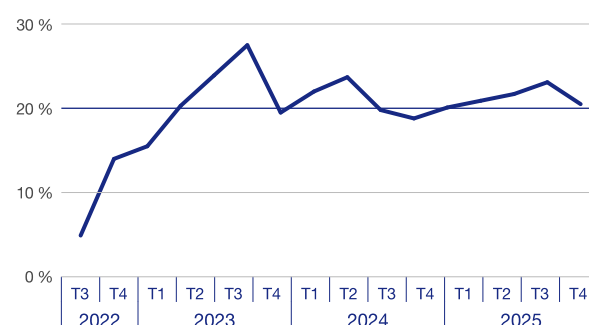


→ Retour sur capital investi supérieur à celui de notre principal concurrent

Groupe

Résultat brut d'exploitation

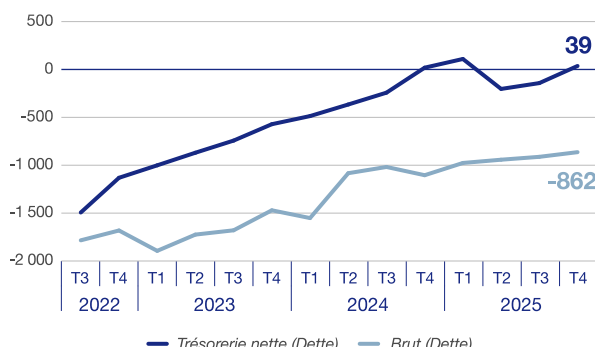
(marge en %)



→ 13 trimestres avec une forte marge de RBE d'environ 20 %

Évolution de la dette

(en millions d'euros)



→ Position de trésorerie nette positive fin 2025 et réduction continue de la dette brute

✦ **Les résultats 2025 de Vallourec** illustrent les nombreuses étapes déjà franchies par le Groupe. Après avoir atteint son objectif de dette nette nulle fin 2024, Vallourec a versé en 2025 un dividende significatif à ses actionnaires pour la première fois depuis dix ans. L'écart de rentabilité avec le principal concurrent s'est également considérablement réduit, atteignant désormais son niveau le plus bas depuis le lancement du plan *New Vallourec* début 2022. Enfin, l'amélioration continue de la rentabilité et la résilience financière du Groupe ont été reconnues par les trois principales agences de notation, qui lui ont toutes attribué la note Investment Grade.



1

Présentation du groupe Vallourec

1.1	L'histoire de Vallourec	16	1.4	À la pointe de l'innovation	28
1.1.1	Notre histoire	16	1.4.1	L'innovation au cœur de la stratégie du Groupe	28
1.1.2	Faits marquants de 2025	19			
1.2	Appareil productif	21	1.5	Stratégie et marchés clés	31
1.2.1	Une implantation mondiale	21	1.5.1	Stratégie	31
1.2.2	Capitaliser sur une organisation mondiale rationalisée	21	1.5.2	Régions	32
			1.5.3	Principaux marchés	32
1.3	Procédés de fabrication	26	1.6	Création de valeur	42
1.3.1	Du minerai de fer aux tubes en acier sans soudure	26	1.6.1	Le modèle unique de création de valeur de Vallourec	42
1.3.2	Structure de coûts	27	1.6.2	Le développement durable au cœur de notre modèle d'entreprise	42
1.3.3	Approvisionnement	27			

Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires sans soudure premium, destinées principalement aux marchés de l'énergie, notamment Pétrole & Gaz et Nouvelles Énergies. Le Groupe exploite un réseau mondial d'aciéries, de laminaires à tubes et d'usines de traitement thermique et de filetage, qui s'appuie sur des activités de Recherche et Développement (R&D) de pointe. Vallourec est présent dans plus de 20 pays dans les Amériques, au Moyen-Orient, en Asie et en Europe. Le Groupe comptait plus de 13 000 salariés au 31 décembre 2025.

1.1 L'histoire de Vallourec

Les informations contenues dans les paragraphes suivants étayent l'état de durabilité, en particulier l'exigence de publication SBM-1, conformément aux attentes de la Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

1.1.1 Notre histoire

Le groupe Vallourec a vu le jour il y a plus de 100 ans. Un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ont été créées au cours de la dernière décennie du XIXe siècle. En France, Vallourec a historiquement deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne : la région des Hauts-de-France autour de Valenciennes et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. À la fin des années 1990, avec la création de la co-entreprise entre Vallourec et Mannesmann, le Groupe s'est également implanté dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie-du-Nord – Westphalie (Allemagne) et dans la région de Belo Horizonte dans l'État du Minas Gerais (Brésil). Dans les années 2000, il a fortement développé ses positions en Amérique du Nord et s'est implanté en Asie. Vallourec est aujourd'hui un groupe international, présent en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient, et déploie ses activités au plus près de ses clients. L'histoire de Vallourec est jalonnée d'événements marquants :

1886 - 1930 : INVENTION DU PROCÉDÉ DE LAMINAGE DES TUBES EN ACIER SANS SOUDURE

En 1886, les frères Mannesmann déposent un brevet qui révolutionne l'industrie du tube : grâce à un laminoir perceur à cylindres obliques, ils parviennent à produire des tubes en acier sans soudure.

Dès la fin du XIXe siècle, en France, les fabricants de tubes commencent à adopter le procédé de fabrication des tubes sans soudure mis au point en Allemagne par les frères Mannesmann. La Société Métallurgique de Montbard est créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux, qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye et devient en 1937 Louvroil-Montbard-Aulnoye après absorption de la Société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la Société française pour la Fabrication des Tubes de Louvroil, créée en 1890, et de la Société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

1930 : NAISSANCE DE VALLOUREC

La crise économique des années 1930 incite les fabricants de tubes français à se rapprocher. Le nom de Vallourec apparaît pour la première fois comme dénomination d'une société de gestion des usines de tubes de Valenciennes, Denain, Louvroil et Recquignies.

1957 : INTRODUCTION DE VALLOUREC À LA BOURSE DE PARIS

La Société des Tubes de Valenciennes et la Société Louvroil-Montbard-Aulnoye fusionnent. Ce groupe devient le deuxième fabricant de tubes en acier en France et est introduit à la Bourse de Paris sous le nom Vallourec.

1965 : LANCEMENT DE LA CONNEXION VAM®

Innovation majeure, la connexion premium VAM® (d'après les noms de Vallourec et d'Alexandre Madrelle, l'ingénieur ayant développé la connexion) révolutionne l'industrie pétrolière.

Grâce à des caractéristiques mécaniques uniques, elle garantit une parfaite étanchéité au gaz des colonnes à l'intérieur des puits.

1976 : PARTENARIAT INDUSTRIEL AVEC SUMITOMO

L'essor du marché pétrolier incite Vallourec à nouer des partenariats industriels pour répondre à la demande de ses clients à travers le monde. En 1976, Vallourec signe un accord de licence et de Recherche et Développement avec le groupe japonais Sumitomo (troisième producteur mondial de tubes en acier) avant de créer avec ce dernier, en 1984, une co-entreprise pour la production et la commercialisation de connexions VAM® outre-Atlantique. Ces accords sont le point de départ d'une collaboration pérenne.

1997 : CRÉATION DE LA FILIALE COMMUNE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Créée en 1890, peu après la découverte révolutionnaire par les frères Mannesmann du procédé de laminage de tubes en acier sans soudure, Mannesmannröhren-Werke AG s'impose rapidement comme une référence mondiale. La création de Vallourec & Mannesmann Tubes, filiale commune de Vallourec (55 %) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45 %), permet aux deux entreprises de proposer à leurs clients la plus large gamme dimensionnelle de tubes au monde.

2000 : DÉVELOPPEMENT AU BRÉSIL

Vallourec & Mannesmann Tubes acquiert la filiale brésilienne de Mannesmannröhren-Werke, désormais dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil.

2002 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DU GROUPE AUX ÉTATS-UNIS

Vallourec commence à s'implanter aux États-Unis en 1984. En 2002, le Groupe y étend de façon significative son empreinte industrielle avec l'acquisition de l'activité Tubes en acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes), qui comprend une aciérie électrique et une tuberie à Youngstown (Ohio) et une unité de traitement thermique et de filetage à Houston (Texas). Désormais dénommée Vallourec Star, cette société est contrôlée à 100 % par Vallourec Tubes.

2005 : ACQUISITION PAR VALLOUREC DE LA TOTALITÉ DU CONTRÔLE DE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Vallourec prend le contrôle total de Vallourec & Mannesmann Tubes grâce à l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, de la participation de 45 % détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure confère à Vallourec un contrôle total sur la stratégie et les opérations de la co-entreprise.

2006 - 2011 : EXPANSION EN CHINE

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'Énergie électrique, Vallourec inaugure, en 2006, une filiale, Vallourec Changzhou Co., Ltd., implantée à Changzhou en Chine et spécialisée dans la finition à froid de tubes sans soudure en aciers alliés de grand diamètre, produits en Allemagne, pour les centrales électriques. En 2017, cette société est devenue Vallourec (China) Co., Ltd.

La même année, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est créée pour exploiter une usine, située à Changzhou, dédiée au filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz et dont la production démarre mi-2007.

En vue de renforcer encore sa présence sur le marché chinois, le Groupe acquiert, en 2011, 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure, coté à la Bourse de Hong Kong. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG chinois.

2008 : ACQUISITIONS AUX ÉTATS-UNIS

Afin de renforcer sa position dans les produits à haute valeur ajoutée, Vallourec acquiert, auprès de Grant Prideco, les sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy. Ces sociétés sont spécialisées respectivement dans la production de connexions premium, le traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié, la production et la réparation des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz, ainsi que les opérations de filetage complexes. En 2009, Atlas Bradford® Premium Threading & Services et TCA® ont été absorbées respectivement par VAM USA LLC et Vallourec Star.

2011 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE INDUSTRIELLE DU GROUPE AU BRÉSIL ET AU MOYEN-ORIENT

En 2011, le nouveau site industriel intégré de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil est inauguré à Jeceaba, dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Ce site industriel haut de gamme comporte une aciérie, une tuberie et un ensemble de lignes de traitement thermique, de filetage et de finition.

La même année, Vallourec acquiert Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie saoudite. Vallourec devient ainsi le premier acteur du marché OCTG à disposer localement d'installations intégrées de traitement thermique et de filetage, auxquelles s'ajoute une nouvelle ligne de filetage pour les connexions VAM®.

2012 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ESSOR DES HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS AUX ÉTATS-UNIS

Vallourec met en service une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio) et couvre ainsi toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements de schiste.

2013 : VALLOUREC DEVIENT UNE MARQUE UNIQUE POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Depuis la création de la co-entreprise Vallourec & Mannesmann Tubes, de nombreuses entités du Groupe opéraient sous la marque V&M. En 2013, afin de contribuer au renforcement de son leadership mondial et d'accompagner sa stratégie de croissance, Vallourec regroupe toutes ses entités sous le même nom : Vallourec, témoignant de l'aboutissement de l'intégration des nombreuses sociétés acquises par le Groupe à travers le monde.

2020 : PROJET DE RENFORCEMENT DU BILAN ABANDONNÉ À CAUSE DE LA CRISE DE LA COVID-19 ET DE LA CHUTE DES MARCHÉS PÉTROLE & GAZ, ANNONCE D'UNE RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

En février 2020, Vallourec annonce un projet de renforcement de son bilan qui comprend une augmentation de capital de 800 millions d'euros ainsi qu'un refinancement de ses lignes bancaires. En raison de la crise de la Covid-19 qui entraîne une chute des marchés mondiaux Pétrole & Gaz, ce projet est abandonné. En septembre 2020, Vallourec annonce entrer en discussion avec ses créanciers dans le but de réduire significativement son endettement.

2021 : FINALISATION DE LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE ET LANCEMENT DU PROCESSUS DE CESSIION DES ACTIFS EN ALLEMAGNE

Le 4 février 2021, Vallourec obtient l'ouverture d'une procédure de sauvegarde par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre. Après consultation de ses créanciers, cette procédure est ensuite approuvée par un jugement rendu le 19 mai 2021 par la même juridiction.

Le 30 juin 2021, Vallourec S.A. finalise sa restructuration financière et, conformément aux résolutions adoptées le 20 avril 2021 par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, modifie le mode d'administration et de direction en structure à Conseil d'administration en lieu et place de la structure à Directoire et Conseil de Surveillance. Fin 2021, Apollo et SVP Global sont alors les actionnaires de référence de Vallourec, détenant respectivement 28,5 % et 12,3 % des droits de vote.

En novembre 2021, Vallourec annonce le lancement du processus de cession des actifs en Allemagne et le transfert progressif de leurs activités Pétrole & Gaz vers les sites de production brésiliens.

2022 : ANNONCE DU PLAN DE TRANSFORMATION NEW VALLOUREC

En mai 2022, le Groupe annonce le plan New Vallourec. Faute d'acquéreur pour ses installations allemandes, Vallourec doit se résoudre à les fermer, ainsi que d'autres sites en Europe, afin de mettre fin aux pertes historiques significatives générées par ces activités. Le plan vise à générer 230 millions d'euros de résultat brut d'exploitation (RBE) annuel additionnel récurrent, ainsi que 20 millions d'euros de réduction des dépenses d'investissement, avec un plein effet attendu dès le deuxième trimestre 2024. Le plan New Vallourec vise à rendre le Groupe résilient face aux crises et à lui permettre de générer un flux de trésorerie disponible positif, hors variation du besoin en fonds de roulement, quelles que soient les conditions de marché.

Pour accélérer le développement de son activité en lien avec la transition énergétique, Vallourec décide par ailleurs en septembre 2022 de regrouper son portefeuille d'offres destinées à la transition énergétique sous un seul nom commercial, Vallourec® New Energies.

2023 : EXÉCUTION DU PLAN NEW VALLOUREC

En septembre 2023, lors de son premier Capital Markets Day depuis près d'une décennie, Vallourec présente les éléments clés du plan New Vallourec ainsi que les progrès substantiels réalisés dans la transformation de la stratégie du Groupe et de son empreinte industrielle depuis sa restructuration financière, à savoir :

- En janvier 2023, le Groupe remanie son organisation autour de trois régions (Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est) dans le but de simplifier et d'optimiser ses opérations. Cette nouvelle organisation permet au Groupe de gagner en efficacité et en agilité, de rapprocher ses activités de ses clients et d'améliorer sa performance industrielle. La production de Vallourec en dehors des États-Unis se centralise dans deux centres d'exportation, au Brésil et en Asie.
- Dans la région Hémisphère Est, le Groupe lance un programme d'augmentation de ses capacités en Arabie saoudite et implémente un programme de montée en gamme et de réduction des effectifs en Chine afin d'améliorer ses marges dans le pays. En 2023, Vallourec finalise par ailleurs la fermeture de plusieurs sites en Europe, y compris ses laminaires à Mülheim et Düsseldorf-Rath.

- En parallèle, dans la région Amérique du Sud, Vallourec lance un programme d'investissements industriels au Brésil qui a permis d'étendre la gamme de produits pour le marché Pétrole & Gaz historiquement fabriqués en Allemagne.
- Le Groupe réalise également des progrès substantiels dans la réduction de ses effectifs et des économies associées.

2024 : REFINANCEMENT GLOBAL DU BILAN ET ARRIVÉE D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

En avril 2024, Vallourec procède au refinancement global de son bilan, ce qui permet l'extension des échéances de sa dette et la réduction de ses coûts financiers. En particulier, Vallourec refinance ses obligations senior à échéance 2026, d'un montant de 1 023 millions d'euros, par des obligations senior à échéance 2032, d'un montant de 820 millions de dollars US, ainsi que par des liquidités disponibles. Le Groupe conclut également une nouvelle ligne de crédit renouvelable multidevises (RCF) sur 5 ans pour 500 millions d'euros, et réalise un avenant à son contrat de crédit adossé à des actifs (ABL) pour un montant augmenté à 350 millions de dollars US et prolongé sur 5 ans aux États-Unis. Vallourec estime que ce refinancement génère un bénéfice économique net récurrent compris dans une fourchette de 30 à 35 millions d'euros par an.

Fort de la mise en œuvre réussie du refinancement de son bilan, Vallourec annonce le 7 novembre 2024 sortir définitivement de son plan de sauvegarde, suite à un jugement du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 31 octobre 2024.

En août 2024, le Groupe annonce la réalisation de l'acquisition par ArcelorMittal de l'intégralité de la participation d'Apollo dans Vallourec pour un prix d'achat total de 955 millions d'euros. En conséquence, ArcelorMittal détient 28,4 % des droits de vote et 27,5 % du capital social de la Société.

En 2024, Vallourec réduit sa dette de 591 millions d'euros et atteint une position nette de trésorerie à la fin de l'année, réalisant ainsi son objectif d'atteindre une dette nette nulle avec un an d'avance.

1.1.2 Faits marquants de 2025

1.1.2.1 Reprise du retour aux actionnaires, amélioration de la performance financière et poursuite de l'optimisation des actifs

L'année 2025 est marquée par la reprise du retour aux actionnaires, la poursuite de l'amélioration de la rentabilité, des investissements et cessions stratégiques, et la reconnaissance de la solidité de la situation financière du Groupe.

Vallourec a versé son premier dividende depuis dix ans, une étape importante qui confirme son ambition de figurer parmi les entreprises les plus attractives pour les actionnaires au sein de son secteur. Au total, le Groupe a distribué 370 millions d'euros à ses actionnaires, dont 351 millions d'euros sous forme de dividendes et 19 millions d'euros sous forme de rachats d'actions.

En 2025, Vallourec a considérablement réduit l'écart de rentabilité avec son principal concurrent, lequel atteint désormais son niveau le plus bas depuis le lancement du plan New Vallourec début 2022.

Le Groupe poursuit par ailleurs son recentrage sur son cœur de métier et l'optimisation de son capital investi. Il a finalisé la cession de Serimax, sa filiale spécialisée dans les solutions de soudage, une activité en dehors de son cœur de métier. Vallourec a par ailleurs finalisé l'acquisition de Thermotite do Brasil, qui lui apporte une expertise technologique différenciante dans le domaine des revêtements d'isolation thermique pour pipelines. Le Groupe a également annoncé un investissement de 48 millions de dollars US en vue d'étendre ses activités à Youngstown, dans

l'État de l'Ohio, aux États-Unis, avec la construction d'une nouvelle ligne de filetage premium des connexions VAM® à couple élevé, afin de répondre à la demande croissante dans les puits onshore sur le territoire américain.

La transformation du bilan de Vallourec a également été reconnue par les trois agences de notation :

- Fitch Ratings a relevé la note de Vallourec de BB+ à BBB-, une note « Investment Grade », avec une perspective stable.
- Moody's a relevé la note de Vallourec de Ba1 à Baa3, une note « Investment Grade » assortie d'une perspective stable.
- S&P Global a relevé les notes de crédit émetteur long et court terme de Vallourec de BB+/B à BBB-/A3, des notations « Investment Grade » assorties d'une perspective stable.

Le Groupe a également tenu une assemblée spéciale des porteurs de bons de souscription d'actions Vallourec, laquelle a approuvé la modification des conditions de ces bons de souscription pour permettre la remise non seulement d'actions nouvelles mais aussi d'actions existantes.

Autant de succès qui jettent les bases d'une nouvelle amélioration du rendement du capital investi et du retour aux actionnaires de Vallourec à l'avenir.

1.1.2.2 Succès commerciaux

Vallourec a enregistré d'importants succès commerciaux en 2025 :

- 22 avril 2025 : nouveau contrat majeur avec Allseas pour la fourniture de pipelines dans le cadre du projet offshore Búzios 10, situé sur le champ de Búzios et opéré par Petrobras. Ce contrat représente près de 18 000 tonnes de tubes premium sans soudure en acier carbone, destinées aux risers et aux flowlines sous-marins, avec une option supplémentaire de 5 000 tonnes. Le contrat inclut également la solution Pipe Navigator de Vallourec, un portail numérique centralisé offrant un accès instantané à l'ensemble de la documentation contractuelle à jour, ainsi qu'aux données et analyses couvrant tous les aspects des projets de pipelines.
- 28 avril 2025 : contrat majeur pour la fourniture de tubes OCTG destinés aux opérations de forage de Kuwait Oil Company (KOC). Ce nouveau contrat représente un chiffre d'affaires potentiel de plus de 130 millions de dollars US et comprend la fourniture de tubes OCTG en acier carbone avec des connexions premium et des grades d'acier propriétaires. Vallourec a été sélectionné pour fournir la partie la plus techniquement avancée de cet appel d'offres en termes de grades d'acier et de connexions, y compris des connexions premium flush à couple élevé.
- 30 juin 2025 : importante commande auprès d'Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC) pour la fourniture de plus de 30 000 tonnes de tubes en acier carbone et d'accessoires associés équipés de connexions premium VAM®. Cette commande s'inscrit dans le cadre de l'accord de long terme (LTA) conclu entre Vallourec et ADNOC pour la fourniture de tubes OCTG.
- 8 juillet 2025 : signature de deux contrats de fourniture de produits OCTG pour accompagner les opérations de forage de CNOOC et PetroChina en Irak. Ces contrats représentent un chiffre d'affaires potentiel de plus de 130 millions de dollars US. Les contrats portent sur la fourniture de produits OCTG en acier carbone et en acier Super-13Cr, équipés de connexions premium VAM®. Les livraisons sont prévues tout au long de 2025 et 2026 pour accompagner la montée en puissance des activités de forage en Irak.

- 11 septembre 2025 : nouveau contrat majeur conclu auprès de Petrobras à la suite d'un appel d'offres pour la fourniture de produits et services OCTG destinés à ses opérations offshore sur la période 2026-2029. Cet accord de long terme pourrait générer un chiffre d'affaires total allant jusqu'à un milliard de dollars US, ce qui en fait à ce jour l'attribution la plus importante, en volume comme en valeur, depuis que Petrobras a opté pour une stratégie d'appel d'offres ouvert. Ce contrat de fourniture couvre l'ensemble du périmètre OCTG, à savoir les tubes sans soudure et les connexions premium VAM® de 4,5" à 18" nécessaires pour les puits offshore de Petrobras, notamment les tubes en acier carbone et inoxydable et les accessoires associés. Vallourec accompagnera également Petrobras dans l'optimisation de son efficacité opérationnelle à travers une gamme complète de services onshore et offshore à forte valeur ajoutée : ingénierie, gestion des stocks, préparation des tubes avant envoi sur les plateformes de forage, supervision des opérations offshore, éventuelles réparations au retour des plateformes et reconstitution des stocks.
- 31 octobre 2025 : nouveau contrat avec TechnipFMC pour la fourniture de pipelines destinés au projet Orca (anciennement connu sous le nom de Gato do Mato), un important projet de développement en eaux profondes situé dans le bassin de Santos (Brésil), opéré par Shell Brésil. Ce contrat intégré porte sur plus de 20 000 tonnes de pipelines premium sans soudure en acier carbone, destinés aux risers et aux flowlines sous-marins, ainsi que sur des services de revêtement anti-corrosion et d'isolation thermique.
- 6 novembre 2025 : attribution par TotalEnergies d'un contrat de fourniture des tubes de cuvelage et de production et des accessoires associés destinés au forage de 48 puits dans le cadre du projet The Associated Gas Upstream Project 2 (AGUP2), l'un des principaux volets du GGIP (Gas Growth Integrated Project) opéré par TotalEnergies en Irak. Pour cette nouvelle phase, le Groupe livrera plus de 30 000 tonnes de solutions tubulaires premium, dont environ 3 000 tonnes de pipelines premium dotées d'un revêtement anticorrosion.

1.1.2.3 Évolution des organes de direction de Vallourec

1.1.2.3.1 ÉVOLUTIONS AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le 15 septembre 2025, Vallourec a annoncé la nomination de Jérôme Favre au poste de Directeur Business Line OCTG, Services et Accessoires ainsi qu'au sein du Comité exécutif. Jérôme Favre, qui a succédé à Laurent Dubedout, rend compte à Philippe Guillemot.

Le 6 novembre 2025, Vallourec a annoncé que son Directeur Financier, Sascha Bibert, quitterait ses fonctions au mois de décembre 2025 pour saisir une opportunité externe.

Le 1^{er} décembre 2025, Vallourec a annoncé la nomination de Nathalie Delbreuve au poste de Directrice Financière du Groupe. À ce titre, elle intègre le Comité exécutif du Groupe et est rattachée à Philippe Guillemot.

1.1.2.3.2 ÉVOLUTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Vallourec est composé de neuf membres, dont 55 % de femmes et 63 % d'administrateurs indépendants. Il comprend également un observateur.

Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2025, Vallourec a proposé la ratification et le renouvellement du mandat de M. Keith James Howell, pour une durée de 4 ans, expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2029. Cette résolution a été adoptée et M. Keith James Howell a conservé ses fonctions de membre du Comité des nominations et de la gouvernance.

Les mandats de M. Pierre Vareille et M. Patrick Poulin ont pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2025 et leur renouvellement n'a pas été proposé.

Mme Angela Minas a été nommée Administratrice Référente. Mme Hera Siu a également été nommée Présidente du Comité des nominations et de la gouvernance ainsi que du Comité des rémunérations.

1.1.2.4 Premier trimestre 2026

Le 7 janvier 2026, Vallourec a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions d'un montant de 200 millions d'euros, qui se déroulera jusqu'au 30 juin 2026, tout en indiquant son intention de restituer au moins 500 millions d'euros aux actionnaires d'ici le mois d'août. Les actions rachetées seront principalement affectées à la couverture d'une partie des bons de souscription d'actions (« BSA ») émis par Vallourec, permettant ainsi de réduire la dilution résultant de l'exercice de ces BSA, attendu avant la fin du mois de juin 2026.

Le 12 janvier, Vallourec a annoncé avoir remporté un important contrat de fourniture de produits et services OCTG avec Shell dans le cadre du développement du projet Orca, un projet offshore en eaux profondes au Brésil. Ce contrat fait suite à une attribution antérieure pour la fourniture de pipelines, illustrant la capacité de Vallourec à accompagner ses clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Le 28 janvier, Vallourec et XGS Energy, développeur de systèmes géothermiques de nouvelle génération, ont annoncé un partenariat stratégique de chaîne d'approvisionnement, dans le cadre du déploiement par XGS d'un portefeuille de trois gigawatts dans l'ouest des États-Unis. Dans le cadre de ce partenariat, Vallourec apportera son expertise en ingénierie, ses capacités industrielles et son expérience éprouvée dans le domaine des solutions tubulaires à haute température afin de soutenir le déploiement du

système géothermique en boucle fermée et sans consommation d'eau de XGS. Vallourec accompagnera également XGS lors du démarrage, en 2026, de la construction d'un projet de 150 MW au Nouveau-Mexique destiné à alimenter les centres de données de Meta.

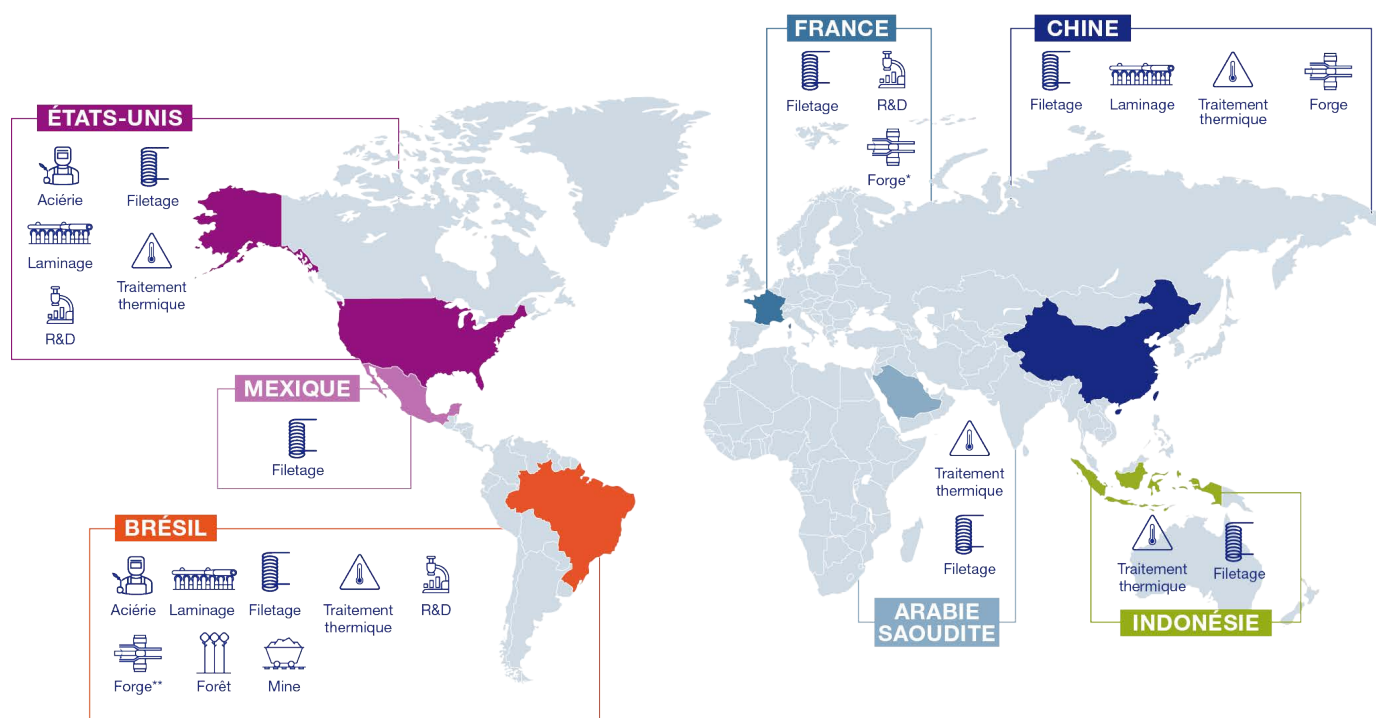
Le 17 février, Vallourec et Baker Hughes ont annoncé la signature d'un protocole d'accord axé sur l'accélération du développement de solutions de stockage d'hydrogène pour le marché de l'hydrogène vert. Cette collaboration a pour objectif de renforcer une coopération étroite et de long terme afin de mieux servir les clients sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène vert utilisé pour la production d'ammoniac vert, de carburants durables ainsi que pour la production d'énergie propre, notamment pour les centres de données. Ce protocole d'accord prévoit l'intégration future de la solution de stockage Delphy, développée par Vallourec, avec les solutions de compression de Baker Hughes.

Le 27 février, lors de la publication de ses résultats de l'exercice 2025, Vallourec a annoncé un objectif de retour aux actionnaires d'environ 650 millions d'euros ⁽¹⁾, sur la période entre janvier et août 2026, comprenant le programme de rachat d'actions de 200 millions d'euros annoncé en janvier et un dividende intérimaire extraordinaire avoisinant 450 millions d'euros.

⁽¹⁾ Sous réserve de l'exercice complet des bons de souscription avant la fin juin 2026 et de l'approbation du Conseil d'administration en juillet.

1.2 Appareil productif

1.2.1 Une implantation mondiale



1.2.2 Capitaliser sur une organisation mondiale rationalisée

1.2.2.1 Notre organisation repensée au plus près de nos clients

Le positionnement des équipes et la production des solutions premium Vallourec ont été repensés pour se concentrer au plus près de ses clients.

1.2.2.1.1 UNE EMPREINTE INDUSTRIELLE REDÉFINIE

En novembre 2021, Vallourec lançait le processus de cession de tous ses actifs industriels allemands pour trouver un nouvel opérateur, mieux positionné pour servir de manière rentable les marchés de l'Industrie européenne. Le processus de cession avait été mené à son terme et aucun acheteur crédible n'avait été identifié. En conséquence, Vallourec a entamé en 2022 la fermeture de ses actifs allemands, d'où une réduction de 685 000 tonnes de capacités de laminage peu compétitives. Fin 2023, les activités de production de tubes ont cessé sur tous les sites allemands.

En décembre 2023, Vallourec a conclu un contrat de vente de son site de Mülheim à CTP, le plus important promoteur immobilier industriel européen coté en bourse. Cette transaction a porté sur la cession d'un terrain d'environ 330 000 m², pour un prix de cession équivalent à 39 millions d'euros. En décembre 2024, Vallourec a annoncé avoir cédé l'essentiel de son site de production de Düsseldorf-Rath à CTP également. Cette transaction a porté sur la cession d'un terrain d'environ 900 000 m² pour 155 millions d'euros. Cette rationalisation a également abouti au regroupement de toutes les activités européennes de filetage de Vallourec sur un seul site à Aulnoye-Aymeries en France. Après la cession, le 31 mai 2022, de Vallourec Bearing Tubes à Mutares SE & Co. KGaA,

Vallourec a fermé en 2023 la ligne de traitement thermique de Saint-Saulve en France, ainsi que les lignes de filetage de Bellshill en Écosse et d'Onne au Nigeria, et son activité Vallourec Umbilicals en France. Les compétences en matière de Recherche et Développement « One R&D » du Groupe ont été centralisées sur le site d'Aulnoye, bien que d'autres centres régionaux subsistent en dehors de l'Hémisphère Est.

Les clients du secteur Pétrole & Gaz, auparavant approvisionnés depuis l'Allemagne, sont désormais desservis par les sites de production du Groupe en Amérique du Sud. Cette relocalisation au Brésil a nécessité des investissements industriels de 120 millions d'euros pour améliorer les capacités de production de ces actifs. Ce programme d'investissement a été achevé au début de l'année 2024.

Le Groupe a mis en œuvre un programme de montée en gamme de son appareil productif en Chine. Vallourec a diminué de moitié les volumes produits dans cette région, mais a augmenté la part des produits premium exportés vers des marchés à plus forte valeur ajoutée, en particulier le Moyen-Orient. Par ailleurs, Vallourec a augmenté ses capacités de finition premium en Arabie saoudite pour répondre au surcroît de demandes du Royaume.

En mai 2024, Vallourec a annoncé la rationalisation de ses opérations brésiliennes, y compris la fermeture de son plus ancien laminoir au Brésil, le laminoir « Barreiro Plug »⁽¹⁾. Au-delà des économies directes liées à la fermeture de ce site, Vallourec a annoncé en 2024 qu'il allait réduire la complexité opérationnelle et les coûts de ses autres activités en Amérique du Sud, avec pour objectif de réduire le coût par tonne des tubes produits en Amérique du Sud de plus de 150 euros d'ici fin 2025 – un objectif finalement atteint dès le deuxième trimestre 2025. Le Groupe estime également que son actif brésilien est toujours capable de produire plus de 100 000 tonnes de volumes premium supplémentaires, en améliorant l'efficacité de la production ⁽²⁾.

Au 31 décembre 2025, le Groupe disposait de 20 sites de production détenus pour la quasi-totalité en pleine propriété. Ces installations comprennent :

- un ensemble d'actifs forestiers et une mine de fer au Brésil ;

- trois aciéries : une aux États-Unis, une au Brésil et une participation de 20 % dans Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) en Allemagne ;
- sept unités de laminage à chaud, comprenant cinq laminoirs et deux forges, en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Asie ;
- des installations de traitement thermique et de finition, qui se trouvent soit sur le même site que les laminoirs à chaud susmentionnés, soit sur des sites distincts ;
- 1 unité de revêtement au Brésil pour les tubes Line Pipe.

Le Groupe opère également :

- trois centres de Recherche et Développement et deux filiales y afférentes, décrits ci-après à la section 1.4 ; et
- de nombreux bureaux de vente et services situés au plus près de ses clients.

Le Groupe dispose de capacités de laminage de près de 2 millions de tonnes réparties au sein de ses trois régions d'implantation :

Capacités de laminage par région (en milliers de tonnes)

Amérique du Nord	850
Amérique du Sud	800
Hémisphère Est	330

1.2.2.1.2 UNE ORGANISATION RÉGIONALE PLUS AGILE

Dans le cadre du plan New Vallourec, le Groupe a été réorganisé en trois régions opérationnelles (Amérique du Nord, Amérique du Sud, Hémisphère Est) afin de simplifier ses opérations. Cette nouvelle organisation vise à rendre le Groupe plus efficace et plus agile, en le rapprochant davantage de ses clients. Elle doit aussi lui permettre d'accroître sa performance industrielle, grâce à ses deux centres d'export, le Brésil et l'Asie.

A) La région Hémisphère Est

Les activités industrielles et commerciales dans l'Hémisphère Est sont principalement exercées au travers des filiales suivantes, le pourcentage de participation directe et/ou indirecte de Vallourec étant indiqué pour chacune d'entre elles :

- Vallourec Oil and Gas France (VOGFR) – France (100 %), qui produit des connexions filetées standard ainsi que tous les produits de la gamme premium VAM®. Elle exploite une unité de production à Aulnoye-Aymeries comprenant plusieurs lignes de filetage de tubes Pétrole & Gaz permettant de réaliser l'ensemble des dimensions et connexions de la ligne de produits VAM® et une ligne pour appliquer sur certains produits le revêtement CLEANWELL®, spécialement conçu pour les connexions VAM® pour se substituer aux graisses de stockage et de vissage.
- Vallourec Tubes France (VTFR) – France (100 %), qui exploite une forge à Aulnoye-Aymeries (Hauts-de-France).
- Vallourec Oil & Gas UK Ltd. – Royaume-Uni (100 %), qui regroupe des équipes commerciales et des bases de services en Écosse et en Norvège pour satisfaire les besoins du marché en mer du Nord.
- Vallourec Saudi Arabia LLC – Arabie saoudite (80 %). Le Groupe a acquis en novembre 2011, auprès du Groupe Zamil, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., une société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie saoudite, localisée à Dammam. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage premium. La société Abdel Hadi Abdullah Al-Qahtani & Sons Co. détient 20 % des parts.

- Vallourec Al Qahtani LLC – Arabie saoudite (75 %). Créée en février 2010, la structure commercialise les tubes et accessoires OCTG sur le marché saoudien. Elle est le résultat de la joint-venture entre Vallourec et Abdel Hadi Abdullah Al-Qahtani & Sons Co., partenaire à hauteur de 25 %.
- Vallourec Middle East FZE – Émirats arabes unis (100 %). Créée en mars 2011, cette société commercialise les tubes et accessoires OCTG, Line Pipe et Process ainsi que des services logistiques pour le marché Moyen-Orient.
- Vallourec Tubular Services LLC – Émirats arabes unis (49 %), en association avec Abu Dhabi Oilfield Services LLC (ADOS) à hauteur de 51 %, qui exploite depuis janvier 2020 une plateforme logistique située à Abu Dhabi pour le marché local.
- Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. (anciennement Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP)) – Chine (99,7 %). Cette société exploite un laminoir continu PQF® pour la production de tubes sans soudure destinés au marché Pétrole & Gaz. En 2011, Vallourec a acquis 19,5 % de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. Fin 2016, le Groupe a réalisé l'acquisition de 70,07 % des actions domestiques de cette société puis a procédé à des achats d'actions auprès d'actionnaires individuels depuis 2017. Au 1^{er} janvier 2020, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co., Ltd., créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de connexions premium destinées à l'équipement des puits de pétrole et de gaz, est devenue une branche de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd.

⁽¹⁾ Le laminoir Barreiro Plug disposait d'une capacité annuelle de 150 000 tonnes.

⁽²⁾ L'objectif de réduction des coûts est mesuré par rapport à 2023 (année de référence), tandis que l'augmentation des volumes est mesurée par rapport aux volumes du premier semestre 2024.

- Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd. – Chine (100 %), créée en avril 2010. Elle commercialise les produits OCTG premium de Vallourec sur le marché intérieur chinois, les produits « API » à l'exportation, ainsi que les produits Line Pipe, Process et OCTG des usines non chinoises, et assure aussi des fonctions de support technique et de contrôle qualité.
- PT Citra Tubindo TBK – Indonésie, également cotée à la Bourse d'Indonésie (81,7 %). Cette société réalise le traitement thermique et le filetage des tubes API et VAM® depuis 1985.
- Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd. – Singapour (100 %), qui produit des accessoires et commercialise des tubes et accessoires OCTG, des tubes Process et Line Pipe et des services en Asie-Pacifique.
- VAM Far East Pte Ltd. – Singapour (51 %), une société privée incorporée depuis le 10 février 1992. Son activité principale est la fourniture de services d'ingénierie sur site en Asie, incluant le montage et l'installation de tubes.

B) La région Amérique du Nord

Les activités du marché Pétrole & Gaz en Amérique du Nord s'opèrent au travers des filiales suivantes, le pourcentage de participation directe et/ou indirecte de Vallourec étant indiqué pour chacune d'entre elles :

- Vallourec Star, LP – États-Unis (100 %), un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, deux laminoirs de technologie récente et des unités de traitement thermique et de filetage. Ses unités de production sont situées à Youngstown (Ohio), Houston (Texas) et Muskogee (Oklahoma).
- VAM USA LLC – États-Unis (100 %). Cette société a pour activité le filetage de tubes premium VAM® et la fourniture de services. Elle offre, avec les deux marques VAM® et Atlas Bradford®, une gamme de produits complémentaires, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des tubes intégraux pour les applications les plus critiques.
- Vallourec Tube-Alloy, LLC – États-Unis (100 %) produit et répare des accessoires utilisés au sein des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure destinées tant aux opérateurs pétroliers et gaziers qu'aux équipementiers. Ses unités de production sont situées à Houma (Louisiane) et à Houston (Texas).
- Vallourec Oil & Gas Mexico S.A. de CV – Mexique (100 %), spécialisée dans le filetage des connexions premium VAM®, sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM®.
- Vallourec Canada Inc. – Canada (100 %) dispose d'un bureau commercial à Calgary (Alberta).

C) La région Amérique du Sud

a) Brésil

Les activités de la région Amérique du Sud sont exercées au travers des sociétés présentées ci-dessous, entièrement détenues par Vallourec Tubos do Brasil S.A. (VBR), holding des entités brésiliennes depuis octobre 2016. Depuis mars 2020, VBR englobe également les activités du Centre de Services Partagés ainsi que les unités d'exploitation forestière et minière. Les filiales de VBR sont :

- Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) intervient en tant que fournisseur industriel de toutes les entités de Vallourec, principalement pour les marchés Pétrole & Gaz internationaux, exportant les produits semi-finis à destination des usines de finition du Groupe implantées dans le monde entier.
- Le site industriel de Jeceaba, détenu à 100 % par VSB, est situé à 120 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Il est composé d'une unité de pelletisation qui produit des pellets pour le haut-fourneau de Jeceaba et le marché local, d'une aciérie (avec un haut-fourneau et un four à arc électrique) qui fournit les barres d'acier pour la production de tubes des usines de Barreiro et de Jeceaba, d'un laminoir de qualité supérieure et de lignes de finition. Le site de Jeceaba réalise tous les types de filetage API et premium, en particulier la gamme de produits VAM®.
- Le site de Barreiro, entièrement détenu par VSB, est situé à Belo Horizonte. Ce site a fêté ses 70 années d'exploitation en 2022 et il est le deuxième plus grand site de production de tubes au Brésil. Le site fournit des produits tubulaires pour des projets en eaux ultra-profondes, notamment pour les réservoirs pré-salifères. Depuis 2015, la conformité aux normes du secteur de toutes les nouvelles connexions filetées est testée à Barreiro par une équipe du centre de recherche One R&D Belo-Jeceaba.
- Vallourec Tubos para Industria (VTI) : En 2021, VSB s'est associée au groupe Açotubo (leader national de la distribution de tubes) pour créer la co-entreprise VTI, qu'elle contrôle à 75 %. Elle fabrique et commercialise des tubes ronds, sans soudure ou soudés, des tubes profilés carrés et rectangulaires formés à froid, ainsi que des composants tubulaires. Outre les marchés cibles habituels de VSB, VTI vise également les applications typiques des tubes soudés, telles que les pièces structurales pour les bus, les remorques, les machines agricoles, les motos et la construction civile. La co-entreprise permet donc à Vallourec de se repositionner en tant que fournisseur hautement compétitif d'une large gamme de solutions tubulaires pour les marchés de l'Automobile et de l'Industrie.
- Vallourec Florestal Ltda. (100 %) gère des forêts d'eucalyptus pour la production de charbon de bois, l'un des principaux composants utilisés dans la production de fonte brute liquide par les hauts-fourneaux. Vallourec Florestal Ltda. dispose de 164 000 hectares de terres agricoles dans le nord de l'État de Minas Gerais dont environ 85 000 hectares de plantation d'eucalyptus, lesquels sont gérés et exploités par l'unité d'exploitation forestière de VBR, responsable de l'ensemble du cycle de production du charbon de bois. Le processus de production se compose des activités suivantes : plantation forestière, récolte forestière, production de charbon et livraison à flux tendu de charbon de bois pour le haut-fourneau de VSB.

- L'unité minière de VBR (anciennement Vallourec Mineração Ltda.) extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco depuis le début des années 1980. La mine se trouve dans la municipalité de Brumadinho, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Les activités de la mine ont été temporairement suspendues en janvier 2022 à la suite d'inondations qui ont endommagé le parc de résidus miniers de Cachoeirinha. Elles ont partiellement redémarré en mai 2022, après l'achèvement de travaux de réparation de grande ampleur, notamment le renforcement du système de drainage et la stabilisation des couches de sol meuble, pour restaurer le facteur de sécurité requis pour le parc de résidus miniers. Vallourec a obtenu les autorisations nécessaires pour reprendre une production normale. Les mines utilisent désormais des méthodes considérablement améliorées pour garantir une plus grande sécurité. La mine approvisionne le haut-fourneau et l'usine de pellets de VSB à Jeceaba, mais commercialise la majeure partie de sa production sur les marchés locaux.
- Le 1^{er} juin 2021, Tubos Soldados Atlânticos Ltda. (TSA), située à Serra, a intégré les activités de Vallourec Transportes e Serviços Ltda. (VTS), située à Rio das Ostras et Serra. Cette fusion a permis de créer un fournisseur de services spécialisés dans le marché Pétrole & Gaz, disposant d'un portefeuille complet

incluant les tubes OCTG, les applications de revêtement anticorrosion PLP, les accessoires et les services. En outre, un certain nombre de synergies administratives et opérationnelles ont également permis de réduire les coûts.

- Le 5 juin 2025, Vallourec a annoncé avoir finalisé l'acquisition de Thermotite do Brasil (TdB), située à Serra, dans les locaux de VTS. TdB a été renommée Vallourec Thermal Coating Services do Brasil Ltda. Cette société leader dans l'application de revêtements notamment d'isolation thermique pour les pipelines offshore renforce l'offre de Vallourec dans ce domaine.

b) Uruguay

Vallourec Uruguay S.A. (100 %) a été créée le 13 juillet 2017 pour commercialiser les tubes produits par le Groupe pour les applications OCTG et Process en Uruguay.

c) Argentine

Vallourec Soluciones Tubulares Argentina S.A.U., fondée le 4 mars 2020, est une société de commerce et de services détenue en totalité (100 % des parts) par Vallourec Tubos do Brasil (VBR). Ses principaux objectifs sont la fourniture de services spécialisés pour les solutions tubulaires et l'importation de tubes par Vallourec sur le marché argentin.

1.2.2.2 Rationalisation de la structure du Groupe

Outre la rationalisation de l'empreinte industrielle de Vallourec, un programme complet a été mis en œuvre dans le cadre du plan New Vallourec afin de rationaliser la structure des frais généraux mondiaux du Groupe en adéquation avec sa nouvelle empreinte industrielle.

Ces mesures englobent les éléments suivants :

- une rationalisation des frais généraux dans toutes les régions (Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est) ;
- une réduction des frais généraux et des coûts centraux, le Groupe ayant réduit ses Fonctions Centrales, qui sont désormais principalement focalisées sur la stratégie et l'expertise ;
- une productivité accrue : le Groupe met en œuvre l'automatisation de ses processus transactionnels, et a

regroupé les fonctions support dans des Centres de Services Partagés plus importants afin de bénéficier d'économies d'échelle ;

- une concentration sur les projets créateurs de valeur : une approche sélective des projets de R&D et informatiques fondée sur des critères de retour sur investissement précis et articulée avec une vision stratégique plus large ;
- le Groupe a pour objectif d'implanter plus de 50 % de ses fonctions comptables, financières, informatiques et de support sur le continent américain, au plus près de ses sites de production.

Dans le cadre de l'achèvement du plan New Vallourec, l'organisation régionale du Groupe a donné lieu à la création de Lignes de Produits et de Fonctions Centrales.

1.2.2.2.1 LIGNES DE PRODUITS

Chaque Ligne de Produit est en charge de la stratégie de développement de son activité et définit avec les régions les objectifs du Groupe en matière de développement de nouveaux marchés, d'optimisation des portefeuilles produits et clients, notamment des grands comptes, de Recherche et Développement, et d'autres innovations pour l'élargissement des axes de différenciation et de création de valeur du Groupe vers des solutions orientées clients y compris digitales.

Les Lignes de Produits regroupent l'ensemble des métiers du Groupe, à savoir :

A) OCTG et Accessoires

Les OCTG (Oil Country Tubular Goods) regroupent les tubes de cuvelage et de tubage utilisés pour la construction des puits de pétrole ou de gaz, onshore ou offshore. Ce segment inclut la gamme des tubes VAM® ainsi que l'ensemble du système VAM®, comprenant le réseau d'environ 150 licenciés VAM® qui assurent la réparation et la maintenance des tubes VAM® dans le monde entier, au plus près des zones d'exploitation. Il comprend aussi les services d'optimisation de l'approvisionnement de nos clients ainsi que d'aide à la conception des puits.

Les Accessoires regroupent l'ensemble des produits, conçus et fabriqués par Vallourec, intégrés dans les colonnes de production et nécessaires aux puits de pétrole et de gaz.

B) Project Line Pipe and Process, Nouvelles Énergies et Delphy

Le département Project Line Pipe (PLP) vise principalement les marchés EPCI (Engineering, Procurement, Construction and Installation). Il regroupe les tubes et les revêtements, les expertises et les solutions intégrées utilisés pour raccorder l'ensemble des installations offshore et onshore d'un champ pétrolier et gazier de la tête de puits à la plateforme de production ou pour raccorder ces installations de production aux installations de traitement et de raffinage.

L'offre « Process Pipe » regroupe les produits tubulaires dans lesquels les hydrocarbures sont transportés ou transformés, aussi bien pour l'exploitation offshore (FPSO : Floating Production Storage and Offloading ou FLNG : Floating Liquefied Natural Gas), qu'onshore (traitement des hydrocarbures, gaz naturel liquéfié, raffinage et pétrochimie).

Le département Nouvelles Énergies a été créé en 2022 pour identifier et développer les opportunités de croissance dans les secteurs de la transition énergétique, notamment la géothermie, l'hydrogène et la captation, l'utilisation et le stockage du carbone. En 2024, Vallourec a annoncé des changements au sein de son Comité exécutif et de l'organisation du segment Nouvelles Énergies. Les solutions tubulaires haut de gamme axées sur la géothermie, l'hydrogène, la captation du carbone et la biomasse ont rejoint le segment rebaptisé « New Energies, Project Line Pipe and Process ». Ce rapprochement des métiers permet d'accompagner le développement de l'offre Nouvelles Énergies du Groupe. Les produits du segment Nouvelles Énergies sont commercialisés auprès d'un large éventail de clients, notamment des compagnies pétrolières et gazières, des sociétés spécialisées dans les nouvelles énergies et d'autres acteurs industriels.

Delphy est la solution de stockage d'hydrogène développée en interne par Vallourec, et représente une opportunité de croissance significative pour le Groupe. C'est une solution unique de stockage souterrain de l'hydrogène de moyenne capacité (de 1 à 100 tonnes de stockage) qui utilise les technologies tubulaires avancées du Groupe pour stocker l'hydrogène de manière sécurisée. Dans le cadre de la réorganisation de 2024, la ligne de produits Delphy a été séparée des offres Nouvelles Énergies, et est directement rattachée au Directeur Général du Groupe. En juin 2025, le système Delphy a obtenu la qualification de DNV, ce qui lui permet d'être commercialisé en tant que solution sûre et viable.

1.2.2.2 FONCTIONS CENTRALES

Les Fonctions Centrales du Groupe comprennent la Direction des Systèmes d'Information et du Digital, la Direction Financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique, la Direction Marketing et Communication, la Direction des Opérations, la Direction de la Recherche et du Développement (« One R&D »), la Direction de la Stratégie et du Développement, et la Direction du Développement Durable.

Les Fonctions Centrales ont pour objet d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie de Vallourec en coordination avec les organisations régionales. Le Groupe poursuit ses efforts importants pour mieux intégrer les systèmes d'information, la planification et l'analyse financière, la stratégie juridique et l'allocation du capital.

1.2.2.3 SOCIÉTÉS HOLDING ET SOCIÉTÉS DE COMMERCIALISATION

Outre ses entités opérationnelles, le Groupe comprend également des sociétés holding et des sociétés de commercialisation.

A) Activités des sociétés holding

Vallourec S.A. est une société holding qui gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie) et elle supporte parallèlement le coût de son endettement. Vallourec S.A. est propriétaire de la marque et de l'image du Groupe, dont elle a confié la gestion à Vallourec Tubes en 2014. Elle ne possède pas d'activité industrielle.

Vallourec Tubes est une sous-holding, détenue à 100 % par Vallourec S.A., qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Ses revenus sont également constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts à long terme aux filiales, provisions sur filiales et placements de sa trésorerie).

C) Services

La Ligne de Services regroupe les services de support aux clients du Groupe : les équipes d'experts envoyées sur les plateformes de pétrole et de gaz, les services de stockage, d'inspection et préparation des tubes, les services d'optimisation de l'approvisionnement des clients, ainsi qu'une suite d'offres digitales innovantes.

La Ligne de Services pilote les équipes de développement des nouveaux services, en partant des besoins et des problématiques opérationnelles de nos clients. L'offre TallyVision qui simplifie et sécurise les opérations sur les plateformes de pétrole et de gaz et l'offre Best Fit qui optimise les opérations de soudage des tubes line pipes en sont deux exemples. Flexible par définition, la Ligne de Services peut aussi créer des bases de services, en particulier dans des pays où l'écosystème d'accompagnement des clients du Groupe demeure limité.

La Ligne de Services pilote également le développement de l'activité de fabrication additive WAAM (« Wire Arc Additive Manufacturing »).

La Direction des Opérations de Vallourec est responsable de la gestion de la qualité de la chaîne d'approvisionnement mondiale, des activités de sourcing et des programmes d'investissement de Vallourec. Elle est également chargée de veiller au respect des bonnes pratiques industrielles dans les différents centres de production régionaux du Groupe.

De son côté, la Direction One R&D est responsable de l'ensemble des ressources et des laboratoires du Groupe en France, au Brésil et aux États-Unis. Elle gère la veille technique, le dépôt de brevet et la protection de la propriété industrielle du Groupe.

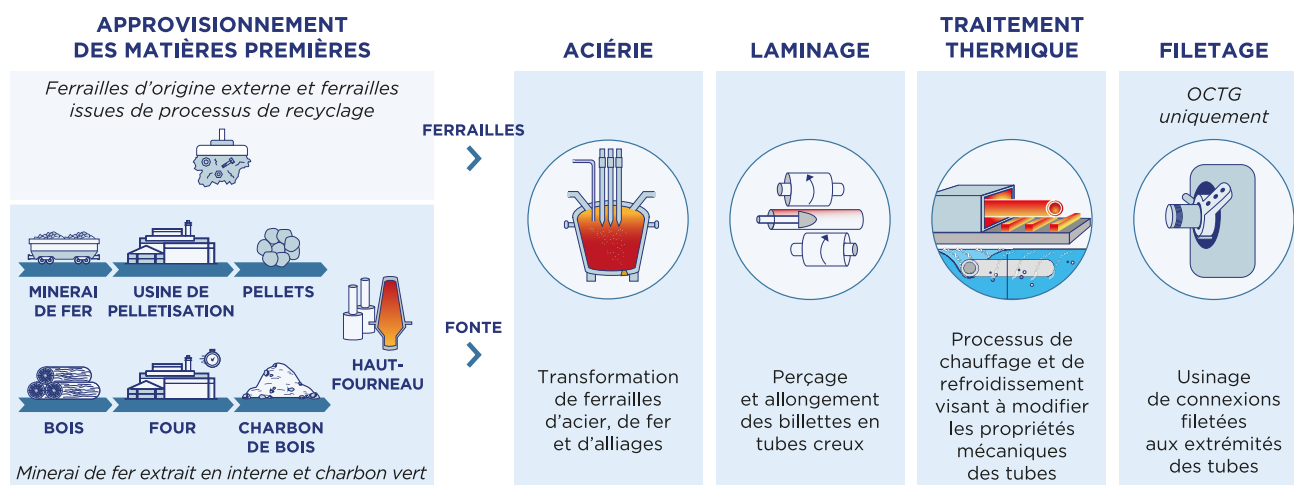
B) Sociétés de commercialisation

Vallourec dispose de sociétés de négoce et vente établies :

- au Canada ;
- à Dubaï ;
- en Égypte ;
- au Mexique ;
- à Singapour ;
- aux États-Unis ;
- en Uruguay ; et
- en Argentine.

1.3 Procédés de fabrication

1.3.1 Du minerai de fer aux tubes en acier sans soudure



L'expertise de Vallourec réside dans la production de tubes sans soudure premium, capables de résister à des conditions extrêmes. Vallourec dispose d'une production entièrement intégrée aux États-Unis et au Brésil.

La production d'acier de haute qualité à partir de minerai de fer et de charbon de bois commence par la préparation de pellets de minerai, petites billes obtenues par broyage et mélange avec des liants. Les pellets et le charbon de bois sont ensuite chargés dans un haut-fourneau, où le charbon agit à la fois comme agent réducteur et comme source de carbone. À haute température, le charbon de bois réagit avec l'oxygène du minerai de fer, et produit une réduction des oxydes de fer en fer métallique tout en générant un gaz de réduction, le monoxyde de carbone. Au cours de ce processus, une partie du carbone se dissout dans le fer. Le niveau de carbone est soigneusement contrôlé pour obtenir les propriétés souhaitées de l'acier. Le fer réduit est ensuite fondu et raffiné pour éliminer les impuretés telles que le soufre, le phosphore et l'excès de carbone, tandis que des éléments d'alliage comme le chrome, le nickel ou le molybdène peuvent être ajoutés pour produire des grades d'acier spécifiques. Une fois raffiné, l'acier en fusion est coulé en billettes. C'est l'un des procédés de fabrication qui est utilisé par Vallourec au Brésil.

Une autre option consiste à produire des billettes à partir de déchets métalliques recyclés. La première étape de ce processus comprend la collecte et le tri de la ferraille afin d'éliminer les impuretés telles que les métaux non ferreux, les plastiques et autres contaminants. La ferraille triée est ensuite chargée dans un four à arc électrique, où des arcs à haute tension, entre des électrodes en graphite et la ferraille, génèrent une chaleur intense qui fait fondre le métal. Une fois fondu, l'acier est raffiné pour éliminer les éléments indésirables tels que le soufre et le

phosphore, et des matériaux d'alliage tels que le carbone, le manganèse ou le chrome sont ajoutés pour obtenir la composition chimique souhaitée. L'acier en fusion purifié est ensuite versé dans des machines de coulée continue, où il se solidifie en billettes. C'est ce procédé de fabrication que Vallourec utilise aux États-Unis ainsi qu'au Brésil.

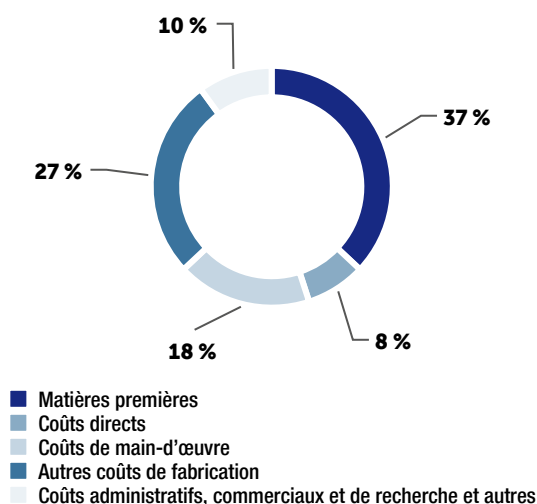
Pour produire des tubes sans soudure, les billettes d'acier solides sont chauffées puis laminées dans un laminoir pour créer un tube creux. Le tube subit ensuite un traitement thermique qui affine sa microstructure et améliore ses propriétés mécaniques. Cette opération comprend généralement la normalisation ou la trempe et le revenu, qui permettent de réduire les contraintes mécaniques internes au matériau, d'améliorer sa robustesse et d'atteindre la dureté requise.

Après le traitement thermique, le tube est redressé et soumis à des essais non destructifs (inspection ultrasonique ou électromagnétique, par exemple) pour en vérifier l'intégrité. Les opérations de finition comprennent la coupe précise à la bonne longueur, le dressage et l'application d'un revêtement ou d'un vernis pour empêcher la corrosion. Pour les OCTG, une étape critique est le filetage : les extrémités des tubes sont usinées selon les standards de l'API ou de connexions premium, puis font souvent l'objet d'un traitement de surface spécifique pour réduire le risque de grippage lors de leur installation.

Enfin, les tubes sont soumis à des essais de « drift », puis sont jaugés et équipés de protecteurs de connexion avant d'être marqués pour l'expédition. Ce processus minutieux garantit un respect des normes industrielles les plus strictes pour des produits destinés aux environnements extrêmes.

1.3.2 Structure de coûts

Structure des coûts, en % des coûts totaux 2025 ayant un impact sur le résultat brut d'exploitation (RBE)



Le processus de fabrication des produits tubulaires du Groupe implique un degré élevé de transformation et de traitement des matières premières. Par conséquent, les matières premières (minerai de fer, ferraille d'acier et métaux d'alliage) représentent la plus grande part des coûts compris dans le calcul du RBE, à savoir 38 % l'année dernière.

Les autres coûts industriels sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance et des provisions. Ils représentaient quant à eux 25 % de ces coûts totaux.

Quant aux coûts de main-d'œuvre, ils représentent 18 % des coûts compris dans le calcul du RBE, tandis que les coûts administratifs, commerciaux et de recherche et les coûts autres, notamment de R&D, s'élèvent pour leur part à 12 % du total. Enfin, les coûts directs (principalement de transport) représentent 7 % des coûts pris en compte dans le RBE.

1.3.3 Approvisionnement

Les achats du Groupe pour les activités de production sont répartis de la manière suivante :

- matières premières (ferro-alliages, électrodes, réfractaires, ferrailles, etc.) ;
- produits semi-finis (barres rondes, produits plats, etc.) ;

- consommables et fournitures (fournitures mécaniques et électriques, outils coupants, graisses de lubrification, protecteurs de filetages, etc.) ;
- maintenance (services et pièces détachées) ;
- énergie (électricité, gaz naturel, etc.).

Achats de matières pour la production en 2024 et 2025 :

En milliers d'euros	2024	2025
Ferrailles et ferro-alliages	527 357	453 696
Ronds/billettes	348 662	236 969
Plats	647	402
Tubes	172 173	242 176
Divers ^(a)	86 297	57 777
TOTAL	1 135 136	991 020

(a) Dont variation des stocks.

Les achats de ronds et billettes représentent 24 % de la matière consommée en 2025, de même que les achats de tubes.

Les autres achats comprennent :

- les achats hors production :
 - services externes (ingénierie, travail temporaire, traitement des déchets, nettoyage industriel, etc.),
 - informatique (logiciels, matériels, réseaux, support, etc.),
 - logistique (maritime, aérien, routier, ferroviaire, stockage, etc.) ;

- les achats de solutions :
 - équipements majeurs d'infrastructures et investissements,
 - solutions spécifiques clients.

Pour une description des risques liés à l'évolution des prix des matières premières, veuillez vous référer au chapitre 3 « Risques et gestion des risques » du présent Document d'enregistrement universel.

1.4 À la pointe de l'innovation

Facteur clé de compétitivité et de croissance, l'innovation est depuis toujours au cœur de la stratégie de Vallourec et contribue largement à son positionnement parmi les leaders dans les solutions tubulaires premium. Dans un environnement mondial concurrentiel, le Groupe entend continuer à relever et anticiper les

défis technologiques auxquels sont confrontés ses clients. Il doit répondre à l'évolution profonde et rapide de leurs besoins en leur proposant des solutions adaptées, à la fois sûres, fiables, respectueuses de l'environnement et créatrices de valeur, en ligne avec son positionnement premium et sa stratégie bas carbone.

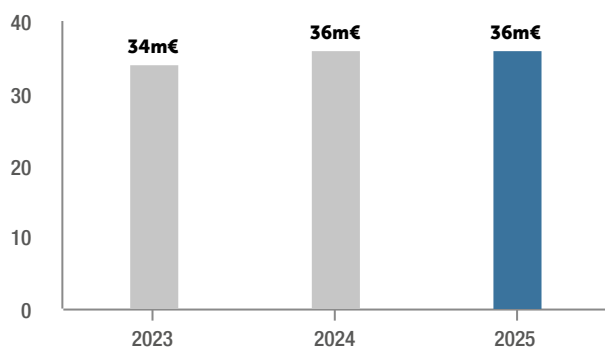
1.4.1 L'innovation au cœur de la stratégie du Groupe

La Recherche et Développement (R&D) ainsi que l'innovation sont au cœur de la stratégie du Groupe qui entend maintenir son leadership technologique et anticiper les besoins de ses clients.

Les trois axes fondamentaux de recherche du Groupe sont :

- les nouveaux produits et l'amélioration des performances des produits existants ;
- les procédés de fabrication ; et
- les services et solutions.

En 2025, Vallourec a investi 36 millions d'euros en R&D. Le graphique ci-contre présente le montant des dépenses de R&D en brut au cours des trois dernières années, hors Crédit Impôt Recherche. Le Groupe a maintenu un effort significatif quant au développement des nouveaux produits et nouvelles solutions dédiées à l'innovation.



Grâce à la nouvelle organisation du Groupe, les équipes de R&D et Innovation sont implantées au plus près des marchés. L'effectif R&D du Groupe s'élève à environ 260 chercheurs et techniciens en 2025.

Les défis technologiques majeurs des clients du Groupe sont les suivants :

- Pour le marché Pétrole & Gaz, le Groupe répond à la complexité croissante des gisements pétroliers et gaziers (offshore en eaux profondes, réservoirs pré-salifères, gisements corrosifs, schiste onshore, etc.). Vallourec aide les opérateurs et les développeurs à répondre aux défis techniques et à réduire leur coût total de possession grâce à ses deux principales lignes de produits, Oil Country Tubular Goods (OCTG) et Project Line Pipe (PLP). Pour accompagner ses clients, le Groupe continue de développer des solutions digitales sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits (de la conception des installations au suivi de leur intégrité, en passant par la traçabilité et la mise en œuvre).
- Sur le marché Industrie, l'une des principales tendances est l'augmentation des performances mécaniques par souci d'allègement des structures.
- Pour le marché Nouvelles Énergies, le Groupe répond aux besoins liés aux principales sources d'énergie et aux solutions de décarbonation telles que la géothermie, l'hydrogène, le captage-stockage du CO₂ et la biomasse.

1.4.1.1 Centres de recherche et de compétence : une présence mondiale

Vallourec dispose dans le monde de trois centres de recherche dédiés spécifiquement à des produits, à des procédés de fabrication ou à des technologies. Les performances des solutions du Groupe sont validées à l'aide de tests sur échantillons à taille réelle. Ces tests, réalisés au sein d'un des trois laboratoires d'essais dont Vallourec dispose dans le monde, ont pour objectif de soumettre les produits du Groupe à toutes les contraintes opérationnelles possibles.

ONE R&D AULNOYE

Le centre de recherche historique du Groupe se situe à Aulnoye-Aymeries en France et est consacré à la métallurgie, au soudage, aux contrôles non destructifs, à la résistance à la corrosion, aux traitements de surface, à la science des données, aux simulations numériques des procédés de fabrication et des produits, notamment pour les applications Pétrole & Gaz, les infrastructures mécaniques ou encore Nouvelles Énergies. Il assure également une assistance technique aux usines et aux Lignes de Produits du Groupe.

Récemment, de nouvelles compétences ont été développées, comme dans le transport et stockage de CO₂ ou d'hydrogène, pour servir les nouveaux axes de développement du Groupe. En outre, le centre de recherche développe et valide la gamme de connexions filetées VAM®.

Depuis plus de 50 ans, les équipes d'experts de Vallourec mettent au point l'ensemble de la gamme de connexions filetées et accompagnent leur industrialisation au sein du réseau mondial de licenciés. L'expertise de One R&D Aulnoye couvre également la solution CLEANWELL® (revêtement sec des connexions VAM®), les solutions digitales, regroupées au sein du département VAM DATA (qui exploite les données pour mieux accompagner nos clients pendant les phases d'installation des produits sur chantiers), et les solutions dédiées aux Nouvelles Énergies.

ONE R&D BELO-JECEABA, À BELO HORIZONTE ET JECEABA, AU BRÉSIL

Les unités de recherche de One R&D Belo-Jeceaba regroupent des équipes d'experts qui adaptent les solutions du Groupe aux besoins spécifiques de la région (clients et usines) et en élaborent de nouvelles pour les besoins mondiaux du Groupe. Grâce à sa proximité avec les lignes de production brésiliennes de Vallourec, ce centre apporte un soutien important aux usines lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes et d'améliorer la performance opérationnelle. Le centre emploie des experts aux compétences techniques pluridisciplinaires : métallurgie, science des matériaux, revêtements, simulation informatique, science thermique, essais et analyses de contrôle de la qualité et contrôles non destructifs. En outre, le centre de recherche s'occupe de la conception et de l'impression en 3D d'outils en polymères, qui contribuent à gérer diverses problématiques au niveau des différents postes de travail dans les usines.

ONE R&D HOUSTON, AUX ÉTATS-UNIS

One R&D Houston se consacre, en coordination avec One R&D Aulnoye, aux développements spécifiques des connexions VAM® pour le marché américain. Ses capacités de conception et de test ont notamment permis le lancement sur le marché de connexions pour l'exploitation des gisements de schiste (VAM® SG, VAM® EDGE SF +, VAM® SPRINT-SF, VAM® SPRINT-FJ, VAM® SPRINT-TC, VAM® X-TRA, DWC/C™ XT) et pour les puits situés en eaux profondes (VAM® BOLT-II, VAM® HP, VAM® SLIJ-3, CLEANWELL®).

1.4.1.2 Une approche collaborative de l'innovation avec les clients et les marchés

L'innovation est à l'origine d'avancées qui permettent aux clients de Vallourec de repousser les frontières technologiques, d'accéder à des ressources jusque-là inexploitées et d'améliorer la performance de leurs installations. L'innovation reposant sur un dialogue continu avec les clients, le Groupe privilégie une démarche collaborative et travaille en étroite concertation avec certains d'entre eux afin de développer des solutions spécifiques adaptées à leurs besoins opérationnels.

Depuis de nombreuses années, le Groupe accompagne Petrobras, et plus largement tous les acteurs de l'énergie présents au Brésil (ExxonMobil, TotalEnergies, Equinor). Vallourec propose des solutions tubulaires innovantes pour les puits et le transport de pétrole et de gaz, en particulier des gammes de produits dédiées aux « Risers » et aux « Line Pipe ». L'offre du Groupe est particulièrement adaptée aux champs pétroliers et gaziers pré-salifères complexes et très corrosifs.

Le Groupe répond également aux besoins de ses clients aux nouvelles frontières du segment offshore, comme en Guyane ou dans le golfe d'Amérique. Ainsi, le X80 est une nuance d'acier pour tubes de conduite conçue sur mesure pour répondre aux défis techniques que représente l'offshore ultra-profond. Dans le golfe d'Amérique, Vallourec continue à déployer des produits nouvellement développés, tels que les connexions VAM® SLIJ-3 et VAM® SPRINT. En 2024, le Groupe a finalisé l'industrialisation des connexions VAM® SLIJ-3 CLEANWELL®, et a livré la première commande à Hess, un client majeur (désormais détenu par Chevron).

Dans le domaine du schiste américain, Vallourec a lancé en 2025 deux nouvelles connexions à couple élevé : VAM® X-TRA (premium) & DWC/C™ XT (semi-premium, compatible Buttress). Vallourec investit dans une nouvelle ligne de filetage aux États-Unis pour y répondre à la forte demande vis-à-vis de ses technologies de connexion.

Au Moyen-Orient, Vallourec continue d'innover avec les acteurs majeurs de la région, en livrant par exemple des tubes dotés du filetage VAM® HTTC CLEANWELL® pour les latéraux longs, ou encore

One R&D Houston est une entité intégrée dans l'activité Amérique du Nord du Groupe. Les ingénieurs du centre de recherche s'appuient sur une équipe marketing et support technique locale, et travaillent en étroite collaboration avec les clients, pour la plupart basés à Houston, afin d'optimiser, qualifier ou développer des produits premium filetés répondant à leurs besoins directs, qu'ils soient onshore ou offshore. La proximité immédiate avec les lignes de filetage, la tuberie, les équipes des ventes et les utilisateurs finaux crée un environnement unique permettant au centre de R&D d'offrir les meilleurs services techniques et le support nécessaire au développement du marché local pour Vallourec.

AUTRES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

En parallèle de ses trois centres de recherche, des activités de R&D sont entreprises dans la filiale du groupe Vallourec Florestal, qui exploite la forêt d'eucalyptus au Brésil, et mène des travaux de recherche dans le domaine de la sylviculture, du charbon de bois et de la préservation de l'environnement. Ces travaux permettent d'optimiser l'exploitation des forêts pour l'usage de charbon de bois dans la fabrication d'acier en réduisant les consommations et émissions de CO₂ dans le respect des normes environnementales.

en animant un projet de recherche appliquée aux environnements corrosifs, qui vise à rendre la spécification des éléments tubulaires plus adaptée aux besoins réels.

La solution numérique TallyVision, qui permet de garantir la conformité de la séquence de tubes formant la colonne du puits par rapport aux prévisions et de suivre à distance les opérations réalisées sur la plateforme pétrolière, a été lancée en 2023 et fait désormais partie intégrante de l'offre de services VAM® Field Service. Plus de 50 opérations ont été menées à bien en 2025. ADNOC demeure le principal utilisateur de ce système, qu'il déploie pour des opérations critiques. En outre, le Groupe a commencé à déployer avec succès un nouveau modèle SaaS, utilisé par les clients qui apprécient de recourir uniquement au digital. Vallourec est ainsi en mesure de répondre aux besoins de n'importe quel opérateur onshore ou offshore dans le monde entier.

Vallourec a commercialisé SUBMAGNÉTICO FREE FLOW®, une technologie innovante qui applique un champ magnétique sur le fluide extrait et réduit ainsi la formation de tartre inorganique sur la colonne de production. Cette solution devrait permettre aux opérateurs de réaliser d'importantes économies, grâce à la réduction des interventions de nettoyage des puits, à la diminution de la consommation d'inhibiteurs de tartre et à un raccourcissement significatif des temps d'arrêt de production.

En 2025, Vallourec a enrichi son offre de services d'inspection en s'appuyant sur des robots de contrôle innovants. Déployée dans toutes les régions, sa technologie laser pour la mesure du diamètre interne apporte une aide concrète aux clients dans leurs activités. Les systèmes à ultrasons et à courants de Foucault font actuellement l'objet d'amélioration et de tests avec les clients, l'objectif étant de s'assurer qu'ils répondent aux besoins opérationnels. Cet ensemble de solutions permettra aux clients de Vallourec de réévaluer leurs stocks existants, dans une optique d'économie circulaire.

1.4.1.3 Une culture de l'innovation renforcée

La stratégie d'innovation du Groupe est de renforcer son avantage concurrentiel sur sa gamme de produits premium, de développer de nouvelles solutions liées à l'usage de ses produits ainsi que d'ouvrir de nouveaux marchés. L'objectif commun à ces trois volets est de renforcer la valeur pour ses clients et le positionnement de Vallourec. En ligne avec cette stratégie, les régions, les équipes industrielles et les équipes R&D mettent en commun leurs capacités et compétences d'innovation, à la fois par l'approfondissement et le partage des connaissances sur les marchés du Groupe et par la mise en place de méthodes d'innovation agiles et ouvertes sur l'extérieur.

A) MÉTHODES ET CULTURE D'INNOVATION

Pour renforcer la génération et la sélection des idées qui constitueront l'offre de demain, Vallourec a mis en place lors des années précédentes des méthodes impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Des ateliers sont organisés et rassemblent des équipes multidisciplinaires pour comprendre les besoins des clients et générer de nouvelles idées. Cette démarche, parfois menée en collaboration directe avec les clients, amène des résultats concrets tout en renforçant la culture d'innovation du Groupe. Ces mesures renforcent l'image de Vallourec en tant que partenaire et fournisseur de référence.

Vallourec dispose d'une plateforme d'innovation interne pour l'ensemble des collaborateurs. Véritable outil transversal et international, elle a pour but de partager, enrichir et rendre visibles les idées des collaborateurs.

En parallèle des initiatives de génération de nouvelles idées, One R&D accompagne les équipes projets pour assurer une exécution efficace et obtenir des temps de mise sur le marché les plus courts possible. L'exécution est pilotée en fonction de différents critères, parmi lesquels la faisabilité technique, le délai d'exécution ainsi que les risques associés. Ces éléments sont revus à différents jalons par un comité de validation.

Enfin, les experts, les communautés de process, les équipes projet et les équipes R&D développent et participent à des espaces et outils collaboratifs en ligne qui permettent le partage de l'information à travers le Groupe.

1.4.1.4 Propriété industrielle

Le Groupe gère sa propriété industrielle selon une approche consolidée, avec une priorité donnée aux projets présentant un retour sur investissement à court et moyen terme. Le processus mis en place encourage les chercheurs à enregistrer et à protéger leurs inventions et à préserver l'avantage concurrentiel de Vallourec. Parallèlement, le soutien au développement de l'expertise dans les nouveaux domaines d'innovation du Groupe a été renforcé grâce à une veille concurrentielle régulière, en particulier dans le secteur Nouvelles Énergies, notamment celui de la géothermie et des innovations en matière de stockage de l'hydrogène.

B) LE PROGRAMME « EXPERT CAREER »

Le programme Expert Career de Vallourec couvre 18 expertises dans 3 domaines :

- Développement de produits (science des matériaux, performance des connexions, science des données pour les produits) ;
- Développement de procédés (forêts, sidérurgie, laminage, procédés thermiques, essais non destructifs, etc.) ;
- Expertise en matière d'applications et de marchés.

Les compétences reconnues par le programme Expert Career sont spécifiques à l'activité de Vallourec et peu répandues sur le marché du travail.

Spécialement conçu pour développer et reconnaître les employés avec des compétences techniques rares, Expert Career offre un parcours de développement de carrière et donne à nos esprits techniques les plus brillants les moyens de continuer à développer leurs compétences. En retour, ces experts sont sollicités sur des sujets techniques complexes, capitalisent et transmettent leur savoir, portent l'image de Vallourec à l'extérieur (clients, Comités de normalisation, etc.). Un processus de sélection rigoureux permet de valider les demandes individuelles.

Il y a actuellement 255 employés ayant obtenu le statut d'expert. Ils sont répartis sur l'ensemble de l'empreinte industrielle de Vallourec. Leurs noms sont accessibles dans toutes les usines du Groupe à travers le monde. Ces démarches sont cohérentes avec le positionnement de leader technique de Vallourec dans son cœur de métier, et favorisent la rétention des employés disposant d'un haut degré d'expertise au sein du Groupe.

Ce processus implique évidemment la Direction des Ressources Humaines, et les personnes nommées évoluent dans le programme Expert Career de façon comparable à l'évolution des personnes qui sont sur des filières plus classiques (manager, responsable d'équipe, de département, d'usine, etc.). Depuis 2024, un salarié de l'organisation RH (Directeur pour l'Expertise du Groupe) est en charge de la gestion des talents experts au sein du Groupe.

En 2025, le portefeuille de brevets du Groupe est en léger repli (- 3 %) avec 3 962 brevets, contre 4 069 en 2024. Le Groupe a déposé 10 nouvelles demandes de brevet pour des inventions, et a étendu géographiquement 112 demandes de brevet.

Vallourec a préservé ses marques en engageant des procédures de renouvellement et d'opposition en 2025, avec notamment le renouvellement de la marque déposée Vallourec® aux États-Unis, garantie de sa protection à l'échelle mondiale.

1.4.1.5 Normes produit appliquées par le Groupe

Le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il commercialise ses produits. Ces normes varient en fonction de la zone géographique dans laquelle il intervient, du produit concerné et de son utilisation. Vallourec assure également un processus de veille afin que ses produits soient en conformité avec les réglementations, les normes et les certifications en vigueur.

Le Groupe est soumis à deux types de normes : les normes d'application obligatoire résultant d'exigences légales et les normes non obligatoires qu'il a volontairement choisi d'appliquer afin de répondre aux demandes des clients.

Les normes d'application obligatoire doivent être certifiées dans la plupart des cas par des laboratoires et/ou des organismes indépendants, et édictées par un État. Elles ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des

utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance au glissement et la limitation d'émanation de produits toxiques. Les normes non obligatoires sont exigées par les clients du Groupe, qui inscrivent le respect de ces normes dans leur cahier des charges.

Les organismes de normalisation définissent les caractéristiques techniques et les performances auxquelles le produit doit répondre, ainsi que les tests à adopter dans les différentes zones géographiques. Au niveau international, l'organisme principal en charge de la publication des normes applicables au Groupe est l'International Standardization Organization (ISO). Les normes ISO, qui sont établies à partir des principes de l'Organisation mondiale du commerce, ont un caractère volontaire, mais leur respect est souvent exigé par les clients du Groupe.

1.5 Stratégie et marchés clés

1.5.1 Stratégie

Les principaux objectifs stratégiques du Groupe, tels que définis dans le plan New Vallourec, sont au nombre de deux :

- générer une rentabilité parmi les meilleures de son secteur ; et
- permettre à Vallourec de résister aux crises.

Le Groupe évalue les progrès accomplis dans la réalisation de son objectif de rentabilité en comparant le RBE par tonne de l'activité Tubes et le retour sur capital investi du Groupe (ROIC) à ceux de son principal concurrent. En 2025, Vallourec a considérablement réduit l'écart de rentabilité avec ce concurrent, en le ramenant à son niveau le plus bas depuis le lancement du plan New Vallourec début 2022. Le Groupe a également enregistré un ROIC plus élevé en 2025.

Le Groupe a mis en œuvre plusieurs initiatives pour rendre ses activités résistantes aux crises. Sur le plan opérationnel, l'importante rationalisation des actifs menée dans le cadre du plan New Vallourec et la concentration de la production dans des régions où les coûts de production sont flexibles ont rendu le Groupe beaucoup plus adaptable à différentes conditions de marché. Par ailleurs, Vallourec a indiqué qu'il s'était fixé un objectif de ratio d'endettement conservateur, c'est-à-dire un ratio d'endettement net/résultat brut d'exploitation de $\pm 0,5x$. Vallourec prévoit en outre de constater une grande flexibilité financière et stratégique avec un niveau de liquidité supérieur à un milliard d'euros et un financement reposant principalement sur un endettement à long terme et à taux fixe.

À l'avenir, le Groupe se concentrera sur la recherche d'une efficacité opérationnelle maximale et sur le développement de ses capacités à fabriquer des produits différenciants présentant un potentiel de création de valeur important. Pour ce faire, outre des dépenses de maintenance annuelles de 100 à 125 millions d'euros, Vallourec entend investir 50 à 75 millions d'euros par an dans des projets de croissance clés.

La stratégie « Value over Volume », qui fait primer la valeur sur le volume, met l'accent sur la participation du Groupe à des marchés où il est bien positionné grâce à : (1) un avantage technologique, (2) une situation géographique favorable, et/ou (3) une proximité client ou une offre de services.

La technologie est toujours en mouvement : la culture d'innovation de Vallourec lui permet de répondre aux exigences de ses clients et de la réglementation, en garantissant toujours plus de sécurité, en permettant l'exploitation des réservoirs de plus en plus complexes comme ceux corrosifs, non conventionnels, ou en eaux très profondes, et en répondant aux nouveaux défis auxquels est confronté le secteur Nouvelles Énergies.

À titre d'exemple, Vallourec :

- investit 48 millions de dollars US dans une nouvelle ligne de filetage premium à Youngstown, dans l'État de l'Ohio, pour répondre à la demande de ses clients américains en matière de connexions VAM® SPRINT à couple élevé destinées à des puits à long latéraux ;
- renforce son offre CLEANWELL® pour les OCTG : afin d'augmenter sa capacité de production pour accroître la pénétration sur le marché de son revêtement de pointe sans graisse, à l'impact environnemental réduit, qui simplifie les opérations des clients.
- améliore son offre de revêtement pour pipelines : l'acquisition de Thermitite do Brasil permet l'intégration d'une solution à forte valeur ajoutée et essentielle à l'offre PLP pour les eaux profondes. Vallourec prévoit de continuer à investir dans ses capacités de revêtement.

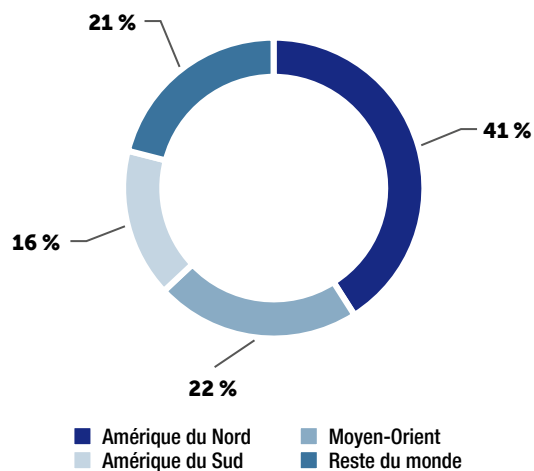
1.5.2 Régions

L'offre produits de Vallourec est fortement axée sur le secteur de l'énergie, notamment Pétrole & Gaz et Nouvelles Énergies. Le chiffre d'affaires de cette activité se concentre sur des zones géographiques où l'activité de développement de projets énergétiques est importante, à commencer par l'Amérique du Nord, le Moyen-Orient et l'Amérique du Sud. La stratégie de Vallourec impose de ne saisir que des opportunités de marché très limitées en Asie et dans la Communauté des États Indépendants (CEI), en raison de la présence de marché de commodités et de restrictions légales.

En dehors du secteur Pétrole & Gaz, une partie du chiffre d'affaires de Vallourec provient de son activité tournée vers l'industrie, principalement concentrée en Amérique du Sud, et des ventes de minerai de fer provenant de sa mine, qui sont presque exclusivement réalisées au Brésil.

Chiffre d'affaires de l'activité Tubes de Vallourec par région (2025)

% du chiffre d'affaires 2025



1.5.3 Principaux marchés

1.5.3.1 Pétrole & Gaz

Vallourec propose à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de solutions tubulaires qui satisfait les plus hautes exigences et couvre toute la chaîne de valeur, depuis l'exploration jusqu'à la production et au transport des hydrocarbures :

- **OCTG** : les produits OCTG (Oil Country Tubular Goods) de Vallourec sont des tubes sans soudure filetés qui équipent un grand nombre de puits de pétrole et de gaz dans le monde. Le raccordement des tubes s'effectue majoritairement à l'aide de connexions filetées premium VAM®, une marque déposée par Vallourec. Les OCTG regroupent :

- des tubes de cuvelage (ou casing) : tubes assemblés en une colonne consolidant la structure du puits ; et

1.5.3.1.1 OCTG

Offre de produits

Comme expliqué ci-dessus, les produits OCTG sont utilisés dans les puits de pétrole et de gaz et assemblés à l'aide d'une connexion filetée répondant aux standards de l'American Petroleum Institute (API) ou disposant d'un design propriétaire. L'avantage concurrentiel de Vallourec sur le marché des OCTG s'appuie sur ses connexions propriétaires VAM®, considérées comme une référence du secteur. Vallourec développe et commercialise en outre des grades d'acier propriétaires à haute performance. Les gammes de produits premium offertes par le Groupe sont adaptées aux environnements extrêmes les plus exigeants et de plus en plus complexes, tels que :

- les applications onshore nécessitant une efficacité opérationnelle optimisée ;
- les puits profonds ;
- les environnements corrosifs ;
- les puits déviés et horizontaux ;
- les puits HP/HT (haute pression/haute température) ; et
- les applications en eaux profondes.

- des tubages (tubing) : tubes de plus petit diamètre, assemblés en une colonne de production servant à remonter les fluides exploités du fond du puits vers la surface.

- **Project Line Pipe & Process** : Les solutions PLP & Process de Vallourec sont utilisées pour acheminer le pétrole et le gaz des puits jusqu'aux unités de transformation ou de stockage offshore ou onshore.

Les gammes de produits répondent aux normes internationales (API, DNV, IOGP, Shell DEP, etc.).

Le caractère étanche des tubes OCTG premium est assuré par les filetages VAM® proposées par le Groupe. Ceux-ci présentent en effet des caractéristiques techniques permettant de répondre aux contraintes auxquelles sont soumis les tubes OCTG dans des conditions extrêmes.

Les connexions VAM® sont des connexions filetées premium inventées et brevetées par Vallourec, qui existent depuis plus de 60 ans. Elles résistent à toutes les contraintes mécaniques présentes dans les puits, telles que la pression ou la compression, et assurent une parfaite étanchéité de la colonne de tubes.

Le développement des connexions VAM® est une activité conjointe de Vallourec et Nippon Steel Corporation (NSC). Cette coopération a permis de hisser la marque VAM® au rang de référence mondiale sur ses marchés.

Depuis le premier brevet VAM®, déposé par Vallourec en 1965, ce sont ainsi plus de 30 lignes de produits VAM® qui ont été mises sur le marché. Cette offre comprend :

- VAM® 21 : disponible dans des diamètres de 3 ½ à 16 pouces, cette connexion au profil novateur s'est imposée comme un produit de référence. Aussi résistante que le corps du tube lui-même, elle a été la première à offrir une performance conforme au standard CAL IV défini dans les dernières évolutions de l'ISO 13679 et l'API RP 5C5 – deux spécifications de tests normatifs permettant de documenter les performances des produits. Elle est également capable de résister à des températures allant jusqu'à 350 °C, en conformité avec la norme Geothermal TWCCEP. De nouvelles versions de la connexion VAM® 21, répondant aux besoins spécifiques des opérateurs (plus forte capacité en couple, développement sur tubes épais, etc.) viennent régulièrement compléter la ligne de produits ;
- VAM® SLIJ-3 : cette connexion intégrale remplace rapidement la génération précédente (VAM® SLIJ-II). Pour un diamètre de 14 pouces, le VAM® SLIJ-3 augmente de 21 % la performance de traction, de 38 % la performance de compression et de près de 50 % la performance de couple par rapport au VAM® SLIJ-II. Déjà qualifiée selon la norme actuelle la plus stricte (API CAL IV : 2017), sur plusieurs tailles allant de 7 ½ à 16 ¼ pouces, cette ligne de produits bénéficie désormais des retours d'expérience unanimement positifs des clients ;
- VAM® HTTC (High Torque Threaded and Coupled) : conçue pour les puits fortement déviés comportant de longues sections horizontales, cette connexion premium pour casing et tubing résiste à des couples et des efforts de compression extrêmes lors de la mise en place de la colonne, et assure une parfaite étanchéité lors des phases de production. Disponible dans différentes dimensions, VAM® HTTC est un produit à haute valeur ajoutée qui rend possibles et sûrs les forages horizontaux les plus complexes ;
- VAM® BOLT-II : connexion premium intégrale pour cuvelage de grand diamètre, ses caractéristiques d'intégrité mécanique et d'étanchéité la destinent tout particulièrement aux puits à haute pression et haute température situés en offshore profond, nombreux dans le golfe d'Amérique, au large du Brésil, dans le golfe de Guinée, ainsi qu'en Afrique du Nord et en Asie-Pacifique ;
- VAM® SPRINT : désormais composée de trois versions complémentaires (VAM® SPRINT-SF, VAM® SPRINT-FJ et VAM® SPRINT-TC), cette gamme de produits accompagne l'ensemble des producteurs non conventionnels aux États-Unis, en répondant à l'exigence de proposer une gamme de produits filetés à très haut couple et économiquement compétitifs ; et

- CLEANWELL® : ce revêtement sec, appliqué aux connexions VAM® dans les usines Vallourec, s'impose comme le complément idéal de ces connexions pour en optimiser leur valeur, dans la mesure où il protège le produit contre la corrosion lors du transport et du stockage, et en assure la lubrification lors de l'installation. L'absence de recours à des produits lubrifiants lors du vissage présente des bénéfices environnementaux évidents. Par ailleurs, CLEANWELL® contribue à de meilleures conditions de sécurité et rend les opérations plus rapides. L'adoption rapide de la solution CLEANWELL® par ses clients a conduit Vallourec à augmenter ses capacités industrielles.

Les clients de Vallourec ont également besoin qu'un volume important d'accessoires OCTG soient filetés avec des connexions VAM®. Le Groupe fournit à la fois des produits finis et semi-finis pour la fabrication d'accessoires et la connexion d'équipements complexes (têtes de puits, vannes de sécurité, etc.) aux tubes OCTG.

Pour les tubes comme pour les connexions filetées, les acteurs de l'Énergie recherchent des solutions économiquement compétitives leur permettant de répondre à des contraintes techniques sans cesse croissantes, et notamment des grades d'acier à haute performance adaptés aux exigences de toute condition d'exploitation.

Dans ce cadre, Vallourec a finalisé ces dernières années la mise au point et l'industrialisation d'aciers carbone à haute limite élastique qui résistent à la corrosion due à la présence d'H₂S (sulfure d'hydrogène). C'est ainsi que le VM110MS, récemment introduit sur le marché, a été reconnu par plusieurs clients majeurs comme une alternative techniquement pertinente et économiquement intéressante au grade commun C110. Dans le domaine des grades d'acier à haute performance, le VM110XS offre une résistance inégalée aux conditions de puits les plus corrosives. Des produits à haute résistance mécanique en milieu corrosif « sour service » tels que le VM130MS et les VM140CY ont aussi été introduits sur le marché et adoptés en particulier dans le golfe d'Amérique.

Par ailleurs, Vallourec offre des produits résistants à de fortes pressions d'éclatement et d'écrasement. Ce défi technique a été relevé grâce à l'utilisation combinée de grades d'acier propriétaires (comme les gammes de produit « High Collapse » et « Extreme Collapse »), d'un modèle scientifique de prédiction des performances mécaniques et d'une traçabilité individuelle des produits, depuis l'usine jusqu'au site de l'utilisateur final.

Afin de conforter la gamme VAM® dans sa place de leader des connexions filetées, Vallourec concentre la coordination des services de R&D au sein de la société Vallourec Oil and Gas France avec des antennes R&D proches des grands marchés aux États-Unis (VAM USA à Houston) et au Brésil (VSB à Belo Horizonte). Le support aux lignes de produits VAM® à travers le monde est assuré par un large réseau de licenciés localisés près des opérations des clients.

Services OCTG

Afin de répondre aux attentes de ses clients en termes d'efficacité, de coûts et d'intégrité, Vallourec a développé un large éventail de services adaptés aux besoins spécifiques des projets. Vallourec propose à ses clients OCTG un ensemble de services qui les accompagne et leur fait bénéficier du savoir-faire du Groupe tout au long du cycle de vie du tube, depuis la sortie d'usine jusqu'à l'installation et son usage final.

Elle comprend :

- l'offre « VAM® Field Service », qui inclut un réseau de plus de 180 techniciens et ingénieurs intervenant partout dans le monde à partir de centres de services basés notamment aux États-Unis, au Mexique, au Brésil, en Écosse et au Moyen-Orient. Ces experts interviennent 24 h/24 sur les puits pour assister les clients lors de la descente des tubes, en inspectant les connexions et en supervisant le vissage ;
- l'offre « VAM® Services », qui regroupe un réseau de plus de 150 licenciés capables de réparer les produits Vallourec et filer des connexions VAM® sur tous les accessoires de forage et de production ;
- la gestion des stocks de tubes de nos clients, intégrant la gestion logistique des stocks par les experts de Vallourec, ainsi que la préparation et l'inspection des tubes avant leur expédition vers la zone de forage ;

- les solutions innovantes qui, associées à l'offre « VAM® Field Service » ou à l'offre de gestion des stocks, permettent de renforcer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité des opérations de nos clients lors de l'usage des tubes. Par exemple, la solution TallyVision améliore l'efficacité et la fiabilité des opérations lors de l'installation des tubes dans les puits ;
- des missions d'ingénierie, au cours desquelles Vallourec conseille ses clients notamment en matière de conception des puits et de sélection des matériaux. Les experts de Vallourec recommandent les dimensions et les grades d'acier les plus appropriés pour les tubes de cuvelage et de production, ainsi que les connexions répondant le mieux aux contraintes du puits ;
- des formations comme les « Tubular Essentials », dispensées par les experts du Groupe pour donner aux opérateurs les bonnes pratiques en matière d'utilisation optimale des tubes et des connexions, de manipulation et de gestion des stocks.
- Depuis 2008, Vallourec assure une activité de fabrication d'accessoires de production et de forage VAM® par l'intermédiaire de sa filiale Vallourec Tube-Alloy LLC (États-Unis). Cette expertise est déployée au Mexique, au Brésil, en France, à Singapour et en Indonésie pour offrir, en complément du réseau de licenciés, une couverture mondiale des besoins en accessoires et pour répondre aux besoins des clients VAM®.

1.5.3.1.2 PROJECT LINE PIPE & PROCESS

Offre de produits

A) Tubes et accessoires pour le transport du pétrole et du gaz

La gamme de produits développés par le Groupe pour le transport des hydrocarbures comprend :

- des conduites sous-marines rigides (lignes de production et d'injection appelées flowlines, qui sont des conduites reposant sur le fond marin pour le transport des fluides de production ou d'injection, et risers permettant de remonter les fluides depuis la tête des puits jusqu'à la surface puis de les acheminer vers les unités de transformation) ;
- des conduites rigides sur terre ; et
- des solutions de revêtement de tubes.

Chacun de ces produits tubulaires est développé dans diverses nuances d'acier permettant de répondre aux exigences spécifiques des clients en matière de propriétés mécaniques, résistance à la corrosion et soudabilité. Parmi les derniers développements de nuance premium pour les tubes de conduite,

le X80 est un grade d'acier conçu sur mesure pour répondre aux défis techniques que représente l'offshore ultra-profond.

Divers types de revêtements anticorrosion ou isolants thermiquement peuvent être appliqués dans les usines Vallourec ou avec le concours de ses sous-traitants.

B) Tubes pour la transformation des fluides industriels et des hydrocarbures

Vallourec propose une large gamme de tubes en acier carbone et en acier allié ainsi que des ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à fabriquer ultérieurement des produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et des raccords adaptés aux besoins de chaque projet.

En particulier, le Groupe fabrique des tubes sans soudure pour le raffinage, la pétrochimie et la fabrication de biocarburants. Les produits les plus techniques sont utilisés dans les fours des raffineries et dans les unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (FLNG) et les unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO).

Services line pipe

Pour ses clients Line Pipe, le Groupe propose une offre de solutions intégrées spécifiques aux conduites sous-marines : analyse Hi-Lo, revêtement, isolation, cintrage, logistique et gestion de projets complexes grâce à des solutions digitales.

Depuis l'acquisition de Thermotite do Brasil le 5 juin 2025, Vallourec est en mesure d'offrir une gamme complète de solutions de revêtement pour les applications offshore (protection contre la corrosion, isolation thermique, revêtement sur mesure et services associés).

Des contrats de prestations de services peuvent être spécifiquement conclus selon les besoins des clients. Par exemple, Vallourec a développé des partenariats pour fournir la technologie « pipe-in-pipe », qui permet de maintenir une température stable sur une longue distance entre la tête de puits et la plateforme de production.

1.5.3.1.3 DÉTERMINANTS DU MARCHÉ PÉTROLE & GAZ

Les produits de Vallourec offrent un large éventail d'applications potentielles tout le long de la chaîne de valeur du pétrole et du gaz. La demande est particulièrement forte dans le secteur amont, où les produits premium de Vallourec servent à garantir l'intégrité structurelle, ou à assurer le transport du pétrole et du gaz dans les puits souterrains (Oil Country Tubular Goods – OCTG) ou à la surface de la terre (Line Pipe).

Offre, demande et prix du pétrole et du gaz

Selon l'AIE ⁽¹⁾ dans son rapport de janvier 2026, la demande mondiale de pétrole devrait augmenter d'environ 930 mb/j en 2026 pour atteindre une moyenne annuelle de 105 mb/j. Ces prévisions font suite à la croissance annuelle de 850 mb/j observée en 2025. Les pays non membres de l'OCDE, principalement en Asie centrale et orientale, devraient être les principaux contributeurs à l'augmentation de la demande mondiale de pétrole, tandis que la demande dans les pays développés devrait rester globalement stable. En 2026, la croissance de la demande devrait être principalement portée par les matières premières pétrochimiques, cette dynamique étant partiellement compensée par un ralentissement de la progression de la demande d'essence.

La production totale de pétrole devrait augmenter de 2,5 mb/j, passant d'une moyenne annuelle de 106,2 mb/j en 2025 à 108,7 mb/j en 2026, en supposant que les pays de l'OPEP+ ⁽²⁾ suspendent la hausse de leur production. Les principales régions contribuant à cette augmentation devraient être l'Amérique latine (+ 0,6 mb/j) et l'Amérique du Nord (+ 0,3 mb/j). La production dans la région Hémisphère Est hors pays de l'OPEP+ devrait quant à elle rester stable.

Entre-temps, le groupe OPEP+ a commencé à lever les réductions volontaires de sa production en avril 2025, réinjectant en moyenne 1,2 mb/j l'année dernière. En novembre, le groupe a décidé de suspendre l'augmentation de sa production de 1,65 mb/j jusqu'en mars 2026 en raison d'une demande saisonnière plus faible au cours de cette période, et a indiqué qu'il reverra début mars sa politique applicable à compter d'avril. L'AIE prévoit que l'OPEP+ augmentera sa production de 1,2 mb/j en 2026, l'Arabie saoudite représentant 70 % de cette hausse.

Sur l'année 2025, le prix moyen du Brent ⁽³⁾ s'est établi à 68,2 dollars US/baril contre 79,9 dollars US/baril en 2024, soit une baisse d'environ 15 % en glissement annuel. Suivant la même tendance, le prix moyen du WTI ⁽³⁾ s'est replié à 64,8 dollars US/baril, contre 75,8 dollars US/baril en 2024, soit une baisse d'environ 14 %.

À plus long terme, de nombreux analystes du marché prévoient une augmentation de la demande de gaz, ou à défaut, une stabilisation sur une période plus longue que pour le pétrole. Cela est principalement dû à l'utilisation du gaz naturel pour la production d'électricité et à son potentiel de décarbonation lorsqu'il est utilisé pour remplacer le charbon ou les produits pétroliers.

Marché du pétrole et du gaz en Amérique Du Nord

Vallourec réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires nord-américain aux États-Unis. La demande de produits Vallourec aux États-Unis est stable en 2025 par rapport à 2024, le repli des cours du pétrole et les incertitudes macroéconomiques ayant pesé sur les niveaux d'activité amont, effet contrebalancé par l'amélioration des prix et de l'activité dans le secteur du gaz.

Par conséquent, le principal moteur de la demande pour les produits de Vallourec est le niveau d'investissement dans le secteur amont du pétrole et du gaz. Or, celui-ci dépend des prix du pétrole et du gaz, qui dépendent eux-mêmes de l'équilibre entre l'offre et la demande pour ces deux matières premières.

Selon l'AIE⁽⁴⁾, la demande de gaz naturel a atteint un niveau record en 2025, bien que le taux de croissance soit tombé à moins de 1 % par rapport à 2024, ce qui équivaut à une hausse de 35 milliards de m³, sous l'effet conjugué d'une activité industrielle plus faible et de prix « spot » du GNL relativement élevés au cours du premier semestre 2025. La croissance de la demande de gaz devrait de nouveau s'accélérer pour atteindre 2 % en 2026, principalement en raison de la demande croissante en Asie, tandis que l'offre mondiale de GNL augmente à un rythme inégalé depuis 2019. De nombreux pays à travers le monde, en particulier en Amérique et au Moyen-Orient, ont défini des plans visant à intensifier considérablement le développement de leurs ressources en gaz au cours des prochaines années. Les puits de gaz naturel nécessitent généralement des connexions tubulaires plus sophistiquées, en raison de leur plus grande propension aux fuites, ce qui pourrait constituer un avantage concurrentiel pour les solutions tubulaires de Vallourec. Les prix du gaz naturel ⁽⁵⁾ sur le TTF (Title Transfer Facility) néerlandais, représentent la meilleure estimation des prix du gaz en Europe. Ils se sont élevés, en moyenne, à 36,2 euros/MWh en 2025, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à 2024 (moyenne annuelle de 34,5 euros/MWh).

Les prix du gaz Henry Hub ⁽¹⁾, indicateur clé pour les prix du gaz aux États-Unis, étaient en moyenne de 3,6 dollars US/MMbtu en 2025, soit une hausse de 50 % par rapport à 2024 (moyenne annuelle de 2,4 dollars US/MMbtu). Les mises en service de capacités de GNL et l'augmentation de la demande domestique d'électricité ont contribué à une réduction de l'offre, excédentaire en 2025.

Le conflit au Moyen-Orient a entraîné une hausse des prix du pétrole et du gaz naturel en mars 2026, les prix de référence du Brent dépassant les 100 dollars US le baril et les prix du gaz européen dépassant les 50 euros/MWh. En outre, l'AIE a annoncé en mars le déblocage coordonné de 400 millions de barils de pétrole provenant de ses stocks d'urgence pour faire face aux perturbations causées par le conflit. Par conséquent, les perspectives de l'offre, de la demande et des prix du pétrole et du gaz pour le reste de l'année 2026 sont devenues très incertaines par rapport au début de l'année.

Aux États-Unis, le nombre d'appareils de forage – un des indicateurs concernant la demande pour les produits Vallourec – s'élevait en moyenne à 562 au total sur l'exercice 2025, en baisse de 6 % par rapport à l'exercice 2024. À la fin du mois de décembre 2025, le nombre d'appareils de forage s'élevait à 545, soit 76 de moins qu'au début de l'année ⁽⁶⁾. Cependant, la tendance à l'allongement de la section latérale des puits a permis

⁽¹⁾ Source : Oil Market Report, Agence internationale de l'énergie, premier trimestre 2026.

⁽²⁾ L'OPEP+ désigne le groupe de pays producteurs de pétrole qui collaborent depuis 2017 pour gérer l'équilibre entre l'offre et la demande de pétrole au niveau mondial, grâce à une stratégie de production coordonnée. Ce groupe est une extension de l'ancienne Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

⁽³⁾ Source : Bloomberg.

⁽⁴⁾ Source : Gas Market Report, Agence internationale de l'énergie, premier trimestre 2026.

⁽⁵⁾ Source : Bloomberg.

⁽⁶⁾ Source : Baker Hughes.

de compenser cette baisse, ce qui explique la demande stable pour les produits de Vallourec.

Le prix des tubes OCTG sans soudure aux États-Unis ⁽¹⁾ avaient fortement augmenté en 2022, atteignant 4 308 dollars US par tonne en décembre 2022. Les prix se sont ensuite normalisés, les volumes d'importation élevés et la baisse de la demande ayant pesé sur le marché tout au long de 2023 et en 2024, avec l'atteinte d'un point bas de 2 110 dollars US par tonne

Marché du pétrole et du gaz dans les régions hémisphère Est

Vallourec réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires dans l'Hémisphère Est au Moyen-Orient, auquel viennent s'ajouter des ventes réalisées en Asie-Pacifique, en Afrique et en Europe de l'Ouest.

L'activité de forage dans la région du Moyen-Orient est restée modérée au cours des deux dernières années, après une progression continue observée depuis le creux de 2020. En recul de 7 %, le nombre d'appareils de forage s'élevait en moyenne à 516 appareils ⁽²⁾ en 2025. Cette baisse résulte principalement de la réduction des opérations en Arabie saoudite, qui représente environ la moitié du nombre d'appareils de forage et qui a enregistré une diminution de 16 % du nombre de ses appareils pour atteindre une moyenne de 248 en 2025. Si l'on exclut l'Arabie saoudite, le nombre d'appareils de forage a augmenté de 3 %, soit 8 appareils en moyenne, pour atteindre une moyenne de 268 appareils ⁽²⁾. De nombreuses sociétés de services pétroliers qui ont fait l'objet d'avis de suspension de contrat de forage en Arabie saoudite en 2024 et 2025 ont indiqué qu'elles prévoyaient de réactiver ces appareils de forage en 2026.

S'agissant de l'hémisphère Est hors Moyen-Orient, l'activité de forage a également montré une légère contraction en 2024 et 2025, en comparaison de la trajectoire haussière observée

Marché du pétrole et du gaz en Amérique du Sud

La majorité du chiffre d'affaires réalisé par Vallourec en Amérique du Sud est générée au Brésil. L'activité de forage dans le pays a rebondi depuis le creux de 2020, avec une reprise plus prononcée sur les trois dernières années. Le nombre d'appareils de forage a augmenté de 25 % entre 2022 et 2023, de 13 % entre 2023 et 2024, et de 36 % entre 2024 et 2025. Sur l'exercice 2025, le nombre d'appareils de forage au Brésil s'élevait en moyenne à 23, contre 17 (en moyenne) en 2024 ⁽¹⁾.

1.5.3.1.4 CLIENTS SUR LE MARCHÉ PÉTROLE, GAZ ET PÉTROCHIMIE

Le Groupe compte parmi ses clients les plus importants des compagnies pétrolières internationales (telles que TotalEnergies, Shell, ExxonMobil, Chevron, ENI, etc.), des compagnies nationales (Aramco, ADNOC, Petrobras, et CNOOC), des compagnies indépendantes privées, des distributeurs américains, des sociétés de services pétroliers ainsi que des compagnies d'ingénierie et de construction (AllSeas, McDermott, Saipem, Subsea 7, TechnipFMC).

1.5.3.1.5 CONCURRENCE

OCTG

Pour les OCTG, Vallourec est en concurrence avec des fournisseurs mondiaux de premier rang comme Tenaris et Nippon Steel Corporation (NSC). Ensemble, les trois entreprises représentent une production d'environ 6 millions de tonnes par an et ont accès au marché premium mondial.

Des fournisseurs régionaux occidentaux, tels que Voestalpine ou Tubos Reunidos, produisent au total environ 2,5 millions de tonnes par an, mais ne concurrencent pas vraiment Vallourec sur

en août 2024. Ils ont par la suite amorcé un rebond, poursuivant leur trajectoire à la hausse durant le premier semestre 2025 avant de se stabiliser autour de 2 500 dollars US par tonne au cours du second semestre. Les importations, qui sont restées élevées au cours du premier semestre 2025, ont ralenti au cours du second. Fin décembre 2025, les prix étaient de 2 482 dollars US par tonne, soit une hausse de 206 dollars US par tonne (+ 9 %) par rapport au niveau observé fin 2024.

entre 2020 et 2023, avec des disparités régionales. En recul de 4 %, le nombre d'appareils de forage s'élevait en moyenne à 429 en 2025, principalement en raison d'une baisse d'activité en Afrique et en Asie-Pacifique, tandis que l'activité de forage en Europe a progressé de 3 % en moyenne par rapport à 2024 ⁽²⁾.

Les prix des tubes OCTG sans soudure au Moyen-Orient ⁽³⁾ ont augmenté entre 2021 et 2024, atteignant 2 600 dollars US par tonne en février 2024, un chiffre en baisse depuis. Sur l'exercice 2025, le prix moyen s'élevait à 2 120 dollars US par tonne, soit une diminution de près de 350 dollars US par tonne ou de 14 % par rapport à 2024 (prix moyen de 2 460 dollars US par tonne). En décembre 2025, le prix par tonne s'élevait à 2 050 dollars US.

Les prix des tubes OCTG sans soudure en mer du Nord ⁽⁴⁾ ont augmenté de 2021 à 2023, atteignant 3 000 dollars US par tonne en mars 2023. Ils ont légèrement baissé depuis. Sur l'exercice 2025, le prix moyen s'élevait à 2 781 dollars US par tonne, soit un prix stable par rapport à la moyenne de 2024, qui était de 2 788 dollars US par tonne. En décembre 2025, le prix par tonne s'élevait à 2 725 dollars US.

L'activité au Brésil dépend fortement de l'activité de Petrobras, la compagnie pétrolière nationale. Dans son dernier plan stratégique quinquennal pour 2026-2030, Petrobras a indiqué un budget total d'investissements de 109 milliards de dollars US, dont 78 milliards de dollars US (72 %) sont consacrés à l'exploration et à la production (E&P). Par rapport au plan 2025-2029, cela représente une augmentation de 1 % des dépenses d'investissement E&P, principalement due à de nouveaux projets. Petrobras indique également que 62 % du budget d'investissement pour l'E&P sera consacré aux réservoirs pré-salifères offshore.

Sur certains marchés géographiques, et notamment aux États-Unis, ses principaux clients sont des distributeurs. Dans le reste du monde, Vallourec s'adresse directement aux consommateurs finaux. En 2025, les cinq clients les plus importants ont représenté 33 % du chiffre d'affaires consolidé.

l'ensemble de ses principaux marchés. Les fournisseurs d'Asie et de la Communauté des États indépendants (CEI) représentent plus de 10 millions de tonnes de production par an, mais n'ont pas accès à une grande partie du marché premium mondial sur lequel Vallourec est positionné.

Les avantages compétitifs de Vallourec proviennent de ses capacités intégrées sur l'ensemble de la chaîne de production. Dans le domaine de la sidérurgie, le Groupe bénéficie d'une

⁽¹⁾ Source : Rapport PipeLogix, Average Seamless Index (en tonnes).

⁽²⁾ Source : Baker Hughes.

⁽³⁾ Source : Rystad - Jebel Ali Seamless (Premium) L80 CFR.

⁽⁴⁾ Source : Rystad - North Sea Seamless (Premium) L80 CFR.

intégration verticale aux États-Unis et au Brésil, avec une large gamme d'alliages et de grades de métaux sur mesure, et d'une aciérie de pointe au Brésil.

Vallourec a pour atout une large gamme de produits. Le Groupe est l'un des leaders mondiaux des connexions filetées, grâce à la famille de connexions VAM®, référence du secteur, dont il est propriétaire. Il fournit des solutions sur mesure pour tous les principaux types de gisements, y compris les gisements situés en eaux profondes, les gisements non conventionnels et les gisements de gaz acide

(« sour »). Sa solution CLEANWELL (présentée en détail dans la section précédente) est également un élément clé de différenciation par rapport à de nombreux concurrents, avec des avantages environnementaux et opérationnels évidents.

Au-delà de la fabrication, Vallourec propose une gamme complète de services visant à optimiser la gestion des stocks de tubes. Une assistance fiable tout au long du cycle de vie du produit est également assurée grâce au service après-vente assuré par le vaste réseau de licenciés VAM® de Vallourec.

Project Line Pipe & Process

- **dans le domaine des tubes de conduite offshore et onshore et le revêtement des tubes sans soudure premium**, Vallourec est l'un des acteurs majeurs des projets en eaux profondes (plus de 500 mètres) et ultra-profondes (plus de 2 000 mètres), qui nécessitent des produits d'une très grande technicité. Le principal concurrent du Groupe sur le marché des tubes de conduite offshore avec revêtements est Tenaris ;

- **concernant les tubes process** (à savoir les tubes pour le traitement du pétrole et du gaz, et les usines pétrochimiques), Vallourec est un acteur majeur dans plusieurs applications, notamment les tubes sans soudure pour les raffineries et les installations pétrochimiques, les installations onshore de liquéfaction de gaz naturel, les usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (FLNG) et les unités flottantes de production, de stockage et de déchargement (FPSO), entre autres. Les principaux concurrents du Groupe pour le secteur Pétrochimie sont Tenaris, ArcelorMittal, NSC, Interpipe et des groupes chinois.

1.5.3.2 Industrie

Suite à l'exécution du plan New Vallourec, la grande majorité de l'activité Industrie de Vallourec se trouve concentrée au Brésil. Vallourec possède depuis 2021 une joint-venture avec Açotubo Group, Vallourec Tubos para Indústria.

1.5.3.2.1 OFFRE DE PRODUITS

Les produits proposés aux clients du marché de l'Industrie sont destinés à des utilisations très diverses :

- dans l'industrie mécanique, les tubes Vallourec sont utilisés pour fabriquer des grues, des machines de construction, des machines agricoles, des cylindres hydrauliques et des bouteilles de gaz ;
- dans l'automobile, Vallourec fournit une large gamme de produits comme des tubes d'essieu et des applications de boîte de vitesses, des composants de cadre de moto, des pièces tubulaires de suspension et de stabilisation pour les véhicules lourds et légers ;
- dans le secteur ferroviaire, Vallourec fournit des solutions innovantes telles que des essieux tubulaires légers et des tubes structurels pour les cadres et les châssis des wagons de marchandises ;

- dans la construction, les solutions tubulaires premium Vallourec sont utilisées pour de nombreuses infrastructures : ponts, stades, halls industriels et logistiques, aéroports et autres projets architecturaux audacieux.

Le Groupe produit des tubes ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et profils creux (c'est-à-dire des produits de section circulaire, carrée, rectangulaire ou octogonale à destination d'un vaste éventail d'applications), de toutes dimensions et nuances d'acier pour répondre aux applications industrielles les plus variées et les plus exigeantes avec des grades d'acier spéciaux.

La gamme des produits tubulaires Vallourec est complétée par l'offre innovante en Fabrication Additive Métallique pour des pièces de forme spécifiques.

1.5.3.2.2 MARCHÉ

Au Brésil, les principaux marchés sont l'industrie automobile, axée sur les véhicules lourds (camions et remorques), et les machines agricoles. En 2025, la production ⁽¹⁾ de véhicules (légers et lourds) s'est élevée à 2,64 millions d'unités, soit une hausse de 3,5% par rapport à 2024, et a principalement été portée par la croissance de la production de véhicules légers, celle des véhicules lourds déclinant.

Dans le segment des machines agricoles, le marché est resté stable en 2025 en raison de conditions de crédit resserrées, de taux d'intérêt élevés, de la prudence observée par les producteurs et d'une concurrence accrue liée à l'importation d'équipements.

1.5.3.2.3 CLIENTS

Parmi ses plus gros clients industriels, le Groupe compte des fabricants d'équipements industriels et des distributeurs. Les dix clients les plus importants représentent environ 40 % de son chiffre d'affaires annuel. Açotubo, Aços Favorit, Mercedes-Benz ou encore Caterpillar font partie de son portefeuille.

1.5.3.2.4 CONCURRENCE

Compte tenu de la présence de Vallourec sur plusieurs segments de marché du secteur industriel, les niveaux de concurrence sont très variables.

⁽¹⁾ Source : ANFAVEA.

1.5.3.3 Nouvelles Énergies

En 2023, Vallourec a lancé une nouvelle ligne de produit, Vallourec Nouvelles Énergies, pour répondre aux défis croissants du secteur de la décarbonation, en ciblant les filières géothermie, CCUS et hydrogène, qui nécessitent des solutions tubulaires complexes. Vallourec s'est fixé pour objectif que le segment Nouvelles Énergies représente 10 à 15 % du résultat brut d'exploitation (RBE) Groupe d'ici 2030.

1.5.3.3.1 PRODUITS

Vallourec a développé tout un éventail de solutions pour l'industrie de la transition énergétique, en capitalisant sur l'offre existante du Groupe pour les marchés Pétrole & Gaz. Ses produits tubulaires à haute performance, parfaitement adaptés aux besoins des filières de la géothermie, de la captation, de l'utilisation et du stockage du carbone (CCUS) et de l'hydrogène, peuvent être fabriqués avec l'appareil productif existant.

Pour la géothermie (et l'extraction directe du lithium) : les produits Vallourec sont prisés pour leur résistance aux hautes températures et leur performance renforcée en matière d'intégrité, notamment en cas de dilatation thermique. Les tubes et connexions de Vallourec sont qualifiés et utilisés dans les zones de puits les plus exigeantes, aux quatre coins du monde. Les produits VIT (Vacuum Insulation Tubing) Thermocase®, grâce à leur excellente isolation thermique, permettent la circulation coaxiale des flux froids et chauds dans le même puits. Cette technologie est promise à un grand avenir car elle augmente considérablement le nombre de sites où la géothermie peut être implantée. De nombreux projets sont désormais envisagés comme des projets combinés de géothermie et d'extraction directe du lithium, nécessitant des solutions tubulaires pouvant résister à la chaleur et à la corrosion élevées ;

Pour la captation, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS) : Vallourec propose une gamme de tubes pour les puits d'injection de dioxyde de carbone et des tubes de conduite pour le transport de ce gaz. Les tubes pour le CCUS requièrent une résistance élevée à la corrosion et une excellente résistance mécanique à basse température. Pour l'injection de CO₂ supercritique dans les puits de stockage, les connexions VAM® ont été testées pour des conditions cycliques spécifiques (cycles de température de 0 °C à - 35 °C), pour des basses températures (- 80 °C) et pour une chute de température brutale dans des conditions de charge sévères, avec des échantillons à taille réelle. Ces résultats ont été validés par certains clients, notamment des leaders technologiques dans le domaine du pétrole et du gaz ;

Pour l'hydrogène : Vallourec propose une gamme de solutions tubulaires pour les puits de production d'hydrogène blanc, les pipelines de transport et le stockage souterrain (cavités salines, aquifères, gisements épuisés), pour lesquels le Groupe a acquis une certaine expérience au cours des dernières années. En outre, le Groupe a inauguré Delphy® en 2023, une solution unique de stockage d'hydrogène qui utilise la technologie tubulaire de Vallourec pour permettre un stockage sûr dans diverses applications de taille moyenne (1 à 100 tonnes de H₂) avec une empreinte au sol limitée et un niveau de sécurité élevé. Après une qualification technologique complète en 2023-2024, et notamment la construction et l'exploitation d'un démonstrateur à Aulnoye-Aymeries, à côté du centre de R&D de Vallourec, le système Delphy a été qualifié en juin 2025 par DNV, société reconnue en matière de tests et de certification, ouvrant ainsi officiellement la voie à sa commercialisation.

Outre ces solutions tubulaires, Vallourec a mis au point de nouveaux protocoles et moyens de tests adaptés aux défis très spécifiques des Nouvelles Énergies. En effet, le cycle de vie des produits filetés est bien différent de celui de ses applications historiques, dès lors qu'il s'agit de géothermie ou de captation souterraine de CO₂ et d'hydrogène. Ces tests, réalisés dans les conditions réelles d'utilisation, ont ainsi permis de valider les performances opérationnelles des produits VAM® (à commencer par la connexion VAM® 21), ouvrant alors la voie à leur utilisation dans les nombreux projets d'exploitation des Nouvelles Énergies.

Pour compléter son offre de produits, Vallourec propose une large offre de services, issue des solutions pour les marchés Pétrole & Gaz et adaptée aux besoins des clients de l'industrie de la transition énergétique. À titre d'exemple, les services de Tubular Management Services adaptés aux besoins spécifiques des clients sont offerts en géothermie pour répondre aux contraintes d'espace en milieu urbain.

1.5.3.3.2 MARCHÉS DES NOUVELLES ÉNERGIES

Énergie géothermique

Le terme « géothermie » vient des mots grecs geo (terre) et therm (chaleur). Cette source d'énergie propre et renouvelable, produite en permanence sous la surface terrestre, se trouve à la fois sur terre et en mer. Les ressources géothermiques sont exploitées depuis des milliers d'années pour la baignade, mais leur utilisation pour le chauffage urbain et la production d'électricité ne s'est développée en tant qu'industrie indépendante qu'à partir du XIX^e siècle. En raison de l'augmentation de la demande mondiale d'électricité et de chauffage, mais aussi de la nécessité d'une transition vers des énergies plus propres causée par le changement climatique, la géothermie est perçue comme ayant un immense potentiel.

Au vu de l'intérêt que suscite le développement de ressources renouvelables propres partout dans le monde, de nombreuses entreprises s'empressent actuellement de mettre au point de nouvelles technologies ou d'ajouter l'étiquette « géothermie » à leurs technologies existantes. À cet égard, l'industrie pétrolière et gazière joue un rôle actif en matière de transfert de technologies et d'investissements.

Au-delà du chauffage urbain et de la production d'électricité, de nouveaux usages de la géothermie sont en cours de développement, comme l'extraction de minéraux stratégiques, tels que le lithium. L'engouement pour les technologies de batteries a entraîné une croissance de la demande de lithium extrait par pompage de saumures géothermiques qui sont ensuite évaporées dans des bassins solaires ou par extraction directe (DLE). La technologie DLE peut être combinée à la production d'énergie géothermique en utilisant des saumures chaudes pour générer de l'électricité, comme c'est le cas avec le processus géothermique traditionnel. L'extraction DLE suscite de plus en plus d'intérêt en raison de sa faible empreinte au sol, de sa faible consommation en eau et de son délai de mise sur le marché plus court que celui des grands projets miniers. À ce jour, Vallourec a accompagné la quasi-totalité des projets combinés de géothermie/DLE aux États-Unis et dans l'Union européenne, au service aussi bien des développeurs de projets de géothermie/DLE que des énergéticiens intégrés. En raison de la nature corrosive des saumures de lithium ainsi que de leurs températures élevées, des tubes et des connexions de qualité supérieure sont nécessaires pour développer ces projets. Vallourec considère donc qu'il existe un potentiel de croissance de son activité DLE à l'avenir.

Le marché mondial de la géothermie devrait connaître une croissance annuelle comprise entre 7 % et 9 % jusqu'en 2030, grâce à la multiplication des développements de projets et des nouvelles techniques développées dans ce domaine.

Géothermie conventionnelle

Les ressources géothermiques conventionnelles présentent trois conditions nécessaires : chaleur, perméabilité et présence de fluide. Une fois ces conditions réunies, il suffit de forer pour extraire l'énergie géothermique. Pour la géothermie conventionnelle, certains puits doivent être conçus pour résister à des températures et des pressions élevées, ce qui constitue le segment visé par Vallourec.

Géothermie nouvelle génération

Les alternatives géothermiques non conventionnelles ne réunissent qu'un seul des trois critères : chaleur, mais absence de perméabilité et de fluide. Des interventions artificielles dans le sous-sol sont donc nécessaires pour capter la chaleur.

Des systèmes géothermiques stimulés (Enhanced Geothermal Systems, EGS), comme celui développé par Fervo aux États-Unis, ont donc vu le jour : ils permettent de produire de l'électricité sans ressources hydrothermales convectives naturelles. En substance, les technologies EGS augmentent la disponibilité des ressources géothermiques grâce à des méthodes de stimulation, notamment hydraulique. L'eau passe à travers les failles, absorbant la chaleur jusqu'à ce qu'elle soit forcée de remonter à la surface sous forme d'eau chaude. La chaleur de l'eau est convertie en électricité à l'aide d'une turbine à vapeur ou d'un système de centrale géothermique à cycle binaire. L'eau refroidie est ensuite recyclée dans le sol et le processus se répète. Vallourec participe activement au développement de l'EGS en fournissant aux acteurs de ce secteur des tubes dotés d'une excellente résistance au couple et à l'éclatement.

Les systèmes géothermiques en circuit fermé (également appelés systèmes géothermiques avancés, ou AGS) sont un type de système d'énergie géothermique contenant un fluide souterrain, chauffé dans un réservoir de roche chaude sans contact direct avec les pores et les fractures de la roche. Le fluide reste enfermé à l'intérieur d'un circuit fermé de tubes souterrains qui conduisent la chaleur terrestre. Comme tous les systèmes géothermiques, ceux en circuit fermé fournissent de l'énergie renouvelable et fonctionnent principalement comme des ressources de base qui produisent une énergie constante. Contrairement aux centrales géothermiques conventionnelles, celles en circuit fermé peuvent être installées n'importe où dans le monde, leur emplacement dépendant uniquement de la profondeur de la roche chaude. Vallourec participe à des projets de systèmes géothermiques avancés destinés à alimenter, aux États-Unis, en Indonésie et en Allemagne, des centrales électriques qui nécessitent des produits aux propriétés spécifiques :

- haute résistance au collapse avec des connexions premium qualifiées pour garantir l'étanchéité à l'eau et au gaz des puits profonds ;
- capacité à supporter des températures élevées (200°C et plus) pendant toute la durée de vie du puits ;
- capacité à supporter des charges de compression importantes pendant toute la durée de vie des puits. Pour y parvenir, Vallourec a qualifié sa connexion premium VAM® 21 selon un protocole de test spécifique appelé TWCCEP à 350 °C ;
- isolation thermique élevée (Thermocase® VIT) permettant de concevoir des puits à colonne en boucle fermée afin d'optimiser la température de sortie et la puissance des puits.

Captation, stockage et utilisation du carbone

La captation, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS) désignent le processus consistant à extraire le dioxyde de carbone des flux d'émissions des sites industriels, à le transporter et à le réutiliser ou à le stocker (au lieu de le rejeter dans l'atmosphère). La séquestration du CO₂ est aujourd'hui réalisée dans des réservoirs de pétrole et de gaz épuisés aux États-Unis, en Europe, au Moyen-Orient et dans la région Asie-Pacifique. Les projets d'injection sont souvent menés par des majors du pétrole et du gaz, tant pour les projets offshore (Europe, Asie-Pacifique) que pour les projets onshore (États-Unis, Moyen-Orient).

Ces projets nécessitent des tubes de cuvelage et surtout des tubes de production capables de résister au gaz CO₂ hautement

corrosif. Une fois le carbone capté (capacité annuelle estimée à environ 60 millions de tonnes en 2025), il peut être directement réutilisé ou transporté par bateau ou par pipeline jusqu'à un site de séquestration.

Les solutions CCUS de Vallourec sont très prisées, en particulier aux États-Unis et en Union européenne, où les opérateurs de projets devraient bénéficier des crédits de séquestration de carbone et de politiques favorables. Vallourec espère qu'une plus grande clarté réglementaire à l'avenir permettra à davantage de projets dans ce secteur de progresser.

Hydrogène

L'hydrogène « vert » est un vecteur énergétique pour réduire les émissions de carbone dans les secteurs difficiles à décarboner (dits « hard to abate »), notamment certaines industries à forte intensité énergétique (raffineries, fabrication d'acier, production d'ammoniac), les transports lourds, l'aviation et le transport maritime. La majeure partie de la production actuelle d'hydrogène, générée à partir de méthane, a une empreinte carbone importante. De nombreuses initiatives sont déployées dans le monde entier afin de produire de l'hydrogène par électrolyse au moyen d'électricité renouvelable, et ainsi éliminer les émissions de CO₂ associées.

À long terme, la demande d'hydrogène devrait augmenter de manière significative dans les pays développés en raison des politiques de réduction des émissions, qui se déclinent notamment sous la forme de cadres réglementaires et de mesures incitatives. De nombreux pays ont actualisé leurs stratégies nationales et se sont fixé des objectifs ambitieux pour réduire le coût de l'hydrogène et en améliorer la compétitivité.

L'année 2025 a été marquée par des tendances contradictoires concernant l'évolution de ce marché : certains obstacles ont empêché plusieurs projets d'aboutir, tandis qu'un nombre croissant d'autres projets ont fait l'objet d'une décision finale d'investissement. La demande d'hydrogène bas carbone devrait fortement augmenter vers la fin de la décennie.

Récemment, l'exploration et l'exploitation de ressources d'hydrogène blanc (également appelé H₂ naturel ou géologique) a également suscité un vif regain d'intérêt, qui pourrait contribuer à soutenir la production d'hydrogène.

Vallourec est bien positionné pour servir, à grande et moyenne échelle, le marché en constante évolution de l'hydrogène blanc, ainsi que le marché du stockage de l'hydrogène vert, grâce à son portefeuille de tubes et à sa solution de stockage Delphy.

Biomasse (Brésil)

Aujourd'hui, environ 10 % de la production d'électricité du Brésil provient de chaudières à biomasse alimentées en bagasse de canne à sucre, en balles de riz et en déchets de bois, et les experts de ce marché anticipent une croissance de cette solution à l'avenir.

Vallourec fournit des tubes pour chaudières, y compris son grade d'acier VBRMo4 propriétaire, qui est spécifique à cette industrie. Le marché des chaudières à biomasse est fortement régionalisé, avec une forte demande de contenu local. Vallourec, en tant que producteur national, est bien positionné pour fournir les tubes nécessaires à ce marché.

1.5.3.3.3 PRINCIPAUX CLIENTS SUR LE MARCHÉ DES NOUVELLES ÉNERGIES

Le Groupe compte parmi ses plus importants clients des entreprises internationales du secteur de l'énergie (notamment des sociétés pétrolières et gazières), des développeurs de projets géothermiques ou d'hydrogène « vert » ou « blanc », et des spécialistes de la captation et du stockage du carbone. Tous ont besoin des solutions tubulaires de Vallourec.

1.5.3.3.4 CONCURRENCE

Les principaux concurrents de Vallourec sur le segment Nouvelles Énergies sont essentiellement les mêmes que sur le segment Pétrole & Gaz, c'est-à-dire des fournisseurs mondiaux de premier rang tels que Tenaris, NSC, Tubacex et JFE. Pour certaines applications (comme les matériaux CRA résistants à la corrosion) ou dans des régions spécifiques (comme le Moyen-Orient ou l'Asie), la dynamique peut être légèrement différente, avec un paysage concurrentiel plus large.

1.5.3.4 Minerai de fer

1.5.3.4.1 PRODUCTION DE MINERAI DE FER

Au Brésil, le Groupe extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. La mine approvisionne le haut-fourneau et l'usine de pellets de ses filiales situés à Jeceaba, dans le Minas Gerais, et commercialise la majeure partie de sa production sur les marchés locaux.

Vallourec anticipe une production vendue d'environ 5,5 millions de tonnes par an dans un avenir proche, selon les conditions du marché.

Vallourec a réalisé le premier des deux projets d'extension de la mine au quatrième trimestre 2024. Le premier projet (Phase 1), de petite envergure, a permis de prolonger la durée d'exploitation de la mine de Pau Branco, d'améliorer la qualité des réserves et d'augmenter sa rentabilité.

Vallourec est actuellement en discussion avec les autorités étatiques et nationales pour obtenir les permis de production et les permis environnementaux nécessaires pour le second projet (Phase 2), qui devrait améliorer la durée de vie et la qualité des réserves de la mine, ainsi que sa rentabilité. L'amélioration de la production permise par la Phase 2 devrait commencer à se matérialiser en 2027.

1.5.3.4.2 MARCHÉ

Au Brésil, la production d'acier de Vallourec se concentre sur le site de Jeceaba qui bénéficie d'installations récentes, combinant un four électrique utilisant de la ferraille et un haut-fourneau alimenté en minerai de fer extrait de la mine du Groupe.

En 2025, le prix international moyen du minerai de fer ⁽¹⁾ s'est établi à 102 dollars US/tonne, un niveau inférieur à celui de 2024 (109 dollars US/tonne), en raison de la faiblesse persistante de l'environnement macroéconomique, tout particulièrement en Chine, premier consommateur mondial de minerai de fer.

Le prix du minerai de fer a atteint son niveau le plus bas au deuxième trimestre 2025. Il a notamment baissé à 94 dollars US/tonne en moyenne en juin, avant de repartir progressivement à la hausse au quatrième trimestre, clôturant l'année à un prix moyen de 107 dollars US/tonne en décembre.

1.5.3.4.3 CLIENTS

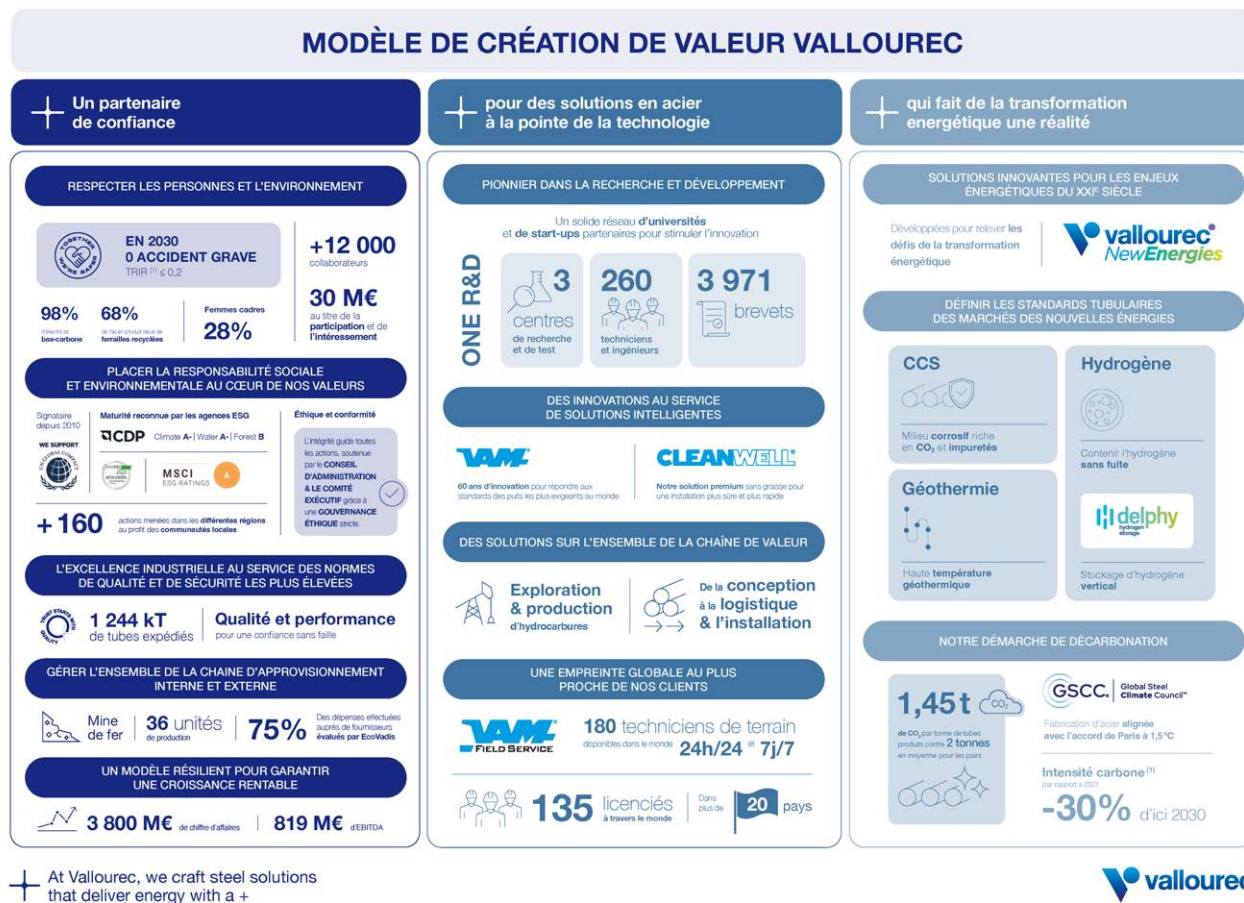
Vallourec vend la majorité de sa production de minerai de fer à des clients brésiliens tels que VALE, CSN Mineração, Gerdau ou Usiminas. Ses aciéries au Brésil sont également approvisionnées par sa propre mine de fer et par les marchés nationaux de la ferraille d'acier.

⁽¹⁾ Platts SBB – IODEX Iron ore fines 62 % CFR North China \$/t.

1.6 Création de valeur

1.6.1 Le modèle unique de création de valeur de Vallourec

« Notre modèle de création de valeur repose sur un principe fondamental : être un partenaire de confiance et créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes en apportant des solutions en acier innovantes pour faire de la transformation énergétique une réalité. » Philippe Guillemot.



1.6.2 Le développement durable au cœur de notre modèle d'entreprise

Vallourec place les pratiques de durabilité au cœur de ses valeurs et a toujours intégré à sa stratégie les plus hauts standards de sécurité au travail et de qualité. La démarche et les objectifs fixés par le Groupe sur les aspects environnementaux, sociaux et sociétaux sont formalisés dans la Charte de développement durable et sont décrits dans la déclaration de performance extra-financière intégrée au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

SÉCURITÉ ET DIVERSITÉ

Vallourec considère ses plus de 12 000 collaborateurs comme son atout le plus précieux pour créer de la valeur et exercer ses activités de manière responsable. Chez Vallourec, le respect de chacun et de l'environnement est primordial.

La sécurité est la priorité absolue du Groupe. Vallourec vise à atteindre, d'ici 2030, zéro accident laissant des séquelles à vie, un TRIR inférieur ou égal à 0,2 et zéro maladie professionnelle. Pour atteindre cet objectif, il a lancé, en 2025, le programme « Together we are Safer » (Ensemble, nous sommes plus en sécurité), sa nouvelle feuille de route Santé et Sécurité.

Vallourec fait l'objet d'évaluations périodiques de la part des principales agences extra-financières ou fonds spécialisés ISR tels que MSCI, Sustainalytics, ISS ESG, EcoVadis ou bien CDP. Le Groupe est actuellement noté A, 21/100 et B- (statut prime) par MSCI, Sustainalytics et ISS ESG. Dans le cadre de l'évaluation ESG d'EcoVadis, Vallourec a obtenu une note de 78 sur 100, se positionnant ainsi dans les 1 % d'entreprises les plus matures en matière de RSE.

Le Groupe s'est engagé à promouvoir la diversité, comme décrit au chapitre 2, section 2.2.4. Son objectif est de porter le nombre de femmes cadres à 30 % d'ici le 1^{er} janvier 2027, contre 28 % en 2025. Vallourec multiplie également ses efforts pour promouvoir l'inclusion multigénérationnelle, multiculturelle et des handicaps. Cet engagement renouvelé est un élément clé du programme « We are Vallourec », qui reflète la volonté du Groupe de créer un environnement de travail inclusif.

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

Vallourec se positionne en tant qu'acteur de premier plan en matière de réduction du CO₂ émis dans le cadre de ses activités de production de tubes.

En juin 2020, Vallourec a annoncé son ambition de réduction de ses émissions carbone directes et indirectes à horizon 2025 en prenant l'année 2017 comme référence. Ces objectifs ont été approuvés par la Science-Based Targets initiative (SBTi). Le Groupe s'engage à :

- réduire ses émissions directes de 20 % (scopes 1 et 2)
- réduire l'ensemble de ses émissions directes et indirectes de 25 % (scopes 1, 2 et 3).

Le Groupe a rempli tous ces engagements dès 2022, soit trois ans avant l'échéance de 2025.

Pour sa nouvelle feuille de route, Vallourec a défini une trajectoire de décarbonation conforme au standard Global Steel Climate Council (GSCC), en prenant l'année 2021 comme référence. Le Groupe s'est fixé les objectifs suivants :

- réduire l'empreinte carbone de l'acier laminé à chaud de 30 % d'ici 2030
- réduire l'empreinte carbone des tubes finis de 30 % d'ici 2030 et de 35 % d'ici 2035
- réduire l'ensemble de ses émissions directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3) de 25 % d'ici 2030

En choisissant le standard GSCC, le Groupe aligne son plan de transition sur l'Accord de Paris. Le GSCC rassemble plus de 20 membres et a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble du secteur sidérurgique mondial par le biais d'une approche agnostique sur le plan technologique. La méthodologie couvre les émissions des scopes 1, 2 et 3 amont, de l'extraction des matières premières au laminage, ce qui garantit que l'empreinte carbone de l'acier laminé à chaud est alignée sur la trajectoire 1,5°C. Le GSCC reconnaît également les avantages bas carbone de l'utilisation de ferrailles recyclées, Vallourec souhaitant renforcer sa contribution à l'économie circulaire. Le Groupe produit déjà principalement de l'acier à partir de ferrailles recyclées, qui représentent 68 % de ses intrants en 2025.

Parmi les différents standards internationaux étudiés, celui du GSCC est le seul qui reconnaisse pleinement la nature intrinsèquement bas carbone de la production d'acier à partir de ferrailles recyclées. Ce standard empêche également que l'acier à plus fortes émissions, avec une faible teneur en intrants recyclés, notamment l'acier produit dans les hauts fourneaux, ne soit étiqueté comme « aligné avec l'accord de Paris », alors que ce type d'acier contribue davantage au réchauffement climatique.

Le GSCC fournit également un modèle de calcul complet et transparent de l'empreinte carbone, qui prend en compte

l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe, y compris les activités minières et forestières.

Ceci est rendu possible par l'utilisation de sources d'énergie bas carbone dans les sites de production intégrés de Vallourec. Le Groupe utilise principalement l'énergie nucléaire aux États-Unis et l'énergie hydroélectrique au Brésil. En complément, dans le cadre de ses activités au Brésil, le Groupe détient une forêt d'eucalyptus utilisée pour produire du charbon de bois issu de la biomasse. Ce charbon de bois vient en remplacement du charbon métallurgique appelé « coke » utilisé par les acteurs de la sidérurgie, et présente des avantages significatifs en termes de décarbonation.

La démarche fructueuse de décarbonation de Vallourec (détaillée dans la section 2.1.2.2 du présent Document d'enregistrement universel) déjà entamée il y a de nombreuses années lui permet aujourd'hui de fournir des tubes dont l'empreinte carbone est la plus faible du secteur (calculée sur la base d'une analyse du cycle de vie, entre la fabrication et la livraison chez les clients, conformément à la norme ISO 14025 et à la règle de catégorie de produit PCR 2023-01 ⁽¹⁾ pour les produits en acier fabriqués) :

- la production par Vallourec d'une tonne d'acier génère 0,95 tonne de CO₂e, quand la moyenne de l'industrie sidérurgique s'élève à 2,18 tonnes ⁽²⁾ ;
- la production par Vallourec d'une tonne de tubes (y compris la fabrication de l'acier) génère 1,45 tonne de CO₂e, alors que cette valeur se situe entre 1,6 et 2,8 tonnes ⁽³⁾ pour le reste du marché.

ÊTRE MOTEUR DANS LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR

Depuis 2021, Vallourec est le seul fabricant de tubes sans soudure à répondre aux trois questionnaires Climat, Eau et Forêt du CDP ⁽⁴⁾. En 2025, la notation du Groupe est demeurée supérieure à la moyenne du secteur dans les trois domaines, malgré un niveau d'exigences croissant dans les questionnaires :

- Climat : Vallourec a obtenu la note « A- Leadership ». Par comparaison, le secteur Fusion, affinage et formage des métaux affiche une moyenne de « B ».
- Eau : Le Groupe a également obtenu la note « A- Leadership », tandis que le secteur affiche une moyenne de « B ».
- Forêt : Le Groupe a atteint le niveau « B Management », alors que le secteur obtient une moyenne de « C ». Vallourec reste le seul sidérurgiste à avoir répondu à ce questionnaire.

⁽¹⁾ L'empreinte CO₂ de Vallourec (Déclaration environnementale de produit [DEP]), calculée sur la base de l'analyse du cycle de vie, est conforme aux lignes directrices de règle de catégorie de produit PCR 2023:01, Fabricated Steel Products, Except Construction Products, Machinery and Equipment, relative aux produits en acier fabriqués à l'exception des produits de construction.

⁽²⁾ World Steel Association Sustainability Indicators 2025 report.

⁽³⁾ Sur la base des informations environnementales publiées par les pairs.

⁽⁴⁾ Le CDP, organisation à but non lucratif basée au Royaume-Uni, se positionne comme l'instance cherchant à faciliter la transparence et la performance des entreprises vis-à-vis de la réduction de leurs impacts environnementaux.



2

État de durabilité

Informations générales	46	2.3 Informations en matière de gouvernance (ESRS G1)	130
Base pour la préparation de l'état de durabilité	46	2.3.1 Gouvernance mise en place	130
Gouvernance RSE (ESRS 2)	48	2.3.2 Plan d'actions et moyens mis en œuvre	131
Stratégie	49	2.3.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale	133
Gestion des IROs (Impacts, Risques et Opportunités)	52		
Notations des agences extra-financières et certifications ISO	59		
2.1 Informations environnementales (ESRS E)	61	2.4 Plan de vigilance	134
2.1.1 Introduction	61	2.4.1 Cadre du plan de vigilance	134
2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique (ESRS E1)	68	2.4.2 Gestion des risques des activités du Groupe	135
2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques (ESRS E1)	80	2.4.3 Gestion des risques des activités des fournisseurs et sous-traitants	138
2.1.4 Prévenir les risques de pollution (ESRS E2)	85	2.4.4 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	139
2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau (ESRS E3)	90		
2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes (ESRS E4)	96	Annexes	140
2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles (ESRS E5)	97	Annexe 1 - Table des matières CSRD	140
2.1.8 Taxonomie européenne	101	Annexe 2 – Note méthodologique	144
2.2 Informations sociales (ESRS S)	107	Annexe 3 – Rapports de l'auditeur de durabilité	149
2.2.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)	107	Annexe 4 – Table de concordance GRI	154
2.2.2 Conditions de travail (ESRS S1)	115	Annexe 5 – Table de correspondance TCFD	161
2.2.3 Dialogue social (ESRS S1)	124	Annexe 6 – Bilan carbone détaillé 2025	164
2.2.4 Diversité et égalité des chances (ESRS S1)	125	Annexe 7 – Synthèse des indicateurs taxonomiques	166
2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2)	127		
2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local (informations complémentaires)	130		

Informations générales

Base pour la préparation de l'état de durabilité

Depuis 2017, Vallourec s'est conformé à la Directive sur le Reporting Non-Financier (NFRD). Désormais le Groupe s'aligne avec la dynamique du Pacte Vert de l'Union Européenne dans le cadre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Ce Document d'enregistrement universel (DEU) 2025 présente les informations essentielles sur ses enjeux de durabilité, conformément aux exigences réglementaires.

L'objectif principal de la CSRD est d'harmoniser le reporting de durabilité des entreprises et ainsi améliorer la qualité et la disponibilité des informations ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance). La directive CSRD a créé 12 normes européennes d'information en matière de durabilité, dites normes ESRS ⁽¹⁾ (European Sustainability Reporting Standards) permettant d'encadrer et d'harmoniser les publications des entreprises sur l'ensemble des thématiques ESG. L'objectif de ces normes ESRS est de préciser les informations, en matière de durabilité, qu'une entreprise doit publier en application de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil ⁽²⁾, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil ⁽³⁾. Ces normes, transposées en droit français le 6 décembre 2023 ⁽⁴⁾, s'appliquent à tous les secteurs d'activités.

Conformément aux articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et L232-6-3 du Code de commerce, le présent état de durabilité décrit la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences de son activité en matière environnementale, sociale, et quant à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Cet état de durabilité est également réalisé sur la base du GRI ⁽⁵⁾ (Global Reporting Initiative) et des principes du Global Compact des Nations Unies. Concernant les enjeux climatiques, le Groupe s'appuie sur la TCFD ⁽⁶⁾ (Task Force on Climate-related Financial Disclosure) dont la table de correspondance est publiée en annexe 5.

Le Groupe s'attache à documenter chaque année les évolutions et améliorations apportées à l'état de durabilité, en phase avec les nouvelles exigences réglementaires et les meilleures pratiques du marché.

Vallourec présente les éléments de son état de durabilité selon les exigences de la CSRD, les informations suivantes sont disponibles dans les chapitres suivants du présent DEU :

- Présentation du groupe Vallourec et de son modèle de création de valeur (chapitre 1 – section 1.6) ;
- Dispositions en matière de durabilité (chapitre 2) ;
- Gestion des risques (chapitre 3) ; et
- Gouvernement d'entreprise (chapitre 4).

Cadre de référence et données

L'état de durabilité est élaboré en référence aux normes ESRS publiées par l'EFRAG, groupe consultatif européen sur l'information financière. Tous les indicateurs quantitatifs et qualitatifs inclus dans les sections E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance) ont été évalués comme matériels selon l'Analyse de Double Matérialité (ADM) du Groupe. Par ailleurs, le Groupe a également pris le parti de maintenir la publication de certaines informations, historiquement publiées dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), bien qu'elles aient été identifiées comme non-matérielles dans l'ADM. Ces informations non-matérielles sont les suivantes : ressources entrantes (section 2.1.7.4) Suivi de performance - bilan des flux massiques du Groupe), la biodiversité (section 2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes), les initiatives sociétales engagées auprès des communautés locales (section 2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local), lutte contre l'évasion fiscale (section 2.3.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale). Par ailleurs, le plan de vigilance - qui doit faire l'objet d'une communication dans le DEU - a été inclus au sein de l'état de durabilité - conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 et à l'ESRS 1.114 qui permet l'inclusion d'informations émanant d'autres réglementations (section 2.4).

Outils de reporting

Vallourec a mis en place, depuis de nombreuses années, des outils de reporting centralisés afin de consolider les informations clés et piloter son activité de manière efficace et fiable. Ces différents systèmes d'informations couvrent les données relatives aux sujets de santé et sécurité, produits chimiques, environnementaux, ressources humaines et compliance, en complément des systèmes d'information du Groupe dédiés au reporting financier.

Le Groupe travaille à l'amélioration continue de ses outils et processus de reporting afin de renforcer la fiabilité et la précision des données consolidées. Ces efforts soutiennent un suivi et une analyse régulière des performances à tous les niveaux (site, région et Groupe), ainsi qu'une revue systématique avec les objectifs fixés, permettant d'identifier et de mettre en œuvre les ajustements nécessaires.

Consolidation et périmètre

L'état de durabilité de Vallourec couvre l'ensemble des activités du Groupe, aligné sur le périmètre des états financiers conformément aux exigences de la CSRD, à l'exception de certains points de données spécifiés en Annexe 2 – Note méthodologique. La liste des sociétés consolidées figure dans la section dédiée des comptes consolidés du DEU.

⁽¹⁾ Règlement délégué - UE - 2023/2772 - EN - EUR-Lex.

⁽²⁾ Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, modifiant la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

⁽³⁾ Directive - 2022/2464 - FR - EUR-Lex.

⁽⁴⁾ Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales - Légifrance.

⁽⁵⁾ Le GRI est un organisme international de normalisation qui fournit des exigences et des lignes directrices pour le reporting des activités d'une organisation en matière de développement durable.

⁽⁶⁾ Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, la TCFD est une organisation mondiale formée - à la demande des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 - pour développer un ensemble de recommandations liées au climat, que les entreprises et les institutions financières peuvent utiliser pour mieux informer les investisseurs, les actionnaires et le public des risques financiers liés au climat.

Cet état de durabilité inclut les opérations de Vallourec ainsi que les éléments de la chaîne de valeur identifiés comme matériels lors de l'Analyse de Double Matérialité. Les données ESG consolidées incluent la société mère Vallourec S.A. et toutes ses filiales, conformément aux principes appliqués aux états financiers. Les activités sous contrôle opérationnel, tel que défini par la CSRD, ont été analysées dans le cadre de l'état de durabilité (cf. Annexe 2 - Note Méthodologique).

L'état de durabilité, publié annuellement, couvre la même période que le reporting financier, soit l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Les principes appliqués pour les indicateurs ESG sont détaillés à la fin de chaque section, et leur consolidation respecte ces règles, sauf indication contraire dans les sections dédiées E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance).

Toute modification des indicateurs déclarés ou de la méthodologie appliquée sera présentée dans le texte. Pour des détails

supplémentaires concernant les limites de périmètre, la méthodologie de l'Analyse de Double Matérialité et les méthodes de calcul des données quantitatives, veuillez consulter les sections pertinentes du document ainsi que la Note Méthodologique incluse en annexe 2.

Dans le cadre de cette deuxième année de préparation de l'état de durabilité conformément aux exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, le Groupe a poursuivi ses travaux d'amélioration de la qualité et de l'exhaustivité des informations publiées. Malgré les efforts déployés en 2025, certains points de données ne sont toutefois pas encore disponibles pour publication dans le présent Document d'enregistrement universel. Il s'agit (i) des informations relatives aux ressources financières allouées au déploiement du plan de transition climatique, (ii) du reporting exhaustif des rejets de polluants, ainsi que (iii) des quantités totales de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes utilisées dans les procédés de fabrication.

Structure de l'état de durabilité de Vallourec

Informations générales		
NORMES THÉMATIQUES		
2.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	2.2 INFORMATIONS SOCIALES	2.3 INFORMATION EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE
ESRS E1 - Changement climatique Sections 2.1.2, 2.1.3 & 2.1.8	ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise Sections 2.2.1 à 2.2.4	ESRS G1 – Conduite des affaires Sections 2.3.1 et 2.3.2
ESRS E2 - Pollution - Section 2.1.4	ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur - Section 2.1.5	Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale (informations complémentaires à la CSRD) Section 2.3.3
ESRS E3 – Ressources aquatiques et marines - Section 2.1.5	Soutien du tissu socio-économique local (informations complémentaires à la CSRD) Section 2.2.6	
ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes Section 2.1.6		
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire - Section 2.1.7		
2.4 PLAN DE VIGILANCE		
ANNEXES		

Gouvernance RSE (ESRS 2)

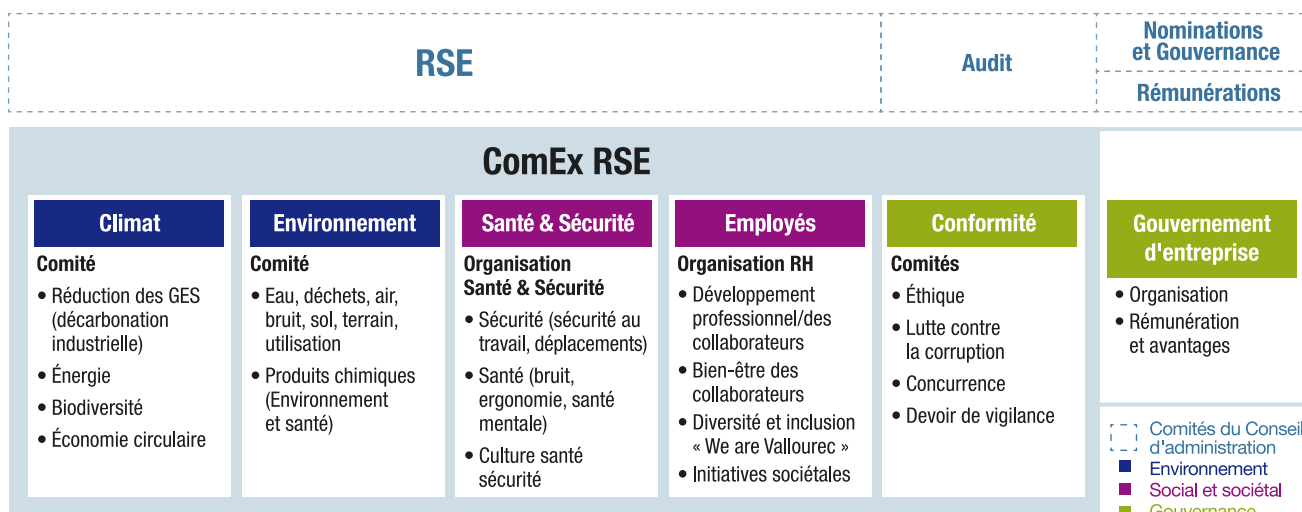
En 2018, le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité RSE chargé du suivi des sujets relevant de la stratégie en matière de responsabilité environnementale, sociale et sociétale. Ce Comité a pour mission de revoir régulièrement la stratégie du Groupe sur les enjeux climatiques, environnementaux, sociaux et sociétaux, ainsi que les opportunités et risques extra-financiers associés à son activité afin de promouvoir une création de valeur sur le long terme, responsable et harmonieuse.

En septembre 2022, la nouvelle Direction de Vallourec a renforcé la gouvernance RSE avec la création d'un Comité RSE, composé de l'ensemble des membres du Comité exécutif.

- **Comité exécutif RSE** : Sous la présidence du Président-directeur général du Groupe, et animé par la Direction du Développement Durable Groupe, a vocation à se tenir une fois par trimestre avec l'ensemble des membres du Comité exécutif du Groupe ; sa mission consiste à valider la stratégie et la feuille de route RSE pour l'ensemble du Groupe, arbitrer et fixer les priorités et les objectifs, ainsi que suivre le déploiement des projets et l'atteinte de leurs objectifs. Ce Comité s'appuie sur cinq piliers : Climat, Environnement, Santé & Sécurité, Employés et Conformité, tous parrainés par un membre du Comité exécutif. Pour chacun de ces piliers, l'organisation en place a également été renforcée.
- **Comité Climat** : Créé en juillet 2021, sous le parrainage du *Chief Operating Officer* et animé par la Direction du Développement Durable Groupe, se réunit tous les trimestres avec les différentes entités opérationnelles du Groupe, afin de suivre les actions mises en place permettant d'atteindre les objectifs de réduction de CO₂ du Groupe à horizon 2025, validés par l'initiative science-based targets (SBTi), et de ceux définis dans la feuille de route 2030-2035 et 2050, validés par le Global Steel Climate Council (GSCC). Les actions liées à la Biodiversité et à l'Économie Circulaire sont également gérées par ce Comité.
- **Comité Environnement** : Créé en octobre 2022, sous le parrainage du *Senior Vice President Process et Ingénierie* et animé par la Direction du Développement Durable Groupe, se réunit tous les trimestres avec les différentes entités opérationnelles du Groupe pour définir, arbitrer et suivre les feuilles de route et plans d'actions associés à la gestion de l'eau, des déchets, de l'air, des sols et des produits chimiques.
- **Santé Sécurité** : Ce sujet défini comme la priorité absolue chez Vallourec est dirigé par l'organisation Santé & Sécurité déjà en place dans le Groupe, sous la responsabilité du *Senior Vice President Ressources Humaines*, membre du Comité exécutif, en lien avec chacune des entités du Groupe (cf. paragraphe 2.2.2.1 dédié aux sujets de Santé et sécurité).
- **Employés** : Les relations sociales, socle des engagements du Groupe, sont sous la responsabilité du *Senior Vice President Ressources Humaines*, membre du Comité exécutif, en lien avec chacune des entités du Groupe (cf. chapitre 2.2 dédié aux informations sociales de Vallourec).
- **Comité Diversité et Inclusion** : Sous l'autorité du *Senior Vice President Ressources Humaines*, animé par la Directrice Talent de Vallourec, et réunissant des représentants des métiers et des régions, suit mensuellement l'avancée des actions initiées dans le cadre des 4 piliers : diversité de genre, richesse interculturelle, richesse intergénérationnelle et inclusion des personnes en situation de handicap.
- **Comité Conformité** : Sous la présidence du Président-directeur général et animé par le *Chief Compliance Officer*, réunit l'ensemble des membres du comité exécutif du Groupe, ainsi que les représentants des directions Audit Interne et Risques, Achats, et Consolidation, Comptabilité et Contrôle Interne. Le Comité définit les orientations et objectifs en matière de conformité et veille à leur déploiement effectif (cf. chapitre 2.3 dédié aux informations de Vallourec en matière de gouvernance).
- **Comité des Initiatives Sociétales** : Animé par la Direction du Développement Durable et composé du *Senior Vice President Ressources Humaines*, du *Chief Compliance Officer*, du Directeur du Contrôle de Gestion et du Directeur de la Communication et des Affaires Publiques, se réunit régulièrement afin de déterminer les orientations d'initiatives de bénévolat en faveur des communautés locales et suivre la cohérence et l'effectivité des projets portés par les comités locaux des initiatives sociétales (cf. section 2.2.6 dédiée aux actions de Vallourec en soutien du tissu économique local).

ESG

Comités du Conseil d'administration



Cette organisation soutenue au plus haut niveau de l'entreprise permet de mobiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe, et de déclencher une réelle prise de conscience, une volonté d'agir de manière responsable et durable face à l'importance croissante des enjeux extra-financiers.

En s'appuyant sur cette gouvernance RSE, la Direction du Développement Durable définit et déploie un plan stratégique en matière de développement durable et de responsabilité sociale/sociétale d'entreprise (RSE). Ce plan est intégré dans les orientations à moyen-long terme du Groupe et mis à jour annuellement. Il comporte les sept axes suivants :

- piloter la gouvernance en matière de développement durable et de RSE ;
- fixer des objectifs à court et moyen termes ;
- renforcer la prise en compte des enjeux du développement durable dans le modèle économique et de création de valeur du Groupe ;

Déclaration sur la diligence raisonnable

Vallourec met en œuvre une procédure de diligence raisonnable pour établir sa feuille de route RSE, en lien avec les orientations stratégiques définies par la direction du Groupe.

Dans ce cadre, Vallourec intègre la vigilance raisonnable dans sa gouvernance, sa stratégie et son modèle économique. Les informations pertinentes sont détaillées dans les sections « Stratégie » et « Informations générales » de l'état de durabilité présenté dans le chapitre 2 de ce Document d'enregistrement universel.

Stratégie

Modèle d'affaires et de création de valeur

Le modèle d'affaires et de création de valeur de Vallourec ainsi que ses activités sont présentés de façon détaillée dans le chapitre 1. Le Groupe y décrit son plan stratégique, sa résilience dans sa stratégie de transformation adossée au développement de son activité Vallourec New Energies. Avec des solutions innovantes et éprouvées dans le secteur des énergies fossiles, le Groupe se positionne comme un acteur clé de la transition énergétique grâce à son expertise et ses solutions adaptées aux défis énergétiques du XXI^e siècle.

En plaçant la Responsabilité Sociale et Environnementale au cœur de ses valeurs, le Groupe exige l'excellence industrielle et garantit les standards de qualité et de santé sécurité les plus élevés sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Orientations stratégiques

Le groupe Vallourec a adopté depuis longtemps une approche proactive en matière sociale/sociétale et environnementale, afin d'agir en acteur responsable. La démarche de Vallourec dans ces domaines est formalisée dans la Charte de développement durable du Groupe et disponible sur le site www.vallourec.com.

Vallourec place la sécurité des collaborateurs et sous-traitants au cœur de ses priorités, promeut la diversité et l'inclusion, développe les compétences et garantit une gouvernance éthique et conforme aux standards internationaux.

- impliquer davantage les collaborateurs dans leurs actions quotidiennes en faveur de la RSE ;
- développer les engagements sociétaux du Groupe ;
- renforcer les actions de progrès en cours ; et
- obtenir la reconnaissance institutionnelle des efforts entrepris.

De plus amples précisions sur le rôle, la composition des organes d'administration et de direction, l'expertise et les formations des membres du Conseil d'administration sont disponibles au sein du chapitre 4 du présent Document d'enregistrement universel.

Qui plus est, la rémunération variable du dirigeant mandataire social exécutif est depuis plusieurs années intrinsèquement liée aux objectifs RSE du Groupe, ce mécanisme d'incitation est décrit plus largement dans le chapitre 4 du présent document (paragraphe 4.3.1.2).

De plus, ce même chapitre précise, dans les sections « CSRD et l'Analyse de Double Matérialité » et « Informations générales » la manière dont le Groupe dialogue avec ses parties prenantes. Dans la section « Identification des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) pertinents » et « Informations générales », le Groupe a identifié et évalué les impacts négatifs. Dans l'ensemble des sections « Plan d'actions » présentées tout au long de l'état de durabilité, le Groupe décrit comment il agit pour remédier à ces impacts négatifs. Le suivi de l'efficacité de ces efforts est communiqué dans les sections « suivi de performance » présentées dans les sections dédiées.

En 2022, dans le cadre de son plan « New Vallourec », le Groupe a réorganisé sa structure pour devenir plus efficace et agile, tout en renforçant d'une part sa proximité avec ses clients et d'autre part sa capacité à accélérer les prises de décisions. Les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, identifiés comme matériels par le Groupe dans l'Analyse de Double Matérialité (ADM), ainsi que leurs Impacts, Risques et Opportunités (IROs), sont revus régulièrement dans les différents comités afin qu'ils soient alignés avec la stratégie du Groupe (voir dans ce chapitre la section Gouvernance RSE).

Le Groupe s'inscrit dans une démarche visant à réduire son impact environnemental et s'engage à la décarbonation de ses activités, la préservation des ressources naturelles et la promotion de l'économie circulaire.

Cette section « Orientations stratégiques » rejoint l'Analyse de Double Matérialité (ADM) ainsi que les Impacts, Risques et Opportunités (IROs) identifiés comme matériels (cf. section suivante « Gestion des IROs (impacts, risques et opportunités) »).

Sans préjuger de ses futurs engagements, le Groupe publie ses objectifs à l'horizon de 2030 sur les thèmes matériels, et 2030/ 2035 pour ses engagements de réduction de CO₂, la santé sécurité ainsi que la valorisation des déchets et communique chaque année les résultats obtenus.

Suivi des indicateurs clés de performance Environnementale, Sociale et Gouvernamentale :

ENVIRONNEMENT



Engagements	Objectifs	Indicateur clé correspondant	Indicateurs					& cibles					Références
			2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026	2030	2035		
Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts sur l'environnement et la biodiversité (ESRS E1)	Réduire ses émissions de gaz à effet de serre	Intensité carbone de l'acier laminé (tCO ₂ e/tonne d'acier) ⁽¹⁾	1,70	1,57	1,44	1,13	1,16	1,47	1,24	1,20		2.1.2.4	
		Intensité carbone des tubes finis (tCO ₂ e/tonne de tubes) ⁽²⁾	1,87	1,73	1,62	1,32	1,34	1,65	1,41	1,31	1,22	2.1.2.4	
		Bilan carbone total du Groupe (scopes 1, 2 et 3) (ktCO ₂ e) ⁽³⁾	8 964	9 106	7 851	7 503	7 432	9 984	7 626	6 723		2.1.2.4	
Respecter son environnement et protéger la biodiversité en prévenant tous types de pollution, en réduisant la consommation d'eau, en valorisant les déchets et en réduisant les nuisances (ESRS E2, E3, E5)	Limiter ses prélèvements d'eau du Groupe	Prélèvements totaux d'eau sans eau de pluie (m ³) (hors mine)	5 880	5 902	5 117	5 058	4 521	5 357	5 227	4 704		2.1.7.4	
	Valoriser ses déchets	Taux de valorisation des déchets en %	97,6 %	97,3 %	97,6 %	98 %	98,5 %	98 %	98 %	98 %	98 %	2.1.5.3	

(1) Cet indicateur est calculé suivant la méthodologie du standard établi par le Global Steel Climate Council (GSCC), aligné sur une trajectoire de réchauffement à 1.5°C pour la fabrication d'acier laminé.

(2) Par rapport aux années précédentes, la méthodologie de calcul de cet indicateur a été ajustée pour répondre aux critères du standard établi par le Global Steel Climate (GSCC). Comme indiqué dans le chapitre 2.1.2 « Participer à la lutte contre le changement climatique », l'objectif établi pour 2025 a été largement atteint, et les changements proposés élèvent les ambitions à 2030 et 2035.

(3) En 2025, the World Steel Association a mis à jour les facteurs d'émissions liés à la production d'acier, générant une hausse matérielle du bilan carbone de Vallourec depuis l'année de référence. Un recalcul a donc été effectué pour assurer une meilleure représentation de ces données et une comparabilité au regard des objectifs fixés à 2030 (c.f. 2.1.2.4 Suivi de performance B) Bilan des émissions de GES - Point méthodologique).

SOCIAL



Engagements	Objectifs	Indicateur clé correspondant	Indicateurs				& cibles			Références
			2022	2023	2024	2025	2025	2026	2030	
Assurer la sécurité et la santé des collaborateurs ; offrant à chacun de bonnes conditions de travail (ESRS S1)	Protéger ses collaborateurs en devenant une référence en Santé et Sécurité	Index TRIR* (Total Recordable Incident Rate) pour les salariés, les travailleurs intérimaires et les sous-traitants	2,96	2,35	1,93	1,25	≤ 1,4	0,95	≤ 0,2	2.2.2.1
Données à fin décembre										
Promouvoir la diversité générationnelle et de genre, la richesse culturelle et l'inclusion des personnes en situation de handicap (ESRS S1)	Diversité et inclusion	% de femmes au sein de l'encadrement	24 %	26 %	27 %	28 %	30 %		35 %	
		% de femmes au ComEx	23 %	23 %	15 %	23 %	30 %		40 %	
		% de femmes à des postes de Top Management	12 %	15 %	19 %	19 %	30 %		30 %	
Former et motiver ses collaborateurs par le développement des compétences, la reconnaissance de l'expertise, la promotion des talents et le développement de carrières (ESRS S1)	Développement des compétences des employés	% de salariés formés au moins deux heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning par catégorie socioprofessionnelle.			95 %	89 %				2.2.2.2

* Dans le cadre d'un travail de vérification et d'harmonisation des pratiques de reporting sécurité, le Groupe a mené au dernier trimestre 2023, un travail approfondi de vérification systématique de l'ensemble des incidents afin de s'assurer de la cohérence des reportings avec la procédure Groupe de déclaration harmonisée des accidents. Ce travail a conduit à un retraitement du TRIR tel que reporté par le périmètre brésilien, dans la consolidation Groupe. Ce retraitement ne concerne que le reporting interne du TRIR. En effet, l'ensemble des incidents survenus au Brésil ont par ailleurs été dûment déclarés localement et ont fait l'objet d'analyses et de mises en place de mesures de prévention conformément à l'exigence du Groupe en la matière. Les autres périmètres du Groupe n'ont pas nécessité de tels retraitements. Par ailleurs, les indicateurs LTIR et Taux de gravité du périmètre du Groupe ne sont pas impactés de manière significative. Les données historiques pré-2021 n'ont pas été corrigées et ne sont donc pas publiées.

GOVERNANCE



Engagements	Objectifs	Indicateur clé correspondant	Indicateurs					& cibles				Références
			2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026	2030	2035	
S'engager avec ses parties prenantes dans la durée	S'engager avec ses parties prenantes dans la durée	S'engager avec ses parties prenantes dans la durée	A-	A	A	A	A	A	A	A	A	2.2.2.1
Etablir un réseau de fournisseurs fiables et responsables (ESRS S2)	S'assurer des engagements RSE de ses fournisseurs clés	% des dépenses effectuées avec les fournisseurs évalués par une agence externe de notation RSE	65 %	71 %	73 %	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %	2.2.5
Politique tolérance zéro envers la corruption et trafic d'influence (ESRS G1)		L'intégrité guide l'ensemble des actions du Groupe, soutenue par le Conseil et le Comité exécutif grâce à une gouvernance éthique stricte										2.3.2 2.2.5 / 2.3.2 / 2.4.6

Gestion des IROs (Impacts, Risques et Opportunités)

La CSRD et l'Analyse de Double Matérialité

La CSRD introduit la double matérialité comme concept clé pour guider la stratégie ESG des entreprises. L'Analyse de Double Matérialité (ADM) est la pierre angulaire de la CSRD, elle permet de déterminer les thèmes ESG identifiés comme matériels qui feront à ce titre l'objet d'un reporting conformément aux normes ESRS. La double matérialité se fonde sur le principe qu'un thème peut être évalué comme matériel selon deux axes :

Matérialité d'impact : évalue les effets positifs ou négatifs de l'entreprise sur les personnes et l'environnement via ses opérations et sa chaîne de valeur ⁽¹⁾.

Matérialité financière : identifie les risques et opportunités financiers liés aux enjeux de durabilité susceptibles d'influencer la performance ou le financement de l'entreprise, y compris ceux liés aux partenaires commerciaux ⁽²⁾.

Pour donner suite aux analyses de simple matérialité, réalisées en 2016 et 2021, qui ont validé la pertinence des enjeux ESG et l'alignement avec les attentes de ses parties prenantes, le Groupe a mené, de manière proactive en 2023, une première ADM, sur la base et la méthodologie du nouveau concept de la CSRD en engageant le dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Après une revue détaillée, et dans un contexte où les activités de Vallourec sont restées stables, sans évolution majeure, le Comité exécutif ainsi que les membres du Comité RSE ont décidé de maintenir pour 2025 les mêmes enjeux ESG matériels identifiés lors de l'ADM de 2023.

Dans cette ADM, et conformément aux attentes réglementaires, le Groupe a identifié et évalué la Matérialité d'impact ainsi que la Matérialité financière pour chacun des enjeux ESG, définissant ainsi ceux qui sont présentés dans cet état de durabilité 2025. Par ailleurs, et comme indiqué dans la section Base pour la préparation de l'état de durabilité figurant au début du chapitre 2, le Groupe a également pris le parti de maintenir la publication de certaines informations, historiquement publiées dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), bien qu'elles aient été identifiées comme non-matérielles dans l'ADM.

Cette analyse a permis au Groupe d'identifier et d'évaluer les thèmes ESG et de définir pour chacun d'entre eux leur niveau de matérialité. Cette démarche accompagnée par des sessions de formation des contributeurs internes et des membres du Conseil d'administration du Comité RSE, afin de les sensibiliser aux enjeux de la CSRD et de leur présenter l'importance et les attentes de l'ADM dans ce cadre réglementaire.

Analyse de la Double Matérialité chez Vallourec

Sous la Direction du Développement Durable et en collaboration avec un cabinet de conseil externe, la première ADM fin 2023 a mobilisé les parties prenantes, qui sont définies comme celles pouvant influencer ou être influencées par l'entreprise. Les ESRS distinguent les parties prenantes affectées et les utilisateurs des états de durabilité.

Dans le cadre de l'ADM, Vallourec a interrogé ses parties prenantes affectées ou qui pourraient être affectées, positivement ou négativement, tout au long de sa chaîne de valeur ainsi que les utilisateurs principaux des rapports de durabilité.

Entre la fin 2023 et le début de 2024, 18 entretiens ont été menés avec ses parties prenantes pour échanger sur une première version de l'ADM afin d'ajuster les thèmes de durabilité, examiner les Impacts, Risques et Opportunités (IROs), et définir les scores d'impact et financiers. Tous les membres du Comité exécutif ont été impliqués dans cet exercice.

Analyse de l'existant et de la chaîne de valeur

Vallourec a basé son analyse de l'existant sur la méthodologie du guide de l'EFRAG MAIF (Materiality Assessment Implementation Guidance). Cet exercice s'est également nourri des conclusions de l'analyse de simple matérialité réalisée en 2021 et l'ADM s'est articulée autour de plusieurs axes.

Le premier concerne la compréhension du contexte avec l'analyse des activités de Vallourec et ses relations d'affaires avec l'ensemble de ses parties prenantes, sur l'entièreté de sa chaîne de valeur.

ACTIVITÉS ET RELATIONS D'AFFAIRES

Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires premium sans soudure, destinées principalement aux marchés de l'énergie, notamment Pétrole & Gaz et Nouvelles Énergies. Le Groupe exploite un réseau mondial d'aciéries, de laminaires à tubes et d'usines de traitement thermique et de filetage, qui s'appuie sur des activités de Recherche et Développement (R&D) de pointe, soutenu par ses centres dédiés à la R&D en Europe, au Brésil et aux États-Unis.

Le Groupe propose des produits et services pour quatre marchés :

- Pétrole & gaz : tubes, connexions et services connectés pour l'exploration et l'exploitation des champs pétroliers et gaziers, y compris les plus complexes.
- Industrie : tubes légers et résistants pour la mécanique, l'automobile et la construction.
- Énergies renouvelables et transition énergétique : tubes et connexions spécialement testés et validés pour résister aux environnements agressifs et corrosifs qui s'imposent aux nouvelles applications énergétiques en pleine expansion (CO₂, géothermie, hydrogène).
- Matières premières : exploitation d'une mine de fer au Brésil, dont une partie de la production approvisionne le haut-fourneau de Jeceaba – Minas Gerais, Brésil, le reliquat étant commercialisé localement.

CHAÎNE DE VALEUR AMONT

Vallourec centralise ses activités de R&D en France et supervise également deux centres au Brésil et aux États-Unis. Au Brésil, le Groupe dispose d'une chaîne de valeur intégrée, allant de la production d'acier à partir de charbon végétal issu de ses forêts d'eucalyptus, à une mine de fer, un haut-fourneau, une aciérie et des tuberies. Aux États-Unis, l'aciérie de Youngstown utilise de la ferraille recyclée. En Europe, Vallourec se concentre sur le marché Pétrole & Gaz avec des installations en France et au Royaume-Uni. Au Moyen-Orient, le Groupe est présent aux Émirats Arabes Unis et en Arabie Saoudite. En Asie, Vallourec opère à Singapour et en Chine, commercialisant des produits premium. Plus de détails sur la chaîne de valeur amont sont disponibles dans la section Chaîne de Valeur 2.2.5.

⁽¹⁾ Annexe au règlement délégué de la Commission (UE) complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de rapport sur la durabilité. ESRS 1 Exigences générales. Objectif 3.4. Paragraphe 43. Commission européenne.

⁽²⁾ Annexe au règlement délégué de la Commission (UE) complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de rapport sur la durabilité. ESRS 1 Exigences générales. Objectif 3.5. Paragraphe 49. Commission européenne.

CHAÎNE DE VALEUR EN AVAL

Dans le cadre du Plan « New Vallourec » lancé en 2022, l'empreinte industrielle de Vallourec vise à accroître l'efficacité et l'agilité du Groupe en se rapprochant de ses clients.

Cela est réalisé grâce à trois hubs stratégiques : deux bases d'exportation au Brésil et en Asie, et une base aux États-Unis pour le marché domestique. Les équipes techniques, commerciales et de support, situées près des opérations des clients, s'efforcent de répondre aux besoins et de fournir des solutions adaptées aux environnements complexes.

Pétrole & Gaz : Vallourec est un partenaire clé pour les compagnies pétrolières nationales et internationales, offrant des solutions OCTG pour la construction de puits de production d'hydrocarbures et des solutions PLP pour le transport et la transformation des hydrocarbures.

Industrie : Le marché industriel de Vallourec se concentre sur l'automobile et les machines agricoles au Brésil, ainsi que sur la mécanique et la construction en Europe, avec une forge en France.

Énergies renouvelables et transition énergétique : Vallourec propose des solutions innovantes pour le stockage d'hydrogène, la captation du carbone et les systèmes géothermiques, répondant aux défis de la transition énergétique.

Services : Le Groupe diversifie ses services, incluant l'expertise sur les plateformes pétrolières, le stockage, l'inspection, l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, et des offres digitales comme TallyVision et Best Fit. Vallourec développe également la fabrication additive WAAM pour produire des pièces complexes en petite série.

Identification des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) pertinents pour Vallourec

Une liste initiale des thèmes de durabilité a été établie sur la base des thèmes définis dans l'annexe A de l'ESRS 1. Un groupe de travail, piloté par la Direction du Développement Durable, a permis d'enrichir cette liste avec des thèmes spécifiques à l'industrie et à la chaîne de valeur de Vallourec. Ce travail d'analyse s'est basé sur la conclusion de l'analyse de simple matérialité de 2021, la revue des risques basée sur l'ERM (Enterprise Risk Management) du Groupe, benchmark avec des pairs, normes sectorielles (GRI, SASB), et questionnaires et rapports d'agences de notation ESG.

Cette démarche a permis de définir la liste définitive des IROs, non seulement sur les sous-thèmes de l'annexe A de l'ESRS 1, mais également sur certains thèmes spécifiques à Vallourec comme la « pollution sonore » et le « maintien et le développement des compétences ».

Les IROs liés aux thèmes de durabilité ont été définis spécifiquement pour chaque thème, en évaluant les Impacts sur l'environnement et les personnes, ainsi que les Risques financiers ou Opportunités liés aux changements environnementaux et sociaux affectant Vallourec.

Cette première analyse s'est appuyée sur l'expertise des Directions du Développement Durable, du Contrôle et de l'Audit Interne, du Contrôle de Gestion, des Ressources Humaines, ainsi que du Secrétariat Général et de la Conformité. Elle a permis d'évaluer les impacts négatifs ou positifs, actuels ou potentiels sur toute la chaîne de valeur du Groupe.

Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels liés aux enjeux de durabilité

L'évaluation des IROs matériels a été réalisée en identifiant les thèmes potentiellement matériels et leurs IROs associés. Chaque thème a été noté sur une échelle de 1 à 5 (notation de l'ERM du Groupe), selon sa Matérialité d'Impact et Financière avec des seuils de matérialité fixés à 2,5. Cette évaluation, basée sur des IROs bruts, a été validée par les membres du Comité exécutif.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA MATÉRIALITÉ D'IMPACT ET FINANCIÈRE

L'échelle d'évaluation utilisée est celle de l'ERM déjà en place chez Vallourec pour la revue des risques trimestriels.

Calcul de la matérialité											
Impact	Gravité					Probabilité					
	Échelle	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
	Ampleur	Mineur	Modéré	Élevé	Majeur	Catastrophique					
	Portée	Locale	Régional	National	Continental	Mondial					
	Caractère	Remédiable	Partiellement remédiable	Modérément remédiable	Difficilement remédiable	Non remédiable					
						X					
	Montant	< 15 M€	15 - 100 M€	100 - 250 M€	250 - 500 M€	> 500 M€	Improbable	Rare	Possible	Probable	Très probable
Financière		Court terme : se matérialise au moins une fois par an									
	Temporalité	Moyen terme : se matérialise tous les 2 à 5 ans									
		Long terme : se matérialise moins d'une fois tous les 10 ans									

Le calcul de la matérialité d'impact = gravité × probabilité de survenance de l'impact.

La gravité est évaluée selon trois critères : Ampleur, Portée, et Caractère irréparable de l'impact.

Le calcul de la matérialité financière = gravité (magnitude potentielle des effets financiers) × probabilité de survenance de l'impact.

La probabilité de survenance est mesurée sur une échelle de 1 (improbable) à 5 (très probable), uniquement pour les impacts potentiels.

Dans l'hypothèse où un thème de durabilité figurait déjà dans l'ERM, ce score a été réajusté en fonction des spécificités de la double matérialité.

Vérification de la cohérence avec la cartographie des risques de Vallourec

Afin de déterminer les principaux risques ESG auxquels le Groupe est exposé, les résultats de la cartographie générale des risques ont été croisés avec ceux de l'ADM menée en 2023/2024.

Les résultats de l'ADM ont confirmé la pertinence de la cartographie des risques existante au niveau Groupe chez Vallourec. Les enjeux de durabilité identifiés comme matériels dans cette analyse faisaient déjà l'objet d'un suivi particulier par les équipes opérationnelles ainsi que par le Département du contrôle et l'audit interne sur la base des stratégies, politiques et procédures des services concernés (stratégie, opérations, juridique, financier, éthique, qualité, sécurité, environnement, etc.). Les enjeux identifiés comme matériels dans l'ADM sont déjà revus régulièrement via les différents comités existants (voir partie gouvernance RSE en section « Informations générales »). Ces revues permettent d'identifier et d'évaluer les risques, analyser leurs impacts sur la société et l'environnement, quantifier leurs implications financières pour Vallourec, et prioriser les risques à présenter auprès du comité d'audit.

Le Département du contrôle et de l'audit interne joue un rôle clé en centralisant et en supervisant l'ensemble des risques Groupe, offrant ainsi une vision globale et alignée avec les priorités stratégiques de l'entreprise. Pour plus de détails concernant la gestion des risques, veuillez consulter la section 3.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne du chapitre 3 du présent document.

Validation des conclusions de l'Analyse de Double Matérialité (ADM) par les organes de direction

Les conclusions de l'ADM ont été validées par l'ensemble des membres du Comité exécutif lors du Comité RSE interne. Par la suite, ces conclusions ont été présentées aux membres du Conseil d'administration siégeant aux Comités RSE et d'Audit du Groupe.

Analyse des écarts à la suite de l'Analyse de Double Matérialité (ADM) chez Vallourec

Sur la base des conclusions de l'ADM, Vallourec a évalué la pertinence des exigences de divulgation et des points de données associés. Cette évaluation a conduit à une analyse des écarts pour identifier les informations à inclure dans l'état de durabilité, en les comparant à celles de la précédente Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Cela a permis de définir la structure de l'état de durabilité 2024, reconduit en 2025, en conformité à la CSRD.

L'état de durabilité contient également les informations sociales, environnementales, sociétales, les informations relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et les informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme mentionnées à l'article L225-102-1 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques mentionnés ci-dessus, sur un périmètre mondial. Sauf précision contraire dans le texte, l'ensemble des informations mentionnées dans ce chapitre se rapporte à Vallourec, à l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce, et aux sociétés que Vallourec contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Synthèse des Impacts, Risques et Opportunités extra-financiers

CATÉGORIE(S) D'INFORMATION EXTRA-FINANCIÈRE	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITÉ(S)	POLITIQUE(S) APPLIQUÉE(S)	INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE
Énergie (ESRS E1 - Changement climatique)	(Actuels, MT, toute la chaîne de valeur) : - Impacts amont des marchés de l'énergie sur le coût d'exploitation des sites de production - Impacts aval de la mutation des marchés de l'énergie sur les débouchés commerciaux de l'entreprise	Hausse des coûts énergétiques (en particulier du gaz naturel et de l'électricité) (Actuel, MT, toute la chaîne de valeur)	Réduction des consommations énergétiques (Actuel, CT, opérations propres)	Politique environnementale (consommation d'énergie)	Consommation d'énergie (kWh/tonne traitée)
			Amélioration du rendement des processus industriels (Actuel, CT, opérations propres)	Ecodesign pour les nouveaux projets industriels et d'innovation (bilan énergétique des projets)	% de la production issus d'usines certifiées ISO 50001 et ISO 14001
		Décroissance de la demande relative aux marchés historiques du Groupe (Potentiel, MT, chaîne de valeur avale)	Développement de produits et services liés à la transition énergétique (hydrogène, géothermie, captation du carbone, solaire) (Actuel, CT, chaîne de valeur avale)	Politique environnementale (débouchés commerciaux, matérialisé par la business line « New Energies »)	Scope 3 aval « Utilisation des produits et services vendus » (tCO ₂ e)

CATÉGORIE(S) D'INFORMATION EXTRA-FINANCIÈRE	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITÉ(S)	POLITIQUE(S) APPLIQUÉE(S)	INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE
Atténuation au changement climatique* (ESRS E1 - Changement climatique)	Dérèglement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2, 3) (Actuel, MT, toute la chaîne de valeur)	(Actuels, CT, toute la chaîne de valeur) : - Financiers (Système d'Echange de Quotas carbone Européen (SEQUE-UE) et mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)) - Conformité aux réglementations changeantes - Demande et accès au capital (Potentiel, CT, toute la chaîne de valeur) : - Atteinte à la réputation et à l'image du Groupe	(Potentielles, CT, toute la chaîne de valeur) : - Avantage compétitif sur la faible empreinte carbone des tubes comparé à la concurrence - Réduction des consommations de matières premières - Développement de technologies innovantes (Carboval, hydrogène, etc.)	Politique environnementale réduction des émissions de GES, articulée autour de la procédure « Indicateurs et reporting environnemental » et de la mise en œuvre des plans d'action suivis en Comité Climat Ecodesign pour les nouveaux projets industriels et d'innovation (prix interne du carbone)	- Total et détail des émissions CO₂ (scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval) (tCO₂e) - Intensité carbone de l'acier laminé (tCO₂e/tonne d'acier) - Intensité carbone des tubes finis (tCO₂e/tonne de tubes) % d'énergie renouvelable % d'électricité renouvelable % d'énergie bas carbone % d'électricité bas carbone
Adaptation au changement climatique (ESRS E1 - Changement climatique)	Impacts des conditions météorologiques sur les processus industriels du Groupe (Actuel, MT, toute la chaîne de valeur)	Risques physiques chroniques (vagues de chaleur, sécheresses, cyclones, incendies, etc.) ou aigus (hausse des températures moyennes, montée des eaux, etc.) (Potentiel, CT, toute la chaîne de valeur)	Avantage concurrentiel par rapport aux pairs en ce qui concerne l'empreinte carbone de la fabrication des tubes (Potentielle, CT, chaîne de valeur aval)	Politique d'adaptation au changement climatique	% des actifs à risque avant de considérer des mesures d'adaptation % des actifs à risque en considérant les mesures d'adaptation
Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes (ESRS E2 - Pollution)	Impacts négatifs (Actuels, MT, opérations propres) : - Sur la santé et la sécurité des employés et des communautés, dus à l'utilisation de substances dangereuses - Explosion potentielle liée à l'utilisation de produits chimiques dangereux			- Politique santé - Plan de substitution des produits classés Cancérigène Mutagène et toxique pour la Reproduction (CMR) - Politique environnementale	Taux de substitution des produits CMR
Pollution de l'air, des eaux et des sols (ESRS E2 - Pollution)	- Émissions atmosphériques de particules et de composés organiques volatils (Actuel, MT, opérations propres) - Accidents et déversements de produits chimiques (Actuel, MT, opérations propres) - Gestion et traitement inadéquats des déchets (Potentiel, MT, opérations propres)		Développement de produits et services à forte valeur ajoutée (Actuelles, CT pour eau et sol et MT pour air, chaîne de valeur aval) : - Produits premium répondant aux exigences les plus rigoureuses - Portefeuille de produits garantissant l'intégrité des puits dans des conditions extrêmes - Outil de contrôle pour optimiser l'installation des produits et pendant toute leur durée de vie	- Charte de développement durable - Politique environnementale	- Mesure des émissions de polluants atmosphériques - Montant des investissements HSE % d'usines certifiées ISO 14001 - Suivi de la qualité des rejets dans l'eau - Matières en suspension dans les rejets (tonne) - Demande chimique et biologique en oxygène dans les rejets (tonne) - Hydrocarbures totaux dans les rejets (tonne) - Métaux lourds dans les rejets (tonne)

CATÉGORIE(S) D'INFORMATION EXTRA-FINANCIÈRE	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITÉ(S)	POLITIQUE(S) APPLIQUÉE(S)	INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE
Pollution sonore (spécifique à Vallourec)	Impacts négatifs du bruit sur les personnes et l'environnement (Actuel, CT, opérations propres)			- Plan d'action pour la prévention des nuisances sonores - Politique environnementale	- Cartographie de l'exposition des salariés au bruit - Mesures du bruit en périphérie des sites
Consommation et prélèvements d'eau (ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines)	Réduction du volume disponible pour les autres usages domestiques, industriels et agricoles (Potentiel, CT, opérations propres) Impacts des prélèvements et rejets sur les écosystèmes (Actuel, CT, toute la chaîne de valeur)	(Potentiels, CT, opérations propres) : - Conflits d'usage de l'eau en situation de stress hydrique (relatifs aux autres usages domestiques, industriels et agricoles) - Perte d'activité en cas d'interruption prolongée de l'approvisionnement en eau (Actuels, CT, toute la chaîne de valeur) : - Qualité de l'eau déchargée dans l'environnement - Non-conformité aux normes en vigueur		- Politique environnementale - Indicateurs et reporting environnemental - Politique de gestion de l'eau	% des eaux utilisées provenant de l'eau de pluie - Prélèvements d'eau totaux (m³) % de recirculation - Prélèvements d'eau pour la fabrication d'acier et de tubes par tonne traitée (m³/tonne traitée) - Qualité de l'eau (MES, DCO, DBO, HCT, Métaux lourds)
Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité du fait du changement climatique (ESRS E4 - Biodiversité)	Impacts négatifs sur la biodiversité de : Changement climatique (Actuel, MT, toute la chaîne de valeur)	Cf. ligne « Atténuation au changement climatique* (ESRS E1 - Changement climatique) »	Cf. ligne « Atténuation au changement climatique* (ESRS E1 - Changement climatique) »	Cf. ligne « Atténuation au changement climatique* (ESRS E1 - Changement climatique) »	Cf. ligne « Atténuation au changement climatique* (ESRS E1 - Changement climatique) »
Déchets (ESRS E5 - Économie circulaire)	Impacts négatifs : - Sur l'environnement et les personnes en raison d'un système de gestion des déchets et/ou des déchets dangereux, ou d'un échec dans la prévention de la production de déchets (Potentiel, CT, toute la chaîne de valeur) - Déchets miniers et résidus d'exploitation au Brésil, notamment sur la sécurité des riverains et des employés, et l'environnement (Actuel, CT, toute la chaîne de valeur)			- Charte de développement durable - Politique environnementale - Valorisation des déchets via le programme By-product - Recirculation interne des flux réutilisables (eau, ferraille, etc.)	- Tonnage de déchets mis en décharge % de valorisation de déchets - Tonnes de déchets industriels non valorisés (tonne) % de l'acier utilisé, fabriqué à partir de ferrailles % de déchets dangereux - Montant des investissements HSE

CATÉGORIE(S) D'INFORMATION EXTRA-FINANCIÈRE	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITÉ(S)	POLITIQUE(S) APPLIQUÉE(S)	INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE
Égalité de traitement et opportunités pour tous (ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise)	Impact positif (Actuel, MT, effectifs de l'entreprise) ou négatif (Potentiel, MT, effectifs de l'entreprise) sur la sécurité, le bien-être et la santé mentale des employés			- Charte éthique - Mentorat de femmes - Présence de femmes dans les plans de succession - Objectifs à court et moyen termes - Programme de conformité - Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT - E-learning - Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	- Nombre et nature des signalements internes/externes - Nombre et nature des sanctions appliquées - Taux de femmes cadres et managers - Taux de femmes cadres dirigeants - Taux de disparités salariales
Santé et sécurité des travailleurs (ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise) & Conditions de travail (ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise)	Impact positif (Actuel, MT, effectifs de l'entreprise) ou négatif (Potentiel, MT, effectifs de l'entreprise) sur la sécurité, le bien-être et la santé mentale des employés		Réduction de l'absentéisme et des coûts de remplacement (Actuelle, CT, effectifs de l'entreprise)	- Politique santé - Évaluation des risques sanitaires dans certains pays - Ergonomie du poste de travail - Revue des modes opératoires, circulation dans les locaux, mise à disposition d'équipement de protection <i>Safety Management Program</i> - Focus particulier sur les accidents mortels et les sous-traitants - Évaluation des risques sécuritaires dans certains pays - Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	- Montant des investissements HSE - Nombre de maladies professionnelles reconnues comme telles - LTIR, TRIR, TG - Taux de certification ISO 45001
Maintien de l'expertise et développement des compétences (ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise)	Impact positif ou négatif sur les employés experts en raison de la politique de formation et de rétention des talents (Actuel, MT, effectifs de l'entreprise)	Risque stratégique et opérationnel de perte d'expertise spécifique aux activités premium de Vallourec (Potentiel, MT, effectif de l'entreprise)	Attraction et rétention des talents (Actuelle, MT, effectif de l'entreprise)	- People review - Entretiens de carrière - Plans de succession - Programme « experts » - Vallourec University - Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT - Organisation du dialogue social	- Taux de turnover et motifs de fin de contrat - Nombre d'heures de formation - Questionnaire de satisfaction des employés

CATÉGORIE(S) D'INFORMATION EXTRA-FINANCIÈRE	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITÉ(S)	POLITIQUE(S) APPLIQUÉE(S)	INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE
Conditions de travail (ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur) & Santé et sécurité des travailleurs (S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur)	Impact positif (Actuel, MT, travailleurs de la chaîne de valeur) ou négatif (Potentiel, MT, travailleurs de la chaîne de valeur) sur la sécurité, le bien-être et la santé mentale		(Potentielle, CT, toute la chaîne de valeur) : • Renforcement de la réputation de Vallourec • Sécurisation de l'approvisionnement	Politique d'approvisionnement responsable	% de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE
Corruption et versement de pots-de-vin (ESRS G1 - Conduite des affaires)	Impacts négatifs liés à des comportements non éthiques, tels que la corruption, la violation des lois relatives à l'intégrité dans la conduite des affaires (Potentiel, MT, toute la chaîne de valeur)	(Potentiels, MT, toute la chaîne de valeur) : • Risque de non-conformité aux réglementations, (anticorruption, notamment si applicables : Sapin II, FCPA, UKBA) • Risques réputationnels • Risque de condamnation		• Charte éthique • Programme de conformité • Code de conduite anticorruption • Procédures internes : agents/cadeaux/ sponsoring et mécénat • E-learning et formations • Politique d'achats responsables • Dispositif de contrôle des tiers	• Nombre et nature des signalements internes/externes • Nombre et nature des sanctions appliquées • Nombre de personnes formées
Culture d'entreprise (ESRS G1 - Conduite des affaires)	Impact positif avéré sur le bien-être des employés et leur volonté de rester ou d'évoluer au sein de Vallourec, incluant l'engagement des employés (Actuel, CT, effectifs de l'entreprise).			Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	

* Inclut également l'ensemble des éléments du sous-axe « Énergie ».

Exigences Minimales de Divulgence (Minimal Disclosure Requirements - MDR) « Politiques »

Les politiques sus-mentionnées sont applicables à l'ensemble des sites de production du Groupe et sont mises à disposition des collaborateurs via l'intranet MyVallourec. Elles font l'objet d'une relecture interne, et d'une validation par le directeur du département correspondant (Développement Durable, Santé Sécurité, Ressources Humaines, etc.). Certaines peuvent être validées à plus haut niveau, comme la politique environnementale, signée par le PDG. Celles-ci s'appuient à minima sur les standards réglementaires appliquées au site d'implantation (e.g., qualité des rejets d'eau dans la politique eau) ou à l'entreprise (e.g., évaluation des risques physiques en accord avec la CSRD dans la politique d'adaptation au changement climatique). Elles peuvent également faire référence à des standards volontaires internationalement reconnus, comme l'alignement avec l'Accord de Paris, ou à des méthodologies et bases de données génériques comme pour

l'identification des zones en situation de stress hydrique, ou le recensement des indicateurs climatiques relatifs aux inondations, tempêtes, sécheresses et autres événements. Elles sont développées sur la base des projets menés avec des sociétés spécialisées, impliquant des référents internes sur site pour s'assurer de leur pertinence (comme des responsables Santé, Sécurité, Environnement, maintenance ou des directeurs de site). Elles sont établies pour faire face aux risques et impacts identifiés à court-terme (sur la période du plan d'affaires), à moyen-terme (d'ici 2035) et à long-terme (d'ici 2050).

Les sections suivantes du chapitre 2 détaillent les points de données qualitatifs et quantitatifs identifiés comme matériels pour Vallourec, avec un résumé consolidé disponible en Annexe 1 Table des matières CSRD.

Notations des agences extra-financières et certifications ISO

Évaluation par les agences de notation extra-financières

Afin d'apprécier le plus objectivement possible sa performance ESG, Vallourec est très attentif aux évaluations attribuées par les principales agences de notation extra-financière reconnues sur le plan international. De nombreux indices, labels et notations extra-financières évaluent le Groupe.

En 2025, les agences de notation extra-financière ont reconnu, au travers de leurs évaluations et appréciations, les progrès réalisés par le Groupe en termes de gouvernance, de stratégie, et de résultats RSE.

À titre d'illustration, depuis 2021, Vallourec est le seul fabricant de tubes sans soudure à répondre chaque année aux trois questionnaires du CDP (organisation mondiale à but non lucratif) Climat, Eau et Forêt. Vallourec a obtenu la note de A- pour les questionnaires Climat et Eau, alors que la moyenne du secteur de

la métallurgie se situe à B. Le Groupe a également amélioré sa note EcoVadis, en 2023, passant d'une médaille d'or à une médaille platinum. En 2025, la démarche globale de Vallourec en matière de développement durable a été saluée par ISS ESG qui a relevé la note de C à B- et a ainsi accordé au Groupe le statut « prime », lequel reflète sa capacité à maîtriser ses risques ESG, réduire ses impacts négatifs et contribuer positivement à la transition durable. L'évaluation du risque par l'agence Sustainalytics est passée de 21,2/100 en décembre 2024 à 21/100 en 2025 démontrant une stabilité depuis 2023 dans la gestion du risque par le Groupe, lequel se situe d'ailleurs dans les plus vertueux de son secteur d'activité « Energy Services Industry » dont la moyenne est à 27,4/100 soit un niveau de risque bien plus important.

Agences de notations extra-financière



* Sustainalytics attribue un score de risque ESG de 0 à 100 ; un score faible indique un risque maîtrisé et témoigne d'une gestion pertinente des enjeux de durabilité par l'entreprise.

Certifications ISO des principaux sites de production

Les sites de Vallourec sont certifiés majoritairement par les normes ISO. La santé, la sécurité et l'environnement faisant partie des objectifs et des priorités du Groupe, 100 % des sites de production sont certifiés ISO 45001 (santé et sécurité au travail) et 100 % des sites sont certifiés ISO 14001 (environnement). Ainsi Vallourec maintient un haut niveau d'exigence avec des audits réguliers en matière de conformité réglementaire.



Nos certifications

100%
des sites
certifiés ISO 45001*



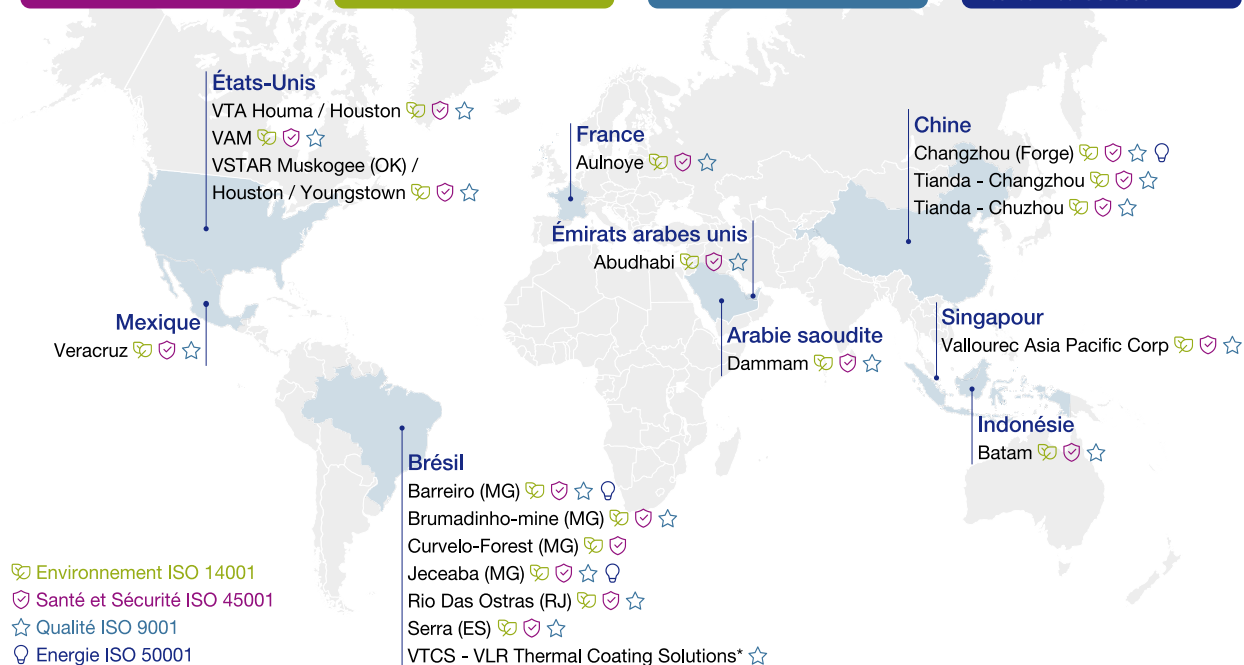
100%
des sites
certifiés ISO 14001*



100%
des sites de production
certifiés ISO 9001



52 %
de la consommation
d'énergie utilisée par le Groupe
est certifiée ISO 50001



* La carte représente l'ensemble des sites à fin décembre 2025 sans Serimax. VTCS est un nouveau site depuis juillet 2025 et est en cours d'obtention des certifications ISO 14001 et 45001 d'ici 2026.

2.1 Informations environnementales (ESRS E)



Le présent chapitre comprend successivement la description de l'engagement du Groupe et de sa politique d'un point de vue général en matière environnementale. Il comprend ensuite la présentation des thématiques-clés reprises par la CSRD :

- l'atténuation au changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;

- la gestion des ressources aquatiques ;
- la prévention et le contrôle de la pollution ;
- l'utilisation optimale des ressources et l'économie circulaire ;
- la protection de la biodiversité.

2.1.1 Introduction

2.1.1.1 Périmètre d'étude

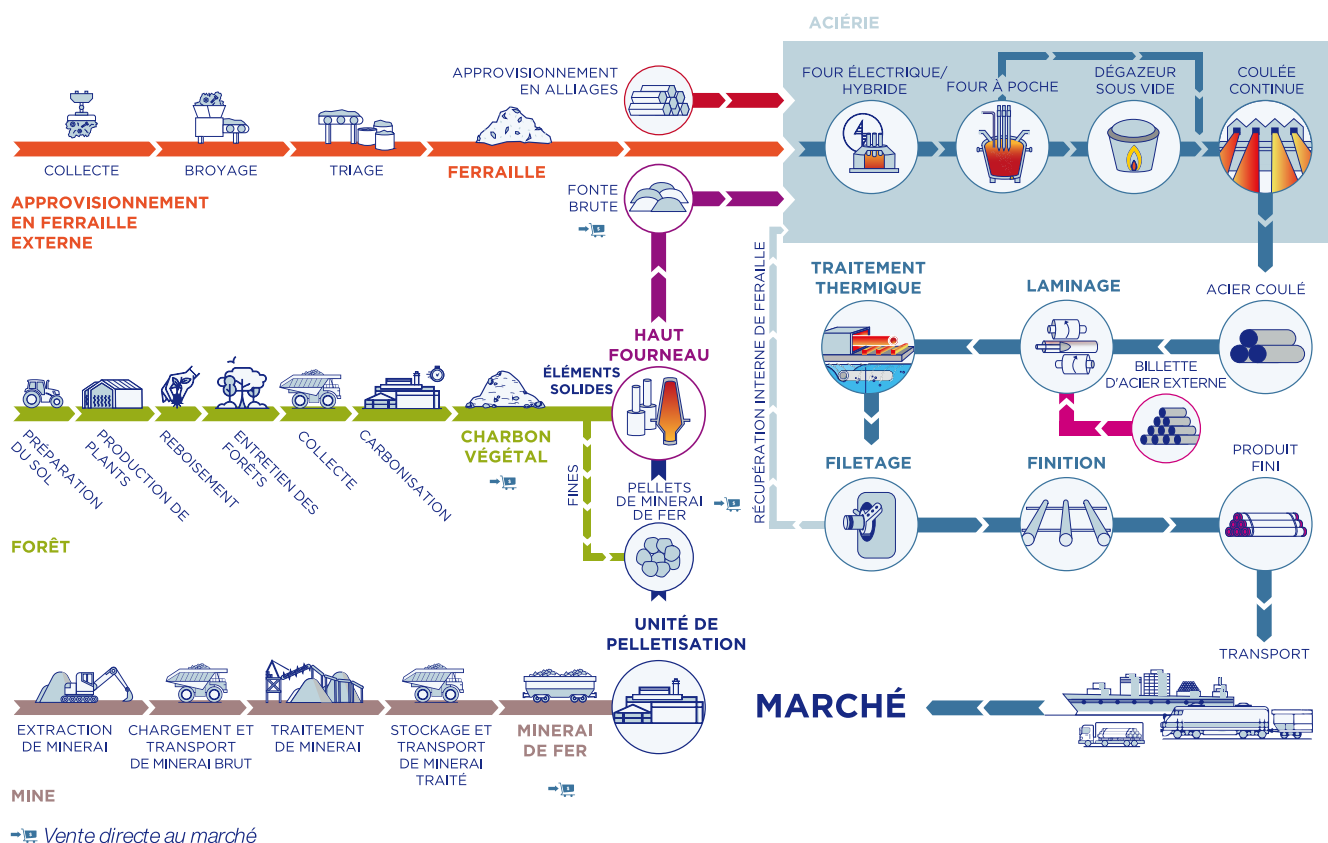
Les données environnementales incluses dans le dispositif de « reporting » environnemental de l'exercice 2025 portent sur l'ensemble des filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle opérationnel et/ou financier (cf. Annexe 2 - Note méthodologique - Périmètre de consolidation Environnement).

Depuis 2018, le Groupe considère que les activités de Vallourec sont constituées de plusieurs métiers dont chacun contribue à l'objectif de fabriquer des tubes d'acier sans soudure et de fournir des services associés. Cette approche « sectorielle » se retrouve dans la structure des questionnaires « CDP Climat », « CDP Eau » et « CDP Forêt », auxquels Vallourec répond chaque année et dans l'approche « Science-Based Targets » (SBTi) à laquelle Vallourec a souscrit.

Le Groupe maîtrise les quatre activités suivantes :

- « Mine » : extraction du minerai de fer dans la mine de Vallourec Mineração pour fournir les aciéries brésiliennes (la mine de Pau Branco est située dans l'État du Minas Gerais) ;

- « Forêt » : exploitation d'une forêt d'eucalyptus au Brésil (Florestal) et fabrication du charbon de bois pour alimenter les hauts-fourneaux brésiliens et l'unité de pelletisation de Jeceaba ;
- « Pelletisation » : fabrication de pellets de minerai de fer pour alimenter l'aciérie de Jeceaba. Les pellets assurent l'apport en carbone par les hauts-fourneaux, qui est donc d'origine végétale (biogénique) et non fossile. Cette installation, qui fonctionne à sa capacité nominale, alimente également d'autres sidérurgistes brésiliens ;
- « Acier et tubes » :
 - « Acier » : production de l'acier aux États-Unis et au Brésil afin d'alimenter en billettes les laminoirs,
 - « Tubes » : fabrication des tubes sans soudure et de leurs accessoires (connexions, etc.) dans les laminoirs, les unités de traitement thermique, les lignes de finitions et fourniture aux clients des services associés.



Au niveau de chaque site de production, la plupart des ratios sont établis à partir des tonnes suivantes :

- de minerai de fer pour l'activité « Mine » ;
- de charbon de bois pour l'activité « Forêt » ;
- de minerai de fer aggloméré pour l'activité « Pelletisation » ;
- d'acier ou tubes pour toutes les unités du segment « Production d'acier et de tubes ».

Les volumes sont exprimés en tonnes produites pour la Mine, la Forêt, la Pelletisation et la Fabrication d'acier, somme des productions des différentes unités considérées comme indépendantes. Cette notion rend mieux compte du niveau d'activité des unités de production que les tonnes expédiées pour deux raisons : d'une

part, parce qu'elle est plus représentative des flux et des étapes de production, et, d'autre part parce qu'elle est moins affectée par les variations de stocks. Cependant, les volumes de production de tubes sont plutôt exprimés en tonnes expédiées (vendues) de façon à éviter les comptages multiples.

À périmètre équivalent, la production du Groupe, exprimée en tonnes traitées d'acier et de tubes, a diminué de 4 009 kilotonnes en 2024 à 3 704 kilotonnes en 2025, soit une baisse de 8 %. Dans le même temps, la production expédiée de tubes est passée de 1 297 kilotonnes en 2024 à 1 244 kilotonnes en 2025, ce qui représente une baisse de 4 %. Cette baisse s'inscrit dans la continuité de la stratégie « Value over volume » du Groupe, privilégiant la vente de produits à forte valeur ajoutée à la croissance des volumes.

2.1.1.2 Spécificités des process Vallourec

Grâce à ses activités « Mine », « Forêt », et « Pelletisation », Vallourec maîtrise un grand nombre des opérations en amont de son activité « cœur », liées à l'extraction et transformation de matières premières. Ce processus intégré permet une maîtrise de l'ensemble de sa chaîne de valeur, en engageant en parallèle ses fournisseurs externes sur l'impact environnemental des produits et services achetés.

La fabrication de l'acier est une activité critique au regard du respect de nombreux enjeux environnementaux. Elle représente, à titre d'exemple, près de deux tiers de l'intensité carbone totale des produits du Groupe (cradle-to-gate). Les deux aciéries opérées par Vallourec présentent des avantages technologiques structurels :

- À Youngstown, un four à arc électrique est alimenté à 99 % par de la ferraille issue de récupération, qui fonctionne de plus à l'électricité nucléaire (et donc bas carbone). Cela garantit une

bien plus faible émission de carbone par tonne d'acier produit que les technologies bas carbone concurrentes, même en cours de développement (dont l'utilisation d'hydrogène pour le DRI). En moyenne dans le monde, 0,71 tCO₂e sont émises par tonne d'acier produite par la filière électrique contre 1,66 tCO₂e/t pour la filière DRI et 2,66 tCO₂e/t pour la filière haut-fourneau ⁽¹⁾.

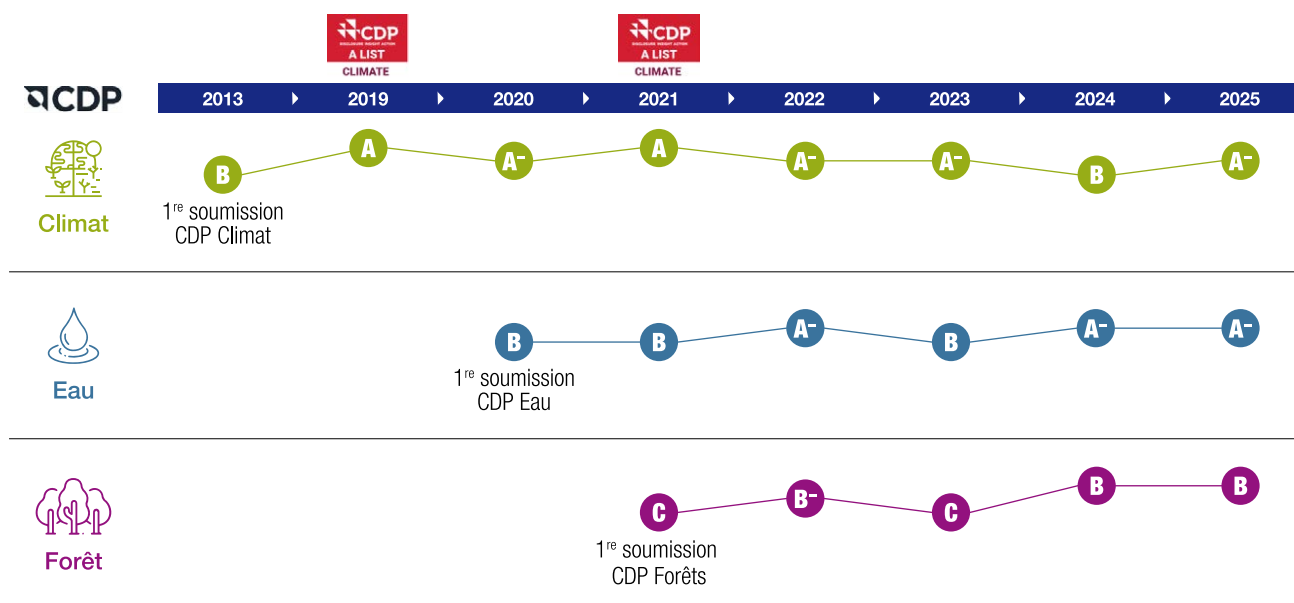
- À Jeceaba, le haut-fourneau est alimenté en charbon végétal. L'utilisation de biomasse en substitution du coke fossile (élément d'ordinaire le plus émissif du process de fabrication de fonte) garantit de plus faibles émissions lorsque le stock de carbone stocké par la forêt reste constant ou en augmentation.

La réutilisation des coproduits au sein même des process de Vallourec est un élément phare permettant de réduire sa dépendance en ressources naturelles, tout en réduisant l'impact carbone total sur le cycle de vie des produits.

⁽¹⁾ Source : World Steel Association (2025) ; Sustainability Indicators 2025 Report – worldsteel.org.

2.1.1.3 Politique générale en matière environnementale

I) ORIENTATIONS MAJEURES



Système de notation CDP : Awareness (C/C-) ; Management (B/B-) ; Leadership (A/A-)

Vallourec est engagé depuis plus de 20 ans dans une démarche active de réduction de son empreinte environnementale. Le Groupe a en particulier adhéré au Pacte mondial des Nations Unies en 2010 et répondu au questionnaire CDP Climat depuis 2013, CDP Eau depuis 2020 et CDP Forêts depuis 2021. Dans les résultats du CDP 2025, le Groupe se situe dans la catégorie « A- Leadership » en matière de lutte contre le changement climatique, ainsi qu'en matière de gestion de l'eau. La moyenne de la branche professionnelle « Fusion, affinage et formage des métaux » est à « B Management » pour ces deux questionnaires.

En 2025, Vallourec a actualisé sa Politique Environnementale Groupe, signée par son PDG. Ainsi, en tant que fournisseur de solutions en acier de pointe, engagé dans la transformation énergétique, Vallourec s'engage à aligner ses pratiques à l'échelle mondiale avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Cette politique met en avant plusieurs axes prioritaires :

- atténuer les effets du changement climatique conformément à l'Accord de Paris, en particulier grâce à l'efficacité énergétique, à la production d'acier bas carbone, et au déploiement de technologies innovantes ;
- adapter les processus et le modèle d'affaires du Groupe pour faire face aux risques climatiques physiques et de transition ;
- contrôler et réduire son empreinte hydrique, tant au niveau des prélèvements que des rejets ;
- optimiser l'utilisation des ressources et promouvoir une économie circulaire ;
- prévenir et contrôler les sources de pollution, en particulier dans l'air, l'eau et les sols ;
- préserver la biodiversité ;
- engager ses parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur sur les questions environnementales.

Cette avancée souligne la détermination du Groupe à faire du développement durable une réalité dans chaque aspect de ses activités.

II) SUIVI GLOBAL PAR L'INDICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

En 2019, la Direction Environnement a introduit un indicateur composite, l'Indice d'Impact Environnemental (ou « EII » pour « Environmental Impact Index »), permettant de suivre les performances du Groupe et les progrès accomplis dans les trois domaines suivants, pesant chacun pour un tiers de la note :

- les consommations de gaz et d'électricité et les émissions de CO₂ correspondantes ;
- les prélèvements d'eau (hors eau de pluie) pour la production d'acier et de tubes ;
- la valorisation des déchets.

L'EII intègre ainsi plusieurs composantes de la politique environnementale du Groupe et se calcule de la façon suivante :

Indice d'Impact Environnemental (%)*

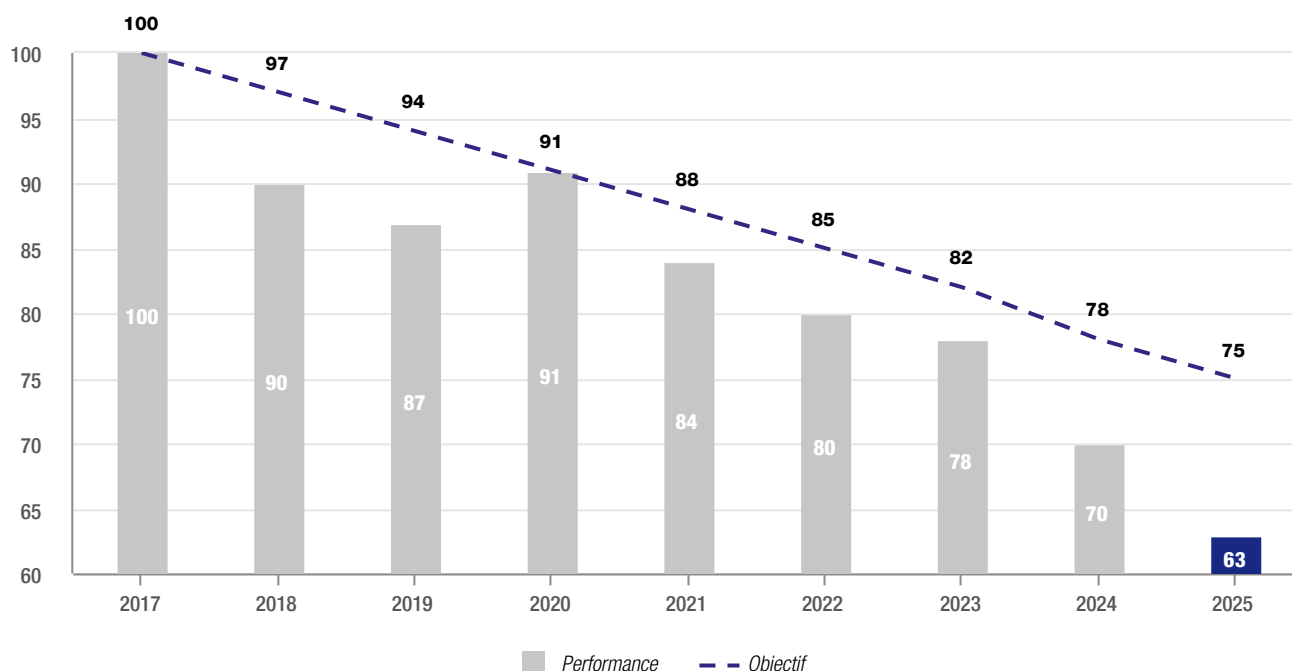
	Domaine	Composante	Unité	Formule	Pondération
Indice d'Impact Environnemental (EII)	Consommation d'énergie	Consommation de gaz naturel	kWh/tonne*	composante en année N	11,33 %
		Consommation d'électricité	kWh/tonne*		11,33 %
	CO ₂	Émissions de CO ₂	kgCO ₂ /tonne*	x 100	11,33 %
	L'eau	Eau prélevée	m ³ /tonne*	composante en année 2017	33,00 %
	Économie circulaire	Déchets mis en décharge	% du total des déchets générés		33,00 %

* Les tonnes considérées sont les tonnes d'acier et de tubes produites par l'ensemble des sites du Groupe.

Cet index a été défini à 100 % pour l'année 2017, choisie comme référence. L'ambition de Vallourec était de diminuer cet index à moins de 75 % d'ici la fin de l'année 2025, en réduisant ses consommations spécifiques de gaz et d'électricité et en achetant de l'électricité moins carbonée, en réduisant ses prélèvements d'eau et en valorisant mieux ses déchets.

En 2025, l'Indice d'Impact Environnemental s'élève à 63 %, dépassant ainsi l'objectif fixé à 75 %. L'amélioration observée par rapport à 2024 s'explique par une baisse de la consommation de gaz naturel par tonne de tubes traités, entraînant une réduction des émissions associées. Cette progression résulte d'un suivi rigoureux des cycles de fonctionnement du four par les équipes opérationnelles, ainsi que d'un mix produits plus favorable entre les différents laminoirs. La deuxième raison est l'amélioration du taux de valorisation des déchets, observée dans un grand nombre de régions.

Le résultat confirme l'atteinte de l'objectif fixé.



2.1.1.4 Management environnemental

La gouvernance RSE du Groupe, et plus particulièrement la gouvernance en matière d'environnement, est détaillée dans l'introduction du présent chapitre. L'organisation au sein des différents sites est détaillée dans le plan de vigilance (cf. paragraphe 2.4.2).

I) AUDITS ET CERTIFICATIONS

Des audits environnementaux internes sont organisés régulièrement dans chaque pays pour évaluer la conformité aux réglementations. En particulier, l'audit « Performance & Risques » évalue le niveau de performance environnementale et de risque pour chaque thème environnemental, ainsi que les systèmes de management environnemental et énergétique (SMEE) mis en

place. Le résultat permet de faire apparaître les priorités et les plans d'action correspondants. Ces audits s'inscrivent dans le processus de préparation aux audits de certification, c'est-à-dire portant simultanément sur les procédures environnement, énergie, qualité et santé sécurité au niveau régional. À fin décembre 2025, 100 % des sites industriels du Groupe sont certifiés ISO 14001.

II) RESPECT DE LA LÉGISLATION

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée à l'aide d'audits externes, en complément des contrôles périodiques effectués par les autorités environnementales.

La revue régulière et systématique des évolutions réglementaires permet l'actualisation ou la mise en place d'actions qui s'inscrivent dans le cadre soit d'une démarche de progrès continu, soit de nouveaux investissements ou de modifications organisationnelles. En France, une veille réglementaire est en place depuis plusieurs années sur un portail intranet dédié à l'environnement, accessible à tous les sites de production. Ce portail facilite l'accès aux informations utiles. Le Groupe partage de même ses procédures qui font l'objet de mises à jour périodiques.

En 2025, le Groupe a poursuivi ses actions suite aux mises en demeure ou avertissements formels de la part des autorités locales de 2023.

- en France, chez Vallourec Oil & Gas France, le Groupe a poursuivi les actions nécessaires pour traiter le dépassement des émissions de COV par rapport aux limites fixées par le décret préfectoral. L'investissement visant à substituer la peinture solvantée par une peinture aqueuse validé en 2024 a été déployé. L'installation a été mise en place lors de l'arrêt annuel, et la mise en service industrielle de la ligne est en cours

de qualification depuis septembre 2025. Cette évolution permettra une réduction significative des émissions de COV.

- pour l'activité de la Mine au Brésil, suite à l'incident de janvier 2022, Vallourec a depuis mis en place toutes les mesures recommandées pour la régénération environnementale et structurelle de la pile Cachoeirinha, et a soumis un plan d'action répondant à toutes les requêtes des autorités locales. Ces requêtes étaient relatives au plan d'action d'urgence pour les barrages miniers (PAEBM), à la gestion et l'entretien du centre de réhabilitation d'urgence de la faune sauvage (CRAS) ainsi qu'au plan de récupération des zones dégradées (PRAD) de la zone touchée par le débordement de la digue Lisa. Fin 2025, Vallourec et ses partenaires mandatés pour l'exécution des plans restent dans l'attente d'une réponse de la municipalité locale.
- pour l'entité Vallourec Florestal, au Brésil, les autorités ont demandé la réduction des émissions de fumées issues du processus de carbonisation de la ferme d'Aldeia, au sein de la municipalité d'Abaeté. Vallourec a mis en place des mesures correctives afin de réduire les émissions des fumées, et continue les travaux pour mettre en place des brûleurs, solution d'ingénierie pérenne pour laquelle des CAPEX importants ont été engagés en 2025.

III) FORMATION ET SENSIBILISATION

La formation et la sensibilisation des salariés à l'environnement, au développement durable et à l'efficacité énergétique sont développées au niveau des usines par différents outils : campagnes d'affichage, publications périodiques, réunions d'information, programme de *compliance*. Le Programme mondial de conformité à la légalité, conçu et animé par la Direction Juridique Groupe, comporte un volet de sensibilisation au respect de la réglementation environnementale (voir section 2.3 « Informations en matière de gouvernance »).

En 2025, le nombre total d'heures de formation dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement recensées dans le système LMS comprennent les formations corporate, régionales ainsi que celles dispensées au niveau de chaque site. Il s'est élevé à 153 347 heures. Elles ont représenté 38 % du total de temps de formation (409 011 heures), en ligne avec la part de 39 % observée en 2024. Cette trajectoire s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée depuis 2023, année où ces formations représentaient 23 % du total, et confirme la pérennisation de la stratégie de sensibilisation déployée au sein du Groupe.

IV) INVESTISSEMENTS

Le Groupe intègre systématiquement la dimension du développement durable dans ses projets. En particulier, une analyse de risques santé sécurité, environnement (HSE) est effectuée en amont afin de prendre en compte les impacts potentiels et d'anticiper les risques environnementaux.

Une procédure portant sur les règles d'écoconception est en place depuis 2015 dans le cadre de la refonte de la gouvernance des grands projets et mise à jour régulièrement. Depuis 2019, elle est étendue aux projets de R&D. Elle est destinée à vérifier la bonne prise en compte des meilleures pratiques et techniques disponibles en matière de conception respectueuse des enjeux HSE et ce dans les principaux domaines suivants :

- la conformité réglementaire et les impacts sur les autorisations administratives ;
- la gestion de l'eau grâce au recyclage et à la récupération de l'eau de pluie au moyen de bassins de stockage, et une amélioration de la qualité par un meilleur fonctionnement des stations de traitement et une diminution du volume des eaux rejetées ;
- la gestion des déchets par une amélioration des conditions de collecte, de leur tri et de leurs filières de valorisation ;
- la diminution des émissions atmosphériques par une amélioration constante des systèmes de captation ainsi que des émissions de dioxyde de carbone ;
- l'optimisation des consommations énergétiques par la mise en place de bonnes pratiques, d'outils de comptage intelligents, dans une démarche structurée d'amélioration continue ;
- les impacts possibles sur la biodiversité et la prise en compte des conséquences du changement climatique ;
- la réduction des nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur des ateliers par une diminution prioritaire des émissions de bruit à la source ;
- l'utilisation sécurisée des produits chimiques avec l'ambition de restreindre l'utilisation des plus dangereux ;
- la prévention des risques de maladies professionnelles et l'amélioration de l'ergonomie aux postes de travail.

V) R&D

Dans le cadre des projets R&D, une attention particulière est portée à la chaîne d'approvisionnement et à l'utilisation des futurs produits.

Au-delà de la vérification de l'application des principes généraux ci-dessus, certains projets ont clairement pour finalité l'amélioration des conditions de travail ou la réduction de l'impact environnemental. Ils portent sur :

- la diminution des consommations d'énergies (fours de chauffage et de traitement thermique, optimisation des cycles de production, isolation...) ;
- l'étude de technologie de rupture, comme l'utilisation d'hydrogène en substitut du gaz naturel, ou la capture de CO₂ ;
- l'amélioration des conditions de travail (ergonomie, réduction du bruit, éclairage, chauffage...) ;
- les mises en conformité environnementales et des équipements de travail (rétenions, aspirations de fumées, réseaux d'eau et de gaz, systèmes de protection incendie, stockage de produits...) ;

Depuis 2017, les projets d'investissement (CapEx) de plus de 1 million d'euros contribuant substantiellement à la réduction des émissions de CO₂ intègrent un prix à la tonne évitée. La politique de prix interne du carbone répond à deux exigences :

- aligner les nouveaux investissements avec la trajectoire carbone du Groupe ;
- anticiper le déploiement de système de tarification carbone dans différents marchés, dans le cadre des recommandations des dernières conférences annuelles des gouvernements signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : les COP.

Ce prix, fixé à 80 euros la tonne de CO₂e, en juillet 2021, a été réévalué au 1^{er} janvier 2023 pour atteindre 100 euros. Ce montant est en cohérence avec le prix du Système d'Échange de Quotas Européen (UE-SEQE), sur une période correspondant à la durée typique des investissements en question. Plusieurs sources externes, dont Bloomberg et l'Agence Internationale de l'Énergie, prévoient en effet une augmentation du prix du carbone Européen de 75 euros la tonne de CO₂e en 2025 à 140-150 euros la tonne de CO₂e en 2030. Ce mécanisme ne s'étend pas aux coûts opérationnels (OpEx). Par nature, les émissions de CO₂ des scopes 1 & 2 sont indirectement liées au prix interne du carbone car il couvre les investissements nécessaires aux processus industriels consommant énergie et matière première. Les émissions du scope 3 ne sont pas directement couvertes par ce mécanisme.

En plus de l'intégration du prix du carbone dans les processus de l'entreprise, Vallourec met en œuvre diverses initiatives pour en réduire son impact. Tout d'abord, un certificat d'empreinte carbone des produits et services achetés est systématiquement demandé aux fournisseurs stratégiques du Groupe. Ces données sont analysées en collaboration avec la Direction du Développement Durable, afin d'élaborer des stratégies adaptées et de valider les orientations prises.

L'intégration du prix interne du carbone est une démarche qui reflète l'engagement de Vallourec dans la transition énergétique, en alignant ses investissements sur une stratégie durable et adaptée aux enjeux de demain.

- l'amélioration de la gestion de l'eau (récupération et recyclage, stations d'épuration...) ;
- la gestion de la forêt exploitée par Vallourec Florestal (reboisement, fours de carbonisation...) ;
- la diminution de l'utilisation des substances chimiques dangereuses (cloisonnement, aspiration, substitution...) ;
- la limitation des rejets atmosphériques ;
- l'aménagement et la sécurisation des usines au niveau des toitures, voiries et parkings.

Les équipes dans nos usines ont également travaillé à l'optimisation des plannings de production et des procédés pour s'adapter au mieux aux périodes de sous-activités, pour limiter le nombre d'arrêts/redémarrages et réduire au mieux la part fixe des consommations d'énergie (électricité, gaz naturel, air comprimé) et les surconsommations d'eau.

VI) RÉMUNÉRATION

La rémunération variable des équipes dirigeantes est également structurante pour l'application de la politique environnementale du Groupe, laquelle est portée au plus haut niveau. La rémunération variable du Président-directeur général du Groupe est liée à l'atteinte d'objectifs environnementaux (c.f. 4.3.2.3 La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs). Des objectifs plus larges sont déclinés aux équipes dirigeantes et opérationnelles concernées sur la base d'indicateurs variés, parmi lesquels la réduction des consommations d'eau, d'énergie, de baisse des émissions de CO₂e ainsi que de l'augmentation de la part de déchets valorisés.

VII) ANALYSES DE CYCLE DE VIE

En 2025, le Groupe a entrepris une mise à jour des analyses de cycle de vie de ses produits. Ces études évaluent l'impact de la fabrication des produits, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la transformation en produit fini (i.e., *cradle-to-gate*) au regard de dix problématiques environnementales majeures (dont le carbone, l'énergie, l'eau, l'épuisement des ressources, la toxicité ou l'eutrophisation). Les résultats sont publiés dans la plateforme EnvironDec sous forme de Déclarations Environnementales de Produits (EPD), suivant la norme PCR 2023:01 *Fabricated metal products, except construction products* (2.0.1) 2.0.1. L'analyse de cycle de vie est réalisée par un tiers indépendant sur la base des données annuelles auditées, et validée par un vérificateur certifié, également indépendant.

L'un des objectifs de cette mise à jour est de refléter la nouvelle empreinte industrielle de Vallourec et de prendre en compte les



derniers projets de décarbonation (c.f. 2.1.2.2 Plan d'actions et 2.1.2.3 Moyens mis en œuvre) dans l'évaluation des émissions de CO₂ associées à la fabrication des produits vendus par le Groupe. Grâce à ces EPD, les clients et les parties prenantes peuvent mieux comprendre l'empreinte carbone de ces produits et prendre des décisions éclairées en matière de durabilité.

L'EPD globale du Groupe révèle une émission de 0,95 tonne de CO₂ (tCO₂e) par tonne d'acier mis en œuvre, incluant la production propre à Vallourec et les achats d'acier. Ce résultat est nettement inférieur à la moyenne mondiale, estimée par *World Steel Association* à 2,18 tCO₂e par tonne d'acier.

L'empreinte carbone des tubes produits par Vallourec s'élève en moyenne à 1,45 tonne de CO₂ par tonne de tube. Elle demeure plus faible que les résultats rapportés par les entreprises de son secteur, situés entre 1,6 et 2,8 tCO₂e par tonne de tubes finis

2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique (ESRS E1)

Vallourec est engagé depuis plus de 20 ans dans une démarche active de réduction de son empreinte environnementale et plus particulièrement de lutte contre le changement climatique. Les premières actions ont été mises en place au travers du programme d'économie d'énergie Greenhouse en 2009 et illustrées par l'adhésion dès 2010 au Pacte mondial des Nations Unies.

2025 marque un tournant important où le Groupe annonce avoir atteint ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre pris à l'égard de SBTi sur la période 2017-2025 (en avance de phase, depuis 2022), et annonce un nouvel objectif ambitieux : une production d'acier alignée avec l'Accord de Paris au regard du standard international et sectoriel GSCC (Global Steel Climate Council). Ces objectifs s'inscrivent dans la

continuité du Climate Challenge initié en 2021, à l'issue duquel des plans d'action régionaux associés à des objectifs ciblés fixés pour l'ensemble des fonctions opérationnelles et achats. Ceux-ci sont revus trimestriellement lors du Comité Climat Groupe, sponsorisé par un membre du Comex.

Le Groupe présente ainsi son Plan de Transition au sens de la CSRD, qui enrichit sa feuille de route de décarbonation présentée en 2024. Ce plan expose ses objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre, ses leviers de décarbonation ainsi qu'un suivi de performance. Finalisé fin 2025 et soumis à une évaluation externe selon le référentiel GSCC, ce plan fait encore l'objet de travaux visant à préciser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des leviers de décarbonation identifiés.

2.1.2.1 Engagements clés

A) 2009 : Le programme d'économie d'énergie Greenhouse

En 2009 : En vue de réduire de façon significative les consommations énergétiques, le Groupe a mis en place un programme d'économies d'énergie, appelé « Greenhouse », dont l'objectif était de réduire de 20 % les consommations spécifiques de gaz et d'électricité d'ici 2020 à périmètre, mix produit et niveau d'activité équivalents, l'année 2008 constituant l'année de référence. Par cette démarche, Vallourec souhaitait notamment agir en faveur d'une économie « bas carbone » en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce programme s'appuyait sur une démarche rigoureuse et sur les méthodologies et outils du Vallourec Management System. Il s'articulait autour des principaux éléments suivants :

- un partage de bonnes pratiques animé par des communautés de pratiques réunissant les experts en énergie et en process industriels dans tous les domaines liés à l'énergie (procédés thermiques, électriques, air comprimé, production de vapeur) et l'animation de nombreux groupes d'amélioration continue agissant exclusivement dans le domaine de l'énergie pour améliorer les performances du Groupe ;
- l'établissement de balances thermiques et d'audits énergétiques :
 - l'analyse de performance des fours a permis de mettre en évidence les sources d'amélioration et de proposer les investissements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique, tels que la mise en place de brûleurs régénératifs ou de récupérateurs de chaleur des fumées, ou l'amélioration de l'isolation ;
 - les audits énergétiques réalisés sur les sites les plus importants du Groupe ont permis d'identifier les équipements ou les ateliers les plus consommateurs d'énergie et d'établir des priorités pour les actions à venir ;
- un système d'autoévaluation des sites contrôlés par les animateurs du projet.

En 2010 : Pour aller plus loin et intégrer durablement la gestion de l'énergie dans les processus industriels, le Groupe a mis en place un système de management d'énergie, le *Vallourec Energy Management System*, basé sur la méthodologie du projet *Greenhouse* et la norme internationale d'efficacité énergétique ISO 50001.

Vallourec s'est ainsi engagé à certifier ISO 50001 les principales installations de production. Cette certification a été obtenue pour les sites de Barreiro et Jeceaba au Brésil, ainsi que VCHA Changzhou en Chine. Elle avait également été obtenue pour Rath et Mülheim en Allemagne ; sites désormais fermés.

Par ailleurs, le site de Youngstown aux États-Unis a obtenu la reconnaissance du programme 50001 Ready du ministère américain de l'énergie ⁽¹⁾. Ce programme est un moyen pour les organisations de construire une culture d'amélioration structurée de l'énergie qui conduit à des économies plus importantes et durables, sans nécessiter d'audits ou de certifications externes. Il s'inscrit dans notre démarche visant à faire mûrir nos pratiques de gestion de l'énergie et à les formaliser davantage pour en faire un système prêt pour la norme ISO 50001.

En 2025, l'énergie consommée dans les sites certifiés ISO 50001 représente ainsi 52 % de la consommation totale d'énergie sur l'année.

Le *Vallourec Energy Management System* s'appuie également sur :

- la formation en efficacité énergétique : plusieurs centaines d'opérateurs ont été formés à l'occasion de formations spécifiques en efficacité énergétique en France, au Brésil et en Écosse, avec les experts de chaque site et le concours d'organismes spécialisés. Les actions de formation sont dispensées dans différents domaines techniques, tels que l'air comprimé, la combustion thermique, le froid industriel, l'éclairage, la motorisation et les énergies renouvelables ;
- le déploiement de systèmes de mesure en temps réel, dits « Advanced Metering Management », dans les plus importants sites au Brésil, en France, en Allemagne, aux États-Unis et en Indonésie.

À partir de 2013 : Vallourec a commencé en parallèle à adresser chaque année ses réponses publiques au questionnaire « Climate » du CDP afin de faire évaluer de manière indépendante et transparente sa performance en matière d'empreinte carbone. Ainsi, de 2016 à 2023, Vallourec a fait partie des entreprises récompensées par le CDP pour leur « Leadership » en matière de climat et leurs engagements en faveur d'une économie bas carbone. Après une note de B en 2024, Vallourec a ré-obtenu la note de A- en 2025 malgré les exigences grandissantes de ses parties prenantes, et se positionne toujours au-dessus de la moyenne obtenue par ses pairs.

⁽¹⁾ <https://betterbuildingssolutioncenter.energy.gov/iso-50001/50001Read>.



Engagements GSCC :

Vallourec s'appuie sur le standard international sectoriel GSCC pour garantir une production d'acier alignée avec l'Accord de Paris

Acier laminé mis en œuvre : 1.5°C

Empreinte carbone Groupe : bien en dessous de 2°C



Engagements SBTi :

SBTi valide les ambitions de réduction des scopes 1,2 et 3 (amont et aval) de Vallourec pour 2025

Empreinte carbone Groupe : bien en dessous de 2°C

Greenhouse Projet

Programme d'économies d'énergie qui découle sur la publication d'une politique Carbone et la mise en place du Vallourec Energy Management System



2008 ▶ 2013 ▶ 2014 ▶ 2015 ▶ 2016 ▶ 2017 ▶ 2018 ▶ 2019 ▶ 2020 ▶ 2021 ▶ 2022 ▶ 2023 ▶ 2024 ▶ 2025 ▶ 2030 // 2050



Climat



Système de notation CDP : Awareness (C/C-) ; Management (B/B-) ; Leadership (A/A-)

En janvier 2018 : dans le cadre du programme Greenhouse, le Groupe a publié sa politique carbone, signée par le Président du Directoire, s'engageant ainsi à :

- continuer à mieux connaître ses émissions de toutes natures ;
- réduire ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre ;
- se placer dans la dynamique des engagements de l'Accord de Paris ;
- intégrer un prix du carbone de 40 euros dans ses processus de décision : ce prix a été actualisé à 80 euros en 2021 et à 100 euros à partir de 2023 ;
- poursuivre le développement de produits respectueux de l'environnement ;
- s'assurer que ses actifs industriels résisteront aux conséquences à venir du changement climatique.

B) 2017-2025 : une trajectoire de décarbonation alignée avec l'initiative Science-Based Target (SBTi)

En 2018, année de la création du Comité RSE regroupant des membres des organes de gouvernance du Groupe, et dans une logique d'amélioration continue, Vallourec a examiné, avec le concours de spécialistes, comment sa trajectoire d'émissions d'ici 2025 pouvait s'inscrire dans le cadre de l'Accord de Paris. Les secteurs de fabrication d'acier et l'activité minière étant exclus des indices alignés avec l'Accord de Paris (EU Paris-Aligned Benchmarks), le Groupe a suivi l'approche Science-Based Targets.

Considérant le résultat de cette analyse, la Direction du Groupe a décidé d'adhérer à la Science-Based Targets initiative (SBTi) fin 2018 et d'avoir une trajectoire de réduction de ses émissions de CO₂ compatible avec la limitation du réchauffement climatique très en dessous de 2 °C, en prenant l'année 2017 comme référence.

La première soumission du dossier au deuxième trimestre 2019 a permis de faire valider les ambitions de réduction des émissions directes (scopes 1 et 2) du Groupe.

En mars 2020, Vallourec a renforcé ses ambitions sur le scope 3 amont, en obtenant des engagements de ses fournisseurs d'acier les plus importants. Son dossier a été à nouveau soumis à SBTi

avec la proposition de quatre objectifs de réduction de l'empreinte carbone dont trois en absolu. Vallourec s'est ainsi engagé à suivre une trajectoire de décarbonation compatible avec un réchauffement planétaire « bien en deçà des 2 °C » (well below 2°C) sur la période 2017-2025, décomposée comme suit :

- **scopes 1 et 2 (market-based)** : - 20 % (en absolu) sur les émissions fossiles et biogéniques ;
- **scope 3 amont** : - 45 % (en intensité), en particulier sur ses achats de matières premières et d'acier ;
- **scope 3** : - 25 % (en absolu) de ses émissions indirectes (incluant le transport, l'utilisation et la fin de vie des produits) ;
- **scopes 1, 2 (market-based) et 3** : - 25 % (en absolu) de ses émissions sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

L'année 2017 a été retenue comme année de référence, car elle constitue la première année où l'ensemble des données climatiques étaient disponibles et évaluées sur la base du référentiel de calcul toujours en application à date et était lors de la fixation de l'objectif, représentative de l'activité de Vallourec, fournisseur de solutions tubulaires premium à l'empreinte industrielle mondiale.

Le Groupe a tenu l'ensemble de ses engagements dès 2022, soit 3 ans avant l'échéance de 2025.

WE'VE HAD OUR SCIENCE-BASED TARGET APPROVED



C) 2021-2030 : une trajectoire de décarbonation alignée avec le standard du Global Steel Climate Council (GSCC)

En juillet 2021, le Groupe a renforcé sa gouvernance avec la création d'un Comité Climat pluridisciplinaire qui se réunit chaque trimestre, sous la supervision du Comité exécutif. Le Comité Climat, sponsorisé par le Chief Operation Officer, membre du Comité exécutif, permet au Groupe de piloter le déploiement des actions prévues, engager de nouveaux projets, et suivre leurs impacts par région. Vallourec est ainsi reconnu comme « Leader » chaque année lors des évaluations du CDP Climat, notamment en matière de gouvernance. L'entreprise se projette ainsi face aux enjeux climatiques avec un plan ambitieux, transversal et porté par le plus haut niveau de responsabilité de l'organisation. Ce plan repose sur l'implication de l'ensemble des directions opérationnelles et fonctionnelles pour un objectif commun : contribuer activement à un monde neutre en carbone en 2050 en transformant les process d'approvisionnement et de production de l'entreprise et en diversifiant l'offre commerciale du Groupe.

Afin de maintenir son leadership sectoriel en matière d'empreinte carbone, Vallourec a mené en 2022 une étude approfondie de son modèle d'affaires et de création de valeur pour définir de nouveaux objectifs à horizon 2030 et 2035.

Un modèle de projection des émissions de GES a été construit à partir des éléments qui structurent le plan de transition du Groupe (cf. II « Plan d'actions et moyens mis en œuvre »), à savoir :

- les prévisions de production sont alignées sur le business plan du Groupe à moyen-terme et représentent l'évolution de l'empreinte industrielle du Groupe ;
- les leviers technologiques sont quantifiés et font l'objet d'arbitrages réguliers ;
- les technologies matures suivent le plan d'investissement de chaque région dans des technologies à moindre impact carbone, et s'appliquent le cas échéant aux différentes étapes du process (mine, forêt, pelletisation, fabrication d'acier, laminage, traitement thermique et finition) ;
- les technologies de rupture ou en cours de développement sont alignées avec le portfolio « décarbonation » du centre One R&D du Groupe ;

- la feuille de route achats, définissant la stratégie du Groupe envers ses fournisseurs, intègre une dimension RSE, et en particulier carbone ;
- les prévisions de vente intègrent la diversification des débouchés commerciaux développés par l'organisation New Energies ;
- les externalités, basées en 2022 sur le scénario de Développement Durable (SDS) de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) ⁽¹⁾, s'établissent désormais sur le scénario APS Announced Pledges. Cela signifie que les trajectoires de décarbonation de l'électricité, des achats d'acier, du gaz et des transports maritimes suivent les ambitions affichées par les États ou organisations décisionnaires.

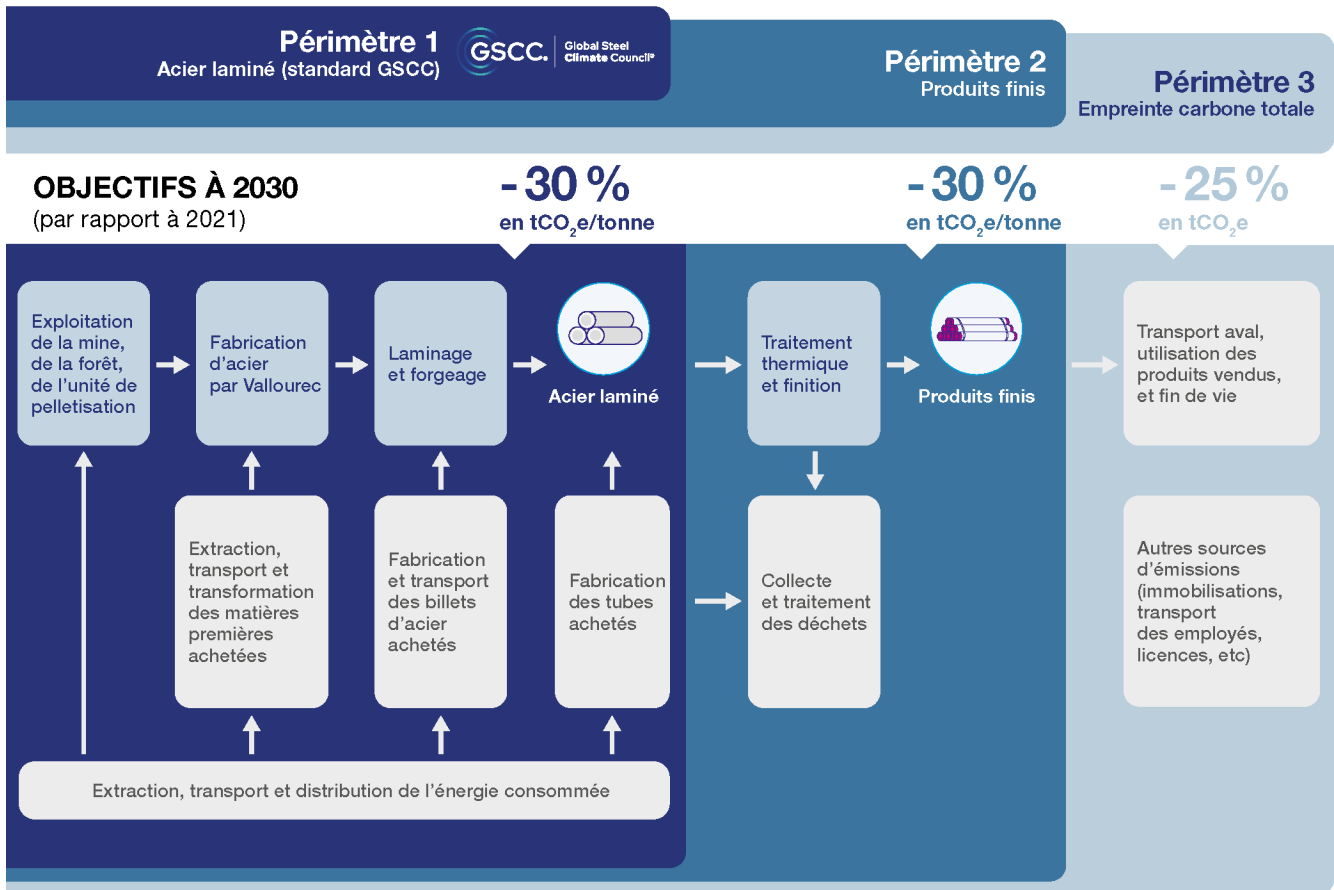
Le modèle présente une évolution annuelle des émissions de CO₂ depuis l'année de référence. La progressivité du déploiement des projets de décarbonation permet de modéliser la disponibilité des ressources matérielles, humaines et financières ainsi que l'inertie du parc industriel, et donc les émissions dites verrouillées. La durée de vie des installations en fonctionnement souligne la nécessité de mettre en place un programme d'efficacité énergétique sur le court-terme, en parallèle du plan d'investissements de plus longue durée dans des capacités de production moins émettrices - sans quoi l'atteinte des objectifs serait compromise.

Le Groupe a ainsi défini trois objectifs climatiques ⁽²⁾ :

- **Objectif 1** sur le périmètre 1: réduire l'empreinte carbone de l'acier laminé à chaud de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2021 (ou atteindre 1,2 tCO₂e/tonne d'acier laminé en 2030).
- **Objectif 2** sur le périmètre 2: réduire l'empreinte carbone des tubes finis de :
 - 30 % d'ici 2030 par rapport à 2021 (ou atteindre 1,31 tCO₂e/tonne de tubes finis en 2030).
 - 35 % d'ici 2035 par rapport à 2021 (ou atteindre 1,22 tCO₂e/tonne de tubes finis en 2035).
- **Objectif 3** sur le périmètre 3: réduire l'empreinte carbone totale du Groupe de 25 % d'ici 2030 par rapport à 2021 (sur les scopes 1, 2 et 3 totaux).

⁽¹⁾ L'AIE projette plusieurs futurs possibles pour la température moyenne de notre planète d'ici à la fin du siècle. Le scénario le moins favorable ne prend en compte que les politiques actuellement en place ou planifiées et le déploiement de technologies déjà à maturité : il s'agit du STEPS (Stated Policies Scenario). Ce scénario prévoit un réchauffement planétaire à 2,4 °C d'ici la fin du siècle. Le scénario le plus ambitieux montre une voie pour l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, ainsi qu'une très forte décroissance des émissions dès les prochaines années pour que le cumul des émissions soit en deçà du seuil maintenant le réchauffement planétaire à 1,5 °C : il s'agit de scénario NZE (Net-Zero by 2050 Scenario). Le scénario APS (Announced Pledges Scenario), conçoit une trajectoire à la hauteur des ambitions climatiques affichées des États, même sans politiques prévues pour sous-tendre cet objectif. Cette trajectoire peut régionalement être identique au NZE pour les États qui ont annoncé un objectif de neutralité carbone en 2050 (comme c'est le cas pour l'Union européenne).

⁽²⁾ Les émissions de gaz à effet de serre correspondantes sont calculées en équivalent CO₂ et représentent le pouvoir de réchauffement global du dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), hydrofluorocarbure (HFC), protoxyde d'azote (N₂O), perfluorocarbure (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Le scope 2 exprimé sur la méthodologie 'market-based' est retenu pour l'atteinte des objectifs.



Catégorisation par le protocole GHG : **Scopes 1 & 2 market-based**

Scope 3

Le Groupe a choisi en 2025 d'aligner ses objectifs de réduction des émissions de CO₂e liées à la production de tous les aciers mis en oeuvre avec l'Accord de Paris, suivant le standard du Global Steel Climate Council (GSCC). Le GSCC regroupe plus de 20 membres et soutiens, parmi lesquels des producteurs d'acier, des associations professionnelles, des utilisateurs finaux, des fournisseurs de ferraille et des organisations non gouvernementales. Le GSCC se focalise sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie sidérurgique mondiale en soutenant des méthodes de réduction agnostiques des technologies ou des process utilisés. Le périmètre inclut les émissions des scopes 1, 2 et 3 amont, de l'extraction des matières premières jusqu'au laminage pour calculer l'empreinte carbone de l'acier laminé sans exclusion d'intrant énergétique ou matière, et dont la valeur doit s'aligner sur une trajectoire scientifique visant à atteindre un scénario de réchauffement limité à 1,5 °C d'ici 2050 (**périmètre 1**).



Le Groupe souhaite accroître sa contribution à une économie circulaire en continuant à utiliser majoritairement de l'acier produit à partir de ferrailles issues de filières de récupération. Ce taux est de 68 % en 2025. Parmi les différents standards internationaux de référence étudiés par le Groupe, seul le Global Steel Climate

Council (GSCC) propose un cadre méthodologique qui reconnaît la nature bas carbone de l'utilisation de ferraille. Ce référentiel ne permet pas, par ailleurs, un niveau d'émissions supérieur pour les aciers à faible contenu recyclé, comme c'est le cas pour la majorité des aciers produits via des hauts fourneaux. Cela garantit que les aciers issus de procédés de fabrication plus émetteurs mais à faible intrants recyclés, notamment ceux provenant des hauts fourneaux, ne puissent être labellisés comme « compatibles avec l'Accord de Paris » alors qu'ils contribuent de facto davantage au réchauffement climatique.

Par ailleurs, le cadre méthodologique du standard GSCC retenu par Vallourec propose un calcul de l'empreinte carbone de l'acier représentatif des activités industrielles du Groupe, intégrant notamment les activités minières et forestières. Contrairement à d'autres standards, l'ensemble des matières premières nécessaires à la fabrication de l'acier y sont incluses, ce qui en plus d'en faire un standard exhaustif, permet de communiquer sur l'empreinte complète et réelle de l'acier mis en oeuvre par le Groupe.

Étant donné que la fabrication des produits conçus par Vallourec implique des étapes de traitement thermique et de finition post-laminage, Vallourec a également défini des objectifs de réduction de l'empreinte carbone complète de ses produits finis sur une base *cradle-to-gate* d'une analyse de cycle de vie (**périmètre 2**). Ces objectifs, déjà annoncés lors du Climate Challenge en 2022, ont fait l'objet de révisions dans la méthodologie de calcul pour pleinement s'aligner sur le standard GSCC pour le calcul des émissions de CO₂ jusqu'aux étapes de laminage.

Enfin, le Groupe s'engage à réduire ses émissions de CO₂ sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, c'est à dire les scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval (**périmètre 3**). Pour cela, il s'aligne sur le scénario Announced Pledges (APS) de l'Agence Internationale de l'Énergie qui prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 25 % d'ici 2030, par rapport à 2021. La trajectoire du scénario APS conduirait à un réchauffement global bien en dessous de 2°C.

Ces trois objectifs agissent de concert pour permettre un alignement avec un standard sectoriel international (**périmètre 1**), une mesure complète et fiable des émissions en amont des clients du Groupe (**périmètre 2**), une couverture totale du bilan carbone du Groupe (**périmètre 3**).

Taux de couverture des objectifs climatiques au regard des scopes du protocole GHG

Année	Périmètre 1	Périmètre 2	Périmètre 3
Scope 1	69 %	88 %	100 %
Scope 2	16 % ^(a)	97 %	100 %
Scope 3 ^(b)	72 %	78 %	100 %

(a) L'objectif 1 sur le périmètre 1 couvre 16 % du scope 2, mais 75 % de la consommation d'électricité totale du Groupe, étant donné que les fours à arc électriques et la majorité des laminoirs sont déjà approvisionnés avec une électricité bas carbone.

(b) La part du scope 3 s'apprécie en excluant les catégories optionnelles au sens du GHG protocole (l'utilisation des produits vendus).

L'année 2021 a été choisie comme référence car elle est la plus représentative de la période post-Covid-19. Cette année reflète au mieux les conditions opérationnelles normales et permet d'établir une base solide pour l'établissement des plans d'actions et l'évaluation des performances de l'entreprise au regard de cette référence. Les objectifs déjà fixés, ainsi que ceux qui seraient

fixés à l'avenir prennent en compte les choix stratégiques du Groupe en matière de périmètre industriel.

Le plan de transition du Groupe ainsi structuré est désormais en phase d'exécution.

2.1.2.2 Plan d'actions

A) L'empreinte industrielle de l'entreprise

Le plan de décarbonation de Vallourec est associé à son plan de structuration industrielle, car les données de changement de capacité de production par site alimentent le modèle de suivi de l'empreinte carbone.

Le choix des routes industrielles a une importance prédominante pour réduire le bilan carbone de l'entreprise, et en particulier le transfert d'activités de l'Allemagne vers le Brésil. En effet, les sites allemands dépendaient d'un approvisionnement en acier issu de hauts-fourneaux alimentés en charbon fossile alors que le Brésil exploite une forêt alimentant un haut-fourneau en charbon de bois, ainsi que des fours à arc électriques permettant également le recyclage de ferraille de récupération.

B) Gains technologiques

La production d'acier et sa transformation en tubes sont des procédés énergivores responsables de la quasi-totalité des émissions directes de Vallourec en 2025, et d'environ 25 % de ses émissions totales. Sa décarbonation se décline à deux horizons temporels.

À court terme, les deux principaux sujets sont les suivants :

- amélioration de l'efficacité énergétique des procédés de transformation de l'acier, avec notamment l'objectif de réduire la consommation moyenne de gaz naturel ;
- réduction des émissions de méthane issues de la carbonisation du bois au Brésil. Le déploiement industriel de la technologie Carboval, dont les fermes de Diamante et de Canabrava, permet de produire du charbon de bois sans émissions de méthane biogénique. Cette technologie sera complétée par la mise en place de brûleurs dans d'autres fermes.

À moyen terme, il s'agira de déployer des technologies de rupture que les études amont doivent permettre d'identifier. Deux technologies candidates ont commencé à être explorées en 2024 afin de préparer d'éventuels démonstrateurs et de consolider leur plan de déploiement :

- la capture, le stockage et/ou l'utilisation du CO₂ (ou CCUS) émis par le process ;
- la combustion directe du dihydrogène dans les fours, en remplacement du gaz naturel.

C) Achats d'acier

Les axes de travail ci-dessous sont suivis :

- poursuivre la réduction de l'intensité carbone des achats d'acier et de matières premières. La part d'acier achetée issue de ferraille de récupération a déjà progressé depuis 2021, notamment en Europe et, plus récemment, en Chine. Elle atteint 68 % pour l'ensemble de l'acier mis en œuvre dans le Groupe en 2025, pour une moyenne mondiale aux alentours de 30 % selon World Steel Association ;
- décarboner les services de transport maritime et terrestre ; en augmentant la part de biocarburants pour le transport routier, en favorisant le recours au rail et au transport fluvial, ainsi qu'en sollicitant les prestataires de transport maritime sur leur trajectoire de décarbonation ;
- étudier le potentiel d'approvisionnement en biocarburants, en particulier pour la substitution du diesel et de l'essence consommés par les engins industriels.

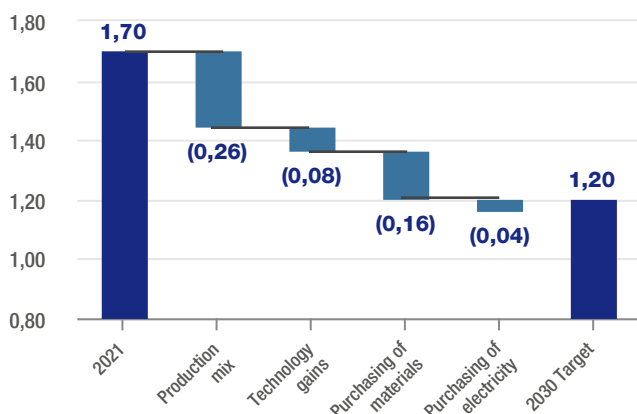
D) Achats d'électricité

Le Groupe a engagé plusieurs types de projets afin de décarboner la production d'électricité :

- maximiser la production locale d'électricité renouvelable sur les sites industriels par l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- financer le développement de nouvelles capacités de production d'électricité renouvelable, opérées par un tiers et approvisionnant les sites industriels du Groupe ;
- maintenir une fourniture en électricité décarbonée grâce au recours à des certificats de garantie d'origine ou des contrats de gré à gré à engagement long terme de type *Power Purchase Agreement* (ou PPA).

L'impact de l'empreinte industrielle de l'entreprise, des gains technologiques, des achats d'acier et des achats d'électricité sur l'intensité carbone de l'acier mis en oeuvre par le Groupe est présenté par le graphique suivant.

Contribution des leviers de décarbonation à l'atteinte des objectifs GSCC



En parallèle des mesures mis en place pour réduire l'empreinte carbone de ses produits, le Groupe s'appuie sur deux autres familles de leviers impactant ses émissions totales.

2.1.2.3 Moyens mis en œuvre

Conformément à la nouvelle gouvernance climat établie, chaque région est chargée de piloter sa feuille de route avec les actions à mettre en place pour respecter ses engagements.

- **La production interne de pellets et de fonte** fait état en 2025 de rendements supérieurs, traduits par exemple par la réduction de la quantité de minerai utilisée pour produire une tonne de pellet, et la réduction de la quantité de charbon de bois utilisée pour produire une tonne de fonte.
- **L'ensemble des laminoirs du Groupe** affine leur utilisation et prise en main de systèmes de pilotage de leurs consommations de gaz naturel. Ces derniers permettent en particulier une optimisation des cycles de charge et décharge des billets d'acier dans les fours rotatifs, minimisant ainsi les pertes de chaleur lors des opérations. Les données collectées continuent d'être analysées pour identifier des gains futurs.
- **La région Amérique du Sud** a poursuivi le déploiement de la phase industrielle de Carboval, procédé très innovant permettant de produire en continu un charbon de bois dont la carbonisation est homogène, de haute qualité, avec un taux de cendres réduit, d'un rendement plus important, générant des coproduits (goudron d'origine végétale et fertilisants) et sans émission de méthane ou de fumées.

E) Nouveaux marchés

Le plan de décarbonation de Vallourec intègre également le plan stratégique de l'entreprise, ainsi que ses perspectives de diversification de son offre. En mai 2022, en renforçant ses engagements en faveur de la transition énergétique, Vallourec développe de nouvelles opportunités commerciales rentables pour le Groupe. La Division Vallourec New Energies, créée en septembre 2022, représente ainsi le portefeuille de solutions de Vallourec pour le transport et stockage de l'hydrogène, les technologies liées à la capture et stockage du CO₂ (CCS), de la géothermie et du solaire. La croissance de ces activités permettra de réduire le scope 3 aval lié à l'utilisation des produits vendus. Voir le paragraphe 1.3.1.3 du chapitre 1 pour plus d'informations.

F) « Value over volume »

Grâce à sa stratégie « Value over volume », le Groupe réduit les quantités d'acier mis en œuvre, et tous les intrants nécessaires à leur fabrication. Cette dynamique permet de réduire l'ensemble des postes d'émissions, en particulier les matières premières, l'énergie, les achats d'acier, les transports et l'utilisation des produits vendus.

À ces actions viennent s'ajouter celles déjà actées, comme la substitution partielle du gaz naturel par les gaz du haut-fourneau de l'aciérie. Ceux-ci sont valorisés pour réchauffer le four rotatif en amont du laminoir. En parallèle, l'utilisation de poudre de charbon de bois en substitution du gaz naturel pour réchauffer le four de l'unité de pelletisation s'est poursuivie.

- **La région Amérique du Nord** continue sa production d'acier à 98,7 % à partir de ferraille, grâce à un four à arc électrique alimenté par une électricité d'origine nucléaire couplée avec un certificat zéro-émission (EFEC). Le laminage à chaud a également enregistré une amélioration de son rendement, réduisant d'autant tous les besoins énergétiques associés par tonne produite. Plusieurs autres projets, comme l'optimisation de la composition du scrap, l'isolation des réfractaires, ou la digitalisation des systèmes de contrôles ont conduit à une amélioration du rendement global du site sur plusieurs années.

En outre, l'ensemble des consommations d'électricité des installations de Houston (Texas), Houma (Louisiane) et Muskogee (Oklahoma) sont couvertes par un certificat couplé généré par une ferme éolienne proche.

- **La région Hémisphère Est** a finalisé en 2025 la dernière phase de déploiement du solaire sur les sites en Chine. Toutes les surfaces exploitables, soit 257 000 m² ont été recouvertes, ce qui permet d'économiser plus de 9 000 tCO₂e annuellement au regard de l'électricité du réseau en 2025 (et près de 44 000 tCO₂e en comptabilisant l'impact des garanties d'origine achetées pour couvrir la part d'électricité achetée à des fournisseurs externes).

Les sites de Tianda et VCHA en Chine étudient également des solutions de transports électriques pour la manutention des tubes au sein de l'usine, entre les usines, ou à destination du port pour expédition au client final. Le transport fluvial est également utilisé pour couvrir une partie de ces trajets.

Par ailleurs, en Indonésie (PTCT), la mise en place de compteurs d'électricité et de gaz communicants permet un meilleur suivi des consommations d'énergie et de réduction du gaspillage via une interface dédiée.

- **Les Achats** ont poursuivi leur travail avec les fournisseurs existants ou alternatifs pour la collecte des facteurs d'émissions spécifiques aux produits achetés par le Groupe. En 2025, 90 % des émissions liées aux achats d'acier sont calculés grâce à des données primaires. Au total, 38 % du scope 3 du bilan carbone du Groupe est calculé à partir de données primaires (catégorie 'utilisation des produits vendus' exclue). Cette démarche permet la réduction ou la mise en place de chaînes d'approvisionnement moins carbonées. Cela a été le cas en Europe et en Chine, grâce à une augmentation de la part des aciers achetés provenant de ferraille de récupération. Au Moyen-Orient, l'approvisionnement de l'acier s'effectue localement grâce à la filière DRI-EAF (réduction directe du fer, combiné à un four à arc électrique).

2.1.2.4 Suivi de performance

A) Bilan énergétique détaillé

Le bilan énergétique de Vallourec couvre l'ensemble des activités du Groupe décrites dans 2.2 « Introduction », soit celles de la Mine de fer (Mineração), de la Forêt (Florestal), de l'unité de pelletisation du Brésil, ainsi que des aciéries, tuberiers, et usines de finition. Il intègre les consommations de tout type d'énergie,

soit d'électricité, de gaz naturel, de carburants (essence, gasoil, propane, bioéthanol, biodiesel), ainsi que de biomasse. Le Groupe utilise la biomasse comme source d'énergie pour son unité de pelletisation et ses hauts-fourneaux au Brésil.

Suivi des consommations énergétiques du Groupe pour la fabrication d'acier et de tubes, 2023-2025

Année	2023	2024	2025
Gaz naturel (kWh/tonne)	608	530	512
Électricité (kWh/tonne)	334	335	284
Total gaz et électricité (kWh/tonne)	942	865	796
CO ₂ e (kg/tonne)	135	113	99

En 2025, la consommation absolue de gaz et d'électricité est de 3 271 GWh contre 3 616 GWh en 2024 représentant une baisse de 10 %, principalement liée à baisse des tonnes produites entre les deux années. Cependant, ramenées à la production, les consommations énergétiques ont également baissé de 865 kWh/tonne en 2024 à 796 kWh/tonne en 2025. Ceci témoigne donc de gains d'efficacité énergétique notoires. Ils sont la résultante du déploiement du pilotage automatisé des fours les plus

énergivores, ainsi que d'un mix produits plus favorable entre les différents laminoirs, et de la réduction des pertes de matière le long de la chaîne de production (cf. 2.1.2.3 « Moyens mis en œuvre »). La baisse en termes d'émissions par tonne produite est également importante, de 15 % sur un an. À la réduction de l'intensité énergétique des produits vient s'ajouter l'amélioration de l'empreinte carbone de l'électricité achetée entre 2024 et 2025.

Origine de l'énergie consommée par le Groupe, 2025

Source d'énergie	Unité	Énergie bas carbone ^(c)		Énergie non renouvelable	Total	Total PCI
		Renouvelable	Nucléaire			
Électricité ^(a)	Achat	517	562	31	1 109	1 368
	Autoconsommation	258		0	258	
Gaz naturel ^(b)	Achat			1 903	1 903	1 713
Fuel ^(b)	Achat	38		315	353	328
Charbon de bois	Autoconsommation	1 112			1 112	1 057
TOTAL ^(d)	GWH	2 487		2 249	4 736	4 465
Part de l'énergie totale consommée	%	41 %	12 %	47 %	100 %	
			53 %	47 %	100 %	

(a) Dont électricité solaire autoconsommée, électricité fossile autoconsommée exclue (car comptée dans « Gaz naturel » et « Fuel »).

(b) Dont gasoil et gaz naturel nécessaires à la production d'électricité sur certains sites tels que Vallourec PT Citra Tubindo (Indonésie).

(c) Bas carbone = d'origine renouvelable ou nucléaire.

(d) Ce tableau présente également les consommations d'énergie sur les activités avec un fort impact climatique, toutes les activités du Groupe étant concernées.

En 2025, 53 % de l'énergie consommée au niveau Groupe est bas carbone (dont 12 % d'origine nucléaire, et 41 % d'origine renouvelable). Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2024 (52 %), avec les achats de certificats bas carbone en Chine, où le mix électrique est très carboné. En ce qui concerne les carburants, la part du biodiesel et du bioéthanol atteint 11 % des consommations du Groupe cette année, ce qui permet la substitution effective d'énergies fossiles.

S'agissant de l'électricité, depuis 2017, le Groupe se base aussi bien sur les informations de ses fournisseurs, données dites « *market-based* », que sur les mix énergétiques nationaux dits « *location-based* » : cela permet de mieux mesurer l'impact de ses choix de sources d'approvisionnement d'énergie et de mieux les piloter pour réduire l'empreinte carbone du groupe Vallourec.

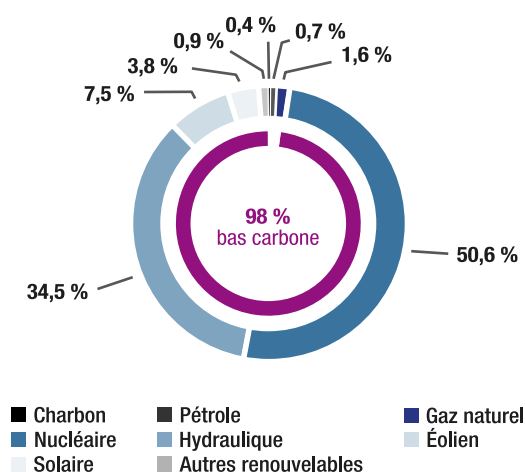
Énergie produite par le Groupe, 2025

Source d'énergie	Unité	Énergie bas carbone ^(a)		Énergie non renouvelable	Total
		Renouvelable	Nucléaire		
Énergie produite	GWh	1 622	0	15	1 637
TOTAL	GWh	1 622		15	1 637

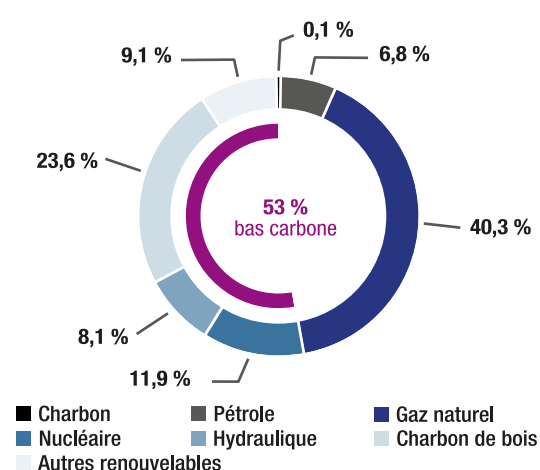
(a) Bas carbone = d'origine renouvelable ou nucléaire.

Mix énergétique du Groupe, 2025

Électricité



Toute consommation d'énergie (finale)



Consommation d'électricité et d'énergie finale du Groupe, 2023-2025 (GWh)

Année	2023	2024	2025
Consommation d'électricité	1 542	1 477	1 383
Toute consommation d'énergie finale	5 668	5 178	4 736

En 2025, la part d'électricité bas carbone fut de 98 % (dont 57 % d'origine renouvelable et 34 % d'origine nucléaire). Ce chiffre est en hausse par rapport à 2023 (94 %).

La part d'électricité nucléaire s'est maintenue à un haut niveau, puisque depuis le début de l'année 2023, les certificats zéro-émission (EFEC) d'origine nucléaire couvrent l'ensemble des consommations du sud des États-Unis. Ceci vient s'ajouter à un contrat de fourniture d'électricité nucléaire couplée avec l'achat des certificats zéro-émission (EFEC) couvrant les consommations de Youngstown (Ohio).

Des certificats d'électricité bas carbone ont été achetés pour les sites Vallourec situés en Chine. Étant donné que le mix électrique chinois est fortement carboné, l'impact sur le bilan carbone est significatif.

De plus, de nombreux fournisseurs d'électricité ont également réduit la part des centrales thermiques dans leur mix énergétique. Vallourec a également bénéficié d'un contrat d'électricité solaire au Brésil, pays qui compte pour proche de 47 % des consommations d'électricité totales du Groupe. Ainsi, le mix électrique des fournisseurs d'électricité de Vallourec au Brésil est constitué à plus de 99 % d'électricité bas carbone (dont 58 % hydraulique).

Les sites français consomment également une électricité bas carbone, grâce à la place importante du nucléaire dans le mix du pays. La fermeture des sites allemands a également contribué à fortement baisser les émissions liées aux consommations d'électricité de l'Hémisphère Est.

Afin d'améliorer son bilan énergétique, Vallourec prévoit de continuer ses efforts dans les pays dont le mix national est fortement carboné.

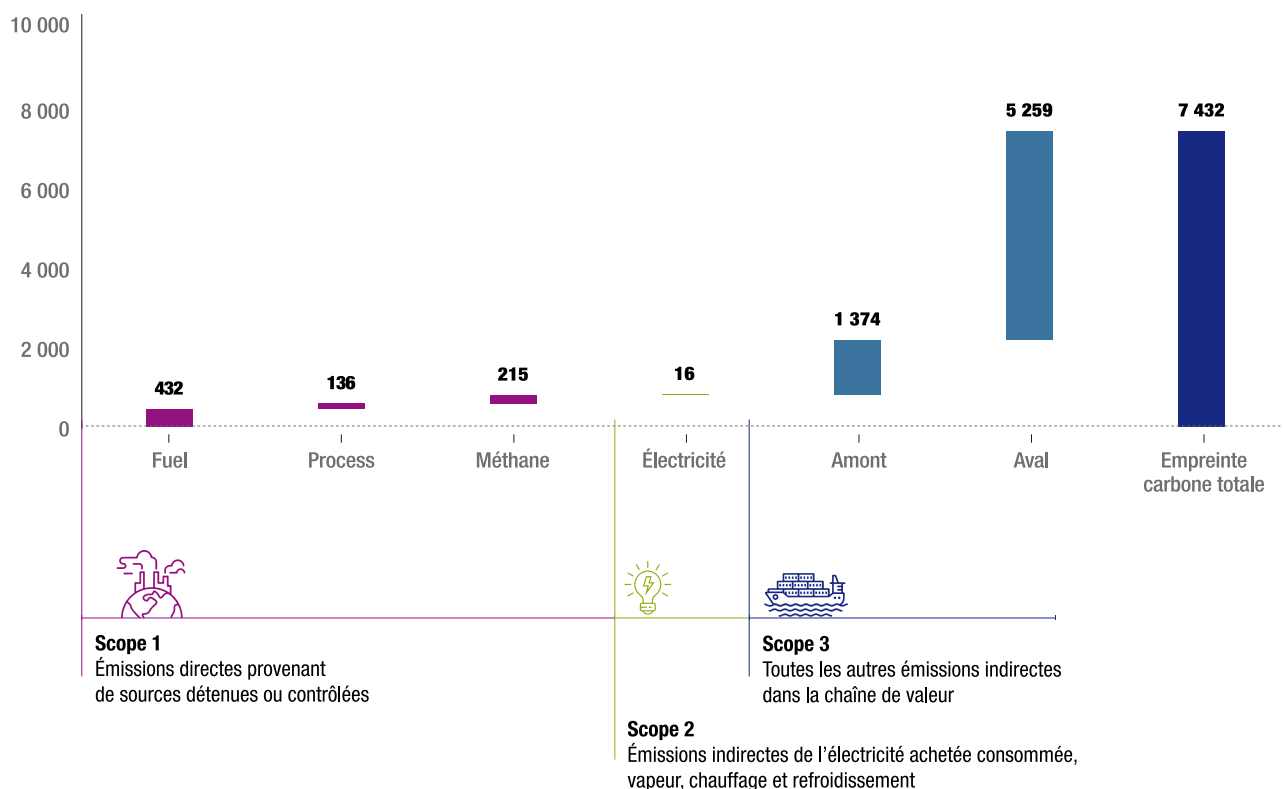
B) Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Point méthodologique

Les émissions ont été calculées selon la méthodologie du *GHG Protocol*. Celui-ci distingue d'abord les émissions directes contrôlées par l'entreprise (scope 1), qu'elles soient fossiles (e.g. combustion de gaz naturel), biogéniques (méthane issu de carbonisation du bois) ou liées aux processus chimiques (réaction de réduction du fer). Puis, viennent les émissions indirectes résultant de la production d'électricité consommée par l'entreprise (scope 2) ainsi que les autres émissions indirectes (scope 3) en amont ou en aval de notre chaîne de valeur. Depuis le bilan 2019, Vallourec inclut donc dans son périmètre de calcul l'ensemble des catégories applicables proposées par le Protocole GHG depuis 2017. Les émissions liées à la consommation énergétique des produits vendus par l'entreprise sont à comptabiliser de manière obligatoire dans le scope 3 aval, catégorie « Utilisation des produits vendus ». Les produits vendus par Vallourec ne sont pas consommateurs d'énergie, mais une méthodologie a été développée pour calculer leur impact carbone indirect lié à leur utilisation dans des projets énergétiques. Ces émissions sont comptabilisées de manière volontaire dans le scope 3 aval du Groupe (c.f. Annexe 2 - Note méthodologique).

En 2025, la World Steel Association a publié dans son rapport « 2025 Sustainability Indicators » un nouveau facteur d'émissions pour la fabrication de l'acier, intégrant le potentiel de réchauffement climatique du méthane (CH_4) et du protoxyde d'azote (N_2O), en plus du dioxyde de carbone (CO_2) qui était déjà pris en compte. Cette mise à jour entraîne une augmentation significative du facteur d'émissions de l'acier acheté par Vallourec, puisque la moyenne mondiale estimée par la World Steel Association est passée de 1,92 tCO_2 /tonne d'acier à 2,18 tCO_2 e/tonne d'acier. Cela impacte les émissions de scope 3 de Vallourec à hauteur de 4 %, raison pour laquelle les émissions ont été recalculées depuis 2017. Les données primaires des fournisseurs d'acier obtenues via les Déclarations Environnementales de Produits ont également été intégrées, améliorant les estimations initiales. Des mises à jour supplémentaires, représentant au total un changement de 0,1 % de l'empreinte carbone globale, ont également été intégrées dans les calculs, principalement en lien avec la conformité aux exigences du standard défini par le Global Steel Climate Council (GSCC).

Bilan carbone du Groupe en 2025 (kilotonnes de CO_2 e)



Suivi du bilan carbone du groupe (kilotonnes de CO₂e)

Nature des émissions	2017	2021	2022	2023	2024	2025
SCOPE 1 EMISSIONS GHG PROTOCOL						
Total scope 1	1 124	1 048	1028	943	900	783
SCOPE 2 EMISSIONS GHG PROTOCOL						
Total scope 2 (location-based)	667	401	447	361	324	283
Total scope 2 (market-based)	510	162	153	96	63	16
SCOPE 3 EMISSIONS GHG PROTOCOL						
Total scope 3	11 679	7 754	7 925	6 812	6 540	6 633
EMPREINTE CARBONE TOTALE (SBTi)	13 313	8 964	9 106	7 851	7 503	7 432
Total Emissions GHG Protocol (location-based)	13 469	9 202	9 400	8 116	7 763	7 699
Total Emissions GHG Protocol (market-based)	13 313	8 964	9 106	7 851	7 503	7 432
Intensité (location-based) (gCO₂e/€ produit net)						2,02
Intensité (market-based) (gCO₂e/€ produit net)						1,95

Les secteurs d'activité de Vallourec (industrie lourde, industrie manufacturière et mine) sont des secteurs à fort impact au sens de la réglementation Européenne. Pour ses opérations, le Groupe a consommé 1,24 kWh par euro de chiffre d'affaires en 2025 (toute source d'énergie confondue), pour un chiffre d'affaires total de 3,809 milliards d'euros (cf. chapitre 6, paragraphe 6.1.1.3 Chiffres d'affaires). Cela correspond à une intensité carbone de 1,95 gCO₂e par euro selon l'approche market-based.

Reporting séparé des émissions de CO₂ biogéniques

Conformément au Protocole GHG, les émissions de CO₂ biogéniques liées à l'utilisation de charbon de bois – et notamment lors de sa carbonisation, puis réaction dans le haut-fourneau et l'unité de pelletisation – sont nulles étant donné que

les émissions reflètent le CO₂ absorbé par la biomasse lors de sa croissance. Ces émissions sont néanmoins rapportées de manière séparée.

Scope	Nature des émissions	2017	2021	2022	2023	2024	2025
1	Directes biogéniques (ktCO ₂ e uniquement)	1 901	1 651	1 561	1 635	1 636	1 548

Suivi des engagements de réductions d'émissions du Groupe d'ici 2025

Le Groupe confirme l'atteinte de l'ensemble des objectifs fixés dans le cadre de l'initiative Science-Based Targets (SBTi) dès 2022, et les avoir dépassés chaque année depuis. Le tableau suivant en présente le détail.

Objectifs (2017-2025)	2017 (base)	2025	2025 (cible)
Réduire de 20 % en absolu l'empreinte carbone fossile et biogénique de nos activités industrielles (scopes 1 et 2 ; ktCO ₂ e)	1 634	799	1 307
% réalisé	0 %	255%	100 %
Réduire de 45 % l'intensité (tonnes de CO ₂ e par million d'euros de valeur ajoutée) de nos achats de matières premières et services	2 308	658	1 269
% réalisé	0 %	159%	100 %
Réduire de 25 % en absolu nos émissions indirectes « scope 3 », comprenant notamment nos transports et l'utilisation/fin de vie de nos produits sur les différents marchés (ktCO ₂ e)	11 678	6 635	8 758
% réalisé	0 %	173%	100 %
Réduire de 25 % en absolu celle de notre chaîne de valeur depuis l'achat des matières premières (dont l'acier) jusqu'à l'utilisation et la fin de vie de nos produits (scopes 1, 2 et 3 ; ktCO ₂ e)	13 312	7 432	9 984
% réalisé	0 %	177%	100 %

Suivi des engagements de réduction d'émissions du Groupe d'ici 2030

Afin de présenter une vision continue de son suivi de performance depuis l'année de référence, Vallourec a calculé les indicateurs définissant ses objectifs à 2030, en conformité avec le périmètre de calcul et les critères de qualité des données stipulés dans le standard GSCC :

Objectifs (2021-2030)	2021 (base)	2022	2023	2024	2025	2030 (cible)
Objectif 1 : réduire l'empreinte carbone de l'acier laminé à chaud mis en oeuvre par le Groupe (tCO ₂ e/tonne d'acier laminé)	1,70	1,57	1,44	1,13	1,16	1,20
% réalisé	0 %	26 %	52 %	114 %	109 %	100 %
Objectif 2 : réduire l'empreinte carbone des tubes finis produits par le Groupe (tCO ₂ e/tonne de tubes finis)	1,87	1,73	1,62	1,32	1,34	1,31
% réalisé	0 %	25 %	45 %	98 %	95 %	100 %
Objectif 3 : réduire l'empreinte carbone totale du Groupe de 25% (ktCO ₂ e)	8 964	9 106	7 851	7 503	7 432	6723
% réalisé	0 %	(6 %)	50 %	65 %	68 %	100 %

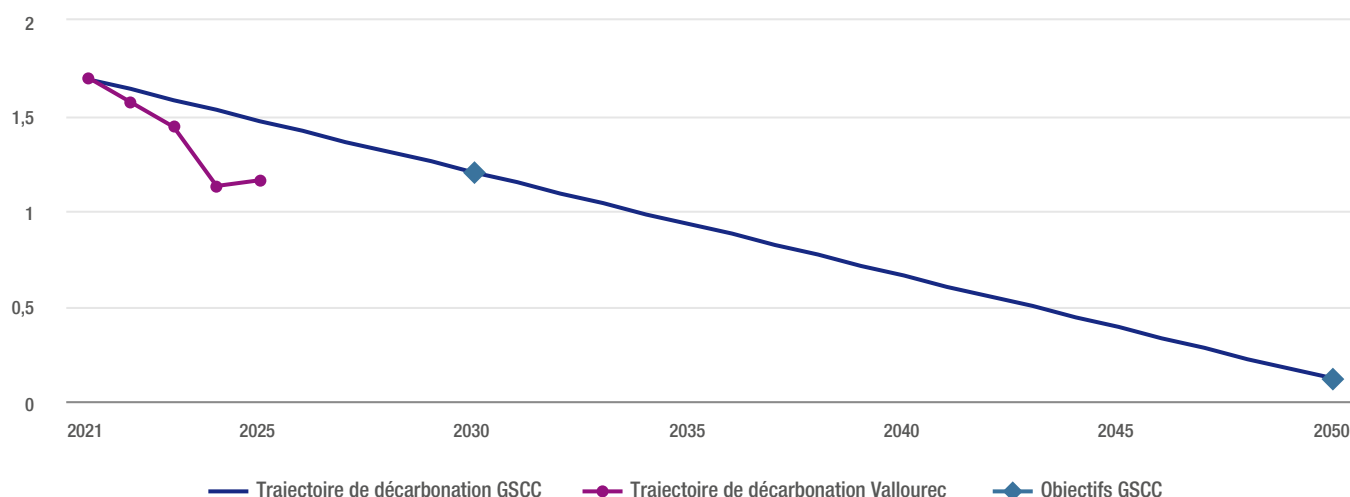
Vallourec est donc sur une trajectoire compatible avec ses objectifs à 2030. Cette trajectoire de décarbonation est ambitieuse pour l'ensemble du secteur de production d'acier car elle correspond à une limitation du réchauffement climatique à 1.5°C. Bien que l'intensité carbone de l'acier laminé soit passée en 2024 et 2025 en deçà des objectifs fixés pour 2030, les conditions qui ont amené à ces résultats ne sont pas par nature pérennes. En particulier :

- La réduction des inventaires a conduit à de plus faibles volumes d'achats d'acier auprès des fournisseurs externes. Ces derniers utilisent majoritairement des hauts fourneaux ou la réduction directe, processus 2 à 3 fois plus émetteurs que la production d'acier interne au Groupe.
- Les dynamiques de marché soutiennent une croissance plus importante des usines à plus forte empreinte carbone. Si les choix stratégiques de transfert des capacités de production depuis l'Allemagne vers le Brésil ont jusqu'alors permis de construire une empreinte industrielle à faible impact carbone, l'évolution du plan de charge est désormais moins favorable.

De plus, des décisions stratégiques récentes ont conduit à l'interruption du haut-fourneau à Jeceaba, dont la chaleur fatale était réutilisée. Cet arrêt engendrera une hausse significative des consommations de gaz naturel sur le site.

Malgré ces éléments qui contribueront à porter ses émissions à la hausse, le Groupe reste engagé à l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé.

Engagement de réduction de l'empreinte carbone de l'acier laminé à chaud



Analyse de tendances

L'année 2025 a vu les émissions totales du groupe Vallourec rester stable en valeur absolue pour atteindre 7,4 millions de tonnes de CO₂e. Cependant en excluant les émissions de l'utilisation des produits qui est volontaire dans le cas de Vallourec, les émissions ont baissé significativement, qu'elles soient directes ou indirectes, en valeur absolue de 11 %. Deux facteurs principaux ont contribué à cette baisse :

- la stratégie « Value over Volume » a rendu la baisse des volumes produits possible tout en améliorant la performance financière de l'entreprise. Entre 2024 et 2025, les tonnes totales laminées par le Groupe ont baissé de 9 % ;

- le maintien d'un haut niveau de performance en matière d'émissions de CO₂ a permis de contenir la hausse de l'intensité carbone de l'acier laminé par Vallourec à environ 1,16 tCO₂e par tonne d'acier. Ce niveau se situe bien en deçà de la trajectoire à 1.5°C fixée par le GSCC, qui fixe un objectif de 1,47 tCO₂e/tonne d'acier en 2025.

Depuis l'année de référence des objectifs SBTi (2017), la baisse est encore plus importante. Les émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur ont chuté de 44 %. Ainsi, les trois objectifs absolus de réduction de nos émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (scope 3) fixés pour 2025 ont été atteints de façon anticipée.

Comparaison du bilan carbone du groupe Vallourec, 2017-2025 (kilotonnes)

	Comparaison 2017 - 2025		Comparaison 2024 - 2025
	Réduction en absolue des émissions (tCO ₂ e)	Pourcentage de réduction (%)	Pourcentage de réduction (%)
Scope 1	340	30 %	13 %
Scope 2 (location-based)	384	58 %	13 %
Scope 2 (market-based)	494	97 %	75 %
Scope 3	5 046	43 %	-1 %
TOTAL GHG EMISSIONS (LOCATION-BASED)	5 771	43 %	1 %
TOTAL GHG EMISSIONS (MARKET-BASED)	5 881	44 %	1 %

Scope 1

De nombreux facteurs ont contribué à la baisse du scope 1 entre 2024 et 2025. En 2025, la stratégie « Value over Volume » impacte directement les émissions du scope 1 en valeur absolue. En effet, avec la chute de la production des volumes d'acier et de tubes, les consommations de gaz (qui représentent 45 % du scope 1) ainsi que les émissions de procédé (qui représentent 17 % du scope 1) en sont directement réduites. Par ailleurs, le bilan énergétique du Groupe a montré une baisse importante des consommations de gaz par tonne d'acier et de tubes produite, grâce une amélioration du rendement global des activités de pelletisation, du haut-fourneau et de laminage. Le Groupe a également augmenté sa production de charbon de bois grâce au procédé Carboval de 6 131 tonnes en 2024 à 9 500 tonnes en 2025, qui n'émet pas de méthane.

Au total, les émissions directes du Groupe sont en chute de 13 % par rapport à 2024, et de 30 % par rapport à 2017.

Scope 2

Depuis 2017, les émissions totales du scope 2 sont en baisse de 97 % suivant la méthodologie « market-based ». La baisse a été continue au cours des cinq dernières années, et s'élève en particulier à 75 % entre 2024 et 2025.

Suivant cette approche, l'intensité carbone des consommations électriques de Vallourec est d'environ 28 gCO₂e/kWh en 2025 (amont énergie inclus), bien en deçà de la moyenne mondiale d'environ 445 gCO₂e/kWh⁽¹⁾ (cf. A. Bilan énergétique détaillé). En 2025, 7 % des consommations électriques sont liées à des instruments contractuels non-groupés, et 59 % à des instruments contractuels groupés.

Le Groupe s'appuie sur une part d'autoconsommation complétée par des fournisseurs d'électricité bas carbone pour assurer la continuité de ses besoins. Plusieurs stratégies ont été mises en place, comme des investissements directs dans de nouvelles capacités de production solaires et éoliennes au Brésil, des contrats d'achats de long-terme associés à des capacités solaires développées sur les sites en Chine (on-site Power Purchase Agreement), ainsi que des garanties d'origines nucléaire et renouvelables aux États-Unis. En 2025, 98 % de l'électricité consommée par le Groupe est bas carbone, contre 94 % en 2024.

Sur la période 2021-2023, la fermeture des sites allemands, alimentés par une électricité six fois plus carbonée que la moyenne du Groupe, a également contribué à baisser les émissions du scope 2.

Scope 3

En excluant les émissions liées à l'utilisation des produits vendus, dont le reporting est volontaire pour Vallourec, les émissions indirectes amont (scope 3) ont diminué de 2,7 % entre 2024 et 2025. Elles atteignent 1 513 ktCO₂e en 2025.

Un travail de collecte de données réelles auprès des fournisseurs a précisé l'empreinte carbone de l'acier acheté par Vallourec. 88% des émissions liées aux achats d'acier et de tubes sont désormais calculées à partir de données fournisseurs. Le portefeuille de fournisseurs d'acier n'a pas subi de changement structurel depuis 2024, maintenant les émissions liées aux achats d'acier et de tubes stables.

Les émissions associées aux autres catégories du scope 3 de l'entreprise sont en légère baisse, en ligne avec les données d'activité. C'est le cas pour l'achat des matières premières à la fabrication d'acier, les immobilisations ainsi que les déplacements professionnels. Les émissions associées à l'extraction, au transport et à la transformation de l'énergie consommée est également en baisse, de part la réduction des consommations de gaz et la part croissante de l'électricité bas-carbone.

D) Captation du CO₂ par Vallourec Florestal

En 2015, le Groupe a conduit une analyse du cycle du carbone de la forêt exploitée au Brésil, menée avec le concours d'experts universitaires et institutionnels.

Cette étude, qui a duré plusieurs années, avait pour objectifs de justifier que l'entreprise avait géré ladite forêt de manière responsable du point de vue des émissions carbone, de disposer d'une base méthodologique solide permettant d'estimer les émissions avec une précision suffisante et, corrélativement, de fixer un objectif d'émissions à moyen terme.

Parmi le domaine forestier de 164 000 hectares, exploité par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) au sein de sa filiale Florestal, se compose d'une zone utile de 85 000 hectares et d'une zone préservée de 64 000 hectares. Les parcelles de forêt « native » sont maintenues en l'état, tandis que l'autre partie est cultivée. Chaque année, environ un septième de la forêt cultivée est coupé pour la production du charbon de bois et immédiatement reboisée. Pendant leur croissance, les arbres absorbent du CO₂. Le tronc des arbres coupés est transformé en charbon de bois, à forte teneur en carbone, dans des fours conçus à cet effet. Puis le charbon de bois entre dans le processus de fabrication de la fonte nécessaire à la fabrication de l'acier en complément du minerai de fer. Ce processus qui conduit à la combustion du charbon de bois entraîne l'émission de CO₂. Jusqu'à présent, l'hypothèse communément admise par la profession au Brésil était que ce CO₂ était progressivement réabsorbé par la forêt pendant sa croissance par le mécanisme de la photosynthèse.

⁽¹⁾ International Energy Agency (2024), Electricity Market Report 2024 – Analysis – IEA.

L'étude en question est venue préciser, sur une longue période, les quantités de carbone mises en jeu sous le double angle de la mesure des stocks et de celle des flux de carbone et de gaz à effet de serre en tenant compte des opérations de déforestation initiales. Elle a été conduite par la Direction de l'Environnement de Vallourec Brésil avec le concours de l'université de Lavras, de l'université de Viçosa, et des cabinets d'expertise RS et GeoConsult, le tout sous le contrôle de l'Office National des Forêts (ONF), en France.

Cette étude a pris en compte les études scientifiques et les données disponibles depuis 30 ans et a utilisé les reconnaissances aériennes publiques pour reconstituer sur cette période l'étendue et la nature de la forêt native ou exploitée.

Un soin particulier a été apporté, d'une part au calcul des émissions à chaque étape des processus d'exploitation de la forêt et de carbonisation en application des méthodes scientifiquement reconnues, d'autre part à l'analyse des phénomènes de captation du carbone dans la biomasse aérienne et souterraine. L'étude a enfin porté sur le rôle du sol du point de vue de la rétention du carbone, ceci grâce notamment à des campagnes de mesures *in situ* sur différentes natures de sols et au voisinage de souches et de racines d'arbres à différents états de croissance.

Il ressort en substance que, sur la période 1983-2013, soit 30 ans, la forêt a capté 29,6 millions de tonnes de CO₂ équivalent après la prise en compte du pouvoir particulier du méthane comme gaz à effet de serre émis lors de la carbonisation. Il ressort également qu'après avoir pris en compte les émissions de CO₂ lors du processus de fabrication de la fonte dans les hauts-fourneaux, la captation nette sur cette période se monte à 7,4 millions de tonnes, soit en moyenne 250 000 tonnes par an ; alors que jusqu'à présent, en raison des hypothèses conservatrices adoptées, le bilan annuel estimé retenait un niveau d'émissions de 300 000 tonnes environ.

Sur la base de ces enseignements, il a donc été possible de redéfinir une méthode de calcul du bilan carbone du système forêt/hauts-fourneaux qui a été utilisée pour établir, depuis 2015, le bilan carbone annuel du Groupe sur des bases plus précises.

Compte tenu des évolutions méthodologiques, Vallourec prévoit de mettre à jour dans les années à venir la méthode de calcul de la captation du carbone par sa forêt brésilienne avec le support de ses équipes de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil et d'un cabinet spécialisé.

2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques (ESRS E1)

2.1.3.1 Un sujet stratégique

Certaines conséquences du changement climatique impactent d'ores et déjà la chaîne de valeur de Vallourec. Par exemple, la transition énergétique alimente la mutation des marchés stratégiques de l'entreprise, notamment avec les solutions Delphy et New Energies centrées sur le développement des énergies renouvelables. De plus, les phénomènes météorologiques chroniques ou aigus peuvent avoir un impact sur l'ensemble du processus de production, de la chaîne d'approvisionnement à la distribution des produits.

Dans ce contexte, la compréhension et l'évaluation de la vulnérabilité de Vallourec aux changements climatiques sont devenues stratégiques. L'analyse des impacts climatiques permet au Groupe d'anticiper les risques pour construire un modèle d'affaires résilient au regard de son environnement et de l'utilisation des ressources naturelles.

Le Groupe définit ainsi :

- une base d'analyse correspondant à un historique de données climatiques recueillies sur 30 ans. Cette période est considérée comme suffisamment longue pour être représentative du climat local des sites Vallourec et ceux de sa chaîne d'approvisionnement, limitant les biais des phénomènes météorologiques extrêmes ;
- un horizon court terme, correspondant à la période du plan d'affaires à 5 ans de Vallourec ;
- un horizon moyen terme, démarrant à la fin du plan d'affaires pour se terminer en 2035 ;
- un horizon à long terme, correspondant à la période 2035-2050.

Si l'évaluation des risques couvre ces horizons de temps, les scénarios utilisés pour leur quantification dépendent de la nature du risque.

2.1.3.2 Cartographie des risques climatiques

Plusieurs types de risques climatiques ont été identifiés par le Groupe. Le processus d'identification des risques s'appuie sur un diagnostic des risques les plus fréquemment rencontrés par des industriels tels que rapportés par des guides méthodologiques publics (ADEME, Commission Européenne, etc.) ou privés. Cette étude est alimentée par le recensement des dommages réels auxquels l'entreprise a pu faire face. La revue des risques climatiques, validée par les parties prenantes internes, en particulier des directions assurances, contrôle interne, et finance, est effectuée au comité d'audit. Les risques identifiés comme les plus significatifs sont listés ci-dessous.

LES RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DES RÉGLEMENTATIONS ET NORMES EXISTANTES

Compte tenu de l'augmentation significative de nouvelles réglementations ou normes plus strictes en place ou en discussion, les trois risques qui pourraient avoir un impact financier pour Vallourec seraient :

- l'évolution annoncée de la politique européenne en matière de quotas carbone ;
- la mise en place du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières par l'Union européenne (taxe d'importation) ;
- l'extension des quotas carbonés à l'industrie dans d'autres pays.

LES RISQUES DE TRANSITION LIÉS À LA DURABILITÉ DU MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE DANS UN MONDE BAS-CARBONE

En faisant proactivement validé la trajectoire de décarbonation du Groupe auprès de SBTi en 2019 et 2020 à horizon 2025 et en mettant en place le programme *Climate Challenge* en 2022 à horizon 2035 (cf. paragraphe 2.2.2.2), le Groupe a entrepris une modification de ses sources d'approvisionnement, une transformation de certains de ses procédés industriels et le développement de nouvelles opportunités commerciales (marchés de l'hydrogène, du CCUS, de la géothermie et du solaire). L'objectif du Groupe est de réaliser 10 à 15 % de son EBITDA dans le domaine des nouvelles énergies d'ici à 2030.

Le nouvel engagement du Groupe de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 25 % d'ici 2030 par rapport à 2021 tous scopes confondus conforte ses ambitions de transition vers des marchés à faible empreinte carbone, laquelle sera nécessaire à l'atteinte de l'objectif (c.f. 2.1.2.1 Engagements clés).

2.1.3.3 Risques liés à l'évolution des réglementations

I) SYSTÈMES DE RÉGULATION DES ÉMISSIONS

Au vu du règlement délégué (UE) 2019/331 de la Commission du 19 décembre 2018, du règlement d'exécution (UE) 2019/1842 de la Commission du 31 octobre 2019 et de la décision de la Commission du 29 juin 2021, les autorités environnementales nationales ont informé Vallourec fin 2021 des montants totaux des quotas d'émissions à titre gratuit affectés au titre des années 2021 à 2025 de la quatrième période du système SEQUE, ainsi que le montant par année pour chacune des huit installations de Vallourec concernées (quatre en France et quatre en Allemagne).

En 2024, les quatre sites allemands de Rath et Mülheim avaient réduit leurs émissions par rapport à 2021 et 2022. Ainsi, un fort excédent de quotas gratuits avait été généré et 45 000 tonnes de CO₂ ont été vendues sur le marché. De plus, la restitution de quotas gratuits erronément attribués aux sites a diminué le stock allemand de 23 336 tonnes supplémentaires. Suite à la fermeture des sites allemands, le solde de quotas allemands a été transféré à la tuberie d'Aulnoye-Aymeries toujours en activité début 2025.

En parallèle, et à la suite de leur fermeture, trois sites français ont cessé de recevoir des quotas : Vallourec Bearing Tubes et la tuberie de Déville en 2022 ainsi que la tuberie de Saint-Saulve en 2024. Chacun de ces sites ont, soit transféré leur quotas, soit été cédés avec leurs quotas à une entité tierce. En 2025, seul un site reste actif : la tuberie d'Aulnoye-Aymeries, qui s'est vue allouer

II) MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIÈRES

Afin d'aligner les importations avec les exigences du système européen d'échange de quotas carbone (SEQUE-UE), la commission européenne a introduit le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), présenté dans le règlement délégué (UE) 2021/1767 de la Commission du 6 octobre 2021, dans le règlement d'exécution (UE) 2023/2045 de la Commission du 18 septembre 2023 et dans le cadre juridique établi par le règlement (UE) 2021/1119. La première phase de ce dispositif est entrée en vigueur en 2024, au cours de laquelle toutes les importations de produits en acier pour un usage final dans les pays membre du SEQUE-UE devaient faire l'objet d'une déclaration. Vallourec a donc soumis des rapports trimestriels présentant les émissions associées à la fabrication des marchandises importées. Cette phase ne requiert cependant pas le paiement des émissions déclarées.

LES RISQUES PHYSIQUES DUS AUX ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

Des événements météorologiques extrêmes par leur intensité (i.e. aigus), durée ou répétitivité (i.e. chroniques) pourraient générer des disruptions de plusieurs ordres :

- des dommages matériels du fait des dégâts causés sur les installations opérationnelles du Groupe ;
- des pertes de productivité, voire des arrêts d'activité dus à des dysfonctionnements de machines, des perturbations des process ou des changements de conditions de travail.

La matérialité de ces événements pourrait être accrue en considérant leur impact sur l'ensemble de la chaîne de production, en particulier lorsque des sites en amont subissent des disruptions.

LES RISQUES INDIRECTS

Les parties prenantes de Vallourec sont de plus en plus exigeantes vis-à-vis de sa performance environnementale. Les risques associés sont multiples :

- risque d'image ou réputationnel, qu'il soit interne (envers les collaborateurs de l'entreprise) ou externe ;
- risque de non-respect des chartes ou critères de sélection imposés par les clients ou les investisseurs.

9 021 tonnes de quotas au titre de l'année 2026. En parallèle, ce site a restitué 11 582 tonnes au titre de l'année 2024, et vendu 26 000 tonnes à une partie tierce. La restitution attendue au titre de l'année 2025 est d'environ 12 000 tonnes. Les chiffres seront confirmés une fois que toutes les vérifications réglementaires des déclarations annuelles d'émissions de gaz à effet de serre des usines européennes auront été effectuées.

Le solde de quotas résiduels de la tuberie d'Aulnoye est de 12 557 tonnes, ce qui permettrait au site de répondre à ses obligations réglementaires en 2026 sans acheter de quotas supplémentaires sur le marché. En 2025 2 % du scope 1 de Vallourec était soumis à l'UE-SEQUE.

Les risques de surcoût par rapport à la concurrence sont modérés sur les court, moyen et long termes, car le SEQUE-UE s'applique à toutes les unités de production en Europe, y compris à celles de ses concurrents. Ces derniers présentent un déficit de quotas annuels (i.e. une obligation de restitution supérieure aux allocations gratuites) supérieur à la tuberie d'Aulnoye-Aymeries, et depuis plus longtemps. Dans le cas d'une concurrence hors SEQUE-UE, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières s'appliquerait, avec un coût vraisemblablement supérieur dû à la plus forte intensité carbone des produits importés.

À partir de 2026, l'achat des certificats MACF relatifs aux émissions déclarées sera progressivement introduit. La croissance du taux d'application miroitera la réduction progressive des quotas gratuitement alloués dans le cadre du SEQUE-UE. Les deux mécanismes (MACF et SEQUE-UE) s'appliquent d'ailleurs à un marché du carbone unique, garantissant un même prix de la tonne de CO₂ équivalente. À partir de 2034, le marché du carbone sera pleinement en vigueur, et toutes les émissions devront faire l'objet d'achat de certificats au prix du marché, qu'elles soient domestiques (via le SEQUE-UE) ou importées (via le MACF). La taxe carbone aux frontières sera diminuée des taxes carbonées déjà payées en amont de l'importation des produits.

Vallourec ne sera que faiblement affecté par le MACF, étant donné les faibles volumes importés au sein de ses pays d'application (moins de 5 %). L'entreprise possède les outils de traçabilité nécessaires pour justifier le calcul de l'empreinte carbone de ses produits, et sensibilise ses fournisseurs afin d'obtenir toutes les données primaires requises pour la complétude des rapports.

Sur les volumes concernés, le montant de la taxe carbone aux frontières sera en moyenne plus faible que ses concurrents importateurs, étant donné que les unités de productions Brésiliennes fournissent la plupart des volumes importés vers l'Europe. Cette moindre taxe est le résultat de la plus faible empreinte carbone du procédé de fabrication des produits au Brésil, qui repose sur l'utilisation de ferraille issue de récupération, d'électricité en quasi-totalité renouvelable, et de charbon biogénique en substitution du charbon fossile (voir section 2.1.2).

2.1.3.4 Risques de transition liés à la durabilité du modèle d'affaires

I) PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Les risques de transition sont réévalués annuellement dans la cartographie des risques Groupe. Ces risques et opportunités sont évalués en comparant les perspectives énergétiques mondiales du scénario du plan d'affaires, à celui d'un scénario d'une transition accélérée : l'APS (*Announced Pledges Scenario*) de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) :

- La trajectoire de référence est d'abord constituée du plan d'affaires du Groupe à 5 ans, qui intègre tous les impacts des politiques publiques en place ou planifiées en matière de transition énergétique. À titre d'exemples, les plus notables sont l'Inflation Reduction Act (IRA) aux États-Unis, la mise en œuvre du marché carbone Européen et de son mécanisme d'ajustement aux frontières, les plans d'investissement étatiques dans les infrastructures (réseau électrique, ferroviaire, etc), ainsi que l'ensemble des standards d'efficacité énergétique, et leur durcissement à venir. À moyen terme, la trajectoire de référence prend en compte la réalisation d'engagements non sous-tendus par des politiques, de sorte à infléchir davantage la trajectoire d'émissions de CO₂ mondiale.
- Le scénario APS (*Announced Pledges Scenario*) a été sélectionné comme scénario comparatif pour évaluer les conséquences d'une transition plus rapide que celle prévue

dans le plan d'affaires du Groupe. Celui-ci intègre en effet la réalisation de tous les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre des États du globe, même lorsqu'ils ne sont pas sous-tendus par un agenda politique tangible. Il représente donc la perspective de changement la plus ambitieuse envisagée par les gouvernements, et intègre la réalisation de toutes les promesses de neutralité carbone compatible avec une trajectoire 1,5 °C ayant été formulées.

L'étude comparative permet de conclure à un impact qualifié de « modéré » suivant l'échelle d'évaluation des risques du Groupe, grâce à son plan de forte croissance dans le secteur des nouvelles énergies. Ces conclusions sont corroborées par les résultats des tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2025, lesquels ne reconnaissent pas de pertes de valeur (cf. chapitre 7, note 4 « Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels et actifs biologiques »).

La gouvernance de la gestion des risques de transition est donc transverse. Elle est pilotée par la direction stratégique du Groupe, et fait intervenir les directions commerciales, développement durable et gestion des risques pour garantir la cohérence avec les perspectives énergétiques des industriels et des politiques.

II) PLAN DE RÉSILIENCE

Le plan de résilience aux risques de transition vise à la fois à suivre régulièrement les développements des secteurs au cœur du métier de l'entreprise, et à exploiter les opportunités émergentes dans d'autres secteurs.

A) Suivre les attentes des marchés actuels

Grâce au processus mis en place pour la mise à jour du plan d'affaires, les perspectives de production de pétrole et de gaz formulées par les sociétés spécialisées en intelligence des marchés sont ajustées au regard des courbes de demande en énergie infléchies par les politiques publiques. Cela permet d'assurer l'adéquation de l'offre de l'entreprise avec les besoins en énergie formulés par les gouvernements. La prise en compte des volontés publiques de transition renforce ainsi la résilience du Groupe face à la transformation des marchés de l'énergie.

B) Exploiter les opportunités émergentes

Les marchés des Nouvelles Énergies jouent un rôle crucial dans la résilience du modèle d'affaires de Vallourec. Ses investissements dans les secteurs de la transition énergétique lui permettent de diversifier ses activités en s'appuyant sur des technologies de pointe et son expertise historique en formulation de solutions en acier premium :

- **La diversification des activités** de Vallourec se concrétise par son ambition de réaliser entre 10 % et 15 % de son excédent brut d'exploitation dans les Nouvelles Énergies d'ici 2030. Cette diversification permet de réduire la dépendance aux marchés traditionnels du pétrole et du gaz, et d'ouvrir de nouvelles

opportunités de croissance. Cela couvre plusieurs marchés dont les facteurs de croissance et niveaux de maturité sont variables. La géothermie, l'hydrogène, la capture, transport et le stockage du CO₂ (CCS) ainsi que la biomasse. Autour de 10 % de budget R&D est lié au développement de l'offre Nouvelles Énergies (e.g. pour l'étude de solutions haute température, résistantes à la corrosion, etc).

- **L'entreprise transforme son modèle d'offres commerciales**, historiquement basé sur la vente de produits et de services premiums, et s'ouvrant à la fourniture de services. Cette offre s'accompagne d'une volonté affirmée de sécuriser des contrats long terme. Par ailleurs, elle est complétée des solutions clés en mains, telles que Delphy, solution de stockage vertical d'hydrogène souterrain à grande échelle. Cette innovation répond à un réel besoin industriel pour la décarbonation, en fournissant une solution tampon entre la production d'hydrogène électrolytique (variable par nature), et la demande en hydrogène (par exemple, pour la décarbonation de la réduction directe de l'acier).
- **L'expertise de Vallourec en matière de solutions en acier premiums** est au cœur de sa transformation. Cela lui permet de développer de nouvelles propositions avancées en forgeage, filetage et fabrication additive par fil (WAAM). Le centre technologique d'Aulnoye-Aymeries de Vallourec est un exemple de l'engagement du Groupe pour la création de nouvelles offres commerciales et dans les Nouvelles Énergies.

C) Développer un réseau d'acteurs pour la transition énergétique

L'engagement de Vallourec auprès de ses partenaires pour la transition énergétique traduit une conviction forte : la résilience du modèle d'affaires ne pourra se concrétiser que par des partenariats ambitieux, assurant une couverture mondiale sur 6 zones géographiques différentes pour absorber les risques de croissance inégale et capter toute opportunité stratégique :

- En 2024, Vallourec et H2V ont noué un partenariat stratégique destiné à soutenir le développement de la filière hydrogène bas carbone en France. En combinant l'expertise industrielle de Vallourec dans les solutions tubulaires et le savoir-faire d'H2V dans la production d'hydrogène vert, les deux entreprises travaillent à sécuriser et optimiser les infrastructures depuis la production jusqu'au stockage d'hydrogène.

- Vallourec s'est également associé avec NEXTCHEM, spécialiste de l'industrie chimique aux applications bas carbone, afin de concevoir des solutions adaptées aux nouveaux procédés industriels, notamment dans la production d'hydrogène, la valorisation du CO₂ et les carburants de synthèse.
- En 2025, Vallourec a signé un protocole d'accord avec Geostock, spécialiste mondial du stockage souterrain d'énergie, ainsi que Mantle8, société de recherche spécialisée en géosciences. L'objectif est de renforcer le développement des infrastructures nécessaires à la transition énergétique, en particulier dans les domaines de l'hydrogène et du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone (CCUS). Par exemple, grâce à leur expertise complémentaire, Vallourec et Geostock sont en mesure de couvrir l'ensemble des besoins de la filière du stockage d'hydrogène électrolytique.

Les partenariats nouvellement engagés permettent d'élargir le portefeuille de clients du Groupe.

2.1.3.5 Résilience aux risques physiques

I) UN SUJET HISTORIQUEMENT STRATÉGIQUE

En 2014, le Groupe a réalisé une première étude des risques liés aux conséquences du changement climatique en distinguant huit régions aux caractéristiques climatiques distinctes. Ces régions ont été évaluées sur la base de huit aléas étudiés couvrant l'ensemble des risques identifiés. Cette étude, a été mise à jour en 2019 compte tenu de la nouvelle empreinte industrielle du Groupe (notamment l'intégration du site chinois de Tianda à Chuzhou), de

l'évolution des risques, des événements climatiques et de la plus grande précision des méthodes de simulation. Les résultats de l'étude des risques et ses conclusions ont été présentés à chacune des directions régionales ainsi qu'à celles des sites concernés. Des plans d'adaptation appropriés ont été engagés suite aux recommandations de l'étude.

II) PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

En 2023, le Groupe a lancé une nouvelle étude, permettant de consolider une nouvelle gouvernance relative à l'identification et à la gestion des risques. Celle-ci a été pilotée par la Direction du Développement Durable, avec l'appui d'un prestataire externe. L'objectif est de répondre aux réglementations de la CSRD et de la Taxonomie, ainsi que redéfinir les processus d'identification et de gestion des risques en prenant en compte des modèles climatiques plus matures.

En 2024, le Groupe a travaillé sur des sites pilotes afin d'intégrer les risques climatiques dans la procédure de gestion des risques Groupe. Cette intégration, désormais testée et validée, permet d'évaluer les impacts potentiels nets de chaque aléa climatique, et d'identifier des actions palliatives.

En 2025, la procédure d'évaluation des risques climatiques et de définition de plans d'actions a été déployée à l'ensemble des sites stratégiques du Groupe. Le déploiement des actions correspondantes s'inscrit dans la procédure CapEx du Groupe lorsque des investissements sont requis, puis directement dans les processus opérationnels. Cela a été le cas pour le renforcement des capacités des déversoirs des digues Lisa en 2023 et Santa-Barbara en 2024, la mise en place de refuges climatisés sur des zones d'activités extérieures, ou le renforcement de systèmes de drainage en 2025. Les projets sont proposés par les directions opérationnelles régionales, et défendus en Comité CapEx qui les valide en fonction de l'alignement des budgets, de la planification dans le temps, du périmètre du projet, de son organisation et de l'alignement de son objectif au regard des orientations du Groupe (cf. chapitre 2 Introduction).

A) Exposition face aux risques climatiques

L'étude réalisée effectue un screening global incluant les usines du Groupe, ainsi que certains fournisseurs et ports stratégiques. L'analyse couvre les quatre catégories de risques climatiques (liés à la température, au vent, à l'eau, ou aux sols), décomposés en 28 aléas climatiques (vague de chaleur, sécheresse, cyclones, inondations, glissement de terrain, etc.) alignés sur la CSRD et la Taxonomie européenne.

Deux scénarios sont utilisés. Le premier, dit « intermédiaire » (SSP 2-4,5) ⁽¹⁾, correspond à une augmentation de la température d'environ 3 °C d'ici 2100 et par rapport à la période préindustrielle. Il intègre l'impact des politiques publiques actuellement engagées ou planifiées, sans considérer la réalisation des objectifs de réduction annoncés par les États lorsqu'ils ne sont pas sous-tendus d'un agenda politique tangible. Le second, dit « à hautes émissions » (SSP 5-8,5) ⁽¹⁾ correspond à une augmentation au-delà de 4 °C, concordant avec une absence de politique climatique nouvelle et même un non-aboutissement des politiques climatiques actuellement engagées ou prévues. Le scénario le plus défavorable (SSP 5-8,5) sert de référence pour la quantification des risques de dommages matériels et d'interruption d'activité à court terme (2030-2050), ainsi que pour la conception des mesures d'adaptation.

L'analyse d'exposition correspond à la quantification d'une centaine d'indicateurs climatiques pour les deux scénarios, caractérisant les 28 aléas aux localités des 47 usines, partenaires ou ports sélectionnés.

⁽¹⁾ Les scénarios SSP (Shared Socio-economic Pathways) prennent en compte différentes hypothèses sur les évolutions socio-économiques (population, éducation, PIB, urbanisation) en fonction de la mise en place ou non de politique climatique. Ces scénarios ont été élaborés par le GIEC (rapport 6), et intègrent des politiques climatiques alignées avec l'accord de Paris (SSP 1-1,9, SSP 1-2,6), volontaires mais insuffisantes (SSP 2-4,5) ou absentes (SSP 3-7,0, SSP 5-8,5).

B) Vulnérabilité brute face aux risques climatiques

L'étude s'apparente à une analyse de type AMDEC ⁽¹⁾ : suite à l'analyse d'exposition, il convient de déterminer son impact potentiel sur l'activité de l'entreprise, en prenant en compte une vision prospective des changements climatiques à venir. Les courbes d'impact ont en particulier été construites sur la base des ateliers internes, dont l'objectif était de collecter des informations spécifiques à la résilience des sites. Cette étude permet d'estimer la probabilité et la magnitude de l'impact des risques climatiques pour un site donné, caractérisant ainsi sa vulnérabilité potentielle au regard de l'arrêt de l'activité et des dommages matériels engendrés.

Les résultats de cette analyse approfondie permettent une compréhension des défis climatiques – comment ces risques affecteront-ils les installations, la main-d'œuvre et les coûts opérationnels ?

L'étude globale de 2023, complétée par les audits de sites en 2024 et 2025 ont permis de mettre en avant les différents risques auxquels la chaîne de valeur du Groupe est exposée. L'ensemble des aléas climatiques est à prendre en compte dans le plan d'adaptation de l'entreprise. Ci-dessous, les figures représentent les risques liés à l'impact absolu du changement climatique sur les sites du Groupe.

Bien qu'accompagné de sociétés spécialisées en adaptation au changement climatique utilisant les bases de données les plus à

jour, des incertitudes subsistent quant à la quantification des risques. Celles-ci sont dues par exemples, au caractère très local des événements climatiques ou à la complexité de modélisation des phénomènes météorologiques.

C) Impact net

En 2024 et 2025, accompagnée par une société experte en risques climatiques, Vallourec a pu caractériser le risque climatique net pour l'ensemble de ses sites stratégiques. Les visites de sites ont permis la prise en compte des spécificités des processus industriels locaux ainsi que les mesures déjà en place. Celles-ci peuvent-être préventives (comme la maximisation du taux de recirculation des eaux industrielles, la présence de digues contre les inondations) ou palliatives (comme inscrits dans les plans d'urgence et de continuité).

L'étude a également permis de prendre en compte l'impact du changement climatique sur différents ports et fournisseurs stratégiques. Les résultats montrent que, à moyen terme, les conséquences potentielles, telles que les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les retards de livraison, pourraient être absorbées par les stocks présents sur les sites de Vallourec. Vallourec dispose donc de la capacité nécessaire pour gérer ces potentiels aléas.

III) PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les risques les plus importants étant mis en évidence, il est possible de formuler un plan d'actions global ciblant les activités du Groupe les plus vulnérables.

Parmi les 28 aléas climatiques listés dans la CSRD, plusieurs grandes familles se sont détachées ;

- **Le risque d'inondation** est identifié comme le risque opérationnel brut le plus significatif au regard des aléas climatiques, plusieurs sites ont consolidé leur plan d'urgence d'intervention en cas d'inondation, comme en Chine ou au Brésil. Par ailleurs, au Brésil, une protection contre les inondations liées aux fortes pluies en milieu urbain a été renforcée. De plus, aux États-Unis, des inspections trimestrielles des gouttières et des drains de toit sont effectuées. En 2025, de nouveaux projets d'adaptation à des crues exceptionnelles ont été engagés, en particulier en Chine, et ce même si aucune inondation de l'ampleur définie n'ait encore impacté les sites en question. Des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique peuvent également être imposées par différentes autorités locales. À titre d'exemple, les autorités brésiliennes ont considéré que le risque de pluies exceptionnelles de période centennale devait être relevé substantiellement s'agissant des digues de protection du barrage Santa-Barbara, construit en 1995, pour collecter les eaux de ruissellement du site de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco. Aussi Vallourec a-t-il entrepris les travaux nécessaires dont la mise en place d'un déversoir de secours. L'autre rétention d'eaux pluviales de la Mine, plus petite et appelée Lisa, a été également équipée d'un tel déversoir. Les équipes de Vallourec Mineração ont également mis en place un système de surveillance en continu du bon état structurel de ces barrages, relié à un système d'alerte. Des exercices d'urgence sont organisés en interne et pour les populations locales concernées.

- Les mesures d'adaptation proposées couvrent également la capacité à maintenir les opérations en cas de **forte chaleur**, et en sécurité pour les collaborateurs. Les mesures les plus récurrentes comprennent la climatisation des espaces de travail confinés, comme les postes de commande, la ventilation des postes de travail fixes, l'accès à des espaces de repos climatisés, l'adaptation des rythmes de travail aux conditions climatiques, ou encore l'utilisation d'équipements de protection personnels adaptés à la chaleur.
- De par ses objectifs ambitieux de réduction des consommations d'eau, et un taux de recirculation global atteignant 98% en 2025, le Groupe a déjà considérablement limité son exposition aux **risques de sécheresse**. Les deux sites situés dans des zones à risque élevé, en Arabie Saoudite et en France, s'approvisionnent respectivement à l'eau de mer, ou à l'eau de pluie (associé avec des réservoirs à la capacité de multiples fois supérieurs au nombre de jours maximal sans pluie).

Les mesures d'adaptation continuent en 2025 de faire l'objet de mises à jour et d'un suivi régulier, tant par les opérations que les responsables environnementaux locaux. Cette démarche est structurée par la politique d'adaptation climatique Groupe, développée sur la base des travaux dans les sites pilotes et appliquée à l'ensemble des sites stratégiques du Groupe depuis 2025. Cette politique précise les documents de référence sur lesquels s'appuyer et la méthodologie à suivre lors des visites de sites de sorte à quantifier les risques et proposer des plans d'actions. Elle précise également les rôles et responsabilités de chacun.

⁽¹⁾ AMDEC : Analyse des modes de défaillances, de leurs effets et de leur criticité.

2.1.4 Prévenir les risques de pollution (ESRS E2)

2.1.4.1 Les risques de pollution de l'eau, de l'air et des sols, les risques liés aux substances dangereuses et aux nuisances sonores

Les processus de fabrication du Groupe impliquent de travailler des matériaux en fusion à des températures très élevées en utilisant des machines et des équipements lourds, ce qui représente des risques tels que des accidents industriels, des explosions, des incendies ainsi que des dangers pour l'environnement comme des rejets accidentels de produits polluants ou dangereux⁽¹⁾, susceptibles d'entraîner des interruptions imprévues de son activité, la destruction totale ou partielle d'installations, des pollutions voire des préjudices corporels et des décès.

De tels événements pourraient impliquer le Groupe dans des procédures judiciaires dirigées à son encontre en réparation de préjudices et/ou entraîner l'application de pénalités et sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la réputation, les résultats et les perspectives du Groupe.

Les activités de production que le Groupe exerce dans les différents pays où il est présent sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale, de santé publique et de sécurité qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la prévention des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques, l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels dangereux et les nuisances sonores. Elles ont pour objet de s'assurer que le Groupe maîtrise les risques environnementaux variés, inhérents à son activité, dont les pollutions atmosphérique, aquatique et des sols, et le risque de porter atteinte à la biodiversité.

Les activités du Groupe requièrent également de nombreux permis et autorisations dans divers domaines, notamment en matière d'environnement, de sécurité et de santé publique, tels que des permis d'exploitation, des permis de rejet d'eaux usées, des permis de prélèvements d'eau ou des permis de transport ou de mise en décharge de produits déchets dangereux, qui sont sujets à renouvellement, modification, suspension et possible révocation par les autorités administratives et gouvernementales.

Chaque site dispose d'une procédure d'urgence spécifique pour faire face à des événements de pollution potentiels. Par exemple, pour pallier le risque de pollution des eaux, des barrages flottants et des kits d'absorption sont disponibles pour contenir et nettoyer

les déversements. Pour les sols, des produits absorbants sont prêts à être déployés pour traiter ou neutraliser les substances dangereuses. Ces mesures permettent de réagir rapidement et efficacement afin de minimiser l'impact environnement.

Le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et, plus généralement, aux lois et aux réglementations applicables en matière environnementale. Le maintien de la conformité avec les réglementations et normes existantes entraîne des coûts et des dépenses qui pourraient à l'avenir augmenter significativement si de nouvelles réglementations ou normes plus strictes étaient adoptées.

En outre, les autorités et les tribunaux pourraient imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement, et/ou de payer des amendes. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant à ses résultats.

Vallourec ne définit pas de cible groupe car les permis d'exploitation sont spécifiques à chaque site. Les sites sont donc autonomes pour définir leurs objectifs, les actions de suivi et d'amélioration pour la pollution de l'eau, de l'air et des sols. Conformément aux réglementations locales en vigueur, les sites industriels réalisent un suivi des substances polluantes. Afin de répondre aux nouvelles exigences de la CSRD, une analyse a été réalisée en 2025 sur la base de l'annexe 2 du règlement européen (EC) n° 166/2006. Cette première étape a permis d'identifier les substances et polluants potentiels qui devront faire l'objet d'un suivi par les sites. Toutefois, les campagnes de prélèvements nécessaires pour produire des résultats consolidés n'ont pas encore été engagées, elles seront lancées en 2026 afin de définir les éléments à consolider lors du prochain exercice de reporting.

Par conséquent, les indicateurs communiqués cette année correspondent aux indicateurs historiquement suivis par les sites du Groupe, notamment à des fins de conformité avec les différents permis d'exploiter locaux.

⁽¹⁾ Notamment les produits CMR (cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques).

2.1.4.2 Rejets dans l'eau

I) STRATÉGIE

Au-delà de la recherche d'optimisation de la ressource Eau (développée dans le paragraphe 2.2.3), l'ambition de Vallourec est également de diminuer les quantités d'eaux industrielles rejetées dans le milieu naturel après traitement dans les stations d'épuration internes, et ce, par exemple, en augmentant significativement le recyclage interne.

Par ailleurs, les sites surveillent leurs rejets polluants en accord avec les législations locales et le Groupe communique annuellement sur le total des rejets dans le milieu naturel.

Il faut également noter que tous les sites de production sont certifiés ISO 14001 et disposent donc d'un système de management basé sur l'analyse des risques et l'amélioration continue.

Les risques de pollution dans les eaux de rejet sont faibles. En effet, l'eau rejetée est entièrement traitée, soit dans une station de traitement interne au site de Vallourec, soit par une station de

traitement externe avant son rejet dans l'environnement. Lorsqu'elle est traitée en interne, les collaborateurs en station surveillent de nombreux paramètres, qui doivent respecter des seuils stricts pour garantir un rejet conforme en accord avec les permis d'exploitation, avec pour objectif de répondre aux limites fixées par les réglementations locales de chacun des sites de production.

Au niveau du Groupe, les principaux indicateurs, ci-dessous sont suivis :

- Les matières en suspension, pour limiter la charge de l'eau rejetée dans l'environnement.
- La demande en oxygène, liée au développement des micro-organismes.
- Les hydrocarbures et les métaux lourds, qui peuvent contaminer l'eau au cours de nos processus industriels.

II) PLANS D' ACTIONS

Selon les zones géographiques des sites et la complexité des procédés, les permis d'exploiter fixent des paramètres de surveillance très différents. Chaque site, dans le cadre de son système de management de l'environnement, met donc en place son propre plan d'actions pour respecter les limites légales qui lui sont fixées. Le plan d'actions du Groupe est donc décliné dans chaque zone géographique en fonction des enjeux locaux. À titre d'exemples :

- au Brésil, le site de Barreiro a travaillé sur la qualité de ses effluents afin de pouvoir effectuer ses rejets directement dans le cours d'eau et ainsi soulager la station de traitement d'eau de la ville. Grâce à la réduction de ses effluents, cette dernière peut donc se focaliser sur le traitement d'autres effluents d'eau et augmenter la disponibilité en eau potable des populations locales. Cette initiative a été validée par les autorités environnementales du Minas Gerais ;

- le site de Jeceaba a quant à lui mis en place l'automatisation du système de dosage des produits chimiques de traitement des effluents, apportant ainsi une plus grande fiabilité au processus de traitement ;
- aux États-Unis, le site de Youngstown a optimisé en 2022 les traitements chimiques des effluents de façon à réduire significativement le niveau de solides dissous. Ceci a permis de recycler une partie plus importante de l'eau et donc de réduire les prélèvements d'eau et les rejets d'eau dans la station d'épuration de la ville.

III) PERFORMANCES

Au cours de ces dernières années, la qualité des rejets des usines dans le milieu naturel s'est améliorée.

Le bilan 2025 s'établit ainsi à :

Année	2017	2021	2024	2025
MES (matières en suspension) (tonnes)	15,7	42,3	31,9	20,2
DCO (demande chimique en oxygène) (tonnes)	63,6	49,1	78,4	46,6
DBO (demande biologique en oxygène) (tonnes)	9,7	11,2	1,6	3,5
HCT (hydrocarbures totaux) (tonnes)	0,40	0,08	0,04	0,35
Métaux lourds* (tonnes)	0,75	0,64**	0,47	0,25

* As, Cd, Cr, Cu, Hg, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn.

** Les données 2021 ont été corrigées suite à la détection d'une erreur sur un site fortement contributeur.

En 2025, Vallourec continue de renforcer sa performance hydrique. Malgré une augmentation de la production (+ 3,5 %), les volumes d'eau rejetés diminuent significativement (- 20 %), illustrant les efforts soutenus d'optimisation des consommations et de maîtrise des rejets.

La qualité des effluents s'améliore également sur plusieurs paramètres clés par rapport à 2024 : réduction notable du DCO (- 41 %), diminution des métaux lourds (- 48 %) et baisse des matières en suspension (- 37 %), alors qu'une légère hausse avait été observée l'année précédente suite à l'accumulation de boue dans le système de traitement tertiaire sur le site de Jeceaba.

Ces résultats confirment l'efficacité des traitements existants et la bonne maîtrise opérationnelle des sites, contribuant à réduire la pression exercée sur les milieux aquatiques.

Certaines augmentations sont observées sur d'autres paramètres, notamment le DBO et les hydrocarbures. Toutefois, ces fluctuations restent très faibles au regard des volumes d'eau traités et rejetés, et ne remettent pas en question la performance globale ni la conformité des installations. Tous les rejets du Groupe respectent les limites réglementaires, et aucune non-conformité n'a été enregistrée en 2025.

2.1.4.3 Rejets dans l'air

I) STRATÉGIE

Pour préserver la qualité de l'air aux alentours de ses usines, le Groupe mesure systématiquement les niveaux des rejets atmosphériques et met en œuvre des solutions adaptées à chaque type de rejet dans le but de les limiter. Comme pour les rejets dans l'eau, les sites surveillent leurs émissions dans l'air en accord avec les législations locales et leurs impositions spécifiques liées à leur permis d'exploiter. Les Systèmes de Management de l'Environnement (SME) en place, basés sur l'analyse des risques ne relèvent pas de risque important de pollution dans l'air. Les sites sont donc autonomes pour définir leurs objectifs, les actions de suivi et d'amélioration.

Les rejets produits par les usines sont des composés gazeux et des particules. Au niveau du Groupe, les principaux paramètres, ci-dessous sont suivis :

- Les composés gazeux d'Oxyde d'Azote (NO_x) et de Dioxyde de soufre (SO₂) qui proviennent de la combustion du gaz naturel. Ils peuvent avoir des effets néfastes sur le climat, les écosystèmes,

la qualité de l'air, les habitats et la santé humaine et animale. Les émissions de NO_x et de SO₂ sont principalement liées à l'utilisation du gaz naturel dans les processus industriels. Par conséquent, les objectifs de réduction de ces émissions sont en lien avec ceux définis dans la section 2.1.2, où des mesures spécifiques et des stratégies de contrôle sont détaillées pour minimiser leur impact environnemental.

- Les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) qui proviennent de l'utilisation de produits solvants dans les installations d'huilage, de vernissage et de peinture de tubes, de dégraissage et nettoyage de tubes ou de pièces de machines. Les COV sont des produits chimiques organiques qui ont une pression de vapeur élevée à température ambiante ordinaire et qui peuvent avoir des effets néfastes sur le climat, les écosystèmes, la qualité de l'air, les habitats et la santé.
- Les particules émises par les procédés générant des poussières.

II) PLANS D'ACTIONS

Selon la localisation des sites et les procédés, les permis d'exploiter fixent des paramètres de surveillance. Chaque site, dans le cadre de son Système de Management de l'Environnement (SME), met donc en place son propre plan d'actions pour respecter les limites légales qui lui sont imposées. Le plan d'actions du Groupe est donc décliné dans chaque zone géographique en fonction des enjeux locaux.

A) Les composés gazeux

- Les émissions d'oxyde d'azote (NO_x) et de dioxyde de soufre (SO₂) proviennent des fours de chauffe de billettes et de traitement thermique de tubes. En vue de les limiter, tous les fours sont alimentés au gaz naturel, combustible faiblement émetteur, et des programmes de maintenance permettent de remplacer des brûleurs anciens par des brûleurs plus économes ou « bas NO_x » répondant aux meilleures techniques disponibles pour ce type d'émission.
- Pour limiter les COV, des actions sont mises en place chaque année pour réduire ces émissions à la source. En coordination avec les fournisseurs de produits et la « communauté des procédés de finition », les équipes locales testent des produits à plus faible teneur en solvant. En cas d'impossibilité, les sites ont mis en place des systèmes pour canaliser et traiter les émissions. S'agissant principalement des vapeurs issues des traitements de surface, les installations sont équipées de systèmes de captation et de traitement conformes à la réglementation applicable.

B) Les particules

- Les principales sources potentielles d'émissions de particules sont les fours des aciéries et les laminoirs à chaud. Les systèmes de captation sont en place pour réduire continuellement les émissions correspondantes.
- Les conditions de dépose des réfractaires des poches ont également été modifiées en vue d'éviter la génération de poussière. La captation des particules est très efficace et des prélèvements permettent de vérifier que les teneurs en métaux lourds rejetés (chrome, plomb, nickel, etc.) restent très inférieures aux limites autorisées.
- Les tuberries et les usines de finition produisent aussi des poussières au niveau des laminoirs à chaud, des installations de meulage et de polissage des tubes. Des étanchéités, des aspirations et des filtres sont mis en place au niveau des machines pour capter les poussières à la source. Des aspirations et des filtres en toiture peuvent, en cas de besoin, compléter ces dispositifs pour capter les émissions diffuses.
- Les camions, véhicules et autres engins de manutention circulant à l'extérieur des bâtiments sont également sources d'émissions de poussières. Pour éviter que ces nuages de poussières ne gênent le personnel ou le voisinage, les voies de circulation sont revêtues de béton ou de macadam. Elles peuvent être également arrosées en période sèche pour limiter les réenvols.

III) BILAN DES ÉMISSIONS ANNUELLES

Les émissions de NO_x et SO₂ sont calculées à partir des consommations de gaz naturel à l'exception du site VRCF où les mesures sont faites en sortie de cheminée.

Les émissions de COV sont calculées à partir des consommations de produit à base de solvants (vernis, peintures, dégraissants, agents de nettoyage...). Le pourcentage d'émissions de COV est généralement donné par la fiche de données de sécurité (FDS) des produits.

Les particules sont mesurées à chaque point d'émission défini dans les permis d'exploitation des sites en accord avec les législations locales.

Émissions atmosphériques (en tonnes par an)

	2017	2021	2022	2023	2024	2025
COV	260	368	329	471	388	469
NO _x	633	495	540	492	419 (574)	507
SO ₂	5,9	4,4	4,8	4,3	3,8 (5,2)	4,6
Particules	na	668	882	662	613	326

Les valeurs entre parenthèses correspondent aux émissions recalculées rétroactivement à l'aide des nouveaux facteurs d'émission EMEP/EEA.

En 2025, Vallourec enregistre une amélioration globale de ses émissions atmosphériques. Les émissions de gaz de combustion, principalement les NO_x et le SO₂, apparaissent en augmentation par rapport à l'exercice 2024. Cette évolution résulte de la mise à jour de la méthodologie de calcul du Groupe. Les facteurs d'émission historiquement utilisés ont été remplacés par les facteurs issus du Guide méthodologique EMEP/EEA, référence technique européenne pour l'évaluation des émissions de polluants atmosphériques industriels. Il convient toutefois de souligner que, hors changement méthodologique, les émissions réelles de NO_x et de SO₂ ont poursuivi leur diminution en 2025. Cette évolution favorable résulte directement de la baisse de la consommation de gaz naturel, alignée avec la stratégie « Value over Volume » du Groupe. La hausse apparente des émissions constatée reflète donc l'amélioration de la qualité méthodologique des données et non une dégradation de la performance environnementale réelle.

Les émissions de particules (PM10) enregistrent une baisse significative en 2025. Cette amélioration est largement portée par les sites brésiliens, où plusieurs actions ciblées ont été mises en œuvre au cours de l'année. Un benchmark technique approfondi a été réalisé afin d'identifier les meilleures pratiques appliquées à la gestion des hauts-fourneaux et du transport des poussières, ce qui a permis d'optimiser et de finaliser des améliorations sur les systèmes de filtration. Parallèlement, les systèmes d'extraction et d'aspiration ont fait l'objet d'une inspection et d'une maintenance renforcées, garantissant désormais un meilleur fonctionnement. L'ensemble de ces mesures a contribué à améliorer l'efficacité des dispositifs de captation et à réduire de manière significative les émissions diffuses de poussières.

Concernant les composés organiques volatils (COV), les émissions initiales avant filtration ont augmenté en 2025. Cette évolution s'explique essentiellement par la mise à jour de notre méthode de calcul, désormais fondée sur l'intégration complète des caractéristiques des produits utilisés, notamment les teneurs en solvants actualisées figurant dans les dernières fiches de données de sécurité. Cette approche permet d'estimer les émissions brutes de manière plus fiable et plus représentative des procédés.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par une augmentation ciblée de la production sur certaines lignes de finition, entraînant une utilisation plus importante de produits émetteurs de COV. Cette hausse d'activité locale a contribué mécaniquement à l'élévation des émissions constatées sur la période.

Ainsi, la progression des émissions de COV résulte à la fois d'un calcul plus exhaustif et d'une augmentation de la production sur certaines lignes, sans que cela ne traduise une dégradation de la maîtrise environnementale globale. Le Groupe demeure engagé dans l'amélioration des procédés afin de réduire la consommation de solvants. À titre d'exemple, en 2025, le site de Vallourec Oil & Gas d'Aulnoye-Aymeries, a franchi une étape importante dans sa démarche de réduction de ses impacts en déployant une nouvelle ligne de peinture à base aqueuse.

En 2024, le Groupe a mené une opération de standardisation des peintures sur toutes ses lignes de production. Cette démarche a permis d'accroître l'utilisation de peintures à base aqueuse, moins émettrices.

2.1.4.4 Rejets dans les sols

I) STRATÉGIE

De par l'ancienneté de ses sites industriels et de leur emplacement, le Groupe est soucieux de maintenir les sites sous surveillance et ainsi réagir rapidement en cas de détection de pollution des sols.

II) ACTIONS MENÉES

A) Établissements français

Compte tenu de l'ancienneté des sites, et en fonction des besoins, des études de sol ont été réalisées à l'initiative du Groupe, sans contrainte de la part des administrations. Ces investigations ont conduit des établissements à mettre en place, en accord avec les autorités (DREAL et préfecture), une surveillance des eaux souterraines au moyen de piézomètres.

Le site de Cosne-sur-Loire, dont l'activité a été arrêtée en 2017, fait l'objet d'une surveillance continue des eaux souterraines grâce aux tubes piézométriques installés. Le site a été entièrement nettoyé après sa cessation d'activité. Vallourec suit les prescriptions des autorités environnementales afin de permettre sa réhabilitation. Une démarche est toujours en cours avec la ville de Cosne pour trouver une solution de réhabilitation. En 2024, un PCT (Plan de Conception) a été lancé suite à un arrêté complémentaire définit par la DREAL.

Afin de procéder à la réhabilitation du site, des travaux seront lancés sur 2026. Un permis de démolir a été déposé à la Mairie de Cosne en Décembre 2025. La démolition du site permettra ensuite de faciliter l'accès à la pollution présente sous les anciens ateliers de production.

À Aulnoye-Aymeries, l'ancien dépôt de matériaux divers a fait l'objet d'investigations souterraines. Le site reste sous surveillance étroite. La révision de l'étude sur la biodiversité faite en 2023 a confirmé qu'il n'y avait pas d'impact sur la biodiversité du site.

À Montbard, l'ancien dépôt de matériaux fait lui aussi l'objet d'une surveillance des eaux souterraines suivant un arrêté préfectoral de 2002. Une synthèse de la qualité des eaux souterraines et une Interprétation de l'État des Milieux (IEM) a été menée en 2023. Un piézomètre complémentaire a été posé pour améliorer la

surveillance des eaux souterraines. Les résultats sont partagés régulièrement à l'administration.

Le site de Déville-lès-Rouen, à l'arrêt depuis juin 2021, a été complètement mis en sécurité et l'ensemble des actions liées à l'arrêt de son exploitation ont été menées. Le site a lancé les travaux de dépollution des sols sur l'année 2023. Une campagne de mesures pour vérifier l'efficacité des traitements a été menée au troisième trimestre 2025, montrant que la dépollution du site de Déville pour un futur usage industriel est satisfaisante. Le site est en attente du projet d'Arrêté de SUP. Une promesse de vente a été signée.

A ce jour, seules les commodités restent en fonctionnement (éclairage/pompes d'assèchement/gardiennage).

B) Autres établissements

En Allemagne, après les activités de curage et de démantèlement, les sites on été vendus.

Au Brésil, les risques environnementaux concernent uniquement le site de Barreiro, où quatre zones contaminées ont été identifiées et déclarées à la FEAM. Des actions de réhabilitation et de sécurisation ont été engagées sur l'ensemble de ces zones.

La zone de stockage des déchets en vrac a obtenu, le 6 septembre 2024, son certificat de réhabilitation, validant son usage futur en copropriété logistique. Le dépôt de laitier historique est en phase finale d'instruction auprès de l'autorité environnementale, dans l'attente de l'avis technique et du certificat de réhabilitation. La zone de traitement chimique est maintenue sous surveillance via piézomètres, et l'ancienne zone de dépôt de boues a été assainie depuis 2023, avec un suivi régulier de la qualité des eaux souterraines.

En 2025, à la demande de la FEAM, Vallourec a également lancé des investigations sur les zones en cours de démantèlement : après une enquête préliminaire, ces zones font désormais l'objet d'enquêtes de confirmation en cours.

Aux États-Unis, les terrains industriels sont loués. Des analyses de sols ont été conduites dans la majorité des sites préalablement au

démarrage de l'exploitation par Vallourec, afin d'établir un niveau de référence. En effet, beaucoup de ces sites sont situés dans des zones au long passé industriel. À la connaissance du Groupe, aucun incident significatif résultant des activités de production d'acier et de tubes exercées par Vallourec et conduisant à une pollution des sols n'a été enregistré.

2.1.4.5 Utilisation de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

Le Groupe a mis en place le programme ChemSafe depuis 2012 afin de garantir une gestion optimale et sécurisée des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes. Ce programme est basé sur l'inventaire exhaustif ainsi que la centralisation dans un outil unique des Fiches de Données de Sécurité (FDS), ce qui permet de dresser un bilan précis des substances utilisées au cours des procédés industriels, d'identifier les substances répondants aux critères définis dans le règlement UE 2023/2772, et de mettre en place les systèmes de protections adaptés. Grâce à cette approche, le Groupe assure un suivi rigoureux des produits chimiques et de leur utilisation ainsi que la substitution des produits identifiés comme les plus à risque pour la santé et l'environnement.

Un effort important a été réalisé en 2025 pour cartographier les substances utilisées par le Groupe, conformément à la CSRD. 760 substances remplissant les critères ont ainsi été identifiées

dans l'inventaire global, ce qui correspond à près de 4 900 utilisations de produits réparties sur tous les sites. A ce jour, le Groupe n'est pas encore en mesure d'évaluer les quantités par substance. Vallourec poursuit ses efforts d'intégration des données au travers des différents outils centralisés, afin de pouvoir fournir ces informations.

Le programme ChemSafe est présenté dans le chapitre consacré à la santé et sécurité (cf. paragraphe 2.2.2.1).

Au Brésil, le site de Florestal qui exploite les plantations d'eucalyptus utilise des produits phytosanitaires dans le respect de ses permis et en lien avec sa certification Cerflor ⁽¹⁾. Une pulvérisation efficace permet de couvrir les zones en limitant les quantités de produit.

Les équipes R&D du centre de recherche de Florestal mènent également des études pour valider des substitutions.

2.1.4.6 Nuisances sonores

I) STRATÉGIE

Par leur nature, les activités du Groupe génèrent des nuisances sonores. Le bruit produit provient de sources diverses : les fours des aciéries, la découpe et le stockage des barres d'acier, les chocs entre les barres et entre les tubes, ou le procédé de laminage.

Vallourec souhaite protéger au mieux ses salariés et les riverains des bruits émis par les machines (aciéries, laminoirs, découpes), par les déplacements des produits (chocs entre barres ou tubes) et par les transporteurs (trains, camions).

Le Groupe met donc en place des actions ciblées pour prévenir de telles nuisances.

II) ACTIONS MENÉES

Pour déterminer les niveaux sonores, les sources de bruit sont mesurées et analysées. Selon les contraintes locales, les mesures sont réalisées en interne, en bordure de propriété ou chez les riverains lorsque l'usine est située à proximité d'habitations. Sur certains sites, des systèmes très élaborés ont été installés. Ils permettent d'une part de mesurer les bruits à des endroits précis et d'autre part d'en connaître la provenance. Des logiciels de simulation y sont associés pour évaluer l'atténuation sonore que pourrait apporter l'un ou l'autre des systèmes d'insonorisation existants.

À cette fin, les actions suivantes ont été préconisées :

- disposer de cartes de bruit sur les sites les plus critiques et représentatifs des niveaux sonores atteints dans les différents ateliers et de l'exposition du personnel compte tenu de leur durée de présence et de leur nombre dans les zones concernées ;
- analyser et améliorer les comportements des salariés et des prestataires dans les ateliers ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques dans le cadre des nouveaux investissements ou des réaménagements ;
- réduire les nuisances en limites de propriétés et donc chez les riverains en s'appuyant sur des campagnes de mesures régulières ;
- privilégier les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle ;
- réduire le bruit à la source.

La prévention et la limitation des nuisances sonores dans les ateliers et dans l'environnement sont des critères d'évaluation des projets d'investissement soumis à validation, et ce dès les premières phases de leur éco-conception.

Des mesures de niveau sonore avant puis après la réalisation des travaux sont le plus souvent demandées.

Plusieurs types d'actions existent pour limiter ces nuisances, les atténuer au maximum, voire les supprimer. Les actions les plus efficaces sont celles qui permettent une réduction du bruit à sa source. Par exemple, certaines usines remplacent les mouvements à commande pneumatique par des mouvements à commande hydraulique, ou introduisent du caoutchouc entre les tubes, évitant ainsi le choc direct beaucoup plus bruyant. De la même manière, le nettoyage des tubes est réalisé avec des buses à effet Venturi et non plus avec des buses classiques. En 2025, les efforts pour réduire durablement les nuisances sonores ont été poursuivis. Au Brésil, plusieurs systèmes autonomes de surveillance du bruit ont été installés dans les zones sensibles pour permettre un contrôle permanent. Par ailleurs, le fonctionnement interne des locomotives a été limité aux heures diurnes, la signalisation lumineuse prenant le relais en soirée afin de réduire les émissions sonores nocturnes. En Chine, le remplacement de portes d'atelier par un modèle insonorisé améliore significativement l'isolation acoustique. De plus, l'ensemble des portes de l'atelier est systématiquement fermé la nuit, grâce à un dispositif de coordination interne créé pour en assurer la rigueur.

⁽¹⁾ Programme de certification forestière spécifique au Brésil.

2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau (ESRS E3)

2.1.5.1 Les risques liés à l'eau comme ressource naturelle

L'eau est un bien commun, indispensable au quotidien des communautés vivant à proximité des sites et partie intégrante du processus de production du Groupe. L'analyse du potentiel stress hydrique induit par le changement climatique est donc un enjeu majeur pour la planète et l'accès à l'eau, d'autant plus dans un contexte de risques de conflits d'usage. L'usage de l'eau par Vallourec fait donc l'objet d'un suivi particulier pour minimiser les retraits dans l'environnement tout en anticipant les risques de pénurie.

I) 2011-2022 : UNE PREMIÈRE PHASE D'ÉTUDES

Initiée en 2011, et reconduite en 2015 puis en 2018, le Groupe a évalué son « Empreinte Eau » sur les bassins-versants grâce à l'indicateur appelé *Water Impact Index* (indice d'impact sur la ressource en eau). Les sites les plus importants avaient été étudiés, entre autres, en France (Aulnoye-Aymeries), en Chine (Tianda), en Arabie Saoudite (VSA), aux États-Unis (Youngstown, Houston), au Brésil (mine de fer de Pau Branco, Barreiro et Jeceaba). Les sites allemands (Mülheim, Rath) et français (Montbard) aujourd'hui fermés faisaient également partie de l'étude.

L'indicateur tient compte des volumes prélevés et rejetés, de la qualité des prélèvements et des rejets, et du facteur de stress (rareté de l'eau et contexte hydrologique). Exprimé en équivalents mètres cubes rapportés à la production du site, il mesure synthétiquement l'impact de chaque site au regard de la ressource en eau disponible dans le bassin auquel il appartient.

Afin de prendre en compte les dernières évolutions des conditions des bassins-versants, un facteur de stress plus précis a été utilisé dans l'étude : l'indicateur AWARE, développé en 2016 dans le cadre du projet universitaire WULCA (*Water Use in Life Cycle Analysis*).

II) 2023-2025 : AJOUT DE L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ANALYSE

En 2023, une étude d'exposition et de vulnérabilité de nos activités face au changement climatique a été guidée par l'expertise et les modèles climatiques d'un consultant spécialisé (cf. paragraphe 2.1.3.5). En 2025, les visites de sites ont permis de préciser l'impact du changement climatique sur le stress hydrique. Celui-ci définit une situation critique qui apparaît lorsque les ressources en eau disponibles sont inférieures à la demande en eau. Les besoins en eau sont quantifiés en prenant en compte la demande pour :

- usage domestique et industriel, extrapolé à partir du produit intérieur brut et de la population ;
- l'irrigation des terres, estimée à partir de la demande des plants en fonction des conditions météorologiques, de la densité des cultures, des surfaces totales cultivées, et des rendements du processus d'irrigation ;
- les besoins du bétail, extrapolé à partir du produit intérieur brut et de la population.

Les ressources en eau sont calculées en intégrant, entre autres, la variation des précipitations sur un bassin versant, la porosité des sols, l'apport en eau de rivières, la capacité aux nappes phréatiques à se remplir, la rétention d'eau dans les sols, les chutes de neige, la végétation présente.

Cette analyse, réalisée sur l'ensemble des sites du Groupe, permet d'affiner sa stratégie, ses engagements, au regard de la réduction des prélèvements d'eau dans l'environnement, en prenant en compte les apports et les besoins du bassin versant :

- les sites d'Aulnoye-Aymeries en France et de VSA en Arabie Saoudite, seuls sites du Groupe en situation de stress hydrique, ont déjà implémenté des mesures leur permettant d'être résilients aux conditions soulignées par l'étude, grâce à la recirculation d'eau et l'utilisation d'eau de mer. Ces mesures sont d'autant plus pertinentes que le manque d'eau pourrait s'intensifier avec le réchauffement climatique ;
- sur le site de Houston aux États-Unis, le stress hydrique pourrait devenir notable sur le moyen ou long terme. Ce site fait déjà partie des plus performants du Groupe en matière de quantité d'eau prélevée par tonne de tube traitée ;
- les aciéries, sites les plus consommateurs d'eau de par la nature de leur activité, sont situées sur des bassins versants les plus irrigués au sein du Groupe, lesquels ne se trouvent a priori pas en situation de stress hydrique. Du fait des volumes importants prélevés de manière très localisée, il convient toutefois de déployer la feuille de route relative à la réduction des consommations d'eau sur ces sites (cf. 2.1.3.3 « Les actions clés sur 2017-2025 »).

III) ANALYSES DU RISQUE PAR SITE

Les sites industriels du Groupe présentent des degrés de résilience différents aux risques liés à l'approvisionnement en eau. Conformément à l'analyse de risque exposée ci-dessus, le Groupe porte une vigilance accrue sur les sites suivants :

- en France, le site d'Aulnoye-Aymeries utilise de l'eau de pluie collectée sur son site. La capacité de stockage du site représente les besoins cumulés du site sur une période de 5,7 mois. La stratégie de collecte d'eau de pluie permet ainsi de réduire à près de 90% ses prélèvements dans l'environnement (nappe phréatique, rivière, etc), ou d'un fournisseur tiers ;

- en Arabie Saoudite, Vallourec utilise de l'eau de mer dessalée, ce qui permet d'éviter l'utilisation des ressources en eau très rares dans la région, comme en témoigne l'indicateur de stress hydrique.
- aux États-Unis, les sites Youngstown (site intégré avec une aciérie électrique et deux laminoirs) et Houston (plusieurs ateliers de finition) ont une consommation d'eau maîtrisée. Par ailleurs, la région de l'Ohio (qui concerne Youngstown) possède de nombreux barrages et rivières fournissant une eau de bonne qualité ;

- au Brésil, l'usine de Barreiro est située dans une zone urbaine en expansion. À Jeceaba, l'usine dispose d'une unité de pelletisation, d'un haut-fourneau, d'une aciérie électrique et d'un laminier ainsi que des ateliers de finition. Le site regroupe donc de nombreux procédés industriels, ce qui en fait le site le plus consommateur d'eau. L'eau est prélevée en rivière, traitée en interne puis restituée au milieu naturel en grande partie. La mine de Pau Branco, pompe de très grandes quantités d'eau pour pouvoir accéder au minerai, et maintenir la stabilité des piles. Toutefois, cette eau est rendue en grande partie au milieu naturel ;

- le site de Tianda en Chine a mis en place des bassins de récupération de l'eau de pluie et consomme de l'eau de ville, mais l'indicateur de stress hydrique reste très faible dans cette région.

En conclusion, l'impact des prélèvements de l'eau sur les sites du Groupe apparaît limité, grâce aux efforts de gestion entrepris. Toutefois, le Groupe doit rester vigilant en intégrant les risques climatiques dans son processus de gestion des risques de l'entreprise.

2.1.5.2 Stratégie et engagements clés

La gestion de l'eau ne se limite pas à la mesure des prélèvements ou au suivi de la quantité et de la qualité des rejets : un plan d'actions spécifique à la réduction des prélèvements est piloté par les responsables environnement des sites et sa mise en œuvre

opérationnelle fait l'objet d'un suivi trimestriel lors des Comités Environnement groupe auxquels participent un membre du ComEx et la Division Environnement Groupe.

ENGAGEMENT À 2025

En 2019, le Groupe s'est volontairement engagé à réduire de 10 % ses prélèvements d'eau en 2025 par tonne traitée par rapport à 2017 ; pour toutes les activités du segment « acier et tubes ». La pertinence de cet engagement, qui a permis au Groupe d'engager un plan d'actions dès 2019 a été soulignée par :

- l'Analyse de Double Matérialité ; qui a fait apparaître l'importance de la gestion de la ressource en eau (cf. chapitre 2 - Introduction « Anticipation de la directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) à travers l'analyse de la double matérialité ») ;

- l'analyse de risques liés au changement climatique ; qui a mis en évidence une augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse (cf. « Analyse du risque par site et plan d'actions ») ;
- les nouvelles réglementations CSRD et Taxonomie, listant l'usage de l'eau comme l'un des six piliers environnementaux structurant pour une entreprise (cf. 2.1.8 « Taxonomie européenne »).

Le Groupe poursuivra ses efforts pour atteindre son objectif en 2030, et aligner ses objectifs de réduction des consommations avec les standards internationaux les plus à jour.

ENGAGEMENT À 2030

En 2025, le Groupe a approfondi son Analyse de Double-Matérialité au regard de son empreinte hydrique, en analysant à la fois les risques de stress hydrique dans les régions où il opère, et les opportunités techniques de transformation des processus industriels afin qu'ils soient plus économes en eau. Une feuille de route a ainsi été définie, laquelle a permis de valider un objectif quantifié pour 2030.

L'ambition est de réduire de 20 % les prélèvements d'eau en m³ (hors collecte d'eau de pluie) à 2030 par rapport à 2021, sur l'ensemble des sites de production d'acier, de tubes, ainsi que sur la pelletisation et l'exploitation de la forêt.

Cet objectif volontaire (i.e. non-réglementaire), s'inscrit également dans une démarche proactive de management des impacts, des risques et des opportunités liés à l'eau, en tenant compte des spécificités des zones à risque hydrique où le Groupe opère. En améliorant les pratiques de gestion, le Groupe vise à limiter la pression sur les ressources en eau disponibles, à préserver leur qualité, et à répondre aux attentes des parties prenantes. La réduction de prélèvements d'eau permettra aussi de réduire les consommations en optimisant l'utilisation de cette ressource. Cette approche globale garantit des actions intégrant non seulement la réduction de la quantité d'eau utilisée, mais aussi le maintien ou l'amélioration de la qualité des eaux rejetées dans l'environnement.

RENDRE COMPTE DES ENGAGEMENTS

Par ailleurs, le groupe Vallourec s'était engagé en 2019 à répondre annuellement au « questionnaire Eau » du CDP, afin de faire évaluer par un tiers indépendant le sérieux de sa démarche et les résultats de ses actions. Vallourec a obtenu en 2025 la note de A-, se positionnant parmi les entreprises « leaders » dans la gestion de l'eau. Cette note est meilleure que celle de sa branche

professionnelle « Fusion, affinage et formage des métaux » évaluée à B, ou que la moyenne générale évaluée à C. Ces résultats montrent que l'entreprise est capable de répondre aux exigences grandissantes de ses parties prenantes, et ce continuellement depuis 2020.



Résultats questionnaire CDP Eau

Engagement sur la réduction des prélèvements d'eau nets totaux en 2030 par rapport à 2021 : - 20 %

Engagement sur la réduction des prélèvements d'eau par tonne traitée en 2025 par rapport à 2017 : - 10 %



2017 ▶ ... ▶ 2020 ▶ 2021 ▶ 2022 ▶ 2023 ▶ 2024 ▶ 2025 ▶ ... ▶ 2030



Eau



Système de notation CDP : Awareness (C/C-) ; Management (B/B-) ; Leadership (A/A-)

2.1.5.3 Plan d'actions

Au cours de ces dernières années, Vallourec s'est attaché à mettre en place des outils permettant de capter les eaux pluviales et d'élever le taux de recirculation. Les principales actions entreprises depuis 2017 sont les suivantes :

- installation de réservoir tampon pour le stockage des excédents d'eau de process et d'eau de pluie, permettant de réduire le prélèvement en eau de ville ;
- investissement dans l'amélioration de l'étanchéité du sol et dans un réservoir de stockage d'eau, évitant ainsi le prélèvement d'eau par an dans le milieu naturel ;
- augmentation de la capacité de récupération de l'eau de pluie, réduisant la consommation d'eau potable. Sur certains sites, les descentes d'eau pluviale connectées à la toiture de la station de traitement des eaux ont été déviées vers les ouvrages de traitement, permettant de réinjecter l'eau de pluie dans les circuits d'eau des usines ;
- installation de compteurs d'eau permettant un meilleur suivi des consommations ;
- mise en service de bassins de récupération d'eau de pluie et de pompes supplémentaires en Chine ;
- changement du système de distribution d'eau de refroidissement des laitiers du haut-fourneau ainsi que des équipements liés au four de l'unité de pelletisation.

En 2025, les principales avancées suivantes ont été réalisées :

- l'opération en continu du bassin de récupération d'eau de pluie à Youngstown a permis de doubler le volume d'eau collecté par rapport à 2024. En 2025, près de 53 000 m³ d'eau de pluie ont été collectés sur ce site. L'eau est prioritairement utilisée pour l'arrosage des routes, permettant un contrôle de la poussière et une économie d'eau sur les prélèvements ;
- au Brésil, la mise en service des nouvelles tours de refroidissement moins gourmande en eau a généré des économies sur l'ensemble de l'année.

En 2025, une mission d'experts a été organisée avec la participation de plusieurs sites pour développer les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs à 2030. Un benchmark interne a permis de comparer les process, identifier les meilleures pratiques, et cartographier les principaux circuits d'eau en opération. Des visites de sites qui s'en sont suivies ont découlé des actions concrètes, regroupées en trois grandes familles :

- **augmenter la recirculation d'eau.** Bien que le taux de recirculation d'eau soit déjà de 96 % en 2025 au niveau du Groupe (et en particulier sur les sites des deux aciéries), plusieurs opportunités ont été identifiées pour cascader davantage l'eau consommée d'un sous-circuit vers un autre ;
- **optimiser les cycles d'utilisation d'eau.** Ces mesures peuvent prendre plusieurs formes, comme l'automatisation du pilotage des valves permettant la gestion de l'eau, ou la définition de standards opérationnels pour réguler le renouvellement d'eau recirculée. Cette famille de mesures s'applique à tous les sites stratégiques, car tous disposent d'une boucle fermée dont la gestion doit être pilotée ;
- **accroître l'utilisation d'eau de pluie,** et les capacités de stockage associées. Plusieurs sites disposent en effet de systèmes de rétention d'eau inexploités, qui peuvent être utilisés pour accumuler l'eau de pluie collectée. Dès 2025, un réservoir accumulant de l'eau de pluie a été mis en service au Brésil, moyennant quelques adaptations techniques et logistiques pour y accéder. Près de 10 000 m³/mois sont ainsi économisés. D'autres opportunités sont à l'étude, en particulier en Asie et aux États-Unis, dans la continuité des projets déjà entrepris.

Afin de mettre en place sa feuille de route, le Groupe continuera son suivi rigoureux des consommations d'eau à plusieurs mailles : au niveau du site, des régions, et jusqu'aux comités de pilotage Groupe. Ce suivi s'appuie sur :

- la mise en place de systèmes de mesure complémentaires pour contrôler la consommation d'eau par process et déceler en temps réel toute fuite anormale ;
- la consolidation mensuelle des prélèvements et rejets d'eau au niveau corporate, et trimestrielle par le Comité environnement pour maintenir un haut niveau de responsabilisation sur les performances de chaque site ;

- les orientations du Comité exécutif RSE et Comité RSE concernant le niveau de performance atteint et les actions à entreprendre ;
- la promotion de « Best Practices » au sein des sites et partager les connaissances et les process en cours dans les sites les plus vertueux en la matière ;

Si tous ces projets permettent de réduire les prélèvements d'eau de Vallourec de son environnement, la plupart permettent également d'en réduire la consommation nette. C'est le cas pour les projets de récupération d'eau de pluie, de réutilisation d'eau pour plusieurs procédés industriels, d'optimisation des cycles d'utilisation d'eau, ou de remplacement des équipements par de nouveaux plus performants.

2.1.5.4 Suivi de performance

La mesure et le suivi des indicateurs environnementaux font l'objet d'un protocole de reporting et de consolidation décrit en Annexe 2 - Note Méthodologique. Il permet de s'assurer de la qualité de l'exhaustivité des données.

I) SUIVI DES ENGAGEMENTS

Engagement à 2025

Le Groupe a annoncé en 2019 son engagement de réduire de 10 % ses prélèvements d'eau en 2025 par tonne de tubes traitée pour le segment « acier et tubes » par rapport à 2017. Le suivi des prélèvements année après année reportée ci-dessous montre que cet objectif a été atteint.

Le Groupe note tout d'abord une forte augmentation des consommations d'eau en 2020. Les consommations d'eau spécifiques y ont atteint un pic à 1,62 m³ par tonne traitée. La crise économique et sanitaire brutale en est la principale cause, de par essentiellement un fonctionnement perturbé des usines en lien avec des périodes de sous-activités et des arrêts/redémarrages à répétition.

Depuis, les prélèvements d'eau sont en forte baisse, grâce à la mise en place de systèmes de mesure et au remplacement d'équipements défectueux (cf. 2.1.5.3 « Plan d'actions »). Sur les deux dernières années, les prélèvements d'eau par tonne traitée ont diminué de 7 %, puis de 13 %, pour atteindre leur niveau le plus bas à 1,04 m³ par tonne traitée lorsque l'eau de pluie est incluse.

Au cours de l'année 2025, la récupération d'eau de pluie a atteint 7 % des prélèvements totaux pour la production d'acier et de tubes. Cela permet à Vallourec de réduire ses prélèvements des eaux de surface et de nappe. Les prélèvements d'eau par tonne traitée sont de 1,04 m³/tonne et 0,97 m³/tonne sur le segment « acier et tubes » lorsque l'eau de pluie est déduite.

Prélèvements d'eau dans les unités de production* par tonne traitée (hors récupération d'eau de pluie)

Année	2017	2023	2024	2025	Objectif 2025
Prélèvements d'eau par tonne traitée	1,36	1,29	1,20	1,04	1,22
(m ³ /tonne)		(1,15)	(1,04)	(0,97)	

* Pour les aciéries, les tuberies, les lignes de finition et les services associés. Seules les valeurs entre parenthèses excluent l'eau de pluie.

Engagement 2030

L'engagement de Vallourec est renforcé avec un nouvel objectif ambitieux : une réduction de 20 % des prélèvements d'eau entre 2021 et 2030, hors eau de pluie, pour les tuberies, les aciéries, les lignes de finition, les services associés, l'unité de pelletisation et la forêt. En 2025, les prélèvements d'eau représente 4 521 milliers de m³.

Année	2021	2023	2024	2025	Objectif 2030
Prélèvements d'eau* (milliers de m³)	5 880	5 117	5 058	4 521	4 704

* Pour les aciéries, les tuberies, les lignes de finition, les services associés, la pelletisation et la forêt, hors eau de pluie.

II) COMPRÉHENSION DES USAGES DE L'EAU

En 2019 et 2020, Vallourec a mené un travail conséquent afin d'améliorer sa compréhension des différents usages de l'eau par les différentes activités, et ainsi mieux les réduire. C'est ainsi que depuis 2021, le Groupe dresse chaque année le bilan eau qui permet d'identifier tous les rejets non canalisés. L'ensemble des données est collecté auprès des contributeurs de chaque site. La méthodologie de collecte est précisée en *Annexe 2 - Note méthodologique*, dont voici les points structurants :

- 100 % des prélèvements d'eau de l'environnement, de l'approvisionnement auprès des fournisseurs sont calculés sur la base de données primaires (factures ou compteurs).
- L'ensemble des déversements dans l'environnement ou vers des parties tierces sont également issus de données primaires.
- La ventilation des consommations d'eau par usage sont construites à l'échelle de chaque site suivant la nature de leurs activités et des dispositifs de mesure sur place.

Depuis, la structure du bilan a été revue afin de suivre les directives de la CSRD et prendre en compte l'ensemble des sites de production :

Prélèvements d'eau*

Prélèvements d'eau, 2025 (Référence CSRD E3-4)	m ³	%
Eau de ville	1 791 284	23 %
Eau de surface	2 083 352	26 %
Eaux souterraines	3 727 828	47 %
Eau de pluie	281 222	4 %
Eau dans les matières premières	**	
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	7 883 685	100 %

* La somme peut être différente du total à cause des arrondis.

** La mesure de la quantité d'eau dans les matières premières extraites nécessite des analyses sur le terrain, dont les résultats seront communiqués lors du prochain exercice de reporting.

Consommation

Consommation d'eau, 2025 (Référence CSRD E3-4)	m ³	%
Évaporation	2 193 885	28 %
Irrigation et arrosage	1 243 424	16 %
Fuites et déversements	101 387	1 %
Eau dans les déchets	602 020	8 %
Eau intégrée dans les produits	556 470	7 %
Changement stockage	1	0 %
TOTAL DES CONSOMMATIONS	4 697 185	100 %

La consommation totale pour l'année 2025 est de 4 697 milliers de m³, ce qui revient à 1,23 m³ par millier d'euros de chiffre d'affaires.

40 milliers de m³, soit 0,86 % de la consommation totale est de l'eau consommée dans les zones exposées à un stress hydrique élevé.

Rejets

Rejets d'eau, 2025 (Référence CSRD E3-4)	m ³	%
Rejet vers station externe	662 446	8 %
Rejet vers station interne	2 524 055	32 %
TOTAL DES REJETS	3 186 500	100 %

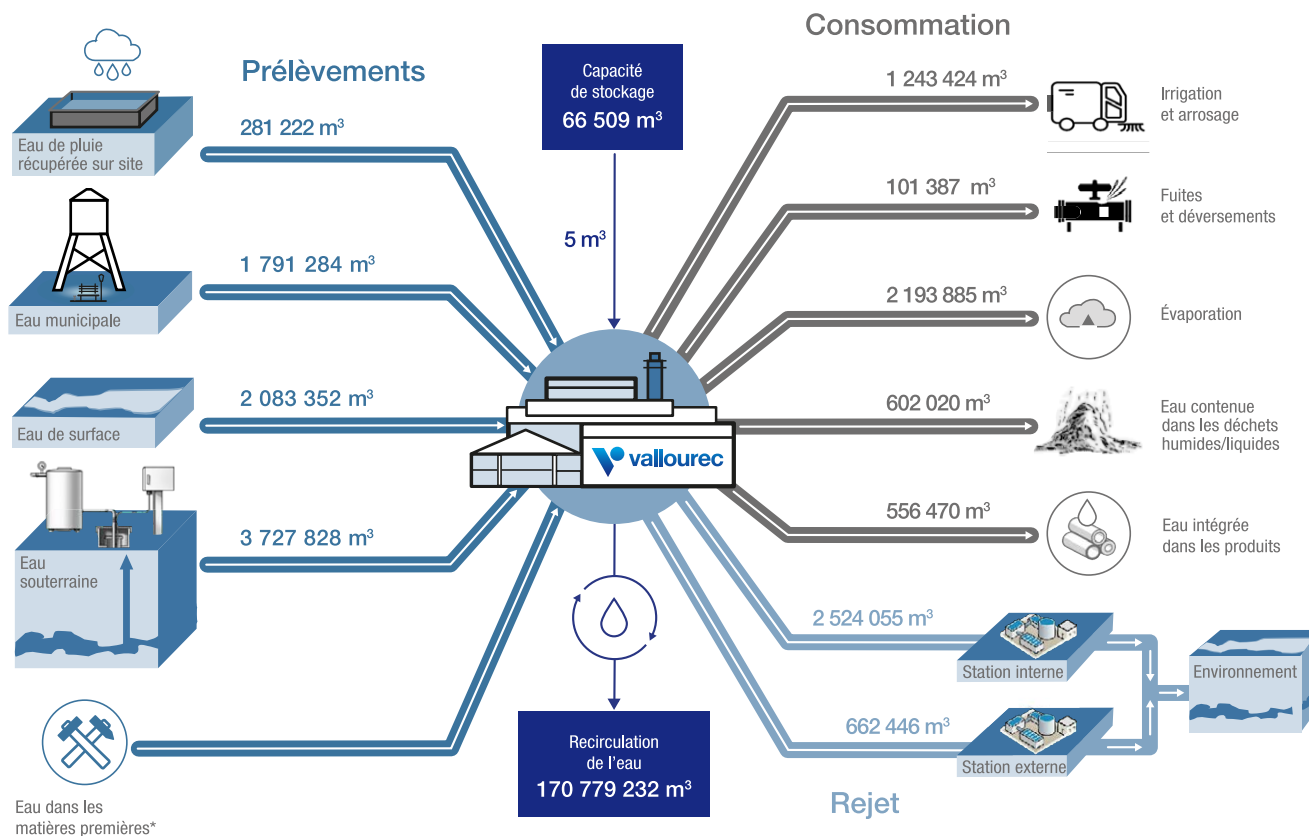
Stockage

Stockage, 2025 (Référence CSRD E3-4)	m ³
CAPACITÉ DE STOCKAGE TOTALE	66 509

Recirculation

Recirculation d'eau, 2025 (Référence CSRD E3-4)	m ³
QUANTITÉ D'EAU TOTALE RECIRCULÉE	170 779 232

Bilan hydrique 2025



* La mesure de la quantité d'eau dans les matières premières extraites nécessite des analyses sur le terrain, dont les résultats seront communiqués lors du prochain exercice de reporting.

2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes (ESRS E4)

Concernant l'ESRS 4, un seul sous-sous-thème du sous-thème « Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité » a été jugé matériel selon l'ADM réalisée : « Changement climatique ». Ce sous-sous-thème est abordé dans les sections 2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique (ESRS E1) et 2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques (ESRS E1) de ce chapitre. Les informations suivantes concernent les enjeux non-matériels que Vallourec souhaite continuer à publier, pour partager les actions durables entreprises par le Groupe afin de conserver les zones de biodiversité qui entourent ses installations industrielles.

2.1.6.1 Les enjeux liés à nos activités sur la biodiversité et les écosystèmes

De par ses activités de Mine & Forêt au Brésil, le Groupe couvre une vaste surface qui peut avoir potentiellement un impact sur la biodiversité. Les unités forestières sont situées dans le Biome du Cerrado tandis que l'unité minière se trouve dans le Quadrilatère Ferrífero de Minas Gerais, à la jonction des biomes de la forêt atlantique et du Cerrado. Ces zones abritent de nombreuses espèces endémiques et menacées.

Des études ont été menées ces dernières années sur les principaux sites de Vallourec en vue d'évaluer l'impact de l'activité de ses usines sur la biodiversité. Aucun risque majeur n'a été mis en évidence.

2.1.6.2 Stratégie et engagements-clés

Le Groupe s'investit de façon durable afin de conserver les zones de biodiversité qui entourent ses installations industrielles. Il s'assure ainsi que les différents sites n'impactent pas négativement la biodiversité présente en mettant en place des actions préventives visant à la protéger. En 2025, le Groupe a réalisé une analyse globale des 30 sites industriels dans 18 zones géographiques, en utilisant l'outil IBAT (Integrated Biodiversity Assessment Tool). Trois périmètres d'analyse (5 km, 10 km, 50 km) ont permis d'évaluer les impacts directs et indirects.

L'analyse n'a révélé aucun nouveau site à risque. La majorité de des implantations se trouvent en zones industrielles, sans impact direct sur la biodiversité. Les enjeux principaux concernent principalement le site minier de Pau Branco et l'unité forestière Florestal, qui font l'objet de mesures renforcées et strictement

conformes aux réglementations locales. Cette démarche s'appuie sur des systèmes de management certifiés ISO 14001 et CERFLOR, garantissant une approche structurée, durable et alignée sur les meilleures pratiques environnementales. De manière générale, tous les sites situés au Brésil, dans l'état du Minas Gerais, sont impliqués à divers niveaux. Des évaluations des risques sont effectuées et des actions sont déployées conformément aux permis d'exploitation.

Depuis 2021, Vallourec a choisi de répondre au questionnaire annuel du CDP sur les forêts (« CDP Forest ») du fait des activités de sa filiale Florestal dans l'État du Minas Gerais au Brésil.

Le Groupe est la seule entreprise du secteur « Fusion, affinage et formage des métaux » à compléter le questionnaire CDP Forêt.

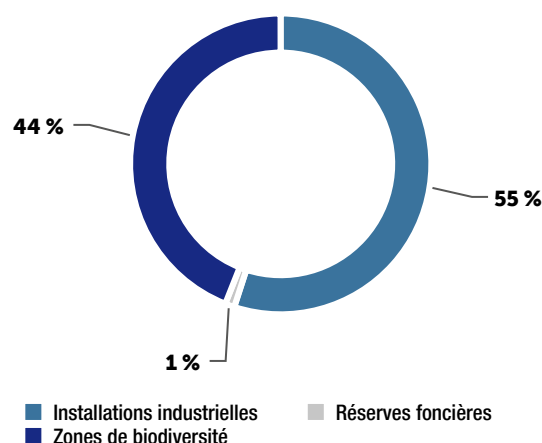
2.1.6.3 Plan d'actions et moyens alloués

Le plan d'actions du Groupe vise à préserver la biodiversité dans les zones sensibles où il opère, en appliquant des mesures adaptées et conformes aux exigences réglementaires.

En 2024, l'étude sur l'identification et la superficie des « zones vertes » des sites a été actualisée. Elle vise à distinguer les espaces naturels préservés des surfaces imperméabilisées occupées par les activités industrielles. Les sites en 2025 sont identiques à ceux de 2024, les conclusions de cette analyse demeurent donc pleinement valides.

La totalité du Groupe occupe une surface totale de terre de 1 675 km² dont 750 km² sont des surfaces vertes. Cela représente une surface totale imperméabilisée de 933 km² et 742 km² de surface respectueuse de la nature.

Les résultats de cette enquête menée auprès des responsables Environnement de chaque site sont synthétisés dans le graphique ci-contre :



En excluant la forêt brésilienne qui représente une part importante des zones de biodiversité, les « zones vertes » pour le développement de la biodiversité représentent 46 % des surfaces.

Des mesures visant à préserver la biodiversité sont mises en place depuis plusieurs années, principalement au Brésil et en Indonésie.

À titre d'exemple, la filiale Vallourec Florestal exploite des plantations d'eucalyptus qui servent à produire le charbon de bois nécessaire au fonctionnement du haut-fourneau de Jeceaba. Environ 39 % des surfaces sont préservées à l'état naturel et réparties de façon à créer des corridors écologiques permettant à la faune de se déplacer. La forêt est gérée durablement comme l'atteste sa certification Cerflor – PEFC (n° XSQ/0237-04/BH) en accord avec les exigences de la norme brésilienne NBR 14789 :2021.

En 2025, le périmètre de suivi périodique de la biodiversité a été maintenu aux insectes, poissons, reptiles, amphibiens, aux chauves-souris et aux mammifères non volants.

Pour lutter contre la déforestation, le Groupe a mis en place des pratiques de prévention et de lutte contre les incendies, la construction et l'entretien de coupe-feu, la construction et l'entretien de clôture et l'installation de panneaux d'information et d'avertissement.

Sur le site minier de Pau Branco, Vallourec réalise des actions ciblées pour préserver les écosystèmes locaux. Cela inclut la restauration des zones dégradées, la reforestation avec des espèces natives et le maintien de réserves légales pour protéger les habitats. Ces initiatives s'accompagnent d'un suivi régulier de la faune et de la flore, avec une attention particulière portée aux grottes afin de préserver les espèces qui y vivent, comme les invertébrés et les chauves-souris, ainsi que leur flore spécifique. Vallourec assure un contrôle continu de la qualité de l'eau et de l'air pour limiter les impacts environnementaux.

2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles (ESRS E5)

2.1.7.1 Risques liés à l'utilisation des ressources naturelles

La principale matière première, issue de ressources naturelles, qui intervient dans les procédés de fabrication des produits Vallourec, est l'acier. Les risques majeurs de Vallourec sont donc :

- une hausse du coût de l'acier qui entraînerait corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe ;

- des ruptures d'approvisionnement de ressources liées à la fabrication de l'acier, telles que le minerai de fer et le charbon.

L'acier a la particularité d'être recyclable à l'infini. En amont, l'objectif du Groupe est donc de s'approvisionner en acier recyclé et en aval, de recycler, réutiliser ou valoriser énergétiquement un maximum de coproduits.

2.1.7.2 Stratégie et engagements clés

I) EN AMONT

L'acier utilisé par Vallourec pour la fabrication des tubes est élaboré pour une partie par les aciéries du Groupe et pour l'autre, provient d'achats extérieurs de barres et de lingots.

En interne, deux filières sont utilisées : la filière mixte haut-fourneau et fours à arc électrique à Jeceaba (au Brésil, permettant de produire de la fonte et d'utiliser de la ferraille) et la filière 100 % électrique à Youngstown (États-Unis). Grâce à ces filières internes, le Groupe favorise d'une part le recyclage des ferrailles et d'autre part l'utilisation de charbon de bois produit à partir de sa forêt d'eucalyptus brésilienne.

II) EN AVAL

La gestion des déchets

Du fait de ses activités industrielles, le Groupe génère des déchets variés et en quantités importantes.

Jusqu'à 2025, Vallourec s'est fixé l'objectif d'atteindre un taux de valorisation des déchets de 98 %. Cet objectif repose notamment sur une réduction de moitié des volumes destinés à l'enfouissement par rapport au niveau de référence de 2019, afin de limiter à 15 000 tonnes la quantité de déchets non valorisés. Cet objectif est atteint depuis 2024 (c.f. 2.1.7.4 « Suivi de Performance »).

La valorisation couvre la réutilisation, le recyclage ainsi que la récupération d'énergie post-incinération. Cet objectif ambitieux a été fixé à la suite d'un diagnostic des possibilités de valorisation de tous les déchets générés par les sites du Groupe en interne ou par des tiers. Seuls certains déchets non-industriels ou spécifiques à une activité pour laquelle aucune piste de valorisation des déchets n'est identifiée sont autorisés à être mis en décharge, à hauteur de 2 % maximum des volumes totaux générés.

Le principal enjeu est de produire un acier limitant le prélèvement de ressources naturelles, c'est-à-dire nécessitant une moindre extraction de minerai de fer en milieu naturel, ainsi que des autres matières premières mises en oeuvre dans la fabrication d'acier.

Vallourec s'engage à optimiser son mix de ressources, en privilégiant l'économie circulaire (avec l'acier recyclé) et en augmentant l'utilisation de ressources renouvelables (avec l'utilisation du charbon de bois), contribuant ainsi à une gestion plus durable et responsable des matières premières.

Après 2025, cet objectif volontaire sera de maintenir un taux de valorisation des déchets à 98 %. En tant qu'industrie, Vallourec fait face à la réalité qu'une partie des déchets générés ne peut être valorisée, en raison de contraintes techniques ou de la nature spécifique de certains matériaux. Malgré cela, le Groupe reste engagé à optimiser ses processus et à explorer des solutions innovantes pour réduire encore davantage la proportion de déchets non valorisables, tout en maintenant un haut niveau de performance environnementale.

Par ailleurs, sensible à la problématique des plastiques polluants, Vallourec a décidé en 2020 de mettre en place un reporting ciblé sur les déchets plastiques afin d'étudier les pistes possibles d'amélioration mais aussi de promouvoir leur valorisation.

2.1.7.3 Plan d'actions pour économiser les ressources naturelles

I) EN AMONT, L'EMPREINTE MATIÈRES PREMIÈRES

Pour élever l'efficacité de leurs processus, les aciéries s'attachent à formaliser avec précision leurs règles internes de fabrication et leurs besoins pour obtenir les nuances d'acier à élaborer tout en optimisant l'approvisionnement en ressources naturelles et l'efficacité énergétique des fours.

Depuis 2013, le Groupe réalise ainsi le bilan de l'ensemble des flux massiques nécessaires à la production des tubes sur l'ensemble de ses sites industriels.

En mettant en oeuvre les leviers de réduction de son empreinte carbone (ESRS E1), Vallourec réduit également sa consommation de matières premières, et l'épuisement des ressources associées. En particulier, le Groupe est engagé :

- à suivre et améliorer le rendement global de ses process, appelé mise au mille. Les équipes opérationnelles contrôlent en permanence la quantité de matières consommées au regard de

la quantité de matière utile produite - limitant ainsi les pertes de matières et d'énergie associées ;

- à maximiser le taux de ferraille recyclée dans ses aciers mis en oeuvre - limitant ainsi l'extraction de minerai, et de l'ensemble des matières premières nécessaires à la fabrication de fonte ;
- à utiliser des matières premières renouvelables, en particulier du charbon de bois issu de forêts certifiées, pour sa production d'acier en propre - limitant ainsi l'extraction de ressources fossiles.

Pour répondre à ces axes stratégiques, Vallourec réduit un maximum la génération de déchets métalliques par ses usines, en récupère un maximum pour réutilisation dans ses fours à arc électrique propres (ou pour revente sur les sites non producteurs d'acier), tout en augmentant la part d'acier recyclé dans l'ensemble de ses achats extérieurs.

II) EN AVANT, LA GESTION DES DÉCHETS

La politique « By-Products »

La gestion des déchets constitue un enjeu économique et écologique majeur pour le Groupe, qui considère que la majorité d'entre eux doit être désormais considérée comme des produits secondaires ou coproduits à valeur ajoutée (*by-products*) et générer un produit d'exploitation. C'est l'objectif du programme « By-products ».

Les déchets sont désormais appréhendés comme une ressource à exploiter et non comme une conséquence fatale de la production. Selon leur origine et typologie, ils sont gérés et traités différemment dans le respect des réglementations locales, en privilégiant au maximum les filières de recyclage matière ou de valorisation énergétique.

Dans une logique d'amélioration continue, chaque famille de déchets est suivie mensuellement par chacun des sites dans le but d'en réduire les volumes.

Par ailleurs, tout en suivant la règle des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler), Vallourec s'est attaché à favoriser la valorisation matière au maximum et réduire la part des déchets destinés à l'enfouissement. Certains sites ont également mis en place des actions spécifiques permettant ainsi de réduire l'enfouissement ou l'incinération.

Le principe des 3R

En se basant sur le principe des 3R « **Réduire, Réutiliser, Recycler** », les principaux leviers de progrès engagés dans le cadre du projet « By-products » sont les suivants :

- **Réduire** : diverses actions sont menées sur les sites pour réduire les volumes de déchets et surtout la part des déchets dangereux en lien avec la diminution du risque chimique.

Par exemples, la R&D travaille sur la réduction de l'utilisation de plastique dans la fabrication des protecteurs en utilisant des plastiques bio-sourcés et ainsi limiter l'impact environnemental.

Aux États-Unis un travail a été réalisé avec les achats afin de standardiser les contrats et identifier les fournisseurs qui contribuent aux déchets sur site. Cette standardisation prend en compte, par exemple, la reprise des déchets générés par les sous-traitants dans un contenant approprié et la réduction des déchets plastiques produits.

- **Réutiliser** : certains déchets peuvent être réintroduits ou réutilisés dans les procédés du Groupe ou en externe, soit à la suite d'un traitement spécifique, soit après une opération de nettoyage ou de filtration.

Au Brésil, certains sites ont mis en place une filière de récupération des protecteurs chez le client. Ces protecteurs usagés sont inspectés, nettoyés, et reconditionnés pour une réutilisation. De nombreux sites sont également équipés de dispositifs permettant de filtrer les huiles usagées afin de les réutiliser en interne.

Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) utilise les boues de hauts-fourneaux comme source d'enrichissement du sol des forêts d'eucalyptus et comme matière première pour l'industrie de la céramique.

Sur le site de production de pellets, les fines récupérées par les systèmes de dépoussiérage sont désormais traitées comme des matières premières et ne sont plus catégorisées comme des déchets. Ces fines sont maintenant vendues en tant que produits à part entière.

- **Recycler** : le recyclage est la voie de valorisation la plus importante pour les catégories de déchets de Vallourec. La valorisation matière représente la plus grande partie du recyclage. Toutefois, pour certains déchets, la valorisation énergétique reste la meilleure solution disponible.

Il faut noter que tous les sites disposent d'un circuit de recyclage des déchets métalliques lié à l'usinage en lien avec les procédés de fabrication (tournures, copeaux...) vers des filières externes au Groupe.

En France, les sites d'Aulnoye-Aymeries ont mis en place une gestion centralisée des déchets pour les trois sites afin de regrouper la collecte et optimiser les voies d'élimination. Cette approche a permis de réduire la part d'incinération au profit du recyclage matière.

Au Brésil, les achats ont travaillé sur l'identification des meilleures filières de recyclage pour les laitiers qui sont vendus à l'industrie du ciment. Certains déchets miniers sont utilisés comme matières premières pour fabriquer des pavés autobloquants qui sont ensuite utilisés en revêtement routier sur le site.

Traitement des déchets dangereux

Représentant un risque pour la santé et l'environnement, les déchets classés comme dangereux (en raison des substances dangereuses qu'ils comportent) font l'objet d'un traitement particulier.

Les déchets dangereux nécessitent une gestion spécifique : la manipulation et le stockage sont soumis à des règles de sécurité rigoureuses afin de préserver l'environnement et la santé du personnel qui les manipule. De plus, ces déchets sont en général peu valorisables tels quels et les coûts de traitement sont importants. C'est pourquoi Vallourec essaie soit de réduire à la source cette part de substances dangereuses, soit d'appliquer un prétraitement afin de diminuer la dangerosité.

Par exemple, la station de traitement de l'eau sur le site de Youngstown a permis d'améliorer la séparation entre les fines de calamine et l'huile, responsable du classement dangereux. Les « mauvaises » calamines du laminage qui étaient auparavant envoyées à la décharge sont désormais recyclées pour être utilisées dans la fabrication de contrepoids. Les « bonnes » calamines sont principalement vendues à des entreprises de l'industrie du verre. Ces pratiques permettent d'éviter la mise en décharge de ce matériau et génèrent également des bénéfices pour l'entreprise. Les profits sont maintenant utilisés pour financer un programme de recyclage des boues.

2.1.7.4 Suivi de performance

Valorisation des déchets

En 2025, le Groupe a généré 3 069 kilotonnes de déchets, incluant les activités de la mine, de l'unité de pelletisation au Brésil et les zones logistiques. Les déchets dangereux ont représenté 1,5 % du volume total. Conformément à son ambition, le Groupe poursuit ses efforts de réduction des déchets non valorisés. Sur l'exercice 2025, certains sites, au Brésil, ont toutefois enregistré des volumes considérés comme exceptionnels.

Les résidus miniers sont gérés en interne, conformément à la réglementation minière locale, notamment en matière de stabilisation et de consolidation des dépôts. Ils ne sont donc pas classés comme des déchets, ni intégrés aux flux déclarés au titre de l'ESRS E5, sauf lorsqu'une partie est exceptionnellement transférée hors du site. La mine a notamment généré 2 438 kilotonnes de terre dont la teneur en fer n'était pas exploitable. Ces matériaux ont été expédiés hors du site pour être utilisés comme remblai, ce qui constitue une valorisation externe au sens de l'ESRS E5. Dans le suivi interne, ces volumes sont enregistrés comme « déchets réutilisés à titre exceptionnel », conformément

aux exigences des autorités locales visant à garantir une traçabilité complète des flux, bien que ces matériaux ne soient pas considérés comme des déchets au regard de la réglementation brésilienne.

La gestion des déchets du Groupe repose sur des pratiques organisées qui permettent de traiter les flux générés par ses activités de manière appropriée. La valorisation des matériaux est menée lorsqu'elle est possible, grâce aux filières existantes et aux efforts de tri réalisés sur les sites. Les flux exceptionnels sont documentés et pris en compte avec transparence, et les déchets dangereux sont orientés vers des filières spécialisées.

Enfin, les déchets générés par les yards ont été estimés et sont considérés par défaut comme non valorisés. Ils représentent 29 kilotonnes.

En 2025, le taux de déchets valorisés a ainsi atteint 98,8 % (98,5 % en retirant les déchets exceptionnels de la mine ainsi que les yards).

Indicateurs suivis pour la gestion des déchets, groupe Vallourec, 2017-2025

	2017	2021	2022	2023	2024	2025
Déchets (milliers de tonnes)	697	674	803	675	702 (2 814)	603 (3 069)
% de déchets dangereux	3,5	2,6	2,6	2,9	3,5 (1,8)	3,18 (1,49)
% de valorisation	94	97,6	97,3	97,6	98,0 (97,8)	98,5 (97,8)

Note : les valeurs entre parenthèses incluent les déchets exceptionnels de la mine et des yards. Les valeurs hors des parenthèses permettent une comparaison par rapport aux années passées.

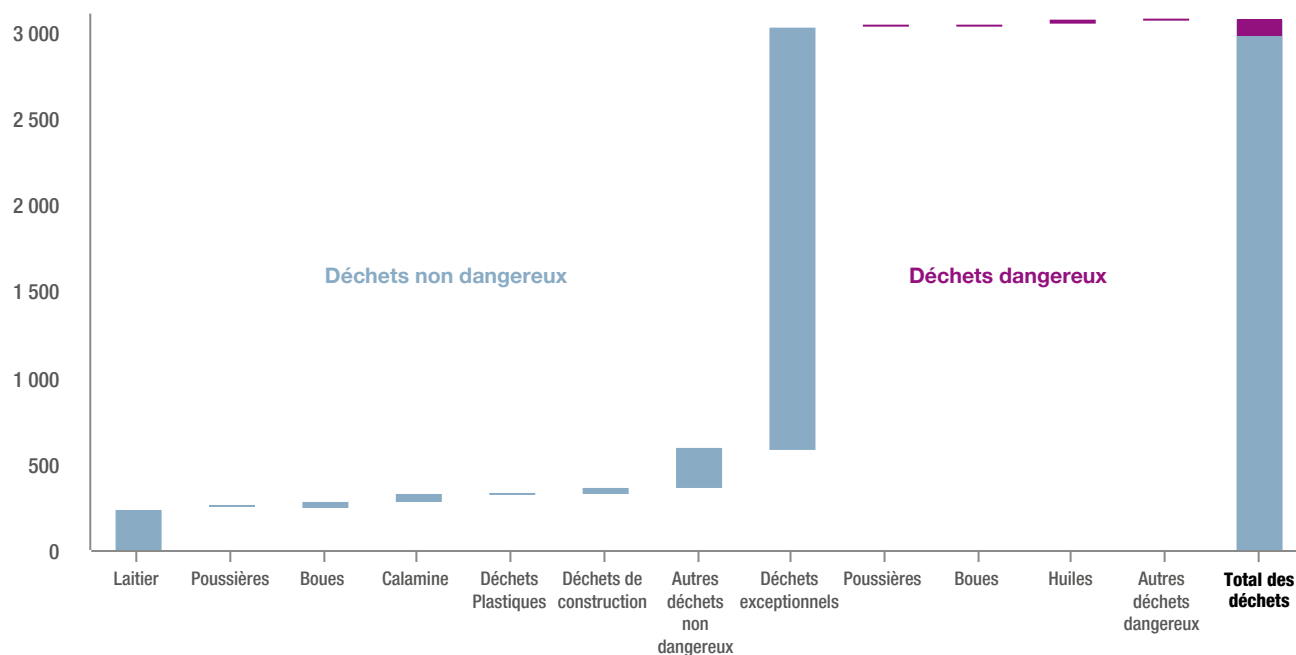
La mine de fer de Mineração et l'unité de pelletisation de Jeceaba génèrent également des volumes importants de déchets valorisés. Depuis 2019, plusieurs sites ont renforcé le tri des déchets afin d'accroître la part de valorisation. Le bassin de Houston a ainsi augmenté sa quantité de déchet valorisé. À Jeceaba, le haut-fourneau et le site de pelletisation utilisent des matières premières secondaires issues de la tuberie telles que les poussières, les déchets métalliques, les fines de minerai...

En plus des divers déchets ultimes, les boues demeurent le principal déchet qui est encore enfoui, malgré les efforts du Groupe pour améliorer leur séparation, une proportion significative reste encore difficile à valoriser.

La quantité de déchets plastiques demeure marginale dans les activités du Groupe : 1 114 tonnes ont été générées en 2025, soit seulement 0,04 % du volume total de déchets produits. Parmi ces déchets plastiques, 99,0 % ont été recyclés ou réutilisés, témoignant d'un haut niveau de valorisation.

L'ensemble traduit une gestion appliquée et mesurée, qui cherche avant tout à limiter l'impact environnemental des activités du Groupe.

Répartition des déchets produits en 2025 par le Groupe (en milliers de tonnes)



Déchets par destination

Hormis les déchets exceptionnels, le pourcentage de déchets recyclés et réutilisés sous forme de matière (coproduits) est de 96,6 %, celui des déchets incinérés pour produire de l'énergie est de 1,9 %, et celui des déchets mis en décharge est de 1,5 %. Le recyclage matière a progressé ces dernières années dans toutes les régions du Groupe. Grâce au suivi des plans d'actions dans les comités Environnement, les programmes de revalorisation des

coproduits et du recyclage des déchets métalliques ont porté leurs fruits.

La part de déchets non recyclés représente par conséquent 35 % (212 milliers de tonnes). Dans ces 35 %, seul 4 % sont mis en décharge. Aucun déchet n'est catégorisé comme radioactif.

Indicateurs suivis pour la gestion des déchets (en milliers de tonnes)

En milliers de tonnes					
Déchets valorisés	Déchets traités en vue du réemploi	192 (2 629)	32 % (86 %)	594 (3 032)	98,5 % (98,8 %)
	Déchets recyclés	391 (391)	65 % (13 %)		
	Déchets traités par incinération avec valorisation énergétique	12 (12)	2 % (0 %)		
Déchets non-valorisés	Déchets mis en décharge	9 (37)	2 % (1 %)	9 (37)	1,5 % (1,2 %)
	Déchets éliminés par d'autres opérations	-	0 %		

Note : les valeurs entre parenthèse incluent les déchets exceptionnels de la mine et des yards. Les valeurs hors des parenthèses permettent une comparaison par rapport aux années passées.

Répartition des volumes de déchets dangereux et non dangereux par mode de traitement (en milliers de tonnes)

En milliers de tonnes	Déchets dangereux		Déchets non-dangereux	
QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS PRODUITE	19 (46)		584 (3 024)	
Déchets traités en vue du réemploi	6 (6)	3 % (1 %)	185 (2 623)	95 % (98 %)
Déchets recyclés	9,9 (9,9)		381 (381)	
Déchets traités par incinération avec valorisation énergétique	2 (2)		9 (9)	
Déchets mis en décharge	0,4 (27)	0 % (1 %)	8 (10)	1 % (0 %)
Déchets éliminés par d'autres opérations	-		-	

Note : les valeurs entre parenthèse incluent les déchets exceptionnels de la mine et des yards. Les valeurs hors des parenthèses permettent une comparaison par rapport aux années passées.

L'ensemble des données présentées ci-dessus sont obtenues grâce à la contribution des différents collaborateurs de chaque site (la méthodologie est précisée en Annexe 2-: Note méthodologique).

2.1.8 Taxonomie européenne

L'Union Européenne (UE) a publié le règlement européen 2020/852 ⁽¹⁾ 18 juin 2020 (dit règlement « Taxonomie ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'UE. Ce règlement a été complété le 27 juin 2023 par le Règlement délégué 2023/3851 ⁽²⁾ par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux, et modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 ⁽³⁾ en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques. Dans ce cadre, le Groupe publie chaque année, des indicateurs de performance mettant en évidence les parts de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de ses dépenses d'exploitation éligibles et alignées résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables au sens de ces règlements et de ses actes délégués pour les six objectifs environnementaux : atténuation du changement

climatique ; adaptation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire ; prévention et réduction de la pollution ; et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Sur les deux objectifs climatiques, l'évaluation de l'éligibilité des activités du Groupe a débuté dès 2021 sur la base d'une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités par la Direction du Développement Durable, la Direction Financière, la Direction des Investissements, le Département de la Consolidation et de la Communication Financière, et les différents métiers.

Sur les quatre autres objectifs environnementaux, l'évaluation de l'éligibilité et l'alignement des activités du Groupe a été faite en 2023, en avance d'un an par rapport à l'entrée en vigueur de l'acte délégué 2023/3851.

Les éléments méthodologiques à partir desquels le Groupe a conduit son analyse pour l'année 2025 – définitions, hypothèses et estimations – sont décrits ci-dessous. Cette année, le Groupe a fait le choix de rester dans le cadre de reporting de l'année 2024 pour la publication de la taxonomie européenne.

2.1.8.1 Méthodologie

I. ANALYSE DES CRITÈRES DE LA TAXONOMIE

Sur la base des activités définies comme éligibles, le Groupe a identifié celles qui correspondaient aux critères d'alignement en répondant aux trois exigences suivantes :

- **A. Contribution substantielle** : contribuer substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement délégué (UE) 2023/3851, conformément à ses articles 10 à 16 ;
- **B. « DNSH– Do Not Significantly Harm »** ou « Ne pas causer de préjudice important » : ne causer aucun préjudice à l'un des six objectifs environnementaux conformément à l'article 17 de ce règlement, car au-delà de respecter les contributions substantielles d'un des objectifs environnementaux, le Groupe doit s'assurer de ne pas compromettre l'atteinte des cinq autres.

Concernant l'adaptation au changement climatique, le respect des critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 est commun à de nombreuses activités. Le Groupe y répond grâce à la mise à jour en 2023 de l'étude des risques liés aux conséquences du changement climatique dans les régions où Vallourec est implanté, suivi en 2024 et 2025 du développement du cadre d'adaptation au changement climatique. Les hypothèses sont fondées sur les 28 aléas climatiques chroniques et aigus énumérés dans ladite annexe A, regroupés en quatre catégories de risques liés à la température, au vent, à l'eau ou aux masses solides. L'analyse comprend un examen de l'exposition des activités du Groupe à ses risques climatiques physiques ; une évaluation de leur vulnérabilité associée, ainsi qu'une évaluation

des solutions d'adaptation permettant de réduire le(s) risque(s). Les conclusions de cette étude sont détaillées paragraphe 2.2.2.1 - « Risques inhérents au changement climatique » du rapport annuel et permettent de répondre aux exigences de la Taxonomie ;

Concernant l'utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines, le respect des critères de l'annexe B du règlement délégué (UE) 2021/2139 est commun à de nombreuses activités. Le Groupe y répond grâce à l'étude d'impact des prélèvements d'eau par l'entreprise sur l'environnement, en faisant correspondre les données de prélèvements mensuels aux indicateurs de stress hydrique par bassin versant. En 2025, environ 2 % des prélèvements d'eau du Groupe ont été réalisés dans des zones en situation de stress hydrique. Les deux localisations concernées, Aulnoye-Aymeries (en France) et Vallourec Saudi-Arabia ont en place des systèmes de gestion de l'eau très performants. Le premier utilise 88 % d'eau de pluie pour répondre à ses besoins, grâce à un bassin de rétention et un circuit en boucle fermée permettant la recirculation, tandis que le deuxième est alimenté grâce à une centrale de dessalement d'eau de mer. Les impacts sur la qualité des rejets sont maîtrisés en stricte conformité avec les réglementations environnementale locale, complétée par un suivi mensuel consolidé au niveau Groupe des indicateurs les plus critiques en matière de concentration en éléments organiques, hydrocarbures, métaux lourds, particules en suspension, etc.

⁽¹⁾ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2139&from=EN>.

⁽²⁾ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=PI_COM:C\(2023\)3851](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=PI_COM:C(2023)3851).

⁽³⁾ EUR-Lex – 32021R2178 – EN – EUR-Lex (europa.eu).

- **C. Garanties minimales** : respecter les Principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies prévus à l'article 18 du règlement ⁽¹⁾. Le Groupe est engagé à respecter, partout où il exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ainsi que la lutte contre la corruption, l'Éthique des affaires et le respect de la fiscalité (cf. paragraphe 2.4.3). Vallourec ne fait l'objet d'aucune

condamnation définitive sur la période considérée sur les thématiques relatives aux droits humains, au titre d'infraction pénale fiscale, à la corruption et au droit de la concurrence.

Une vigilance particulière a été apportée pour ne pas compter des montants éligibles ou alignés plusieurs fois – par exemple, au nom de plusieurs objectifs environnementaux. Le taux d'éligibilité est donc évalué séparément pour chaque pilier. Lorsqu'une activité répond aux critères de plusieurs piliers, l'objectif environnemental le plus pertinent lui correspondant est identifié et indiqué en gras dans la table de consolidation présentée en annexe.

II. CALCUL DES INDICATEURS

Le Groupe a procédé au calcul des indicateurs en conformité avec les dispositions des différents règlements et actes délégués de la Taxonomie à partir de ses processus et systèmes de reporting existants.

Les informations financières utilisées sont issues des systèmes d'information du Groupe (dérivés du logiciel de consolidation) à l'issue de la clôture annuelle des comptes. Elles ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle conjoints entre les équipes locales et centrales, afin d'en assurer la cohérence avec notamment le chiffre d'affaires consolidé et les investissements présentés dans les comptes consolidés, puis revues par la Direction Financière, la Direction du Développement Durable, la Direction des Investissements et le Département de la Consolidation et de la Communication Financière.

Les résultats couvrent toutes les activités du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation financière au 31 décembre 2025.

a) Chiffre d'affaires

Depuis 2025, Vallourec applique la note de la Commission Européenne approuvée le 29 Novembre 2024 ⁽²⁾ et publiée le 5 mars 2025 au journal officiel ⁽³⁾ sur l'interprétation et l'implémentation de certaines dispositions légales de la Taxonomie, selon laquelle la fabrication de tubes sans soudure ou d'alliages complexes n'est pas couvert par l'annexe I du Règlement Délégué (EU) 2019/331, et est donc exclue de la catégorie « Fabrication de fonte et d'acier » listée en Section 3.9. Ainsi, aucune activité génératrice de revenus n'est éligible pour le Groupe, en particulier :

- la fabrication de tubes sans soudure ;
- l'extraction de minerai de fer ;
- la fabrication de charbon de bois ;
- les activités de SERIMAX.

Le chiffre d'affaires total, et donc non éligible, s'élève à 3 809 millions d'euros tel que publié dans la note 2.2 « Chiffre d'affaires » du chapitre 7.

b) Dépenses d'investissement

La part des dépenses d'investissement (« CapEx ») éligibles du Groupe est déterminée en divisant la somme des dépenses d'investissement des activités éligibles par le total des dépenses d'investissement ressortant dans les comptes consolidés.

Les dépenses d'investissement éligibles à la Taxonomie européenne au regard de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique représentent respectivement 2 % et 0,2 % du total. Ces pourcentages s'apprécient au regard du dénominateur aux acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice (176 millions d'euros, telles que mentionnées dans le tableau de la section 6.1.2.2 –« Investissements Industriels ») ajoutées aux acquisitions des droits d'utilisation (24 millions d'euros, telles que mentionnées dans la note 4.4 Immobilisations corporelles du chapitre 7).

c) Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation retenues par le Groupe en application des dispositions de l'Annexe 1 au règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission européenne du 6 juillet 2021 ont été restreintes aux catégories suivantes :

- les dépenses de recherche et développement, incluant notamment les frais de personnel associés ;
- les frais de maintenance, entretien et réparation des équipements industriels et des bâtiments, incluant les frais de personnel associés ;
- toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par le tiers auprès de qui ces activités sont externalisées, qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.

Le montant du dénominateur des dépenses d'exploitations (« OpEx ») à analyser au regard de la taxonomie est de 8,6 % des dépenses d'exploitation totales du Groupe. Étant noté que les activités éligibles du Groupe ne couvrent que 2 % de ses CapEx (et 0 % de son chiffre d'affaires), le pourcentage relatif à l'activité éligible en serait fortement réduit. Le Groupe a ainsi considéré que ce montant n'était pas significatif et a décidé de bénéficier de l'exemption de publication prévue dans le règlement européen 2021/2178.

Les tableaux du règlement délégué 2023/3851 de la Commission, contenant le détail des indicateurs chiffre d'affaires, CapEx et OpEx sont exposés dans l'annexe 7 « Synthèse des indicateurs taxonomiques » du présent Document d'enregistrement universel.

⁽¹⁾ EUR-Lex – 32020R0852 – EN – EUR-Lex (europa.eu).

⁽²⁾ https://finance.ec.europa.eu/publications/frequently-asked-questions-eu-taxonomy_en.

⁽³⁾ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:C_202501373

III. ACTIVITÉS NUCLÉAIRES ET GAZIÈRES

Suite à la publication de l'acte délégué 2022/1214, Vallourec précise également que ses produits ne sont pas destinés à la production d'électricité nucléaire ou gazière.

Ligne Activités liées à l'énergie nucléaire

1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

2.1.8.2 Climat

A) ÉLIGIBILITÉ

La liste des activités éligibles à la Taxonomie a été élaborée après une revue complète du portefeuille d'activités et des produits du Groupe, sur la base des activités listées en Annexes I, et II, III et IV du règlement délégué (UE) 2021/2139 :

1. Dans son entité Florestal, qui gère une forêt d'eucalyptus au Brésil, le Groupe continue la phase d'industrialisation de solutions innovantes visant à réduire les émissions de méthane lors de la production de charbon de bois. Cette activité relève du code NACE M71.12 « Activités d'ingénierie ». Répertoriée dans la catégorie « Recherche, développement et innovation proches du marché » de la Taxonomie européenne, cette activité éligible au regard de l'atténuation au changement climatique et est considérée comme habilitante.

2. Le Groupe poursuit ses investissements concernant le développement de sa solution de stockage vertical d'hydrogène, « Delphy ». L'installation utilise des tubes et des connexions dont l'étanchéité et la résistance à la corrosion ont été éprouvées. L'activité « stockage d'hydrogène » est éligible et habilitante au regard de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Cette activité n'a à ce jour pas de code NACE dédié.

Les revenus et autres CapEx liés à la production de tubes sans soudures, de minerai de fer et de charbon de bois au Brésil (respectivement codes NACE 07.10 et 02.20), ainsi que les services délivrés par Serimax (code NACE 27.90) ne sont pas répertoriés dans la liste des activités de la Taxonomie européenne. Le Groupe les a donc classées dans la catégorie non-éligible.

B) ALIGNEMENT – ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En excluant l'activité de fabrication des tubes sans soudure, la part des CapEx éligibles reste faible en 2025, de l'ordre de 2 %, contre 3 % en 2024. Cette évolution s'explique par le fait que les investissements liés au brûleur central de méthane sont moindres au regard de la finalisation de l'investissement relatif à la

récupération des ferrailles au Brésil combiné à la complétion du déploiement industriel de Carboval pour la ferme Diamante. L'analyse des critères de contribution substantielle, « ne pas causer de préjudice important », ainsi que des « garanties minimales » ont ainsi conduit à l'alignement suivant :

Activités au sens de la Taxonomie (code NACE)	Activités éligibles		Activités alignées	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
3.9 Fabrication de fonte et d'acier (C24.20)	0 M€	0 M€	0 M€	0
	0 %	0 %	0 %	0 %
9.1 Recherche, développement et innovation proches du marché (Réduction des émissions de Méthane) (M71.12)	0	3 M€	0	3 M€
	0	2 %	0 %	2 %
4.12 Stockage d'hydrogène (Delphy) (pas de code NACE)	0	< 1 M€	0	< 1 M€
	0	< 1 %	0 %	< 1 %
TOTAL	0 M€	4 M€	0 M€	4 M€
	0 %	2 %	0 %	2 %

Note : les sommes font l'objet d'arrondis au million d'euros le plus proche.

Recherche, développement et innovation proches du marché (Réduction des émissions de méthane) (M71.12)

A. Contribution substantielle

Les critères techniques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2021/2139 sont respectés au regard des CapEx liés à la réduction des émissions de méthane pour la production de charbon de bois. Deux procédés sont utilisés par le Groupe :

- **Carboval** permet de supprimer toutes les émissions de méthane issues de la carbonisation du bois, lesquelles constituent la quasi-totalité des émissions du cycle de vie du procédé. D'autres bénéfices en font une solution avantageuse sur le plan environnemental, comme le meilleur rendement gravimétrique, la fabrication de coproduits, ou la réduction de cendres dans le charbon produit. La technologie fait l'objet d'un brevet de moins de 10 ans et l'absence d'émission de méthane a été validée par une entreprise tiers.
- Les brûleurs centraux permettent de réduire très significativement les émissions du méthane lors de la carbonisation du bois, en effectuant la combustion des fumées centralisées. La technologie a fait l'objet d'une vérification de son efficacité sur un site pilote, en démontrant par des mesures 85% de réduction effective des émissions de méthane.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Adaptation au changement climatique

La mise à jour de l'étude des risques face au changement climatique répond aux critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 (cf. 2.2.7.1 « Méthodologie »).

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

L'analyse réalisée par le Groupe s'est basée sur les certificats ISO 14001 des sites de production d'acier et de tubes sans soudure situés au Brésil, dont les activités correspondent aux critères d'alignement techniques de l'atténuation du changement climatique. Ces audits réalisés par des organismes tiers, permettent au Groupe de mettre en place les meilleures pratiques, et de mesurer et de limiter son impact environnemental.

c) Transition vers une économie circulaire

L'analyse de l'article 17(1), point (d), du règlement (EU) 2020/852 montre que les procédés Carboval et brûleurs centraux utilisent une ressource durable en biomasse issue de forêts dont le caractère durable de leur gestion est certifié par la norme NBR 14789:2021 (Sustainable forest management), ce en substitut d'un dérivé du charbon fossile dans le processus de fabrication d'acier primaire conventionnel.

De plus, Carboval présente un co-bénéfice positif sur l'économie circulaire car la meilleure qualité de charbon de bois permet l'utilisation des fines en substitution du gaz naturel, ainsi que la génération de coproduits. Le meilleur rendement gravimétrique permet également des économies de ressources en amont de sa chaîne de valeur.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Les procédés Carboval et brûleurs centraux permettent une réduction des fumées rejetées grâce à un processus de combustion interne. De plus, Vallourec Florestal est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la prévention et au contrôle de la pollution.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Vallourec Florestal est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants. De plus, l'analyse de la localisation des sites par rapport aux zones protégées et aux zones de biodiversité importante faite à l'aide de l'outil IBAT montre que les sites de Carboval et des brûleurs centraux ne sont pas dans une zone sensible. Toutefois, les sites brésiliens, ont mis en place des analyses et actions en accord avec les réglementations locales (voir détails au paragraphe 2.2.6).

Stockage d'hydrogène

A. Contribution substantielle

La construction d'installations qui permettent de stocker verticalement l'hydrogène contribue en soi substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique au sens de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2021/2139.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Adaptation au changement climatique

La mise à jour de l'étude des risques face au changement climatique répond aux critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 (cf. 2.2.7.1 « Méthodologie »).

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

c) Transition vers une économie circulaire

Les CapEx reportés dans ce chapitre au titre du stockage vertical d'hydrogène réfèrent à la mise en service d'un démonstrateur sur le site d'Aulnoye-Aymeries. Si le démonstrateur venait à être démantelé, les éléments qui pourront être réutilisés ou recyclés – et en particulier l'acier des tubes utilisés pour le stockage – le seront. Le site sur lequel le démonstrateur est implanté fait l'objet d'un suivi du pourcentage de déchets valorisés. L'objectif est de maintenir un résultat annuel à 98 % ou plus, lequel est rendu possible grâce au programme *By-products* du Groupe.

d) Prévention et contrôle de la pollution

La capacité de stockage du démonstrateur est de 100 à 150 kg d'hydrogène suivant la pression appliquée, ce qui permet de répondre à ce critère.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Le site de Aulnoye-Aymeries est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants. De plus, l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 ont montré qu'aucune interaction fonctionnelle régulière ne peut être possible entre les sites Natura 2000 et le site d'Aulnoye Aymeries conduisant à une incidence nulle.

C) ALIGNEMENT – ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'analyse des critères de contribution substantielle, « ne pas causer de préjudice important », ainsi que des « garanties minimales » ont conduit à l'alignement suivant :

Activités au sens de la Taxonomie (code NACE)	Activités éligibles		Activités alignées	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations (F42.91)	0	1 M€	0	1 M€
	0	< 1%	0	< 1%
	0	< 1 M€	0	< 1 M€
Stockage d'hydrogène	0	< 1 %	0 %	< 1 %
TOTAL	0 M€	1 M€	0	1 M€
	0 %	1 %	0	1 %

Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations (F42.91)

A. Contribution substantielle

Les CapEx relatifs à l'augmentation de la capacité de rétention d'eau du barrage de Santa-Barbara à la mine de Pau Branco au Brésil est bien une solution palliant un risque climatique matériel pour l'activité minière, comme en témoignent le débordement du barrage Lisa le 8 janvier 2022 ainsi que les conclusions de l'étude de risques liés au changement climatique (cf. 2.1.2.3 « S'adapter au changement climatique »).

Ce projet permet de réduire substantiellement le risque climatique aigu d'inondations apparaissant dans l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139. Le dimensionnement du barrage correspond aux préconisations pour faire face à des précipitations maximales probables envisagées sur une échelle de 10 000 ans. Les conditions climatiques extrêmes considérées pour le dimensionnement de la digue sont en accord avec l'examen de l'exposition des activités du Groupe face à l'évolution des risques climatiques physiques suivant le scénario prospectif SSP 5-8.5 à horizon 2050, pris en compte dans la modélisation réalisée.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Atténuation au changement climatique

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

Réalisé à plusieurs centaines de kilomètres des côtes, l'enlèvement des sédiments du barrage de Santa-Barbara ne présente pas d'impact direct sur les écosystèmes marins. L'un des objectifs majeurs du projet ayant motivé l'accord du Groupe pour allouer ce CAPEX est d'augmenter la capacité de décantation des eaux du barrage, en augmentant sa profondeur, et afin de réduire la turbidité des effluents en aval. L'essence du projet est donc de préserver les ressources hydrologiques locales, en conformité avec les autorités environnementales locales.

c) Transition vers une économie circulaire

Le retrait des sédiments ne repose pas sur des activités de construction ou de démolition. Les sédiments sont aspirés, puis séchés dans des géobags avant d'être transportés hors de la zone. Le critère de la Taxonomie ne s'applique donc pas. De plus, tout déchet généré par l'opération serait encadré par la politique

du Groupe, visant un taux de valorisation de 98 %. En 2025, le taux de recouvrement des déchets non dangereux des opérations courantes de la Mine de Pau Branco se situe au delà de ce seuil.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Seules les eaux de pluie et les eaux souterraines sont collectées par la digue Santa-Barbara. Il n'y a pas de mélange avec des eaux usées non traitées.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Le site de la Mine est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants. Toutefois, le site, a mis en place des analyses et actions en accord avec les réglementations locales (voir détails au paragraphe 2.2.6).

Autres activités éligibles (G24.20, M71.12, E38.32, Stockage d'hydrogène)

A. Contribution substantielle

Les critères techniques de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2021/2139 sont respectés au regard des CapEx liés au stockage d'hydrogène. En particulier, l'emplacement du démonstrateur sur le site d'Aulnoye-Aymeries a fait l'objet :

- d'une étude détaillée vis-à-vis de la résilience du site aux conditions climatiques prévues à 2030 et 2050 sur l'ensemble des périls climatiques prévus dans l'Annexe A du Règlement ;
- d'une évaluation des mesures déjà en place pour faire face aux risques identifiés, en particulier en matière d'inondations, de sécheresse et de chaleur.

La technologie de stockage est verticale, souterraine et dotée d'une structure en acier, ce qui lui confère une résilience naturelle aux aléas climatiques, en particulier relatifs aux vents, tempêtes, feux de forêts ou aux inondations. L'enfouissement de la solution, la faible masse hors-sol ainsi que la résistance des solutions tubulaires continues en acier leur confèrent des propriétés mécaniques et une tenue structurelle adaptées aux sollicitations dynamiques extérieures.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur le point de l'adaptation au changement climatique. Les autres critères sont couverts dans le paragraphe répondant à l'éligibilité à l'atténuation au changement climatique.

2.1.8.3 Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines

Vallourec possède de nombreuses unités de traitement d'eau pour maximiser la recirculation et assurer une juste qualité à des fins industrielles ou sanitaires. Il s'agit d'une opération intégrée au processus de fabrication de tubes, qui ne génère pas de chiffre d'affaires en soi ni vente de produits ou de services de gestion de l'eau à un tiers.

Au regard de la liste des activités éligibles à la Taxonomie définie en début de chapitre et conformément à l'article 14 du règlement 2020/852, aucune activité n'est éligible à l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.

2.1.8.4 Transition vers une économie circulaire

Suite à la revue complète du portefeuille d'activités et des produits du Groupe, aucune activité du Groupe ne correspond à celles listées en annexes I, et II, III et IV du règlement délégué (UE) 2021/2139. En 2024, seule l'activité « Tri et valorisation des matières des déchets non dangereux », relevant du code NACE 38.32 « Récupération de déchets triés » y répondait. Les investissements relatifs à cette activité se sont terminés en 2024.

2.1.8.5 Prévention et réduction de la pollution

Au regard de la liste des activités éligibles à la Taxonomie définie en début de chapitre et conformément à l'article 14 du règlement 2020/852, aucune activité n'est éligible à la prévention et à la réduction de la pollution.

2.1.8.6 Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Au regard de la liste des activités éligibles à la Taxonomie définie en début de chapitre et conformément à l'article 15 du règlement 2020/852, aucune activité n'est éligible à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

2.2 Informations sociales (ESRS S)



2.2.1 Effectifs du Groupe (ESRS S1)

Le périmètre des indicateurs sociaux recouvre les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable. Les effectifs des bureaux commerciaux sont également inclus dans ce rapport. Les salariés en dispense d'activité ou en congés de reclassement ne sont pas repris dans cette analyse. Cette population représente 428 salariés (dont 23 pour la France et 405 pour l'Allemagne).

2.2.1.1 Évolution et répartition

Il est important de noter que les effectifs relatifs à l'année 2025 tiennent compte de l'entrée en vigueur de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et des normes européennes d'informations de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS). En conséquence, les effectifs 2025 correspondent aux effectifs des sociétés consolidées financièrement (telles que présentées au chapitre 7, note 2.3.2 du présent Document d'enregistrement universel).

La variation entre les effectifs au 31 décembre 2025 et ceux reportés au titre de 2024 peut se faire de la manière suivante :

- Effectifs sous contrat Vallourec au 31/12/2024 : 13 202 collaborateurs.
- Départs en 2025 : - 2 061 collaborateurs.
- Embauches en 2025 : 1 563 collaborateurs.
- Effectifs en dispense d'activité ou en congés de reclassement (ou équivalent en Allemagne) : - 428.
- Impact sociétés non consolidées en 2025 : - 7 collaborateurs.
- Effectifs sous contrat Vallourec au 31/12/2025 : 12 269.

En 2025, Vallourec a acquis la société Thermotite (aujourd'hui qui se nomme Vallourec Thermal Coating Services) et a cédé la société Serimax (559 collaborateurs).

Au 31 décembre 2025, 12 269 salariés travaillaient sur 36 sites de production ou de services sous contrat Vallourec (contrats à durée déterminée ou indéterminée), contre 13 202 salariés en 2024.

I) RÉPARTITION PAR PAYS

Pays	2024			2025		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
PERMANENTS						
Algérie		1	1	0	1	1
Allemagne	16	102	118	3	19	22
Angola	2	14	16	3	11	14
Arabie Saoudite	8	236	244	9	225	234
Azerbaïdjan	1	6	7	1	5	6
Brésil	916	5 885	6 801	924	5 686	6 610
Canada	3	5	8	2	4	6
Chine	180	750	930	173	744	917
Égypte				0	0	0
Émirats Arabes Unis	29	79	108	28	80	108
États-Unis	196	1 695	1 891	210	1 742	1 952
France	229	977	1 206	219	792	1 011
Indonésie	63	304	367	63	294	357
Kazakhstan	1	1	2	0	0	0
Malaisie	18	101	119	0	0	0
Mexique	43	382	425	39	354	393
Nigeria		2	2	0	0	0
Norvège	2	5	7	4	4	8
Ouganda	3	18	21	3	19	22
Royaume-Uni	26	110	136	12	38	50
Russie	1		1	0	0	0
Singapour	20	67	87	20	40	60
Total	1 757	10 740	12 497	1 713	10 058	11 771
EFFECTIFS TEMPORAIRES						
Allemagne		1	1	0	0	0
Arabie Saoudite	2		2	1	0	1
Brésil	77	139	216	74	119	193
France	30	73	103	30	69	99
Indonésie	20	232	252	12	145	157
Kazakhstan		1	1	0	0	0
Malaisie		92	92	0	0	0
Norvège	1	1	2	0	1	1
Royaume-Uni	1	13	14	0	0	0
Russie				0	0	0
Singapour	1	21	22	1	46	47
Total	132	573	705	118	380	498
TOTAL GÉNÉRAL	1 889	11 313	13 202	1 831	10 438	12 269

Répartition des effectifs sous contrat Vallourec au 31/12/2025 pour les pays dont les effectifs sont supérieurs à 50 :

Pays	2024			2025		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
PERMANENTS						
Allemagne	16	102	118			0
Arabie Saoudite	8	236	244	9	225	234
Brésil	916	5 885	6 801	924	5 686	6 610
Chine	180	750	930	173	744	917
Émirats Arabes Unis	29	79	108	28	80	108
États-Unis	196	1 695	1 891	210	1 742	1 952
France	229	977	1 206	219	792	1 011
Indonésie	63	304	367	63	294	357
Malaisie	18	101	119			0
Mexique	43	382	425	39	354	393
Royaume-Uni	26	110	136	12	38	50
Singapour	20	67	87	20	40	60
Total	1 744	10 688	12 432	1 697	9 995	11 692
EFFECTIFS TEMPORAIRES						
Brésil	77	139	216	74	119	193
France	30	73	103	30	69	99
Indonésie	20	232	252	12	145	157
Malaisie		92	92			0
Total	127	536	663	116	333	449
TOTAL GÉNÉRAL	1 871	11 224	13 095	1 813	10 328	12 141

Répartition par genre en nombre et en pourcentage dans le niveau top management (le top management étant défini comme étant les collaborateurs rapportant à un membre du comité exécutif et selon le niveau de classification interne de Vallourec)

Pays	2024					2025				
	Femmes		Hommes		Total	Femmes		Hommes		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%		Effectifs	%	Effectifs	%	
Allemagne	1	1,5 %	2	3,1 %	3	1	1,8 %	1	1,8 %	2
Brésil			8	12,3 %	8			4	7,1 %	4
Émirats Arabes Unis			4	6,2 %	4			2	3,6 %	2
États-Unis	1	1,5 %	8	12,3 %	9			5	8,9 %	5
France	10	15,4 %	30	46,2 %	40	11	19,6 %	31	55,4 %	42
Royaume-Uni			1	1,5 %	1			1	1,8 %	1
TOTAL	12	18,5 %	53	81,5 %	65	12	21,4 %	44	78,6 %	56

La variation entre 2024 et 2025 s'explique par le départ de 14 collaborateurs, 9 collaborateurs qui ne sont plus rattachés à un membre du Comité exécutif, 13 nouveaux collaborateurs, 11 promotions et 2 entrées suite à des réorganisations.

Effectifs inscrits au 31 décembre (CDD et CDI)	2024	2025	Variation 2024/2025	Répartition 2024	Répartition 2025
Europe	1 588	1 191	(25 %)	12 %	10,0 %
Brésil	7 017	6 803	(3 %)	53 %	55,0 %
Asie	1 879	1 544	(18 %)	14 %	13,0 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	2 324	2 351	1 %	18 %	19,0 %
Moyen-Orient	354	343	(3 %)	3 %	3,0 %
Afrique	40	37	(8 %)	— %	0,3 %
TOTAL	13 202	12 269	(7 %)	100 %	100,0 %

II) RÉPARTITION PAR SEXE

Au 31 décembre 2025, le Groupe compte 1 831 femmes (dont 1 713 sont sous contrat à durée indéterminée), qui représentent 14 % de l'effectif. Peu présentes au sein de la catégorie des ouvriers, les femmes occupent essentiellement des postes d'ATAM et de cadres. Elles représentent 25,7 % de la population ATAM (personnel administratif ou techniciens ou agents de maîtrise) et 28,4 % de la population cadre. La répartition totale reste relativement constante sur la période 2024-2025 par zone et sur l'ensemble du Groupe.

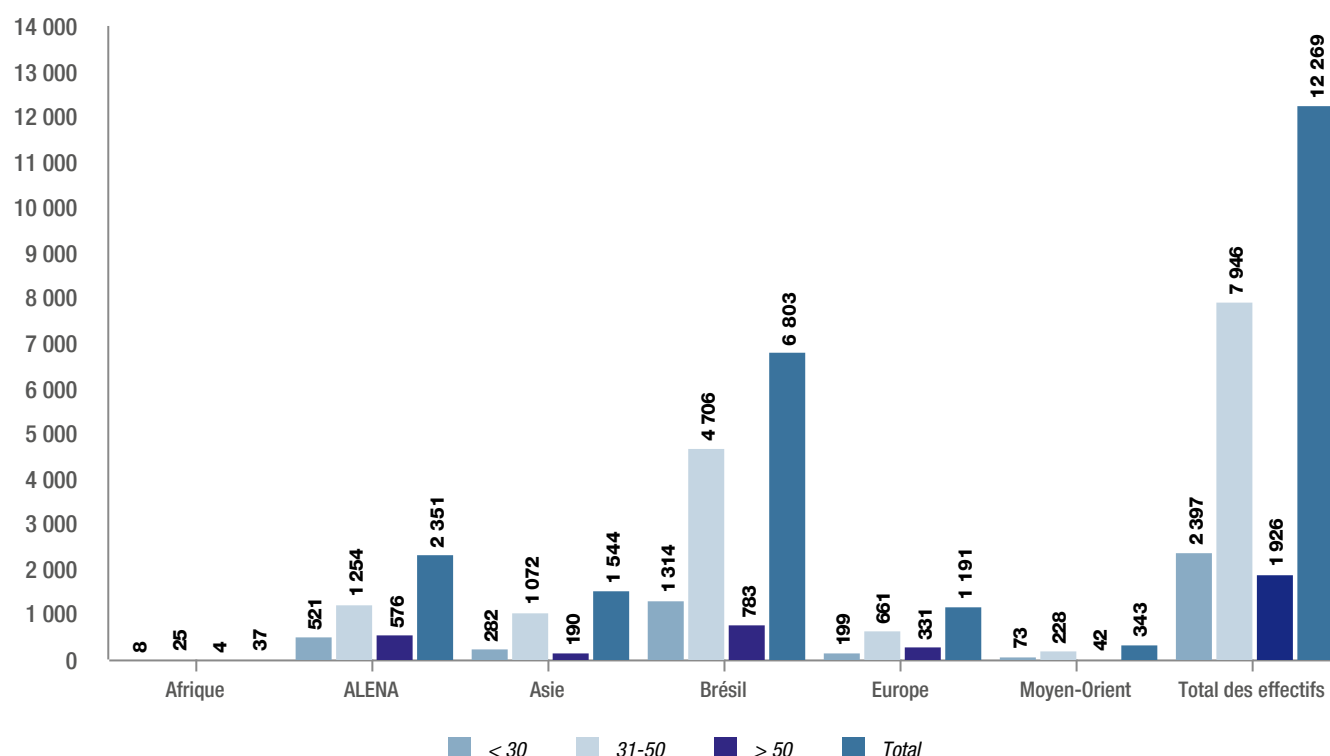
% de femmes (permanents)	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Europe	0,07 %	— %	7,3 %	4,3 %	6,7 %	6,6 %	2,3 %	— %
Brésil	5,72 %	5,3 %	7,7 %	7,8 %	13,5 %	14,6 %	7,5 %	2,0 %
Asie	1,27 %	1,2 %	7,9 %	7,1 %	2,2 %	1,7 %	2,3 %	2,1 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	0,48 %	0,6 %	4,8 %	5,3 %	4,4 %	4,8 %	1,8 %	7,5 %
Moyen-Orient	0,02 %	— %	1,1 %	1,1 %	0,7 %	0,8 %	0,3 %	1,9 %
Afrique	0,03 %	— %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	— %	0,0 %	0,3 %
MONDE	7,60 %	7,2 %	29,0 %	25,7 %	27,5 %	28,4 %	14,3 %	14,0 %

III) RÉPARTITION PAR ÂGE

Les pyramides d'âges illustrent de grandes disparités selon les zones géographiques. L'âge moyen sur l'ensemble du Groupe est de 40 ans environ.

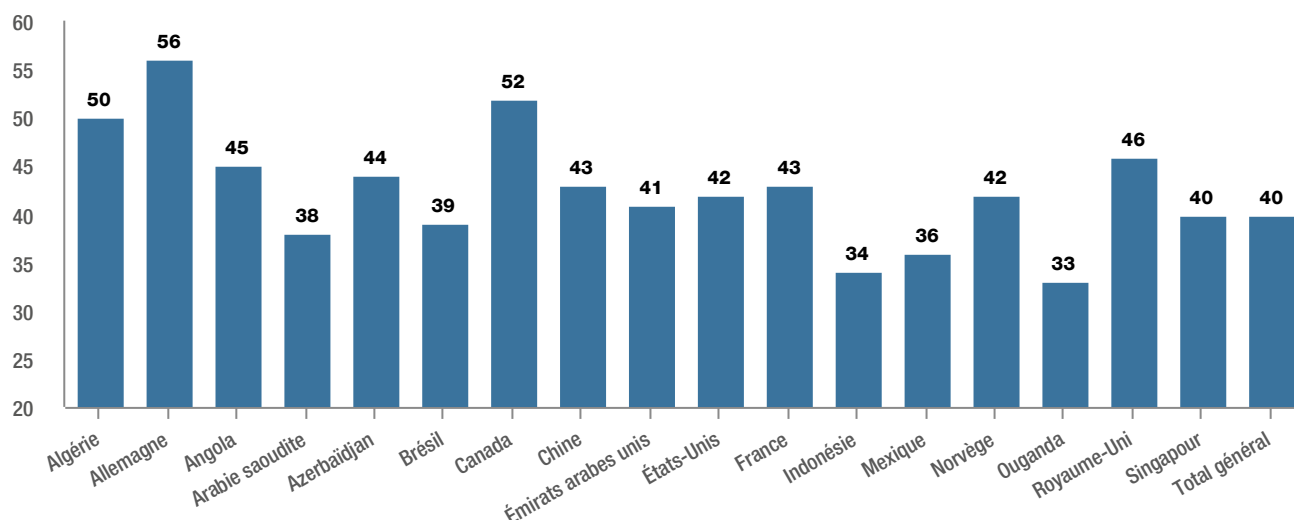
La population salariée brésilienne est jeune, avec une forte concentration sur la tranche d'âge 30-50 ans. Dans la zone ALENA, la répartition de la population entre les différentes classes d'âge est bien équilibrée. Le Brésil et l'Asie n'ont pratiquement pas de salariés de plus de 50 ans. En revanche, la zone ALENA et l'Europe restent marquées par un grand nombre de salariés ayant plus de 50 ans (entre 25 et 28 % respectivement). La répartition de la population par tranche d'âges n'évolue pas par rapport à l'année précédente.

Répartition des effectifs par âge



Ces disparités se traduisent également dans l'âge moyen des salariés des principaux pays d'implantation.

Moyenne d'âge par pays



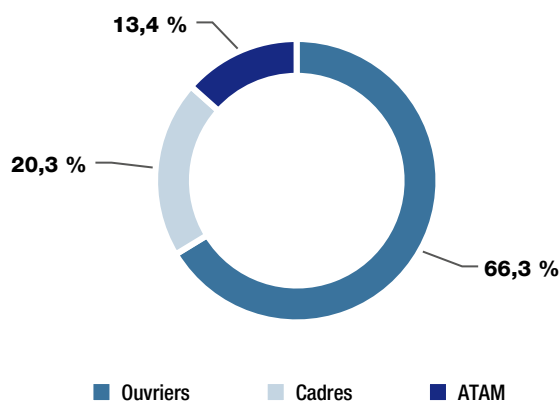
IV) RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

La catégorie des ouvriers représente plus des deux tiers des effectifs.

Celle des ATAM, qui recouvre le personnel administratif, les techniciens et l'encadrement terrain (agents de maîtrise), compte pour 13,4 % de l'effectif. Les cadres représentent 20,3 % de l'effectif.

Répartition des effectifs par catégorie en 2025

En 2025, la proportion de cadres et ATAM reste stable par rapport à 2024.



Effectif inscrit Groupe par catégorie professionnelle	2024	2025
Cadres	2 630	2 490
ATAM	1 693	1 641
Ouvriers	8 879	8 138
TOTAL	13 202	12 269

Répartition des effectifs sous contrat Vallourec par catégorie en 2025

Zone	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Afrique	12	14	26	22	2	1	40	37
Alena	1 508	1 499	338	368	478	484	2 324	2 351
Asie	1 225	968	392	364	262	212	1 879	1 544
Brésil	5 429	5 185	442	450	1 146	1 168	7 017	6 803
Europe	520	297	407	352	661	542	1 588	1 191
Moyen-Orient	185	175	88	85	81	83	354	343
TOTAL	8 879	8 138	1 693	1 641	2 630	2 490	13 202	12 269

Répartition des effectifs féminins sous contrat Vallourec par catégorie en 2025

Zone	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Afrique	3	4	2	2			5	6
ALENA	43	45	82	87	117	119	242	251
Asie	113	104	134	123	57	43	304	270
Brésil	508	507	131	128	354	363	993	998
Europe	6	3	124	96	176	169	306	268
Moyen-Orient	2	1	18	18	19	19	39	38
TOTAL	675	664	491	454	723	713	1 889	1 831

Répartition des effectifs masculins sous contrat Vallourec par catégorie en 2025

Zone	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Afrique	9	10	24	20	2	1	35	31
ALENA	1 465	1 454	256	281	361	365	2 082	2 100
Asie	1 112	864	258	241	205	169	1 575	1 274
Brésil	4 921	4 678	311	322	792	805	6 024	5 805
Europe	514	294	283	256	485	373	1 282	923
Moyen-Orient	183	174	70	67	62	64	315	305
TOTAL	8 204	7 474	1 202	1 187	1 907	1 777	11 313	10 438

Près de 54 % des ouvriers restent localisés au Brésil et dans la zone ALENA, pour 20 % de cadres et ATAM sur cette même zone.

En 2025, la population ouvrière représente toujours environ 66% de la population totale du Groupe, ce qui est en légère baisse par rapport aux années antérieures.

V) RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRATS

Compte tenu de la forte cyclicité de ses marchés, Vallourec doit pouvoir s'adapter rapidement aux variations d'activité. Sa politique repose sur l'existence d'un personnel permanent (CDI) qui permet de répondre au niveau d'activité pérenne et sur un volant de personnel temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) pour faire face aux pointes d'activité. Pour

appréhender cette problématique, les effectifs permanents sont gérés sur la base d'un effectif type pour une activité standard moyenne à trois-cinq ans. Les variations d'activité en pic ou en creux sont résolues avec les solutions locales de flexibilité (prêts entre usines, aménagement du temps de travail en Europe, intérimaires, contrats à durée déterminée).

VI) RÉPARTITION ENTRE PERMANENTS, NON-PERMANENTS (CDD ET APPRENTIS) ET INTÉRIMAIRES

Pays	31/12/2024			31/12/2025		
	Permanent	CDD et apprentis	Intérimaires	Permanent	CDD et apprentis	Intérimaires
Algérie	1	-		1		
Allemagne	118	1		22		
Angola	16	-		14		
Arabie Saoudite	244	2	20	234	1	20
Azerbaïdjan	7	-		6		
Brésil	6 801	216	19	6 610	193	15
Canada	8	-		6		
Chine	930	-	81	917		113
Émirats Arabes Unis	108	-		108		
États-Unis	1 891	-	231	1 952		242
France	1 206	103	77	1 011	99	80
Indonésie	367	252	33	357	157	50
Kazakhstan	2	1				
Malaisie	119	92				
Mexique	425	-		393		
Nigeria	2	-				
Norvège	7	2		8	1	
Ouganda	21	-		22		
Royaume-Uni	136	14		50		
Russie	1	-				
Singapour	87	22		60	47	
MONDE	12 497	705	461	11 771	498	520

En 2025, les effectifs permanents au niveau mondial s'élèvent à 11 771 collaborateurs contre 12 497 à fin 2024.

Répartition des effectifs permanents, non-permanents (CDD et apprentis) et intérimaires au 31/12/2025 par pays dont les effectifs sont supérieurs à 50

Pays	31/12/2024			31/12/2025		
	Permanent	CDD et apprentis	Agency Workers	Permanent	CDD et Apprentis	Interim
Arabie Saudite	244	2	20	234	1	20
Brésil	6 801	216	19	6 610	193	15
Chine	930	0	81	917		113
Emirats Arabes Units	108	0		108		
Etats-Unis	1 891	0	231	1 952		242
France	1 206	103	77	1 011	99	80
Indonésie	367	252	33	357	157	50
Mexique	425	0		393		
Royaume-Uni	136	14		50		
Singapour	87	22		60	47	
TOTAL	12 195	609	461	11 692	497	520

Ce pourcentage très élevé d'employés permanents est plus amplement détaillé en section 2.2.2.2 du présent Document d'enregistrement universel.

2.2.1.2 Entrées et départs

I) EMBAUCHES ET MUTATIONS

Le nombre total d'embauches de personnel dans le Groupe est constant par rapport à 2024. Pour les embauches, le Brésil et la zone Asie ont connu des variations en 2024 et en 2025.

L'embauche des femmes en 2025 a représenté plus de 22 % (15 % pour les ouvriers, 40 % pour des ATAM et 36 % pour des cadres).

La répartition des embauches par catégorie professionnelle et zone géographique est la suivante :

Répartition des embauches par catégorie professionnelle

Zone	2024			2025		
	Ouvriers	ATAM	Cadres	Ouvriers	ATAM	Cadres
Afrique		3	1	5	2	
ALENA	242	37	50	293	52	58
Asie	185	25	19	42	31	14
Brésil	581	36	106	707	57	110
Europe	35	77	84	18	64	75
Moyen-Orient	59	18	10	10	17	8
TOTAL GÉNÉRAL	1 102	196	270	1 075	223	265

Répartition des embauches de femmes par catégorie professionnelle

Zone	2024			2025		
	Ouvriers	ATAM	Cadres	Ouvriers	ATAM	Cadres
Afrique				1		
ALENA	22	15	21	12	15	17
Asie	9	10	8	2	13	6
Brésil	149	17	32	141	28	36
Europe	2	26	37	2	26	35
Moyen-Orient	2	3	2	1	8	1
TOTAL GÉNÉRAL	184	71	100	159	90	95

Sur l'ensemble des zones à l'exception du Brésil, les embauches de femmes restent majoritairement des embauches dans les catégories professionnelles ATAM et cadres. Les embauches de femmes dans la catégorie des ouvriers restent importantes au Brésil. La politique du

Groupe, s'articule autour des deux objectifs que sont le renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels et l'accession plus importante des femmes aux fonctions d'encadrement et d'encadrement supérieur. (ref 2.2.4)

II) DÉPARTS

En 2025, le Groupe comptabilise près de 361 départs sur la zone ALENA, 1059 au Brésil, 205 sur la zone Asie et 390 sur la zone Europe.

L'effectif non-permanent est en baisse en 2025 par rapport à 2024 (498 contre 705).

Taux de turnover par zone

Conformément à la CSRD et aux ESRS, Vallourec a adopté la méthode de calcul suivante pour déterminer le taux de turnover : nombre de départs en fonction des catégories définies par la CSRD/ESRS divisé par le nombre total des effectifs au 31 décembre de l'année. Dans les motifs de départs retenus, sont pris en compte les départs :

- volontaires ;
- pour fin de contrat à durée déterminée ;
- pour décès en service ;
- pour licenciements ;
- pour départs en retraite.

Zones	% de Turnover 2024	% de Turnover 2025
Afrique	0,08 %	0,08 %
ALENA	2,89 %	2,89 %
Asie	1,29 %	1,65 %
Brésil	9,22 %	8,58 %
Europe	9,65 %	3,16 %
Moyen-Orient	0,25 %	0,29 %
MONDE	23,38 %	16,67 %

Motifs de fin de contrat de travail par zone : % de chaque catégorie de départ par rapport à l'effectif de départs total du groupe

	Retraite		Démission		Licenciement		Autres motifs	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Afrique	0,0 %	— %	0,1 %	0,3 %	0,0 %	0,1 %	0,2 %	— %
ALENA	0,7 %	1,9 %	6,6 %	7,6 %	4,9 %	7,8 %	0,3 %	0,3 %
Asie	0,5 %	0,9 %	1,2 %	1,5 %	0,5 %	2,0 %	3,3 %	5,6 %
Brésil	0,0 %	— %	5,4 %	8,9 %	29,4 %	35,1 %	4,5 %	7,3 %
Europe	0,7 %	3,8 %	1,6 %	2,4 %	34,6 %	10,5 %	4,3 %	2,2 %
Moyen-Orient	0,0 %	— %	0,6 %	0,6 %	0,2 %	0,5 %	0,3 %	0,6 %

Le nombre de départs a baissé en 2025 (2 061 contre 3 100 en 2024). Les licenciements représentent 56% des départs (70 % en 2024). Le nombre de démissions est en diminution par rapport à 2024 (435 contre 480 en 2024). Les zones qui ont connu le plus de départs en 2025 sont le Brésil et l'Europe (1 449 contre 2 498 en 2024).

2.2.2 Conditions de travail (ESRS S1)

2.2.2.1 Santé et sécurité

Les risques en matière de Santé et de Sécurité sont exposés à la section 3.1.2 « Risques opérationnels » du présent Document d'enregistrement universel (DEU).

Politique et feuille de route Santé Sécurité

La politique Santé et Sécurité a été mise à jour en 2024 en réaffirmant l'ambition du Groupe d'atteindre le meilleur niveau mondial en termes de Santé Sécurité, et notamment d'atteindre d'ici 2030 :

- Zéro accident grave laissant des séquelles à vie ;
- TRIR < ou = 0,2 ;
- Zéro Maladie Professionnelle.

Pour réaliser cette ambition, le Groupe a lancé également en 2024 une nouvelle feuille de route en Santé Sécurité : CAP 2030, dont le déploiement se poursuit et s'approfondit.

La feuille de route a été présentée, lors de la journée Santé Sécurité 2024, à tous les salariés en même temps que la campagne de communication « Together we're safer ». En 2025, le Groupe a lancé la phase 2 de cette communication focalisée sur les 12 règles qui sauvent la vie, mises à jour avec un lancement accompagné d'une vidéo lors de la journée Santé Sécurité 2025. Puis, une communication mensuelle a été déployée pour chaque règle qui inclut une affiche, une vidéo, et un support de présentation de la règle par les managers. Parallèlement un programme de Safety Leadership basé sur les 5 compétences de leadership Vallourec et la feuille de route et ses trois piliers, a été lancé depuis 2025. Il accompagne et renforce l'appropriation de la feuille de route par l'ensemble de la ligne managériale, en particulier les fonctions intermédiaire et première ligne.

Pour suivre et piloter le déploiement de cette nouvelle feuille de route, une réunion trimestrielle de coordination avec les membres du Comité exécutif directement en charge de son déploiement a été mise en place depuis 2024.

Un point mensuel est fait en Revue Mensuelle d'activité au PDG sur les analyses d'accidents et d'accidents potentiellement graves ainsi que sur le pilotage des indicateurs de prévention et des actions clés des feuilles de route Santé Sécurité.

Après la nomination d'un nouveau Directeur Groupe en charge exclusivement de la Santé Sécurité au travail depuis novembre 2023, l'organisation Santé Sécurité du Groupe a poursuivi son renforcement en cohérence avec la feuille de route.

Les équipes Santé Sécurité tant en régions que sur sites ont fait l'objet d'une revue et d'un plan d'actions de renforcement significatif en 2024 et 2025, tant en nombre qu'en compétences en cohérence avec l'ambition de la feuille de route Santé Sécurité.

Feuille de Route Santé Sécurité

À la fin de l'année 2025, 100 % des sites de production Vallourec sont désormais certifiés ISO 45001.

Au delà, la feuille de route Santé Sécurité du Groupe est basée sur 3 piliers principaux :

- le leadership Santé Sécurité basé sur un engagement managérial visible et ressenti par les équipes ;
- le système de management Santé Sécurité focalisé sur la réduction continue des risques ;
- la culture Santé Sécurité basée sur l'autonomie et la vigilance partagée des employés.

6 indicateurs de prévention (appelés « leading indicators ») ont été définis pour piloter le déploiement de la feuille de route :

- la réduction des risques ;
- l'amélioration de la qualité de l'analyse des risques ;
- le nombre et la qualité des visites de Sécurité ;
- le nombre de « Gemba Walk » ;
- le nombre de presque'accidents remontés par les salariés ;
- le nombre de conditions et d'actes dangereux remontés par les salariés.

Pour chacun d'entre eux, des cibles ont été définies dans la feuille de route, avec des objectifs annuels pour chaque site suivi mensuellement dans les Revues Mensuelles d'activités et les comité Santé Sécurité.

Depuis 2016, les indicateurs de performance intègrent le personnel Vallourec, les intérimaires et les sous-traitants.

En complément de sa démarche de réduction des risques basée sur l'évaluation des risques de chaque site, la feuille de route contient un plan d'actions spécifique sur les risques à haute gravité, et la prévention des accidents potentiellement graves ou mortels, notamment avec :

- un focus particulier sur les risques élevés et notamment à haute gravité, pour la sélection des sujets prioritaires ;
- la collecte et l'analyse approfondie des PHGE (des événements à potentielle haute gravité) ;
- l'application stricte des 12 règles qui sauvent la vie, focalisées sur la prévention des risques à hautes gravités du Groupe ;
- la définition et le déploiement de Standard Santé Sécurité Groupe, focalisé sur la réduction standardisée des risques à haute gravité du Groupe.

I) SÉCURITÉ

Indicateur

Taux de fréquence des accidents avec arrêt (*Lost Time Injury Rate* - LTIR c'est à dire le Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail et *Total Recordable Injury Rate*- TRIR, le Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées, sous-traitants inclus. Le Groupe a fait le choix de continuer à publier ses indicateurs sécurité LTIR et TRIR en incluant ses sous-traitants, conformément à sa politique de garantir la sécurité sur l'ensemble des populations concernées. Néanmoins pour répondre aux exigences de la CSRD sont également présentés des indicateurs excluant les sous-traitants.

Rappel de l'objectif 2025

N'avoir aucun décès à déplorer et atteindre un TRIR < ou = 1.4 pour l'année 2025.

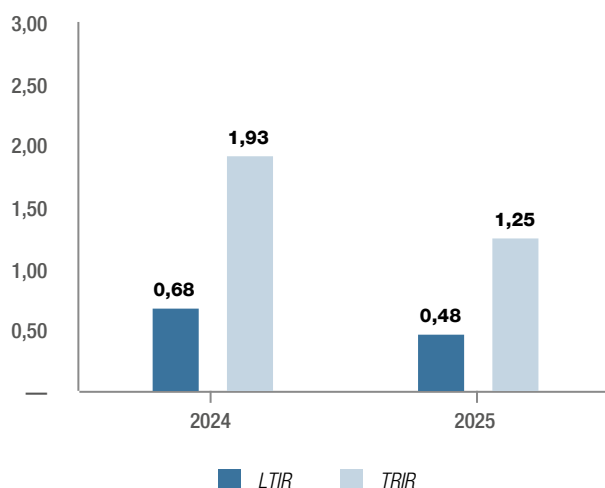
Réalisation de l'objectif 2025

En 2025, le Groupe a malheureusement eu à déplorer quatre accidents ayant des conséquences à vie (*Life Changing events*) mais aucun décès tandis qu'en 2024, deux accidents (*Life Changing events*) et un accident mortel ont été enregistrés.

Le TRIR Groupe a été réduit à 1,25 (inférieur à l'objectif de 1.4). Cela représente une baisse de 47 % par rapport à 2023.

Fin 2025, le LTIR était de 0,48 (- 19 % par rapport à 2023) et le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (TG) de 0,030, soit une baisse de 30 % par rapport à 2023.

Évolutions des indicateurs de sécurité



En 2025,

- les 12 règles qui sauvent la vie ont été mises à jour pour mieux répondre à la prévention des risques à haute gravité potentielle ;
- 10 nouveaux standards sécurité Groupe ont été définis et lancés en déploiement dans le Groupe. Chaque standard fait l'objet d'un suivi trimestriel d'adhérence aux objectifs de déploiement fixés.

Enfin, afin de faciliter la réalisation et le pilotage des actions en termes de Santé Sécurité par les managers et les employés, Vallourec poursuit le renforcement de son système IT de management des enjeux Santé Sécurité (Reporting des accidents, analyses d'accidents, les visites de sécurité ; l'analyse de risques ; le reporting et les tableaux de bord).

Ces modules, ayant été validés, ont été déployés progressivement en 2025.

Dès qu'un accident avec ou sans arrêt se produit, le Comité exécutif du Groupe en est informé. Les événements Santé Sécurité pouvant avoir de graves conséquences sont immédiatement remontés au *Senior Vice President* de la région, au Chief Operating Officer and the Chief Executive Officer.

Chaque accident déclaré fait l'objet d'une analyse de sévérité réelle et potentielle en s'appuyant sur une échelle de gravité interne qui est passée de 4 à 8 niveaux entre 2024 et 2025.

Un focus tout particulier est fait sur les événements potentiellement graves (PHGE) quelle que soit la gravité effectivement exprimée lors de l'occurrence de ces premiers soins, presque accidents ou des actes ou conditions dangereuses.

Les mains restent le premier siège des lésions suite à un accident.

Le non-respect de la règle qui sauve la vie « de ne jamais être dans la ligne de tir » est la première cause de nos accidents.

La formation et la sensibilisation aux règles de sécurité sont obligatoires pour chaque nouveau collaborateur du Groupe, y compris les cadres de tous niveaux, et font l'objet de rappels organisés. Les programmes concernant le personnel temporaire ont été étendus aux entreprises sous-traitantes au même titre que le personnel permanent.

Chaque année, une journée est dédiée à la Santé Sécurité dans tous les sites du Groupe, pendant laquelle la production est suspendue. C'est l'occasion, entre autres, de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux questions de sécurité de multiples façons, en particulier par le biais d'ateliers spécifiques.

Plan d'actions Santé Sécurité 2025

En 2025, le Groupe a continué d'accroître ses investissements en terme de sécurité pour fournir des équipements et un environnement de travail de plus en plus intrinsèquement sûrs. Notamment le budget des investissements sécurité a été triplé entre 2024 et 2025.

Le Groupe a continué à investir en formant ses managers :

- à la réalisation d'analyse accident par une méthode avancée pour les accidents enregistrables et les événements potentiellement graves (PHGE) ;
- à la réalisation des Visites de Sécurité Comportementales ;
- au renforcement du leadership sécurité visible et ressenti.

Enfin, afin de contribuer à promouvoir une culture Santé Sécurité basée sur l'autonomie et l'interdépendance, Vallourec a lancé à partir de la journée mondiale Santé Sécurité une campagne de communication centrée sur la mise à jour de ses règles qui sauvent la vie, avec depuis une communication ciblée chaque mois.

En 2025, le Groupe a généralisé l'utilisation de son outil de sécurité autonome TAKE 5, destiné à s'arrêter pour réfléchir et revoir les risques potentiels avant d'agir.

L'objectif du Groupe en terme de sécurité reste de prévenir les décès et les accidents graves « pouvant laisser des séquelles à vie », et de continuer ses efforts pour réduire le taux de fréquence des accidents avec TRIR < 0,95 en 2026 afin de poursuivre notre trajectoire vers notre objectif d'avoir un TRIR ≤ à 0,2 d'ici 2030.

En 2026, Vallourec va également continuer ses efforts spécifiques pour atteindre le zéro accident mortel ou grave « pouvant laisser des séquelles à vie » (*Life-Changing Event*).

Pour cela, le Groupe va continuer de déployer avec détermination les actions prévues par sa feuille de route santé sécurité CAP 2030.

En complément, il est à noter que le TRIR uniquement pour les salariés et intérimaires a été de 1,41 en 2025 contre 2,05 en 2024 soit - 31 %, représentant 40 accidents avec et sans arrêt contre 62 en 2024.

Risques liés aux sous-traitants

Le TRIR pour les sous-traitants a été de 0,91 en 2025 en baisse de 46 % par rapport au 1,7 de 2024.

Depuis 2016, un focus particulier a été mis sur la maîtrise des risques Santé Sécurité des sous-traitants.

En 2024, un plan d'actions particulier a été mis en œuvre avec un pilote au Brésil qui dispose du plus grand nombre de sous-traitants, mais aussi du nombre le plus important d'accidents pour ces sous-traitants. En 2024, ce plan d'actions pilote avait permis une réduction de 61 % des accidents sous-traitants au Brésil, en passant d'un TRIR sous traitant de 4,72 à 1,83. Cette réduction s'est poursuivie en 2025 avec une nouvelle réduction de 51 % en passant d'un TRIR sous-traitant de 1,83 à 0,89.

Sur la base de ce pilote un standard Groupe de management des sous-traitants a été élaboré en 2025.

Il définit l'ensemble des exigences en termes de Santé Sécurité que ce soit pour la sélection, la préparation des interventions et leur suivi opérationnel.

Ce standard sera progressivement déployé en 2026 sur l'ensemble du Groupe.

II) SANTÉ

A) Politique Santé

Le Groupe n'a pas signé d'accord collectif en matière de Santé et Sécurité au travail. Cependant, la politique Santé et Sécurité comporte un volet santé renforcé. Les entités ont ainsi parmi leurs objectifs d'approfondir la connaissance des risques santé propres à leurs process et de définir localement les moyens permettant de les supprimer ou de les atténuer. Les problématiques relatives à la santé des collaborateurs de Vallourec sont en effet diverses. S'agissant des process, le risque chimique (voir ci-dessous), le bruit, la qualité de l'air et l'ergonomie des postes de travail sont des sujets sur lesquels les établissements déploient depuis plusieurs années des plans structurés d'adaptation. Les questions portent également sur le suivi médical des salariés, les risques psychosociaux auxquels ils pourraient être exposés et la capacité de les faire bénéficier d'une couverture santé adaptée. Enfin, la politique santé du Groupe se doit aussi de s'assurer de l'innocuité des produits utilisés sur les opérations de ses clients.

Risques Déplacements

Par ailleurs, le Groupe a également formalisé une politique de voyage (*Business Travel Policy*) couvrant tous les aspects pratiques liés aux déplacements professionnels. Pour toutes les questions liées à la sécurité des voyageurs, ce document renvoie à une procédure spécifique : la Travel Security procédure. Ce document présente notamment les dispositifs et organisations suivantes :

- Les pays, et les régions au sein même des pays, sont classés selon un niveau de risque allant de 1 à 5. L'actualisation des risques est maintenue à jour 24/7 par un prestataire spécialisé. Les pays à risque 5 sont interdits, la possibilité d'acheter des billets est bloquée dans les outils de réservation référencés. Pour les pays ou zone à risque 4, Le directeur sûreté et le membre du Comité exécutif référent doivent valider le déplacement qui est généralement réalisé avec un accompagnement sécuritaire et en conformité avec les exigences liées au devoir de vigilance.
- L'intégralité des déplacements passe par les agences référencées, une connexion des flux PNR (Passenger Name Record) est établie avec une société d'assistance afin de permettre un suivi des collaborateurs. Si les collaborateurs utilisent de manière exceptionnelle un autre système de réservation, une solution manuelle de tracking est mise en place.
- Un programme d'information, de formation et d'accompagnement médicale et sécuritaire est mis en place et tous les collaborateurs peuvent bénéficier 24/7 d'une assistance médicale et sécurité ainsi que de possibilité d'évacuation médicales sous court délais.
- Tous les collaborateurs ont accès à une application dédiée à la santé et la sécurité en voyage leur permettant d'être informés et en contact avec un prestataire spécialisé.
- Tous les pays à risque pour lesquels le Groupe a une présence forte ont des règles spécifiques de sécurité regroupées dans un document intitulé « Local Security Rules » et mis à jour une fois par an conjointement entre le directeur sûreté et le directeur pays.
- Dans tous les pays de présence permanente ou ponctuelle du Groupe, la direction sûreté a la capacité de déployer des partenaires sûreté de confiance pour des missions de sécurisation, de confinement ou d'évacuation de ses collaborateurs.

Le Groupe s'est fixé pour objectif d'atteindre 0 maladie professionnelle.

En 2025, aucune maladie professionnelle n'a été reconnue imputable à Vallourec par les organismes locaux compétents.

B) Prévention du risque chimique

L'utilisation sanitaire des produits et substances chimiques est une préoccupation essentielle pour Vallourec, qui fait l'objet d'un plan spécifique (ChemSafe) dès 2012. ChemSafe repose sur cinq étapes importantes : l'inventaire, l'évaluation des risques, les substitutions, les moyens de protection et la surveillance.

La maîtrise de l'inventaire des produits chimiques utilisés sur les sites est assurée via une base de données centralisée les répertoriant qui est mise à jour régulièrement afin d'assurer un suivi rigoureux des évolutions et de prévenir ainsi les risques d'effets nocifs.

Plusieurs points sont à souligner :

- a) cette base aide les équipes HSE à mieux connaître les dangers des produits et à mettre en place les moyens de prévention adaptés. L'application s'appuie sur le système de classification mondial (Global Harmonized System) et intègre les évolutions réglementaires. De nouvelles fonctionnalités sont régulièrement déployées pour optimiser la prévention des risques, accompagnées de sessions de formation afin d'assurer la pérennité de la démarche sur tous les sites, malgré les réorganisations et les évolutions de l'outil.

L'outil inclut également un workflow d'autorisation lié à l'évaluation du risque chimique au poste de travail, garantissant un inventaire toujours à jour. L'objectif est d'avoir une vision globale de l'évaluation des risques ;

- b) tous les produits ou substances entrant sur les sites de production sont contrôlés et validés par les responsables HSE locaux. Les services médicaux sont très souvent sollicités afin de fournir une analyse complète des risques. Les contrôles légaux des atmosphères de travail sont réalisés et permettent de conforter les évaluations des risques. Depuis 2019, Vallourec a développé une application afin de formaliser ces validations et de les rattacher à la base de données du Groupe ;
- c) les équipes HSE s'attachent également à réduire les risques d'exposition par le biais de substitution ou la mise en place de barrières via des consignes spécifiques. En 2023, toutes les équipes HSE ont participé à une sensibilisation sur le risque chimique. En 2025, les équipes HSE se sont concentrées sur la réduction des risques les plus élevés par le biais de substitutions, de la réorganisation des postes de travail ou par l'addition d'EPI spécifiques. Ces modifications ont permis de réduire les risques de 15 %. Associées à la démarche de réduction des risques, des formations pratiques relatives à l'identification et le stockage des produits chimiques ont été dispensées aux personnels opérateurs qui ont également été formés aux gestes clés pour mettre et retirer un équipement de protection en toute sécurité ; Un module immersif en réalité virtuelle a été lancé fin 2025 pour renforcer la culture sécurité chimique. Cette formation interactive, axée sur les fondamentaux du risque chimique, plonge les collaborateurs dans des scénarios réalistes afin de les sensibiliser aux situations à risque et leur apprendre les bons réflexes pour réagir efficacement ;
- d) l'impact du risque chimique est également étudié dès le stade initial des projets d'investissements et de R&D, afin de prendre en compte tous les critères de prévention qui doivent y être associés. Plusieurs projets d'investissements et de R&D ont ainsi été validés au niveau corporate du point de vue du risque chimique. Les projets les plus à risques sont suivis et validés à chaque étape jusqu'à l'industrialisation sur site. Cette manière d'agir résulte d'une collaboration étroite avec les communautés de process et les équipes achats. À titre d'exemple, le développement de la deuxième génération du revêtement sans graisse de nos connexions (*Cleanwell Dry 2*) a permis de définir et de mettre en place l'utilisation de produits CMR via des systèmes d'utilisation en vase clos et ainsi garantir le zéro contact pour assurer une protection maximale du personnel. Le suivi de ces procédés hautement sécurisés est ensuite mis en place par les équipes HSE locales ;

- e) enfin, des audits ciblés sur les procédés présentant des risques chimiques majeurs sont réalisés pour garantir l'application des bonnes pratiques et le maintien des niveaux de protection. En 2025, des contrôles sur site ont été déployés, portant principalement sur les conditions de stockage, la fiabilité des inventaires et la conformité des analyses de risques avec la réalité terrain. Ces contrôles s'accompagnent de plans de surveillance suivis par les équipes locales afin d'assurer une amélioration continue.

C) Plan de substitution des produits

Le Groupe a décidé de concentrer ses efforts sur la substitution des produits présentant un niveau de danger élevé en faisant un focus spécial sur les produits classés CMR de catégorie 1 c'est-à-dire ceux dont les effets sont avérés sur l'homme et l'animal. Les changements de législation et la progression des connaissances sur la toxicité des substances font croître chaque année le nombre de produits identifiés comme CMR. Depuis le début de la démarche, le Groupe a identifié 921 produits classés CMR utilisés sur les différents sites en activité en 2025. 16,9 % de ces produits ne disposent pas actuellement d'une solution alternative et ne sont donc pas substituables. Le Groupe déploie des plans de substitution pour tous les produits identifiés comme remplaçables. En collaboration avec la R&D et les fournisseurs, des programmes de tests et de qualification sont menés, parfois nécessitant des adaptations des procédés. Depuis 2022, seuls les produits identifiés comme substituables sont considérés. En effet, la liste des produits non substituables est revue annuellement afin de prendre en compte les éventuelles évolutions. Ces produits ne peuvent donc pas être considérés d'office comme substitués. L'évolution des classifications réglementées des substances ont conduit à répertorier des produits non encore identifiés comme CMR et à engager de nouvelles actions de substitution. Depuis 2023, la démarche s'est intensifiée avec un objectif ambitieux : substituer 97 % des CMR substituables d'ici 2025. Un suivi mensuel et des groupes de travail régionaux mobilisant HSE, achats et process garantissent une avancée structurée. Fin 2025, 97,6 %⁽¹⁾ des 765 références usines identifiées comme CMR substituables⁽²⁾ ont été remplacées⁽³⁾. Par exemple, de nombreuses actions ont été menées notamment sur les peintures. La « communauté de procédé finition » a travaillé avec les sites pour standardiser les références, notamment sur les peintures et supprimant totalement celles classées CMR dans les procédés de marquage. D'autre part, plusieurs investissements ont permis la rénovation des fours de traitement thermique, avec le remplacement des fibres céramiques réfractaires par des matériaux isolants exempts de classification CMR, renforçant ainsi la sécurité. Comme mentionné ci-dessus, 17 utilisations industrielles de produits CMR distincts restent cependant identifiées comme étant non substituables en raison de problématiques techniques ou du manque de substitut sur le marché. Leurs utilisations se font sous la surveillance des équipes HSE et de la Direction Environnement. Les plans d'actions spécifiques déployés au niveau Groupe sont engagés, notamment pour réduire l'utilisation des graisses au plomb. Bien que certaines conditions d'utilisation extrêmes rendent leur substitution techniquement impossible, leur usage est désormais strictement limité aux situations où aucune alternative viable n'existe.

La substitution du Cobalt, mise en place et validée par les équipes R&D a également été l'un des succès en 2023.

En 2025, le Groupe a renforcé et harmonisé les règles d'utilisation des produits chimiques, notamment ceux classés CMR non substituables, afin de garantir une maîtrise rigoureuse des risques et des protections renforcées pour tous.

⁽¹⁾ Il est précisé que seuls les produits identifiés comme substituables sont pris en compte dans le calcul du pourcentage de substitution.

⁽²⁾ Les produits chimiques ou les préparations peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Ils font l'objet de classements dans une catégorie dite « CMR ». Au sens de l'article R. 4412-60 du Code du travail, sont considérées comme agents CMR toutes substances ou toutes préparations cancérogènes (C), mutagènes (M) et toxiques pour la reproduction (R) comme définies à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

⁽³⁾ Certains sites ont précisé leur inventaire. De nouvelles substances ont, par ailleurs, été officiellement classées comme CMR.

2.2.2.2 Formation et développement des collaborateurs

Les politiques et processus de *Talent Management* poursuivent un double objectif :

- s'assurer des compétences, expertises et comportements attendus nécessaires au développement durable du Groupe pour aujourd'hui comme pour le futur ;
- optimiser les leviers d'engagement et de contribution des collaborateurs.

À travers un système homogène d'évaluation et de développement des collaborateurs, le *Talent Management* de Vallourec évalue les compétences techniques et comportementales à développer pour chaque collaborateur sur son poste actuel et préparer son évolution future.

Cela passe, notamment, par la définition et l'animation des processus de management de la performance, de développement de carrière, de revue des talents et de plans de succession.

Ces processus permettent de mettre en place pour chaque collaborateur un plan individuel de développement qui repose sur des actions spécifiques de formation, d'exposition professionnelle ou de projets en fonction de l'évolution identifiée pour le collaborateur.

Vallourec accompagne donc ses collaborateurs tout au long de leur carrière pour révéler et développer leurs talents grâce à plusieurs programmes et initiatives déployés au sein du Groupe.

Cet engagement de développement et de formation tout au long de la carrière est au cœur du modèle d'affaire de Vallourec. Il assure le maintien et le développement des expertises indispensables à notre positionnement de partenaire de confiance à la pointe de la technologie. Ce besoin et cet engagement pour la sécurisation et le développement d'expertises pérennes expliquent également le faible recours à des contrats temporaires et donc la très forte proportion d'employés permanents dans les effectifs du Groupe. (voir section 2.2.1.1 - tableau VI).

I) ÉVALUATION DES COLLABORATEURS

Le système d'information de gestion des talents dénommé « Talent 360 », utilisé à travers le Groupe, est l'un des outils d'évaluation des compétences, de gestion des objectifs et des comportements, ainsi que du potentiel de la population Ingénieurs & Cadres.

A) Entretien annuel de performance

Le management de la performance, totalement revu fin 2022, permet une évaluation plus juste de la performance des collaborateurs dans un triple objectif de pilotage de la performance, de développement des collaborateurs et de reconnaissance des contributions.

La performance est évaluée, a minima, une fois par an pour la population cadres lors d'entretiens dédiés.

Les réalisations de l'année passée, liées à la maîtrise du poste et à l'atteinte d'objectifs spécifiques fixés sont discutées et évaluées, tout comme la mise en œuvre des compétences de leadership du Groupe, selon les 5 piliers de leadership définis.

En 2025, la revue de performance de mi-année qui était jusque-là simplement encouragée, a été rendue partiellement obligatoire, avec un taux de complétion de 70 %. Se déroulant entre juillet et septembre, elle permet de faire un point d'avancement sur les objectifs de l'année en cours et de donner un feedback spécifique lié à la performance du premier semestre écoulé.

Les évaluations de performance sont réalisées dans notre outil « Talent 360 » pour l'ensemble des Cadres, avec un taux de complétion dépassant les 96 % sur les dernières années et ce avant la mi-février.

Cet outil est également accessible aux techniciens et agents de maîtrise dans la plupart des pays où le Groupe est présent.

B) Revue des talents

La revue des talents, pilotée par la Direction des Ressources Humaines en lien avec les régions, est un processus indispensable pour s'assurer que le Groupe dispose des talents nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Elle permet également d'identifier et de développer le potentiel des collaborateurs pour les faire évoluer au sein de l'organisation à

court, moyen et long terme, en répondant en priorité aux besoins de l'organisation. Les plans de succession s'attachent ainsi à identifier pour chaque poste le collaborateur ou la collaboratrice qui présente le meilleur profil, compte-tenu de sa performance, des comportements observés en lien avec le modèle de leadership, et de ses capacités. La pratique du feedback individualisé aux collaborateurs concernant le projet de l'entreprise pour chacun(e) a été mise en œuvre en 2025 et doit être généralisée en 2026, afin que chacun(e) soit informé(e) de ce que le Groupe projette pour lui/elle en termes de poste futur et de plan de développement spécifique associé.

Le processus de revue des talents est déployé depuis 2024 à toutes les entités du Groupe, permettant d'une part, de solidifier les plans d'évolution des collaborateurs clés et ainsi de prévoir, pour chacun(e) d'entre eux, les actions de développement nécessaires en vue de leur poste futur, et, d'autre part, de renforcer la robustesse organisationnelle en croisant des profils issus de différentes régions.

Un focus renforcé est notamment réalisé pour les « experts » du Groupe dont les compétences sont clés, du fait de la position technologique de pointe de Vallourec.

Une attention particulière est également portée aux nouveaux métiers du Groupe, ainsi qu'aux métiers en transformation afin d'accompagner et préparer les talents du Groupe aux compétences nécessaires dans le futur.

C) Plan de succession

Vallourec a encore renforcé cette année ses plans de succession pour anticiper les futurs mouvements sur les postes clés en consolidant l'ensemble des postes critiques dans l'organisation et en envisageant, pour chacun d'eux, les scénarii de remplacement.

Depuis 2023, une attention renforcée est portée sur le vivier de femmes du Groupe pour s'assurer que les plans de succession les intègrent pleinement et que, pour chaque poste discuté, figure au moins une candidate, en vue d'atteindre l'objectif de 30 % de femmes dans la population des « leaders » en 2027 (voir section 2.2.4.1).

II) DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

A) Programme Experts

Le Programme Experts encourage et valorise les parcours individuels dans les métiers de forte expertise technique du Groupe et permet à Vallourec de développer sa compétitivité pour satisfaire des marchés de plus en plus exigeants. En 2024, ce programme a été amplifié pour inclure la connaissance applicative comme un domaine d'expertise clé, en addition aux thématiques produits et process. À ce jour, ce programme permet de reconnaître environ 300 experts à travers le Groupe.

B) Management et Suivi des Expertises

En 2023, un nouveau projet a été lancé, visant à garantir la pérennité et le développement des expertises du Groupe via une politique de ressources humaines dédiée. Après une phase de recensement de l'ensemble des expertises du Groupe (au nombre de 300) et d'évaluation de leur criticité, des diagnostics par champ d'expertise critique ont été réalisés, débouchant sur des plans d'actions spécifiques (recrutement, mobilités internes, transfert de connaissances). Un suivi est depuis en place pour assurer le suivi et l'amélioration continue de la robustesse de ces expertises critiques, en fonction des besoins de l'entreprise et des évolutions du marché.

C) Formation

Dans un contexte de forte transformation du Groupe, Vallourec a un besoin croissant de collaborateurs impactants, motivés et capables de s'adapter aux changements des métiers et des marchés. Le Groupe s'attache à concilier ses besoins d'adaptation et d'évolution avec les aspirations individuelles de ses salariés en leur permettant de développer leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel.

Les formations proposées aux collaborateurs sont issues essentiellement des plans individuels de développement identifiés lors de l'entretien de carrière et développement, et confirmés lors des *Talent Reviews*. Une mesure d'impact est déployée de façon systématique après les formations, en particulier auprès des managers des personnes formées, par la mise en oeuvre de plans d'actions individuels issus de la formation suivie ou par la mesure de la compétence acquise.

Outre les formations proposées et mises en place décidées par la Direction Formation Groupe, chaque entité élabore chaque année son plan de formation en cohérence avec les orientations stratégiques et pédagogiques du Groupe. Des programmes de formation spécifiques sont ainsi mis en place pour répondre localement aux enjeux particuliers du marché et aux exigences réglementaires.

Vallourec University

Vallourec University est l'entité corporate de formation de Vallourec. Sa mission est de développer une culture commune, de renforcer les compétences de leadership et métiers, et d'être en support de la stratégie du Groupe par le développement des

compétences nécessaires des collaborateurs et collaboratrices à travers le monde. Les formations peuvent être délivrées par les relais de Vallourec University dans les principaux pays, en central dans le cadre d'actions ciblées, ou en e-learning via le LMS (Learning Management System).

Vallourec University décline son action sur trois piliers majeurs :

- les Fondamentaux et la Culture, qui regroupent les programmes d'accueil dans le Groupe, la compréhension interculturelle, la gestion du changement ainsi que l'ensemble des formations obligatoires (éthique & conformité, cybersécurité, sécurité des données, RGPD) ;
- les Compétences de Leadership et de Comportements, qui préparent à la gestion des enjeux spécifiques rencontrés dans les postes de management et de leadership. La mise en œuvre des Compétences de Leadership, définies dans le modèle de Leadership Vallourec, s'attache au déploiement des 5 piliers définis, que sont la responsabilité, la gestion de la performance, la collaboration, le développement des collaborateurs/trices et la remise en cause du status quo.
- l'Expertise et les Compétences métiers, qui proposent des contenus relatifs à la sécurité (focus majeur depuis 2022), aux processus et technologies, des parcours métiers (ventes, achats, gestion de projet), ainsi que les compétences linguistiques indispensables (en anglais essentiellement).

Les programmes de Vallourec University sont réalisés en partenariat avec les experts métiers de Vallourec ainsi que des prestataires sélectionnés pour leur capacité à démontrer leur impact.

Vallourec University est dotée d'un LMS, outil de gestion de la formation proposant aux collaborateurs/trices un accès direct à des contenus de formation (e-learning, plateforme de langues, vidéo, podcast...).

Grâce à cet outil, Vallourec University offre des formations sur mesure ou génériques, déployées dans les différents sites Vallourec, pour tous les collaborateurs connectés au LMS. Ces offres s'intègrent dans une stratégie de formation en *blended learning* où les formations en face-à-face ou classe virtuelle sont préparées ou renforcées par des séquences de formation en e-learning, permettant une meilleure acquisition des apprentissages et une réduction du temps passé en salle.

Le *digital learning* vient enrichir la palette des modalités des formations disponibles au sein du Groupe. La plateforme Vallourec University, ouverte à tous les collaborateurs/trices disposant d'un compte Vallourec, propose près de 3 000 contenus disponibles en ligne, accessibles à tout instant et en libre accès.

En 2025, 410 000 heures ont été consacrées à la formation professionnelle des collaborateurs et collaboratrices, avec des axes renforcés sur les priorités du Groupe.

Salariés formés au moins deux heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning

	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Femmes	88 %	93 %	83 %	94 %	1	95 %	91 %	94 %
Hommes	87 %	90 %	84 %	92 %	1	96 %	88 %	92 %
TOTAL GROUPE*	87 %	91 %	83 %	93 %	1	96 %	89 %	92 %

* % de salariés formés au moins deux heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning par catégorie socioprofessionnelle.

En 2025, 92 % des employés du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation, en hausse de 3 points par rapport à 2024, et chaque salarié formé du Groupe a réalisé en moyenne 34,5 heures de formation, contre 31 heures en 2024, soit une augmentation de

+ 10 %, due principalement à l'effort continu sur les actions de formation sécurité et l'accent mis sur les formations obligatoires, les formations au leadership et la langue anglaise.

Toutes les catégories professionnelles ont bénéficié d'un accent plus important mis sur la formation, visant à proposer à chacun et chacune des contenus ciblés visant le développement de leurs compétences, en lien avec les priorités du Groupe.

La répartition des salariés formés est enrichie des statistiques femmes/hommes. La proportion de femmes formées est supérieure à celle de leurs collègues masculins chez les ouvriers et les agents de maîtrise.

Le taux d'ouvriers formés a augmenté de 4 points entre 2024 et 2025. Ils ont bénéficié de 67 % des heures de formation cette année.

La formation synchrone (en présentiel ou en ligne) représente 77 % du volume d'heures de formation, et les formations e-learning 23 % du volume total de formation (soit 3 points de plus qu'en 2024).

	Nombre total d'heures de formation en 2025	%	Nombre total d'heures de formation en 2024	%	Progression
Fondamentaux & Culture	15 823	4 %	13 138	3 %	20 %
Leadership & Behavioral skills	46 674	12 %	30 886	8 %	51 %
Expertise & Compétences métiers	340 601	84 %	347 497	89 %	-2 %
dont HSE	153 347	38 %	154 483	39 %	-1 %
dont Langues	15 773	4 %	14 650	4 %	8 %
TOTAL*	409 011	100 %	391 521	100 %	3 %

N.B : * including 6 hrs on LMS elearning content.

La répartition des thèmes de formation et leur part respective dans le volume d'heures témoigne de l'accent mis sur la montée en standards internationaux de Vallourec.

Ainsi, les formations « Fondamentaux & Culture » ont continué à progresser, grâce à des formations « Induction », des formations Compliance synchrones renforcées sur nos différentes géographies auprès de personnes exposées et le lancement d'e-learning sur ces thématiques.

Les formations « Santé et Sécurité » ont continué d'être la priorité du Groupe, représentant 38 % des formations dispensées, dans la continuité de 2024. La formation « Safety Visit », dispensée à travers le Groupe depuis 2024, en est l'initiative la plus marquante.

Les formations en « Leadership et Behavioral skills » ont été également renforcées, et déployées à une plus large population de managers. En particulier pour soutenir le déploiement du modèle de Leadership et des compétences managériales attendues chez chacun(e).

Enfin, le Groupe a renforcé son programme online pour l'apprentissage de l'anglais en 2025, donnant accès à plus d'un millier de collaborateurs à cet outil. Les apprenants sont suivis mensuellement, avec une moyenne d'apprentissage de 17 heures en 2025 (contre 7h en 2024).

2.2.2.3 Horaires de travail et équilibre travail-vie personnelle

I) ORGANISATION DU TRAVAIL

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24 h/24) pendant cinq ou six jours par semaine avec trois, quatre ou cinq équipes alternantes est généralisé dans la majorité des sites de production.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentations, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Pour faire face aux besoins d'adaptation liés à la conjoncture, le Groupe a recours, chaque fois que possible, à une réduction des cycles horaires (2x8 au lieu du 3x8, 3x8 au lieu du 5x8...).

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

Par ailleurs, l'entreprise est à l'écoute de l'équilibre travail-vie personnelle des collaborateurs. Ainsi, un ensemble de questions relatives notamment à l'amplitude horaire, la charge de travail et le

retour du collaborateur sur son équilibre travail-vie personnelle sont systématiquement et de façon obligatoire, abordées dans l'ensemble des entretiens annuels des cadres du Groupe. Par ailleurs, ces thèmes font également partie de l'Enquête d'Engagement menée sur les périmètres du Groupe et par conséquent des plans d'actions associés.

Enfin, les collaborateurs bénéficient d'une politique de congés pour certains événements familiaux (politique définie au niveau des pays).

En ce qui concerne le lien nation-armée, ces législations sont également respectées par le Groupe dans ses pays d'implantation. Par exemple, aux États-Unis, le Groupe accorde un congé militaire aux employés réguliers pour la durée prévue du service militaire actif dans le cadre du programme de formation spécifique ou de la période de service requise dans toute branche des services en uniforme, jusqu'à concurrence du temps alloué aux droits de réemploi de l'employé en vertu de la législation en vigueur. Le congé militaire cumulé de l'employé ne peut excéder cinq ans. Le congé pour service militaire s'ajoute aux vacances normales ou aux autres congés payés accordés par l'entreprise.

II) DURÉE DU TRAVAIL

Le tableau ci-après reflète le nombre d'heures travaillées et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées au cours des deux derniers exercices. Il a été renseigné, pour chacune des zones, sur la base du nombre d'heures de travail de l'effectif inscrit.

	Nombre moyen d'heures travaillées par salarié		Dont nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié dans l'année	
	2024	2025	2024	2025
Afrique	1 792	1 511	49	34
ALENA	2 415	2 055	429	377
Asie	2 300	2 091	521	400
Brésil	1 936	1 639	98	83
Europe	1 601	1 346	22	13
Moyen-Orient	2 341	1 775	49	56

Nombre moyen d'heures travaillées par salarié par an	2024	2025
Algérie	2 021	2 076
Allemagne	1 390	1 370
Angola	1 965	1 740
Arabie Saoudite	2 475	1 812
Azerbaïdjan	1 804	1 890
Brésil	1 936	1 639
Canada	1 692	1 414
Chine	2 665	2 321
Émirats Arabes Unis	2 042	1 697
États-Unis	2 354	1 992
France	1 624	1 350
Indonésie	2 087	1 809
Kazakhstan	1 917	
Malaisie	1 340	
Mexique	2 694	2 399
Nigeria	1 649	1 480
Norvège	1 409	1 230
Ouganda	1 644	1 327
Royaume-Uni	1 797	1 256
Russie	1 033	
Singapour	2 116	1 811

Bien que le dispositif des heures supplémentaires ne s'applique pas aux cadres, le nombre moyen d'heures supplémentaires a été calculé sur l'ensemble du personnel (personnel inscrit), y compris les cadres.

III) ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées (maladies, accidents de travail et de trajet, hors absences maternité) ramené au nombre d'heures effectivement travaillées, (déduction des heures supplémentaires) et rajouter les absences (hors absences maternité). Il se situe, pour chaque pays, dans la moyenne basse des taux observés dans des industries comparables.

En 2025, le taux d'absentéisme au niveau du Groupe s'élève à 2,85 % contre 2,81 % en 2024.

Taux d'absentéisme	2024	2025
Afrique	0,25 %	0,79 %
ALENA	2,16 %	2,11 %
Asie	1,53 %	1,79 %
Brésil	3,13 %	3,15 %
Europe	4,24 %	4,87 %
Moyen-Orient	1,00 %	1,42 %
TOTAL	2,81 %	2,85 %

2.2.2.4 Politique salariale

I) MASSE SALARIALE

En 2025, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 707 millions d'euros :

- 537 millions d'euros au titre des salaires ;
- 31 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement ;

- 4 millions d'euros au titre des charges liées aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance ;
- 135 millions d'euros au titre des charges sociales.

La répartition de la masse salariale par pays est la suivante :

Répartition de la masse salariale	2024	2025
Allemagne	4 %	0 %
Brésil	28 %	31 %
Chine	3 %	4 %
États-Unis	31 %	35 %
France	24 %	19 %
Mexique	2 %	2 %
Royaume-Uni	2 %	2 %
Divers	6 %	7 %
TOTAL	100 %	100 %

II) INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2025, ils ont représenté 31 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

III) ACTIONNARIAT SALARIÉ

Une offre d'actionnariat salarié a été mise en œuvre début 2025 : Vallourec Invest 2025. Cette dernière a visé 7 pays (contre 3 en 2023) : Arabie Saoudite, Brésil, Émirats Arabes Unis, États-Unis, France, Indonésie et Singapour.

Vallourec Invest 2025 a continué de proposer une décote de 20 % et un abondement. Pour 2026, un mécanisme similaire sera proposé dans les pays suivants : France, États-Unis, Brésil, Émirats-Arabes-Unis.

IV) RATIO DE RÉMUNÉRATION

Conformément aux exigences de la norme ESRS S1-16, le Groupe publie cette année le « ratio de rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée à la rémunération annuelle totale médiane des employés », afin d'assurer une transparence complète sur les écarts de rémunération. Il s'élève à 96,5 et est calculé sur la base des salariés présents à temps plein sur l'ensemble de l'année 2025 dans les trois pays principaux de Vallourec (Brésil, États-Unis, France), ce qui représente 71 % des effectifs permanents du Groupe.

Il convient de noter que ce ratio prend en compte des données d'une très grande hétérogénéité dans la mesure où les contextes de rémunération sont fortement différents en fonction des pays.

L'indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes est quant à lui présenté en section 2.2.4 « Diversité et égalité des chances ».

V) SALAIRE DÉCENT

Conformément aux engagements pris en 2024 et afin de concrétiser la réflexion engagée sur la définition d'un salaire décent en vertu de l'ESRS S1-10, Vallourec a cette année élaboré une méthodologie pour évaluer cette notion. Dans les pays où elle est disponible, l'analyse s'appuie sur la référence de la Global Living Wage Coalition, fondée sur la méthodologie Anker, qui estime le coût d'une vie décente en évaluant le budget nécessaire pour couvrir les besoins essentiels d'un ménage (alimentation, logement, santé, transport, éducation) dans un contexte local donné. Dans d'autres pays, l'évaluation repose sur les données de l'OCDE, comparées aux rémunérations du Groupe. Enfin, dans l'Union européenne, l'analyse s'appuie sur la directive (UE) 2022/2041 relative à des salaires minimaux adéquats. L'analyse réalisée représente 95 % des effectifs permanents du Groupe.

- En France 100 % des salariés sont rémunérés au-dessus du salaire décent défini par la directive (UE) 2022/2041.
- En Indonésie 100 % des salariés sont rémunérés au-dessus du salaire décent défini par la méthodologie Anker.
- Aux États-Unis 99,1 % des salariés sont rémunérés au-dessus du salaire décent défini à partir de 50 % du salaire moyen brut du pays calculés sur la base des données de l'OCDE. Le positionnement salarial moyen des 0,9 % des salariés restant se situe à 95 % du salaire décent.
- Au Brésil 97,1 % des salariés sont rémunérés au-dessus du salaire décent défini par la méthodologie Anker. Le positionnement salarial moyen des 2,9 % des salariés restant se situe à 94 % du salaire décent.
- En Chine, 45,9 % des salariés sont rémunérés au-dessus du salaire décent défini par la méthodologie Anker. Néanmoins, la structure de rémunération dans le pays inclut des éléments qui ne figurent pas dans la rémunération fixe mais qui constituent pour autant de la rémunération qui a été versée de manière récurrente sur les dernières années. En intégrant ces éléments, 93,5 % des salariés perçoivent un salaire au-dessus du montant décent défini par la méthodologie Anker. Le positionnement salarial moyen des 6,5 % restants atteint 88 % de cette référence.
- Au Mexique 97,5 % des salariés sont rémunérés au-dessus du salaire décent défini par Anker. Le positionnement salarial moyen des 2,5 % des salariés restant se situe à 93 % du salaire décent.

2.2.2.5 Couverture santé

Dans la quasi-totalité des pays à l'exception de ceux d'Afrique et du Moyen-Orient, les salariés bénéficient d'un système de couverture santé pour eux-mêmes et leur famille. Lors de leurs déplacements professionnels, une assistance médicale leur garantit une prise en charge dans les meilleures conditions.

2.2.3 Dialogue social (ESRS S1)

2.2.3.1 Organisation du dialogue social

Partout où le Groupe est implanté, il a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays, conformément aux réglementations locales. À ce jour, la grande majorité des effectifs du Groupe est couverte par des accords collectifs de branche ou d'entreprise (100 % des effectifs dans l'Espace Économique Européen, Vallourec travaille actuellement à la mise en place d'un indicateur permettant de suivre la négociation collective sur l'ensemble de son périmètre).

Le Groupe dispose d'un Comité de Groupe, conformément aux dispositions des articles L2331-1 à L2335-1 du Code du travail, lequel se réunit au moins une fois par an afin d'informer les représentants du personnel sur la situation économique, financière et sociale, ainsi que sur les orientations générales du Groupe.

Conformément à son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, Vallourec respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective dans le respect des législations en vigueur.

EN FRANCE

En 2025, de nombreuses réunions ont eu lieu avec les représentants du personnel.

Outre les sujets abordés lors des réunions régulières des différentes instances locales et de Groupe, les thèmes les plus importants ont été :

- La négociation et la signature d'un avenant à l'accord d'intéressement avec des conditions spécifiques pour 2025.
- L'information et la consultation sur un projet de simplification du périmètre des entités juridiques françaises.

AU ROYAUME-UNI

À la suite de la fermeture du site de Bellshill en 2024, le dialogue social s'organise à travers des consultations et des discussions avec les salariés.

EN AMÉRIQUE DU NORD

Dans toute l'Amérique du Nord, la communication avec les salariés via des assemblées générales, des sessions « Quick Connect » et des tables rondes en petits groupes (c'est-à-dire des réunions en présentiel) reste un axe important pour partager les priorités stratégiques de Vallourec et recueillir directement les retours et questions des collaborateurs. Des enquêtes telles que « Great Places to Work » permettent également de recueillir les avis des salariés et de mettre en place des actions de suivi par le management.

En 2025, de vastes campagnes de communication ont également été menées en Amérique du Nord pour encourager l'utilisation de « Speak Up! », notre ligne d'alerte intégrité actualisée, ainsi que de *MyCority*, un outil permettant aux salariés de signaler tout problème de sécurité. Des groupes transverses, tels que « We are Vallourec », contribuent également à la qualité globale du dialogue social et des relations avec les salariés.

De multiples activités, à caractère social, sportif ou culturel, sont organisées au sein des filiales. Elles prennent des formes différentes selon les structures : orchestres ou chorales d'entreprises, organisation de voyages touristiques, financement de colonies de vacances pour les enfants, organisation de compétitions sportives, organisations de fêtes. Ces activités, dont le but est de rassembler en dehors du strict cadre professionnel, viennent soutenir et renforcer les liens entre les salariés.

À travers ces différentes interactions, le Groupe renforce le respect mutuel et le dialogue, ainsi que son engagement commun envers les valeurs de Vallourec : transparence, performance, réactivité et respect.

Au Mexique, les salariés de production sont représentés par un syndicat dans le cadre d'une convention collective couvrant leurs droits et conditions de travail. Vallourec entretient une relation de collaboration avec le syndicat. Des échanges et négociations réguliers permettent une approche concertée pour garantir des conditions de travail sûres, une rémunération et des avantages compétitifs, et améliorer l'expérience et le bien-être des salariés.

EN AMÉRIQUE DU SUD

En 2025, la relation entre l'entreprise et les syndicats s'est concentrée sur des questions liées à la représentativité des syndicats vis-à-vis des intérêts des salariés, conformément à la législation du travail. Parmi les principaux sujets figurent :

- la négociation de l'accord de participation aux résultats ;
- la négociation d'accords et de conventions collectives portant sur des sujets tels que : les banques d'heures, les horaires de travail, la rémunération des salariés, la mise en œuvre de mécanismes liés à l'activité de l'entreprise ;
- la CIPA – Commission Interne de Prévention des Accidents, qui se concentre sur la santé et la sécurité dans les processus internes de l'entreprise ;
- le CRE – Conseil des Représentants des Salariés, qui vise à favoriser la relation entre l'entreprise et les salariés, en promouvant le dialogue sur les opportunités d'amélioration des conditions internes au sein des unités.

EN CHINE

Des syndicats ou des représentants du personnel existent dans la plupart des entités en Chine, et l'employeur entretient des communications régulières avec ces représentants. Dans tous les cas, Vallourec encourage les salariés à avoir des représentants. Le syndicat a été créé à Tianda Chuzhou en 2021. Dans l'entité sans syndicat ni représentants du personnel, le dialogue social s'effectue par contact direct entre le personnel et la direction lors de réunions internes de communication.

EN INDONÉSIE

Les salariés de PTCT à Batam sont représentés par un syndicat unique (Spices), qui inclut des représentants de tous les départements. Des réunions mensuelles sont organisées entre les dirigeants syndicaux et l'équipe de direction. En octobre 2025, un accord collectif a été signé et prolongé jusqu'en 2027. Les négociations sur les grilles salariales sont menées chaque année, avec des ajustements liés aux salaires minimums imposés par le gouvernement afin de garantir conformité et équité.

2.2.3.2 Enquête interne de satisfaction du personnel

Une enquête de satisfaction Groupe a été lancée en 2024 avec la société Great Place To Work (GPTW). Entre le 14 octobre et le 1^{er} novembre 2024, 13 000 collaborateurs/trices ont été appelé(e)s à répondre à 60 questions couvrant les thèmes du respect, de la crédibilité, de la justice, de la fierté et de la camaraderie, ainsi que 4 questions portant sur leur perception de la Santé et de la Sécurité au travail. 77 % d'entre eux ont répondu, ce qui correspond au meilleur taux de participation enregistré chez

Vallourec pour une étude de ce genre ; la dernière en 2021 avait recueilli 64 % de participation. Une nouvelle édition de l'enquête de satisfaction Groupe sera relancée à la fin du premier semestre 2026. Cette nouvelle vague permettra à Vallourec de mesurer l'évolution de la perception des collaborateurs depuis 2024, d'évaluer l'impact des plans d'actions mis en place et d'identifier les nouveaux axes de progrès.

2.2.3.3 Communication interne du Groupe

La communication interne tient un rôle prépondérant dans le fonctionnement de Vallourec. Elle permet de faire le lien entre les salariés dans le monde entier et de créer un véritable sentiment d'appartenance au Groupe. L'ambition de la communication interne est d'engager et de faire adhérer les collaborateurs de Vallourec à une vision, un projet collectif, des valeurs, et d'accompagner la transformation de Vallourec. Vallourec entretient un dialogue constant entre ses équipes à travers différents canaux :

- des webcasts réguliers dénommés « On Air » avec l'équipe dirigeante pour partager tous les temps forts de l'entreprise avec l'ensemble des 12 269 collaborateurs du Groupe. Le webcast est également utilisé pour les conventions régionales et les séminaires thématiques afin de compléter les événements organisés en présentiel ;
- des rencontres nommées « Coffee n' Connect » entre le PDG – Philippe Guillemot, les équipes dirigeantes et les collaborateurs ont été organisées tout au long de l'année afin de présenter la nouvelle Gouvernance du Groupe et présenter les priorités du Groupe. Ces rendez-vous réguliers sont également des temps d'échanges ;
- via l'intranet, My Vallourec, qui touche environ 8 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays. My Vallourec regroupe les différents sites intranet du Groupe sur une seule et même plateforme,

donnant aux salariés un accès simple à l'information corporate et locale. Il propose un environnement basé sur Office 365, ergonomique, uniforme, moderne et ouvert. Les informations communiquées sur *My Vallourec* permettent de mieux faire connaître la stratégie, les objectifs, les résultats et les succès des équipes à travers le monde. Les actualités sont également relayées sur les écrans des sites qui en sont équipés ;

- *My Vallourec* est complété par le réseau social d'entreprise, qui permet aux collaborateurs d'échanger, de partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques via des communautés dédiées, et par Teams, le hub conçu pour favoriser le travail en équipe ;
- une communication spécifique à certains projets qui sensibilise les salariés aux sujets clés du Groupe – la sécurité, la qualité, le digital, les grands projets RH, l'éthique et les valeurs, la RSE, la Transition Énergétique –, ou les mobilise dans les moments forts (*Awards R&D*, Innovation, projets majeurs impactant la vie du Groupe, etc.).

La communication interne du Groupe s'appuie également sur les ressources locales dans les pays et dans les filiales, qui relaient les messages, nourrissent les remontées du terrain et animent leurs propres outils de communication (journaux, intranets...).

2.2.4 Diversité et égalité des chances (ESRS S1)

Le Groupe considère que la diversité est facteur d'innovation et de performance, constituant ainsi une opportunité à développer. Les actions du Groupe visant à promouvoir la diversité et lutter contre la discrimination et ce en totale cohérence avec la reconnaissance de la performance et du mérite sont exposées ci-après.

En 2023, le Groupe a élargi la notion de diversité, jusqu'alors essentiellement focalisée sur la diversité de genre, à la diversité

multi-générationnelle, à la multiculturalité et au handicap. Cette impulsion s'inscrit dans le programme : « We are Vallourec », qui se matérialise, notamment, par la mise en place d'instances de gouvernance et de plans d'actions pour chaque région.

Les grandes lignes du programme sont définies lors de comités de pilotages mensuels, permettant, notamment le suivi des KPIs et les actions menées dans chaque pays.

2.2.4.1 Parité hommes/femmes

Les femmes représentent désormais 28,3 % de la population des cadres et managers du Groupe (soit + 1,2 point par rapport à 2024, et + 2,1 points par rapport au 31 décembre 2023). La part des femmes dans le *Senior Management* a progressé significativement, se situant à fin 2025 à 19,2 %, soit + 4,1 point par rapport à 2024, et + 5,7 points par rapport à fin 2023.

La proportion de femmes présentes au Comité exécutif est passé de 15 % à 23 % en raison de l'arrivée d'une femme, après avoir fortement progressé les dernières années (aucune femme au Comité exécutif en 2020).

Les objectifs du Groupe en matière de diversité hommes/femmes sont suivis dans le cadre du programme « We are Vallourec » lancé en 2023, et visant :

- 30 % de femmes parmi la population ingénieurs et cadres au 1^{er} janvier 2027 ;

- 30 % de femmes parmi la population *Top Management (Top 80 Leaders)* au 1^{er} janvier 2027 ;

- 30 % de femmes au sein du Comité exécutif au 1^{er} janvier 2027.

Pour répondre aux problématiques d'équité et de diversité, les priorités suivantes ont été renforcées :

- assurer les conditions du succès des femmes ;
- pour tout recrutement, avoir au moins une candidate ;
- pour tout plan de succession, avoir au moins une collaboratrice ;
- garantir une égalité de rémunération entre hommes et femmes (à travail égal, salaire égal).

Les principales actions en 2025 ont consisté à maintenir et développer le mentorat de femmes dans toutes les régions, à agir sur les conditions de travail et d'emploi des femmes sur les sites du Groupe, à développer des actions de visibilité de nos métiers par la mise en place progressive d'un réseau d'universités partenaires dans chacun des pays, à s'appuyer sur la Journée internationale des droits de la femme pour communiquer largement (plus de 1 000 employés ont participé à ces présentations), sur les enjeux de la diversité et les actions mises en place.

Par ailleurs, une attention particulière a encore été portée en 2025 aux candidatures féminines dans le cadre du programme « Expert », programme clé dans le maintien et le développement du leadership technique et innovation du Groupe. Les femmes ont ainsi représenté en 2025 30 % des candidats et 30 % des nominés, une part supérieure à leur représentation dans les effectifs. Leur part dans la population experts gagne 1,7 point à 18,2 % (contre 16,5 % en 2024).

Le Groupe publie deux indicateurs relatifs à l'écart de rémunération entre femmes et hommes.

Le premier, conforme aux exigences de l'ESRS S1-16 est de 18,9 % en faveur des femmes, il s'explique par le faible taux de féminisation dans les effectifs ouvriers et il est calculé sur les salaires fixes annuels des 3 pays principaux du Groupe (Brésil, Etats-Unis, France) soit 80,7 % de l'effectif permanent du Groupe.

Le second, l'indicateur historique de Vallourec, mesure les écarts par niveau de poste et par pays et que le Groupe considère comme le plus pertinent pour suivre les évolutions dans le temps. En effet, depuis 2020, Vallourec a introduit cet indicateur afin d'analyser les éventuelles disparités salariales au sein du Groupe. Cette méthode se concentre sur les pays les plus significatifs en termes d'effectifs et présentant des pratiques de rémunération comparables, soit le Brésil, la France et les États-Unis. L'analyse porte sur les agents de maîtrise et les cadres par groupe de niveaux, excluant les ouvriers (compte tenu du faible taux de féminisation). En 2025, cette population représente 73 % des cadres et agents de maîtrise du Groupe. Le taux observé est de 4 % (contre 4,4 % en 2024) en faveur des hommes. Cette faible disparité s'explique par l'efficacité des politiques RH en matière de diversité. De plus, cet écart provient principalement de l'ancienneté dans les groupes de fonctions analysées.

Le résultat est partagé et commenté au sein de « We Are Vallourec » tous les ans.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives régionales visant à structurer une démarche de promotion des femmes sur l'ensemble des sites ont été poursuivies, les promotions de femmes dans la population cadre continuant de faire progresser leur part dans la population managériale (28 % en 2025).

La part des femmes dans les recrutements externes ingénieurs et cadres a continué de se maintenir significativement, représentant 35 % en 2025 (niveau comparable à 2024 et 2023).

2.2.4.2 Diversité culturelle

En tant que Groupe international, Vallourec bénéficie d'une grande diversité culturelle. Afin d'assurer les conditions d'une collaboration harmonieuse et efficace, les ingénieurs et cadres qui sont amenés à faire travailler des équipes pluriculturelles ont accès à des programmes de formation spécifiques. En 2025, les sessions interculturelles France-Brésil initiées en 2024 ont été reconduites avec succès pour les publics de cadres ayant à gérer des équipes transverses. Ce programme va être déployé sur d'autres zones nécessitant une compréhension multiculturelle renforcée pour une meilleure efficacité opérationnelle.

Des actions de communication régionales ont eu lieu en 2025, notamment à l'occasion de la Journée internationale de la diversité culturelle pour mettre en lumière des aspects singuliers de la culture de chaque pays dans lequel est présent le Groupe.

Enfin, une attention particulière est portée à la diversité culturelle au sein des comités de direction du Groupe afin que ceux-ci reflète davantage notre empreinte internationale.

2.2.4.3 Diversité générationnelle

Une attention particulière a été portée en 2025 sur la constitution des groupes projets dans les différentes fonctions et géographies de Vallourec en y intégrant le critère de diversité de leur composition, avec une attention marquée sur la diversité générationnelle. Ainsi, dans le cadre du Hackaton Generative AI organisé en 2025, les 48 participants ont reflété les différentes entités du Groupe avec un mix générationnel équilibré, afin de promouvoir et d'accélérer l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein du Groupe.

2.2.4.4 Handicap

Dans les principaux pays du Groupe, des actions d'accompagnement individuel ont continué d'être menées dans les différentes entités du Groupe. Ainsi, le Brésil, dans le cadre de ses actions visant à promouvoir la diversité, suit via un groupe d'actions spécifique pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, un plan d'actions défini annuellement via des comités mensuels. Par exemple, une action pour l'intégration de collaborateurs en situation de surdité a été menée avec succès. En France, des actions de sensibilisation autour de la question du handicap ont été organisées à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, qui s'est déroulée du 17 au 23 novembre 2025, permettant ainsi à Vallourec de réaffirmer son engagement en faveur de l'inclusion. Le Groupe a pour la première fois organisé un événement global à l'occasion

de la Journée internationale des personnes en situation de handicap le 2 décembre 2025, marquant son souci de faire de l'inclusion des personnes en situation de handicap un pilier de son action en faveur de la diversité. En 2026, une feuille de route de progression définie par chaque région sera déployée en vue de mesurer la progression et l'efficacité des mesures prises. Les principaux thèmes identifiés sont la sensibilisation, la prévention des biais, l'aménagement des conditions de travail et les perspectives professionnelles. Un indicateur spécifique commun dans les géographies non couvertes par une législation spécifique va être mis en place en 2026, afin de pouvoir mesurer le pourcentage de personnes déclarant être en situation de handicap.

2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2)

Dans le cadre de son Analyse de Double Matérialité le Groupe a pris soin d'étudier le profil de ses fournisseurs et de ses clients. Pour sa chaîne de valeur avale, ses clients, Vallourec a pu constater une relative homogénéité en terme de structuration. Il s'agit d'entreprises d'implantation mondiale sur lesquelles incombent des obligations en matière de vigilance similaires à celles de Vallourec. Ce faisant, après une revue minutieuse, aucun risque n'a été retenu. Il est ressorti que les risques sont localisés dans la chaîne de valeur amont, c'est-à-dire au niveau de l'approvisionnement. Leur typologie et les mesures qui sont prises pour y faire face sont décrites ci-après.

2.2.5.1 Présentation de la fonction « Achats »

Dans le cadre de sa démarche globale de Responsabilité Sociétale et Environnementale, Vallourec a depuis plusieurs années mis en place des processus de suivi des parties prenantes à sa chaîne de valeur afin de prendre en compte les incidences négatives et positives qui peuvent en découler, et ce plus particulièrement en ce qui concerne ses fournisseurs. Le Groupe considère cette approche comme un levier essentiel de sa stratégie de développement durable.

L'organisation des achats repose sur un modèle centralisé, permettant une vision globale des fournisseurs et de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Pour cela, Vallourec s'appuie sur des processus standardisés, des systèmes d'information adaptés et des outils collaboratifs déployés entre ses entités et les régions du Groupe.

En 2025, les achats du Groupe se sont élevés à 2 480 millions d'euros. Ils sont répartis géographiquement de la manière suivante : 35 % en Amérique du Sud, 32 % en Amérique du Nord, 21 % au Moyen-Orient/Asie et 12 % en Europe.

Vallourec est sensible à l'impact territorial, économique et social de ses activités sur les populations riveraines ou nationales.

Les achats de sous-traitance d'opérations, de services professionnels, de services généraux, d'entretien et travaux de maintenance industrielle ainsi que l'énergie ont représenté un montant de l'ordre de 517 millions d'euros et sont localisés à 93 %. Il s'agit soit de prestations à caractère industriel de finition ou de contrôle, soit de prestations nécessaires à la bonne marche des process ou encore d'entretiens.

Ces achats de sous-traitance et maintenance industrielle sont pour la plupart locaux, compte tenu des exigences de qualité et de réactivité que les prestataires doivent satisfaire. Ces prestations correspondent à un nombre important d'emplois très qualifiés qui contribuent à renforcer le tissu industriel local.

2.2.5.2 Description de la chaîne d'approvisionnement

La chaîne de valeur de Vallourec est très intégrée, notamment au Brésil, elle se compose de plusieurs étapes, son cœur de métier consistant à produire des tubes sans soudure à la pointe de la technologie à partir d'acier de différents grades. Pour plus de précisions quant au processus de fabrication se référer au schéma de la section 2.1- Informations environnementales.

Certaines étapes clés impliquent un partenariat de long terme avec des fournisseurs spécialisés, dont certains opèrent dans les locaux de Vallourec, contribuant à la création de valeur du Groupe. On retrouve dans la chaîne d'approvisionnement du Groupe les fournisseurs ou sous-traitants intervenant dans les principaux domaines suivants :

Matières premières :

La chaîne de valeur de Vallourec repose sur plusieurs étapes clés et approvisionnements stratégiques. Elle débute par l'extraction du minerai de fer dans la mine du Groupe au Brésil, suivie de sa transformation en granulés (pellets) sur le site de Jeceaba, également au Brésil. Parallèlement, Vallourec assure une gestion durable des forêts pour la production de charbon de bois, contribuant ainsi à ses engagements environnementaux.

Pour la fabrication de l'acier, le Groupe s'approvisionne en ferraille auprès de fournisseurs qui collectent des matériaux issus d'industries, de projets de démolition et de véhicules en fin de vie, favorisant le recyclage et l'économie circulaire au Brésil et aux États-Unis. Lorsque la production interne de billettes d'acier n'est pas possible, Vallourec recourt à des partenaires externes, en veillant à ce que leurs procédés respectent les mêmes standards que ceux définis en interne.

La production d'acier nécessite également des alliages spécifiques tels que le manganèse, le chrome, le nickel et le vanadium, qui améliorent ses propriétés mécaniques et chimiques. À cela s'ajoute l'utilisation de calcaire et d'autres flux pour éliminer les impuretés du minerai de fer. Enfin, l'ensemble de ces opérations repose sur une consommation maîtrisée d'énergie, notamment d'électricité et de gaz, indispensables au fonctionnement des différents sites du Groupe.

Consommables et services :

La production d'acier chez Vallourec s'appuie sur des intrants et services essentiels qui garantissent la performance et la durabilité des opérations. Les briques réfractaires, composées de magnésite, d'alumine et de silice, sont utilisées pour tapisser les fours et résister aux températures extrêmes du processus de fabrication. Les électrodes en graphite jouent un rôle clé dans les fours à arc électrique (EAF), en conduisant l'électricité nécessaire pour fondre la ferraille d'acier.

À ces composants s'ajoutent les prestataires de logistique et de transport, responsables de l'expédition et du fret des matières premières et des produits finis. Les fournisseurs spécialisés dans la gestion des déchets assurent le traitement des sous-produits issus de la production d'acier, notamment les scories, la poussière et les gaz, contribuant ainsi à la réduction de l'impact environnemental et à la valorisation des résidus.

En complément, Vallourec collabore avec des sociétés de conseil et d'ingénierie pour des services de conception des machines, d'optimisation des opérations et de mises à niveau technologiques, permettant d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts. Enfin, des auditeurs et services de conformité interviennent pour garantir le respect des normes réglementaires et des standards internes, renforçant la transparence et la fiabilité de l'ensemble de la chaîne de valeur.

2.2.5.3 Impacts

La grande majorité du processus nécessite des connaissances spécialisées ou une main-d'œuvre qualifiée, ayant comme conséquence la création d'emplois axée sur l'innovation et les secteurs d'expertise de niche. C'est notamment le cas, par exemple, pour le travail dans la gestion durable des déchets, secteur en forte croissance. De plus, certaines activités, spécifiques au secteur d'activité du Groupe, telle que la production de charbon de bois au Brésil ont un résultat positif sur l'emploi dans des régions à faible développement économique, contribuant ainsi à la croissance économique locale.

Le Groupe est particulièrement exigeant vis-à-vis des conditions de travail dans lesquelles ces activités sont exercées afin de limiter les risques sur la santé et qu'elles soient réalisées en toute sécurité. Les risques sont principalement liés à la chaleur, pannes d'équipements, sous-produits dangereux comme les scories ou la poussière, matières toxiques. Les exigences vis-à-vis des fournisseurs sont les mêmes que celles mises en place en interne

2.2.5.4 Engagements clés

Vallourec s'engage à établir des partenariats durables avec des fournisseurs proposant des technologies uniques et innovantes, afin de créer de nouvelles opportunités business tout en garantissant des pratiques vertueuses.

La Politique d'Achats Responsables du Groupe traduit cette ambition en promouvant la conduite éthique des affaires, conformément à la Charte éthique et au Code de conduite anticorruption du Groupe lesquels reprennent des principes

2.2.5.5 Plans d'actions

Cette démarche RSE passe par l'évaluation de ses fournisseurs dans toutes les étapes clés du sourcing stratégique et s'appuie sur différents outils et processus afin de garantir conformité et performance. Parmi ces outils figurent Altarex, EcoVadis et IndueD, complétés par les procédures internes.

Le processus d'appel d'offres et de contractualisation inclut notamment les éléments suivants :

- L'analyse du fournisseur potentiel via la matrice des risques interne.
- L'évaluation par une société tierce, EcoVadis sur la performance RSE des fournisseurs est exigée lors des appels d'offres. La plateforme évalue le fournisseur selon une méthodologie structurée autour de quatre thématiques clés : environnement, social et droits humains, éthique et achats responsables. Pour les entreprises dont le volume d'affaires avec Vallourec est supérieur à 1 million d'euros, cette évaluation est obligatoire.
- Lorsque le fournisseur est identifié comme présentant un risque, le processus de sélection passe par une analyse approfondie de la conformité éthique et est évalué via une plateforme externe spécialisée IndueD.
- Au moment de la signature du contrat, tous les fournisseurs signent la Charte éthique et Code de conduite anticorruption de Vallourec. Ils s'engagent ainsi à respecter les normes éthiques de Vallourec, à se soumettre à des contrôles de diligence raisonnable, à prohiber les pratiques de corruption et à signaler les comportements contraires à l'éthique.
- La mise à jour régulière de la cartographie des risques des fournisseurs (voir section 2.4.3 Gestion des risques des activités des fournisseurs et sous-traitants)

Ces actions visent à établir des relations de confiance avec les fournisseurs, en les encourageant à adopter des principes éthiques alignés sur ceux de Vallourec.

En phase de déploiement et livraison, le Groupe maintient un contrôle régulier de ses fournisseurs sous-traitants notamment dans les domaines de la santé et la sécurité au travail, de l'environnement, de l'éthique ainsi que dans celui respect des droits humains et des normes sociales :

par le Groupe. Un suivi régulier des performances fournisseurs est mis en place, avec dans certains cas des plans d'actions immédiats à mettre en place par les fournisseurs. Vallourec a développé un processus robuste pour minimiser ces impacts sur la santé et sécurité, comme décrit dans les sections 2.2.2.1 Santé et Sécurité (ESRS S1) et 2.4 Plan de vigilance.

internationalement reconnu comme la protection de l'environnement, le respect des droits du travail et le développement économique local.

Vallourec attend de tous ses fournisseurs qu'ils s'alignent sur cette politique et sur les objectifs ESG du Groupe afin que l'ensemble de sa chaîne de valeur contribue à la durabilité, aux standards éthiques et à l'amélioration continue des performances environnementales et sociales.

- Le Groupe applique des normes strictes de santé et de sécurité à tous ses fournisseurs. Pour les fournisseurs de Vallourec travaillant dans ses locaux, les exigences de sécurité sont identiques à celles des collaborateurs de Vallourec et sont encadrées par une procédure spécifique pour les sous-traitants. Avant de commencer leur mission, tous les prestataires reçoivent la formation nécessaire et sont tenus d'utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. En exigeant le respect des cadres internationaux de santé et de sécurité tels que la norme ISO 45001, Vallourec œuvre à réduire les risques sur le lieu de travail, à garantir une manipulation sûre des matériaux et à investir dans des technologies qui préviennent les blessures et les accidents. Vallourec n'a pas nécessairement la capacité d'influer directement les mesures de sécurité prises par ses fournisseurs dans leurs propres usines. Néanmoins, une très grande attention est portée à la sensibilisation des fournisseurs à ces enjeux.
- Quant au respect des normes environnementales, et en ce qui concerne les achats de matières premières, et les fournisseurs de billettes d'acier en particulier l'acier représentant une part très importante du bilan carbone du Groupe (scope 3 amont), Vallourec exige de ses partenaires d'avoir défini une feuille de route de décarbonation, et par ailleurs demande la fourniture de l'empreinte carbone des produits achetés sur la base de documents certifiés du type Analyse du Cycle de Vie.
- Vallourec veille à respecter la conformité aux règles de traçabilité et d'approvisionnement pour les minerais issus de zones de conflit dans le respect des lois et réglementations locales (*Conflict Minerals* notamment).
- Le Groupe n'a pas d'accord signé avec des syndicats de ses fournisseurs, mais en s'appuyant sur le questionnaire EcoVadis pour encourager l'adhésion, promeut activement des valeurs sociales et environnementales clés tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, notamment en défendant les droits des travailleurs à la liberté d'association et à la négociation collective, en favorisant une culture de respect et d'égalité en exhortant les fournisseurs à adopter des politiques anti-discrimination et en soutenant le respect du droit du travail. Aucun risque matériel n'a été identifié sur les travailleurs de la chaîne de valeur de Vallourec concernant des groupes spécifiques.

2.2.5.6 Suivi de performance

La fonction Achats contribue de manière transversale aux objectifs du Groupe en matière de santé et sécurité, d'environnement, d'éthique et de droits humains certains sont présentés dans la présente section et d'autres figurent dans les dispositifs du suivi du Plan de Vigilance (voir section 2.4 Plan de Vigilance). Actuellement, 75,5 % des achats du Groupe sont effectués auprès d'entreprises ayant obtenu une notation EcoVadis à la suite d'une évaluation ESG, ce qui représente à ce jour plus de 700 fournisseurs. L'objectif est de maintenir ce niveau de couverture et d'améliorer leur notation EcoVadis au delà du seuil de 30/100 sur les piliers droits humains et environnement. Cet objectif a été fixé par les directions Achats et Développement Durable sur la base d'un benchmark externe et par rapport au

panel fournisseurs du Groupe. Pour suivre et évaluer l'efficacité de ses actions, Vallourec organise des réunions trimestrielles avec la communauté des Achats et rencontre les fournisseurs stratégiques au moins une fois par an. Ces engagements sont essentiels pour maintenir une communication ouverte et s'assurer que les fournisseurs sont également alignés sur les objectifs du Groupe. Cette approche structurée permet de rester réactif à la fois aux besoins de l'entreprise et aux attentes changeantes de nos parties prenantes.

Le suivi de la performance fournisseurs est réalisé trimestriellement par l'équipe Achats et présenté annuellement au Comité RSE du Conseil d'administration de Vallourec.

2.2.5.7 Mitigation et remédiation des impacts négatifs

ACTIONS VISANT À PRÉVENIR LES IMPACTS NÉGATIFS

Vallourec s'engage à trouver un équilibre entre ses objectifs commerciaux et des pratiques éthiques et durables. Il s'agit de s'assurer que les stratégies du Groupe répondent non seulement aux objectifs de performance, mais aussi aux normes les plus élevées en matière de RSE. Pour maintenir cet équilibre, Vallourec s'engage régulièrement auprès des parties prenantes, en intégrant leurs préoccupations et leurs idées dans ses décisions commerciales afin de s'assurer d'être aligné à la fois sur les demandes du marché et sur les pratiques durables.

RÉMÉDIATIONS EN CAS D'IMPACTS NÉGATIFS

En cas d'impacts négatifs, Vallourec dispose de plusieurs mécanismes pour apporter ou permettre des recours :

- 1) *Vallourec Integrity Line* : la ligne d'alerte Vallourec permet aux employés et aux parties prenantes externes, telles que les fournisseurs, de signaler tout comportement qui enfreint la Charte d'éthique ou le Code de conduite anticorruption de Vallourec, plus de détails concernant cette ligne d'intégrité peuvent être trouvés dans la section 2.4.4. Mécanisme d'alerte et recueil des signalements.
- 2) Contrôle interne et audits : l'entreprise dispose d'un système de contrôle interne qui comprend des procédures dédiées aux risques de corruption et un système d'alerte supervisé par un comité. Des vérifications internes sont effectuées pour assurer la conformité et régler les problèmes relevés.
- 3) Gestion des accidents et inscription sur la liste rouge de sécurité : dans le cas d'un accident impliquant un employé d'un fournisseur dans les locaux de Vallourec, l'incident est géré avec le même niveau de soin et d'attention que s'il

s'agissait d'un employé de Vallourec. Les fournisseurs impliqués dans de tels incidents sont ajoutés à la liste rouge de sécurité. L'inclusion dans cette liste peut résulter d'incidents enregistrables (incident avec arrêt de travail - LTI ou sans incident avec perte de temps - WLT), d'infractions environnementales ou d'écarts critiques en matière de sécurité sans amélioration/plan d'actions au cours des trois derniers mois.

- (i) Actions de suivi pour les fournisseurs de la liste rouge : les sous-traitants de la liste rouge de sécurité sont soumis à un processus de suivi rigoureux visant à améliorer les performances. Cela comprend la présentation d'un plan d'actions d'amélioration formel au responsable de la sécurité, au directeur des opérations et à l'équipe des achats, l'organisation de réunions d'examen mensuelles et la réalisation d'évaluations selon la méthode « Gemba » pour suivre les progrès des actions mises en œuvre.
- (ii) Critères de retrait de la liste rouge de sécurité : les fournisseurs peuvent être retirés de la liste rouge de sécurité s'ils font preuve d'une amélioration soutenue. Cela nécessite au moins trois mois sans incidents enregistrables ni écarts critiques, l'exécution complète du plan d'actions (sauf en cas de besoin d'investissement pour retarder l'achèvement) et un audit par l'équipe de sécurité sans aucune restriction.
- (iii) Pénalités en cas de non-conformité : à titre exceptionnel, les fournisseurs qui ne respectent pas les normes de sécurité s'exposent à des pénalités financières stipulées dans leurs contrats. De plus, ils peuvent être placés en attente de nouvelles affaires, ce qui les rend inéligibles à la participation aux futurs processus d'appel d'offres jusqu'à ce que la conformité soit rétablie.

2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local (informations complémentaires)

Le Groupe entretient de nombreuses relations avec les parties prenantes locales, telles que les organisations professionnelles et administratives, les associations de riverains ou celles ayant un objectif social ou environnemental en lien avec l'activité de ses sites. Les actions engagées au profit des parties prenantes locales sont principalement des donations, ou du bénévolat, menées dans les pays où les attentes des populations riveraines sont les plus fortes comme au Brésil et en Indonésie.

Les initiatives doivent être conformes à la politique et aux trois axes fixés par le Groupe : l'éducation, la préservation de l'environnement et la santé avec notamment la lutte contre la pauvreté, ceci en fonction des besoins locaux.

En 2025, plus de 160 projets en faveur des communautés environnantes ont été réalisés. À titre d'exemple, de nombreuses actions éducatives ont été mises en œuvre dans toutes les régions où le Groupe opère. Elles ont pris la forme de fournitures de matériel scolaire, de financement d'activités culturelles ou extrascolaires, ainsi que de projets orientés vers les sciences et

l'ingénierie pour encourager les vocations. D'autres initiatives ont soutenu l'accès à l'éducation de base pour les enfants issus de milieux défavorisés.

En parallèle, plusieurs actions ont été menées pour accompagner les personnes en souffrance, malades ou victimes de violence. Le Groupe a notamment soutenu des associations engagées dans la lutte contre le cancer, l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap, ou encore la réduction de la précarité. Cela s'est matérialisé, par exemple, par la distribution de nourriture, des collectes de biens essentiels ou encore un soutien financier à des refuges accueillant les personnes vulnérables.

De même, le Groupe a soutenu diverses initiatives en faveur de la protection de l'environnement. Ces actions ont visé, de manière globale, à contribuer à la préservation des milieux naturels et à promouvoir de meilleures pratiques environnementales au sein des territoires où il opère.

2.3 Informations en matière de gouvernance (ESRS G1)



2.3.1 Gouvernance mise en place

Les risques en matière d'éthique des affaires et de corruption sont exposés à la section 2.4 « Plan de vigilance » et à la section 3.1.3 « Risques juridiques et fiscaux » du présent Document d'enregistrement universel.

Le respect des lois, l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption sont un des principaux principes d'action du Groupe, inscrit au sein de sa Charte éthique complétée par un Code de conduite anticorruption.

Le Comité Conformité du Groupe est présidé par le Président du Conseil d'administration et Directeur Général, animé par le Directeur de la Conformité, et réunit l'ensemble des membres du Comité exécutif du groupe Vallourec, ainsi que la Directrice de l'Audit Interne et les Risques, la Directrice Comptabilité, Consolidation et Contrôle Interne, le Directeur des Achats du Groupe. Ce Comité a pour objet de fixer les orientations et objectifs en matière de conformité et d'éthique des affaires, et d'assurer un suivi du déploiement effectif du Programme de Conformité du groupe Vallourec.

De manière *a minima* trimestrielle, le Directeur Conformité du Groupe rend compte au Comité Conformité du Groupe. Il présente chaque semestre au Comité d'audit du Conseil d'administration, un état des actions entreprises en matière d'éthique des affaires et pour le déploiement et l'amélioration du programme de conformité.

La Direction de la Conformité de Vallourec met en œuvre et déploie les politiques internes en matière de conformité et, en particulier, le dispositif de détection et de prévention de la

corruption, de prévention des pratiques anticoncurrentielles, et dédié au respect des mesures de sanctions économiques internationales applicables. Le Directeur de la Conformité du Groupe rapporte hiérarchiquement au Directeur Juridique et rend compte régulièrement au Président du Conseil d'administration et Directeur Général. La Direction de la Conformité est constituée de spécialistes dédiés à la fonction au siège, et de Directeurs régionaux rapportant directement au Directeur Conformité du Groupe.

Des communications régulières sont effectuées sur les thématiques associées à la conformité, telles que la lutte contre la corruption ou les règles de concurrence. Le Président du Conseil d'administration et Directeur Général communique l'importance du respect des règles, son attachement à l'éthique des affaires et sa « tolérance-zéro » vis-à-vis des pratiques y étant contraires, lors de ses allocutions aux dirigeants du Groupe ou à l'attention des salariés.

Des communications dédiées sur les thématiques associées à la conformité et l'éthique des affaires sont faites fréquemment via les outils internes de communication, et sont mises en ligne sur la page « Éthique et Conformité » de l'intranet, lui assurant une grande visibilité au sein du Groupe.

Pour conclure sur l'effectivité du dispositif ci-dessus, il convient de préciser qu'en 2025, le Groupe ou ses dirigeants n'ont fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire ou quelconques sanctions pour des actes de corruption.

2.3.2 Plan d'actions et moyens mis en œuvre

2.3.2.1 Charte éthique et Code de conduite anticorruption

Les normes éthiques du Groupe sont exposées dans un document fondateur : la Charte éthique, qui a été réactualisée en 2022.

La Charte éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif. La Charte éthique contient aussi les engagements de Vallourec quant aux respects des droits humains.

La Charte éthique est le document fondateur auquel sont rattachées des directives et recommandations qui permettent de guider les collaborateurs du Groupe dans son application. Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. À cette fin, elle a été traduite en neuf langues (français, anglais, portugais, allemand, chinois, espagnol, arabe, indonésien et russe). Elle est également disponible en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Depuis 2018, la Charte éthique est complétée d'un Code de conduite anticorruption. Ce document constitue la politique anticorruption du groupe Vallourec. Il s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, mais également aux partenaires commerciaux et industriels de Vallourec.

Ce Code de conduite anticorruption rappelle l'engagement de Vallourec dans la lutte contre la corruption. Ce document a été refondu début 2025 pour s'adapter à la nouvelle structure du

Groupe et au changement de gouvernance lié au plan *New Vallourec*. Il contient des définitions et des exemples pratiques de comportement à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Il couvre en particulier la façon dont Vallourec gère ses relations avec les partenaires commerciaux, les cadeaux d'affaires et invitations, les paiements de facilitations, les conflits d'intérêts, les représentants d'intérêts et le financement des partis politiques. Il rappelle enfin les différents canaux de signalement dont disposent les collaborateurs et parties prenantes souhaitant informer d'une non-conformité à la Charte éthique ou au Code de conduite. Le Code de conduite anticorruption fait référence et est complété par des politiques internes approfondissant chacun des points qu'il encadre.

Le Code de conduite anticorruption, disponible en sept langues (français, anglais, portugais, allemand, chinois, espagnol, arabe, indonésien et russe), est diffusé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe et des tiers. Il est disponible sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte éthique et du Code de conduite anticorruption auprès de tous les collaborateurs, notamment les cadres, la Direction de la Conformité :

- assiste les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte éthique et du Code de conduite anticorruption ;
- coordonne les actions de sensibilisation à la Charte éthique et au Code de conduite anticorruption pour les salariés ;
- participe à la définition de procédures et de mesures d'application découlant de la Charte et du Code et permettant leur mise en œuvre effective ;
- recueille toute difficulté d'interprétation ou d'application qui serait soulevée par un collaborateur ;
- présente les cas de non-respect de la Charte éthique au Comité compliance et au Comité d'audit, à cette fin, elle reçoit toute information relative aux manquements aux principes du Code ou de la Charte.

2.3.2.2 Programme de conformité

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte éthique et avec les engagements du Pacte mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques de non-conformité aux lois et réglementations notamment en matière de lutte contre la corruption et de concurrence dans le cadre d'un Programme mondial de conformité à la légalité déployé dans toutes les sociétés du Groupe.

Le Programme mondial de conformité du Groupe, inclut en particulier un dispositif de prévention et de détection de la corruption conforme aux dispositions de la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 ».

Ce Programme de conformité contient aussi un dispositif de prévention des violations des mesures sanctions économiques internationales applicables, et un dispositif de prévention dédié à prévenir les risques d'infraction aux règles de concurrence.

Ce Programme de conformité déployé, sous l'impulsion du Président du Conseil d'administration et Directeur Général, par la Direction de la Conformité et s'articule essentiellement autour des éléments suivants :

- l'engagement de l'instance dirigeante et tout particulièrement celui du Président du Conseil d'administration et Directeur Général, rappelé dans la Charte éthique et le Code de conduite anticorruption ainsi que sur la page dédiée à l'éthique, et la conformité du site internet du Groupe. Cet engagement se manifeste par :
 - le suivi du dispositif directement assuré par le Comité conformité, animé par le Directeur Conformité et composé de l'ensemble des membres du Comité exécutif du Groupe, de la Directrice de l'Audit Interne et des Risques, de la Directrice de Consolidation, Comptabilité et Contrôle Interne, et du Directeur des Achats du Groupe, et se réunissant de manière *a minima* trimestrielle,
 - des prises de parole lors des événements internes et des actions de communication ponctuelles, et de messages diffusés fréquemment au sein des établissements du Groupe ;

- une cartographie des risques du Groupe, complétée par une cartographie dédiée aux risques de corruption et de trafic d'influence. Cette cartographie des risques de corruption a, dans le contexte de la réorganisation du Groupe, été refondue en 2024 pour couvrir de manière effective et approfondie l'ensemble des processus opérationnels du Groupe en sa nouvelle organisation refondue à l'aune du Plan *New Vallourec* ;
- des mesures de prévention et de contrôle inscrites au sein de procédures dédiées.

Le Code de conduite anticorruption constitue la pierre angulaire du dispositif de conformité et fait référence à des politiques et procédures internes détaillées. Celles-ci définissent des règles strictes concernant :

- cadeaux et invitations d'affaire,
- les vérifications sur l'intégrité et les risques effectuées avant toute entrée en relation avec un tiers,
- la gestion des conflits d'intérêts,
- le contrôle des opérations de mécénat et de parrainage,
- les interactions avec les personnes publiques et les activités de représentation d'intérêts ;
- des dispositifs de vérification de l'intégrité des tiers avec lesquels le Groupe peut être amené à interagir.

Ces mesures de contrôle ciblent l'ensemble des tiers avant toute entrée en relation contractuelle. Elles vont concerner particulièrement les clients et intermédiaires commerciaux, y compris les agents, les fournisseurs de produits ou de services, les partenaires potentiels ou cibles d'acquisitions, ainsi que les organismes pouvant bénéficier d'actions de mécénats et parrainages.

Pour chacun de ces acteurs, des exigences spécifiques s'appliquent, selon la catégorie du tiers afin de garantir l'intégrité des relations :

- des actions de sensibilisation et de formation pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe visant à répondre aux risques auxquels ses collaborateurs pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous.

Le Groupe s'appuie notamment sur un *Welcome Package*. Il s'agit d'un module diffusé via le *Learning Management System* (LMS) de Vallourec University à tous les nouveaux collaborateurs, afin que ces derniers connaissent, dès leur arrivée dans le Groupe, les valeurs de l'entreprise et ses règles de travail.

Le programme de formations comprend des formations présentielles ou à distance, dont un e-learning « Mission Compliance » sur le *Learning Management System* (LMS) de Vallourec University, dédié à sensibiliser à l'anticorruption et former de manière thématique au respect du Code de conduite anticorruption. Cet e-learning est suivi par tout nouveau collaborateur et, tous les deux ans, par chaque collaborateur du Groupe. Il est accompagné d'un message du Président du Conseil d'administration et Directeur Général rappelant son attachement au suivi de cette formation et au respect des principes, règles et valeurs inscrits dans la Charte éthique et le Code de conduite anticorruption par l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Un module de e-learning sur le management des conflits d'intérêts vient également compléter la formation de l'ensemble des collaborateurs cadres et ATAM.

Enfin des modules de e-learning approfondies au droit de la concurrence et la prévention des pratiques anticoncurrentielles sont sur le *Learning Management System* (LMS) et sont effectués par l'ensemble des cadres du Groupe dès leur intégration.

En complément du socle général de formation sur les domaines de l'éthique et de la conformité, les membres de la Direction Conformité effectuent :

- Des actions de sensibilisation aux règles éthiques dans les usines du Groupe dont le personnel n'a pas accès au LMS afin d'assurer la diffusion des règles et standards du Groupe en matière d'éthique à l'ensemble des collaborateurs.
- des sessions de formations en présentiel et personnalisées aux fonctions les plus exposées, notamment sur les thématiques liées à la prévention de la corruption et respect des règles en matière de libre concurrence. Ces fonctions vont par exemple être les équipes commerciales, achats, directions et opérations, comptabilités et ressources humaines de l'entreprise. En 2024, l'ensemble des fonctions de l'entreprise, dont celles les plus exposées, avaient reçu une formation sur la lutte contre la corruption. En 2025, ces fonctions ont également fait l'objet de session de formations dans l'ensemble des entités du Groupe.

Par ailleurs, le Directeur Conformité intervient chaque semestre auprès des membres du Comité d'audit du Conseil d'administration pour s'assurer qu'ils disposent des connaissances appropriées dans le domaine de la prévention de la corruption.

Taux de réalisation des modules e-learning compliance obligatoires assignés aux cadres et ATAM

	Taux de complétude à fin 2025
Prévention de la corruption et règles de concurrence	90 %
Respect des règles de concurrence	90 %

- un dispositif de contrôle dédié, intégré au dispositif de Contrôle Interne du Groupe.

Ces contrôles, supervisés par la Direction Contrôle Interne et la Direction Conformité, incluent des contrôles dédiés à la prévention des risques identifiés par la cartographie des risques de corruption, dont des contrôles comptables anticorruption. Ils comprennent aussi des contrôles dits de second niveau, dédiés à s'assurer de l'effectivité de ces contrôles et de l'implémentation effective du Programme de Conformité. L'Audit Interne vérifie périodiquement l'effectivité de l'ensemble du dispositif.

- un dispositif d'alerte interne présenté à la section 2.4.4 « Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements ».

Ce dispositif d'alerte interne, la Vallourec *Integrity Line*, fait l'objet d'une politique et d'opérations de communication dédiées pour permettre sa connaissance effective par chacun des collaborateurs du Groupe. La réception des signalements, leur traitement confidentiel et rapide, la protection des lanceurs d'alerte et les enquêtes indépendantes et objectives diligentées en réponse aux alertes, sont assurés sous la responsabilité d'un Comité opérationnel Groupe qui se réunit hebdomadairement, animé par le Directeur Conformité du Groupe qui supervise :

- le traitement des signalements faisant référence à des manquements à l'éthique des affaires,
- La cohérence et l'harmonisation des pratiques d'investigations et de recommandations,
- Le suivi des plans d'actions.

En effet, si une enquête interne, diligentée en réponse à un signalement, confirme des pratiques contraires à la Charte éthique ou au Code de conduite anticorruption, le Comité peut demander à ce que des mesures correctives soient prises. Le Code de conduite anticorruption rappelle que des sanctions disciplinaires peuvent être prises à l'encontre des salariés ne respectant pas les règles inscrites au sein dudit Code.

- un programme d'évaluation de l'intégrité des tiers, notamment afin d'évaluer le risque des tiers vis-à-vis du risque de corruption et de violation des sanctions économiques internationales. En 2025, le Groupe a encore renforcé ses mesures d'évaluation et de contrôle des tiers :
- en renforçant les procédures de contrôles des clients, intermédiaires, commerciaux, licenciés distributeurs et bénéficiaires de donations et opérations de mécénat.
- en veillant et participant à la mise en oeuvre d'un outil métier de gestion des clients qui intègre les contraintes légales et réglementaires et qui facilitent les travaux d'évaluation des tiers du département conformité.
- en déployant le dispositif de contrôles des fournisseurs au moyen d'une plateforme dédiée pilotée par un Comité composé de la Direction de la Conformité et la Direction des Achats du Groupe,
- une liste de points à vérifier lors des audits, suivis et complétés lors de réunions régulières, *a minima* trimestrielles, avec le Département Audit.

Le non-respect des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et des règles de concurrence expose les

salariés du Groupe à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le contrôle du dispositif anticorruption est effectué par les fonctions opérationnelles et la Direction de la Conformité dans le cadre de l'application des procédures internes ainsi que par la Direction de l'Audit et du Contrôle interne dans le cadre des missions d'audit au cours desquelles est intégrée la conformité.

Enfin, pour parachever l'engagement des collaborateurs en matière d'éthique et de conformité, il est demandé chaque année à une population de cadres – représentant près de 1 400 collaborateurs – de signer la *Compliance Letter*, confirmant ainsi leur adhésion et leur respect des exigences du dispositif.

Participation aux débats publics et lobbying

Vallourec s'engage à participer de manière transparente aux débats relatifs à l'élaboration de politiques publiques et aux processus législatifs en lien avec son domaine d'activité. Ces démarches sont menées dans le respect des principes d'intégrité et de conformité, et ne doivent en aucun cas donner lieu à une offre, une promesse ou l'octroi d'un avantage, en nature ou en espèces, à un tiers. Toute activité de lobbying est strictement encadrée et subordonnée à une autorisation interne préalable.

2.3.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale

Les équipes fiscales, comptables et/ou juridiques du Groupe (le cas échéant en faisant appel à des experts et conseils externes), déployées au niveau central et local, veillent en particulier à :

- mettre en œuvre les principes comptables, la politique de prix de transfert et les procédures adéquats afin de s'assurer que l'impôt est correctement calculé et payé dans les délais dans les États dans lesquels il est dû ;
- identifier et demander dans le respect des délais légaux les allègements fiscaux susceptibles de bénéficier au Groupe ;
- effectuer un suivi régulier de l'évolution des exigences légales et réglementaires auxquelles sont soumises les entités du Groupe et conseiller et assister quotidiennement les opérationnels du Groupe afin de garantir la bonne conformité aux lois et aux réglementations applicables, notamment en matière de lutte contre l'évasion fiscale ; et

- affecter le personnel adéquat et/ou des conseils extérieurs poursuivre les contrôles fiscaux afin de faciliter leur bon déroulement et permettre leur clôture dans les meilleurs délais.

Cette politique s'applique à tous les impôts dus à tous les niveaux de juridiction (locale, régionale, nationale).

Les entités du Groupe sont régulièrement vérifiées par les administrations fiscales dont elles relèvent.

Au 31 décembre 2025, aucune entité du Groupe n'était impliquée dans un contentieux portant sur une problématique d'évasion fiscale.

2.4 Plan de vigilance



2.4.1 Cadre du plan de vigilance

2.4.1.1 Contexte et Périmètre

Dans la continuité des engagements mentionnés ci-dessus, Vallourec a établi pour l'ensemble du Groupe, un plan de vigilance en application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres.

Cette loi requiert en effet l'établissement d'un plan comportant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités du Groupe et ainsi que celles des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est

entretenue une relation commerciale établie. Cette démarche s'appuie sur les priorités définies par le Groupe et confirmées par ses travaux internes de cartographie des risques. Lesquelles couvrent l'ensemble des parties prenantes et intègrent les enjeux relatifs à la santé et à la sécurité, à l'environnement, aux droits humains et aux libertés fondamentales, ainsi qu'à l'éthique et à la conformité

Le plan de vigilance de Vallourec s'inscrit donc parfaitement dans une démarche de progrès continu, conformément à l'approche proactive du Groupe dans les domaines environnementaux, sociaux et sociétaux.

2.4.1.2 Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance

Les principaux risques sont recensés auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles puis consolidés pour une revue trimestrielle par le Comité exécutif. Une cartographie est en place au niveau des entités majeures et des régions, ainsi qu'au niveau Groupe, et est actualisée régulièrement par la Direction du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques. Les priorités sont définies en fonction des probabilités, des impacts et du niveau de contrôle en vigueur.

La prévention est soutenue par une veille réglementaire, des analyses comparatives et l'identification des meilleures pratiques, ainsi que par des dispositifs de formation/sensibilisation et d'engagement des fournisseurs en cohérence avec la Charte éthique et les politiques internes.

Le pilotage s'appuie sur des comités décentralisés qui :

- valident le diagnostic et suivent les plans d'actions ;
- valident des indicateurs clés sur les risques (cf. paragraphe introductif du chapitre 2 « Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités »).

Chaque année, un reporting consolidé de la politique de gestion des risques est présenté au Comité exécutif pour suivre l'avancement et la cohérence des actions menées par rapport aux orientations prioritaires du Groupe. Pour progresser, le Groupe s'appuie sur le Vallourec Management System (VMS), dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans tous ses process opérationnels et qui a ainsi vocation à développer la prévention des risques, à maîtriser la variabilité des processus et à améliorer leur efficacité. Il fait appel à de nombreux outils spécifiques comme le lean management, la méthode « 6 sigma » et le renforcement des méthodes de conduite des projets. De plus, il permet d'assurer la conformité des actions au plan stratégique et organise la conduite du progrès continu mais également de prendre en compte les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, IATF 16949, API et ASME), de la santé et de la sécurité (ISO 45001), de l'environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001).

La Direction du Développement Durable, la Direction Juridique, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Achats et la Direction du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques sont chargées du dispositif de suivi annuel de ce plan de vigilance.

2.4.2 Gestion des risques des activités du Groupe

2.4.2.1 En matière d'environnement

Conformément aux règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un responsable environnement chargé d'identifier les risques et opportunités liés à l'environnement sur son périmètre, et de définir une feuille de route alignée avec les orientations du Groupe. Celui-ci rapporte fonctionnellement au Directeur HSE de chaque région.

La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée d'élaborer les politiques environnementales du Groupe, de contrôler leurs applications et d'en coordonner les actions. Elle s'appuie sur les responsables HSE des régions et des sites de production, chargés de déployer et de relayer ces politiques à travers :

- un management homogène de la performance environnementale, des risques, des projets, de la communication et du partage entre tous les établissements du Groupe ;
- une incitation des établissements à améliorer leurs performances environnementales ; et
- un développement des compétences environnementales.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays. L'objectif de cette Direction consiste à structurer les organisations par région ou pays pour mieux tenir compte des spécificités nationales des réglementations.

De plus, les Comités environnement réguliers permettent d'arbitrer et suivre les feuilles de route et plans d'actions associés.

2.4.2.1.1 CARTOGRAPHIE ET HIÉRARCHISATION DES RISQUES

La cartographie des risques environnementaux du groupe Vallourec s'appuie sur chacun des ESRS de la CSRD, lesquels demandent pour chaque thématique matérielle l'établissement de politiques de gestion des risques, un plan d'actions associé et un suivi régulier au moyen d'indicateurs de performance. Le tableau suivant établit la synthèse de cet exercice dont les détails sont présentés dans la section 2.1 « Informations environnementales » du présent Document d'enregistrement universel.

Thématique	Nature du risque	Niveau de risque	Typologies de risques	Référence dans l'URD
Climat	Changement des réglementations	Faible	• Marché du carbone européen (EU-SEQUE) • Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) • Autres tarifications carbone	2.1.3.3 Risques liés à l'évolution des réglementations
	Changement des priorités énergétiques du portefeuille de clients actuels	Modéré	• Adéquation entre la transformation du portfolio des solutions commerciales du Groupe et celles des grands acteurs mondiaux de l'énergie	2.1.3.4 Risques de transition
	Évènements climatiques	Modéré	• Dommages matériels dus à un événement climatique aiguë et/ou chronique • Interruption d'activité associée et conséquence en aval de sa chaîne de valeur	2.1.3.5 Résilience aux risques physiques
	Risque réputationnel lié à l'impact sur le changement climatique	Modéré	• Réponses aux attentes des parties prenantes du Groupe en matière de lutte contre le changement climatique.	2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique
Pollution	Impact environnemental des activités industrielles	Modéré	• Déviations dans la qualité des rejets atmosphériques • Déviations dans la qualité des rejets d'eau • Contamination des sols • Pollution sonore	2.1.4.1 Les risques de pollution de l'eau, de l'air, des sols, les risques liés aux substances dangereuses et aux nuisances sonores.
Eau	Épuisement des ressources en eau	Faible	• Défaut d'approvisionnement en eau	2.1.5.1 Les risques liés à l'eau comme ressource naturelle
Ressources	Épuisement des autres ressources naturelles	Faible	• Augmentation du prix de l'acier • Défaut d'approvisionnement en matières premières nécessaires la fabrication d'acier	2.1.7.1 Risques liés à l'utilisation des ressources naturelles
Biodiversité	Impact sur le climat et les écosystèmes	Modéré	• Émissions de gaz à effet de serre, contribuant au dérèglement climatique • Impact direct des activités extractives (dont Mine & Forêt) sur la biodiversité	2.1.6.1 Les enjeux liés à nos activités sur la biodiversité et les écosystèmes

2.4.2.1.2 MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La stratégie de maîtrise du risque environnemental porte le double objectif de minimiser l'impact de Vallourec sur l'environnement, et d'anticiper les impacts du changement climatique sur ses activités industrielles. Ses engagements sont explicités dans la Charte de développement durable du Groupe et dans sa politique Environnement Groupe. En 2024, cette dernière a été mise à jour pour refléter les nouvelles orientations environnementales du Groupe, puis signée par le Président-directeur général.

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences et leurs impacts sur l'environnement. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable. Ces mesures sont détaillées dans le chapitre 2 en accord avec les exigences des ESRS Environnementaux, dont une synthèse est fournie dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Nature du risque	Mesures de prévention et d'atténuation	Référence dans l'URD
Climat	Changement des réglementations	- Plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays concernés par l'EU-ETS, et pour les produits concernés par le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. - Intégration des impacts financiers liés aux marchés du carbone dans les projections financières du Groupe	2.1.2.2 Plan de décarbonation
	Changement des priorités énergétiques du portefeuille de clients actuels	- Évaluation des dynamiques de marchés actuelles - Développement de nouvelles opportunités commerciales via Vallourec NewEnergies	2.1.3.4 Risques de transition
	Évènements climatiques	- Évaluation de la probabilité, des impacts bruts et du niveau de contrôle pour chaque nature d'événements et chaque site. - Mise en place de mesures préventives au regard de l'évolution climatique attendue dans un scénario de réchauffement mondial (SSP 4-8.5)	2.1.3.5 Résilience aux risques physiques II) Process de gestion des risques III) Plan d'adaptation au changement climatique
	Risque réputationnel lié à l'impact sur le changement climatique	- Maintien d'un niveau d'excellence environnementale au regard des systèmes de notations extra-financières (CDP Climat, EcoVadis, Sustainalytics, etc). - Engagement avec les fournisseurs et autres parties prenantes sur des thématiques ciblées (plan de décarbonation, analyse de cycle de vie des produits, marchés du carbone, etc).	Introduction Chapitre 2 2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique
Pollution	Impact environnemental des activités industrielles	- Mise en œuvre de dispositifs de prévention et de traitement des rejets afin de limiter l'impact sur l'air, l'eau et les sols. - Suivi régulier des polluants réglementés et conformité aux exigences environnementales applicables. - Amélioration continue des procédés pour réduire les émissions et prévenir les incidents.	2.1.4 Prévenir les risques de pollution
Eau	Épuisement des ressources en eau	- Plan d'actions pour la réduction des prélèvements d'eau de l'environnement naturel à l'échelle du Groupe pour atteindre l'engagement de - 20 % entre 2021 et 2030. - Approvisionnement par dessalement d'eau de mer, ou en eau de pluie pour les deux sites en zone de stress hydrique avéré ou probable d'ici 2030.	2.1.5.3 Plan de réduction des prélèvements d'eau
Ressources	Épuisement des autres ressources naturelles	- Programme de qualification d'un panel de fournisseurs d'acier diversifié - Maintien d'un fort taux de réutilisation, recyclage ou de valorisation énergétique des déchets générés par les activités industrielles du Groupe (plus de 98 %) - Maintien d'un fort taux d'utilisation de ferrailles issues de récupération (plus de deux fois supérieur à la moyenne mondiale)	2.1.7.3 Plan d'actions pour économiser les ressources naturelles
Biodiversité	Impact sur le climat et les écosystèmes	- Identification des zones sensibles et évaluation des impacts potentiels des activités sur les écosystèmes. - Mise en œuvre de plans d'action visant à préserver les habitats naturels et à limiter les perturbations. - Suivi des indicateurs biodiversité et intégration des enjeux écosystémiques dans les décisions opérationnelles.	2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes

Le montant des provisions et garanties pour risques environnementaux figure à la note 9 des états financiers consolidés. Ce montant couvre les coûts de traitement des terrains industriels et de remise en état de la mine lorsque les ressources seront épuisées. D'une manière générale, la gestion des risques industriels et environnementaux est exposée ci-après à la section 3.1.2.2 « Risques industriels et environnementaux ».

2.4.2.1.3 EFFICACITÉ ET RÉSULTAT DU PLAN DE VIGILANCE

Vallourec s'efforce de minimiser l'impact éventuel des risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la santé et de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certifications ou d'évaluations de ses systèmes de management, par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées, ainsi que par une politique d'investissements respectueuse de l'environnement et réductrice de risques industriels. Plusieurs instances de suivi articulent le plan de vigilance du Groupe :

- Chaque projet d'investissement fait l'objet d'une évaluation formalisée obligatoire. Un Comité pluridisciplinaire se réunit mensuellement pour en examiner les caractéristiques, en évaluer les impacts environnementaux et statuer sur leur approbation. À cela s'ajoute l'application du prix interne du carbone (cf. section 2.1.2.1.) afin de rendre compte des impacts positifs indirects des projets luttant contre le réchauffement climatique.

2.4.2.2 En matière de droits humains et libertés fondamentales

2.4.2.2.1 CARTOGRAPHIE, HIÉRARCHISATION ET ÉVALUATION RÉGULIÈRE DES RISQUES

Vallourec conduit ses activités partout dans le monde dans le respect des lois et réglementations applicables et s'est engagé de longue date à aligner sa conduite sur les référentiels internationaux (Charte internationale des Droits de l'Homme, conventions de l'OIT, Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, Lignes directrices de l'OCDE), ainsi que sur les engagements du Pacte mondial des Nations Unies auquel le Groupe adhère depuis 2010.

Une cartographie spécifique aux Droits Humains est réalisée en complément de la cartographie globale des risques. Elle identifie les principaux enjeux, qui concernent notamment la santé et la sécurité au travail, la prévention du travail des enfants et du travail forcé, la lutte contre le harcèlement et les discriminations, la protection des données personnelles, des conditions de travail respectueuses et la prise en compte des impacts sur les communautés locales.

Cette démarche de cartographie et d'évaluation est portée par la Direction des Ressources Humaines et le Comité exécutif, avec l'implication des fonctions managériales et opérationnelles.

2.4.2.2.2 MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Le Groupe met en œuvre un cadre de prévention fondé sur ses engagements structurants tels que définis dans sa politique des Droits Humains :

- Santé et Sécurité : atteindre les meilleurs standards mondiaux par une culture de vigilance et de prévention assurant un environnement de travail sûr et sain, garant de l'intégrité physique et mentale de tous (voir ESRS S1 section 2.2.2.1 Santé et Sécurité).
- Environnement : intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) et une approche responsable (climat, biodiversité, ressources naturelles) qui protège les populations et écosystèmes et contribue à la dignité, la santé et la sécurité des générations présentes et futures (voir les sections relatives aux ESRS E-1, E-2, E-3, E-4, E-5).
- Travail des enfants et travail forcé : respect strict de l'âge légal d'accès à l'emploi, interdiction de toute forme de travail des enfants, lutte contre l'esclavage moderne et proscription des pratiques coercitives (ex. confiscation des documents d'identité).

- Les Comités Climat Groupe, Environnement Groupe, le Comité exécutif RSE et le Comité du Conseil d'administration RSE permettent le suivi des projets structurants des feuilles de route environnementales, ainsi que des indicateurs clés de performance associées aux objectifs environnementaux. La section 2.2 « Nos engagements environnementaux » du présent Document d'enregistrement universel fait état de l'avancement des projets pour chaque thématique environnementale, et les avancés sont résumés dans le tableau « Suivi des indicateurs clés de performance environnementale, sociale et sociétale ».

- Harcèlement et violences : prévention et sanction de toute forme de harcèlement (physique, moral, sexuel ou discriminatoire) et garantie d'un environnement exempt de comportements abusifs.
- Lutte contre les discriminations et égalité des chances : condamnation des différences de traitement sur des critères autres que les compétences/aptitudes ; déploiement du programme Diversité et Inclusion pour faire de la diversité un levier de performance durable (voir ESRS S1 section 2.2.4 Diversité et égalité des chances).
- Dialogue social prioritaire : organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale, favorisant l'écoute et la concertation avec les collaborateurs (voir ESRS S1 section 2.2.3 Dialogue social).
- Protection des données et confidentialité : traitement conforme, transparent et proportionné, respect des droits individuels (information, consentement, accès, sécurité, confidentialité).
- Qualité de vie au travail : respect des horaires et périodes de repos, promotion d'un équilibre vie professionnelle/vie personnelle.
- Pratiques de sécurité : recours aux agents de sécurité strictement limité à la protection des sites, collaborateurs et biens ; rejet de tout acte de violence ; usage de la force strictement encadré par la loi et proportionné au risque.

Un dispositif d'alerte sécurisé, la Vallourec Integrity Line – Speak Up!, disponible 24/7 en plusieurs langues, permet de signaler toute atteinte aux droits humains, santé, sécurité ou environnement. Les modalités sont détaillées en section 2.4.4 « Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ».

2.4.2.2.3 EFFICACITÉ ET RÉSULTATS DU PLAN DE SURVEILLANCE

L'efficacité du plan de vigilance en matière de droits humains est assurée par le traitement des alertes reçues et par un suivi régulier des risques, notamment à travers la mise à jour périodique de la cartographie. Le plan de surveillance inclut des revues périodiques de l'efficacité des mesures, avec des objectifs de progrès et des actions correctives lorsque nécessaire (mise à jour des procédures, renforcement des contrôles fournisseurs, nouveaux modules de formation, campagnes ciblées, etc.).

2.4.2.3 En matière de santé et de sécurité

2.4.2.3.1 CARTOGRAPHIE, HIÉRARCHISATION ET ÉVALUATION RÉGULIÈRE DES RISQUES

Du fait des risques inhérents à ses métiers, Vallourec a fait de la santé et de la sécurité au travail une priorité absolue. Les principaux risques identifiés sont ceux induits par les procédés industriels, leur maintenance ou la manipulation des tubes à chaque étape de leur fabrication jusqu'à leur livraison chez le client. La maîtrise de la sécurité et de la santé des salariés est une valeur fondamentale pour Vallourec.

2.4.2.3.2 MESURE DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Le Groupe a une approche intégrée de la Santé Sécurité avec une prise en compte de la sécurité de ses propres salariés, des personnels des sociétés d'intérim ou des sociétés sous-traitantes travaillant pour le Groupe.

Cette démarche repose sur l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques afin de garantir des conditions de travail sûres et conformes aux standards du Groupe. Les principaux risques en matière de Santé et de Sécurité, ainsi que les dispositifs de gestion associés, sont présentés à la section

2.2.2.1 « Santé et sécurité » conformément à l'ESRS S1 et à la section 3.1.2 « Risques opérationnels ».

Vallourec sélectionne et accompagne en cohérence ses partenaires dans la mise en oeuvre de ses objectifs ambitieux en terme de Santé Sécurité, par des exigences claires et une amélioration continue contrôlée.

La politique et sa feuille de route à horizon 2030 ainsi que le plan d'actions associé décrits au paragraphe 2.2.2.1 de ce Document reflètent cette approche intégrée. Ils incluent des actions spécifiques pour les différentes populations ainsi que des mesures demandées par Vallourec aux entreprises d'intérim ou sous-traitantes partenaires, lesquelles sont détaillées dans les paragraphes 2.2.2.1 Santé-Sécurité et 2.4.5 Gestion des risques des activités des fournisseurs et sous-traitants.

2.4.2.3.3 EFFICACITÉ ET RÉSULTAT DU PLAN DE SURVEILLANCE

L'efficacité et les résultats du plan de surveillance sont évalués dans une logique d'amélioration continue, à travers des indicateurs spécifiques définis pour piloter et mesurer la performance de la feuille de route, détaillés en section 2.2.2.1 de ce document.

2.4.3 Gestion des risques des activités des fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe est conscient que ses actions peuvent avoir un impact matériel sur les travailleurs de sa chaîne de valeur amont. C'est pourquoi, il veille à ce que les fournisseurs respectent les droits des travailleurs, en fournissant des environnements de travail sûrs et sains et leur offrent des opportunités de développement des compétences.

2.4.3.1 Cartographie, hiérarchisation et évaluation régulière des risques

Pour surveiller efficacement la performance de ses fournisseurs et anticiper les risques potentiels, le Groupe a mis en place un cadre d'évaluation structuré autour de neuf catégories clés. Ces catégories couvrent les facteurs susceptibles de provoquer un arrêt de production, de perturber les livraisons aux clients ou de compromettre son engagement en matière d'achats responsables. Parmi les domaines les plus critiques analysés figurent la dépendance du fournisseur vis-à-vis de Vallourec, son niveau de performance en qualité et sécurité, le respect des normes sociales et des droits humains, la gestion des enjeux environnementaux ainsi que la conduite éthique.

Cette approche systématique permet au Groupe d'identifier les vulnérabilités, de renforcer la résilience de sa chaîne d'approvisionnement et de garantir la conformité avec ses objectifs de durabilité. De plus, Vallourec effectue des revues stratégiques de ses principaux fournisseurs pour s'assurer qu'ils s'alignent sur les objectifs de durabilité à long terme et les normes éthiques du Groupe.

(i) ENVIRONNEMENT, DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

Selon les procédures internes de gestion des risques, si le score EcoVadis d'un fournisseur est inférieur à 30 dans le thème « Environnement » et « Travail et Droits Humains » le fournisseur est considéré comme un fournisseur à risque, et un plan d'actions avec un suivi trimestriel est exigé. En outre, il doit repasser son évaluation dans l'année qui suit.

(ii) SANTÉ & SÉCURITÉ

Vallourec applique les mêmes normes strictes de Santé et Sécurité à ses fournisseurs sous-traitants. Pour se faire l'évaluation des risques du Groupe en matière de Santé et Sécurité s'applique à nos sous-traitants (voir section 2.2.2.1 Santé et sécurité et 2.4.3 Plan de vigilance en matière de Santé et Sécurité)

2.4.3.2 Mesure de prévention et d'atténuation des risques

Vallourec veille au respect de ces droits et principes au sein du Groupe et par ses sous-traitants en les intégrant dans ses « due diligences », ses évaluations régulières et ses suivis. Le processus d'atténuation des risques mis en place tout au long des étapes des achats est décrit dans la section Chaîne de valeur 2.2.5.

2.4.3.3 Efficacité et résultat du plan de surveillance

Pour suivre et évaluer l'efficacité de ses actions, Vallourec organise des réunions trimestrielles avec la communauté des Achats et rencontre les fournisseurs stratégiques au moins une fois par an. Ces engagements sont essentiels pour maintenir une communication ouverte et s'assurer que les fournisseurs sont également alignés sur les objectifs du Groupe. Cette approche structurée permet de rester réactif à la fois aux besoins de l'entreprise et aux attentes changeantes des parties prenantes.

(i) ENVIRONNEMENT, DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

En ce qui concerne le score « Environnement » EcoVadis, à la fin de l'année 2025, moins de 2 % de tous les fournisseurs ayant un score ont obtenu une note insatisfaisante. Quant au volet « Travail et droits de l'homme », c'est là encore moins de 1 % de tous les fournisseurs évalués par EcoVadis qui ont obtenu une note insatisfaisante.

Ces fournisseurs sont tenus d'adopter un plan d'actions pour s'améliorer dans les domaines identifiés comme critiques et de réévaluer leur score.

Par ailleurs, fin 2025, l'ensemble des fournisseurs stratégiques du Groupe avaient signé la Charte éthique et le Code de conduite anticorruption, ou justifiaient de l'existence, au sein de leur organisation, de dispositifs équivalents.

Vallourec n'a reçu aucun rapport ni identifié de cas de non-conformité au sein de sa chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

(ii) SANTÉ & SÉCURITÉ

Pendant l'année 2025, 12 accidents impliquant des salariés de fournisseurs ont été signalés, entraînant la mise en place obligatoire de plans d'actions correctifs afin de renforcer la conformité aux normes de sécurité et prévenir de futurs incidents. L'évaluation de la performance du TRIR des sous-traitants est notamment intégrée dans les objectifs de performance globaux du Groupe (voir section 2.2.2.1 Santé et Sécurité).

2.4.4 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements

La Charte éthique et le Code de conduite anticorruption prévoient que les collaborateurs du Groupe peuvent signaler des comportements contraires aux valeurs et principes de la Charte Éthique et du Code de conduite anticorruption en adressant un signalement sur la ligne d'alerte du groupe Vallourec *Integrity Line*.

La *Vallourec Integrity Line* est déployée au sein du Groupe depuis 2018, et couvre toutes les entités contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est accessible en huit langues aux salariés et aux collaborateurs extérieurs et occasionnels du Groupe, mais également aux clients, fournisseurs, prestataires de services et autres parties prenantes extérieures via un site internet sécurisé hébergé par une société indépendante. Le déploiement de ce dispositif d'alerte fait l'objet d'une large communication au sein du Groupe, notamment grâce à des campagnes et consignes d'affichage dont la bonne application est contrôlée régulièrement. Un lien vers le site dédié est disponible sur le site internet de Vallourec et sur l'intranet du Groupe.

Le périmètre du dispositif d'alerte est large, comprenant les comportements contraires à l'éthique des affaires et la Charte Éthique, ainsi que les infractions au Code de conduite anticorruption et aux politiques et règles internes. Il comprend notamment les allégations de pratiques anticoncurrentielles, de corruption, de fraude, de conflits d'intérêts, de discrimination et de harcèlement au travail, mais également les dysfonctionnements pouvant affecter l'activité ou la réputation de Vallourec liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ou à l'environnement. Ce système permet de signaler un comportement de manière anonyme, si le lanceur d'alerte le souhaite, et offre les garanties prévues par les lois applicables (loi Sapin II et loi Wassermann).

Une politique interne précise les modalités d'utilisation du dispositif d'alerte, les règles applicables au traitement et à la protection des données et rappelle le principe de confidentialité du signalement. Elle précise également que le lanceur d'alerte pourra bénéficier d'une protection spécifique et qu'il ne sera exposé à aucune mesure discriminatoire ou sanction disciplinaire. Conformément à la procédure interne, les signalements sont reçus par les membres du Comité Éthique du Groupe (le Directeur Conformité du Groupe, le Directeur Ressources Humaines du Groupe, la Directrice de l'Audit Interne et des Risques, la Directrice Juridique du Groupe, le Directeur Sureté du Groupe) et leurs représentants en régions que sont les Directeurs Conformité Régionaux. Les membres du Comité Éthique s'assurent du traitement effectif, confidentiel et indépendant des signalements reçus ainsi que de la supervision des investigations diligentées en réponse aux alertes. De manière trimestrielle, un compte-rendu de la ligne d'alerte est présenté au Comité Conformité, en présence du Président du Conseil d'administration et Directeur Général. Ce même compte-rendu est fourni au Comité d'audit.

Le déploiement de la *Vallourec Integrity Line* depuis 2018 et les actions de sensibilisation effectuées depuis ont entraîné une augmentation du nombre de signalements. En 2025 : 282 signalements ont été reçus sur la *Vallourec Integrity Line*. Parmi ces signalements, 20 allégations contenaient des faits qui pouvaient être assimilés à de la discrimination. Suite à une revue approfondie, tous n'ont pas été considérés comme des alertes. Aucun de ces signalements n'a eu d'impact significatif sur le Groupe. En effet, les problématiques les plus souvent revenues étaient liées aux relations entre les salariés ou s'axaient sur des faits de non-respect des règles internes.

Aucun signalement auprès des points de contact nationaux pour les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales n'a été porté à la connaissance de Vallourec.

En 2025, le Groupe ne répertorie aucun signalement confirmé de faits de corruption ayant mené au licenciement ou l'application de mesures disciplinaires à l'encontre de salarié.

Annexes

Annexe 1 - Table des matières CSRD

Exigence de publication	Intitulé CSRD	Paragraphe Document d'enregistrement universel Vallourec
E1.IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	Introduction - Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels liés aux enjeux de durabilité 2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques (ESRS E1)
E1.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique liés aux risque physique lié au changement climatique ou risque de transition lié au changement climatique	2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique 2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	Chapitre 2 : Informations générales - Base générale pour la préparation de l'état de durabilité
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	N/A
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.1.2.2 Plan d'actions
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Introduction - Synthèse des impacts, risques et opportunités extra-financiers 2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique (ESRS E1) 2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques (ESRS E1)
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.1.3 S'adapter face aux risques climatiques
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.1.2. Participer à la lutte contre le changement climatique (ESRS E1) 2.1.2.1 Engagements clés
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	2.1.2.4 Suivi de performance Chapitre 6 : 6.1.1.3 Chiffre d'affaires
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique (ESRS E1) 2.1.2.4 Suivi de performance
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	NA
E1-8	Tarification interne du carbone	2.1.1.4 Management environnemental IV) INVESTISSEMENTS
E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	N/A dispense de publication conformément à l' Acte délégué « quick-fix » relatif aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) du 11 juillet 2025
E2.IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution	Introduction - Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels liés aux enjeux de durabilité 2.1.4.1 Les risques de pollution de l'eau, de l'air et des sols, les risques liés aux substances dangereuses et aux nuisances sonores
E2-1	Politiques en matière de pollution	Introduction - Synthèse des impacts, risques et opportunités extra-financiers 2.1.4 Prévenir les risques de pollution (ESRS E2)
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	2.1.4 Prévenir les risques de pollution
E2-3	Cibles liées à la pollution	2.1.4 Prévenir les risques de pollution
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	2.1.4.2 Rejets dans l'eau 2.1.4.3 Rejets dans l'air 2.1.4.4 Rejets dans les sols
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	2.1.4.5 Utilisation de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes
E2-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution	2.1.4 Prévenir les risques de pollution

Exigence de publication	Intitulé CSRD	Paragraphe Document d'enregistrement universel Vallourec
E3.IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines	Introduction - Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels liés aux enjeux de durabilité 2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau (ESRS E-3)
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	Introduction - Synthèse des impacts, risques et opportunités extra-financiers 2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau (ESRS E-3)
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	2.1.5.3 Plan d'actions
E3-3	Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	2.1.5.2 Stratégie et engagements clés
E3-4	Consommation d'eau	2.1.5.4 Suivi de performance
E3-5	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	N/A dispense de publication conformément à l' Acte délégué « quick-fix » relatif aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) du 11 juillet 2025
E4.IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Introduction - Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels liés aux enjeux de durabilité 2.1.6.1 Les enjeux liés à nos activités sur la biodiversité et les écosystèmes
E4.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	2.1.6.2 Notre stratégie et nos engagements-clés 2.1.6.3 Notre plan d'actions et moyens alloués
E4-2	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.1.6.3 Notre plan d'actions et moyens alloués
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.1.6.2 Notre stratégie et nos engagements-clés
E4-5	Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4-6	Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	N/A dispense de publication conformément à l' Acte délégué « quick-fix » relatif aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) du 11 juillet 2025
E5.IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Introduction - Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels liés aux enjeux de durabilité 2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.1.7.2 Stratégie et engagements clés
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.1.7.3 Plan d'actions pour économiser les ressources naturelles
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.1.7.2 Stratégie et engagements clés
E5-4	Ressources entrantes	2.1.7.4 Suivi de performance
E5-5	Ressources sortantes	2.1.7.4 Suivi de performance
E5-6	Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	N/A dispense de publication conformément à l' Acte délégué « quick-fix » relatif aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) du 11 juillet 2025
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	2.3 Informations en matière de gouvernance
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	2.2.5 Chaîne de valeur 2.3 Informations en matière de gouvernance 2.4.3 Plan de vigilance : Gestion des risques des activités des fournisseurs et sous-traitants
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	2.3 Informations en matière de gouvernance
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	2.3 Informations en matière de gouvernance 2.4.4 Plan de vigilance : Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	2.3 Informations en matière de gouvernance
G1-6	Pratiques en matière de paiement	2.3 Informations en matière de gouvernance

Exigence de publication	Intitulé CSRD	Paragraphe Document d'enregistrement universel Vallourec
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Chapitre 4 : 4.2.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	Chapitre 2 : Informations générales - gouvernance RSE 2.3.1 Gouvernance Mise en place Chapitre 4 : 4.2.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	Chapitre 4 : 4.3.1 La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2026 soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale 4.3.2 Rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 (ex post)
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	chapitre 2 : Informations générales - Déclaration sur la diligence raisonnable
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	Chapitre 2 : En intégralité Chapitre 3 : 3.1.2.3 Risques inhérents au changement climatique 3.2.2.6.2 Contrôle interne - Développement durable
S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	2.2.1 Effectifs du Groupe
S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	2.2.3 Dialogue social
S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux effectifs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	2.3.2.2 Programme de conformité 2.4.4 Plan de vigilance : Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
S1-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	Introduction - Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels liés aux enjeux de durabilité 2.2.3 Dialogue social 2.2.4 Diversité et égalité des chances 2.3.2.2 Programme de conformité
S1-5	Cibles liées à la gestion des incidences importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités	2.2.3 Dialogue social 2.2.4 Diversité et égalité des chances 2.4.4 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	2.2.1 Effectifs du Groupe
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	2.2.1 Effectifs du Groupe
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	2.2.3 Dialogue social
S1-9	Métriques de diversité	2.2.4 Diversité et égalité des chances
S1-10	Salaires décents	2.2.2.4 Politique salariale
S1-11	Protection sociale	2.2.2 Conditions de travail 2.2.3 Dialogue social
S1-12	Personnes handicapées	2.2.4.4 Handicap
S1-13	Formation et développement des compétences	2.2.2.2 Formation et développement des collaborateurs
S1-14	Santé et de sécurité	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.4.2.3 Plan de Vigilance : En matière de santé et sécurité
S1-15	Equilibre entre vie professionnelle et vie privée	2.2.2.3 Horaires de travail et équilibre travail-vie personnelle
S1-16	Indicateurs de rémunération	2.2.2.4 Politique salariale 2.2.4.1 Parité hommes/femmes
S1-17	Cas, plaintes et incidences graves sur les droits de l'Homme	2.4.1 Cadre du plan de vigilance 2.4.2.2 Plan de vigilance : En matière de droits humains et libertés fondamentales 2.4.4 Plan de vigilance : Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Exigence de publication	Intitulé CSRD	Paragraphe Document d'enregistrement universel Vallourec
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.2.5 Chaîne de valeur 2.4.2.3 Plan de vigilance : En matière de santé et sécurité 2.4.3 Plan de vigilance : Gestion des risques des activités des fournisseurs et sous-traitants
S2-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	2.2.5 Chaîne de valeur 2.4.3 Plan de vigilance : Gestion des risques des activités des fournisseurs et sous-traitants
S2-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	2.2.5 Chaîne de valeur 2.4.3 Plan de vigilance : Gestion des risques des activités des fournisseurs et sous-traitants 2.4.4 Plan de vigilance : Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
S2-4	Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.2.5 Chaîne de valeur 2.4.2.3 Plan de vigilance : En matière de santé et sécurité 2.4.3 Plan de vigilance : Gestion des risques des activités des fournisseurs et sous-traitants
S2-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.2.5 Chaîne de valeur 2.4.2.3 Plan de vigilance : En matière de santé et sécurité 2.4.3 Plan de vigilance : Gestion des risques des activités des fournisseurs et sous-traitants
S3	Communautés touchées	N/A non matériel
S4	Consommateurs et utilisateurs finals	N/A non matériel
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Chapitre 1 : 1.1 L'histoire de Vallourec 1.2 Appareil productif 1.3 Procédés de fabrication 1.4 Être à la pointe de l'innovation 1.5 Stratégie et marchés clés 1.6 Engagements environnementaux Chapitre 2 : Informations générales - La CSRD et l'Analyse de Double Matérialité 2.2.5 Chaîne de valeur
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Chapitre 1 : 1.6.1 Le modèle unique de création de valeur de Vallourec Chapitre 2 : Introduction-Analyse de double matérialité ; Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels liés aux enjeux de durabilité 2.2.3 Dialogue social
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	Chapitre 1 : 1.6.1 Le modèle unique de création de valeur de Vallourec Chapitre 2 : Introduction - Évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) matériels liés aux enjeux de durabilité Chapitre 3 en intégralité

Annexe 2 – Note méthodologique

Destiné à informer les actionnaires et le plus large public sur les actions entreprises par Vallourec en faveur du développement durable, le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel vise à respecter les articles L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce. Les informations qui y figurent sont issues des bases de données des systèmes déployés à travers le monde, dans chaque site concerné.

Référentiel des indicateurs RSE

Vallourec a défini son référentiel en reprenant la liste d'informations RSE figurant aux articles L. 22-10-36 et L. 225-102-1 du Code de commerce (voir tableau de concordance présenté en annexe 3). Les autres indicateurs ont été construits en s'inspirant de ceux publiés par la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), et la *Global Reporting Initiative* (GRI) dont l'objectif est de proposer des indicateurs aptes à rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale ou d'autres normes de reporting telles que le *GHG Protocol*.

INDICATEURS ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

Les indicateurs sécurité sont issus du système Cority en déploiement depuis le 1 janvier 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les accidents enregistrables sont déclarés sous Cority. Puis progressivement au cours de 2024, la déclaration des PHGE (Événement potentiellement grave) premiers soins, des presque accidents, et heures travaillées ont été déclarés via Cority.

Les indicateurs environnement sont issus du système de reporting « CR 360 » depuis fin 2016, ce qui permet un suivi et une consolidation mensuelle ou trimestrielle.

Ils font l'objet d'une fiche de définition fournie dans les trois principales langues de travail du Groupe (français, anglais, et portugais) par la Direction du Développement Durable à son réseau de correspondants et intégrée à une procédure du Groupe. Les indicateurs sur l'énergie, l'eau, les déchets, la pollution et les matières premières y sont reportés par chaque correspondant, responsable d'un site industriel. L'ensemble de ses indicateurs

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel a fait l'objet d'une vérification par un auditeur de durabilité, dont le rapport figure en annexe 3 du présent document.

Ces informations définissent clairement la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que ses actions en ces domaines.

sont mesurés par des compteurs balances ou comptabilisés grâce aux factures, achats ou fiches techniques de la part de nos prestataires (dans le cas des déchets, lorsqu'ils ne sont pas mesurés sur site). Les indicateurs sociaux ont également fait l'objet d'une définition précise et uniforme pour l'ensemble du Groupe, reprise dans une procédure.

INDICATEURS LIÉS AUX EFFECTIFS ET HEURES

Les données sont collectées automatiquement par le système *Gathering Tools*, puis envoyées à plusieurs outils SIRH, dont Qbik (consolidation et pilotage de données sociales). La Direction des Ressources Humaines collecte ces données en passant par un correspondant sur site.

INDICATEUR LIÉ AU TAUX D'ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme est obtenu en divisant la somme des heures d'absence (hors maternité) par le total des heures travaillées (déduction faite des heures supplémentaires) + la somme des absences (déduction faite des absences maternité), le calcul est réalisé soit sur un mois donné soit sur les douze derniers mois de l'année pour l'effectif inscrit (CDI, CDD et apprentis).

INDICATEURS LIÉS À LA FORMATION

Les données sont collectées dans le LMS (*Learning Management System*) de la Vallourec University disponible pour toutes les entités. Les calculs et la consolidation sont réalisés par la Direction Talent du Groupe.

Périmètre de consolidation Environnement

L'ensemble des activités du Groupe sous contrôle opérationnel ou financier au sens de la CSRD sont consolidées dans le reporting environnemental. Le bilan carbone de l'entreprise est de plus conforme au protocole GHG et fait donc l'objet d'un reporting sur l'ensemble des activités en amont et en aval de la chaîne de valeurs de l'entreprise. Ainsi, le scope 1 et 2 correspond au périmètre du contrôle opérationnel, lequel est complété par un reporting sur les 15 catégories du scope 3.

Aucune entité légale contrôlée opérationnellement ou financièrement par l'entreprise n'est exclue du périmètre de reporting environnemental. Celui-ci couvre donc :

1. les sites ayant une activité industrielle, ainsi que l'ensemble des activités supports ayant lieu sur ces sites. Sont ainsi inclus : les bureaux administratifs, sièges sociaux et centres de recherche localisés sur les sites de production. Les données issues de ces sites sont primaires.
2. les bureaux de vente, les sièges détachés, le Centre de recherche de Valenciennes ainsi que les activités logistiques, lesquels sont consolidés sur la base d'indicateurs dérivés. Le recours à des extrapolations pour ces sites est justifié par la non-matérialité de leur impact (inférieur à 1 % sur le scope d'émissions de gaz à effet de serre correspondant).

Les sites appartenant à Vallourec depuis plus de six mois sont inclus. Cette règle est à considérer quand une opération de cession ou d'acquisition intervient.

Les deux sociétés suivantes sont mises en équivalence dans le cadre du reporting financier, mais n'entrent pas en compte dans le cadre du reporting environnemental :

- Ascoval, entité légale sans activité suite à la fermeture de l'aciérie de Saint-Saulve.
- HKM, au sein de laquelle Vallourec n'a pas de contrôle opérationnel. Vallourec possède une participation de 20 % dans la société, et un seul siège à son conseil d'administration.

Périmètre de consolidation Sociale

Les périmètres de consolidation sont déterminés suivant les règles établies par la Direction Ressources Humaines de Vallourec et correspondent au périmètre de consolidation comptable. Les entités cédées ou sites fermés en 2025 sont exclus du périmètre de reporting sauf pour la partie Santé sécurité (2.2.2.1). La nouvelle entité a été prise en compte à partir de son intégration dans l'ensemble des données de reporting social.

Les éléments présentés ne prennent pas en compte les salariés en congé de reclassement ou dispense d'activité.

Consolidation et vérification

Les indicateurs environnementaux sont consolidés et vérifiés chaque mois par la Direction du Développement Durable (respect des délais, sincérité, exhaustivité). En cas de doute ou d'incohérence, les Régions et les sites concernés sont interrogés, et doivent donner toute explication relative à la bonne compréhension des indicateurs renseignés, ainsi qu'à l'atteinte ou non des objectifs établis pour l'année. Cette étape est essentielle tant pour la qualité des rapports que pour l'assurance d'un suivi des indicateurs et d'une démarche de progrès continu.

De plus, pour vérifier et comparer les données, la Direction du Développement Durable publie trimestriellement une synthèse auprès de la Direction Générale et de tous les sites.

Les indicateurs sécurité sont diffusés mensuellement, après vérification, auprès de la Direction Générale et du comité de direction, des Régions et de l'ensemble des sites.

Les indicateurs concernant le nombre d'accident et d'événement potentiellement grave (PHGE) sont communiqués chaque semaine au comité de direction.

Calculs de production

Par « tonne traitée », Vallourec entend la tonne produite dans chaque usine (nombre d'unités d'œuvre produites dans l'usine). Elles sont comptabilisées comme minerai de fer pour la mine, charbon de bois pour la forêt, pellets de minerai de fer pour l'unité de pelletisation, acier pour les aciéries et tubes laminés à chaud ou finis à froid pour les tuberies, les usines de traitement thermique et de finition.

Les productions d'acier et de tubes de chaque usine sont additionnées pour constituer le total de la production d'acier et de tubes en tonnes traitées ou unités d'œuvre de Vallourec. Pour les sites intégrés, tels que Vallourec Star à Youngstown (États-Unis), et Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) à Barreiro et Jeceaba (Brésil), la production totale est constituée de la somme des productions d'acier et de tubes.

La division par la production, exprimée en tonnes de tubes traités, permet d'évaluer la performance d'une étape donnée du processus, et de comparer différents sites.

Par « tonne expédiée » ou « tonne vendue », Vallourec entend les tonnes de tubes et d'accessoires expédiées à ses clients pendant l'année. Cet indicateur est publié dans les résultats du Groupe.

La division par les ventes, exprimées en tonnes de tubes expédiés, permet d'évaluer la performance consolidée de la Société. Ce chiffre est utilisé pour communiquer l'empreinte environnementale des tubes expédiés aux clients.

Vérification des informations RSE

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel a fait l'objet d'une vérification par un auditeur de durabilité, exceptée la section 2.4 Plan de vigilance.

Limites méthodologiques et cas particuliers

Le tableau qui suit réunit quelques exceptions ou règles particulières.

Problématique	Usines concernées	Description
Émissions atmosphériques de NO _x et SO ₂ (kg)	Toutes celles consommant du gaz naturel	À défaut de mesures effectuées par le site sur la qualité des gaz émis en sortie de ses installations de combustion, les émissions de NO _x et de SO ₂ sont calculées en multipliant ses consommations de gaz naturel (en kWh) par les facteurs suivants : 0,0002664 pour le NO _x et 0,0000024 pour le SO ₂ kg/kWh (Source EF : Guidebook EMEP - Iron & Steel process - combustion in industry using natural gas: NO _x =74g/Gj - SO ₂ =0,67g/GJ.). Seul le site du VRCF dispose de valeurs mesurées pour ses émissions de SO ₂ car celles-ci ne correspondent pas à une consommation de gaz naturel.
Qualité des eaux de rejet	Vallourec Tubes France (tuberie de Aulnoye-Aymeries), Vallourec Star Houston, PT Citra Tubindo, VSB Barreiro, Jeceaba et Florestal, Mineração, Tianda, VAM HR, VAM MR, VOG MX, VTA Houma et RR	Les indicateurs de suivi de la qualité des eaux rejetées (MES, DCO, DBO, HCT et 10 métaux) ne sont consolidés que pour les sites qui rejettent l'eau directement dans le milieu naturel après traitement interne dans leur station de traitement des effluents. Ces indicateurs sont calculés sur la base d'une moyenne des concentrations pondérée par les débits d'eau rejetée. Ces données sont basées sur la liste de métaux fixée par le Groupe sachant que les données reportées par les sites pourraient concerner uniquement les analyses imposées par la réglementation locale.
Déchets	Toutes les usines	Les déchets (dangereux/non dangereux) « historiques » produits sur une période antérieure à celle sur laquelle porte le reporting et entreposés sur site ne sont pas comptabilisés dans le tonnage global de déchets consolidés. La classification des déchets comme dangereux ou non dangereux est faite en accord avec les réglementations locales.
Boues issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSB	Au Brésil, les boues générées par les hauts-fourneaux sont classées comme déchets non dangereux, et elles constituent des déchets totalement différents des boues issues des tuberies.
Poussières issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSB	Au Brésil, les poussières générées par les hauts-fourneaux sont classées comme non dangereuses, et elles constituent des déchets totalement différents des autres types de poussières produites par les autres aciéries.
Méthane	Vallourec Florestal	Lors de l'estimation des émissions de méthane, les calculs sont basés sur l'étude statistique figurant dans les annexes 5 et 6 du « Project Design Document Form (CDM PDD) – Version 03 » enregistré comme projet CDM 8606 à la UNFCCC : « Carbonization Project – Mitigation of Methane Emissions in the Charcoal Production of V & M Florestal, Minas Gerais, Brazil », disponible sur : https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/BVQI1354824411.24/view Selon cette étude, les émissions de méthane durant le processus dépendent du rendement gravimétrique de combustion du bois dans les fours (annexe 6), soit le rapport entre la masse finale de charbon de bois sec (après combustion) et la masse initiale de bois (annexe 6). Depuis l'année 2019, Vallourec différencie les tonnages de charbon de bois produits selon les types de fours de carbonisation : les fours conventionnels, les fours équipés de brûleurs en cheminée et l'unité Carboval. Les émissions de méthane sont calculées pour chaque type à partir de facteurs d'émissions pertinents.
Captation de Florestal	Vallourec Florestal	La méthode de calcul des quantités de CO ₂ captées par la forêt durant l'année de référence dérive des enseignements tirés de l'étude menée en collaboration avec de nombreuses autorités scientifiques (cf. 2.2.2.2.III.D). La captation annuelle est estimée au moment où l'arbre est coupé pour être transformé en charbon de bois. La grandeur de référence est donc la production annuelle de charbon de bois. L'étude en référence a permis de mettre en évidence sur la période d'observation de 30 ans considérée la quantité de charbon de bois produite, la quantité de carbone absorbée par le tronc de l'arbre et celle absorbée par les racines et les souches dans le sol. Il a alors été possible de calculer les ratios de carbone capté par les racines rapporté au tonnage de charbon de bois produit et finalement consommé dans les hauts-fourneaux et le ratio de carbone absorbé par le tronc de l'arbre rapporté aussi au charbon de bois produit. Ce sont ces ratios qui sont ensuite utilisés dans le calcul des quantités de carbone captées annuellement. Les quantités de carbone émises lors de la carbonisation des troncs et les quantités de méthane émises lors du processus de carbonisation dans les fours ad hoc sont aussi proportionnelles au charbon de bois produit.

Problématique	Usines concernées	Description
Émissions indirectes de CO ₂ e liées aux achats d'électricité (scope 2)	Toutes les usines	Les émissions de CO₂ de chaque site consommant de l'électricité achetée sont calculées à partir de facteurs d'émission fournis par les fournisseurs eux-mêmes soit directement ou calculés par le biais de leurs mix énergétiques. Ces émissions sont dites « market-based ». Le Groupe calcule également les émissions « location-based » en utilisant le mix électrique national ou régional de production et les facteurs d'émission associés (ex. : états des États-Unis) communiqués dans les bases de données publiques (par exemple, AIE, ADEME, US EPA,...).
Émissions indirectes de CO ₂ e liées aux achats externes d'acier (scope 3 amont)	Fournisseurs d'acier	Les émissions liées aux achats d'aciers sont calculées en multipliant, pour chaque aciérie, le tonnage acheté par un facteur d'émission (kgCO₂ par tonne d'acier) qui est donné par le fournisseur lui-même ou à défaut pris dans des bases de données internes intégrant la filière de fabrication (haut-fourneau ou four électrique). Aujourd'hui, le Groupe considère les émissions directes (scopes 1 et 2) de ses fournisseurs d'aciers, mais aussi leurs émissions indirectes amont (scope 3), notamment celles liées aux achats des matières premières pour leurs fabrications d'acier.
Pourcentage de l'acier mis en œuvre à partir de ferrailles	Acéries Vallourec de Jeceaba (Brésil), Youngstown (États-Unis), fournisseurs d'aciers et de tubes	Cet indicateur se calcule en divisant la masse totale d'aciers produits ou achetés issus de ferrailles par la masse totale des aciers mis en œuvre pour la fabrication des produits finis de Vallourec. Lorsqu'un mix de fonte et de ferrailles est utilisé au sein d'un même four à arc électrique (comme à l'aciérie de Jeceaba), le pourcentage issu de ferraille s'évalue au regard de la part des apports en éléments ferreux issus de la ferraille parmi tous les apports en éléments ferreux (issus de la ferraille ou de la fonte).
Émissions de scope 3 liées aux transports externes amont et aval pour lesquels l'entreprise est donneuse d'ordre	Toutes les usines	La méthodologie de calcul a été approfondie en 2020 en fonction des trois phases de transport (approvisionnement des matières premières pour les aciéries, transport des produits semi-finis entre usines et transport des produits finis vers les clients). L'activité est estimée en tonnes-kilomètres (elle tient compte à la fois du tonnage et de la distance) et associée au facteur d'émission pour les différents modes de transport (camion, train, péniche et fret maritime).
Émissions indirectes de CO ₂ e liées à l'utilisation des produits vendus (scope 3 aval)	Toutes les usines	La méthodologie de calcul a été développée avec le support du cabinet Carbone 4. Le Groupe part du chiffre d'affaires annuel de Vallourec (en millions d'euros) dans ses six principaux marchés que sont : Pétrole & gaz, Pétrochimie, Énergie électrique, Mécanique, Automobile, Construction et autres. Chaque chiffre d'affaires (CA) est multiplié par une intensité carbone prédéfinie (tonnes CO₂ par million d'euros de CA) spécifique à chacun de ces marchés. Ces intensités ont été calculées à partir de sources reconnues (Ademe, ATEE, IEA, Ecoinvent). Ainsi, pour le secteur du pétrole, l'intensité des émissions est basée sur le baril, son prix et son contenu énergétique. Pour le marché Pétrole & gaz Vallourec a pris en compte les émissions liées à l'extraction et aux procédés mis en œuvre mais pas celles liées au transport et à la combustion des produits. La répartition (%) de CA entre le pétrole et le gaz est un facteur tout comme la répartition (%) entre le charbon, le nucléaire et les « renouvelables » pour le marché Énergie électrique.
Émissions indirectes de CO ₂ e liées à la fin de vie des produits vendus (scope 3 aval)	Toutes les usines	Vallourec calcule ces émissions à partir du tonnage annuel de tubes et accessoires vendus par le Groupe, en le multipliant par un facteur d'émission standard de l'Ademe correspondant à la fin de vie moyenne de « déchets minéraux ».
Prélèvements d'eau	Vallourec Mineração	Les prélèvements d'eau de la mine correspondent à l'eau extraite du sol pour abaisser les nappes phréatiques, ainsi qu'à celle prélevée dans l'environnement pour être utilisée pour le traitement du minerai de fer, l'arrosage des terres et le contrôle des poussières.
Matières premières	Toutes les usines	La consommation de matières premières (minerai de fer, « pellets » de minerai de fer, charbon de bois, poussière de charbon de bois, ferrailles, fonte) correspond aux quantités utilisées pour la production d'acier. Les ferrailles sont considérées chez Vallourec comme un « coproduit » et ne sont intégrées ni dans les déchets consolidés, ni dans le taux de valorisation.
Rémunérations	Toutes les usines	• Pour le calcul de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes conformément à la CSRD le Groupe s'est basé sur le salaire annuel de base. Pour calculer l'indicateur spécifique à Vallourec c'est le salaire annuel de base mais ventilé par pays et niveau de responsabilité qui a été retenu. • Pour le ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés conformément à la CSRD, Vallourec s'est basé sur la rémunération totale effectivement perçue (part fixe, part variable, prime, intéressement...) pour les personnes présentes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. • Pour le salaire décent conformément aux exigences de la CSRD uniquement la rémunération fixe a été prise en compte.

Problématique	Usines concernées	Description
Turnover	Toutes les usines	Le taux de turnover : nombre de départs en fonction des catégories définies par la CSRD/ESRS divisé par le nombre total des effectifs permanents au 31 décembre de l'année. Dans les motifs de départs retenus, sont pris en compte les départs : • volontaires, • pour fin de contrat à durée déterminée • pour décès en service, • pour licenciements, • pour départs en retraite.
Mode de comptabilisation des jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail aux États-Unis, et suite à un accident de travail et pour maladie en Allemagne	Toutes les usines	Aux États-Unis, les jours d'arrêt pour accident du travail ne sont plus décomptés au-delà du 180^e jour en accord avec la réglementation OHSA en vigueur. Cette méthode de comptabilisation est spécifique aux États-Unis et diffère de la règle préconisée par le Groupe de comptabilisation des jours d'arrêt. En Allemagne, les absences pour cause d'accident (ou de maladie) sont prises en compte pendant six semaines pour la plupart des salariés (période payée par l'entreprise). Passé ce délai, l'employé ne génère plus d'heures d'absence pour Qbik.
Nombre d'heures de formation	Toutes les usines	La donnée relative au nombre d'heures de formation publiée couvre les formations en classe de deux heures et plus, et les e-learning. Le pourcentage de salariés formés est calculé par rapport à l'effectif fin de période. Les formations en salle de moins de deux heures et les formations des apprentis et des stagiaires sont exclues de la donnée.
Nombre d'heures travaillées	Vallourec Tianda	Les heures travaillées ne comprennent pas les heures des chauffeurs routiers qui livrent les billettes, assurent les transports internes entre les ateliers et chargent les produits à destination du port ou des clients. En effet, ce transport est assuré par un prestataire extérieur. Le nombre d'heures travaillées est calculé à partir des heures réalisées par les effectifs présents au cours de l'année et non seulement par les effectifs présents au 31 décembre.
Taux d'absentéisme	Toutes les usines	Le taux d'absentéisme est calculé à partir des heures réalisées par les effectifs présents au cours de l'année et non seulement par les effectifs présents au 31 décembre.

Annexe 3 – Rapports de l'auditeur de durabilité

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société Vallourec,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Vallourec. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans les chapitres « Informations générales », 2.1 à 2.3 et Annexes de la section 2 « État de durabilité » du rapport de gestion (ci-après le « Rapport de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, la société Vallourec est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par Vallourec pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Vallourec dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observation(s).

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Vallourec, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Vallourec en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport de gestion.

CONFORMITÉ AUX ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR VALLOUREC POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS PUBLIÉES, ET RESPECT DE L'OBLIGATION DE CONSULTATION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE PRÉVUE AU SIXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE L. 2312-17 DU CODE DU TRAVAIL

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Vallourec, incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Vallourec avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations relatives à la manière dont Vallourec met à jour son Analyse de Double Matérialité (« DMA ») sont mentionnées au paragraphe « La CSRD et l'Analyse de Double Matérialité » de la section « Informations générales » de l'Etat de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'entité pour justifier le maintien pour l'exercice 2025 des mêmes enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance matériels que ceux précédemment identifiés.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la démarche mise en œuvre par l'entité pour identifier les facteurs internes et externes à considérer dans sa démarche de revue de son analyse de DMA pour l'exercice 2025 ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité et des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la section « La CSRD et l'Analyse de Double Matérialité » de l'Etat de durabilité.

CONFORMITÉ DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ INCLUSES DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ AVEC LES EXIGENCES DE L'ARTICLE L. 233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Vallourec relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions ou incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Consolidation et périmètre » de la section « Base pour la préparation de l'état de durabilité » de l'Etat de durabilité qui traite notamment des travaux mis en œuvre par le groupe au titre de l'exercice et de certaines informations restant indisponibles ou non exhaustives, concernant notamment les ressources financières allouées au déploiement du plan de transition climatique, les rejets de certains polluants et les quantités de substances préoccupantes (ESRS E2).

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans les sections 2.1.2 et 2.1.3 de l'Etat de durabilité.

Sur la base des entretiens menés avec la direction Environnement, nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre le domaine : « Atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. »

En ce qui concerne les informations présentées par l'entité au titre plan de transition, nous avons :

- pris connaissance de la trajectoire de décarbonation 2021-2030 du groupe et des informations présentées dans l'Etat de durabilité sur le Global Steel Climate Council (GSCC) et son cadre méthodologique ;
- apprécié le périmètre des émissions de gaz à effet de serre couvertes par les objectifs de réduction d'émissions fixés par l'entreprise et l'information donnée à ce titre dans l'Etat de durabilité, dans la section 2.1.2.1 « Engagements clés » ;
- pris connaissance de l'information indiquée au titre de l'alignement des objectifs de réduction d'émissions avec le standard du GSCC dans la section 2.1.2.1-C « 2021-2030 : une trajectoire de décarbonation alignée avec le standard du Global Steel Climate Council (GSCC) ».

RESPECT DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Vallourec pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions ou incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Paris-La Défense, le 10 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

May Kassis-Morin

Rapport d'assurance raisonnable du commissaire aux comptes de Vallourec sur une sélection d'informations environnementales et sociales pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Vallourec (ci-après l'« Entité ») et en réponse à votre demande, nous avons réalisé une mission d'assurance raisonnable sur les informations environnementales et sociales suivantes (ci-après les « Informations ») au regard des critères définis par l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans la section 2 « Etat de durabilité » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Quantités d'électricité et quantité de gaz naturel figurant dans le tableau « Origine de l'énergie consommée par le groupe, 2025 » de la section 2.1.2.4 « Suivi de performance » ;
- Emissions des scopes 1, 2 et 3 figurant dans le tableau « Suivi du bilan carbone du groupe » de la section 2.1.2.4 « Suivi de performance » ;
- Quantité d'eau prélevée figurant dans le tableau « Prélèvements d'eau » de la section 2.1.5.4 « Suivi de performance » ;
- Quantités de déchets non dangereux non destinés à l'élimination et destinés à l'élimination, quantité totale de déchets dangereux et pourcentage de déchets valorisés figurant dans le tableau « Indicateurs suivis pour la gestion des déchets » de la section 2.1.7.4 « Suivi de performance » ;
- Pourcentage de déchets valorisés figurant dans le tableau « Indicateurs suivis pour la gestion des déchets, groupe Vallourec » de la section 2.1.7.4 « Suivi de performance » ;
- Pourcentage de ferrailles recyclées figurant dans le paragraphe « C) Leviers achats » de la section 2.1.2.2 « Plan d'actions » ;
- Eléments concernant les effectifs et découpage par âge, genre, catégorie et zone géographique figurant dans les tableaux « Effectifs inscrits au 31 décembre », « % de femmes (permanents) », « Répartition des effectifs par âge » et « Effectif inscrit Groupe par catégorie socio-professionnelle » de la section 2.2.1.1 « Evolution et répartition » ;
- Total du taux d'absentéisme figurant dans le tableau « Taux d'absentéisme » de la section 2.2.2.3 « Horaires de travail et équilibre travail-vie personnelle » ;
- Taux de fréquence des accidents avec arrêt « LTIR » ; Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt « TRIR » présentés dans la section 2.2.2.1 « Santé et sécurité ».

Notre mission d'assurance raisonnable ne couvre pas les autres informations incluses dans l'Etat de durabilité.

OPINION SOUS FORME D'ASSURANCE RAISONNABLE

A notre avis, les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DES INFORMATIONS

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant aux principes présentés dans l'Etat de durabilité, en particulier l'annexe 2 « Note méthodologique ». Ce Référentiel a été spécifiquement conçu pour le reporting environnemental et social de l'Entité et, par conséquent, les Informations objet de la mission peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

En particulier, les calculs permettant d'établir les émissions de gaz à effet de serre sur le scope 3 peuvent être basés sur des facteurs de calcul issus de tiers et/ou de certains acteurs de la chaîne de valeur du groupe. Concernant ces facteurs de calcul, nous n'avons pas été en mesure de revoir les hypothèses sous-jacentes à leur établissement.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à la direction de l'Entité de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour préparer les Informations ;
- préparer des Informations conformément au Référentiel ;
- concevoir, mettre en place et maintenir le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient :

- de planifier et réaliser la mission de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- d'exprimer une opinion indépendante sur la base des éléments probants que nous avons obtenus ;
- de communiquer notre opinion au président-directeur général de la société Vallourec.

Comme il nous appartient de formuler une opinion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

NORMES PROFESSIONNELLES APPLIQUÉES

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information* publiée par l'IAASB (*International Auditing and Assurance Standards Board*).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce, le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes et le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*).

Par ailleurs, nous appliquons la norme *International Standard on Quality Management 1* qui implique de définir et mettre en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences respectives de huit personnes et se sont déroulés entre septembre 2025 et février 2026.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Une mission d'assurance raisonnable implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants concernant les Informations. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques que les Informations comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous avons pris en considération le contrôle interne pertinent pour la préparation par l'Entité des Informations. Nous avons notamment :

- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- apprécié la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations ;
- mis en œuvre des procédures analytiques sur les Informations et contrôlé, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des Informations ;
- testé les Informations au niveau d'un échantillon d'entités représentatives que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux informations consolidées, de leur implantation et d'une analyse de risque ;
- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures, et mis en œuvre des tests de détail approfondis sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paris-La Défense, le 10 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

May Kassis-Morin

Annexe 4 – Table de concordance GRI

Déclaration d'utilisation	Vallourec a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.	
GRI 1 utilisée	GRI 1 : Fondation 2021	
Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	Chapitre 5 : Informations sur la Société et son capital 5.1 Principales dispositions légales et statutaires 5.2 Informations concernant le capital social 5.7 Périmètre du Groupe
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Chapitre 2 : Annexe 2 – Note méthodologique « Périmètre de consolidation » 5.7 Périmètre du Groupe
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	5.1.6 Exercice social (article 20 des statuts) 8.1.3 Responsable juridique du Groupe
	2-4 Reformulations d'informations	Chapitre 2 : Annexe 2 – Note méthodologique 5.7.2 Modifications du périmètre du Groupe en 2025
	2-5 Assurance externe	Chapitre 2 : Annexe 3 – Rapport de l'auditeur de durabilité sur l'état de durabilité 4.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 7.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 7.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Chapitre 1 : 1.1 L'histoire de Vallourec 1.2 Appareil productif 1.3 Procédés de fabrication 1.4 Etre à la pointe de l'innovation 1.5 Stratégie et marchés clés 1.6 Engagements environnementaux Chapitre 2 : Informations générales - La CSRD et l'Analyse de Double Matérialité 2.2.5 Chaîne de valeur
	2-7 Employés	2.2.1 Effectifs du Groupe Chapitre 2 : Annexe 2 – Note méthodologique
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Motif d'omission : « Informations indisponibles/incomplètes. Le système de management du personnel ne répertorie pas les travailleurs qui ne sont pas des employés »
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	Chapitre 2 : Introduction - Gouvernance RSE Chapitre 4 : Gouvernement d'entreprise 4.2.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 2 : Informations générales 2021	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration C) Le Comité des nominations et de la gouvernance 4.2.1.3.2 Activité des Comités D) Activité du Comité des nominations et de la gouvernance
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2 Organes d'administration et de direction 4.2.2.1 Le Président-directeur général 4.4.5 Gestion des conflits d'intérêts
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Chapitre 2 : Introduction - Gouvernance RSE 4.2.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	4.2.1.3 Activité du Conseil d'administration et des Comités en 2025 4.2.1.3.1 Activité du Conseil 4.2.1.3.2 Activité des Comités 4.2.2 La Direction Générale
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Chapitre 2 : Introduction - Gouvernance RSE 4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration B) Le Comité RSE 4.2.1.3.2 Activité des Comités C) Activité du Comité RSE
	2-15 Conflits d'intérêts	4.4.5 Gestion des conflits d'intérêts
	2-16 Communication des préoccupations majeures	2.4.4 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2.1.4 Auto-évaluation du Conseil d'administration 4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux
	2-19 Politiques de rémunération	4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration D) Le Comité des rémunérations 4.2.1.3.2 Activité des Comités E) Activité du Comité des rémunérations
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	2.2.2.4 Politique Salariale 4.3.2.4 Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices/Ratios d'équité
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	1.6 Engagements environnementaux Chapitre 2 : Introduction
	2-23 Engagements politiques	Chapitre 2 : Introduction - Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités 2.3 Informations en matière de gouvernance (ESRS G1) 2.4 Plan de vigilance
	2-24 Intégration des engagements politiques	Chapitre 2 : Introduction - Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités 2.3 Informations en matière de gouvernance (ESRS G1) 2.4 Plan de vigilance
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	Chapitre 2 : Introduction - Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités 2.2.3 Dialogue social 2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2) 2.3.2 Gouvernance : Plan d'actions et moyens mis en œuvre 2.4 Plan de vigilance 2.4.4 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 2 : Informations générales 2021	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	2.2.3.2 Enquête interne de satisfaction du personnel 2.3 Informations en matière de gouvernance (ESRS G1) 2.4.4 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements 4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	2.3 Informations en matière de gouvernance (ESRS G1) 2.4 Plan de vigilance
	2-28 Adhésions à des associations	Chapitre 2 : Introduction
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Chapitre 2 : Introduction - Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités 2.2.3 Dialogue social 2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2) 2.3.2 Gouvernance : Plan d'actions et moyens mis en œuvre 2.4 Plan de vigilance 2.4.4 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements
	2-30 Négociations collectives	2.2.3.1 Organisation du dialogue social
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Chapitre 2 : Informations générales
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Chapitre 2 : Informations générales
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Chapitre 2 : Introduction - Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités Intégralité du chapitre 2 3.1 Facteurs de risques 3.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne
GRI 200 – ÉCONOMIQUE		
GRI 201 : Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	7.1 Comptes consolidés
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Chapitre 2 : Introduction Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités 2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique 3.1.2 Risques opérationnels
	201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux 4.3.3.1 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe Chapitre 7 : Note 8 Engagements envers le personnel
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	2.2.1 Effectifs du Groupe
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS 2)

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	2.3 Informations en matière de gouvernance (ESRS G1) 3.1.3 Risques juridiques et fiscaux
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	2.3 Informations en matière de gouvernance (ESRS G1)
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	2.4.4 Plan de vigilance - Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements
GRI 207 : Fiscalité 2019	207-1 Approche de la politique fiscale	2.3.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale 3.1.3 Risques juridiques et fiscaux
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	2.3.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale 3.1.3 Risques juridiques et fiscaux
GRI 300 – ENVIRONNEMENTAL		
GRI 301 : Matières 2016	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau (ESRS E3) 2.1.5.4 La mesure de nos performances
	301-2 Matières recyclées utilisées	2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.1.7.4 Suivi de performance
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	2.1.2.4 Suivi de performance A) Bilan énergétique détaillé B) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 2 – Note méthodologique Annexe 6 - Bilan carbone détaillé
	302-3 Intensité énergétique	2.1.2.4 Suivi de performance A) Bilan énergétique détaillé B) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 2 – Note méthodologique Annexe 6 - Bilan carbone détaillé
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	2.1.2.4 Suivi de performance A) Bilan énergétique détaillé B) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 2 – Note méthodologique Annexe 6 - Bilan carbone détaillé
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	Motif d'omission : « Sans objet. Vallourec vend des produits en acier qui ne consomment pas d'énergie en phase d'utilisation. »
	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	2.1.4.2 Rejets dans l'eau (ESRS E2) 2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau (ESRS E3)
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	2.1.4.2 Rejets dans l'eau
	303-3 Prélèvement d'eau	2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau 2.1.5.4 La mesure de nos performances Annexe 2 – Note méthodologique
	303-4 Rejet d'eau	2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau 2.1.5.4 La mesure de nos performances 2.1.4.2 Rejets dans l'eau

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-5 Consommation d'eau	2.1.5 Utiliser durablement la ressource en eau 2.1.5.4 La mesure de nos performances Annexe 2 – Note méthodologique
	101.2 Gestion des impacts sur la biodiversité	2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes (ESRS E4)
GRI 101 : Biodiversité 2024 (ancien 304 GRI 2016)	101.4 Identification des impacts sur la biodiversité	2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes (ESRS E4) Vallourec communique sur l'impact de ses activités, produits et services sur la biodiversité dans le <i>CDP Forest Disclosure</i> (F1.6 – F.1.7)
	101.5 Sites qui ont des impacts sur la biodiversité	2.1.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes (ESRS E4) Vallourec communique sur ses sites opérationnels d'une importance considérable pour la biodiversité en dehors des zones protégées dans le <i>CDP Forest Disclosure</i> (F1.3 – F.1.4)
	101-7 Changements dans l'état de la biodiversité	Vallourec communique sur les espèces avec leurs habitats dans les zones affectées par ses opérations dans le <i>CDP Forest Disclosure</i> (F4.6b)
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique Annexe 2 – Note méthodologique Annexe 6 – Bilan carbone détaillé
	305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	2.2.2 Participer à la lutte contre le changement climatique Annexe 2 – Note méthodologique Annexe 6 – Bilan carbone détaillé
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique Annexe 2 – Note méthodologique Annexe 6 – Bilan carbone détaillé
	305-4 Intensité des émissions de GES	2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique Annexe 2 – Note méthodologique Annexe 6 – Bilan carbone détaillé
	305-5 Réduction des émissions de GES	2.1.2 Participer à la lutte contre le changement climatique Annexe 2 – Note méthodologique Annexe 6 – Bilan carbone détaillé
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NO _x), d'oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques significatives	2.1.4.3 Rejets dans l'air
	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles
GRI 306 : Déchets 2020	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles
	306-3 Déchets générés	2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.1.7.4 La mesure de nos performances - Déchets
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.1.7.4 La mesure de nos performances - Déchets
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	2.1.7 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.1.7.4 La mesure de nos performances - Déchets

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2) 2.4.3 Gestion des risques des activités des fournisseurs et des sous-traitants
	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2) 2.4.3 Gestion des risques des activités des fournisseurs et des sous-traitants
GRI 400 – SOCIAL		
GRI 401 : Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	2.2.1.2 Entrées et départs
GRI 402 : Relations employés/direction 2016	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	2.2.3.1 Organisation du dialogue social 2.2.3.3 Communication interne du Groupe
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.4.2.3 Plan de vigilance - en matière de santé et sécurité
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.4.2.3 Plan de vigilance - en matière de santé et sécurité 3.1.2 Risques opérationnels
	403-3 Services de santé au travail	2.2.2.1 Santé et sécurité II) Santé B) Prévention du risque chimique C) Plan de substitution des produits
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.2.3 Dialogue social 2.4.6 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.2.2.2 Formation et développement des collaborateurs
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.2.2.5 Couverture santé
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.4.2.3 Plan de vigilance - en matière de santé et sécurité
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	2.2.2.1 Santé et sécurité 2.2.3 Dialogue social 2.2.2.5 Couverture santé 2.4. Plan de vigilance 2.4.6 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
	403-9 Accidents du travail	2.2.2.1 Santé et sécurité
	403-10 Maladies professionnelles	2.2.2.1 Santé et sécurité
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	2.2.2.2 Formation et développement des collaborateurs
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	2.2.2.2 Formation et développement des collaborateurs
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	2.2.2.2 Formation et développement des collaborateurs

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration 4.2.2.2 Le Comité exécutif 2.2.1.1 Évolution et répartition
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	2.2.4 Diversité et égalité des chances
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	2.2.4 Diversité et égalité des chances 2.4. Plan de vigilance 2.4.4 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements
	407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	2.2.3.1 Organisation du dialogue social 2.2.5 Chaîne de valeur (ESRS S2) 2.3 Informations en matière de gouvernance (ESRS G1) 2.4 Plan de vigilance
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local
	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	2.2.6 Soutien du tissu socio-économique local
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	2.2.5. Chaîne de valeur (ESRS S2) 2.4.3 Gestion des risques des activités des fournisseurs et sous-traitants
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	2.2.5. Chaîne de valeur (ESRS S2) 2.4.3 Gestion des risques des activités des fournisseurs et sous-traitants

Annexe 5 – Table de correspondance TCFD

Thèmes	Recommandations de la TCFD	Chapitre correspondant	Points clés
GOUVERNANCE	a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'administration.	Gouvernance RSE	Depuis 2018, Vallourec a mis en place un Comité RSE, constitué de membre du Conseil d'administration, qui se réunit quatre fois par an. En 2022, la nouvelle équipe de direction, a créé un second Comité RSE où l'ensemble des membres du Comité exécutif se rassemble tous les trimestres. Ces deux instances revoient, valident et orientent la stratégie Climat du Groupe. En complément, et afin de piloter les feuilles de route d'atténuation et d'adaptation du Groupe, les équipes opérationnelles se rassemblent tous les deux mois dans le Comité climat groupe, piloté par la Direction du Développement Durable et sponsorisé par la Vice-Présidente en charge de la transition énergétique.
	b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.	Gouvernance RSE 2.4.2.1 Gestion des risques en matière d'environnement – Organisation	Le Comité climat groupe valide les conclusions des analyses de risques effectuées par les Directions Environnement Groupe, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est. Il acte les mesures à intégrer dans les plans d'actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et la gouvernance des projets associés. Le suivi des investissements prévus par les projets de la feuille de route est piloté par le Comité CapEx, sponsorisé par le Directeur Excellence Industrielle, CapEx et Assurance Groupe.
STRATÉGIE	a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour les court, moyen et long termes.	2. Introduction – Gestion des IROs (impacts, de risques et d'opportunités)	L'analyse de double matérialité réalisée en 2023 par le Groupe a permis de déterminer les risques extra-financiers matériels auxquels le Groupe est exposé. Les résultats de la cartographie générale des risques ont été croisés avec les résultats de l'analyse de la simple matérialité menée en 2021. Le caractère significatif du risque a été apprécié en tenant compte de la probabilité d'occurrence, de l'importance de l'impact et de l'exposition. Les résultats sont révisés chaque année. Ceux de 2025 sont exposés dans le présent état de durabilité.
		Table : Synthèse des impacts, risques et opportunités extra-financiers	
	b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière.	2.1.3.2 Cartographie des risques climatiques	En 2025, le Groupe a également complété son analyse spécifique aux risques climatiques par la réalisation d'audits de l'ensemble de ses sites stratégiques. Cela inclut les risques liés à l'évolution des réglementations et normes existantes ; les risques de transition liés à la durabilité du modèle d'affaires du Groupe dans un monde bas-carbone ; les risques physiques des événements climatiques ; et les risques indirects.
		2.1.3.3 Risques liés à l'évolution des réglementations	Le Groupe intègre une quantification de l'impact de l'ensemble des risques climatiques présentés dans sa procédure de management des risques internes, qu'ils soient liés aux risques de transition, ou aux risques physiques de dommages matériels et d'interruption d'activité. Sur ce dernier point, le Groupe restitue ainsi l'impact de six familles d'aléas climatiques (froid, sécheresse, inondation, chaleur, tempête, feu de forêt) sur ses sites principaux. Cette analyse est complétée par le suivi des actions entreprises au sein du Comité climat Groupe, et du Comité exécutif.
		2.1.3.4 Risques de transition liés à la durabilité du modèle d'affaires	
		2.1.3.5 Résilience aux risques physiques	
	c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins.	2.1.3.3 Risques liés à l'évolution des réglementations	La stratégie du Groupe en matière d'atténuation du changement climatique s'inscrit dans une trajectoire à 1.5°C pour la fabrication d'acier, au sens du standard du Global Steel Climate Council (GSCC), qui représente la majorité des enjeux sur les scopes 1, 2 et 3 amont. Cette ambition est complétée par un objectif de réduction des gaz à effet serre sur l'ensemble du bilan carbone du Groupe aligné avec une trajectoire de réchauffement global bien en deçà des 2 °C. Ces ambitions se matérialisent par une faible empreinte carbone des produits vendus par le Groupe par rapport à ses concurrents, ce qui minimise sa vulnérabilité face aux changements réglementaires et aux exigences grandissantes des clients en matière de performance environnementale.
		2.1.3.4 Risques de transition liés à la durabilité du modèle d'affaires	Le Groupe a également testé la résilience de son plan d'affaires au regard des mutations économiques et énergétiques de ses parties prenantes dans un monde en transition. Les perspectives de vente par secteur (pétrole, gaz, nouvelles énergies, etc.) sont calibrées suivant la trajectoire « Announced Pledges Scenario » (APS) de l'Agence Internationale de l'Énergie à horizon 2030 et 2035. Ce scénario correspond à une augmentation de la température à 1,7 °C d'ici la fin du siècle.
		2.1.3.5 Résilience aux risques physiques	Enfin, la résilience des infrastructures et process de l'entreprise au regard des aléas climatiques a été évaluée suivant le scénario le plus pessimiste du GIEC (SSP 5-8,5), qui correspond à une élévation de la température à plus de 4 °C. Pour cette analyse, il est important de prendre le scénario le plus conservateur de manière à s'assurer que le plan d'adaptation global de l'entreprise prévoit des investissements compatibles avec les situations climatiques les plus extrêmes, en particulier lorsque les infrastructures sont conçues pour durer plus d'une décennie.

Thèmes	Recommandations de la TCFD	Chapitre correspondant	Points clés
GESTION DES RISQUES	a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat.	2.4.2 Gestion des risques en matière d'environnement 2.4.2.1 Organisation 2.4.2.2 Mesures	Le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé d'identifier les risques et opportunités liés à l'environnement sur son périmètre, et de définir une feuille de route alignée avec les orientations du Groupe. Celui-ci rapporte fonctionnellement au Directeur HSE de chaque région.
		Chapitre 2 : Introduction – Gestion des IROs (impacts, risques et opportunités)	Au niveau Groupe, plusieurs projets ont permis un <i>screening</i> exhaustif des risques liés au changement climatique, en conformité avec les réglementations en vigueur. Ainsi, la consultation d'un panel de parties prenantes internes et externes a rendu possible l'analyse de double matérialité au niveau Groupe.
	b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat.	2.4.2 Gestion des risques en matière d'environnement 2.4.2.2 Mesures	La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée d'élaborer les politiques environnementales du Groupe, de contrôler leurs applications et d'en coordonner les actions. Elle s'appuie sur les Responsables HSE des régions et des sites de production, chargés de déployer et de relayer ces politiques. Celles-ci sont exposées dans la table « Synthèse des risques et opportunités extra-financières ».
		2.1.2. Participer à la lutte contre le changement climatique 2.1.2.2 Plan d'actions	Afin de maintenir son leadership sectoriel en matière d'empreinte carbone, Vallourec a défini de nouveaux objectifs de réduction des émissions de CO ₂ , certifiés par le standard sectoriel GSCC. Ils sont sous-tendus par un modèle de projection des émissions intégrant les prévisions de production (alignées avec le plan d'affaires du Groupe), les leviers technologiques, les leviers achats, les prévisions de ventes (alignées avec l'évolution des débouchés commerciaux) et des externalités (basées sur le scénario « Announced Pledges » de l'AIE).
		2.1.3.5 Résilience aux risques physiques	En 2023, le Groupe a entrepris une refonte de l'identification et de la gestion des risques physiques liés au changement climatique. Celle-ci a été complétée en 2025 par des audits sur l'ensemble des sites stratégiques du Groupe. Chaque étape du processus (définition du périmètre, de l'exposition, de la vulnérabilité, du plan d'actions) a fait intervenir les référents locaux environnement et les ingénieurs de gestion des risques. Ceux-ci ont été mobilisés lors d'ateliers de travail dédiés aux différents process (Achat, Mine, Forêt, Acierie, Fabrication de tubes). Ce projet a été mené par la Direction Environnement Groupe.
	c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.	2.4.1. Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance 3.2. Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	Vallourec s'appuie sur une politique de gestion des risques Groupe afin d'anticiper et prévenir tout type de risques, dont ceux liés au changement climatique. Le pilotage de cette politique est assuré par des comités décentralisés qui traitent les points suivants : • validation du diagnostic et suivi des plans d'action ; • validation d'indicateurs clés sur les risques. Chaque année, un reporting consolidé de la politique de gestion des risques est présenté au Comité exécutif du Groupe, pour suivre l'avancement des plans d'actions et la cohérence des actions menées par rapport aux orientations prioritaires relevées au niveau du Groupe.

Thèmes	Recommandations de la TCFD	Chapitre correspondant	Points clés
INDICATEURS ET OBJECTIFS	a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques.	Chapitre 2 : Introduction – Gestion des IROs (impacts, risques et opportunités) Table : Synthèse des impacts, risques et opportunités extra-financiers 2. Introduction – Orientations stratégiques	Les principaux indicateurs clés de performance suivis au niveau Groupe sont présentés dans la table « Synthèse des risques et opportunités extra-financiers ». Au regard de l'atténuation du changement climatique, ils incluent le bilan carbone du Groupe (scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval), l'intensité carbone des produits, la part du chiffre d'affaires liée aux nouvelles énergies, et des indicateurs d'énergie bas-carbone et renouvelable. Au regard de l'adaptation au changement climatique, ils incluent la part des actifs à risque matériel avant de considérer des actions d'adaptation climatique, et pour lesquels des actions d'adaptation climatique sont mises en place. Le tableau de bord RSE permet également un suivi quantitatif des indicateurs de performance suivis par le Conseil d'administration trimestriellement.
	b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, Scope 2 et, si c'est pertinent, de Scope 3, et les risques correspondants	2.1.2.4. Participer à la lutte contre le changement climatique – Suivi de performance Annexe 6 – Bilan carbone détaillé 2025	Le suivi de performance en matière de décarbonation fait état d'un suivi détaillé des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (exprimées en tonnes CO ₂ -équivalent) depuis l'année de référence. Les résultats y sont présentés pour l'ensemble des scopes de la chaîne de valeurs (1, 2, 3 amont et 3 aval). Conformément aux exigences du Protocole GHG, les émissions relatives au scope 2 « location-based » sont reportées séparément, de même que les émissions biogéniques liées à l'utilisation du charbon de bois dans les processus industriels de l'entreprise.
	c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat, et sa performance par rapport aux objectifs.	2.1.2.4. Participer à la lutte contre le changement climatique – Engagements clés	Des engagements climatiques ambitieux ont été validés par le Global Steel Climate Council (GSCC) et permettent d'aligner la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre pour la fabrication de tous les aciers mis en oeuvre par le Groupe sur un scénario de réchauffement à 1.5°C. Le Groupe a également souhaité accélérer la réduction de l'intensité carbone des produits vendus, matérialisé par l'intégration des émissions associées à l'usage des produits dans le scope 3 aval de l'entreprise. L'ensemble du bilan carbone du Groupe suit une trajectoire de réchauffement global bien en deçà de 2°C. Les objectifs correspondants ont été fixés pour 2030, La trajectoire associée sur la période 2017-2025, certifiée par l'initiative Science-Based-Targets (SBTi) a été atteinte. Ces objectifs globaux de réduction des émissions se décomposent en sous-objectifs, inscrits dans le plan de décarbonation de Vallourec. En matière d'adaptation au changement climatique, le Groupe a identifié le sujet comme matériel et publiera les indicateurs de suivi associés prévus par la CSRD.

Annexe 6 – Bilan carbone détaillé 2025

SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS EN TONNES DE CO ₂ ÉQUIVALENTES									
SCOPE	MÉTIERS	MINE	FORÊT	PRODUCTION DE FER ET D'ACIER	LAMINAGE ET TRAITEMENTS THERMIQUES DES TUBES	FINITIONS & SERVICES	SOUS- TOTAL (tonnes CO ₂ e)	% SOUS- TOTAL	% TOTAL
Scope 1 Émissions CO₂ directes non biogéniques	Combustion du gaz naturel			28 694	236 602	86 218	351 514	62 %	
	Carburants pour transports internes	24 256	38 065	257	4 642	13 453	80 674	14 %	
	Fabrication de fer et d'acier			136 102			136 102	24 %	
	Total – Scope 1 non biogénique	24 256	38 065	165 053	241 245	99 671	568 290	100 %	
Scope 1 Émissions CH₄ directes biogéniques	Carbonisation du charbon de bois		215 171				215 171	100 %	
Scope 1 Émissions directes non biogéniques et biogéniques	Total – Scope 1	24 256	253 236	165 053	241 245	99 671	783 461		11 %
Scope 2 Émissions « base fournisseurs » liées à l'électricité (ou « market-based »)	Électricité – Total – Scope 2 (« market-based »)	19	2	84	1737	14121	15963	100 %	0 %
Scope 3 Autres émissions indirectes amont	Transports amont et inter-sites						96051	7 %	
	Traitement des déchets						33 515	2 %	
	Transport des salariés et voyages						37 701	3 %	
	Achats de matériaux et Services						1 004 651	73 %	
	Émissions liées au « contenu carbone » des équipements industriels à proportion des amortissements						104 054	8 %	
	Émissions liées aux pertes lors de l'extraction, du stockage et du transport des énergies						96622	7 %	
	Actifs loués amont						1 284	0 %	
	Total – Scope 3 amont						1373879	100 %	19 %
Scope 3 Autres émissions indirectes aval	Transports externes aval						95 711	2 %	
	Utilisation des produits vendus						5 119 749	97 %	
	Fin de vie des produits vendus						41 052	1 %	
	Franchises						2 432	0 %	
	Total – Scope 3 aval						5 258 944	100 %	71 %
Scope 3 Amont et aval	Total – Scope 3						6 632 823		
TOTAL GÉNÉRAL		24 275	253 237	165 137	242 982	113 793	7 432 248	100 %	
Captation additionnelle			(1 291 055)				(1 291 055)		

ÉMISSIONS ANNEXES EN TONNES DE CO₂ ÉQUIVALENTES

SCOPE	MÉTIERS	MINE	FORÊT	LAMINAGE ET			SOUS-TOTAL (tonnes CO ₂ e)
				PRODUCTION DE FER ET D'ACIER	TRAITEMENTS THERMIQUES DES TUBES	FINITIONS & SERVICES	
Scope 1	Carbonisation du charbon de bois		971 311				971 311
Carbonisation et combustion	Combustion du charbon de bois			576 901			576 901
Émissions biogéniques directes (CO ₂ seulement)	Total – CO ₂ scope 1 biogénique		971 311	576 901			1 548 212
Scope 2	Électricité	2 293	225	148 556	76 509	54 939	282 522
Émissions « base géographique » liées à l'électricité (ou « location-based »)	Total – Scope 2 (location-based)						

AUTRES INDICATEURS CSRD :

INDICATEURS	UNITÉ	QUANTITÉ
Émissions de GES associées à une activité d'absorption	(en teqCO ₂)	0
Inversions	(en teqCO ₂)	0
Quantité totale de crédits carbone en dehors de la chaîne de valeur de l'entreprise, qui ont été vérifiés au regard de normes de qualité reconnues et annulés au cours de la période de référence	(en teqCO ₂)	0

Annexe 7 – Synthèse des indicateurs taxonomiques

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Informations pour l'année 2025.

Exercice 2025	2025		Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH ») ^(h)															
Activités économiques	Code ^(a)	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année 2024	Atténuation du changement climatique		Adaptation au changement climatique		Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique		Adaptation au changement climatique		Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année 2025 ⁽ⁱ⁾	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire		
	Millions EUR	%		OUI ; NON ; N/EL ^{(b) (c)}										OUI/NON				OUI/NON	%	H	T				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE ^(D)																									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																									
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									0 %					
Dont habilitantes		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									0 %					
Dont transitoires		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									0 %					
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) ^(g)																									
				EL ; N/EL ^(f)																					
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									0 %					
A. CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1 + A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %														
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		3809	100 %																						
TOTAL		3809	100 %																						

Exercice 2025	2025	Critères de contribution substantielle	Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH ») ^(h)	
Activités économiques	Code ^(a) Chiffre d'affaires Part du chiffre d'affaires, année 2024	Atténuation du changement climatique Adaptation au changement climatique Eau Pollution Économie circulaire Biodiversité	Atténuation du changement climatique Adaptation au changement climatique Eau Pollution Économie circulaire Biodiversité	Garanties minimales Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année 2025 ⁽ⁱ⁾ Catégorie activité habitante Catégorie activité transitoire
	Millions EUR %	OUI ; NON ; N/EL ^{(b) (c)}	OUI/NON	OUI/ NON % H T

(a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :

- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
- CCA pour Adaptation au changement climatique ;
- WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
- CE pour Économie circulaire ;
- PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
- BIO pour Biodiversité et écosystèmes.

Par exemple, le code correspondant à l'activité « Boisement » sera le suivant : CCM 1.1.

Lorsque les activités peuvent contribuer de manière substantielle à plusieurs objectifs, il convient d'indiquer les codes correspondant à tous les objectifs.

Par exemple, si l'exploitant indique que l'activité « Construction de bâtiments neufs » contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, il conviendra d'indiquer les codes suivants : CCM 7.1. / CE 3.1.

Les mêmes codes doivent être utilisés dans les sections A.1 et A.2 du présent modèle.

- (b) OUI – Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;
NON – Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;
N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.
- (c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxonomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088. Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant le modèle ci-dessous.
- (d) Une même activité peut être conforme à un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lequel/lesquels elle est éligible.
- (e) Une même activité peut être éligible à la taxonomie mais non conforme aux objectifs environnementaux visés.
- (f) EL – Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé ; N/EL – Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.
- (g) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.
- (h) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères d'absence de préjudice important et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant : (a) pour la contribution substantielle – les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et (b) pour les critères DNSH – OUI/NON.
- (i) Après exclusion de l'activité de fabrication des tubes sans soudure de la catégorie « Fabrication de fonte et d'acier ».

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES/CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL		
	ALIGNÉE SUR LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF	ÉLIGIBLE À LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF
CCM	0 %	0 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

Part des dépenses CapEx issue de produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie — Informations pour l'année 2025

Exercice 2025	2025			Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important ^(h)												
Activités économiques	Code ^(a)	CapEx	Part des CapEx, année 2024	Atténuation du changement climatique		Adaptation au changement climatique		Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique		Adaptation au changement climatique		Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.) année 2025 ^(g)	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		Millions EUR	%	OUI ; NON ; N/EL ^{(b) (c)}							OUI/NON							OUI/NON	%	H	T		
	A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE ^(d)																						
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																							
Recherche, développement et innovation proches du marché [Réduction des émissions de méthane]	CCM 9.1 CCA 9.1	3	1,6 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,6%	H	
Stockage d'hydrogène [Delphy]	CCM 4.12 CCA 4.12	< 1	0,2 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,3 %	H	
Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations (F42.91)	CCA F42.91 (NACE)	1	0,4%	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,4 %	H	
CapEx des activités durables sur le plan environnemental(alignées sur la taxonomie) (A.1)		4	1,8 %	1,8 %	0,2 %	0	0	0	0			OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,2 %		
Dont habitantes			1,8 %	1,8 %	0,2 %	0	0	0	0			1,8 %	0,2 %	0	0	0	0	0	0	0	3,2 %	H	
Dont transitoires			0	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0			T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) ^(g)																							
Activité 1 ^(e)				EL ; N/EL ^(f)	EL ; N/EL ^(f)	EL ; N/EL ^(f)	EL ; N/EL ^(f)	EL ; N/EL ^(f)	EL ; N/EL ^(f)														
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %														
A. CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1+A.2)	4	1,8 %	1,8 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %														
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																							
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie	196	98,2 %																					
TOTAL	200	100 %																					

Exercice 2025	2025		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ^(h)										
Activités économiques	Code ^(a)	CapEx	Part des CapEx, année 2024	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.) année 2025 ⁽ⁱ⁾	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
	Millions EUR	%		OUI ; NON ; N/EL ^{(b) (c)}						OUI/NON				OUI/NON	%	H	T		

(a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :

- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
- CCA pour Adaptation au changement climatique ;
- WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
- CE pour Économie circulaire ;
- PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
- BIO pour Biodiversité et Écosystèmes.

Par exemple, le code correspondant à l'activité « Boisement » sera le suivant : CCM 1.1.

Lorsque les activités peuvent contribuer de manière substantielle à plusieurs objectifs, il convient d'indiquer les codes correspondant à tous ces objectifs. Par exemple, si l'exploitant indique que l'activité « Construction de bâtiments neufs » contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, il conviendra d'indiquer les codes suivants : CCM 7.1. / CE 3.1.

Les mêmes codes doivent être utilisés dans les sections A.1 et A.2 du présent modèle.

- (b) Oui – Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;
Non – Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;
N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental visé.
- (c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxonomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088. Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant le modèle ci-dessous.
- (d) Une même activité peut être conforme à un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lequel/lesquels elle est éligible.
- (e) Une même activité peut être éligible à la taxonomie mais non conforme aux objectifs environnementaux visés.
- (f) EL – Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé ; N/EL – Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.
- (g) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.
- (h) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères DNSH et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant : (a) pour la contribution substantielle – les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et (b) pour les critères DNSH – les codes OUI/NON.

PART DES CAPEX/TOTAL DES CAPEX

	ALIGNÉE SUR LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF	ÉLIGIBLE À LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF
CCM	1,8 %	1,8 %
CCA	0,2 %	0,2 %
WTR	0	0
CE	0	0
PPC	0	0
BIO	0	0

Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie — Informations pour l'année 2024

Exercice 2025	2025			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ^(h)									
Activités économiques	Code ^(a)	OpEx	Part des OpEx, année 2024	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1) ou éligibles à la taxonomie (A.2), année 2025	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		Millions EUR	%	OUI ; NON ; N/EL ^{(b) (c)}						OUI/NON				OUI/ NON	%	H	T		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE ^(D)																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	CCM 9.1 CCA 9.1	0	0 %											0 %					
Dont habilitantes		0	0 %											0 % H					
Dont transitoires		0	0 %											0 % T					
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) ^(g)																			
Activité 1 ^(e)				EL ; N/ EL ^(f)	EL ; N/ EL ^(f)	EL ; N/ EL ^(f)	EL ; N/ EL ^(f)	EL ; N/ EL ^(f)	EL ; N/ EL ^(f)										
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0 %	%	%	%	%	%	%					0 %					
A. OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1 + A.2)		0	0 %	%	%	%	%	%	%										
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie		333	100 %																
TOTAL ¹		333	100 %																

⁽¹⁾ En raison de l'exemption de publication de l'indicateur des OpEx, les dépenses d'exploitation analysées au regard de la taxonomie sont toutes liées à des activités non éligibles.

Exercice 2025	2025			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ^(b)									
Activités économiques	Code ^(a)	OpEx	Part des OpEx, année 2024	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2), année 2025	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
	Millions EUR	%		OUI ; NON ; N/EL ^{(b) (c)}						OUI/NON						OUI/ NON	%	H	T

(a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :

- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
- CCA pour Adaptation au changement climatique ;
- WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
- CE pour Économie circulaire ;
- PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
- BIO pour Biodiversité et écosystèmes.

Par exemple, le code correspondant à l'activité « Boisement » sera le suivant : CCM 1.1.

Lorsque les activités peuvent contribuer de manière substantielle à plusieurs objectifs, il convient d'indiquer les codes correspondant à tous ces objectifs.

Par exemple, si l'exploitant indique que l'activité « Construction de bâtiments neufs » contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, il conviendra d'indiquer les codes suivants : CCM 7.1. / CE 3.1.

Les mêmes codes doivent être utilisés dans les sections A.1 et A.2 du présent modèle.

(b) OUI – Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.

NON – Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.

N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental visé.

(c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxonomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088. Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant le modèle ci-dessous.

(d) Une même activité peut être conforme à un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lequel/lesquels elle est éligible.

(e) Une même activité peut être éligible à la taxonomie mais non conforme aux objectifs environnementaux visés.

(f) EL – Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé ; N/EL – Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.

(g) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.

(h) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères DNSH et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant : (a) pour la contribution substantielle – les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et (b) pour les critères DNSH – les codes OUI/NON.

PART DES OPEX/TOTAL DES OPEX

	ALIGNÉE SUR LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF	ÉLIGIBLE À LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF
CCM	0 %	0 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %



3

+ Risques et gestion des risques

3.1	Facteurs de risques	174	3.3	Politique en matière d'assurances	194
3.1.1	Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe	174	3.3.1	Assurances propres	194
3.1.2	Risques opérationnels	176	3.3.2	Assurances responsabilité civile et autres assurances	195
3.1.3	Risques juridiques et fiscaux	179	3.3.3	Politique en matière d'assurance	195
3.1.4	Risques financiers et de marché	180			
3.2	Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	185			
3.2.1	Gestion des risques	185			
3.2.2	Contrôle interne	186			
3.2.3	Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne	192			
3.2.4	Rôle des Commissaires aux comptes	194			
3.2.5	Limites de la gestion des risques et du contrôle interne	194			

3.1 Facteurs de risques

Vallourec exerce son activité dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle.

Le Groupe a évalué l'importance des risques spécifiques auxquels il estime être exposé en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif après prise en compte des plans d'action mis en place. Ces risques sont présentés ci-après et regroupés par catégorie en fonction de leur nature. Dans chaque catégorie, les facteurs de risques les plus importants conformément à l'évaluation susmentionnée sont indiqués en premier et signalés par un astérisque (*).

Les risques décrits ci-dessous sont ceux qui ont été évalués comme risques majeurs pour l'entreprise à la date du présent Document d'enregistrement universel, c'est-à-dire ceux qui pourraient avoir le plus d'impact matériel négatif sur les activités ou les résultats (ou la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs), et/ou la probabilité significative que cela se produise.

Du fait de la multiplicité des implantations géographiques du Groupe, de la diversité de ses marchés et gammes de produits, et de son développement, Vallourec est exposé à différentes catégories de risques. Le Groupe opère dans des environnements en mutation rapide, ce qui pourrait déclencher des risques exogènes ayant un impact sur les profils de risques qu'il suit.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques peuvent exister ou surgir, dont le Groupe n'est actuellement pas conscient ou qu'il n'a pas pris en compte à la date de ce Document d'enregistrement universel, et ceux-ci pourraient avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Le Groupe évalue les facteurs de risque à la date du présent Document d'enregistrement universel et peut modifier son évaluation de l'importance des risques à tout moment, et notamment si de nouveaux faits internes ou externes se matérialisent.

3.1.1 Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe

3.1.1.1 Risques liés à la dépendance du Groupe au secteur Pétrole & Gaz*

L'activité du Groupe est fortement dépendante des dépenses effectuées par les sociétés pétrolières et gazières, pour l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel. En 2025, environ 73 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été réalisé dans le secteur Pétrole & Gaz, hors pétrochimie.

D'après les estimations internes du Groupe, la part de la consommation de tubes dans un projet complexe représente généralement 2 % à 5 % du coût total du projet. Cette proportion varie en fonction des complexités et des types de forage. Par exemple, la part des tubes peut représenter jusqu'à 15 % du coût total du projet pour les forages onshore non conventionnels aux États-Unis. Le niveau des investissements d'exploration et production a donc un impact direct sur la consommation de tubes et les résultats du Groupe.

L'équilibre de l'offre et de la demande de pétrole et de gaz, ainsi que les prix de ces hydrocarbures, constituent les principaux éléments qui déterminent le niveau d'investissement par les producteurs mondiaux. À cet égard, Vallourec se positionne comme un partenaire de choix pour fournir des solutions tubulaires premium dans le cadre de projets onshore et offshore à travers le monde. Sur la période 2014-2025, les prix du pétrole ⁽¹⁾ ont atteint un point bas de 19 dollars US le baril de Brent en avril 2020, en raison d'une forte réduction de la demande mondiale de pétrole résultant de la propagation du virus de la Covid-19 et des mesures de restriction associées. Les cours du baril sont ensuite remontés pour atteindre un pic à 128 dollars US en mars 2022, conséquence directe de la reprise de la demande post-Covid-19 et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le cours moyen du baril de Brent s'est établi à 68 dollars US en 2025.

En parallèle, sur la période 2014-2025, les prix du gaz naturel ⁽²⁾ sur le point virtuel d'échange néerlandais, le TTF (*Title Transfer Facility*), ont atteint un point bas de 3,00 euros/MWh en mai 2020, avant d'enregistrer un pic à 311,0 euros/MWh en août 2022. Le cours moyen du gaz s'est établi à 36,2 euros/MWh en 2025.

Les prix du gaz ⁽²⁾ Henry Hub ont atteint un point bas de 1,5 dollar US/MMbtu en juin 2020, avant de culminer à 9,7 dollars US/MMbtu en août 2022. Le cours moyen du gaz Henry Hub s'est établi à 3,6 dollars US/MMbtu en 2025.

À la suite du point bas atteint en 2020 (300 milliards de dollars US), les investissements en exploration et production ⁽³⁾ des opérateurs pétroliers ont depuis progressé de près de 80 % pour atteindre 539 milliards de dollars US en 2024. En 2025, ces dépenses sont demeurées globalement stables à 530 milliards de dollars US, avec notamment une augmentation de 6 % des dépenses d'investissement en exploration et production offshore (179 milliards de dollars US), une hausse de 2 % des dépenses d'investissement dans l'onshore non conventionnel (123 milliards de dollars US) et un recul de 9 % des dépenses d'investissement dans l'onshore conventionnel (228 milliards de dollars US) par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement des compagnies pétrolières et gazières pourraient être sujettes à d'autres facteurs tels que des changements de lois et réglementations applicables, des changements dans la situation politique (comme c'est le cas actuellement avec le conflit opposant la Russie et l'Ukraine), les conditions climatiques et les politiques mises en œuvre pour s'adapter au changement climatique. Ces facteurs pourraient en conséquence avoir un impact sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.

Vallourec anticipe le risque associé à la baisse structurelle des activités associées aux énergies fossiles en se développant dans le secteur de la transition énergétique : la Géothermie, la Capture et le stockage de carbone (CCS), l'Hydrogène, le Solaire et la Biomasse.

⁽¹⁾ Source : US Energy Information Administration, Bloomberg.

⁽²⁾ Source : Bloomberg.

⁽³⁾ Source : S&P Global Commodity Insights, concernant les dépenses globales réalisées en exploration et production.

3.1.1.2 Risques liés à la dépendance du Groupe à l'égard de clients

En 2025, le Groupe a réalisé 35 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses cinq clients les plus importants, et 50 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses dix clients les plus importants, dont trois d'entre eux sont des distributeurs servant un large éventail de clients finaux. Un seul client représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2025, avec 10,7 % du chiffre d'affaires consolidé. Le Groupe dispose d'une base de clients opérant dans toutes les régions du monde, diluant ainsi l'exposition à un marché géographique particulier.

Toutefois, la plupart des clients ne sont pas tenus d'acheter un montant fixe de produits ou de services sur une période donnée et pourraient décider de résilier leurs contrats ou d'étaler les commandes correspondantes sur une période plus longue, de ne pas renouveler leurs contrats ou de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le

Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Vallourec atténue ce risque avec des clauses de résiliation prévoyant des mécanismes de compensation.

En outre, le Groupe répond sans cesse aux besoins de nouveaux clients dans le but de diversifier son portefeuille.

Vallourec est également exposé à un potentiel risque sur l'encours des créances sur ses clients. Par conséquent, le Groupe a mis en place des Comités de crédit spécifiques pour apprécier de façon systématique les risques financiers pris avec ses clients. Toutefois, le risque de défaut de paiement ne peut être exclu si l'environnement économique mondial se dégrade et entraîne une détérioration de la situation financière des clients de Vallourec.

3.1.1.3 Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes*

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant, d'une part, des évolutions économiques telles que décrites ci-dessus dans le secteur Pétrole & Gaz et, d'autre part, des conditions macroéconomiques, avec des répercussions sur les autres secteurs d'activité du Groupe, notamment les secteurs de la Mécanique, de l'Industrie automobile, de la Construction et de la Production d'énergie électrique/Autres, dont les cycles d'activité suivent le rythme de la conjoncture économique et sont également influencés par d'autres facteurs, tels que les perspectives de croissance.

Une détérioration de l'environnement économique mondial et des marchés financiers, telle que celle observée en 2020 en raison de

la pandémie liée à la Covid-19, ou un événement géopolitique majeur, comme une guerre, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe. Dans une telle éventualité, Vallourec s'emploie depuis trois ans à renforcer sa résilience en abaissant son point mort et en travaillant à l'élaboration d'une gouvernance et de plans d'action en cas de crise.

3.1.1.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe évolue dans un environnement international fortement concurrentiel, dont l'intensité varie selon ses secteurs d'activité. Dans le secteur Pétrole & Gaz, les connexions premium – pour tubes OCTG notamment – constituent l'un des principaux critères différenciants. Protégées par des brevets, elles sont l'assurance pour le client d'une parfaite étanchéité de sa colonne de tubes, et donc du respect des exigences en matière de sécurité, d'environnement et de performance.

Les compagnies pétrolières, qui subissent des pressions pour abaisser leur seuil de rentabilité, diversifient leur approvisionnement auprès de fournisseurs à bas coût, notamment chinois. Ces concurrents à bas coût progressent techniquement pour les besoins classiques du marché du pétrole et du gaz.

La concurrence qui sévit sur le marché des tubes de commodité pour le secteur Pétrole & Gaz affecte les prix de l'ensemble du marché. Cette incidence est cependant moindre sur les marchés ciblés par Vallourec, en raison de son niveau de différenciation technologique et des plans de montée en gamme déjà engagés. Dans les secteurs de la Pétrochimie, de la Mécanique, de l'Automobile et de la Construction, le Groupe est confronté à une plus forte concurrence en raison de la moindre sophistication des besoins des clients.

L'intensification de la concurrence pourrait entraîner des pertes de part de marché et altérer les volumes et le chiffre d'affaires du Groupe.

3.1.1.5 Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Le marché des tubes fait l'objet d'évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter à terme les activités du Groupe.

Les innovations technologiques développées par des tiers pourraient par ailleurs affecter la compétitivité des produits et des services actuels du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants et sur les revenus générés par ses licences. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient en être affectés.

Le Groupe pourrait par ailleurs se retrouver en situation de désavantage concurrentiel s'il était dans l'incapacité de développer ou d'accéder (seul, par le biais d'alliances ou d'accords avec des fournisseurs) à des technologies, des produits ou des services équivalents à ses concurrents, impactant son offre, ou si ses nouvelles technologies, produits ou services ne rencontraient pas le succès escompté sur le marché.

Le Groupe continue d'investir en Recherche et Développement afin de maintenir son leadership technologique et d'anticiper les besoins de ses clients.

3.1.1.6 Risques liés à l'instabilité sociale, politique, géopolitique et macroéconomique*

Par sa stratégie de proximité avec ses clients, le Groupe déploie une partie significative de ses activités dans des pays potentiellement exposés à des risques d'instabilité politique, économique et/ou sociale (par exemple, la nationalisation et l'expropriation d'actifs, l'incertitude quant au droit applicable et à l'application des lois, l'impact de sanctions, etc.) ou financière et au risque de change.

Il pourrait par ailleurs être confronté à une recrudescence des différends géopolitiques impliquant des pays où il poursuit ses activités, et à une augmentation des mesures de représailles et des réglementations protectionnistes qui en résulteraient indirectement.

Cette tendance pourrait se traduire par une multiplication, en Europe, aux États-Unis et en Chine notamment, des procédures de défense commerciale (antidumping, sauvegarde) ou d'autres mécanismes de protection fondés sur une atteinte à la sécurité nationale tels que les mesures américaines basées sur la section 232 du US Trade Expansion Act imposant des droits de douane ou des quotas dans le secteur de l'acier. S'agissant des droits de douane mis en place par les États-Unis en 2025, Vallourec suit de près la situation, même si l'essentiel des produits destinés à ce marché demeure fabriqué sur le territoire américain et n'est donc pas affecté de manière significative.

Ces mesures sont susceptibles d'avoir un impact variable sur les flux commerciaux du Groupe au niveau mondial et, par conséquent, sur ses résultats et perspectives. Aux États-Unis, Vallourec fabrique l'essentiel de ses produits sur le territoire national. En revanche, la majeure partie des exportations à

destination de ses clients situés dans des régions comme le Moyen-Orient ou l'Afrique est réalisée depuis ses plateformes dédiées implantées en Amérique du Sud et en Asie.

S'agissant du conflit en Ukraine et en réaction aux sanctions imposées par l'Union européenne à l'encontre de la Russie, le Groupe a mis en œuvre un programme de conformité dédié afin de garantir qu'il se conforme, et continuera de se conformer, à l'ensemble des sanctions applicables. En 2025, le Groupe n'a eu aucune activité commerciale en Russie, en Biélorussie ou en Crimée, ainsi que dans les régions de Donetsk, de Louhansk, de Zaporijia et de Kherson en Ukraine, ni avec aucun acteur susceptible de détenir des intérêts économiques dans ces pays ou régions.

La situation géopolitique au Moyen-Orient crée un risque d'instabilité opérationnelle, politique et économique dans les pays voisins, notamment pour le trafic maritime dans la région. Cela pourrait avoir un impact pour les opérations du Groupe, en particulier en ce qui concerne le transport maritime de tubes. Depuis le 28 février 2026, dans le contexte du conflit iranien, le Groupe suit de près l'évolution de la situation et adapte ses activités pour accompagner au mieux ses partenaires commerciaux.

Le portefeuille d'actifs international et diversifié du Groupe l'aide à atténuer ces risques, de même que sa stratégie visant à conserver un bilan résistant aux crises, stratégie notamment fondée sur un ratio d'endettement net/résultat brut d'exploitation de $\pm 0,5x$ et un niveau de liquidité d'au moins 1 milliard d'euros.

3.1.2 Risques opérationnels

3.1.2.1 Risques liés à l'évolution du coût des matières premières et de l'énergie*

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre et maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), dont Vallourec Tubes détient 20 % du capital, produit des billettes et des brames en acier exclusivement destinés à ses actionnaires, qui s'engagent sur certains volumes. En 2021, Vallourec a résilié les accords de coopération et de fourniture correspondants, avec effet au 31 décembre 2028, à l'issue du délai de préavis de sept ans convenu contractuellement.

À la suite de la décision prise en 2022 de fermer ses opérations en Allemagne d'ici fin 2023, Vallourec a développé un portefeuille de clients internationaux auquel il vend l'acier acheté auprès de HKM, principalement sous forme de brames.

Sur la base des attentes de flux de trésorerie futurs liés à ce contrat, une juste valeur négative a été comptabilisée comme un contrat dérivé. Ce montant correspond à la meilleure estimation de Vallourec de la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus résultant de l'exécution de ce contrat sur la période résiduelle jusqu'à fin 2028. La juste valeur estimée de ces pertes attendues sera régulièrement révisée jusqu'à la fin effective de l'accord d'approvisionnement pour prendre en considération les conditions de marché prévalant à ce moment-là, ainsi que l'évolution du modèle d'affaires de trading. En substance, cet accord d'approvisionnement est donc traité comme un dérivé, conformément à l'IFRS 9, dans les états financiers de Vallourec (voir les notes 7.2 et 7.4 à la section 7).

Une hausse du coût des matières premières et de l'énergie entraîne corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe. Les incertitudes sur l'évolution des conditions économiques, conjuguées à un environnement international fortement concurrentiel du marché des tubes, rendent incertaine la capacité du Groupe à répercuter une augmentation du coût des matières premières et de l'énergie dans ses commandes. De telles incertitudes pourraient réduire les marges du Groupe et, par conséquent, avoir un impact négatif sur ses résultats.

La consommation d'énergie ou de matières premières pourrait également être impactée par des mesures imposées par les autorités pour faire face au changement climatique et réduire l'empreinte des sociétés sur l'environnement (voir ci-après les risques environnementaux et les risques inhérents au changement climatique).

Afin d'atténuer ces risques pour sa rentabilité, Vallourec obtient si possible confirmation des prix de la part de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple pour la fourniture de billettes d'acier) une fois que les clients ont passé formellement commande. En cas d'accord stratégique de long terme, le Groupe prévoit également des mécanismes de révision des prix pour compenser la variation des coûts détaillée ci-dessus. Dans le centre de production du Groupe au Brésil, la mine limite l'exposition de Vallourec aux fluctuations des prix du minerai de fer, tout en lui laissant la possibilité de couvrir une partie de la production vendue à des clients.

3.1.2.2 Risques industriels, miniers et environnementaux

L'activité industrielle et minière du Groupe est génératrice de risques pour l'environnement, la sécurité et la santé. Ses processus de fabrication impliquent de travailler des matériaux en fusion à des températures très élevées en utilisant des machines et des équipements lourds, ce qui représente des risques tels que des accidents industriels, des explosions, des incendies et des dangers pour l'environnement comme des rejets accidentels de produits polluants ou dangereux, susceptibles d'entraîner des interruptions imprévues de son activité, la destruction totale ou partielle d'installations, des pollutions voire des préjudices corporels et des décès. Ces informations sont utilisées pour répondre aux exigences de publication de la CSRD, notamment celles du E2 et S1-1 du rapport de durabilité au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

De tels événements pourraient impliquer le Groupe dans des procédures judiciaires dirigées à son encontre en réparation de préjudices et/ou entraîner l'application de pénalités et sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur son activité, sa réputation, ses résultats et ses perspectives.

Les activités que le Groupe exerce dans les différents pays où il est présent sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale, de santé publique et de sécurité qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la prévention des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques, l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels dangereux et les nuisances sonores. Elles ont pour objet de s'assurer que le Groupe maîtrise les risques environnementaux variés inhérents à son activité, dont les pollutions atmosphériques, aquatiques et des sols, et le risque de porter atteinte à la biodiversité (voir les sections 2.1.4 et 2.1.6 du chapitre 2).

Les activités du Groupe requièrent également de nombreux permis et autorisations dans divers domaines, notamment en matière d'environnement, de sécurité et de santé publique. Cela inclut des permis d'exploitation, en particulier pour l'activité minière, des permis de rejet d'eaux usées, des permis de prélèvements d'eau ou des permis de transport ou de mise en décharge de produits dangereux, qui sont sujets à renouvellement, modification, suspension et possible révocation par les autorités administratives et gouvernementales, et qui pourraient impacter ses résultats. Conformément aux dispositions légales, seuls trois établissements en France restent soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et, plus généralement, aux lois et aux réglementations applicables en matière environnementale. Le maintien de la conformité avec les réglementations et normes existantes entraîne des coûts et des dépenses qui pourraient à l'avenir augmenter significativement si de nouvelles réglementations ou normes plus strictes étaient adoptées.

En outre, les autorités et les tribunaux pourraient imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement, et/ou de payer des amendes. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant à ses résultats.

Le 8 janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté l'État du Minas Gerais au Brésil, une partie du parc de résidus miniers de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco a glissé dans une retenue d'eau de pluie, la digue de Lisa, entraînant le débordement de celle-ci, et l'interruption du trafic sur la route située en contrebas. La structure de la retenue d'eau n'a pas été affectée, et il n'y a pas eu de victime. À la suite de cet incident, les opérations de la mine ont été suspendues. Le 21 janvier 2022, Vallourec a signé un accord avec le ministère public concernant les impacts du débordement de la digue de Lisa. L'accord comprenait la mise en œuvre d'actions d'urgence et l'engagement de réparation des impacts environnementaux sur la zone affectée. Il inclut également la constitution d'une garantie de 7 millions d'euros (à fin 2025) sur un compte bancaire détenu par le Groupe.

Le 4 mai 2022, Vallourec a annoncé avoir redémarré partiellement l'exploitation de sa mine de fer, sans utiliser le parc de résidus, après avoir obtenu l'accord des autorités minières à cet effet pour une période temporaire. En mai 2023, Vallourec a obtenu les autorisations nécessaires pour reprendre la pleine exploitation du parc de résidus miniers de Cachoeirinha.

Le Groupe est en train de mener deux projets d'extension de la mine de Pau Branco. Ces projets devraient permettre d'améliorer la qualité du minerai de fer extrait et ainsi augmenter le prix moyen du produit. Le Groupe a obtenu les autorisations nécessaires pour faire avancer le premier projet, « Phase 1 », en 2025, et a désormais accès aux réserves visées par ce projet. Des demandes d'autorisation sont en cours concernant le second projet, « Phase 2 », qui devrait démarrer en 2027. Cependant, en raison de retards administratifs, entre autres obstacles à l'obtention des autorisations nécessaires, le calendrier de ce projet risque d'être modifié.

3.1.2.3 Risques inhérents au changement climatique

Le Groupe est exposé, notamment à travers sa chaîne d'approvisionnement, aux risques inhérents au changement climatique (y compris, par exemple, des sécheresses, des inondations, des vagues de chaleur ou de froid, des submersions de terrains ou des vents violents). En 2023, une nouvelle étude a été menée avec l'aide d'un consultant externe, dans le cadre de laquelle un screening global incluant les usines du Groupe, ainsi

que certains fournisseurs et ports stratégiques a été réalisé. L'analyse couvrait les quatre catégories de risques climatiques (liés à la température, au vent, à l'eau ou aux sols), décomposés en 28 aléas climatiques (vague de chaleur, sécheresse, cyclones, inondations, glissement de terrain, etc.) alignés sur la CSRD et la Taxonomie européenne.

Deux scénarios ont été utilisés. Le premier, dit « intermédiaire » (SSP2-4.5) ⁽¹⁾, correspond à une augmentation de la température d'environ 3 °C d'ici 2100 et par rapport à la période préindustrielle. Il intègre l'impact des politiques publiques actuellement engagées ou planifiées, sans considérer la réalisation des objectifs de réduction annoncés par les États lorsqu'ils ne sont pas sous-tendus d'un agenda politique tangible. Le second, dit « à hautes émissions » (SSP5-8.5) ⁽¹⁾, correspond à une augmentation au-delà de 4 °C, concordant avec une absence de politique climatique nouvelle et même un non-aboutissement des politiques climatiques actuellement engagées ou prévues. Ce scénario du pire (SSP5-8.5) sert de référence pour la quantification des risques de dommages

matériels et d'interruption d'activité à court terme (2030-2050), ainsi que pour la conception de mesures d'adaptation. Il en ressort, d'une part, que nos sites sont impactés de manière différenciée selon le risque considéré et leur situation géographique et, d'autre part, que le risque actualisé reste significatif (voir la section 2.1.3. « S'adapter face aux risques climatiques (ESRS E1) » du présent Document d'enregistrement universel pour plus d'informations). Les éventuels plans d'adaptation vont être définis avec les usines.

Des mesures de lutte contre les effets du changement climatique peuvent aussi être imposées par différentes autorités.

3.1.2.4 Risques liés à des défauts de fabrication ou de service

Le positionnement du Groupe sur le marché des solutions tubulaires premium requiert la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité exigeant, qui garantit la qualité de ses produits et services. Toutefois, malgré toute l'attention portée à la qualité de fabrication, certains produits ou services du Groupe pourraient comporter des défauts de fabrication ou de réalisation susceptibles de causer des dommages aux biens, aux personnes ou aux installations attenantes aux tubes, d'entraîner une interruption d'activité de sa clientèle ou d'autres tiers, ou encore de provoquer des dommages environnementaux.

Des défauts sur les produits ou services du Groupe seraient susceptibles d'entraîner une indemnisation de sa part ou une baisse de la demande pour ses produits et services, ou de nuire à la réputation de sécurité et de qualité de ceux-ci, l'augmentation des primes d'assurance et la réduction des garanties attachées. La conséquence à cela pourrait être un impact significatif sur la situation financière, les résultats et l'image des activités de la Société et du Groupe. Un accident significatif dû à des défauts sur les produits ou services d'autres acteurs que le Groupe serait susceptible de nuire à l'image de l'ensemble du secteur Pétrole & Gaz. En dépit des mesures de contrôle qualité déployées et de sa couverture d'assurances (voir section 3.3), le Groupe pourrait ne pas être en mesure de se prémunir ou de se couvrir contre l'intégralité de ces risques.

3.1.2.5 Risques liés à des défaillances dans les équipements du Groupe

La réussite du Groupe dans la réalisation de ses commandes implique un haut degré de fiabilité de ses actifs. Il pourrait néanmoins subir des pannes d'équipements ou des indisponibilités pour d'autres raisons, telles que des dégradations, des incendies, des explosions. Ces défaillances pourraient entraîner des retards dans la livraison des commandes en cours ou des commandes suivantes pour la réalisation desquelles il est prévu d'utiliser ces actifs.

Bien que le Groupe suive un programme de maintenance et de prévention régulier de manière à conserver tous ses actifs en bon état de marche, des défaillances pourraient néanmoins se produire. Toute défaillance d'équipement est susceptible de mécontenter certains clients du Groupe, d'avoir un impact sur les coûts des commandes et, en conséquence, d'affecter de manière significative sa situation financière, ses résultats et son image.

3.1.2.6 Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité*

Le Groupe s'appuie sur divers systèmes d'information pour gérer ses ventes, sa logistique, sa comptabilité et son reporting, qui sont essentiels à ses activités commerciales, industrielles et financières. Malgré les efforts pour améliorer les programmes de contingence et de sauvegarde de ces systèmes et infrastructures, y compris l'accès pour les prestataires de services et les partenaires, toute défaillance ou cyberattaque pourrait avoir un impact significatif sur les opérations, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

La stratégie ambitieuse du Groupe de numériser ses outils de production et de créer de nouveaux services clients peut augmenter le risque de vol ou de perte de données, y compris des informations personnelles.

Bien que des mesures proactives soient en place, le Groupe et ses fournisseurs stratégiques restent vulnérables aux cyberattaques sophistiquées, telles que les violations de données, les demandes de rançon et l'espionnage. La nature évolutive de ces menaces signifie qu'elles sont souvent complexes et difficiles à détecter avant qu'une attaque ne se produise.

Bien que le Groupe ait mis en œuvre diverses mesures de protection, il ne peut garantir une protection complète contre toutes les techniques de piratage ou leurs impacts potentiels. Toute perturbation des services informatiques du Groupe ou de ceux de ses fournisseurs stratégiques due à des cyberattaques ou à d'autres facteurs pourrait affecter matériellement les opérations, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. De plus, le Groupe ne peut garantir qu'il n'encourra pas de pertes non assurées.

3.1.2.7 Risque de non-disponibilité des ressources humaines

Le Groupe s'appuie sur des ressources humaines compétentes et dynamiques pour soutenir son expansion.

Dans certaines régions, le recrutement de ces ressources pourrait se révéler difficile, notamment, en raison du manque d'attractivité du secteur pétrolier et gazier.

Dans ce contexte, Vallourec fait valoir une politique de rémunération complète et attractive. Par ailleurs, le Groupe manifeste clairement sa volonté de se développer sur le marché des nouvelles énergies, un argument de nature à convaincre de nouveaux talents.

⁽¹⁾ Les scénarios SSP (Shared Socio-economic Pathways) prennent en compte différentes hypothèses sur les évolutions socio-économiques (population, éducation, PIB, urbanisation) en fonction de la mise en place ou non de politique climatique. Ces scénarios ont été élaborés par le GIEC (rapport 6) et intègrent des politiques climatiques alignées avec l'accord de Paris (SSP 1-1, 9, SSP 1-2, 6), volontaires mais insuffisantes (SSP 2-4, 5) ou absentes (SSP 3-7, 0, SSP 5-8, 5).

3.1.3 Risques juridiques et fiscaux

3.1.3.1 Risques liés à l'éthique des affaires, aux sanctions internationales et à la corruption

Concernant les risques liés à la corruption : Vallourec est implanté dans plus de 20 pays ayant pour la plupart des lois anticorruption dont une violation, même isolée, peut notamment entraîner des sanctions pénales, civiles et administratives, y compris de lourdes sanctions pécuniaires, et une atteinte à sa réputation et à son image. Si un agent public est impliqué, les sanctions sont encore plus lourdes.

Vallourec est actif dans le secteur Pétrole & Gaz, considéré par l'ONG Transparency International comme très exposé aux risques de corruption, et opère dans des pays où ce risque peut être perçu comme important (classement de l'ONG Transparency International). Le Groupe peut être davantage exposé au risque de corruption aux différentes étapes de ses processus de vente, notamment avec des entreprises publiques telles que les Compagnies Nationales Pétrolières (« National Oil Companies »), ou lors de procédures administratives telles que l'obtention des autorisations ou l'exécution des formalités administratives nécessaires à l'exercice de ses activités.

Vallourec opérant dans de nombreux pays à travers le monde, certaines de ses transactions ou exportations peuvent être soumises à des réglementations sur le contrôle des exportations et à des sanctions économiques internationales. Dans ce contexte, Vallourec pourrait être exposé à des transactions contrevenant aux réglementations susmentionnées, ce qui pourrait notamment induire de lourdes sanctions pénales, civiles et administratives.

Concernant les risques liés aux pratiques commerciales déloyales, Vallourec exerce ses activités, notamment celles de commerce, dans des pays qui ont mis en place des lois contre les pratiques anticoncurrentielles, dont toute violation pourrait entraîner des sanctions pénales, civiles et administratives importantes.

Pour atténuer tous ces risques et veiller, dans chacune de ses opérations et dans tous ses pays d'implantation, au respect des exigences réglementaires applicables en matière de lutte contre la corruption, de libre concurrence, de contrôle des exportations et de sanctions économiques internationales, Vallourec s'est doté d'un Programme de conformité, piloté par les comités dédiés, décrit à la section 2.3.2.2 « Programme de conformité ».

Ce programme, qui est composé notamment des éléments suivants, a fait l'objet d'un important renforcement depuis 2023 :

- pour l'identification précise des vulnérabilités, le Groupe a mis en œuvre une cartographie identifiant clairement ces risques,

dont une cartographie spécifique au risque de corruption qui complète sa cartographie générale des risques ;

- pour la gestion des risques identifiés, le Groupe a mis en œuvre un dispositif de prévention incluant notamment (i) des procédures spécifiques, dont un Code de conduite anticorruption, des règles de comportement, des processus visant à garantir le respect de la législation, ainsi que des lignes directrices claires sur les pratiques commerciales loyales, et (ii) des dispositifs dédiés, d'une part, à l'évaluation des tiers en matière de risques de corruption et, d'autre part, au contrôle des opérations en vue de garantir le respect des sanctions économiques internationales applicables et des réglementations relatives aux exportations ;
- la Direction du Groupe s'emploie à montrer l'exemple et des programmes de formation sont déployés pour s'assurer que les collaborateurs ont parfaitement connaissance des risques juridiques, des règles de conduite à tenir, des politiques applicables et des dispositifs de contrôle, ainsi que du régime disciplinaire associé au non-respect des règles en matière de conformité ;
- pour la détection des risques et la gestion des insuffisances constatées, le Groupe s'est notamment doté d'un dispositif de contrôle interne comprenant des contrôles spécifiques visant à atténuer les risques de corruption (voir la section 3.2.2.3 « Lutte contre la corruption et contrôles comptables spécifiques, lignes de défense ») ;
- une ligne d'alerte pilotée par un comité dédié (voir la section 2.4.4 « Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements ») est à la disposition de toute personne souhaitant signaler une potentielle violation ;
- enfin, le programme de conformité fait l'objet d'audits internes.

Néanmoins, il ne peut pas être exclu que des violations aux législations susceptibles d'entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives aient un effet négatif sur la situation financière du Groupe ou son image. Ces informations sont utilisées pour répondre aux exigences de publication de la CSRD en matière d'informations à publier, notamment celles du G1-1 du rapport de durabilité au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

3.1.3.2 Risques liés à la propriété intellectuelle et à la contrefaçon

Les risques liés à la propriété intellectuelle proviennent principalement :

- des actions contentieuses engagées par des tiers à l'encontre du Groupe ;
- de l'appropriation par des concurrents de ses technologies ; et
- de l'utilisation frauduleuse par des tiers de ses marques.

Le Groupe dispose d'une Direction de la Propriété Intellectuelle et d'une Direction Juridique composées de personnes qualifiées et expérimentées chargées de (i) prendre les mesures nécessaires pour protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, tout en veillant au respect des droits des tiers, et (ii) sensibiliser les collaborateurs du Groupe quant à l'importance d'une meilleure protection et défense de ses actifs incorporels. Toutefois, les lois et règlements, ainsi que le système judiciaire de certains pays dans lesquels le Groupe est présent, n'offrent pas nécessairement à ce jour une protection des droits de propriété intellectuelle et/ou des

moyens de lutte contre la contrefaçon aussi étendus et efficaces que ceux existant dans d'autres pays comme la France, le Brésil, la Chine ou les États-Unis.

Par ailleurs, le Groupe – à l'instar d'autres fabricants de produits tubulaires et accessoires – est confronté à l'existence, sur le marché, de produits contrefaits utilisant les marques de Vallourec et de ses filiales et proposés à la vente, parfois accompagnés de faux certificats. Cette situation crée la confusion dans l'esprit des clients quant à l'origine des produits et conduit à tirer profit des investissements et de la notoriété du Groupe. Les risques sont alors multiples : outre le risque lié à la perte de clientèle attirée par des produits moins chers, il y a un risque non négligeable d'accidents si les produits contrefaits présentent des défauts de qualité et/ou ne respectent pas les normes applicables. Ces risques ont un impact potentiel sur l'image du Groupe, et incidemment, sur ses rentrées financières.

Depuis 2021, le Groupe exerce une surveillance de marques sur les marchés mondiaux et multiplie ses campagnes de sensibilisation auprès des pouvoirs publics et des acteurs du marché concernés. En outre, les sites internet des potentiels contrefacteurs sont surveillés afin d'identifier les commercialisations frauduleuses, ceci est particulièrement le cas pour la marque phare de connexions VAM®. Les contrefacteurs présumés reçoivent systématiquement une mise en demeure leur demandant de cesser toute utilisation non autorisée des technologies brevetées et/ou des marques du groupe Vallourec, avant la mise en œuvre de mesures d'exécution plus strictes.

Si, malgré toutes les mesures entreprises, le Groupe ne parvenait pas à protéger, maintenir et défendre avec succès son patrimoine intellectuel, il risquerait de perdre une partie de son avance

technologique, de sa clientèle et de ses sources de revenus ; ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats et son image.

Par ailleurs, le risque que des concurrents accèdent à certains secrets de fabrication du Groupe ou à certaines innovations non encore brevetées ou non brevetables ne peut être totalement exclu. Les départements IT et Sécurité du Groupe ont mis en place des procédures, telles que des politiques de protection des données, la détection de l'exfiltration de données et de documents, ainsi que la mise en place d'accords de confidentialité, pour atténuer ce risque. Cependant, il ne peut être entièrement éliminé. Par conséquent, les résultats et les perspectives du Groupe pourraient être impactés.

3.1.3.3 Risques fiscaux et risques en matière d'évasion fiscale

Les entités du Groupe ont des activités commerciales, industrielles et/ou financières dans différents États et y disposent à cet effet des personnels, équipements et actifs et veillent à structurer ces activités conformément aux différentes exigences légales et réglementaires auxquelles elles sont soumises. Par leur structuration et par le suivi régulier de l'évolution de ces exigences légales et réglementaires, le Groupe a notamment pour objectif de limiter ses éventuels risques fiscaux, en ce compris les éventuels risques en matière d'évasion fiscale.

Lorsque les lois et règlements ne permettent pas d'établir des lignes directrices claires ou définitives, le régime fiscal applicable aux activités, transactions ou réorganisations intragroupes (passées ou futures) peut être fondé sur des interprétations. Le Groupe ne peut garantir que celles-ci ne seront pas remises en question par l'administration fiscale des juridictions concernées. Plus généralement, tout manquement aux lois et réglementations fiscales en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe ou ses entités sont situés ou opèrent peut entraîner des redressements ou le paiement d'intérêts de retard, d'amendes et de pénalités. En outre, le Groupe est exposé à des changements de réglementations fiscales ou à leur interprétation et dans l'application qui en est faite par les juridictions ou les administrations fiscales concernées, en particulier dans le cadre des initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire (OCDE, G20, Union européenne).

Chacun des éléments qui précèdent est susceptible de se traduire par une augmentation de la charge fiscale du Groupe et d'avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe a fait l'objet et peut faire l'objet de redressements et de contentieux fiscaux. Lorsqu'il considère qu'une perte relative à ces contentieux est probable, une provision dont le montant est évalué en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles est constituée. Le Groupe ne peut garantir que ces provisions seront suffisantes pour couvrir les montants à décaisser effectivement à l'issue de ces procédures.

Les résultats futurs du Groupe, les règles fiscales françaises et étrangères et les contrôles ou contentieux fiscaux pourraient limiter la capacité à utiliser ses déficits fiscaux et ainsi avoir un impact sur sa situation financière.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux (dont les enjeux comptables sont décrits à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 figurant au chapitre 7.1.6 du présent Document d'enregistrement universel) dont l'utilisation dépend d'un ensemble de facteurs, au nombre desquels figurent (i) la faculté de dégager des bénéfices fiscaux, (ii) les limitations applicables aux déficits fiscaux éventuellement imposées par les lois et réglementations applicables, (iii) les conséquences de contrôles ou contentieux fiscaux présents ou futurs, et (iv) d'éventuels changements des lois et réglementations applicables.

L'impact de ces facteurs pourrait augmenter la pression fiscale à laquelle le Groupe est soumis et ainsi avoir un effet défavorable sur son taux effectif d'imposition, sa situation financière et ses résultats.

3.1.4 Risques financiers et de marché

Les activités de Vallourec sont principalement axées sur les besoins en amont de l'industrie pétrolière et gazière. Divers acteurs du marché financier, tels que les investisseurs institutionnels et des Banques Commerciales, se sont engagés à limiter leurs contacts avec cette industrie, qu'ils soient directs ou indirects (par exemple, en s'engageant à réduire la teneur en carbone de leurs portefeuilles d'investissement ou de prêt). Bien qu'il ait dernièrement réussi à accéder aux marchés financiers, notamment lors de ses opérations de refinancement d'avril 2024, et que les trois principales agences de notation lui aient attribué la notation « Investment Grade » en 2025, le Groupe ne peut exclure la possibilité qu'à l'avenir, il lui soit plus difficile d'obtenir des financements. En raison de ces facteurs, Vallourec pourrait subir une augmentation du coût de financement de ses activités ou une pénurie de fonds pour réaliser certains investissements.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) aux risques de liquidité et (ii) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions.

L'adoption d'une politique d'allocation du capital précautionneuse, en particulier sur son premier axe, qui prévoit le maintien d'un bilan résistant aux crises, avec un niveau de liquidité supérieur à 1 milliard d'euros et un ratio de levier net prudent, est un moyen pour Vallourec d'atténuer ces risques.

Une description des risques de marché et de liquidité figure par ailleurs à la note 7 des états financiers consolidés, figurant à la section 7.1.7 du présent Document d'enregistrement universel.

3.1.4.1 Risques de liquidité

Au 31 décembre 2025, les échéances des emprunts et dettes financières courants s'élèvent à 53 millions d'euros ; les échéances des emprunts et dettes financières non courants, s'élevant à 809 millions d'euros, sont détaillées ci-après :

3.1.4.1.1 ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES NON COURANTS (> 1 AN)

(en milliers d'euros)	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2024	2 262	178 982	2 113	1 885	777 127	962 369
Dettes financières non courantes	185 018	1 831	1 875	2 121	618 538	809 383
AU 31/12/2025	185 018	1 831	1 875	2 121	618 538	809 383

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et un financement obligataire.

La majeure partie du financement bancaire a été mise en place en Europe sur Vallourec et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil, aux États-Unis et en Chine.

Le financement obligataire est mis en place par Vallourec.

En avril 2024, Vallourec a procédé au refinancement global de son bilan, qui a permis l'extension des échéances de sa dette et la réduction de ses coûts financiers. Les éléments clés de cette opération sont les suivants :

- conclusion d'une nouvelle ligne de crédit renouvelable multidevises (RCF) sur 5 ans pour 550 millions d'euros auprès d'un pool bancaire international diversifié ;
- avenant à la ligne de crédit ABL (asset-backed lending facility) pour un montant augmenté à 350 millions de dollars US et prolongée sur 5 ans, aux États-Unis ;

- émission d'obligations senior sur 8 ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars US et mise en place d'un cross-currency swap sur 4 ans pour couvrir l'exposition de Vallourec au risque de change sur ses nouvelles obligations senior avec un coupon équivalent euro d'environ 5,8 % ;
- remboursement des précédentes obligations pour 1 023 millions d'euros portant intérêt au taux en euros de 8,5 % par an à échéance 2026 ; et
- remboursement de 68 millions d'euros sur les 262 millions d'euros de prêts garantis par l'État accordés au moment de la réalisation de l'opération.

En septembre 2025, Vallourec a procédé au remboursement partiel (10 %, soit 82 millions de dollars US) d'obligations senior émises sur 8 ans au taux de 7,5 % pour un total de 820 millions de dollars US, portant l'encours de l'emprunt à 738 millions de dollars US.

3.1.4.1.2 FINANCEMENTS BANCAIRES

Au 31 décembre 2025, le Groupe disposait d'une ligne de crédit bancaire confirmée d'un montant de 550 millions d'euros non tirée, d'une ligne de crédit confirmée dite « Asset-Based » de 350 millions de dollars US et d'une trésorerie disponible à hauteur de 965 millions d'euros. La ligne de crédit adossée à des actifs (ABL) de 350 millions de dollars US est soumise à un calcul de la capacité d'emprunt basé sur les créances clients et les stocks éligibles, entre autres éléments. Au 31 décembre 2025, sa base d'emprunt était d'environ 176 millions de dollars US, soit une disponibilité d'un montant de 162 millions de dollars US (environ 138 millions d'euros) après déduction de 13,3 millions de dollars US de lettres de crédit et des autres engagements ayant été émis au moment de la signature de cette ABL. Ainsi, il disposait d'une liquidité de 1 652 millions d'euros.

Ligne de crédit renouvelable multidevises (RCF) de 550 millions d'euros

En avril 2024, dans le cadre de son opération de refinancement, Vallourec a mis en place une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 550 millions d'euros à échéance avril 2029, en remplacement de celle de 462 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, cette ligne n'est pas tirée.

Le RCF de Vallourec S.A. est garanti à l'origine par ses filiales américaines ainsi que par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. et Vallourec Tubos do Brasil Ltda. Par la suite, Vallourec doit s'assurer chaque année que le RCF est garanti par des filiales établies en France, au Brésil et aux États-Unis, qui (i) représentent au moins 80 % du total de ses actifs dans ces pays et (ii) dont le total des actifs a une valeur comptable représentant au moins 5 % du total de ses actifs.

Le RCF est également garanti par le nantissement d'actions couvrant certaines filiales, une sûreté sur des comptes bancaires importants et des prêts interentreprises significatifs consentis par Vallourec S.A., ainsi que des accords de croisement de sûretés standards (crossing-lien) sur la ligne de crédit adossée à des actifs (ABL).

Il comprend également une clause bancaire stipulant que le ratio d'endettement de Vallourec ne doit pas dépasser 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (incluant la dette de location financement) et les capitaux propres du Groupe, ajustés des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

En outre, en cas de changement de contrôle, chaque prêteur est en droit d'exiger le remboursement de tout montant en souffrance et l'annulation de ses engagements dans un délai prescrit. Il est aussi prévu que l'intégralité de la dette devienne immédiatement exigible, si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif entraînant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Ligne de crédit adossée à des actifs (ABL) de 350 millions de dollars US

En avril 2024, dans le cadre de son refinancement, Vallourec a porté à 350 millions de dollars US sa ligne de crédit adossée à des actifs qui avait été mise en place en 2022 et a prolongé son échéance de cinq ans pour certaines filiales américaines du groupe Vallourec, à savoir Vallourec Star, VAM USA et Vallourec USA. Cette ligne de crédit peut également être utilisée sous forme de lettres de crédit à hauteur d'un montant maximum cumulé de 20 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2025, cette ligne était utilisée à hauteur de 13,3 millions de dollars US sous forme de lettres de crédit uniquement. En revanche, elle ne faisait pas l'objet de tirages au titre de financements.

Cette ligne de crédit ABL bénéficie d'une sûreté sur les stocks et les créances clients détenus par les sociétés emprunteuses. Vallourec S.A. apporte sa garantie de maison-mère au bénéfice des prêteurs.

Cette ligne de crédit comprend également une clause de changement de contrôle.

Prêts garantis par l'État (PGE) de 194 millions d'euros

En 2021, Vallourec a mis en place des prêts garantis par l'État (PGE) pour un montant total nominal et tiré de 262 millions d'euros. Leur échéance initiale était fixée au 30 juin 2022, mais était contractuellement prolongeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Le Groupe ayant activé cette option d'extension, les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027.

3.1.4.1.3 FINANCEMENTS DE MARCHÉ

En complément de ces financements bancaires, le Groupe a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi, Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011, un programme de NEU CP pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est d'1 milliard d'euros. Au 31 décembre 2025, Vallourec n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie est noté A-3 par l'agence de notation Standard & Poor's depuis le 26 novembre 2025.

En avril 2024, dans le cadre de son opération de refinancement, Vallourec a émis des obligations senior sur 8 ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars US (les « Obligations ») et a mis en place un cross-currency swap sur 4 ans pour couvrir son exposition au risque de change sur ses nouvelles obligations senior avec un coupon équivalent euro d'environ 5,8 %.

Vallourec a également procédé au remboursement des précédentes obligations pour 1 023 millions d'euros portant intérêt au taux en euros de 8,5 % par an à échéance 2026.

Les obligations senior au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars US sont soumises à certaines clauses spécifiques, notamment des clauses restrictives en matière de nantissement, de fusion et de cession-bail, avec quelques exceptions.

En septembre 2025, Vallourec a procédé au remboursement partiel de 10 % de ses obligations senior émises sur 8 ans (820 millions de dollars US, 7,5 %) pour un montant de 82 millions

de dollars US. L'encours des obligations est donc de 738 millions de dollars US.

Les prêts comportent une clause de changement de contrôle qui pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que l'intégralité de la dette devienne immédiatement exigible, si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default ») ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En avril 2024, dans le cadre de son opération de refinancement, Vallourec a remboursé environ 68 millions d'euros de ce prêt. Par conséquent, au 31 décembre 2025, l'encours des prêts garantis par l'État s'élève à 194 millions d'euros.

En cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert), une clause déclencherait, à la demande de chaque porteur d'obligations, le remboursement anticipé obligatoire d'obligations entraînant ainsi une dégradation de sa notation financière. Il est aussi prévu que l'intégralité de la dette devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif entraînant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En outre, l'émetteur a la possibilité de rembourser les obligations avant le 15 avril 2027, à hauteur de 100 % du montant en principal, majoré d'une prime « make whole premium ». Au-delà du 15 avril 2027, le remboursement peut s'effectuer à des prix spécifiés. Chaque année, jusqu'à 10 % du principal initial peuvent être remboursés (avec une prime de 103 %), et jusqu'à 40 % peuvent être remboursés au moyen des produits d'une émission d'actions avant le 15 avril 2027.

Cet emprunt obligataire peut également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation fiscale.

3.1.4.2 Risques de marché

3.1.4.2.1 RISQUES DE CHANGE

A) Risques de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ses comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2025, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une augmentation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 58 millions d'euros. Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 1 111 millions d'euros au 31 décembre 2025) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

RÉSERVE DE CONVERSION – PART DU GROUPE

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
USD	411 558	203 955
GBP	(12 414)	(13 275)
BRL	(1 269 771)	(1 274 566)
CNY	26 114	(4 871)
Autres	(4 619)	(21 900)
TOTAL	(849 133)	(1 110 657)

Ainsi, le Groupe considère que l'occurrence d'un tel risque n'est pas, à sa connaissance, susceptible de menacer son équilibre financier.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les contrats à terme ferme en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

CONTRATS DE COUVERTURE D'OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR TRANSACTIONS COMMERCIALES – RISQUE DE CHANGE

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2025
Contrats de change à terme – ventes à terme	1 007 819	940 352
Contrats de change à terme – achats à terme	100 908	223 661
TOTAL	1 108 727	1 164 013

ÉCHÉANCES DES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Contrats sur transactions commerciales (en milliers d'euros)	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change à terme – ventes à terme	940 352	910 027	30 325	—
Contrats de change à terme – achats à terme	223 661	219 369	4 292	—
TOTAL	1 164 013	1 129 396	34 617	—

B) Risques de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US : une part significative des opérations du Groupe (environ 36 % de son chiffre d'affaires en 2025) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US. Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable, pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ; et
- certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande, et parfois dès l'offre commerciale.

Les transactions futures hautement probables, les commandes fermes, les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts par des instruments financiers, principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité, tout au long de la durée de vie des instruments de couverture, des transactions couvertes.

En 2025, les ventes à terme (731 millions d'euros sur les 1 194 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,11, USD/CNY de 7,04 et USD/BRL de 5,8.

Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2025 comme en 2024, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, le groupe Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- des achats à terme pour 1 102 millions de dollars US (1 000 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 19,3 millions de livres sterling (22,1 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 2 085 millions de yuan chinois (253 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 1 027 millions de pesos mexicains (48,1 millions d'euros) ;

3.1.4.2.2 RISQUE LIÉ AU PRIX DU MINÉRAI DE FER

Vallourec vend la majeure partie de sa production de minerai de fer à des clients tiers.

Le Groupe est donc soumis à un risque lié au prix des matières premières, principalement du fait de son exposition aux ventes de minerai de fer conclues par sa filiale brésilienne.

En 2025, le prix international moyen du minerai de fer s'est établi à 100 dollars US/tonne, en baisse par rapport à 2024 (109 dollars US/tonne).

- des ventes à terme pour 11,3 millions de dinars koweïtien (31,5 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 1 396 millions de réaux brésiliens (196 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en dollars US, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2025 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

Vallourec a mis en place un cross-currency swap sur 4 ans pour couvrir son exposition au risque de change lié à ses obligations senior de 820 millions de dollars US assortis d'un coupon équivalent euro d'environ 5,8 %. Suite au remboursement partiel anticipé de 10 % des obligations senior de 820 millions de dollars US en septembre 2025, Vallourec a dénoué une partie correspondante du cross-currency swap. En conséquence, l'encours du cross-currency swap s'élève à 738 millions de dollars US.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises, le groupe Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

Ce risque peut être couvert au moyen d'instruments financiers, à savoir des contrats à terme non livrables.

Au 31 décembre 2025, la quantité totale couverte liée aux ventes du premier trimestre 2026 était de 273 000 tonnes, au prix de couverture moyen de 100 dollars US/tonne.

3.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

La présente section est utilisée pour répondre aux exigences de publication de la CSRD, notamment celles liées à l'IRO-1 en matière d'informations à publier du rapport de durabilité au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

3.2.1 Gestion des risques

La gestion des risques est déployée dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social et qu'il contrôle. Les sociétés dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint sont dotées d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés et conforme à la législation en vigueur localement.

Le Contrôle Interne et l'Audit Interne s'appuient sur les résultats de l'analyse des risques, pour respectivement, améliorer le dispositif de contrôle interne et définir le plan d'audit interne.

3.2.1.1 Objectifs et principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques est un levier de management du Groupe qui contribue en priorité à :

- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ; et
- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de ce dernier.

Par ailleurs, la gestion des risques vise également à :

- favoriser l'alignement des actions avec les valeurs du Groupe ; et
- mobiliser les salariés du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

La Direction de l'Audit et des Risques, en coordination avec celle du Contrôle Interne, apporte un support méthodologique pour la

promotion et la mise en œuvre de la politique de Gestion des Risques du Groupe. Ceci favorise le développement du contrôle interne par l'anticipation des risques et la revue des « bonnes pratiques » de contrôle.

Les risques sont gérés par les régions, par les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les directions fonctionnelles.

Chaque entité majeure et chaque région, avec le Comité exécutif et la Direction Générale, évaluent les risques et décident des contrôles et plans d'action destinés à réduire l'impact et/ou la probabilité d'occurrence de ces risques et, plus largement, l'exposition nette du Groupe à ces risques.

3.2.1.2 Dispositif de gestion des risques

L'identification des risques consiste à recenser, auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles, les principaux risques auxquels le Groupe est confronté. En collaboration avec l'entité en question, la Direction de l'Audit Interne et des Risques analyse ces risques et en établit une cartographie, l'exercice visant notamment à s'accorder sur une liste de risques et à déterminer comment les réduire, transférer, supprimer ou accepter. Les priorités sont définies non seulement en fonction des probabilités d'occurrence, des impacts des risques et du niveau de maîtrise, mais aussi des marges de progrès du dispositif de contrôle en fonction des pratiques de référence en la matière.

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des entités majeures, des régions ainsi que du Comité exécutif du Groupe et de ses fonctions clés. Chaque cartographie intègre les principaux risques avec leurs scénarios, l'historique interne et externe de ces risques, les contrôles en place et les bonnes pratiques.

La gestion des risques est revue lors de Comités annuels, auxquels la Direction de l'Audit et des Risques participe pour alimenter la réflexion. Les Directeurs fonctionnels concernés par des risques spécifiques peuvent également être conviés à ces Comités, en particulier ceux des Directions Juridique, Industrie, Ressources Humaines, Stratégie et Développement, R&D, Achats, Environnement et Systèmes d'Information. Chaque Comité traite les points suivants :

- validation du diagnostic et suivi des plans d'action des risques prioritaires ; et
- validation des indicateurs clés sur les risques, qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles après clôture du plan d'actions et la pérennité de ces contrôles.

Un travail collaboratif est mené avec les assureurs du Groupe pour compléter ce travail d'identification et d'atténuation des risques industriels opérationnels et déployer des plans de continuité d'activité.

Le Comité d'audit suit l'évolution des risques majeurs de façon trimestrielle, tandis que le Conseil d'administration les suit sur une base annuelle (ou biannuelle).

3.2.2 Contrôle interne

La Direction Générale fixe la politique de contrôle interne et veille à sa mise en œuvre dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social et qu'il contrôle, en s'appuyant sur une Direction du Contrôle Interne Groupe en charge du déploiement et de la mise en œuvre

de cette politique dans l'ensemble de l'organisation. Les sociétés dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint sont dotées d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés et conforme à la législation en vigueur localement.

3.2.2.1 Objectifs et principes généraux du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne élaboré et mis en œuvre au sein du groupe Vallourec vise à fournir une assurance raisonnable que les cinq objectifs suivants pourront être atteints :

- conformité aux lois et règlements ;
- bonne application des instructions transmises et respect des orientations fixées par la Direction Générale ;
- correcte mise en œuvre des processus internes (en particulier ceux concourant à l'atteinte des objectifs et à la sauvegarde des actifs) ;
- fiabilité de l'information comptable et financière ; et
- suivi des risques identifiés dans la cartographie des risques.

Le processus de contrôle interne est en constante évolution pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et réglementaire, de l'organisation du Groupe et de sa stratégie.

Pour assurer la cohérence du dispositif de contrôle interne du Groupe à travers le monde, le Contrôle Interne s'appuie également sur les régions et les directions fonctionnelles pour établir les procédures, transmettre des instructions et s'assurer de leur mise en application.

Afin de garantir la cohérence des actions chaque jour menées dans le monde en son nom, Vallourec a mis en place un ensemble de procédures clés de contrôle interne. Ces procédures formalisent les règles applicables aux principaux processus d'engagement dans le Groupe, reflètent les principes de la gouvernance définie par la Direction Générale et contribuent à lutter contre la corruption et la fraude. Depuis 2023, Vallourec a initié des travaux pour renforcer ses procédures de contrôle interne.

3.2.2.1.1 L'ÉTHIQUE ET LA CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

L'organisation et les actions du Groupe en matière d'éthique et de conformité aux lois et règlements sont plus amplement décrites à la section 2.3 « Informations en matière de gouvernance » du présent Document d'enregistrement universel.

3.2.2.1.2 LE MANUEL D'APPROBATION INTERNE

Le niveau de responsabilité confié à chaque responsable au sein du Groupe doit être compatible avec la gouvernance définie par la Direction Générale et nécessite une supervision globale de l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe, ainsi que des mesures visant à prévenir la corruption et la fraude.

Pour répondre à ces impératifs, le manuel interne d'approbation est une procédure dont l'objet, à l'échelle du Groupe, est de définir clairement les niveaux d'approbation requis pour les engagements susceptibles d'être pris par

chacune des entités du Groupe. Cette procédure tient compte des Décisions Réservées de la compétence du Conseil d'administration.

Cette procédure ne saurait constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle est adaptée aussi souvent que de besoin, et reprise et déclinée dans chaque région. La stricte application du manuel interne d'approbation est systématiquement vérifiée lors des audits internes des entités du Groupe.

3.2.2.1.3 LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Dans un environnement hautement concurrentiel, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Le Groupe a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une part, à lui permettre d'exercer son

activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au sein de Vallourec en les informant des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

3.2.2.1.4 LA PRÉVENTION DU DÉLIT D'INITIÉ

Vallourec a mis en place une politique visant à prévenir les délits d'initiés susceptibles de se produire dans le cadre des opérations sur ses actions. Cette politique concerne non seulement les mandataires sociaux de Vallourec, mais également tous les salariés et partenaires du Groupe.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et à sa réputation et de dégradation de la valeur de son titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

La Secrétaire Générale du Groupe est en charge de la fonction déontologique, dont la principale mission est de veiller au respect des dispositions de la politique en matière de délits d'initié, étant précisé que la responsabilité finale du respect de la réglementation applicable incombe à chaque collaborateur. La Secrétaire Générale met notamment à jour et tient à disposition de l'AMF les listes d'initiés requises par la réglementation en vigueur.

3.2.2.1.5 LA PROCÉDURE DE RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Vallourec a défini une procédure de relations avec les médias ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques à observer sur les réseaux sociaux qui visent à garantir le développement de l'image du Groupe et la promotion de ses activités, tout en assurant la cohérence des messages et en protégeant sa réputation.

Toute démarche d'information vis-à-vis des médias, qu'elle soit proactive ou sollicitée, et qu'elle se fasse notamment par voie de communiqué de presse, de conférence, d'interview ou de conversation téléphonique, fait l'objet d'un processus de validation interne.

3.2.2.1.6 LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Vallourec a mis en place une procédure de communication financière visant à organiser les conditions dans lesquelles les informations financières sont communiquées au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

De la même manière, toute activité sur les réseaux sociaux doit se faire dans le respect des bonnes pratiques formalisées par la Direction de la Communication et indiquées sur l'intranet de Vallourec.

Les rapports financiers annuels et semestriels ainsi que les informations financières trimestrielles font l'objet d'un processus de validation interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'AMF.

3.2.2.2 Dispositif de contrôle interne

3.2.2.2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le dispositif de contrôle interne mis en place s'articule autour des procédures du Groupe, dont les principales sont décrites ci-dessus. La Direction du Contrôle Interne s'assure de la cohérence de ces procédures à travers les entités et régions du Groupe.

A) Séparation des tâches

La séparation des tâches est un outil essentiel dans la lutte contre la fraude, c'est pourquoi le Contrôle Interne s'assure que le principe de séparation des tâches est compris et appliqué tant au niveau de l'organisation que des outils de gestion utilisés.

Concernant ce dernier point, des revues régulières sont organisées par le Contrôle Interne, avec la participation des contrôleurs internes régionaux et de responsables informatiques qui identifient les risques dans la configuration des progiciels de gestion. Des mesures de remédiation ou de compensation sont identifiées par le service dédié, en charge de l'analyse des risques liés à la séparation des tâches. Leur mise en œuvre est validée par le Contrôle Interne.

B) Campagne annuelle de contrôle interne

Une revue annuelle de la maturité du contrôle interne est effectuée à l'initiative de la Direction du Contrôle Interne.

Cette revue s'appuie sur un questionnaire et un outil commun à l'ensemble des unités du Groupe.

Le questionnaire, développé par la Direction du Contrôle Interne, recense les actions de contrôle qui sont attendues pour maîtriser les risques réglementaires, financiers et opérationnels identifiés dans la cartographie des risques.

Le niveau de détail du questionnaire est adapté aux unités en fonction de leur importance dans la contribution aux résultats du Groupe, mais aussi en fonction des risques éventuels que certaines activités ou implantations peuvent faire courir à ce dernier. Ces évaluations sont centralisées dans un outil qui permet de positionner les niveaux de maturité du contrôle interne sur plusieurs axes : géographiques, métier et processus.

Des plans d'action sont exigés de façon à atteindre le niveau de maturité attendu par la Direction Générale.

Ces plans d'action sont validés par le Contrôle Interne, local et/ou central. Un suivi mensuel en est effectué afin de s'assurer de leur mise en place.

Dans ce cadre, la Direction du Contrôle Interne est un soutien aux unités et aux personnes en charge des activités de contrôle en ce qu'elle fournit une assistance à l'identification et à la conception des plans d'action, mais également à la validation de leur mise en place effective.

Les auditeurs internes ont accès, lors de leurs missions, aux données relatives à l'entité auditée, y compris aux évaluations et aux plans d'action, qu'ils peuvent réévaluer en fonction des résultats de leurs tests.

C) Missions ad hoc

La Direction du Contrôle Interne contribue aux missions ad hoc en matière d'organisation et de revue de processus tels que la gestion de production et l'inventaire des actifs immobilisés.

3.2.2.3 Lutte contre la corruption et contrôles comptables spécifiques, lignes de défense

En application de la loi n° 2016-1691 (dite « loi Sapin II »), un dispositif dédié est mis en œuvre afin de garantir que le Groupe a mis en place des contrôles – notamment comptables – suffisants pour atténuer les risques identifiés dans sa cartographie des risques de corruption, ainsi que pour identifier les potentiels axes d'amélioration dans l'ensemble de l'organisation et combler les lacunes. Ce dispositif est conçu de façon à assurer la mise en œuvre des trois lignes de défense suivantes :

- première ligne de défense : mise en place de contrôles comptables détaillés à destination de toutes les unités chargées de veiller au respect des attendus, afin de pouvoir identifier les mesures à prendre ;

- deuxième ligne de défense : vérification, par les équipes régionales de la Conformité et du Contrôle Interne, que les activités de contrôle telles qu'exigées à la première ligne de défense sont effectivement exercées comme décrites, pour définir les éventuelles actions de remédiation dans le cas de déficiences identifiées ; et
- troisième ligne de défense : vérification, par l'Audit Interne, de l'ensemble des éléments de la première et de la deuxième lignes de défense de façon à évaluer l'efficacité de l'ensemble du dispositif.

3.2.2.4 Dispositif de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière

3.2.2.4.1 REPORTING FINANCIER ET COMPTABLE

L'élaboration de l'information financière et comptable est centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée au travers d'un logiciel de reporting et de consolidation, implanté dans toutes les filiales consolidées.

Les remontées de reporting par les filiales sont mensuelles et effectuées dans le mois qui suit. Les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans le même délai d'un mois.

3.2.2.4.2 INFORMATION FINANCIÈRE EXTERNE

Vallourec publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre de chaque année, dont un bilan et un compte de résultat consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité

de la Direction Générale. Les Commissaires aux comptes procèdent à un contrôle des comptes annuels et à un examen limité des comptes semestriels. Ils n'effectuent généralement aucune diligence sur les informations trimestrielles.

3.2.2.4.3 TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

En charge de la stratégie de financement du Groupe, la Direction de la Trésorerie et du Financement assure la gestion de la liquidité bancaire et organise l'accès aux financements de marché.

La Direction de la Trésorerie et du Financement veille à l'optimisation et au contrôle de la trésorerie au moyen :

- de prévisions de trésorerie élaborées chaque semaine par la majeure partie des sociétés du Groupe ;
- de la centralisation de la trésorerie euro, livre sterling, yuan chinois, dollar canadien et dollar US des principales sociétés européennes et du Moyen-Orient sur Vallourec Tubes ;
- d'une centralisation de la trésorerie en yuan chinois des principales sociétés chinoises auprès de Vallourec Tubes par l'intermédiaire d'une première centralisation locale en Chine chez Vallourec Tianda (Anhui) Co. Ltd. ;
- d'une centralisation de la trésorerie en dollar US des sociétés américaines auprès de Vallourec Tubes au travers d'une première centralisation locale aux États-Unis chez Vallourec Holding, Inc. ; et
- d'un reporting mensuel sur le suivi de la trésorerie des sociétés brésiliennes et chinoises.

Les décisions relatives aux financements et aux placements à plus d'un an sont sous la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement.

Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure du Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque et suivi des garanties financières données.

La Direction de la Trésorerie et du Financement est également responsable de la stratégie de gestion des risques de change et de taux.

Dans cette perspective, une centralisation de l'exécution des opérations de couverture de change en dollar US, livre sterling, réal brésilien, yuan chinois, dinar koweïtien et dollar canadien a été mise en place avec les principales sociétés du Groupe. Pour les sociétés brésiliennes, les opérations de couverture de change sont conclues par les équipes de la trésorerie locale, en coordination avec la Direction de la Trésorerie et du Financement.

Les opérations en devises ou de couverture de change sont régies par des règles émises par la Direction de la Trésorerie et du Financement et, plus généralement, l'ensemble des opérations de trésorerie qui sont du ressort de chaque société sont réalisées dans le cadre d'une politique générale de trésorerie et de gestion des risques.

La Direction de la Trésorerie et du Financement assure un suivi des dettes, des placements et des opérations de change des filiales. Dans le cadre de ce suivi, elle élabore un reporting mensuel communiqué à la Direction Générale du Groupe.

3.2.2.4.4 PROCÉDURES ET INSTRUCTIONS DE REPORTING FINANCIER ET COMPTABLE

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées à l'ensemble de ses filiales. Ces procédures sont regroupées par thèmes et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de reporting et relatives au référentiel IFRS.

Elles sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe ou font l'objet d'une communication en temps utile à des fins d'information et de sensibilisation.

Afin d'assurer la cohérence entre les données financières et comptables, d'une part, les règles et outils de gestion, d'autre part, le Groupe a conçu un recueil (« Manuel de Gestion ») qui synthétise les définitions, principes et règles de contrôle de gestion et de construction de l'information financière. Ce document est diffusé auprès des collaborateurs en charge de l'élaboration et du contrôle de l'information financière et de gestion. Il a pour objectif de contribuer à la qualité et à l'homogénéité de cette information.

3.2.2.5 Autres dispositifs de contrôle interne clés

3.2.2.5.1 INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

La Direction Générale examine plusieurs fois par an la situation des investissements du Groupe, présentée par la Direction des Investissements. Elle examine les budgets, les autorisations d'investissements, ainsi que les décaissements prévus et réalisés.

Selon la procédure de Gestion des projets d'investissement, les projets dont le coût prévisionnel est supérieur à 1 million d'euros suivent un processus particulier de qualification et d'autorisation à travers trois étapes de « front-end loading ».

Le Comité de qualification regroupe les experts du Groupe ainsi que la Direction du Contrôle de Gestion et examine, à chacune des trois étapes, les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, rentabilité, choix techniques, budget, planning et risques) et se réunit une fois par mois sous l'égide de la Direction des Investissements. Le Comité d'autorisation réunit soit le Directeur Process et Ingénierie et le Directeur des Investissements industriels pour les projets supérieurs à 1 million d'euros, soit la Direction Générale pour les projets d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Lors de ces Comités, les projets sont évalués en fonction de leur adéquation avec la stratégie, de leur rentabilité et de leurs risques, tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

La Direction des Investissements intervient en tant que membre des Comités de pilotage des grands projets industriels en cours afin de mettre en œuvre les bonnes pratiques de gouvernance et de gestion. L'objectif est de s'assurer que les projets sont menés à bien, dans le respect des coûts, des critères de qualité et des délais prévus. Elle audite également certains projets en cours d'exécution, afin d'assurer la mise en œuvre effective des bonnes pratiques de gestion des projets.

La Direction des Investissements effectue un contrôle mensuel du respect des objectifs annuels et s'assure, avec les régions concernées, que les mesures correctives sont prises en cas de dérive.

Des contrôles a posteriori sont effectués, à l'initiative de la Direction des Investissements, et avec l'appui des Directions chargées du Contrôle financier, sur les coûts, les objectifs attendus et la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur les projets autorisés au cours des exercices antérieurs et en phase de production.

3.2.2.6 Système de management

Vallourec dispose de systèmes de management (Vallourec Management Systems – VMS), qui sont mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. VMS est constitué de sept composantes principales :

- le système de gestion des ressources humaines, avec en particulier le système Talent 360, sur lequel s'appuient la gestion des performances, les entretiens annuels et les entretiens de carrière ;
- le programme de management de la Santé Sécurité, qui coordonne l'ensemble des actions pour améliorer en permanence la sécurité au travail ;
- les programmes liés au développement durable, suivant les engagements de la Charte de développement durable du Groupe ;
- les systèmes de gestion de la qualité et de l'excellence opérationnelle, qui contribuent à l'excellence industrielle et à l'amélioration continue ;

- les systèmes regroupant les activités liées à l'excellence commerciale, incluant le marketing, les méthodes de gestion des grands comptes clients ainsi que la mise en œuvre d'offres à valeur ajoutée ;
- les systèmes de gestion de Recherche et Développement, au travers du système de gestion des projets d'innovation ; et
- le système de gestion des grands projets décrit dans le « Qualification and Authorization Management Handbook » et qui coordonne les activités et les livrables nécessaires à la gestion des investissements.

Outre la maîtrise des processus et l'amélioration continue, VMS est chargé d'assurer la conformité des actions aux objectifs du plan stratégique du Groupe.

Les directions fonctionnelles accompagnent les entités du Groupe dans le déploiement de VMS, dans le partage et la mise à profit des « bonnes pratiques », et dans le développement des compétences des managers.

3.2.2.6.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ - QUALITÉ

La Direction de la Santé et de la Sécurité et la Direction Qualité du Groupe sont chargées de proposer à la Direction Générale les orientations et objectifs en matière de Santé-Sécurité et de Qualité, et de définir les normes applicables en la matière dans l'ensemble du Groupe. Elles interviennent en outre directement dans les opérations lorsque les principaux indicateurs s'écartent de la norme ou chaque fois que cela est nécessaire.

Dans le cadre de VMS, ces standards définissent les systèmes, méthodes et outils spécifiques qu'il convient de mettre en œuvre pour l'amélioration continue de la qualité des produits et la maîtrise des processus de fabrication, d'une part, la sécurité des personnes et des équipements d'autre part. Ces normes sont définies en conformité avec les normes de gestion de la qualité (normes ISO 9001 ou IATF 16949, API, ASME, etc.) et avec celles de la sécurité (ISO 45001).

La Direction de la Santé et de la Sécurité et la Direction de la Qualité en assurent la promotion, accompagnent leur mise en œuvre, mettent en place les formations nécessaires et animent le partage des bonnes pratiques. Par le biais de visites qu'elles réalisent dans tous les sites du Groupe, en complément des audits réalisés par les organismes extérieurs de certification, elles s'assurent de la bonne compréhension et de l'application correcte de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

L'engagement de Vallourec en matière de santé et de sécurité se traduit par une politique et un manifeste qui prônent :

- zéro accident grave laissant des séquelles à vie,
- un TRIR (taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt) inférieur à 0,2,
- zéro maladie professionnelle.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le Groupe a articulé sa feuille de route CAP 2030 autour de trois piliers stratégiques :

- 1) **Leadership** : Vallourec investit dans la formation et le coaching afin de renforcer le leadership visible de ses cadres à tous les échelons, leur permettant ainsi de promouvoir et d'incarner activement ses valeurs en matière de sécurité.
- 2) **Système de management Santé et Sécurité** : Vallourec s'attache à réduire les risques à travers des processus solides, un cadre d'amélioration continue et une formation permanente, s'assurant ainsi de l'intégration de la sécurité dans tous les aspects de son activité.
- 3) **Culture de la Santé et de la Sécurité** : Vallourec encourage une culture de l'autonomie et de l'interdépendance, par laquelle chacun assume la responsabilité de sa propre sécurité et de celle des autres.

En matière de qualité : chez Vallourec, la confiance commence par la qualité. Une manière de garantir la sécurité, la performance et la fiabilité, pour ses clients comme pour ses équipes. Plus qu'un objectif, c'est une attitude présente dans chaque décision et chaque action. La démarche qualité du Groupe repose sur quatre grands axes :

- **L'humain** – Culture de la qualité : pour former et donner aux collaborateurs la confiance d'agir.

3.2.2.6.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au sein de Vallourec, le développement durable est piloté par la Directrice Développement Durable du Groupe, qui est rattachée au Président-directeur général.

Le rôle de la Direction du Développement Durable consiste principalement à définir et déployer la stratégie RSE validée par le Comité exécutif du Groupe, et à mobiliser les régions et les fonctions pour progresser en matière de développement durable et atteindre les objectifs fixés, en identifiant notamment les attentes des diverses parties prenantes de l'entreprise, ainsi que les bonnes pratiques à développer.

Chaque fois que nécessaire, la Direction du Développement Durable soumet au Comité RSE composé des membres du Comité exécutif les décisions à mettre en œuvre par les régions et les directions fonctionnelles.

La Direction du Développement Durable est en outre directement responsable des actions en faveur de l'environnement. Elle est chargée de coordonner et d'animer les actions des responsables Environnement des régions et des unités. Pour se faire, elle est

3.2.2.6.3 INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'ensemble des Fonctions Centrales et des Directions Lignes de Produits a établi des procédures à l'échelle du Groupe concernant la gestion des projets de développement de nouvelles activités, de nouveaux produits et procédés industriels, la gestion des portefeuilles de projets des lignes de produits et la démarche de génération d'idées du Groupe. Les processus et la structure de gouvernance ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées. Ces procédures intègrent également les aspects de propriété intellectuelle.

Les portefeuilles innovation des lignes de produits incluent les idées en cours d'investigation et les projets en développement. Ces portefeuilles sont revus régulièrement dans les « Comités de pilotage de portefeuille d'innovation » des lignes de produit, pour arbitrage et priorisation des projets suivant les critères de valeur et de risques associés.

- **L'AMDEC** – Prévention des risques : pour anticiper et atténuer les risques.
- **Le « Mur de la Qualité »** – Visibilité et action : pour une mise en pratique claire et efficace des règles.
- **Un seul et unique système qualité** – Système de management unifié : un système numérique, mondial et simplifié, intégrant les documents, les audits et les réclamations sur la plateforme Cority. Ce système répond aux exigences des normes les plus rigoureuses, pour une meilleure standardisation, une plus grande maîtrise de la variabilité et la résolution des problèmes en mettant l'accent sur la prévention.

Ces quatre axes représentent une profonde transformation culturelle : ainsi, la qualité devient accessible à tous, de manière simple, efficace et durable.

Ces deux feuilles de route reflètent l'attention portée par la Direction Générale et le Conseil d'administration à la santé-sécurité et à la qualité.

Partageant la préoccupation de la Direction Générale en matière de Santé, de Sécurité et de Qualité, le Conseil d'administration ouvre chacune de ses séances sur une revue de l'évolution des performances de Santé, Sécurité et Qualité du Groupe.

épaulée par deux comités : le Comité Climat et le Comité Environnement. Ceux-ci ont notamment pour mission de veiller à la conformité des activités aux lois et règlements et d'améliorer les performances environnementales en application de la Charte de développement durable et de la politique Environnement du Groupe, qui traite notamment de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, de la protection des ressources en eau douce, de la conservation de la biodiversité, de la réduction de la pollution et de la promotion de l'économie circulaire. Des audits annuels ou bisannuels, selon l'importance des sites, sont réalisés localement. Une revue des performances climatiques et environnementales est communiquée régulièrement aux parties prenantes concernées. Le Groupe dispose de solutions informatiques centralisées pour gérer les données environnementales et de santé sécurité d'une manière qui facilite la collecte et la vérification de ces données ainsi que le reporting local des sites.

Les projets en développement sont sélectionnés suivant différents critères, parmi lesquels leur valeur pour nos clients et pour Vallourec, leur faisabilité technique et le délai d'exécution ainsi que les risques associés. L'analyse des risques est revue par les Comités de pilotage de chaque projet. En complément, les projets les plus stratégiques pour l'entreprise sont revus trimestriellement par un comité de pilotage R&D, en présence des membres du Comité exécutif du Groupe, qui s'assure que les éléments nécessaires sont réunis pour assurer la mise sur le marché du service ou de la solution selon le calendrier prévu.

Les équipes projets bénéficient d'actions de formation et d'assistance spécifiques réalisées par des professionnels expérimentés, pour accélérer l'exécution et pouvoir mettre les solutions plus rapidement sur le marché. Un bureau de gestion des projets de R&D et d'Innovation (Project Management Office, PMO) a été créé en 2023 pour coordonner ces actions de formation, d'assistance et de contrôle.

De plus, pour accélérer l'exécution des projets, le Groupe a développé deux nouveaux outils. Le premier, les Boosters, est un outil qui permet de mettre en œuvre les idées de nouvelles solutions avec une approche de développement agile. Pour ce

faire, les projets développés dans les Boosters sont menés par un binôme Responsable Business/Responsable Produit. Les Boosters ont pour but de développer plus rapidement les offres basées sur de nouvelles technologies de Vallourec ainsi que de faire croître les nouvelles compétences associées. Le second outil est composé de deux plateformes d'innovation. La première est une plateforme d'idées pour les employés. La seconde est tournée vers l'externe, il s'agit de développer des partenariats avec des start-ups et de multiplier les succès en innovation collaborative. Ces plateformes prennent la forme de concours sur des thèmes spécifiques.

3.2.2.6.4 ACHATS

En 2025, la Direction des Achats a continué à améliorer et à consolider son processus de contrôle interne. Celui-ci se décline du stade de l'achat initial (spécification produit, sélection du fournisseur et établissement du contrat) au stade final du traitement (vérification de la réception des quantités requises au prix convenu et aux conditions de livraison et de paiement fixées).

La stratégie Achats contribue à la compétitivité et au leadership technique de Vallourec avec pour mission :

- soutenir le plan stratégique de Vallourec avec la constitution et la gestion d'un référentiel fournisseurs fiable, d'envergure internationale, afin d'assurer la compétitivité du Groupe et de favoriser la création de valeur pour ses clients ;
- optimiser la performance du Groupe en matière de santé sécurité, de qualité, de coûts, de délais et d'innovation grâce à

l'excellence opérationnelle et à l'amélioration continue du processus d'achat ;

- évaluer les risques liés aux fournisseurs, notamment dans le but de mener à bien une diligence adéquate pour atténuer les risques identifiés dans la cartographie des risques de corruption de Vallourec, mesurer leur niveau de responsabilité sociale et environnementale et suivre l'avancement du plan de réduction des émissions de CO₂ dans le cadre de la politique d'achats responsables ; et
- former des experts et des leaders en matière d'achats et les doter d'outils numériques efficaces.

3.2.2.7 Systèmes d'information

Le Directeur de la Sécurité des Systèmes d'Information (DSSI) du Groupe, qui reporte à la Directrice Digital et SI de Vallourec, travaille en étroite collaboration avec tous les départements du Groupe afin de veiller à la bonne application des politiques de sécurité des systèmes d'information. Ces politiques définissent les principales exigences et lignes directrices en matière de sécurité des systèmes d'information et décrivent le rôle du Comité de Pilotage de la Sécurité des Systèmes d'Information, suivi de près par tous les membres du Comité exécutif.

À mesure que la transformation numérique du Groupe progresse, les risques liés aux informations sensibles s'accroissent et imposent une surveillance renforcée. Ces risques peuvent prendre différentes formes :

- l'accès non autorisé à des données sensibles ou confidentielles, ou le vol de ces données ;
- la perte de contrôle sur les données ou leur détournement à des fins autres que l'intérêt du Groupe ; et
- la fuite d'informations confidentielles vers des tiers, internes ou externes.

Par ailleurs, le recours croissant à l'informatique industrielle et aux « objets connectés » expose davantage le Groupe aux cyberattaques, à la fraude et à l'espionnage industriel, qui ne cessent de gagner en sophistication.

L'atténuation du risque dépend aussi des comportements individuels au quotidien. Il est donc recommandé aux collaborateurs :

- d'éviter les conversations sensibles dans les lieux publics ;
- de protéger les appareils mobiles et les documents confidentiels ;
- de faire preuve de prudence dans l'utilisation des fonctions de courrier électronique et d'utiliser les options de gestion de la confidentialité ; et
- de limiter l'exposition des documents dans les espaces communs et les outils partagés.

Ces enjeux se trouvent amplifiés par le télétravail, en raison de l'accès accru à des informations sensibles dans des environnements non sécurisés. Toute fuite de données pourrait entraîner des répercussions financières importantes, une atteinte à la réputation, des infractions au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la perte de contrat ou le non-respect des obligations de confidentialité.

Exemples de contrôles clés :

- chiffrement du stockage sur les appareils mobiles et les ordinateurs ;
- contrôles d'accès physique aux sites ;
- exigences de sécurité applicables aux prestataires de services et aux tiers ;
- gestion des identités et des accès, et notamment des comptes privilégiés ;
- politiques et protocoles sécurisés pour l'ensemble des échanges d'informations ;
- intégration des principes de « sécurité dès la conception » et de « sécurité par défaut » dans les projets ;
- programmes de formation et de sensibilisation à la cybersécurité ; et
- sensibilisation permanente des collaborateurs à la cybersécurité et aux réglementations en matière de protection des données.

3.2.2.7.1 RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines s'appuie sur une démarche de contrôle interne pour l'ensemble de ses travaux : missions, formation et gestion des talents, environnement de travail, respect des réglementations internes au groupe Vallourec et des dispositions légales et réglementaires en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, et protection des données et informations à caractère privé tant au niveau professionnel que personnel.

Dans le cadre de la gestion des talents, la Direction des Ressources Humaines identifie les postes clés dans le Groupe, analyse les risques de défaillance, puis élabore en conséquence

des plans de développement et de succession. En outre, la gestion des Ressources Humaines permet de disposer des personnes possédant l'expertise et les compétences nécessaires à l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

Pour plus d'informations, voir la section 2.2.2.2 « Formation et développement des collaborateurs » au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

Le suivi des différentes activités de contrôle relatives aux processus RH se fait en coordination avec le Directeur des Ressources Humaines du Groupe.

3.2.2.7.2 RELATIONS COMMERCIALES

Afin de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients (limites de crédit et délégations, assurance-crédit) et élaboré des conditions générales de vente ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du Groupe, dont l'objectif est d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

En vue d'atténuer les risques liés aux violations des sanctions internationales et de la législation anticorruption, le Groupe a mis en place un dispositif dédié à l'identification précise et à l'évaluation des risques liés à ses tiers intervenant dans la chaîne

commerciale et applique des procédures de diligence spécifiques, ainsi que des contrôles stricts à l'égard de ses intermédiaires commerciaux.

Le Groupe dispose d'un outil d'évaluation et de synthèse des risques juridiques associés aux ventes. Cet outil sert à analyser les conditions juridiques applicables aux contrats de vente conclus par les filiales du Groupe avec leurs clients, et permet de gérer avec précision les écarts par rapport à ses standards et la remontée de statistiques. Les conditions générales de vente et les documents types font l'objet d'une mise à jour régulière afin de suivre les évolutions du marché et de la réglementation.

3.2.3 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

3.2.3.1 La Direction Générale

La Direction Générale, agissant directement ou par délégation, est responsable de la qualité et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle conçoit et met en œuvre des systèmes adaptés à la structure, aux activités et à l'organisation du Groupe, en veillant à ce que les rôles et les responsabilités au sein du Groupe soient clairement définis.

Elle procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part, d'en préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer,

notamment en les adaptant aux changements d'organisation et à l'environnement des affaires. Elle initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour résoudre les problèmes identifiés et rester dans les limites de risques acceptées. Elle veille à ce que ces actions soient menées à bien.

La Direction Générale s'assure que les informations pertinentes sont communiquées sans délai au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

3.2.3.2 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en œuvre par la Direction Générale : organisation, rôles et responsabilités des principaux acteurs, démarche, structure de reporting des risques et suivi opérationnel des procédures de contrôles. Il acquiert notamment une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Conseil d'administration veille à ce que les risques majeurs identifiés par le Groupe soient cohérents avec ses objectifs stratégiques, et que ces risques majeurs soient pris en compte de façon appropriée dans le dispositif de gestion du Groupe. En particulier, le Conseil d'administration supervise l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques afin de garantir la fiabilité de l'information financière publiée par le Groupe et de donner une image fidèle de sa situation financière ainsi que de sa performance.

3.2.3.3 Le Comité d'audit

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit est notamment chargé :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de la formulation de recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;

- de l'émission d'une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ou l'organe exerçant une fonction analogue, ainsi que lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 du Code de commerce. Cette recommandation adressée à l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) n° 537/2014 ;
- du suivi de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en particulier le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;

- de s'assurer du respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes et de prendre les mesures nécessaires au respect des règles relatives au plafonnement des honoraires d'audit pour les services autres que la certification des comptes ;
- de l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes lorsque ces services ne sont pas interdits ; et
- du suivi des risques majeurs identifiés lors du processus de cartographie des risques.

Le Comité d'audit veille au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, sur la base des informations qui lui sont communiquées par la Direction Générale ou qu'il demande. Il prend connaissance des résultats des travaux

de l'audit interne et de l'audit externe réalisés sur ces sujets, afin de s'assurer qu'en cas de dysfonctionnements relevés, les plans d'action appropriés ont été mis en place et des suites ont été données. En revanche, il n'intervient pas dans la mise en œuvre desdits systèmes.

En sus, le Comité d'audit s'assure, de manière trimestrielle, du suivi de l'efficacité du dispositif afférent à la Conformité (décrit à la section 2.3 « Informations en matière de gouvernance »), du traitement effectif des alertes reçues par Vallourec et de la revue de ces alertes, du déploiement du Programme de Conformité du Groupe avec un suivi des plans d'action associés au renforcement de ce programme, et des contrôles spécifiques dédiés à la prévention de la corruption et du trafic d'influence (voir la section 3.2.2.3 du présent Document d'enregistrement universel).

3.2.3.4 La Directrice de l'Audit Interne et des Risques

La Directrice de l'Audit Interne et des Risques anime le dispositif de gestion des risques. Une cartographie des risques du Groupe est préparée une fois par an avec l'aide des responsables des activités du Groupe ainsi que des responsables de régions et des fonctions centrales. Elle réalise un suivi trimestriel à l'intention du Comité d'audit du Groupe.

La Direction de l'Audit Interne et des Risques est une activité indépendante et objective, rattachée à la Directrice Financière du Groupe (membre du Comité exécutif et du Comité d'audit du Groupe). Elle a vocation à se saisir de tous les sujets sans restriction.

La Direction de l'Audit Interne et des Risques, dont les missions, pouvoirs et responsabilités sont formalisés dans la politique d'audit interne, évalue, par une approche systématique et méthodique, la pertinence et la bonne application des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Elle contribue à identifier les faiblesses de ces dispositifs, à proposer des mesures correctives et à assurer le suivi de toutes les déficiences relevées lors de l'audit jusqu'à leur résolution, grâce à la mise en œuvre, par les audités, des recommandations acceptées.

Pour élaborer son plan d'audit annuel, la Direction de l'Audit Interne et des Risques prend notamment en considération la cartographie des risques du Groupe, les résultats du questionnaire du contrôle interne, ainsi que les attentes de la Direction Générale et des responsables de régions et des directions fonctionnelles. Ce plan a pour objectif de couvrir les principaux risques du Groupe, notamment en auditant, pour une période de quatre ans, l'ensemble des entités qu'il détient directement ou indirectement de façon majoritaire, ainsi que les processus clés afin de garantir leur déploiement efficace et homogène dans l'ensemble du Groupe.

À l'issue de chaque audit, la Direction de l'Audit Interne et des Risques émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi systématique. Parallèlement, elle rend compte de ses travaux et conclusions, ainsi que de l'avancement des plans d'action, en présentant périodiquement des synthèses au Comité d'audit.

La Direction de l'Audit Interne et des Risques met en œuvre une démarche d'amélioration continue, visant à optimiser le processus d'audit interne, en particulier en adaptant et en complétant les programmes de travail en fonction des risques les plus significatifs.

3.2.3.5 La Direction du Contrôle Interne

La Direction du Contrôle Interne est constituée d'une équipe dédiée placée sous la responsabilité de la Direction Comptabilité et Consolidation.

Constituée d'une équipe centrale en charge de la définition des principes, de la mise à disposition des outils d'accompagnement et de centralisation, elle est relayée par des correspondants régionaux en charge de la mise en œuvre locale de la politique au plus près des unités opérationnelles auxquelles ils apportent assistance et conseils.

Deux fois par an, la Direction du Contrôle Interne rend compte au Comité d'audit afin de faire le point sur le dispositif de contrôle interne, en détaillant la stratégie de mise en œuvre des contrôles et le suivi des actions de surveillance des risques dans les processus du Groupe.

3.2.3.6 Les salariés

L'ensemble des salariés concernés, et notamment les responsables de fonctions, les équipes régionales et les directions centrales, disposent de l'information nécessaire pour mettre en œuvre et superviser les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne dans le cadre des responsabilités et des objectifs qui sont les leurs.

Par ailleurs, les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent une composante d'éthique du comportement, dont les exigences sont relayées par la Charte éthique du Groupe, qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

3.2.4 Rôle des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes prennent connaissance des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de l'Audit Interne pour mieux appréhender ces systèmes et se forger une opinion indépendante sur leur efficacité.

Ils certifient les comptes et, dans ce cadre, peuvent identifier, au cours de l'exercice, des risques significatifs et des faiblesses majeures de contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent de l'établissement des autres informations requises par la loi.

3.2.5 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints et que l'ensemble des risques, notamment d'erreurs ou de fraudes, seront totalement éliminés ou maîtrisés.

Le profil international du Groupe induit des processus complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers et utilisant des systèmes d'information différents.

Ces facteurs augmentent le risque de non-détection de transactions ou d'opérations erronées, inappropriées, voire frauduleuses (vols, détournements, etc.) dont Vallourec pourrait être victime.

3.3 Politique en matière d'assurances

L'assurance est un élément fondamental du cadre global de gestion des risques du Groupe. Sa principale finalité est d'assurer une protection financière et une résilience opérationnelle contre les risques résiduels, c'est-à-dire les risques qui ne peuvent être totalement éliminés par des mesures de prévention, de protection et d'atténuation.

La politique du Groupe en matière d'assurances est conçue, discutée et mise en œuvre à l'échelle mondiale avec des compagnies d'assurance réputées, dans le respect de certains principes fondamentaux :

- 1) Transfert des risques et calibrage de la couverture
 - Évaluation des risques en vue de leur transfert au marché de l'assurance, conformément à la stratégie de conservation des risques du Groupe
 - Calibrage de la couverture en fonction de scénarios de risque – tels que le sinistre maximum prévisible (SMP) pour les risques associés aux actifs immobiliers – et de la politique de conservation
- 2) Cohérence et conformité
 - Garantie de l'uniformité des niveaux de couverture et de conservation à l'échelle du Groupe
 - Prise en compte des exigences spécifiques liées aux activités, aux emplacements géographiques, ainsi qu'aux obligations réglementaires locales
 - Déploiement de programmes d'assurance globaux pour couvrir les différents types de risques pris en charge par le marché

assurantiel (notamment assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation pour les installations industrielles, assurance responsabilité civile pour la responsabilité opérationnelle et contractuelle, et assurance cargo pour l'expédition de marchandises, le cas échéant)

3) Intégration de normes de prévention

- Réalisation d'audits annuels de prévention des sinistres dans les installations afin de cartographier les risques liés aux actifs immobiliers et de permettre leur contrôle au niveau du Groupe. Considération des principaux risques : incendie, explosion, bris de machine, catastrophes naturelles
- Application de normes robustes de prévention et de protection pour la sauvegarde des actifs et la continuité de l'activité
- Utilisation de la méthode de quantification de l'exposition aux pertes pour orienter des investissements ciblés vers la protection des actifs
- Identification de mesures potentielles d'atténuation des risques au moyen d'un plan de continuité de l'activité

4) Gestion du risque contractuel

- Intégration d'une politique de prévention des risques contractuels vis-à-vis des tiers (clients et fournisseurs), notamment via l'approche CLEAR (Contractual Liability / Easy Assessment of Risks, pour responsabilité contractuelle / évaluation aisée des risques), pilotée par la Direction Juridique

3.3.1 Assurances propres

3.3.1.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation

Il s'agit d'une police d'assurance tous risques qui couvre les dommages matériels causés aux actifs et les pertes d'exploitation qui en découlent, sous réserve des franchises applicables.

3.3.1.2 Assurance fret maritime

Cette police d'assurance couvre les risques liés aux transports, pouvant affecter les matières premières, les produits et les équipements du Groupe, durant leurs transports terre – mer – air dans le monde, à l'exception des territoires explicitement exclus par les assureurs.

Le plafond de garantie a été successivement rehaussé en 2022 puis 2023, notamment en corrélation avec la croissance de l'activité du Groupe au Brésil, l'arrêt progressif de ses usines en Allemagne et l'évolution de l'empreinte industrielle du Groupe.

3.3.2 Assurances responsabilité civile et autres assurances

3.3.2.1 Assurance responsabilité civile

Cette police d'assurance couvre la responsabilité encourue à la suite de dommages causés aux tiers, soit pendant l'exercice de l'activité du Groupe, soit après la livraison d'un produit ou d'une prestation, ainsi que la responsabilité civile professionnelle.

Le plafond de garantie a été rehaussé notamment en 2011, 2012, 2014 et 2018, pour tenir compte de l'augmentation de la taille du Groupe et des niveaux d'indemnisation pratiqués par le marché en la matière.

3.3.2.2 Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

Cette police d'assurance vise à couvrir une personne physique contre toutes pertes personnelles en cas de poursuites engagées à son encontre en sa qualité de mandataire social de Vallourec.

3.3.2.3 Assurance déplacements professionnels

Lors de leurs déplacements professionnels, les collaborateurs de Vallourec bénéficient d'une police d'assurance dédiée, prévoyant, entre autres, un service d'assistance de la part d'une société spécialisée dans la santé et la sécurité.

3.3.3 Politique en matière d'assurance

La politique en matière d'assurance décrite ci-dessus reflète la situation actuelle et ne saurait laisser présager d'évolutions ultérieures. La politique en matière d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, d'éventuelles opportunités et de l'appréciation par la Direction Générale, des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.



4



Gouvernement d'entreprise

4.1	Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF	198	4.5	Informations additionnelles	260
			4.5.1	Déclarations concernant les dirigeants et les membres du Conseil	260
4.2	Organes d'administration et de direction	198	4.5.2	Conventions réglementées	260
4.2.1	Composition et fonctionnement du Conseil d'administration	198	4.5.3	Conventions intervenues entre des dirigeants ou des actionnaires de la société et des sociétés contrôlées	261
4.2.2	La Direction Générale	226	4.5.4	Procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales	261
4.3	Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux	230	4.5.5	Gestion des conflits d'intérêts et informations sensibles	261
4.3.1	La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2026 soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale	230	4.5.6	Délégations en cours de validité	261
4.3.2	Rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 (ex post)	236	4.5.7	Participation des actionnaires aux assemblées générales	262
			4.5.8	Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE	262
4.4	Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel	245	4.6	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	264
4.4.1	Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe	245			
4.4.2	Plans de rémunération à long terme (actions de performance, options sur actions, actionnariat salarié)	246			

4.1 Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Le Conseil d'administration a adopté le Code de gouvernement d'entreprise élaboré par l'Association française des entreprises privées (l'AFEP) et le Mouvement des entreprises de France (le MEDEF) dans sa version mise à jour en décembre 2022 (le Code AFEP-MEDEF).

Le Code AFEP-MEDEF dans sa version de décembre 2022 et le guide d'application du Code AFEP-MEDEF publié en mars 2024 sont disponibles (en français et en anglais) respectivement sur le site internet de l'AFEP (www.afep.com) et sur le site internet du Haut Comité du Gouvernement d'Entreprise (<https://hcge.fr/guide-dapplication-du-code-afep-medef>). Vallourec se conforme aux recommandations prescrites par ce Code, sous réserve des adaptations présentées dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF (décembre 2022)

Applications par la société Vallourec

Le paragraphe 12.3 du Code AFEP-MEDEF préconise que, chaque année au moins, soit organisée une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Une session d'au moins 20 minutes hors la présence du dirigeant mandataire social exécutif est organisée à la fin de chaque réunion du Conseil d'administration. Par ailleurs, une séance réunissant uniquement les membres indépendants se tient annuellement.

Le paragraphe 24 Code AFEP-MEDEF préconise que le Conseil «fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat. (...) Tant que cet objectif n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux sont soumis à une obligation de conservation d'une part des levées d'options ou des attributions telle que déterminée par le Conseil ».

Compte tenu du nombre significatif d'actions Vallourec déjà détenues par le dirigeant mandataire social, ainsi que des obligations contraignantes de conservation d'actions provenant de l'acquisition définitive, Vallourec estime qu'il n'est pas souhaitable d'obliger le dirigeant mandataire social à acquérir des actions supplémentaires avec ses propres fonds et à constituer un portefeuille de titres presque exclusivement composé d'actions Vallourec.

4.2 Organes d'administration et de direction

4.2.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Les informations contenues dans les paragraphes suivants viennent étayer l'état de durabilité et plus particulièrement les exigences de publication GOV-1 et GOV-2 conformément aux attendus de la Corporate Sustainability Reporting Directive.

4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration

4.2.1.1.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 26 FÉVRIER 2026

Le Conseil d'administration comprend neuf membres nommés pour une durée de quatre ans, dont une administratrice représentant les salariés et une Administratrice Référente, indépendante, en charge notamment de veiller au bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société.



**TAUX
D'INDÉPENDANCE***
63 %



PARITÉ**
55 %
5 membres du Conseil
sont des femmes



ÂGE MOYEN
58 ans



DIVERSITÉ
6
membres du Conseil
sont de nationalité étrangère
et 8 nationalités sont
représentées au Conseil



**REPRÉSENTATION
DES SALARIÉS**
1
membre représentant
les salariés, nommé
par le Comité de Groupe



**TAUX
DE PRÉSENCE
MOYEN**
96,59 %

* Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour les calculs du taux d'indépendance.

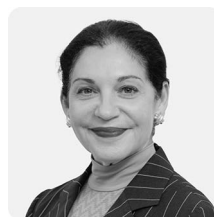
** Depuis le 1^{er} janvier 2026, les administrateurs représentant les salariés doivent être pris en compte pour les calculs du taux de la parité conformément aux modalités d'application précisées dans le décret n° 2025-744 du 30 juillet 2025.

Le Conseil d'administration

MEMBRES DU CONSEIL



PHILIPPE GUILLEMOT ◆
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



ANGELA MINAS ◆
• Administratrice Référente
• Présidente du Comité d'audit
• Comité des rémunérations
• Comité RSE
• Comité NG*



CORINE DE BILBAO ◆
• Présidente du Comité RSE & Administratrice Référente en matière de RSE
• Comité d'audit



GENUINO MAGALHÃES CHRISTINO ◆
• Comité d'audit
• Comité des rémunérations



DAVID CLARKE ◆
• Comité NG*



FRIDA NORRBOM SAMS ◆
• Comité RSE



LUCIANO SIANI PIRES ◆
• Comité RSE
• Comité d'audit

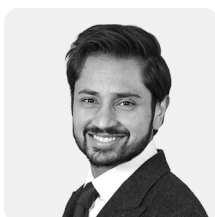


HERA SIU ◆
• Présidente du Comité NG*
• Présidente du Comité des rémunérations
• Comité d'audit
• Comité RSE



ANNELISE LE GALL ◆ ●
• Administratrice représentant les salariés
• Comité RSE
• Comité des rémunérations

CENSEUR



ADITYA MITTAL

◆ Membre indépendant ◆ Membre non indépendant ● Représentant les salariés
* Comité NG : Comité des nominations et de la gouvernance.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique la composition du Conseil d'administration et de ses Comités au 26 février 2026, selon le format prévu par l'annexe 3 du Code AFEP-MEDEF :

	Informations personnelles				Expérience	Position au sein du Conseil				Participation à des comités du Conseil			
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions		Nombre de mandats dans des sociétés cotées*	Indépendance	Date initiale de nomination (jj-mm-aaaa)	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil (en années)	Comité d'audit	Comité RSE	Comité NG
ADMINISTRATEURS													
PHILIPPE GUILLEMOT	66	M	française	2 670 938 ^(a)	2	◆	20/03/2022	AGO 2026	4				
CORINE DE BILBAO	59	F	française	860	1	◇	21/03/2019	AGO 2028	7	○	●		
ANGELA MINAS	61	F	grecque et américaine	13 827	2	◇	01/07/2021	AGO 2026	4	●	○	○	○
HERA SIU	65	F	chinoise	500	3	◇	01/07/2021	AGO 2026	4	○	○	●	●
LUCIANO SIANI PIRES	56	M	italienne et brésilienne	2 000	2	◇	12/11/2023	AGO 2028	2	○	○		
GENUINO MAGALHÃES CHRISTINO	55	M	brésilienne	500	1	◆	23/05/2024	AGO 2028	1	○			○
KEITH JAMES HOWELL ^(b)	60	M	américaine	501	1	◆	10/08/2024	AGO 2029	1			○	
FRIDA NORRBOM SAMS	54	F	suédoise	1 000	2	◇	23/05/2024	AGO 2028	1		○		
DAVID CLARKE ^(c)	61	M	australien	0	1	◆	26/02/2026	AGO 2029	< 1			○	
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS													
ANNELISE LE GALL	44	F	française	4	1	◆	10/12/2024	AGO 2028	1		○		○
CENSEURS													
ADITYA MITTAL	50	M	indienne	0	1	◆	10/08/2024	10/08/2028	1				

* Incluant Vallourec S.A.

(a) ainsi que des Actions de Préférence (T3 et T4) : 1 100 938.

(b) Jusqu'au 21/01/ 2026.

(c) A partir du 26/02/2026 (sous réserve de la ratification par l'AGM de 2026).

● Président.

○ Membre.

◇ Indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil d'administration.

◆ Non-indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil d'administration.

Comité NG : Comité des nominations et de la gouvernance.

Comité RSE : Comité de la Responsabilité Sociétale Environnementale et Sociale.

4.2.1.1.2 CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2025 ET DU PREMIER TRIMESTRE 2026

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des Comités au cours de l'exercice 2025 et du premier trimestre 2026, selon le format prévu par l'annexe 3 du Code AFEP-MEDEF :

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	Pierre Vareille le 22 mai 2025	David Clarke le 26 février 2026	Keith J.Howell le 22 mai 2025
	Patrick Poulin le 22 mai 2025		
	Keith James Howell le 21 janvier 2026		
Comité d'audit			
Comité des nominations et de la gouvernance	Pierre Vareille le 22 mai 2025	David Clarke le 26 février 2026	
	Keith James Howell le 21 janvier 2026		
Comité des rémunérations	Pierre Vareille le 22 mai 2025		
	Patrick Poulin le 22 mai 2025		
Comité RSE		Annelise Le Gall le 26 février 2025	

Modification en 2025

Le 22 mai 2025, l'Assemblée Générale des actionnaires a ratifié la cooptation de M. Keith J.Howell, et renouvelé son mandat d'administrateur pour une durée de quatre années expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Les mandats de M. Pierre Vareille et M. Patrick Poulin ont expiré à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle 2025 et leur renouvellement n'a pas été proposé.

Suite au départ de M. Pierre Vareille, Mme Angela Minas a été désignée en tant qu'Administratrice Référente et Mme Hera Siu a été nommée Présidente du Comité des nominations et de la gouvernance et Présidente du Comité des rémunérations.

Modification en 2026

Le Conseil d'administration réuni le 26 février 2026 a pris note de la démission de M. Keith J.Howell en date du 21 janvier 2026.

M. David Clarke a été coopté comme membre du Conseil d'administration en remplacement de M. Keith J. Howell, et nommé comme membre du Comité des nominations et de la gouvernance.

Conformément à la recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2026 :

- le renouvellement du mandat de M. Philippe Guillemot en tant qu'administrateur pour une durée de 4 ans ;
- le renouvellement du mandat de Mme. Angela Minas en tant qu'administratrice pour une durée de 4 ans ;
- le renouvellement du mandat de Mme. Hera Siu en tant qu'administratrice pour une durée de 4 ans ; et,
- la ratification de la cooptation de M. David Clarke en tant qu'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de M.Keith J. Howell.

4.2.1.1.3 POLITIQUE DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'interroge chaque année, notamment à l'occasion de son évaluation, sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses Comités. Il s'assure notamment de la présence d'administrateurs disposant d'une expérience pertinente au regard de la diversité et de l'empreinte internationale des activités du Groupe, et veille à ce que les profils et les compétences représentés au Conseil reflètent les enjeux auxquels le Groupe peut être confronté afin de garantir aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec la compétence, l'indépendance et l'objectivité nécessaire. La politique du Conseil d'administration relative à sa composition repose ainsi sur les quatre objectifs fondamentaux suivants :

A) Une sélection de membres compétents

Conscient que sa qualité première doit résider dans celle de ses membres, le Conseil d'administration s'attache à accueillir en son sein des membres ayant exercé des fonctions managériales à haute responsabilité et/ou disposant d'une expertise reconnue en matière opérationnelle, financière, stratégique, internationale, industrielle ou juridique ou en matière de responsabilité sociale et environnementale.

B) Une composition équilibrée fondée sur la diversité

Comme tout acteur de l'entreprise, le Conseil d'administration est engagé au service du processus de création de valeur dans tous ses aspects. Les administrateurs de la Société viennent d'horizons différents et disposent d'expériences et de compétences variées reflétant l'empreinte internationale du Groupe et les différents enjeux à long terme de sa stratégie. Depuis le 26 février 2026, huit nationalités sont représentées au Conseil d'administration, reflétant la présence du Groupe en particulier au Brésil, aux États-Unis, en Chine et en Europe. Dans le cadre de l'évaluation annuelle par le Conseil d'administration, qui est intervenue le 26 février 2026, le profil de chaque administrateur en fonction ainsi que les tableaux et graphiques ci-dessous sont présentés et permettent de mieux appréhender la diversité et la complémentarité d'expériences du Conseil d'administration.

L'équilibre souhaitable de la composition du Conseil tient également compte de la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation applicable. Au 26 février 2026, le Conseil d'administration comptait cinq femmes : Mmes Corine de Bilbao, Angela Minas, Hera Siu, Frida Norrbom Sams et Annelise Le Gall (administratrice représentant les salariés), représentant 55 % des administrateurs. La Société se conforme ainsi aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la

représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle. La proportion d'administrateurs de chaque sexe est ainsi au moins égale à 40 %, conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce.

Le Conseil compte par ailleurs parmi ses membres un représentant des salariés désigné par le comité de Groupe.

L'équilibre de la composition du Conseil tient également compte de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société. Ainsi, deux administrateurs représentant ArcelorMittal ont été nommés suite à l'acquisition par ArcelorMittal de 27,5 % du capital et 28,4 % des droits de vote de la Société le 5 août 2024.

C) Le respect de l'intérêt social

Le Conseil considère que chaque membre est gardien de l'intérêt social et doit accomplir ses missions avec objectivité et indépendance, en vue de gagner et conserver la confiance de tous les actionnaires.

Au 10 décembre 2025, le Conseil d'administration comptait cinq administrateurs indépendants, représentant 63 % des administrateurs (hors administrateurs représentant les salariés en application des dispositions du Code AFEP-MEDEF). La situation demeure inchangée au 26 février 2026.

Au-delà de la qualification d'administrateur indépendant, le Conseil veille à proposer à l'Assemblée Générale des candidats intègres, disposant d'une éthique forte les conduisant à agir dans le souci permanent de l'intérêt social et de l'ensemble des actionnaires et propre à éviter les conflits d'intérêts. À ce titre, chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant potentiellement le membre à une telle situation. Par ailleurs des règles de *ring fencing* ont été mises en place dans le règlement intérieur pour limiter l'échange d'informations sensibles et prévenir les conflits d'intérêts.

D) Un effectif resserré

Bien que la loi permette qu'un Conseil puisse comprendre jusqu'à 18 membres, le Conseil souhaite limiter son effectif à 9 membres maximum afin d'assurer une fluidité des échanges satisfaisante et permettre à chaque membre de s'exprimer, encourageant ainsi l'action et l'implication de chacun.

4.2.1.1.4 INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'examen annuel de l'indépendance des administrateurs a été réalisé par le Conseil d'administration le 10 décembre 2025, sur recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance. Le Conseil d'administration a pris en compte l'intégralité des critères du Code AFEP-MEDEF pour apprécier l'indépendance de ses membres, à savoir :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil (ou être lié directement ou indirectement à ces personnes) :

- significatif de la Société ou de son Groupe ; ou
- pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaires aux comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée du mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être membre du Conseil de la Société depuis plus de 12 ans, étant précisé que la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des 12 ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Les membres représentant des actionnaires importants de la Société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations et de la gouvernance, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil d'administration a conduit un examen approfondi et a émis les conclusions suivantes :

- le Président-directeur général ne peut pas être considéré comme administrateur indépendant ;
- MM. Genuino Magalhães Christino et Keith James Howell, de par leurs fonctions au sein d'ArcelorMittal, actionnaire de référence détenant au 31 décembre 2025, 27,40 % du capital et 27,89 % des droits de vote de la Société, ne peuvent pas être considérés comme administrateurs indépendants. À la suite de la démission de Keith James Howell, effective au 21 janvier 2026, il a été remplacé par David Clarke à compter du 26 février 2026. En tant que représentant d'ArcelorMittal, David Clarke doit être considéré comme un administrateur non indépendant.
- Mme Annelise Le Gall, qui représente les salariés au sein du Conseil d'administration depuis le 10 décembre 2024, est salariée du groupe Vallourec et doit donc être considérée comme non indépendante en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil d'administration a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait les représentants des salariés du décompte des administrateurs indépendants, et n'a donc pas comptabilisé Mme Annelise Le Gall pour déterminer le taux d'indépendance du Conseil.

Les relations d'affaires entretenues entre (i) les sociétés (hors groupe Vallourec) dans lesquelles les autres membres du Conseil d'administration exercent des mandats, d'une part, et (ii) le groupe Vallourec, d'autre part, ont été jugées non significatives tant en termes quantitatifs, eu égard à leur montant, inférieur à 1 % du chiffre d'affaires du groupe Vallourec, qu'en termes qualitatifs appréciés au regard notamment de la continuité, de l'importance et de l'organisation de la relation.

Sur la base de ces conclusions, la proportion d'administrateurs indépendants s'établit, en application du Code AFEP-MEDEF, à 63 %.

Critères ^(a)	1 : Salarié ou mandataire social au cours des 5 années précédentes	2 : Mandats croisés	3 : Relations d'affaires significatives	4 : Lien familial	5 : Commissaire aux comptes	6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	8 : Statut de l'actionnaire important	Indépendance
Philippe Guillemot	●	○	○	○	○	○	○	○	Non
Corine de Bilbao	○	○	○	○	○	○	○	○	Oui
Luciano Siano Pires	○	○	○	○	○	○	○	○	Oui
Angela Minas	○	○	○	○	○	○	○	○	Oui
Hera Siu	○	○	○	○	○	○	○	○	Oui
Genuino Magalhães Christino	○	○	○	○	○	○	○	●	Non
Keith James Howell ^(b)	○	○	○	○	○	○	○	●	Non
David Clarke ^(c)	○	○	○	○	○	○	○	●	Non
Frida Norrbom Sams	○	○	○	○	○	○	○	○	Oui
Annelise Le Gall	●	○	○	○	○	○	○	○	Non

(a) Dans ce tableau, ○ représente un critère d'indépendance satisfait et ● représente un critère d'indépendance non satisfait.

(b) Jusqu'au 21 janvier 2026.

(c) À partir du 26 février 2026 (sous réserve de la ratification par l'AGM de 2026).

4.2.1.1.5 DIVERSITÉ DES EXPERTISES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A) Synthèse des expertises des membres du Conseil d'administration

	Industrie/ Pétrole & Gaz	Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes	Expérience internationale	Expertise financière/audit	Gouvernance de sociétés cotées	Responsabilité sociale et environnementale
Philippe Guillemot	X	X	X	X	X	X
Corine de Bilbao	X	X	X		X	X
Luciano Siani Pires	X	X	X	X	X	X
Angela Minas	X	X	X	X	X	X
Hera Siu		X	X	X	X	X
Frida Norrbom Sams	X	X	X	X	X	X
Genuino Magalhães Christino	X	X	X	X	X	
Keith J. Howell ^(a)	X	X	X			
David Clarke ^(b)	X	X	X		X	X
Annelise Le Gall	X		X			

(a) Jusqu'au 21 janvier 2026.

(b) À partir du 26 février 2026 (sous réserve de la ratification par l'AGM 2026).

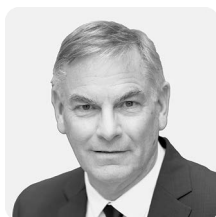
B) Formation des membres du Conseil d'administration

Une attention toute particulière est portée à la formation continue des administrateurs, afin que ceux-ci disposent de solides connaissances tant du Groupe que des évolutions juridiques, sociétales et environnementales. Durant l'exercice 2025 une attention particulière a été portée aux notions relatives au développement durable ainsi qu'à l'innovation, à la recherche et au développement, à la gouvernance de sociétés cotées et aux responsabilités des administrateurs.

En 2025, une présentation a notamment été faite au Comité d'audit, avec la participation des membres du Comité RSE, par l'Organisme Tiers Indépendant au sujet des nouvelles exigences de reporting extra-financier de la CSRD (*Corporate Sustainability*

Reporting Directive), sur la base des conclusions de l'Analyse de Double Matérialité permettant au Groupe d'identifier ses enjeux matériels. Cette session de formation visait notamment à la présentation des travaux en cours pour répondre aux exigences de ladite directive dans le cadre du présent Document d'enregistrement universel et des différentes normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) et ses indicateurs associés sur lesquels le Groupe a construit son reporting 2024. Cette formation s'inscrivait dans le prolongement de celle dispensée en 2023 et 2024 et a de nouveau permis aux administrateurs d'apporter une vision stratégique soucieuse des thématiques climatiques, environnementales et sociales lors des réunions du Conseil d'administration.

4.2.1.1.6 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. PHILIPPE GUILLEMOT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Né le 6 mai 1959 – nationalité française

Première nomination : 20 mars 2022

Échéance du mandat : AGO 2026 (renouvellement proposé pour un mandat de 4 ans)

Actions Vallourec détenues : Actions Ordinaires : 2 670 938

Actions de préférence (T3 et T4) : 1 100 938

+6

principales expertises

- Industrie/Pétrole et gaz
- Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes
- Expérience internationale
- Expertise financière/audit
- Gouvernance de sociétés cotées
- Responsabilité sociale et environnementale

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE

- Diplômé de l'École des Mines de Nancy et titulaire d'un MBA de la *Harvard Business School*
- Diverses fonctions chez Michelin (1983-1989 et 1993-1998) dont il est devenu membre du Comité exécutif en 1996
- Membre des Comités exécutifs des équipementiers automobiles Faurecia (récemment renommé Forvia, 2001-2003) et Valeo (1998-2000)
- Président-directeur général d'Areva Transmission et Distribution (T&D) (2004 à 2010)
- Directeur Général et membre du Conseil d'administration d'Europcar (2010-2012)
- Directeur des Opérations et des Ventes d'Alcatel-Lucent, où il a élaboré un plan de redressement et de transformation de l'entreprise et a ensuite supervisé l'intégration d'Alcatel-Lucent au sein de Nokia (2013-2016)
- Directeur Général d'Elior Group, l'un des leaders mondiaux de la restauration collective et des services avec des positions de premier plan dans cinq pays, où il a mené un travail en profondeur pour assainir le Groupe sur le plan financier, le doter d'une stratégie créatrice de valeur et construire une organisation robuste, ce qui s'est avéré décisif face au contexte rendu extrêmement difficile par la crise du Covid-19 (2017-2022)
- Président-directeur général de Vallourec depuis le 20 mars 2022

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS DE LA SOCIÉTÉ

- Administrateur de Sonoco*

MANDATS EN COURS

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Président-directeur général de Vallourec S.A.*
 - Président de Vallourec Tubes SAS
 - Président de Vallourec Tubes France SAS
 - Président de Vallourec Oil & Gas France SAS
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Administrateur de Sonoco*

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Directeur Général d'Elior Group (jusqu'en 2022)

M. Philippe Guillemot ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec S.A.

* Société cotée.



+6

principales expertises

- Industrie/Pétrole et gaz
- Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes
- Expérience internationale
- Intégration, transformation et amélioration opérationnelle
- Expertise financière/audit
- Gouvernance de sociétés cotées
- Responsabilité sociale et environnementale

MME ANGELA MINAS

ADMINISTRATRICE RÉFÉRENTE INDÉPENDANTE

PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT

MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

MEMBRE DU COMITÉ RSE

Née le 23 mars 1964 – nationalités grecque et américaine

Première nomination : 1^{er} juillet 2021

Échéance du mandat : AGO 2026 (renouvellement proposé pour un mandat de 4 ans)

Actions Vallourec détenues : 13 827

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE

- Titulaire d'un Master of Business Administration (spécialisation finance et comptabilité) et d'un Bachelor of Arts en Managerial Studies de l'Université Rice,
- Consultant chez Sterling Consulting Group (1986–1992), puis titulaire de diverses fonctions chez Arthur Andersen LLP (1992–2002), notamment en qualité d'Associé en charge du secteur Pétrole et Gaz pour l'Amérique du Nord,
- Vice-Présidente de Leidos (anciennement Science Applications International Corp.) (2002-2006)
- Directrice financière, Directrice Comptable et Trésorière de Constellation Energy Partners (2006-2008)
- Vice-Présidente et Directrice financière de DCP Midstream Partners (2008-2012)
- Administratrice indépendante de sociétés et Présidente de Comités d'audit de plusieurs d'entre elles, dont Ciner Resources (2013-2018), Weatherford International (2018-2019), CNX Midstream (2014-2020), Westlake Chemical Partners (2016-2023), Crestwood Equity Partners LP (2022-2023) et Woodside Energy depuis 2023,
- Membre du Conseil consultatif (*Board of Advisors*) de la Rice University Graduate Business School

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS DE LA SOCIÉTÉ

- Administratrice de sociétés

MANDATS EN COURS

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administratrice, Présidente du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations, du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité RSE de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe :
 - Administratrice, membre du Comité audit et risques, du Comité durabilité, du Comité des nominations et de la gouvernance de Woodside Energy* (Australie)

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administratrice de Crestwood Equity Partners LP (jusqu'en 2023)
- Administratrice de Westlake Chemical Partners (jusqu'en 2023)

* Société cotée.



+5

principales expertises

- Industrie/Pétrole et gaz
- Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes
- Expérience internationale
- Gouvernance de sociétés cotées
- Responsabilité sociale et environnementale

MME CORINE DE BILBAO

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

PRÉSIDENTE DU COMITÉ RSE

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

Née le 16 octobre 1966 – nationalité française

Première nomination : 21 mars 2019

Renouvellement : AGO 2024

Échéance du mandat : AGO 2028

Actions Vallourec détenues : 860

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE

- Diplômée de Sciences-Po Bordeaux et titulaire d'un MBA en *sourcing – supply chain* du M.A.I. *Institute of Purchasing Management*
- Responsable Achats et Directeur Service GE Medical Systems, secteur des équipements d'imagerie médicale (1989-2000)
- Directrice Achats Division GE Power Turbines à Gaz Europe (2000-2003)
- Directrice commerciale Upstream GE Oil and Gas (2003-2008)
- Vice-Présidente Ventes Produits Areva T&D (2008-2010)
- Directrice Division Services GE Energy (2010-2011), Directrice Région Europe puis Vice-Présidente des ventes de la Division *Subsea* de General Electric Oil & Gas (2011-2016)
- Présidente de General Electric (GE) France (2016-2019)
- Vice-Présidente de l'AmCham, la chambre de commerce *American Chamber of Commerce in France* (2016-2019)
- Directrice générale de Segula Technologies International (2019-2021)

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS DE LA SOCIÉTÉ

- Présidente de Microsoft France

MANDATS EN COURS

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administratrice, Présidente du Comité RSE et membre du Comité d'audit de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Présidente de Microsoft France

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Membre du Comité stratégique de Vallourec S.A. (jusqu'en 2024)
- Administratrice d'Orpea (jusqu'en 2023)
- Directrice générale de Segula Technologies International (jusqu'en 2021)
- Membre du Conseil de surveillance de Vallourec S.A. (jusqu'en 2021)

* Société cotée.



+5

principales expertises

- Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes
- Industrie/Pétrole et gaz
- Expérience internationale
- Expertise financière/audit
- Gouvernance de sociétés cotées

M. GENUINO MAGALHÃES CHRISTINO

ADMINISTRATEUR

MEMBRE DU COMITE D'AUDIT

MEMBRE DU COMITE DES RÉMUNÉRATIONS

Né le 27 janvier 1971 – nationalité brésilienne

Première nomination : 23 mai 2024 avec effet au 5 août 2024 (date de constatation de la cession à ArcelorMittal de la participation d'Apollo au capital de la Société)

Échéance du mandat : AGO 2028

• **Autres Mandats :** Administrateur de Vallourec S.A.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE :

- Diplômé de l'Université Paulista de São Paulo en 1998 (licence en *Business Administration*) et en 1999 (licence en comptabilité) et de la Fondation Dom Cabral à Belo Horizonte au Brésil en 2007 (Executive MBA)
- Senior Manager en Audit chez KPMG (1993 - 2003)
- Responsable Fiscalité, Comptabilité et Immobilier puis Vice-Président de la Comptabilité et de la Performance Groupe chez ArcelorMittal (2009 - 2016)
- Directeur Financier et membre du comité de direction du groupe ArcelorMittal (2016 - 2021)
- Vice-Président exécutif, Directeur Financier et membre du comité de direction du groupe ArcelorMittal (depuis 2021) responsable de toutes les fonctions financières du groupe, y compris la trésorerie, la finance d'entreprise, la comptabilité, la gestion de la performance, les assurances et les relations avec les investisseurs. En outre, M. Christino supervise les activités du groupe en matière de fusions et acquisitions, de juridique et d'informatique. Il est membre du comité d'allocation des investissements (IAC) et dirige le comité financier et fiscal (CFTC), qui examine et approuve toutes les transactions financières clés du groupe.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS DE LA SOCIÉTÉ

- Vice-Président exécutif, Directeur Financier et membre du comité de direction du groupe ArcelorMittal

MANDATS EN COURS

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administrateur, membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations de Vallourec S.A.* (depuis le 5 août 2024)
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Administrateur d'ArcelorMittal Nippon Steel India (AMNSI) (Inde)
 - Administrateur d'AMNS Luxembourg Holding S.A. (Luxembourg)

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur d'ArcelorMittal Brasil S.A. (jusqu'en 2021)
- Gérant d'ArcelorMittal Treasury Financial Services SARL (jusqu'en 2021)
- Administrateur d'Arcelor Investment Services S.A. (jusqu'en 2021)

* Société cotée.



+ 5

principales expertises

- Stratégie d'entreprise
- Coordination commerciale & marketing
- Technologie & innovation
- Intégration, transformation et amélioration opérationnelle
- Expertise scientifique & analytique de haut niveau

M. DAVID CLARKE

ADMINISTRATEUR

MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Né le 27 mars 1965 – nationalité australienne

Première nomination : 26 février 2026

Échéance du mandat : AGO 2029

Actions Vallourec détenues : 0

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE :

- Diplômé de l'Université de Princeton (maîtrise et doctorat en physique théorique) où il a été boursier Fulbright et Hackett Scholar et de l'Université d'Australie Occidentale (BSc en mathématiques et physique). Il a également mené des travaux de recherche aux universités de Princeton, Cambridge et Oxford ainsi qu'au AT&T Bell Laboratories aux États-Unis
- Consultant chez McKinsey & Company à Londres
- Rejoint Mittal Steel en 2003 pour soutenir l'intégration et l'amélioration opérationnelle dans les nouvelles acquisitions du groupe en Europe de l'Est
- Co-responsable du plan de valeur Mittal Steel (2006), élément clé de la fusion réussie avec Arcelor
- Vice-Président Stratégie chez Mittal Steel/Arcelor Mittal (2007-2023)
- Depuis 2013, David Clarke est Directeur de la Stratégie du groupe ArcelorMittal, en charge de l'élaboration des perspectives sectorielles à moyen et long terme, de la coordination du processus stratégique annuel, et de la conduite de projets d'importance stratégique majeure
- Directeur de la technologie du groupe ArcelorMittal (2016-2019)
- Responsable coordination commerciale et marketing (CCM) (2019-2021)

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS DE LA SOCIÉTÉ

- Vice-Président et Directeur de la Stratégie, ArcelorMittal

MANDATS EN COURS

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administrateur, membre du Comité des nominations et de la gouvernance de Vallourec S.A.* (depuis le 26 février 2026)
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Membre du Comité de direction d'ArcelorMittal
 - Membre du Conseil de surveillance de PLSC ArcelorMittal Kryvyi Rih PJSC

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Aucun

* Société cotée.



+5

principales expertises

- Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes
- Expérience internationale
- Expertise financière/audit
- Gouvernance de sociétés cotées
- Responsabilité sociale et environnementale

MME FRIDA NORRBOM SAMS

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

MEMBRE DU COMITE RSE

Née le 05 juillet 1971 – nationalité suédoise

Première nomination : 23 mai 2024

Échéance du mandat : AGO 2028

Actions Vallourec détenues : 1 000

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE

- Diplômée d'un *Master of Science in Business Administration* de l'Université d'Uppsala (Suède)
- Manager en excellence opérationnelle et optimisation de la chaîne de valeur chez Andersen Business Consulting (1999 - 2002)
- Senior Manager en stratégie, création de valeur, optimisation des flux de trésorerie et de la chaîne de valeur, fusions et acquisitions chez BearingPoint (2002 - 2007)
- Vice-Présidente exécutive et Directrice de l'Information puis Vice-Présidente exécutive et Directrice Générale pour l'Europe du Nord chez Sanitec Corporation en Finlande (2007 - 2011)
- Vice-Présidente ventes et services pour la région Nord et Baltique, puis Vice-Présidente exécutive, responsable de la *Business Unit* EMEA chez Husqvarna Group en Suède (2011 - 2014)
- Consultante en Management et Administratrice de Sams Holding Aps au Danemark (2015)
- Vice-Présidente exécutive, responsable de la division des applications chez NKT A/S au Danemark (2016 - 2019)
- Présidente-directrice générale d'Hydroscand Group AB en Suède, une entreprise familiale internationale couvrant plus de 20 pays, depuis 2019

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS DE LA SOCIÉTÉ

- Présidente-directrice générale de Hydroscand Group AB

MANDATS EN COURS

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administratrice et membre du Comité RSE de Vallourec S.A.* (depuis le 23 mai 2024)
- Les mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe :
 - Présidente-directrice générale de Hydroscand Group AB (Suède)
 - Administratrice de Beijer Ref AB* (Suède)

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administratrice de Ballingslöv International AB (jusqu'en 2024)
- Administratrice de Concentric AB (jusqu'en 2024)

* Société cotée.



+6

principales expertises

- Industrie/Pétrole et gaz
- Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes
- Expérience internationale
- Expertise financière/audit
- Gouvernance de sociétés cotées
- Responsabilité sociale et environnementale

M. LUCIANO SIANI PIRES

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

MEMBRE DU COMITÉ RSE

Né le 10 février 1970 – nationalités brésilienne et italienne

Première nomination : 12 novembre 2023

Échéance du mandat : AGO 2028

Actions Vallourec détenues : 2 000

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE :

- Diplômé en ingénierie mécanique de l'Université catholique de Rio de Janeiro (PUC-RJ) (1991)
- Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la *Stern School of Business* de l'université de New York, avec distinction (2001)
- Plusieurs postes de direction à la Banque brésilienne de développement (1992-2003), dont celui de responsable du financement des exportations (2001-2003)
- Consultant chez McKinsey & Company (2003-2005)
- Responsable des marchés des capitaux (2005-2006) et Secrétaire Exécutif du Président (2007) à la Banque Brésilienne de Développement
- Administrateur de Suzano Papel e Celulose (2005-2008), la plus importante entreprise brésilienne de pâtes et papiers
- Administrateur de Tele Norte Leste (2005-2008), la plus importante entreprise brésilienne de télécommunications
- Directeur Groupe de la stratégie chez Vale S.A. (2008-2009, 2011-2012)
- Directeur Groupe des ressources humaines chez Vale S.A. (2009-2011)
- Directeur Financier du Groupe (2012-2021) chez Vale S.A. Élu Meilleur Directeur Financier latino-américain du secteur des mines et des métaux pendant neuf années consécutives (2013-2021) selon le magazine *Institutional Investor*
- Président du Conseil d'administration de VLI S.A. (2017-2023)
- Administrateur de The Mosaic Company aux États-Unis (2018-2022)
- Vice-Président exécutif chargé de la stratégie et de la transformation de l'entreprise chez Vale S.A. (2021-2023)
- Vice-Président exécutif et Directeur Financier du groupe The Mosaic Company depuis novembre 2024

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS LA SOCIÉTÉ

- Vice-Président exécutif et Directeur Financier du groupe The Mosaic Company

MANDATS EN COURS

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administrateur, membre du Comité d'audit et du Comité RSE de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Vice-Président exécutif et Directeur Financier du groupe The Mosaic Company* (depuis 2024)

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Membre de l'*Executive Council* de o9 Solutions, Inc. (jusqu'en 2024)
- Membre de l'*Advisory Board* de Construtora Barbosa Mello (jusqu'en 2024)
- Conseiller principal pour Accenture - groupe de ressources naturelles (jusqu'en 2024)
- Vice-Président exécutif chargé de la stratégie et de la transformation de l'entreprise chez Vale S.A. (jusqu'en 2023)
- Président du Conseil d'administration de VLI S.A. (jusqu'en 2023)
- Administrateur Mosaic & Co.* (jusqu'en 2022)
- Vice-Président exécutif et Directeur Financier du groupe Vale S.A. (jusqu'en 2021)

* Société cotée.



+5

principales expertises

- Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes
- Expérience internationale
- Expertise financière/audit
- Gouvernance de sociétés cotées
- Responsabilité sociale et environnementale

MME HERA SIU

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

MEMBRE DU COMITÉ RSE

Née le 16 septembre 1959 – nationalité chinoise

Première nomination : 1^{er} juillet 2021

Échéance du mandat : AGO 2026 (renouvellement proposé pour un mandat de 4 ans)

Actions Vallourec détenues : 500

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE

- Titulaire d'un MBA et d'une licence en finance de l'Université du Nevada à Reno
- Spécialiste marketing chez Northern Telecom (1988-1992) aux États-Unis
- Directrice Générale chez Hong Kong Telecom (1994-2000)
- Vice-Présidente en charge de la Chine chez Computer Associates (2001-2005)
- Vice-Présidente et Directrice chez Nokia en Chine (2005-2010)
- Senior Vice-Présidente, Grande Chine chez SAP (2010-2014)
- Senior Vice-Présidente et Directrice générale, Grande Chine chez Pearson (2014-2016)
- Directrice générale Grande Chine chez Cisco Systems (2016-2020)

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS DE LA SOCIÉTÉ

- Administratrice de sociétés
- Co-fondatrice de B&H Consulting Ltd, Beijing, Chine

MANDATS EN COURS

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administratrice, membre du Comité d'audit, du Comité RSE, du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et de la gouvernance de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Administratrice, membre du Comité financier et du Comité de la responsabilité d'entreprise et de la conformité de Goodyear Tires & Rubber* (États-Unis)
 - Administratrice et Présidente du Comité de rémunération de Changzhou Microintelligence Co., Ltd.(Chine).
 - Administratrice et Présidente du Comité d'audit de ASMT* (Singapour)
 - Administratrice, Présidente du Comité des rémunérations de Changzhou MicrointelligenceCo., Ltd (Chine)

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Membre indépendant du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit de TeamViewer AG* (Allemagne) jusqu'au 30 juin 2025
- Administratrice d'Alnovation (jusqu'en 2021)

* Société cotée.



+2

principales expertises

- Industrie/Pétrole et gaz
- Expérience internationale

MME ANNELISE LE GALL

ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALAIRES

MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

MEMBRE DU COMITE RSE

Née le 5 février 1982 – nationalité française

Première nomination : 10 décembre 2024

Échéance du mandat : AGO 2028

Actions Vallourec détenues : 4

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE :

- Titulaire d'un double-diplôme d'ingénieur en génie mécanique de l'École Nationale d'Arts et Métiers (France) et de l'Université de Karlsruhe (TH) (Allemagne)
- Responsable de projets d'investissements à Aulnoye-Aymeries, France (2007-2010)
- Auditeur Qualité du réseau de licenciés VAM® (2011-2017)
- Responsable Technico-commerciale des Ventes et Services à Aberdeen, Royaume Uni (2017-2018)
- Responsable Technico-commerciale des Ventes pour l'Europe et l'Afrique (2019-2022)
- Chargée du Développement commercial pour les solutions d'impressions 3D métalliques (2022-2025)
- Depuis 2025, Responsable Développement des nouveaux marchés à Meudon, France

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS DE LA SOCIÉTÉ

- Aucune

MANDATS EN COURS

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administratrice représentant les salariés (depuis le 10 décembre 2024) et membre du Comité RSE (depuis le 26 février 2025) de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Aucun

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Aucun

Censeur



M. ADITYA MITTAL

CENSEUR

Né le 22 janvier 1976 – nationalité indienne

Première nomination : le 10 août 2024

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE

- Titulaire d'un *Bachelor's degree* en Économie avec une spécialisation dans les domaines de la Gestion Stratégique et de la Finance d'Entreprise de la *Wharton School* (États-Unis)

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS DE LA SOCIÉTÉ

- Directeur Général d'ArcelorMittal
- Administrateur :
 - ArcelorMittal,
 - Aperam,
 - Iconiq Capital,
 - ArcelorMittal Nippon Steel India,
- Membre du Wall Street Journal CEO Council
- Membre du *Global Advisory Council* de l'Université de Harvard

Le tableau ci-après présente les éléments, à jour au 26 février 2026, relatives au départ des membres du Conseil d'administration durant l'année 2025 et le premier trimestre 2026.



M. PIERRE VAREILLE

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT INDÉPENDANT

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Né le 8 septembre 1957 – nationalité française

Première nomination : 20 avril 2021

Échéance du mandat : AGO 2025

Actions Vallourec détenues : 40 000

+6

principales expertises

- Industrie/Pétrole et gaz
- Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes
- Expérience internationale
- Expertise financière/audit
- Gouvernance de sociétés cotées
- Responsabilité sociale et environnementale

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE :

- Diplômé de l'École centrale Paris (aujourd'hui Centrale Supélec), ancien élève de Sciences-Po Paris, licencié en sciences économiques de la Sorbonne et diplômé de l'Institut de Contrôle de Gestion
- Débute sa carrière en 1982 chez Vallourec, dans des fonctions de production, contrôle de gestion, ventes et stratégie avant de devenir Directeur Général de diverses filiales
- Directeur Général puis Président-directeur général de GFI Aerospace (1995-2000)
- Directeur de l'activité Systèmes d'Échappement et membre du Comité exécutif de Faurecia (2000-2002)
- Membre du Comité exécutif de Pechiney, responsable du secteur Transformation de l'aluminium, et Président-directeur général de Pechiney Rhenalu (2002-2004)
- Directeur Général de Wagon PLC, société cotée au London Stock Exchange (2004-2007)
- Président-directeur général de FCI (2008-2011)
- Directeur Général de Constellium, société cotée sur le New York Stock Exchange (2012-2016)

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS DE LA SOCIÉTÉ

- Investisseur dans des sociétés high-tech et internet
- Administrateur de sociétés
- Co-Président de la Fondation Vareille, dont le principal objectif est de développer les facultés cognitives de jeunes enfants issus de milieux défavorisés grâce à l'apprentissage intensif du violon dans le cadre scolaire

MANDATS EN COURS

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Aucun
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Administrateur du *London Metal Exchange* (LME) (Grande-Bretagne)
 - Administrateur, membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et rémunérations de Verallia*
 - Administrateur et membre du Comité des rémunérations d'Outokumpu Oyj* (Finlande)

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Vice-Président du Conseil d'administration et Administrateur Référent
 - Président du Comité des rémunérations et Président du Comité des nominations et de la gouvernance de Vallourec S.A.*
- Membre du Comité stratégique de Vallourec S.A. (jusqu'en 2024)
- Président du Conseil d'administration de Bic S.A. (jusqu'en 2021)

* Société cotée.



+2

principales expertises

- Industrie/Pétrole et gaz
- Expérience internationale

M. PATRICK POULIN

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Né le 27 décembre 1966 – nationalité française

Première nomination : 6 mars 2023

Échéance du mandat : AGO 2025

Actions Vallourec détenues : 4 623

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE :

- Ingénieur diplômé de l'École catholique des arts et métiers de Lyon (1989)
- Responsable cellule de soudage laser des engins nucléaires au CEA à Bruyères-le-Châtel (1989-1990)
- Responsable des systèmes d'information puis facilitateur de la percée *supply chain* du Groupe chez Michelin à Clermont-Ferrand (1990-1998)
- *Supply Chain Manager* et chef de projet *supply chain* pour la zone Asie et Pacifique basé à Singapour chez Michelin (1998-2001)
- Intègre le groupe Vallourec en 2001
- *Supply Chain Manager* chez Valti (2003-2007) et chez Vallourec Précision Étirage (2001-2003)
- *Supply Chain and Sourcing Manager* pour l'entité de production Vam Drilling à Houston USA (2007-2011)
- *Global Sourcing Manager* des services logistiques du Groupe (2011-2016)
- Directeur Projet en charge de la réduction des stocks de consommables et pièces de rechanges du Groupe (2017-2019)
- Directeur Achat Serimax (2019-2020)
- *Supply Chain Manager* Line Pipe Project (2020-2022)
- *Senior Project Manager* au sein du service *Supply Chain* Groupe en charge de la réduction de stock depuis 2022

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS DE LA SOCIÉTÉ

Aucune

MANDATS EN COURS

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Aucun
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Aucun

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Administrateur représentant les salariés et membre du Comité des rémunérations de Vallourec S.A.*

* Société cotée.



+3

principales expertises

- Industrie/Pétrole et gaz
- Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes
- Expérience internationale

M. KEITH JAMES HOWELL

ADMINISTRATEUR

MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Né le 16 octobre 1965 – nationalité américaine

Première nomination : 10 août 2024

Échéance du mandat : AGO 2029

Renouvellement : AGO 2025 (démissionnaire au 21 janvier 2026)

Actions Vallourec détenues : 501

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE :

- Diplômé de l'Université de Pittsburgh et d'un MBA de l'Université d'État de l'Ohio, (États-Unis)
- Débute sa carrière chez US Steel où il occupe divers postes techniques et opérationnels.
- Occupe plusieurs postes de directeur général avec des responsabilités de site chez AK Steel mais également de Directeur de l'ingénierie et de l'approvisionnement en matières premières, puis Vice-Président des opérations de l'acier au carbone, Vice-Président des opérations, et enfin Vice-Président principal des opérations.
- Directeur des Opérations d'ArcelorMittal USA en 2016.
- Directeur exécutif de l'Association for Iron and Steel Technology (AIST), et Président depuis 2023

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES HORS DE LA SOCIÉTÉ

- Directeur des Opérations, ArcelorMittal North America

MANDATS EN COURS

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
 - Aucun
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
 - Directeur des Opérations, ArcelorMittal North America

MANDATS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur et membre du Comité des nominations et de la gouvernance de Vallourec S.A.*

* Société cotée.

4.2.1.1.7 PLAN DE SUCCESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'analyse du plan de succession faite par le Comité des nominations et de la gouvernance et le conseil d'administration a pour objet d'anticiper l'évolution de la composition du Conseil au regard des prochaines échéances de mandats et d'assurer la continuité et l'efficacité de son fonctionnement au regard de la stratégie du Groupe. Cette analyse fait l'objet d'une revue annuelle.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, assisté du Comité des nominations et de la gouvernance, veille à préparer l'avenir en élaborant et en passant en revue le plan de succession de la Direction Générale.

Les personnes impliquées dans ce processus veillent au strict respect de la confidentialité.

4.2.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

4.2.1.2.1 MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires et lui rendent compte, conformément aux lois et règlements applicables.

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux environnementaux et sociaux liés à son activité. En toutes circonstances, il doit agir dans l'intérêt de la Société, en cherchant à promouvoir la création de valeur à long terme.

Dans le cadre de sa mission et conformément à son règlement intérieur, le Conseil dispose des droits, pouvoirs et obligations suivants :

- (i) être tenu informé de tout événement important affectant l'activité de la Société, et plus généralement l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel, et des principaux enjeux auxquels la Société est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ;
- (ii) déterminer les orientations stratégiques de la Société et de ses filiales (le « Groupe ») ;
- (iii) nommer et révoquer le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ;
- (iv) décider de la dissociation ou de l'unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ;
- (v) établir tout comité et évaluer l'opportunité d'établir d'autres comités spécialisés de manière permanente ou temporaire ; déterminer la composition de ces comités en fonction des questions qu'ils examineront, et s'assurer de leur bon fonctionnement ;
- (vi) examiner régulièrement, en cohérence avec la stratégie qu'il a définie et en prenant en considération les conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) des comités, les opportunités et les risques (notamment de nature financière, juridique, opérationnelle, sociale ou environnementale) auxquels le Groupe est exposé, ainsi que les mesures prises pour y répondre ;
- (vii) s'assurer que les dispositifs nécessaires sont en place pour prévenir et détecter la corruption et le trafic d'influence, et obtenir toutes les informations nécessaires à cet effet ;
- (viii) fixer la rémunération du Président-directeur général et des administrateurs, après avoir consulté et pris en considération les conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité des rémunérations ;

- (ix) déterminer, sur proposition du Président-directeur général et en prenant en considération les conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité de la Responsabilité Sociale et Environnementale, des objectifs en termes de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des instances dirigeantes et s'assurer que le Président-directeur général mette en œuvre une politique globale de non-discrimination et de diversité au sein du Groupe ;
- (x) exercer un contrôle sur la manière dont la Société est gérée et veiller à la qualité de l'information fournie au public, notamment en établissant la politique de communication financière de la Société ;
- (xi) être tenu régulièrement informé de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements du Groupe par le Président-directeur général ;
- (xii) convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires et déterminer l'ordre du jour de cette Assemblée ; et
- (xiii) sur proposition du Directeur Général et en tenant compte des conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité de la responsabilité sociétale, environnementale et sociale, déterminer régulièrement les orientations stratégiques pluriannuelles et les plans d'action de la Société en matière environnementale, sociale, de gouvernance et climatique et examiner régulièrement et au moins une fois par an la mise en œuvre de ces orientations et plans d'action par la Société.

L'autorisation préalable du Conseil est requise dans les cas prévus par la loi, notamment pour (i) les cautions, avals et garanties, étant entendu que le Conseil peut déléguer au Président-directeur général la compétence d'octroyer de telles cautions, avals et garanties conformément aux dispositions légales applicables, et (ii) les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Le Conseil évalue régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, certaines décisions listées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration doivent en outre être approuvées par le Conseil avant leur mise en œuvre par le Président-directeur général et/ou la Direction (voir ci-après la section 4.2.2.1.4 « Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Président-directeur général »).

4.2.1.2.2 ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil tient au moins cinq réunions par an et définit la fréquence et la périodicité de ses réunions. Afin de s'assurer au mieux de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions d'un exercice est arrêté environ deux ans avant son ouverture.

Le Président du Conseil d'administration, en concertation avec l'Administratrice Référente, fixe l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil. La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le dossier comportant, sauf exception, l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration. Ces informations sont envoyées sur une plateforme hautement sécurisée, accessibles uniquement aux membres du Conseil au moyen de leur identifiant personnel individualisé. Le Conseil d'administration s'appuie, le cas échéant, sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Toutes les discussions orales et les supports, documents et/ou communications écrits, de quelque nature que ce soit, sont en anglais (à l'exception des documents dont la langue officielle est le français conformément aux lois et règlements applicables).

Les membres du Conseil peuvent participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont présents ou réputés présents, sans qu'il soit tenu compte des membres représentés. Les décisions sont prises à la

majorité, à l'exception des décisions pour lesquelles le règlement intérieur du Conseil prévoit une majorité qualifiée (voir ci-après la section 4.2.2.1.4 « Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Président-directeur général »). Une procédure de départage des voix est prévue par le règlement intérieur en cas de nombre de voix pour et contre identique concernant une décision qui doit être prise à la majorité simple.

Les débats sont dirigés par le Président du Conseil d'administration), qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants à l'ordre du jour. Les éventuels conflits d'intérêts sont gérés conformément aux principes exposés à la section 4.5.5 « Gestion des conflits d'intérêts et informations sensibles » du présent Document d'enregistrement universel.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont convoqués aux séances du Conseil d'administration qui examinent les comptes annuels et semestriels ainsi que les informations en matière de durabilité. Les Commissaires aux comptes sont invités également à toutes les autres réunions du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 10.4 des statuts, le Conseil a la faculté de prendre toutes décisions par voie de consultation écrite, y compris par tout moyen électronique, dans les conditions prévues par la loi et par la convocation, sous réserve du droit d'opposition de recourir à cette modalité qui serait exercé par un administrateur selon les modalités prévues dans le règlement intérieur.

4.2.1.2.3 RÔLE DE L'ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT, GARANT D'UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE

Le Conseil d'administration porte une attention particulière à l'équilibre des pouvoirs. C'est dans cette perspective que les dispositions de son règlement intérieur prévoient la nomination d'un Administrateur Référent.

Le 22 mai 2025, le Conseil d'administration a désigné en qualité d'Administratrice Référente, Mme Angela Minas, administratrice indépendante.

Les missions de l'Administratrice Référente sont les suivantes :

- elle veille à la prévention des conflits d'intérêts des administrateurs ;
- elle veille au respect des règles internes de gouvernement d'entreprise et du règlement intérieur du Conseil ;
- elle veille à ce que les membres du Conseil soient en mesure d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles ;
- elle participe en tant que de besoin aux relations avec les actionnaires ;
- elle a la faculté de communiquer avec les actionnaires en organisant des réunions formelles afin de comprendre leurs questions et suggestions ;
- elle entretient un dialogue ouvert régulier avec chaque membre du Conseil d'administration et, si nécessaire, peut agir en tant que porte-parole de toute demande et suggestion faite au Président-directeur général ;

- elle est en contact régulier avec le Président-directeur général et veille à ce que toute information pertinente soit communiquée au Conseil d'administration ;
- elle rend compte de l'exécution de sa mission au Conseil d'administration sur une base semestrielle ;
- elle peut convoquer des sessions du Conseil d'administration sans la présence des dirigeants.

Au cours de l'exercice 2025, Mme. Angela Minas a notamment :

- échangé régulièrement avec le Président-directeur général et les équipes de la Direction Générale sur la gouvernance et l'organisation du Conseil et relayé les commentaires et remarques des administrateurs ;
- régulièrement organisé des sessions avec les administrateurs en l'absence du management ;
- elle veille à ce que les ordres du jour et la documentation du Conseil reflètent les centres d'intérêt et les demandes des administrateurs.

4.2.1.2.4 LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a adopté, et met régulièrement à jour, son règlement intérieur destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et d'organisation ainsi que ses méthodes de travail. Ce règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété, à tout moment, par délibérations du Conseil d'administration. Il est révisé régulièrement afin d'en harmoniser les termes avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires. La dernière révision a eu lieu le 26 février 2025 afin de mettre à jour le règlement intérieur du Conseil d'administration avec la Loi Attractivité du 13 juin 2024.

Aux termes de ses obligations déontologiques, chaque membre du Conseil d'administration est tenu :

- avant d'accepter ses fonctions, de prendre connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge et notamment des textes légaux ou réglementaires, des statuts de la Société, des recommandations du Code AFEP-MEDEF et des éventuels compléments que le Conseil pourrait leur avoir apportés ainsi que du règlement intérieur ;
- de participer en physique, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du/des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ainsi qu'aux réunions des assemblées générales ;
- de se tenir au courant des affaires. À cet effet, il doit demander au Président-directeur général et/ou au Vice-Président et Administrateur Référent en temps utile les informations nécessaires à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil et, le cas échéant, du ou des Comité(s) au(x)quel(s) il/elle appartient ;
- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de cumul de mandats ;
- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société ;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts ;
- d'être actionnaire de la Société à titre personnel pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 500 actions Vallourec ;
- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de ses fonctions, de se considérer comme personne exerçant des responsabilités dirigeantes au sens du règlement (UE) n° 516/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et à ce titre en particulier de respecter les dispositions prises par la Société concernant les périodes de fenêtres négatives pendant lesquelles ces personnes ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout

4.2.1.2.5 LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de comités spécialisés qui ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et avis.

Au 10 décembre 2025, le Conseil d'administration est assisté de quatre comités spécialisés :

- le Comité d'audit ;
- le Comité des rémunérations ;

autre instrument coté lié au titre Vallourec (options, warrants...), à savoir trente jours calendaires précédant les publications de résultats annuels et semestriels, et quinze jours calendaires précédant les publications des résultats des premier et troisième trimestres, ainsi que le jour de ces publications, et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié » ;

- de se considérer comme astreint à un véritable secret professionnel à l'égard de toute information non publique, quel qu'en soit le support (écrit ou oral), recueillie, dans le cadre de ses fonctions à l'occasion d'une réunion du Conseil ou d'un Comité (notamment les dossiers du Conseil et des Comités, les échanges, débats et délibérations du Conseil et des Comités), ou entre deux réunions (information permanente), et de prendre toutes mesures utiles pour que la confidentialité soit préservée notamment en s'abstenant de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique ;
- de déclarer, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et à la Société les transactions réalisées sur les instruments financiers émis par la Société ;
- de s'abstenir de recourir à des opérations de couverture des options et/ou actions gratuites jusqu'à la fin de la période de conservation fixée par le Conseil d'administration ;
- de respecter la « Charte de Déontologie boursière » relative aux opérations sur titres de Vallourec et aux opérations d'initié ;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 21 du Code AFEP-MEDEF.

Le respect des règles ci-dessus par les membres du Conseil d'administration sera pris en considération avant de proposer à l'Assemblée des actionnaires le renouvellement de leur mandat. Lors de leur première nomination, les membres du Conseil d'administration reçoivent un guide comportant un ensemble de documents relatifs à la gouvernance (statuts, règlements intérieurs, Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Code de bonne conduite, etc.) et aux activités du Groupe. Sur demande des membres, des visites d'usines en France et à l'étranger sont organisées.

Les membres ont par ailleurs la possibilité, s'ils le souhaitent, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation. Sur demande des membres, le Groupe peut également organiser des sessions spécifiques de formation interne et externe à leur rôle de membre du Conseil d'administration. La formation interne est dispensée par la Directrice Juridique du Groupe. Elle est complétée par une formation externe dispensée par un organisme indépendant spécialisé dans la formation des administrateurs.

Les membres du Conseil d'administration ont la faculté de rencontrer les principaux cadres dirigeants du Groupe, y compris hors la présence du Président-directeur général. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable.

- le Comité des nominations et de la gouvernance ; et
- le Comité de la responsabilité sociétale, environnementale et sociale (RSE).

Chaque Comité est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé quelques jours avant la réunion. En séance, chaque présentation est effectuée, par le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée et donne lieu à débat. Un compte rendu des réunions est rédigé à l'attention des membres du Conseil.

Pour l'accomplissement de leurs missions, les Comités peuvent procéder ou faire procéder à toute étude, le cas échéant, par le recours à des experts extérieurs imputés sur le budget de fonctionnement du Conseil d'administration. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

A) Le Comité d'audit

a) Composition

Le Comité d'audit du Conseil d'administration est composé d'au moins trois membres et de six membres au plus, choisis parmi les membres du Conseil d'administration. L'ensemble de ces membres présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable ou de contrôle légal des comptes et disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité d'audit. Au moins deux tiers d'entre eux doivent être indépendants. Au 25 février 2026, il est composé de cinq membres : Mme Angela Minas (Présidente), Mme Corine de Bilbao, M. Luciano Siani Pires, Mme Hera Siu et M. Genuino Magalhães Christino, tous indépendants à l'exception de ce dernier, soit une proportion de membres indépendants au sein du Comité d'audit de 80 %.

La Présidente, Mme Angela Minas, exerce depuis plus de 20 ans des fonctions au sein de grands groupes (DCP Midstream Partners, Constellation Energy Partners, Arthur Andersen LLP), notamment dans les domaines de la finance et du contrôle de gestion. Elle a par ailleurs été Présidente du Comité d'audit de plusieurs sociétés cotées (pour une description de l'expertise et de l'expérience des membres du Comité d'audit : voir supra, section 4.2.1.1.5).

Lors de leur première nomination, les membres bénéficient d'une information particulière sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

Lorsque l'Administratrice Référente n'est pas membre du Comité d'audit, elle peut assister et participer à toutes les réunions du Comité.

Le censeur peut assister aux réunions du Comité d'audit sur invitation de la Présidente du Comité d'audit, mais il ne peut participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité d'audit a pour mission de préparer et de faciliter les délibérations du Conseil d'administration concernant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière, et de veiller à l'efficacité des systèmes de suivi des risques et de contrôle interne, ainsi que, le cas échéant, des systèmes d'audit interne, dans le respect notamment de l'article L. 823-19 du Code de commerce. À cette fin, il émet des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte régulièrement au Conseil, l'informe des résultats de la mission de contrôle légal des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière, ainsi que du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il informe immédiatement le Conseil de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne se substitue pas au Conseil qui (i) a seul le pouvoir de décision et (ii) est et reste responsable de l'exécution de ses tâches.

Dans ce cadre, le Comité d'audit :

- assure le contrôle du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que des procédures d'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans compromettre son indépendance ;
- émet une recommandation au Conseil sur les Commissaires aux comptes dont la nomination ou le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale, préparée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement UE 537/2014 ; il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 821-67 ;
- assure le suivi de l'exécution par les Commissaires aux comptes de leur mission, notamment le contrôle légal des comptes annuels et consolidés ;
- veille au respect des exigences d'indépendance des Commissaires aux comptes et prend les mesures nécessaires pour respecter les règles relatives au plafonnement des honoraires d'audit ;
- approuve la fourniture de prestations par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des états financiers qui ne sont pas des services interdits.

Dans le cadre de ses diligences, le Comité d'audit revoit trimestriellement les litiges au sein du Groupe ainsi que l'ensemble des engagements hors bilan en ce compris les garanties. Il s'assure de la prévention des conflits d'intérêt et revoit les conventions réglementées.

Le Comité d'audit revoit également le processus d'élaboration de l'information extra-financière, s'assure de la cohérence des informations extra-financières avec les résultats de l'audit interne et les informations financières, et s'assure de la pertinence et de l'intégrité de l'information fournie au Conseil en matière de RSE dans le cadre d'une session conjointe avec le comité RSE. Il revoit les risques en matière de RSE en coordination avec le Comité RSE.

c) Fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes intermédiaires, semestriels et annuels ainsi que les informations de durabilité avant leur présentation au Conseil d'administration. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président-directeur général.

Ces réunions se tiennent, sur convocation de la Présidente du Comité, avec un ordre du jour déterminé.

Le Comité peut également rencontrer les responsables des finances, de la comptabilité, de la trésorerie, de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques, le *Group Compliance Officer*, ainsi que les Commissaires aux comptes, y compris, si le Comité le souhaite, sans le Président-directeur général.

B) Le Comité RSE

a) Composition

Le Comité RSE est composé de trois membres au moins et de six membres au plus. Au 26 février 2026, il est composé de six membres : Mme Corine de Bilbao (Présidente), M. Luciano Siani Pires, Mme Angela Minas, Mme Hera Siu, Mme Frida Norrbom Sams et Mme Annelise Le Gall (administratrice représentant les salariés). Ils sont tous indépendants à l'exception de Mme Annelise Le Gall qui représente les salariés et n'est pas décomptée.

Le Président-directeur général est impliqué dans les travaux du Comité.

Lorsque l'Administrateur Référent n'est pas membre du Comité RSE, il peut assister et participer à toutes les réunions du Comité. Dans ce cas, il ne peut pas voter et a accès à tout moment à la Présidente du Comité avec qui il est en contact régulier.

Le censeur peut assister aux réunions du Comité RSE sur invitation de la Présidente du Comité RSE, mais il ne peut participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité RSE a pour mission de préparer les délibérations du Conseil d'administration concernant l'examen et le suivi des questions relatives à la responsabilité sociale, climatique, environnementale et sociétale de l'entreprise et la manière dont le Groupe s'attache à promouvoir la création de valeur sur le long terme en considérant les enjeux sociaux, climatiques et environnementaux de ses activités. À cette fin, il formule des avis, des propositions et des recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne se substitue pas au Conseil qui (i) a seul le pouvoir de décision et (ii) est et demeure responsable de l'exécution de ses tâches.

Dans le cadre de ses missions, le Comité de la responsabilité sociétale, environnementale et sociale :

- examine les problématiques, risques et opportunités du Groupe en matière de responsabilité sociale des entreprises, en matière environnementale et en matière climatique ;
- adresse au Conseil d'administration toute recommandation, proposition et opinion requise pour la détermination régulière des orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pour l'examen régulier de la mise en œuvre de cette stratégie et des politiques, engagements et plans d'actions de la Société en matière de responsabilité sociale des entreprises, en matière environnementale et en matière climatique ;
- examine les politiques et engagements du Groupe en matière de responsabilité sociale, environnementale, climatique et sociétale, la mise en œuvre de ces politiques, et les résultats obtenus ;
- examine l'ensemble des informations extra-financières publiées par le Groupe ;
- examine, sur proposition du Président-directeur général, les objectifs en termes d'équilibre entre les sexes au sein des cadres supérieurs, et examine la politique globale de non-discrimination et de diversité au sein du Groupe ;
- procède à un examen régulier de la notation extra-financière du Groupe ; et
- émet une recommandation sur la désignation de l'Organisme Tiers Indépendant chargé de certifier les informations en matière de durabilité conformément aux articles L. 821-40 et L. 822-17 du Code de commerce.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil d'administration dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil d'administration de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

c) Fonctionnement

Le Comité RSE se réunit au moins deux fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président-directeur général.

c) Le Comité des nominations et de la gouvernance

a) Composition

Le Comité des nominations et de la gouvernance est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 26 février 2026, il est composé de trois membres : Mme Hera Siu (Présidente), Mme Angela Minas et M. David Clarke. Mme Hera Siu et Mme Angela Minas sont indépendantes.

Le censeur peut assister aux réunions du Comité des nominations et de la gouvernance sur invitation de son Président, mais il ne peut participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité des nominations et de la gouvernance a pour mission de préparer et de faciliter les délibérations du Conseil d'administration concernant les questions relatives aux nominations des administrateurs et dirigeants sociaux de la Société et à la gouvernance du Groupe. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne doit pas se substituer au Conseil qui (i) a seul pouvoir de décision et (ii) est et reste responsable de l'accomplissement de ses missions.

Les attributions du Comité des nominations et de la gouvernance sont les suivantes :

Nominations

- Préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil, en particulier des membres indépendants ainsi que du Président-directeur général et détermination des critères à utiliser.
- Soumission au Conseil de propositions de nomination et de renouvellement des membres du Conseil (que ce soit par l'Assemblée Générale ou par cooptation) ainsi que du Président-directeur général et des censeurs.
- Maintien d'un plan de succession du Président-directeur général, ainsi que des membres du Conseil, pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession, notamment en cas de vacance imprévue ou de risque potentiel de non-respect de la proportion de femmes et d'hommes et de membres indépendants.
- Examen régulier de la composition du Conseil et de ses Comités et proposition d'évolution de cette composition lorsqu'un changement paraît approprié.

Gouvernance

- Examen annuel, avant la publication du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société, de la situation de chaque membre du Conseil au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société, et soumission d'avis au Conseil en vue de l'examen par ce dernier de la situation de chaque membre au regard de ces critères.
- Préparation de l'évaluation annuelle du Conseil et des recommandations faisant suite à cette évaluation ainsi que des séances sans la présence des de la Direction Générale.
- Examen et suivi de toute situation de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil et la Société ou son Groupe, et recommandation sur les informations relatives à ce sujet qui ne doivent pas être partagées avec ce membre.

- Examen de demandes de membres du Conseil concernant de nouveaux mandats ou fonctions extérieurs à la Société.
- Examen du fonctionnement des organes sociaux, particulièrement au regard de l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées et de celle du Code AFEP-MEDEF et, le cas échéant, proposition au Conseil d'une actualisation des règles de gouvernance de la Société.
- Examen, sur proposition du Président-directeur général, des objectifs en termes de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes au sein du Conseil et contrôle de la mise en œuvre par le Président-directeur général d'une politique globale de non-discrimination et de diversité au sein du Conseil. Cette politique est décrite plus en détail à la section 2.2.4. « Diversité et égalité des chances (ESRS 1) » du présent Document d'enregistrement universel.

Mission spécifique

- Émission d'un avis au Président-directeur général, selon le cas, sur tout projet de recrutement, de suspension ou de licenciement des membres du Comité exécutif du Groupe, cadre supérieur, ou de tout employé qui rapporte directement au Président-directeur général, sur toute modification significative de leur rémunération (y compris des régimes de retraite, plans d'intéressement ou conditions spéciales de départ) et sur la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord avec l'un d'entre eux.

c) Fonctionnement

Le Comité des nominations et de la gouvernance se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause avant l'examen par le Conseil de la situation de chaque membre du Conseil au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions.

D) Le Comité des rémunérations

a) Composition

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 26 février 2026, il est composé de quatre membres : Mme Hera Siu (Présidente), Mme Angela Minas, Mme Annelise Le Gall (représentant les salariés) et M. Genuino Magalhães Christino. Ils sont indépendants à l'exception de Mme Annelise Le Gall qui représente les salariés et n'est pas décomptée et de M. Genuino Magalhães Christino.

Le censeur peut assister aux réunions du Comité des rémunérations sur invitation de son président, mais il ne peut participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité des rémunérations a pour mission de préparer et de faciliter les délibérations du Conseil d'administration sur les questions relatives à la rémunération des administrateurs et du dirigeant mandataire social de la Société. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne doit pas se substituer au Conseil qui (i) a seul pouvoir de décision et (ii) est et reste responsable de l'accomplissement de ses missions.

Les attributions du Comité des rémunérations sont les suivantes :

- proposition du montant et des règles de répartition de la rémunération des administrateurs à leur verser, en tenant compte notamment de leur participation effective au Conseil et à ses Comités, de leur nomination éventuelle en tant que Présidents de Comités ;
- proposition au Conseil de la politique, de la structure et du niveau de rémunération du dirigeant mandataire social (part fixe, part variable et avantages en nature, actions de performance et le cas échéant stock-options) ;
- proposition d'une politique d'attribution d'actions de performance et de stock-options au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe ;
- examen des changements importants dans les plans de retraite/participation aux bénéfices.

En outre, le Comité doit être informé de la politique de rémunération des membres du Comité exécutif qui ne sont pas mandataires sociaux, auquel cas le dirigeant mandataire social doit être associé aux travaux du Comité.

c) Fonctionnement

Le Comité des rémunérations se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause avant toute réunion statuant sur la rémunération du dirigeant mandataire social ou la répartition de la rémunération des administrateurs. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions.

Pour la préparation de ses travaux, le Comité des rémunérations peut solliciter des études externes et notamment des enquêtes de rémunérations afin de lui permettre d'apprécier la situation du marché. Il sélectionne et pilote les consultants concernés afin de s'assurer de leur compétence, et veille à leur indépendance et objectivité.

Le Comité des rémunérations rencontre également les responsables fonctionnels internes, notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique, avec lesquels il organise des réunions transverses afin de s'assurer de la cohérence de ses travaux avec la politique sociale et la gouvernance du Groupe.

Le Comité des rémunérations enrichit ses réflexions des attentes et observations émises par les actionnaires avec lesquels la Société dialogue régulièrement, et notamment en amont des assemblées générales annuelles.

4.2.1.3 Activité du Conseil d'administration et des Comités en 2025

4.2.1.3.1 ACTIVITÉ DU CONSEIL

A) Principaux sujets du Conseil d'administration

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois.

La durée moyenne des réunions ordinaires a été d'environ trois heures.

En ce qui concerne la marche des affaires, les travaux du Conseil d'administration ont principalement porté sur :

Stratégie :

- politique de retour aux actionnaires et approbation des dividendes et des distributions ;
- les principales opérations de cessions et d'acquisitions ;
- le suivi des plans New Vallourec et « Good to Great » ;
- l'évolution des marchés et de la concurrence ;
- le Business Plan ;

Performance financière :

- l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels ;
- le point sur l'activité du Groupe ;
- le budget annuel ;
- les opérations de financement significatives et notations de crédit ;

Performance extra-financière :

- les orientations du Groupe en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise ;
- la politique carbone ;

Gestion des risques :

- la cartographie des risques ;
- l'évolution de la santé sécurité sur les sites du Groupe ;
- le dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence ;
- la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne ;

Communication avec les actionnaires et le marché :

- les échanges avec les investisseurs, les agences de conseil en vote et roadshows ;
- la revue des communiqués de presse ;
- la préparation du Document d'enregistrement universel 2024 et notamment du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- les échanges avec les investisseurs, les agences de conseil en vote et roadshows ;
- la préparation de l'Assemblée Générale annuelle ;

Gestion des talents :

- les plans de succession des cadres dirigeants ;
- la politique et les plans d'actions en matière d'égalité professionnelle et de représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes ; et
- la politique du Groupe en matière de gestion des talents.

Comme l'année précédente, une réunion du Conseil d'administration a été organisée sur l'un de nos sites industriels (cette année à Youngstown, dans l'Ohio) afin de permettre aux Administrateurs de visiter un site et d'échanger avec les équipes locales.

Gouvernance et rémunération :

- la composition du Conseil d'administration et de ses Comités à la suite de l'expiration de leurs mandats d'administrateurs de MM. Pierre Vareille et Patrick Poulin et du renouvellement de M. Keith J. Howell ;
- la mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'administration et du Comité RSE ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- l'autoévaluation du Conseil d'administration ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la rémunération des mandataires sociaux ;
- l'adoption de plans d'attribution gratuite d'actions de performance ; et
- le renouvellement du Président-directeur général en 2026 ; et
- la mise en œuvre d'un plan d'actionnariat salarié (« Vallourec Invest 2026 »).

B) Relations investisseurs

La diversité de l'actionnariat de Vallourec, tant sur le plan géographique que stratégique, rend essentiel la conduite d'un dialogue régulier et constructif afin de répondre à leurs attentes et favoriser une compréhension mutuelle.

Vallourec présente régulièrement ses résultats et ses perspectives. Ces échanges se déroulent lors de Roadshows ou conférences Investisseurs, ou lors de réunions dédiées.

Par ailleurs, en amont de l'Assemblée Générale, Vallourec organise des échanges dédiés autour des résolutions soumises au vote avec les principaux investisseurs du groupe, ainsi qu'avec les principales agences de conseil en vote. Ces échanges, auxquels participe régulièrement l'Administratrice Référente, permettent de recueillir les retours des investisseurs et des agences de conseil, qui alimentent les travaux et la réflexion des instances de gouvernance dans une logique d'amélioration continue. Ils constituent également un temps d'échange privilégié pour présenter aux investisseurs les engagements du Groupe, notamment en matière de transition énergétique et environnementale.

4.2.1.3.2 ACTIVITÉ DES COMITÉS

A) Activité du Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2025, le Comité d'audit s'est réuni six fois. Il a échangé avec les Commissaires aux comptes. Le Comité a notamment examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les comptes annuels, semestriels et les résultats trimestriels ;
- les projets de communication financière du Groupe ;
- l'organisation de l'audit interne au sein du Groupe et le plan d'audit ;
- l'organisation de la gestion des risques, du contrôle interne au sein du Groupe et la cartographie anti-corruption ; le déploiement des politiques en matière d'anti-blanchiment, de sanctions internationales et d'anticorruption ;
- le suivi des engagements hors bilan au sein du Groupe ;
- la revue des litiges en cours ;
- la revue annuelle des conventions réglementées et des conventions courantes ainsi que la charte d'évaluation de ces dernières ; et
- la revue de la cohérence entre les informations financières et extra-financières et du rapport de durabilité (CSRD) lors de deux sessions conjointes avec le Comité RSE et en présence du Commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière du durabilité.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à toutes les réunions du Comité au titre de l'exercice 2025. Ils lui ont présenté un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat en soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

B) Activité du Comité RSE

Au cours de l'exercice 2025, le Comité RSE du Conseil d'administration s'est réuni quatre fois.

Au cours de l'exercice, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les objectifs RSE pour la part monétaire variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- le déploiement du plan Diversité, Équité et Inclusion et son analyse ;
- le plan pour améliorer la santé sécurité ;
- le suivi du programme de substitution des produits chimiques (CMR) ;
- la présentation de l'analyse de double matérialité et la mise à jour de la taxonomie européenne ;
- la gestion de l'eau, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et l'analyse des risques ;
- la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et l'analyse de double matérialité ;
- les notations ESG du Groupe ;
- la présentation de la feuille de route du Comité RSE ;
- la mise à jour du règlement intérieur du Comité RSE ; et
- la politique d'achats responsables.

Les membres du Comité RSE ont été impliqués dans une revue de l'analyse de la double matérialité du Groupe. Lors de sa première édition, fin 2023, chaque membre du Comité RSE avait ainsi pu contribuer à l'identification des impacts positifs et négatifs ainsi que des risques et opportunités des enjeux ESG pour Vallourec et sa chaîne de valeur. Cet exercice avait permis d'identifier les principaux thèmes matériels pour le Groupe, tels qu'ils sont exposés au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

Sur les sujets liés au climat, la feuille de route décarbonisation, « Global CSR roadmap », du Groupe à horizon 2035 a été examinée par les membres du Comité RSE. Celle-ci s'échelonne avec des objectifs précis pour 2025, 2030 et 2035 comme détaillé dans le chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel et inclut l'analyse des risques liés à l'adaptation au changement climatique.

Les enjeux environnementaux tels que la gestion de l'eau, l'utilisation des produits chimiques et leur substitution notamment le programme « Chemsafe » ont permis aux administrateurs membres du Comité RSE d'apporter une vision stratégique soucieuse des thématiques climatiques, environnementales et sociales lors des réunions du Conseil d'administration.

C) Activité du Comité des nominations et de la gouvernance

Au cours de l'exercice 2025, le Comité des nominations et de la gouvernance s'est réuni cinq fois. Le Comité a notamment examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- l'évaluation formalisée du Conseil d'administration et de ses Comités par un prestataire externe et l'adoption d'un plan d'action pour optimiser son fonctionnement ;
- la nomination de Mme Annelise Le Gall au Comité RSE ;
- la mise à jour du règlement intérieur du Comité RSE pour permettre un nombre maximum de six membres ;
- l'évaluation de l'indépendance des administrateurs ;
- l'évaluation de la composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- l'autoévaluation du Conseil d'administration ;
- l'analyse de la conformité avec le Code AFEP-MEDEF ;
- le plan de succession des cadres dirigeants et la gestion des talents ; et
- la préparation du Document d'enregistrement universel et notamment du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

D) Activité du Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice 2025, le Comité des rémunérations s'est réuni cinq fois. Le Comité a notamment examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- la nomination du Président du Comité des rémunérations ;
- l'évaluation de la rémunération variable 2024, et l'élaboration de la politique de rémunération 2025 pour M. Philippe Guillemot dans le cadre de ses fonctions de Président-directeur général ;
- les plans d'attributions d'actions gratuites sous conditions de performance (LTIP) au bénéfice de salariés et de cadres du Groupe ;
- la délégation donnée du Président-directeur général de renoncer à la condition de présence pour les plans de LTIP des années 2021, 2022, 2023 et 2024, en cas de départ ou de changement du périmètre du Groupe ;
- la mise en place d'un plan LTIP 2025 ;
- la modification des plans SOP et LTIP pour permettre l'attribution d'actions existantes ;
- l'ajustement automatique des conditions de performance du MEP en conséquence de la distribution de dividendes ;
- la politique de rémunération des administrateurs et l'approbation du montant de la rémunération des administrateurs au titre de leur activité ;
- la politique de rémunération de l'Administrateur Référent ;
- la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié (Vallourec Invest 2026).

4.2.1.3.3 ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2025

Assiduité	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des rémunérations	Comité des nominations et de la gouvernance	Comité RSE
Philippe Guillemot (Président du Conseil)	100 % (8/8)	–	–	–	–
Pierre Vareille ^(a) (Vice-Président et Administrateur Référent)	100 % (3/3)	–	100 % (2/2)	100 % (2/2)	–
Corine de Bilbao	87,50 % (7/8)	83,33 % (5/6)	–	–	100 % (4/4)
Angela Minas	100 % (8/8)	100 % (6/6)	100 % (5/5)	100 % (5/5)	100 % (4/4)
Hera Siu	100 % (8/8)	100 % (6/6)	100 % (5/5)	100 % (5/5)	100 % (4/4)
Luciano Siani Pires	100 % (8/8)	100 % (6/6)	–	–	75 % (3/4)
Patrick Poulin ^(a)	100 % (3/3)	–	100 % (2/2)	–	–
Frida Norrbom Sams	100 % (8/8)	–	–	–	100 % (4/4)
Annelise Le Gall ^(b)	100 % (8/8)	–	100 % (3/3)	–	100 % (3/3)
Genuino M. Christino	75,00 % (6/8)	66,66 % (4/6)	100 % (5/5)	–	–
Keith J. Howell	100 % (8/8)	–	–	100 % (5/5)	–
TAUX MOYEN D'ASSIDUITÉ	96,59 %	90 %	100 %	100 %	95,83 %

(a) Entre le 1^{er} janvier 2025 et 14 mai 2025.

(b) Membre du Comité RSE depuis le 26 février 2025.

4.2.1.4 Auto-évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration doit apprécier sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en analysant périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. À cet effet, une fois par an, le Conseil d'administration, sur rapport du Comité des nominations et de la gouvernance, consacre un point de son ordre du jour à l'évaluation de son mode de fonctionnement, afin de s'assurer que les questions importantes sont correctement préparées et débattues, et mesurer la contribution effective de chacun de ses membres aux travaux du Conseil d'administration.

Au quatrième trimestre 2025, le Conseil d'administration a procédé à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement, sous la direction du Comité des nominations et de la gouvernance.

Pour les besoins de cette évaluation, la Secrétaire Générale a envoyé à chacun des membres du Conseil d'administration un questionnaire. Les sujets du questionnaire ont couvert notamment :

- le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- l'organisation de ses travaux ;
- les sujets mis à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- la qualité des échanges entre les membres du Conseil d'administration et avec les membres de l'équipe de direction du Groupe ;
- la qualité de la participation et la contribution effective de chacun des membres du Conseil d'administration ;
- les compétences du Conseil d'administration notamment en matière de responsabilité sociétale et environnementale et en matière de gouvernance ;
- la qualité de l'information communiquée aux administrateurs ;

- la qualité du processus de prise de décision au sein du Conseil d'administration ; et
- la qualité des travaux du Conseil d'administration en matière de contrôle de la performance du Groupe, de gestion des risques, de participation à l'élaboration de la stratégie du Groupe et à l'innovation au sein des activités du Groupe, et des enjeux ESG.

La synthèse de cette évaluation, préparée par le Comité des nominations et de la gouvernance et la Secrétaire Générale est la suivante :

- d'une manière générale, le Conseil d'administration considère qu'il présente les caractéristiques propres à l'exercice de sa mission ;
- la composition du Conseil d'administration est équilibrée et les compétences identifiées comme nécessaires ou utiles sont dûment représentées : les membres du Conseil d'administration viennent d'horizons différents et disposent d'expériences et d'expertises pertinentes et variées ;
- le Conseil d'administration reçoit une information claire et complète, et la documentation est bien détaillée et structurée, et adressée suffisamment en amont des réunions du Conseil d'administration et des Comités pour permettre une bonne préparation de leurs travaux ; la fréquence des réunions est jugée adéquate ; la qualité et la transparence des débats sont bonnes ; l'organisation des réunions est claire et bien cadrée avec un bon équilibre entre débats et présentations ; la participation en présentiel quasiment systématique participe à la qualité des débats ;
- les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités sont planifiés sur l'année ; les membres des Comités sont très investis et préparent efficacement les décisions du Conseil d'administration ;

- le Conseil d'administration se voit proposer une réunion annuelle sur site et des visites d'usines accompagnées de présentations par les équipes dirigeantes et/ou opérationnelles pour mieux apprécier la réalité des activités du Groupe ;
- le Conseil d'administration reconnaît le succès du Nouveau Plan Vallourec, ayant atteint un niveau d'endettement net nul, rétabli la distribution de dividendes pour la première fois depuis une décennie et obtenu une notation « investment grade », ouvrant la voie à la prochaine étape, « Good to Great » ;
- le Conseil achève avec succès sa transformation grâce à l'intégration de nouveaux administrateurs indépendants, de représentants des salariés et d'ArcelorMittal, favorisant une dynamique forte et des contributions actives de tous les membres ;
- le Conseil souligne que l'année 2025 a marqué une santé financière remarquable, avec l'approbation des dividendes et une amélioration de la notation de crédit, et que le nouveau Lead Independent Director a renforcé la collaboration et le partage des connaissances entre les administrateurs.

4.2.2 La Direction Générale

4.2.2.1 Le Président-directeur général

4.2.2.1.1 UNICITÉ DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis le 20 mars 2022, M. Philippe Guillemot est Président du Conseil d'administration et Directeur Général, et le renouvellement de son mandat va être proposé à l'Assemblée Générale du 21 mai 2026.

Le rôle de M. Pierre Vareille en tant que Vice-Président et Administrateur Référent a pris fin à l'Assemblée Générale du 22 mai 2025. Désormais, Mme Angela Minas est Administratrice Référente.

Le Conseil d'administration réaffirme que la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, au sein d'un Conseil d'administration resserré et équilibré, constitue, pour Vallourec, un modèle de gouvernance efficace et approprié. Cette organisation permet une prise de décision agile et éclairée, favorise une circulation fluide de l'information et garantit un alignement fort et cohérent entre l'orientation stratégique du Groupe et sa mise en œuvre opérationnelle.

L'expérience acquise au cours des trois dernières années dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique New Vallourec a clairement démontré la pertinence et l'efficacité de ce modèle de gouvernance. Engagé à l'initiative et sous la conduite de Philippe Guillemot, ce plan a non seulement permis le redressement réussi de Vallourec, mais a également redonné au Groupe des perspectives durables à long terme. Désormais désendetté et financièrement solide, Vallourec enregistre une croissance soutenue, rentable et durable sur l'ensemble de ses marchés, reflétant la solidité des choix stratégiques opérés et leur exécution rigoureuse.

Aujourd'hui, Vallourec s'impose comme un acteur industriel de premier plan, non seulement redressé mais également profondément transformé, avec de fortes ambitions pour répondre aux évolutions et aux nouveaux enjeux du marché mondial de l'énergie. En maintenant une orientation stratégique privilégiant la création de valeur plutôt que la croissance des volumes et en renforçant un positionnement premium soutenu par une capacité d'innovation distinctive, le Groupe a établi des bases solides pour

un développement durable. La feuille de route stratégique à horizon 2030 et au-delà fixe des objectifs ambitieux en matière d'excellence industrielle, de croissance portée par l'innovation et de création de valeur à long terme pour les clients, les collaborateurs et les actionnaires.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration considère que le maintien de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général est essentiel afin de préserver la dynamique stratégique et d'assurer la continuité du leadership à une étape clé du développement du Groupe. Ce modèle de leadership unifié apporte clarté dans la direction stratégique, stabilité dans la gouvernance et responsabilité dans l'exercice des fonctions, et soutient l'exécution cohérente et constante de la stratégie à long terme du Groupe. Il est encadré par des mécanismes de gouvernance solides, au premier rang desquels le rôle de l'Administratrice Référente, indépendante, qui dispose de prérogatives spécifiques, organise des sessions exécutives réunissant exclusivement les administrateurs indépendants, sans la présence des dirigeants exécutifs, et constitue un point de contact accessible aux actionnaires sur les questions de gouvernance (notamment pendant le « Gouvernance Road show » annuel), garantissant ainsi l'existence d'un espace de dialogue indépendant et un fonctionnement équilibré du Conseil, en complément de l'action exercée par ses comités spécialisés.

En conséquence, le Conseil d'administration estime que le maintien de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, ainsi que le renouvellement du mandat de Philippe Guillemot dans ces fonctions, sont conformes à l'intérêt social de la Société et de l'ensemble de ses parties prenantes, et constituent la structure de gouvernance la plus appropriée pour soutenir une performance durable et une création de valeur à long terme.

justification, et que ce maintien ne génère pas de non-conformité aux autres dispositions du Code AFEP-MEDEF, notamment en ce qui concerne les indemnités de départ. La possibilité d'un maintien du contrat de travail, au cas par cas, peut être de nature à encourager les candidatures internes de salariés bénéficiant d'une ancienneté importante.

4.2.2.1.2 STATUT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Président-directeur général ne dispose d'aucun contrat de travail.

Par exception, un salarié du Groupe nommé en cette qualité pourrait conserver le bénéfice de son contrat de travail, dont l'exécution serait alors suspendue pendant la durée de ses fonctions de dirigeant mandataire social, sous réserve de

4.2.2.1.3 LES MISSIONS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Président-directeur général cumule les fonctions de Président et de Directeur Général décrites ci-dessous.

Le Président du Conseil d'administration exerce les missions et pouvoirs qui lui sont conférés par la loi. Il préside les réunions du Conseil d'administration et en arrête l'ordre du jour. Il organise et dirige les travaux de celui-ci et il en rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission et disposent en particulier de toutes les informations nécessaires à cet effet. Il préside les réunions de l'Assemblée Générale et établit les rapports prévus par la loi.

4.2.2.1.4 LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les décisions énumérées ci-dessous sont approuvées par le Conseil avant leur mise en œuvre par le Directeur Général et/ou la Direction (les « Décisions Réservées »). Les Décisions Réservées ci-après sont adoptées à la « Majorité Qualifiée » (les « Décisions Importantes »).

« Majorité Qualifiée » signifie, qu'une Décision Importante sera réputée désapprouvée si au moins trois (3) administrateurs (dont l'un d'eux est soit (x) un Administrateur indépendant ou (y) un Administrateur autre que l'Administrateur(s) représentant les salariés et l'Administrateur représentant les salariés actionnaires, le cas échéant) votent contre cette Décision Importante.

Les Décisions Importantes sont les suivantes :

- a) toute proposition ou tout paiement concernant un dividende, une distribution de réserve ou toute autre distribution, de quelque nature que ce soit, par la Société au profit des actionnaires de la Société ;
- b) tout remboursement, rachat et/ou annulation de titres de capital par la Société (à l'exception des opérations qui ne pourraient pas entraîner l'annulation d'un nombre d'actions de la Société représentant plus de un pour cent (1 %) du capital social ou des droits de vote théoriques) ;
- c) l'approbation et la modification du plan d'affaires du Groupe ;
- d) toute réorganisation importante de la Société (et/ou de ses filiales), y compris toute fusion, scission, apport partiel d'actifs, ou toute opération ayant un effet similaire (à l'exclusion des réorganisations intragroupes), dans chaque cas pour un montant supérieur à 100 millions d'euros par opération ou par série d'opérations liées ;
- e) la sortie de cote de la Société et/ou la cotation d'une société du Groupe ;
- f) toute acquisition ou cession de participations significatives, d'actifs stratégiques, tout transfert de toute entité ou activité, que ce soit par la Société ou une filiale, d'un montant supérieur à 100 millions d'euros (par opération ou par série d'opérations liées) (le cas échéant, avec une valeur d'entreprise sur une base libre de dettes et de liquidités) ;
- g) la création, la modification substantielle ou la résiliation d'une coentreprise ou d'un partenariat important, que ce soit par la Société ou ses filiales, sous réserve de l'atteinte d'un seuil significatif de 100 millions d'euros d'investissements engagés pour la création ou la modification d'une coentreprise ou d'un partenariat, ou si la société du Groupe concernée est tenue d'effectuer un paiement ou d'engager des frais pour un montant supérieur à 100 millions d'euros pour la résiliation d'une coentreprise ou d'un partenariat ;
- h) toute augmentation de capital ou émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société ou de l'une de ses filiales importantes, de quelque nature que ce soit, dans chaque cas au profit d'un tiers au Groupe (autres que les dirigeants et les employés du Groupe) ;

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société et la représente à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil d'administration et aux assemblées générales des actionnaires, et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil d'administration en application des statuts et, le cas échéant, du règlement intérieur du Conseil d'administration.

- i) tout changement substantiel dans la stratégie d'un important secteur d'activité ou de branches d'activité de la Société et de ses filiales (par la création, la suppression, la réduction, la restructuration ou la délocalisation de cet important secteur d'activité ou de ces branches d'activité) ;
- j) toute proposition aux actionnaires de la Société de modifications significatives des statuts de la Société ou de l'une de ses filiales, qui n'est pas détenue à 100 %, directement ou indirectement, par la Société (à l'exception des modifications imposées par la loi ou la réglementation) ;
- k) tout emprunt ou autre financement par la Société et/ou ses filiales auprès de tiers pour un montant supérieur à 100 millions d'euros sur une base individuelle et/ou 250 millions d'euros sur une base annuelle agrégée (autre que les tirages au titre du RCF), les garanties ou les sûretés accordées à des tiers en relation avec cet emprunt ou ce financement par la dette, à l'exclusion, pour éviter toute ambiguïté, du financement opérationnel dans le cours normal des affaires (affacturation, etc.) et des cautions, avals, engagements d'indemnisation pour les contrats ou accords conclus dans le cours des affaires ;
- l) toute décision d'ouvrir ou de mettre en œuvre une procédure d'insolvabilité, de dissolution ou de liquidation (ou toute procédure similaire dans chaque juridiction applicable), de la Société ou de l'une de ses filiales, qui n'est pas détenue à 100 %, directement ou indirectement, par la Société, ou de nommer un administrateur judiciaire, dans chaque cas autre que ce qui est requis par la loi ou la réglementation ou qui engage la responsabilité des représentants légaux concernés pour ne pas avoir pris la décision en question ;
- m) toute décision de participer à un projet ou de conclure un accord (y compris des contrats avec des loyers garantis) pour autant que l'engagement annuel de la Société par transaction ou par série de transactions connexes dépasse 100 millions d'euros ;
- n) la création ou la modification substantielle des pensions de retraite, de plans d'intéressement, de plans d'options sur actions, de plans de souscription d'actions, ou de plans d'attribution d'actions gratuites de la Société ou de toute autre société du Groupe (ou tout autre instrument ou plan d'incitation similaire) au profit des dirigeants et/ou des employés du Groupe ou de certaines catégories d'employés ;
- o) tout établissement d'opérations significatives dans une nouvelle juridiction ou tout démarrage d'une nouvelle activité impliquant des dépenses significatives (à l'exclusion, pour éviter toute ambiguïté, du lancement de nouveaux produits tubulaires sans soudure) ; et
- p) l'engagement ou le règlement par une société du Groupe de tout litige ou procédure arbitrale d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour le Groupe ou concernant une réclamation ayant un impact significatif sur la réputation du Groupe.

Le Président-directeur général de la Société discutera sur une base ad hoc avec les membres du Conseil d'administration de tout sujet relevant des Décisions Réservées ci-dessus pour un montant inférieur aux seuils spécifiés ou de tout autre point qui n'est pas spécifiquement couvert par les Décisions Réservées, pour autant que, dans chaque cas, il soit considéré par le Président-directeur général comme important pour l'activité et les affaires de l'entreprise.

Les Décisions Réservées suivantes sont traitées au niveau du Conseil d'administration selon la règle de la majorité simple des membres présents ou représentés :

- a) approbation des états financiers de la Société et des états financiers consolidés, ainsi que de tout changement substantiel dans les principes comptables appliqués par les sociétés du Groupe pour la préparation de leurs états financiers, à l'exception des modifications imposées par la loi ou les normes comptables applicables ;
- b) toute opération entre la Société et des parties liées (qu'elle soit ou non envisagée dans le budget) au sens des articles

L. 225-38 du Code de commerce, à l'exception des opérations intragroupes visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce (qui ne font l'objet d'aucune autorisation du Conseil) ;

- c) la nomination, le renouvellement ou la révocation des commissaires aux comptes de la Société ;
- d) tout remboursement, rachat et/ou annulation de titres de participation par une filiale de la Société (à l'exception des transactions intragroupes et des transactions d'une valeur inférieure à 100 millions d'euros) ;
- e) toute décision soumise au Conseil autre que les Décisions Importantes ; et
- f) l'approbation et la modification du budget annuel du Groupe, étant précisé que le Conseil sera informé trimestriellement des performances du Groupe par rapport au budget.

4.2.2.2 Le Comité exécutif

Pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques et ses décisions clef, la Direction Générale s'appuie sur un Comité exécutif. Ce dernier examine et formule des propositions à la Direction Générale sur l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il assure la gestion quotidienne des activités fonctionnelles et opérationnelles.

Par ailleurs, les membres du Comité exécutif contribuent, en tant qu'équipe, à mettre en place et disséminer la culture managériale à travers le Groupe. Le Comité exécutif de Vallourec se réunit tous les mois.

Au 26 février 2026, le Comité exécutif est composé des membres suivants :

13
MEMBRES



PHILIPPE GUILLEMOT
PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL



PHILIPPE CARLIER
DIRECTEUR PROCESS ET
INGÉNIERIE



NATHALIE DELBREUVE
DIRECTRICE FINANCIÈRE



SARAH DIB
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



JÉRÔME FAVRE
DIRECTEUR BUSINESS LINE
OCTG SERVICES
ET ACCESSOIRES



VALERIA FERNANDES
DIRECTRICE
DIGITAL & SYSTÈMES
D'INFORMATION



BERTRAND FRISCHMANN
DIRECTEUR DES
OPÉRATIONS



ANDRÉ LACERDA
DIRECTEUR AMÉRIQUE DU
SUD (ACTIVITÉ TUBES)



JACKY MASSAGLIA
DIRECTEUR AMÉRIQUE
DU NORD



LUDOVIC OSTER
DIRECTEUR DES
RESSOURCES HUMAINES



DAMIEN REBOURG
DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION
ET DES AFFAIRES PUBLIQUES



BERTRAND DE ROTALIER
DIRECTEUR BUSINESS LINE
NEW ENERGIES - PROJECT
LINE PIPE AND PROCESS



ENRICO SCHIAPPACASSE
DIRECTEUR STRATÉGIE ET
DÉVELOPPEMENT

4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La présente section, établie avec le concours du Comité des rémunérations du Conseil, décrit les éléments de rémunération des administrateurs, des dirigeants mandataires sociaux ainsi que des membres de la Direction du Groupe et présente les plans de rémunérations à long terme mis en place au sein du Groupe.

4.3.1 La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2026 soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale

Les développements qui suivent constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société, notamment pour l'exercice 2026. Ils décrivent les composantes de la rémunération fixe et variable et expliquent le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération présentée ci-dessous est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2026. Il est rappelé que la dernière politique de rémunération a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 2025.

Vallourec opère sur le marché mondial de la production des tubes sans soudure qui requiert des compétences spécifiques que seul un nombre restreint de talents ont développées. De hauts potentiels capables de relever des défis ambitieux sont essentiels pour assurer la rentabilité du Groupe et générer de la valeur. La

politique de rémunération vise à poursuivre cet objectif en permettant au Groupe d'attirer et de retenir les meilleurs talents dont la contribution sera de nature à augmenter la création de valeur au bénéfice des actionnaires. Le Conseil s'assure ainsi que la politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité, et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations dont les missions sont décrites au paragraphe 4.2.1.2.5(D)b. La définition de cette politique et sa mise en application tiennent compte du travail accompli, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée et s'appuient sur des analyses du contexte de marché basées notamment sur des enquêtes de rémunération par des consultants externes. Elle est revue chaque année.

4.3.1.1 La politique de rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale du 22 mai 2025 a approuvé le renouvellement de la politique de rémunération des administrateurs qui lui avait été soumise en 2024, sur recommandation du Comité des rémunérations. Cette politique a pour objectif d'inciter les administrateurs à participer en physique aux réunions du Conseil et de ses Comités. Compte tenu

de son efficacité constatée sur la participation des administrateurs en 2025, il est proposé à l'Assemblée Générale du 21 mai 2026 de reconduire en substance cette politique de rémunération sur 2026 telle que décrite ci-après.

A) LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération exclusivement monétaire pour l'exercice de leur mandat.

Cette rémunération est répartie par le Conseil d'administration entre ses membres, sur proposition du Comité des rémunérations, dans le cadre de l'enveloppe globale annuelle fixée à 1 250 000 euros par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 mai 2023 et renouvelée par les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires des 23 mai 2024 et 22 mai 2025.

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une fraction de rémunération fixe et une fraction variable assise sur l'assiduité aux réunions du Conseil d'administration et aux réunions des Comités dont ils sont membres.

Étant donné que le mandat le plus récent du Vice-Président a expiré le 22 mai 2025 et n'a pas été renouvelé, seul l'Administratrice Référente perçoit un montant supplémentaire fixe annuel pour ces fonctions. Les Présidents et membres des Comités du Conseil d'administration perçoivent un montant supplémentaire dans le cadre de leur participation à ces Comités.

Les administrateurs (autres que le Président-directeur général) ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit au titre de leurs fonctions au sein du Conseil d'administration.

Les censeurs ne perçoivent pas de rémunération. Il en est de même pour les administrateurs représentant ArcelorMittal.

B) PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

La rémunération des administrateurs comprend une part fixe et une part variable. Cette part variable est prépondérante. Elle est assise sur un critère de participation effective aux réunions du Conseil d'administration et de ses Comités, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, qui requièrent que la fraction de la rémunération des administrateurs assise sur l'assiduité soit prépondérante par rapport à la part fixe.

La part fixe s'élèvera à 30 000 euros (45 000 euros pour l'Administratrice Référente). Les montants alloués au titre de la part fixe sont versés au prorata temporis lorsque les mandats commencent ou prennent fin au cours de l'exercice.

La part variable sera calculée en fonction de la participation effective à une réunion du Conseil d'administration ou d'un Comité dans les conditions suivantes :

- chaque réunion du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, donne lieu au versement de :
 - 3 000 euros (15 000 euros pour l'Administratrice Référente) pour chaque réunion à laquelle l'administrateur participe en physique,
 - 1 500 euros (7 500 euros pour l'Administratrice Référente) pour chaque réunion du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, à laquelle l'administrateur participe par vidéoconférence ou par audioconférence ;

- chaque réunion d'un Comité du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, donne lieu au versement de :
 - 5 000 euros (10 000 euros pour le Président du Comité concerné) lorsque l'administrateur y participe en physique,
 - 2 500 euros (5 000 euros pour le Président du Comité concerné) lorsque l'administrateur y participe par vidéoconférence.

Par exception, les réunions du Comité des rémunérations ne donnent lieu à aucune rémunération.

C) PRIME DE DÉPLACEMENT

Les administrateurs percevront en outre une prime de déplacement pour chaque réunion du Conseil d'administration dans les conditions suivantes :

- si la réunion du Conseil d'administration se tient en France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs dont le lieu de résidence est situé en dehors du continent européen, et une prime d'un montant de 2 000 euros sera versée aux administrateurs dont le lieu de résidence est situé sur le continent européen (hors France) ; et
- si la réunion du Conseil d'administration se tient dans un pays du continent européen autre que la France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs dont le lieu de résidence est situé en dehors du continent européen, et une prime d'un montant de 2 000 euros sera versée aux

En tout état de cause, une « Règle de présence physique » s'applique à cette part variable. Les participations par vidéoconférence ou audioconférence ne doivent pas excéder 40 % des réunions programmées. Au-delà de ce seuil, les membres ne seront pas rémunérés pour les réunions auxquelles ils ont participé par vidéoconférence. En effet, si la participation du Président aux séances du Conseil d'administration est bien entendu obligatoire, celle des autres membres du Conseil d'administration est tout aussi essentielle au bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités.

administrateurs dont le lieu de résidence est situé sur le continent européen.

- Si la réunion du Conseil d'administration se tient en dehors du continent européen, une prime de 8 000 euros sera versée aux administrateurs.
- Cette indemnité ne sera pas versée en cas de participation à une réunion du Conseil d'administration se tenant dans le même pays que le lieu de résidence de l'administrateur, ni en cas de participation par visioconférence.
- Le lieu de résidence pris en considération sera celui déclaré en début d'année.

D) REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les administrateurs et le censeur ont droit au remboursement des frais exposés par eux dans le cadre de l'exercice de leur mandat (notamment les éventuels frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des réunions du Conseil et des Comités) dans la limite de la politique Groupe sur présentation des justificatifs.

4.3.1.2 La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour 2026

L'article L. 22-10-8, II du Code de commerce impose de soumettre chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires la politique de rémunération des mandataires sociaux (vote ex ante). Ce vote est contraignant (par opposition à un vote consultatif).

Lors de sa séance du 26 février 2026, le Conseil d'administration a, sur proposition du Comité des rémunérations, arrêté les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2026.

4.3.1.2.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration procède à une appréciation globale des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Président-directeur général et ses décisions sont animées par les principes suivants :

- la prise en compte équilibrée de la performance à court terme : la structure de rémunérations et avantages de toute nature du Président-directeur général comporte une part monétaire variable assise sur la performance de l'exercice écoulé ; les critères de performance utilisés correspondent aux objectifs financiers et opérationnels de l'entreprise, ainsi qu'aux objectifs en matière de sécurité. Le Conseil veille à équilibrer les rémunérations et avantages de toute nature dans leurs composantes court terme (part fixe et part variable annuelle) ;
- la rémunération et les avantages du Président-directeur général incluent un plan de rémunération en actions afin d'aligner les intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec ceux des actionnaires. Les attributions au titre de ce plan sont conditionnées à la réalisation d'objectifs de performance (Financier, RSE) mesurés sur une période de 3 ans. Le

Président-directeur général est tenu, pendant toute la durée de son mandat, de conserver un nombre minimum d'actions représentant 30 % de chaque attribution, et ce jusqu'à ce qu'il détienne un nombre total d'actions (quelle qu'en soit l'origine) équivalent en valeur à trois fois sa rémunération fixe annuelle.

- la compétitivité : le Conseil veille à ce que les rémunérations soient adaptées au marché sur lequel Vallourec opère. À cette fin, le Comité des rémunérations analyse les données d'un panel de sociétés cotées comparables au regard du chiffre d'affaires, des effectifs, de l'implantation internationale et de la capitalisation boursière ;
- la cohérence avec les conditions de rémunération et d'emploi des salariés prévalant dans le Groupe : une part importante des cadres du Groupe bénéficie d'une structure de rémunération et avantages de toute nature qui, comme celle du Président-directeur général, comporte une part fixe et une part variable ainsi que des instruments de fonds propres d'incitation à long terme.

4.3.1.2.2 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les principales composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux assorties de leurs finalités se définissent comme suit :

Composantes	Finalités
Part fixe	Rôle et responsabilité assumés
Part variable annuelle	Association à la performance court terme par la réalisation des objectifs annuels
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Association à la performance long terme et alignement avec les intérêts des actionnaires.

A) La part fixe

D'une manière générale, la part fixe est réexaminée régulièrement sur la base de la responsabilité assumée par le Président-directeur général et en tenant compte du secteur d'activité de Vallourec.

À cet effet, le Comité des nominations et de la gouvernance et le Comité des rémunérations s'appuient sur des enquêtes de rémunérations réalisées par des consultants externes. Ils composent le panel et pratiquent, le cas échéant, des ajustements en fonction du chiffre d'affaires, de la capitalisation boursière et du secteur d'activité des sociétés du panel afin d'assurer une parfaite comparabilité et donc une corrélation élevée entre la part fixe et la taille du Groupe.

Par ailleurs, la part fixe constituant l'assiette de la part variable, le Conseil d'administration porte une attention particulière à ce que la part fixe soit raisonnable en application des principes décrits au point 4.3.1.2.1 ci-dessus.

Le Conseil d'administration veille également à ce que les évolutions des parts fixes du Président-directeur général apparaissent modérées au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs du Groupe sur la même période.

Pour 2026, la part fixe de la rémunération s'élèvera ainsi à 1 000 000 euros annuels, inchangée depuis 2022.

B) La part variable

La part variable annuelle vise à associer le Président-directeur général à la performance court terme du Groupe. Sa structure est revue et fixée chaque année par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations.

Déterminée sur une base annuelle, elle correspond à un pourcentage de la part fixe et comporte des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil d'administration sont atteints et des niveaux maximum traduisant une surperformance par rapport aux objectifs. Au titre de l'exercice 2026, la part variable du Président-directeur général pourra varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas de dépassement des objectifs (sans changement par rapport à 2025).

Au titre de l'exercice 2026, la part variable du Président-directeur général (au même titre que celle des cadres et dirigeants du Groupe) pourra être augmentée de 30 % additionnels en cas de dépassement des objectifs de Flux de trésorerie disponible ajusté du Groupe. En effet, suite à l'analyse de l'impact de l'introduction de cet accélérateur dans l'incitation et la reconnaissance à la surperformance relative à l'objectif de « nette dette zero » (depuis 2024), et sur le Flux de trésorerie disponible ajusté (en 2025), le Conseil a décidé de maintenir ce mécanisme en 2026 (comme en 2025) en le liant à la génération de Flux de trésorerie disponible ajusté. La part variable maximum du Président-directeur général pourra alors atteindre 175,5 % de la rémunération cible, après application de cet accélérateur. Ce montant maximum qui reste

inchangé par rapport à 2025, est cohérent avec l'analyse de marché effectuée en 2025 auprès du panel d'entreprises du SBF120 « Next 40 » auquel Vallourec appartient et qui indique un % au 3^e quartile de 170 %

Les parts variables sont subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis de nature quantifiable ou qualitative dont les seuils minimum, cible et maximum sont fixés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Les critères quantifiables sont prépondérants.

Les objectifs pris en compte pour la détermination de la part variable sont définis chaque année sur la base d'indicateurs financiers, opérationnels et sécurité clés du Groupe, définis précisément et en ligne avec la nature de ses activités, sa stratégie, ses valeurs et les enjeux auxquels il doit faire face.

La satisfaction des objectifs de nature quantifiable est vérifiée par le Comité des rémunérations (en accord, en fonction des indicateurs, avec le comité d'audit et le comité CSR) sur la base des informations communiquées par les différentes Directions concernées en fonction de la nature de ces objectifs (Direction Financière, Direction des Ressources Humaines, Direction de la Santé Sécurité) et auditées. La satisfaction des objectifs de nature qualitative est, elle aussi, appréciée par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration, sur la base d'attendus précis prédéfinis chaque année et en ligne avec les orientations, la stratégie, et les priorités du Groupe.

Afin de prendre en considération certaines observations recueillies dans le cadre du dialogue actionnarial, et s'agissant de la publication ex ante des objectifs de la rémunération variable annuelle, la Société confirme que les niveaux cibles ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité (à l'exception de l'objectif sécurité- TRIR dont la cible est communiquée). Néanmoins, le dispositif de rémunération variable repose très largement sur la performance et s'appuie sur des critères financiers et opérationnels précis et exigeants, étroitement alignés sur les objectifs et ambitions du Groupe, comme en atteste un taux de réalisation de 75,84% (hors application de l'accélérateur).

À compter de 2026, il a été décidé de retirer de la structure de la rémunération variable annuelle les critères relatifs aux émissions de CO₂ et à la diversité, lesquels sont désormais réaffectés au dispositif LTI 2026. Le LTI est en effet plus adapté à la nature de long terme des trajectoires de réduction des émissions de CO₂ et des objectifs de diversité, conformément aux pratiques de marché.

Les critères de sécurité demeurent intégrés dans la structure de rémunération variable et seront présents à la fois dans le bonus (performance annuelle) et dans le LTI (performance sur trois ans), en pleine cohérence avec le dispositif appliqué aux autres managers.

La part du bonus annuel initialement dédiée aux critères RSE (hors Sécurité) sera réaffectée à la composante de performance financière.

En conséquence, pour 2026, le Conseil d'administration a décidé d'articuler les parts variables du Président-directeur général comme suit :

Président-directeur général (part variable cible : 100 % de la part fixe)				
Indicateurs	Pondération	Payout Min	Pay out Target	Pay out Max
Performance Financière	70 %	0 %	70 %	94,5 %
EBITDA par tonne (Tubes)	21 %	0 %	21 %	28,35 %
EBITDA Groupe	28 %	0 %	28 %	37,8 %
« Inventories volumes » (Days on Hold)	21 %	0 %	21 %	28,35 %
Performance opérationnelle : amélioration rapide des performances ⁽¹⁾	20 %	0 %	20 %	27 %
Sécurité - TRIR ⁽²⁾	10 %	0 %	10 %	13,5%
Cible		1,25	0,95	0,65

(1) L'indicateur de performance opérationnelle est constitué de deux objectifs précisément définis par le conseil. Comme en 2025, l'un des deux objectifs est un objectif relatif fondé sur l'écart avec Tenaris en termes d'EBITDA/tonne.

(2) Sécurité : TRIR (taux total d'incidents enregistrables par million d'heures travaillées).

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-16 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables au Président-directeur général est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

C) Les instruments d'incitation à long terme (LTI)

Dans un groupe industriel dont les projets d'investissement peuvent avoir un horizon de rentabilité éloigné, les instruments de fonds propres d'incitation à long terme apparaissent particulièrement appropriés. En conséquence, le Groupe déploie, depuis de nombreuses années, une politique dynamique d'association du personnel aux résultats de l'entreprise par la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Sur proposition de certains actionnaires de la Société, et après autorisation de l'Assemblée Générale Mixte réunie le 7 septembre 2021, le Conseil d'administration a mis en place le 13 octobre 2021 un mécanisme de rémunération en actions de la Société, reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity* (le « MEP 2021 »).

Le Président-directeur général s'est vu attribuer des actions au titre de ce plan en 2021 et, pour la dernière fois, le 27 juillet 2023. La période au cours de laquelle les critères de performance (permettant la conversion des actions de préférence en actions ordinaires) peuvent être atteints, prendra fin en 2026.

Par ailleurs, la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 7 septembre 2021 au Conseil d'administration pour l'attribution d'actions de préférence de catégories T2 et/ou T3 et T4 au titre du MEP 2021 a expiré en novembre 2024 et le Conseil d'administration a décidé de ne pas en proposer le renouvellement à l'Assemblée Générale du 22 mai 2025.

Les caractéristiques du plan MEP 2021 sont détaillées à la section 4.4.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel.

Suite à la mise en oeuvre du Plan MEP et afin d'assurer la continuité de l'alignement à long terme des intérêts des dirigeants mandataires sociaux sur ceux des actionnaires, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2026, le Conseil mettra en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions fondé sur la performance et dont bénéficiera le Président-directeur général. Le Comité des rémunérations et le Conseil ont mené des échanges approfondis et procédé à un examen détaillé de la structure proposée pour le nouveau plan de long terme (LTI). Cet examen s'est appuyé sur un benchmark approfondi des pratiques de marché ainsi que sur les retours issus des échanges avec les agences de conseil en vote des actionnaires et avec environ quinze investisseurs lors du Governance Road Show organisé début 2025. Le plan en actions destiné au Président-directeur général reprendra une structure identique et appliquera les mêmes conditions de performance que le plan « LTI 2025 » mis en oeuvre pour les dirigeants et managers le 12 novembre 2025. Pour le Président-directeur général, 100 % des actions attribuées seront subordonnées au respect cumulatif des Conditions de Performance et de la Condition de Présence. Les conditions de performance seront appréciées sur une période de trois ans (exercices 2026-2028), en cohérence avec les objectifs de création de valeur à long terme. L'atteinte des conditions de performance seront mesurées sur la base des indicateurs suivants :

- un critère financier interne: le rendement des Capitaux Employés Simplifié (ROCES) égal à la moyenne de celui des années 2026, 2027 et 2028.
- un critère financier externe relatif: le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour la période de performance 2026-2028 par rapport à un panel de sociétés comparables sur la même période.

Ce panel a été constitué afin de réunir un ensemble d'entreprises comparables, opérant dans des conditions de marché, de secteur et de concurrence similaires, offrant ainsi au Conseil d'administration et aux investisseurs une référence externe solide pour évaluer l'exécution opérationnelle de la direction ainsi que ses décisions en matière d'allocation du capital.

Le panel utilisé est le suivant : Tenaris SA, Schlumberger Ltd, Baker Hughes Co, Halliburton Co, Technip PLC, Nov Inc, Noble Corp Plc, Cactus Wellhead, Valaris Ltd, Patteron-Uti Energy Inc, Helmerich & Paynel. Le panel est arrêté à la date d'attribution des actions et demeure applicable pendant toute la durée de la période de performance. La composition du panel est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution des sociétés concernées. Le Conseil d'administration pourra notamment exclure ou ajouter un nouveau membre au sein du panel notamment en cas de rachat, absorption, dissolution, scission, fusion ou changement d'activité d'un ou de plusieurs membres du panel, sous réserve de maintenir la cohérence globale de l'échantillon et afin de permettre une application du critère conforme à l'objectif de performance fixé lors de l'attribution des actions de performance. De même, en cas d'absence ou de retard

de publication des données comptables ou financières d'un ou de plusieurs des membres du panel, le Conseil d'administration aura la faculté d'exclure ce ou ces membres du Panel par une décision dûment motivée.

- un critère de performance Responsabilité Sociétale des Entreprises, mesuré sur la base des trois critères suivants :
 - la Sécurité (mesurée par l'indicateur du TRIR 2028),
 - les Émissions de CO₂e en 2028 (mesurées par le ratio d'émissions de CO₂e des tubes finis par tonne de tubes produits)
 - et la Diversité (mesurée par l'indicateur du % de femmes parmi la catégorie des Managers en 2028).

Indicateurs	Indicateurs	Indicateurs
ROCE Simplifié (40 %) :	Moyenne sur 3 ans: 2026-2027-2028	ROCE Simplifié ≤ 10 % => pay out à 0 %; ROCE Simplifié = 15 % => pay out à 75 %; ROCE Simplifié ≥ 19 % => pay out à 100 % Une progression lineaire sera appliquée entre les bornes
Total Shareholder Return (40 %) :	VALLOUREC TSR versus un panel d'entreprises comparables pour 2026-2028	TSR < médiane TSR peer group => pay out à 0 %; TSR = médiane TSR peer group => pay out à 50 %; TSR ≥ 3 ^e quartile peer group => pay out à 100 % Une progression lineaire sera appliquée entre la médiane et le 3 ^e quartile
Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (20 %) :		
Sécurité (1/3)	TRIR en 2028	TRIR ≥ 0,65 => pay out à 0 %; TRIR = 0,45 => pay out à 75 %; TRIR ≤ 0,30 => pay out à 100 % Une progression lineaire sera appliquée entre les bornes
Émissions de CO ₂ e (1/3)	Émissions CO ₂ e en 2028	CO2 Em ≥ 1,39 => pay out à 0 %; CO2 Em = 1,37 => pay out à 75 % ; CO2 Em ≤ 1,34 => pay out à 100 % Une progression lineaire sera appliquée entre les bornes
Diversité (1/3)	Ratio de femmes parmi «Managers» en 2028	% femmes ≤ 30 % => pay out à 0 % ; % femmes = 31 % => pay out à 75 % ; % femmes ≥ 32 % => pay out à 100 % Une progression lineaire sera appliquée entre les bornes

Pour 2026, et sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21 mai 2026, le Conseil d'administration propose d'attribuer au Président-directeur général un nombre d'actions dont la valeur totale est équivalente à 220 % de sa rémunération annuelle fixe, déterminée sur la base de la juste valeur de l'action à la date d'attribution. Ce montant est cohérent avec le Benchmark effectué avec le panel SBF 120-Next 40 (positionnement au 3^e quartile de ce panel)

Le Président-directeur général est tenu, pendant toute la durée de son mandat, de conserver un nombre minimum d'actions représentant 30 % de chaque attribution, et ce jusqu'à ce qu'il détienne un nombre total d'actions (quelle qu'en soit l'origine) équivalent en valeur à trois fois sa rémunération fixe annuelle.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration peut prévoir, lors de l'attribution des actions de performance, une stipulation l'autorisant à statuer sur le maintien de tout ou partie des plans de rémunérations de long terme non encore acquis ou des actions non encore acquises au

moment du départ du bénéficiaire. Il serait en tout état de cause fait application des conditions de performance sur la totalité de la période d'appréciation de la performance prévue par chaque plan.

Conformément aux recommandations de l'article 26.3.3 du Code AFEP-MEDEF, le Président-directeur général s'interdit de recourir à des opérations de couverture sur les actions de performance et ce jusqu'à la fin la période de conservation fixée par le Conseil d'administration.

D) Les avantages en nature du Président-directeur général

En matière d'avantages en nature, le Président-directeur général bénéficie, comme la majorité des cadres dirigeants du Groupe, d'une voiture de fonction.

E) La rémunération du Président-directeur général

Le Président-directeur général ne perçoit aucune rémunération ni aucun jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'il exerce dans les filiales directes ou indirectes du groupe Vallourec.

F) Le régime de retraite supplémentaire

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, le Président-directeur général dispose d'un dispositif global de retraite supplémentaire permettant la constitution d'une épargne de retraite, tout en préservant les intérêts économiques de l'entreprise par la définition de conditions de performance.

Ce dispositif a été mis en place en 2016 en remplacement du régime de retraite supplémentaire à prestations définies précédemment en vigueur. Ce régime assure à chacun de ses bénéficiaires, individuellement, un niveau de rente nette identique à celui du régime précédent tout en permettant à Vallourec de réaliser une économie d'environ 22 %.

Le dispositif global de retraite supplémentaire mis en place en 2016 comporte deux volets :

a) Régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

Le Président-directeur général bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies collectif et obligatoire bénéficiant à tous les salariés remplissant les conditions d'éligibilité ⁽¹⁾. Ce régime est décrit au paragraphe 4.4.1.2(B) du présent Document d'enregistrement universel. La cotisation au titre de ce régime est fixée à 12 % de la rémunération comprise entre quatre et huit plafonds de la Sécurité sociale. La liquidation du régime ne pourra intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

L'engagement financier de l'entreprise est strictement limité dans son montant et dans le temps puisqu'elle peut fermer le régime à tout instant.

b) Régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts)

Le Président-directeur général bénéficie, comme les autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité ⁽²⁾, d'un dispositif de retraite individuel à cotisation définie bénéficiant d'une contribution de l'entreprise et pour lequel, dans l'esprit de la loi Macron, des conditions de performance ont été fixées. Ce régime est décrit au paragraphe 4.4.1.2(C) du présent Document d'enregistrement universel.

Pour ces conditions de performance, le Conseil a décidé de déterminer le taux effectif de cotisation en fonction du taux du bonus annuel : la cotisation maximale sera due au titre de l'année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible ; aucune cotisation ne sera versée en cas de bonus annuel calculé égal à zéro ; la cotisation variera de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 %.

Ce système demeure applicable pour les collaborateurs ayant bénéficié de ce régime depuis 2016.

Pour les collaborateurs qui n'avaient pas bénéficié du régime de 2016, il est proposé de mettre en place un régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts), le taux de la cotisation au régime individuel de retraite sera défini selon l'âge du bénéficiaire et selon la grille suivante :

- moins de 50 ans : 5 % ;
- entre 51 et 54 ans : 7,5 % ;
- entre 55 et 59 ans : 10 % ;
- plus de 60 ans : 15 %.

Ce régime individuel de retraite sera mis en place pour les nouveaux mandataires sociaux et nouveaux cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilités (être mandataire social, nommé au Comité exécutif). La cotisation sera assise sur la rémunération fixe majorée par la part variable effectivement versée au cours de l'exercice de référence.

La contribution de l'entreprise est égale à un montant brut permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'impôt sur le revenu généré sur ce montant, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne peut intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

Ces derniers continueront de bénéficier des dispositions du régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place en 2016.

Il est souligné que la Société peut mettre fin à tout moment à ce régime de telle sorte qu'il ne constitue pas un engagement différé.

Le dispositif global de retraite supplémentaire sera amené à être revu sur la base des nouvelles dispositions de la réforme des retraites.

Ces régimes visent à améliorer le revenu de remplacement des bénéficiaires et n'accordent aucun avantage particulier au Président-directeur général par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe.

La rémunération globale du Président-directeur général a été déterminée en tenant compte de l'avantage que représente le bénéfice de ce régime de retraite supplémentaire.

G) Les dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président-directeur général

a) Obligation de non-concurrence à la charge du Président-directeur général

Compte tenu de son expertise dans le secteur de l'acier, le Conseil a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant le Président-directeur général à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil d'administration, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ du Président-directeur général, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président-directeur général de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés réalisant plus de 50 % de son chiffre d'affaires annuel consolidé dans la conception, la production, la vente ou l'utilisation de tubes sans soudure au carbone ou tout type de solution venant en concurrence avec les tubes sans soudures intervenant dans le secteur de l'acier pour application au monde de l'énergie. Cette obligation de non-concurrence couvre les zones géographiques suivantes : Europe, Moyen-Orient, États-Unis, Mexique, Argentine, Brésil, Chine, Ukraine et Russie. Le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu dès lors que le dirigeant fait valoir ses droits à la retraite et aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 70 ans.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil, cette obligation donnerait lieu au paiement au Président-directeur général d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

⁽¹⁾ Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec en France dont la rémunération annuelle dépasse quatre plafonds de la Sécurité sociale (en 2025 : 4 x 47 100 euros), soit environ 58 cadres dirigeants du Groupe, en ce compris les mandataires sociaux.

⁽²⁾ Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec et Vallourec Tubes dont l'ancienneté dans le Groupe est au moins égale à trois années et dont la rémunération excède huit plafonds de Sécurité sociale, soit potentiellement huit cadres dirigeants, en ce compris le Président-directeur général.

Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ du Président-directeur général.

b) Indemnité monétaire de fin de mandat du Président-directeur général

Le Conseil tient compte de l'intégralité des indemnités auxquelles peut prétendre le dirigeant mandataire social en cas de départ contraint pour décider d'octroyer ou non une indemnité monétaire de fin de mandat en cas de départ contraint. À cet effet le Conseil examine en particulier :

- (i) l'indemnité contractuelle de licenciement le cas échéant prévue dans le contrat de travail et susceptible d'être due en cas de rupture du contrat de travail ;
- (ii) l'ancienneté dans le groupe Vallourec et le montant de l'indemnité de licenciement auquel le dirigeant mandataire social concerné aurait droit, en application de la convention collective applicable, en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave.

Le Conseil considère qu'en cas d'absence d'indemnité contractuelle de licenciement, le dirigeant mandataire social concerné peut bénéficier d'une indemnité monétaire de fin de mandat.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'indemnité monétaire de fin de mandat du Président-directeur général ne sera due qu'en cas de départ contraint. Aucune indemnité ne sera due dans le cas où l'intéressé a la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat est limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le cumul de l'indemnité de rupture du contrat de travail due au titre de la Convention Collective, de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, s'agissant du Président-directeur général, et de l'indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourrait, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation des conditions de performance ci-après.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat dépendra du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil pour la part monétaire variable annuelle sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ (la « Période de Référence »).

Pour un taux moyen de réalisation supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité sera égale à ce taux appliqué à la Rémunération de Référence, dans la limite de 100 % de la Rémunération de Référence. Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée.

Le taux de réalisation pris en compte est le taux de réalisation calculé des objectifs fixés par le Conseil pour la part monétaire variable annuelle, soit :

- exercice 2022 : 68,15 % ;
- exercice 2023 : 95,06 % ;
- exercice 2024: 59,55 %.
- exercice 2025: 75,84%

H) Rémunérations exceptionnelles du Président-directeur général

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du Comité des rémunérations, attribuer une rémunération exceptionnelle au Président-directeur général si des circonstances très particulières le justifient (par exemple, en raison de leur importance pour le Groupe, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent). Sa décision doit être motivée. Le montant d'une telle rémunération exceptionnelle ne pourra, en toute hypothèse, excéder le montant de la part monétaire fixe annuelle de l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération exceptionnels au Président-directeur général est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

I) Indemnité de prise de fonctions

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration peut, sur recommandations du Comité des rémunérations, accorder à un nouveau Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe une indemnité de prise de fonctions destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité devra être explicitée et rendue publique au moment de sa fixation.

4.3.2 Rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 (ex post)

Le présent rapport a été établi en application des articles L. 22-10-9, L. 22-10-16 et L. 22-10-34 du Code de commerce dans la perspective des votes des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 21 mai 2026, sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à raison du mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à l'ensemble des mandataires sociaux.

La rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil dans le respect de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale.

4.3.2.1 La conformité de la rémunération totale à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par les actionnaires

Le Conseil d'administration s'est assuré, lors de sa séance du 26 février 2026, de la conformité des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 aux mandataires sociaux avec la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par l'Assemblée Générale réunie le 22 mai 2025.

Le Conseil d'administration s'est également assuré que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux contribue aux performances à long terme de la Société.

Le Conseil d'administration a pris connaissance des conditions d'approbation des résolutions relatives à la politique de rémunération des mandataires sociaux par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025, rappelées ci-dessous. Le Conseil estime que le taux d'approbation très élevé de ces résolutions démontre que la politique de rémunération des mandataires sociaux est en adéquation avec les attentes des actionnaires de la Société.

Résolutions de l'Assemblée Générale du 22 mai 2025

Taux d'approbation

Résolution 7 – Approbation de la politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2025	87,39%
Résolution 8 – Approbation de la politique de rémunération des administrateurs (autres que le Président) pour l'exercice 2025	98,88%

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 26 février 2026, s'est également penché sur les conditions d'approbation de la (i) sixième résolution de l'Assemblée Générale du 22 mai 2025 relative à l'approbation ex post des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 au Président-directeur général, cette résolution ayant été approuvée à 69,80 % et les conditions d'approbation de la (ii) dixième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2025 relative à l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des actions gratuites, cette résolution ayant été approuvée à 77,26 %.

La Société a également pris acte des commentaires formulés par les agences de conseil en vote concernant son dispositif de rémunération des dirigeants.

S'agissant de la sixième résolution, la Société souhaite rappeler qu'elle porte exclusivement sur la rémunération fixe et variable du Président-directeur général au titre de l'exercice 2024, laquelle est strictement conforme à la politique de rémunération approuvée par les actionnaires avec un taux de soutien de 90,49 %. Aucune action de préférence gratuite n'a été attribuée en 2024. Les attributions réalisées au titre des exercices 2022 et 2023, qui ont contribué à l'augmentation de la rémunération réalisée, ont été dûment approuvées par de précédentes assemblées générales et sont, par conséquent, hors du champ de cette résolution.

Concernant la publication des objectifs de la rémunération variable annuelle, la Société rappelle que les niveaux cibles (notamment Ex ante) des critères de performance ne sont pas communiqués pour des raisons de confidentialité et de compétitivité. De plus, le dispositif de bonus annuel est principalement fondé sur la performance et repose sur des critères financiers et opérationnels exigeants, directement alignés avec les objectifs et ambitions du Groupe, comme en témoigne un taux d'atteinte de 77,40 % pour l'exercice 2024 après application de l'accélérateur.

Soucieuse d'améliorer la clarté et la transparence des informations fournies aux actionnaires, et tenant compte des commentaires émis par les agences de conseil en vote dans le cadre du say on pay, la Société a fait évoluer ses pratiques pour l'ex post 2025. En conséquence, les niveaux d'atteinte et les cibles des critères de performance sont présentés en détail, pour la quasi-totalité, dans la section 4.3.2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel. L'ensemble des critères et des cibles associés concernant le LTI 2025 mis en place en novembre pour les Leaders et Managers et le LTI prévu pour le Président-directeur général en 2026 sont également publiés dans les sections 4.4.2.2 (d) et 4.3.1.2.2 (c).

Les critiques des agences de conseil en vote portent principalement sur la conception historique du plan d'intéressement à long terme MEP, en particulier sur la durée d'acquisition des droits et sur l'utilisation d'une condition de performance fondée sur le cours de l'action. En réponse aux retours des investisseurs et des agences à la suite du vote ex post de 2024, le Conseil d'administration a décidé de ne pas renouveler la délégation MEP, arrivée à échéance en novembre 2024. En conséquence, aucune nouvelle action de préférence gratuite n'a été attribuée en 2025 et ne sera attribuée au titre de ce plan à l'avenir.

S'agissant de la résolution 10, la Société rappelle que la résolution proposée était une autorisation-cadre prévoyant que la période d'acquisition des droits ne pouvait être inférieure à deux ans, offrant ainsi la flexibilité nécessaire pour instaurer un horizon d'acquisition plus long, conforme aux meilleures pratiques de marché. En parallèle, en 2025, le Conseil a entrepris une refonte complète de son cadre d'intéressement à long terme, sur la base d'un benchmark des meilleures pratiques, intégrant des conditions de performance alignées sur le marché ainsi qu'un horizon de performance long terme de trois ans.

Enfin, l'augmentation du volume global du plan reflétait l'intégration des anciens bénéficiaires du plan MEP à la suite de l'expiration de la délégation MEP 2021 en novembre 2024. Le plafond de 1 %, qui demeurait inférieur aux pratiques de marché était un montant cadre maximum. De fait en 2025, l'utilisation effective de cette autorisation a atteint un seuil de 0,39 %.

De plus la résolution relative à la mise en place de plans d'intéressement long terme en 2026 prévoira un plafond de 0,6% du capital social de l'entreprise.

Toutes les conditions du plan LTI 2025 sont détaillées dans la section 4.4.2.2 (d) du Document d'enregistrement universel 2025.

Dans l'ensemble, la Société considère avoir répondu aux préoccupations exprimées en renforçant la transparence de la communication relative aux mécanismes de rémunération variable et en définissant, à la suite du MEP, un plan d'intéressement aligné avec la création de valeur à long terme et les attentes du marché.

Les évolutions mises en œuvre s'inscrivent dans le cadre d'un dialogue actionnarial régulier, notamment au travers des rencontres organisées en 2025 (et qui le seront maintenant chaque année), en amont des assemblées générales annuelles, avec les principales agences de conseil en vote, ainsi qu'avec plus d'une dizaine des principaux actionnaires du groupe dans une démarche de gouvernance responsable et transparente.

4.3.2.2 La rémunération des administrateurs

En application des articles L. 22-10-34, I et L. 22-10-9, I du Code de commerce, sont soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux. Ce vote est contraignant (par opposition au vote consultatif).

Le tableau ci-après présente les rémunérations individuelles perçues par les membres du Conseil d'administration (parties fixe et variable confondues) en contrepartie de leur mandat d'administrateur au titre des exercices 2024 et 2025 en application de la politique de rémunération rappelée à la section 4.3.1.1 et non modifiée pour 2025.

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 3 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF) :

Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non exécutifs au titre de 2024 et 2025

Mandataires sociaux non exécutifs	Montants bruts en euros versés au titre de l'année 2024	Montants bruts en euros versés au titre de l'année 2025 ⁽ⁱ⁾
Pierre Vareille ^(a)	197 500	66 250
Corine de Bilbao	99 000	97 500
Luciano Siani Pires	113 500	111 000
Angela Minas ^(b)	167 500	192 250
Hera Siu	135 500	141 500
Frida Norrbom Sams ^(c)	47 000	83 500
Genuino Magalhães Christino ^(d)	N/A	N/A
Keith James Howell ^(e)	N/A	N/A
Patrick Poulin ^(f)	51 000	21 500
Annelise Le Gall ^(g)	N/A	77 000
David Clarke ^(h)	N/A	N/A
TOTAL	811 000	713 500

(a) Fin de mandat le 22 mai 2025.

(b) Administratrice Référente depuis le 5 mai 2025.

(c) Mme Frida Norrbom Sams a été nommée administratrice le 23 mai 2024.

(d) M. Genuino Magalhães Christino a été nommé administrateur le 23 mai 2024 sous condition de réalisation de la cession par Apollo de sa participation à ArcelorMittal. Son mandat a pris effet le 5 août 2024 sur constatation de la réalisation de cette opération. Il a renoncé à percevoir une rémunération d'administrateur.

(e) M. Keith James Howell a été coopté aux fonctions d'administrateur le 10 août 2024 en remplacement de M. Gareth Turner. Il a renoncé à percevoir une rémunération d'administrateur. Il a démissionné le 21 janvier 2026.

(f) Fin de mandat le 22 mai 2025 en tant qu'administrateur représentant les salariés..

(g) Administratrice représentant les salariés à partir du 10 décembre 2024.

(h) M. David Clarke a été coopté en tant qu'administrateur le 26 février 2026 pour remplacer Keith James Howell. David Clarke a renoncé à son droit à la rémunération des administrateurs.

(i) La part fixe annuelle s'élève à 30 000 euros (45 000 euros pour l'ancien Vice-Président et/ou l'Administrateur(rice) référent(e)), pro-rata temporis le cas échéant.

À l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ont perçu une rémunération au titre de leurs fonctions salariées, les mandataires sociaux non exécutifs n'ont perçu aucune autre rémunération de la Société ou d'une entité du Groupe dans le cadre de leur mandat au titre des exercices 2024 et 2025.

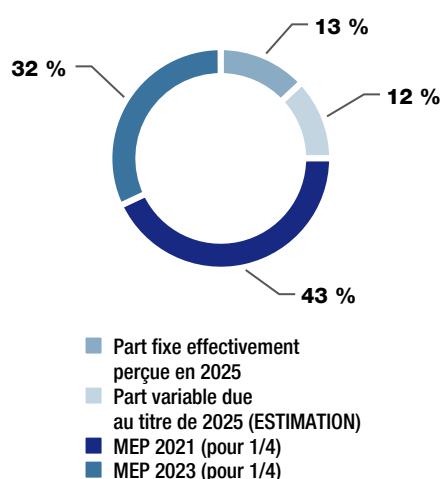
4.3.2.3 La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs exposée ci-après correspond à l'ensemble des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'année 2025.

Les informations contenues dans les paragraphes suivants viennent étayer l'état de durabilité et plus particulièrement les exigences de publication GOV-3 conformément aux attendus de la Corporate Sustainability Reporting Directive.

4.3.2.3.1 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Le poids respectif de chacune des composantes des rémunérations du Président-directeur général se répartissait comme suit en 2025 (compte tenu du fait que le MEP 2021 a vocation à être un plan pluriannuel, ce dernier a été reporté pour un quart de sa valorisation) :



Conformément à la politique de rémunération du Président-directeur général approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2025, les différents éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au cours du même exercice à M. Philippe Guillemot sont déterminés comme suit :

A) La part fixe

Conformément à la politique de rémunération, la part fixe de M. Philippe Guillemot, Président-directeur général, s'élève à 1 000 000 euros annuels pour l'année 2025. Cette part fixe n'a pas évolué depuis la définition de la politique de rémunération en 2022.

Par comparaison, les rémunérations fixes des salariés français du Groupe entre 2022 et 2025, en année pleine, ont augmenté de 9,9 %.

B) La part variable

La part variable correspond à un pourcentage de la part fixe. Elle prévoit des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil sont atteints et des niveaux maximum traduisant une surperformance par rapport aux objectifs.

La part variable 2025 était subordonnée à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis, de nature quantitative ou qualitative, dont les seuils minimum, cible et maximum, initialement fixés par le Conseil de Surveillance, ont été maintenus par le Conseil d'administration.

Pour 2025, sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 février 2025, a déterminé les composantes et objectifs de la rémunération variable de M. Philippe Guillemot. Les objectifs du Président-directeur général étaient articulés autour de trois axes fondamentaux :

- la performance financière du Groupe (trois objectifs) :
 - EBITDA par tonne (Tubes),
 - EBITDA Groupe,
 - « Inventories Volumes » (*Days On Hold*) ;
- la performance opérationnelle :
 - accélération de la performance ;
- les enjeux RSE (quatre objectifs) :
 - la qualité : nombre de réclamations client par mois,
 - le TRIR : taux d'accidents déclarés par millions d'heures travaillées,
 - les émissions de CO₂,
 - la mixité : % de femmes cadres recrutées ou promues sur des postes correspondant au grade 20 et plus.

Au titre de l'exercice 2025 la part variable du Président-directeur général pouvait être augmentée de 30 % additionnels en cas de dépassement des objectifs de Flux de trésorerie disponible ajusté du Groupe.

En 2025, les objectifs de nature quantitative représentaient 80 % de la part variable cible du Président-directeur général ; la part des objectifs de performance financière était de 60 % de la part variable cible (identique à 2024) ; la part des objectifs de performance sociétale représentait 20 % de la part variable cible).

Au vu des résultats atteints et sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 février 2026, a déterminé comme suit la rémunération variable quantifiable et qualitative au titre de l'exercice 2025 :

- concernant Philippe Guillemot :

Part variable 2025

Philippe Guillemot Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

STRUCTURE ET NIVEAU DE LA PART VARIABLE (EXPRIMÉE EN POURCENTAGE DE LA PART FIXE)	Part variable : 100 % en cas d'atteinte des objectifs et de 135 % en cas de dépassement de ces derniers définis par le Conseil
OBJECTIFS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE	Poids dans la part variable cible : 60 %
EBITDA /tonne	Ce critère variait de 0 à 18 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 24,30 % au maximum
Le % réalisé sur cet indicateur est de	5,519 % (EBITDA/t 2025 : € 548,022)
EBITDA Groupe	Ce critère variait de 0 à 24 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 32,40 % au maximum
Le % réalisé sur cet indicateur est de	19,012 % (EBITDA Group 2025: € 818,826 M)
« Inventories Volumes » (Days on Hold)	Ce critère variait de 0 à 18 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 24,30 % au maximum
Le % réalisé sur cet indicateur est de	6,000 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ^(a)	30,531 % SOIT 305 310 €
OBJECTIFS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE	Poids dans la part variable cible : 20 %
Accélération de la performance opérationnelle	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum.
Le % réalisé sur cet indicateur est de	22,333 % (Voir ci-après détails sur la réalisation des 3 sous-objectifs prédéfinis)
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE	22,333% SOIT 223 330 €
OBJECTIFS RSE	Poids dans la part variable cible : 20 %
Qualité (Nombre de réclamations clients / mois)	Ce critère variait de 0 à 5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 6,75 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	6,750 % (Nombre réclamations client / mois 2025: 1,920)
Sécurité (TRIR) ^(a)	Ces critères variaient de 0 à 10 % à la cible et pouvaient s'établir à 13,5 % au maximum
Le % réalisé sur ces indicateurs est de	10,000 % (TRIR 2025: 1,25)
Émissions de CO ₂	Ce critère variait de 0 à 2,50 % à la cible et pouvait s'établir à 3,375 % au maximum
Le % réalisé sur ces indicateurs est de	3,375 % (Émissions de CO ₂ 2025 :1,40)
La mixité : % de femmes cadres recrutées ou promues sur des postes correspondant au grade 20 et plus	Ces critères variaient de 0 à 2,50 % à la cible et pouvaient s'établir à 3,375 % au maximum
Le % réalisé sur ces indicateurs est de	2,856 % (2025 Mixité: 29,069 %)
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE RSE	22,981 % SOIT 229 810€
Pourcentage de la part variable calculée par rapport à la part variable cible	75,845 %
PART VARIABLE CALCULÉE EN POURCENTAGE DE LA PART FIXE DE LA RÉMUNÉRATION	75,845 %
« Accélérateur » objectif de flux de trésorerie disponible ajusté	Ce critère variait de 0 à 30 % au maximum
Le % réalisé sur cet indicateur est de	18,1 % (Flux de trésorerie disponible ajusté 2025, retraité sur la base d'un niveau de CAPEX budgété constant: € 518,755 M)
Pourcentage de la part variable calculée après application de « l'accélérateur »	89,572 %
Part variable après application de « l'accélérateur » calculée en pourcentage de la part fixe de la rémunération	89,572 %
PART VARIABLE CALCULÉE EN EUROS	895 720€

(a) L'objectif sécurité est mesuré sur la base des résultats de l'indicateur de Total Recordable Injury Rate (TRIR), qui mesure le nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

S'agissant de l'atteinte du critère de performance opérationnelle, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations a décidé de fixer le taux d'atteinte de ce critère à 111,67% sur la base des éléments suivants concernant les 3 sous-objectifs préalablement établis par le comité des rémunérations et le conseil :

1) La refonte en profondeur du Système de Management de l'Excellence Opérationnelle, ainsi que le lancement de sa mise en œuvre au sein des sites pilotes, constituent un levier stratégique majeur au service des ambitions d'amélioration significative de l'efficacité prévues dans le programme « Good to Great ». À titre illustratif, l'indicateur OTIF (On Time In Full) du Groupe a enregistré une progression de 13 % en 2025. Par ailleurs, l'approche d'excellence « Good to Great » a été déployée à l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

2) Des avancées importantes ont également été réalisées dans le développement de la solution de stockage d'hydrogène « Delphy », notamment la validation par DNV confirmant la conformité de la solution aux exigences internationales les plus strictes en matière de sécurité, de fiabilité et de performance, ainsi que les validations technologiques obtenues auprès de plusieurs prospects de premier plan.

3) La réduction de l'écart avec Tenaris en termes d'EBITDA par tonne (Écart réduit à 80 \$/t en 2025)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement de ces éléments de rémunération variables est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale annuelle des éléments de rémunération de chaque mandataire social exécutif concerné dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce.

C) Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme (MEP 2021)

Le mécanisme de rémunération en actions de la Société (MEP 2021) a été mis en place par le Conseil d'administration le 13 octobre 2021. Les modalités spécifiques de ce mécanisme reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity* sont expliquées à la section 4.4.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel.

Le tableau 7 en section 4.3.2.3.2 du présent Document d'enregistrement universel détaille le nombre d'actions gratuites attribuées ou définitivement acquises en 2025. Aucune acquisition définitive ou attribution gratuite d'actions au profit du Président-directeur général n'a été effectuée en 2025.

Le tableau 9.1 en section 4.4.2.1(D) du présent Document d'enregistrement universel détaille l'historique des attributions d'actions de performance aux mandataires sociaux exécutifs au titre du MEP.

D) Les avantages en nature

En 2025, le Président-directeur général a bénéficié d'une voiture de fonction.

E) La rémunération des mandats sociaux

Le Président-directeur général n'a perçu en 2025 aucune rémunération ni aucun jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'il exerce dans les filiales du groupe Vallourec comprises dans le périmètre de consolidation, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

F) Le régime de retraite supplémentaire

a) Régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

En 2025, la cotisation annuelle versée au titre du régime de retraite collectif et obligatoire à cotisations définies décrit au

paragraphe 4.4.1.2(B) du présent Document d'enregistrement universel au Président-directeur général est de : 22 606 euros pour une année pleine. Elle est partiellement soumise aux charges sociales.

Le montant estimatif de la rente qui serait versée au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2025, est indiqué ci-dessous pour le Président-directeur général :

Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2025 ^(a)	
Mandataires sociaux	
Philippe Guillemot	4 071 €

(a) Sur la base d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.

b) Régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts)

Concernant le régime de retraite individuel soumis à critères de performance décrit au paragraphe 4.4.1.2(C) du présent Document d'enregistrement universel, le Conseil d'administration a validé l'atteinte de la condition de performance applicable pour le versement de la cotisation au régime individuel de retraite du Président-directeur général au titre de 2025. La cotisation maximale est due compte tenu de l'atteinte d'au moins 50 % de la part variable annuelle calculée au titre de 2025. Pour rappel : l'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire compte tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée.

Mandataires sociaux exécutifs	Montant total à verser au titre de 2025	Montant des cotisations à verser	Montant à verser en numéraire
Philippe Guillemot	532 204 €	266 102 €	266 102 €

Selon les critères de performance applicables et après déduction des contributions, cotisations salariales et financement de l'impôt sur le revenu y afférent, le montant estimatif de la rente qui serait versée au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2025, est indiqué ci-dessous pour le Président-directeur général :

Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2025 ^(a)	
Mandataires sociaux	
Philippe Guillemot	47 443 €

(a) Sur la base d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.

G) Les dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président-directeur général

N/A.

H) Rémunérations exceptionnelles

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée à M. Philippe Guillemot.

I) Indemnité de prise de fonction

Aucune indemnité de prise de fonction n'a été versée à M. Philippe Guillemot.

J) Rémunération variable différée

Aucune rémunération variable différée n'a été versée à M. Philippe Guillemot.

4.3.2.3.2 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Les tableaux suivants présentent une synthèse des rémunérations, actions de performance et options sur actions attribuées à M. Philippe Guillemot au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations, options et actions de performance attribuées ou versées aux dirigeants mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées au titre des exercices 2024 et 2025.

En euros	Exercice 2024	Exercice 2025
PHILIPPE GUILLEMOT, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DU 20/03/2022		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir infra tableau 2)	2 114 804	2 167 254
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir infra tableau 4) ^(a)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir infra tableau 6)	0	0
Valorisation des actions de préférence attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	2 114 804	2 167 254

(a) Le dirigeant mandataire social n'a pas bénéficié d'attribution d'options de souscription ni d'actions de performance en 2025.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées ou versées aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Les tableaux ci-après présentent la ventilation de la rémunération fixe, de la rémunération variable et des autres avantages octroyés à M. Philippe Guillemot au titre des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025.

En euros	Exercice 2024		Exercice 2025	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
PHILIPPE GUILLEMOT, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DU 20 MARS 2022				
Rémunération fixe	1 000 008	1 000 008	1 000 008	1 000 008
Rémunération variable annuelle	774 006	1 235 764	895 720 ^(d)	774 006 ^(c)
Article 82 versement en numéraire ^(a)	335 366	230 004	266 102 ^(d)	335 366 ^(c)
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération de l'activité d'administrateur				
Avantages en nature ^(b)	5 424	5 424	5 424	5 424
TOTAL	2 114 804	2 471 200	2 167 254	2 114 804

(a) Montant versé en numéraire dans le cadre du plan de retraite supplémentaire individuel à cotisation définie (article 82). 50 % des sommes sont versées sous forme de cotisation et 50 % sous forme numéraire comme expliqué dans la section 4.3.1.2.2.F b)

(b) L'avantage en nature valorisé correspond à une voiture de fonction.

(c) Conformément aux dispositions légales en vigueur, le versement de la rémunération variable et le versement de l'article 82 en numéraire a été soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025.

(d) Conformément aux dispositions légales en vigueur, le versement de la rémunération variable et le versement de l'article 82 en numéraire sera soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2026.

Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Le dirigeant mandataire social n'a pas bénéficié de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'action en 2025.

Tableau 5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif

Aucun dirigeant mandataire social exécutif n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2025 au titre de plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au cours des exercices antérieurs.

Tableau 6 – Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Aucune action de performance n'a été attribuée durant l'exercice 2025 au dirigeant mandataire social.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2025 pour chaque dirigeant mandataire social exécutif

Aucune action de performance n'est devenue disponible durant l'exercice 2025 pour le dirigeant mandataire social.

Tableau 10 – Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif

N/A.

Tableau 11 – Synthèse du statut et des dispositifs de départ des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ^(a)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions ^(b)		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence ^(c)	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
PHILIPPE GUILLEMOT								
Directeur Général et Président du Conseil d'administration		X	X		X		X	
Échéance du mandat : AGO 2026 ^(d)								

(a) Pour un descriptif du régime de retraite supplémentaire, voir supra 4.3.1.2.2(F).

(b) Pour un descriptif des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions, voir supra 4.3.1.2.2(G).

(c) Pour un descriptif de l'indemnité de la clause de non-concurrence, voir supra 4.3.1.2.2(G-a).

(d) Renouvellement soumis à l'approbation de l'AGO 2026.

4.3.2.4 Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices

Conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, les ratios entre le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, sont indiqués ci-dessous.

Les tableaux présentent également l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices.

	2021	2022	2023	2024	2025
ÉDOUARD GUINOTTE/PHILIPPE GUILLEMOT (À PARTIR DU 20 MARS 2022)					
Rémunération ^(a)	2 929 036	4 386 532	7 642 118 €	8 579 531 €	8 292 463 €
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	272,28 %	49,76 %	74,22 %	12,27 %	-3,35%
Rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) ^{(b) (c) (d)}	49 354	60 279	60 622 €	67 242 €	68 735 €
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	- 0,2 %	22,1 %	0,6 %	10,9 %	2,2 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	59,3	72,8	126,1	127,6	120,6
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	273,1 %	22,6%	73,2%	1,2 %	-5,4%
Rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) ^{(b) (c)}	30 785	37 869	41 068 €	41 830 €	45 333 €
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	-8,8%	23,0%	8,4%	1,9 %	8,4%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	95,1	115,8	186,1	205,1	182,9
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	308,4%	21,7%	60,6%	10,2 %	-10,8%
RÉSULTAT NET (PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ)	31 437	-363 707	523 910	472 852	377 498
(en milliers d'euros)					
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	102,4%	-1256,9%	244,1 %	-9.7	-20,17%

(a) La rémunération de Philippe Guillemot a été annualisée. Compte tenu de l'attribution du MEP de 2021 ainsi que celui de 2023 pouvant couvrir quatre années, les valorisations des MEP de Philippe Guillemot ont été prises en compte pour un quart de la valeur au titre de 2022, 2023, 2024 et 2025.

(b) Les effectifs analysés sont passés de 763 en 2024 à 795 en 2025.

(c) Rémunération prise en compte : rémunération sur une base équivalent temps plein versée ou attribuée au cours de l'exercice (rémunération fixe de base, prime d'ancienneté, avantages en nature, prime de fin d'exercice, gratification 13^e mois, part variable annuelle, prime vacances, primes de déplacements à l'étranger, prime d'objectifs, intéressement & participation bruts, abondement brut). Les plans d'intéressement à long terme ont été valorisés à la juste valeur comptable applicable à l'attribution.

(d) Salariés pris en compte : salariés liés par un contrat de travail qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée à une des entités françaises du Groupe présents de façon continue entre 2021 et 2025 (à l'exception du PDG, hors Serimax Holding et Serimax SAS compte tenu de la différence de structure de rémunération spécifique en lien avec l'activité particulière de ces entités et donc non représentatives).

4.4 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel

4.4.1 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe

4.4.1.1 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS DU GROUPE

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2025 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux cadres dirigeants du Groupe (soit les membres du Comité exécutif dans sa composition au cours de l'exercice 2025 hors mandataires sociaux) est de 9 166 milliers d'euros. La partie variable a représenté 25 % du montant global.

La valorisation, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, des actions ordinaires de performance attribuées au cours de l'exercice dont bénéficient les membres du Comité exécutif s'élève à 3 102 milliers d'euros.

4.4.1.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil de Surveillance du 17 février 2016 avait autorisé la mise en place d'un nouveau dispositif de retraite complémentaire, en remplacement du régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à prestations définies dont il a autorisé la fermeture aux droits nouveaux. Conformément aux articles L. 225-86 et suivants et à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, ce nouveau dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016.

Par conséquent, les engagements de retraite et autres avantages viagers des mandataires sociaux sont composés, outre les régimes complémentaires obligatoires ARRCO et AGIRC, d'un régime à prestations définies (fermé), d'un régime collectif et obligatoire à cotisations définies et d'un régime individuel à cotisations définies dont les principales caractéristiques sont définies ci-après.

A) Principales caractéristiques du régime fermé de retraite à prestations définies :

- ce dispositif relevait de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale et avait été approuvé par les Assemblées Générales des 1^{er} juin 2006 et 4 juin 2009 ;
- le régime a été fermé à tous nouveaux bénéficiaires et tous droits nouveaux au 31 décembre 2015 ;
- le régime concernait 20 cadres dirigeants ou mandataires sociaux, étant rappelé que les droits à la retraite à prestations définies sont aléatoires. La condition d'ancienneté était de trois années à la fermeture du régime le 31 décembre 2015 ;
- la rente annuelle ne pouvait pas dépasser un plafond de 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années et était limitée à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale. La rémunération de référence est la rémunération moyenne sur les trois dernières années (hors part variable) au 31 décembre 2015 ;
- le régime est financé par des cotisations versées auprès d'un organisme assureur et soumises à la contribution patronale prévue à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale au taux de 24 %. Le financement du régime par Vallourec n'est pas individualisable.

B) Principales caractéristiques du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies :

- ce dispositif, visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale et relevant de l'article 83 du Code général des impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 ;
- le régime est obligatoire pour l'ensemble des salariés et mandataires de Vallourec Tubes et Vallourec remplissant les conditions d'éligibilité, c'est-à-dire percevant une rémunération annuelle brute excédant quatre plafonds annuels de la Sécurité

sociale. Aucune condition d'ancienneté n'est requise. Le régime concerne environ une cinquantaine de cadres ou mandataires sociaux ;

- l'engagement de Vallourec est limité au versement auprès de l'organisme assureur d'une cotisation de 12 % de la rémunération fixe et variable comprise entre cinq et huit plafonds de la Sécurité sociale (Tranche C) ;
- l'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant.

C) Principales caractéristiques du régime de retraite individuel à adhésion facultative :

- ce dispositif, relevant de l'article 82 du Code général des impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 ;
- le régime est individuel et discrétionnaire. En outre, les bénéficiaires doivent justifier d'une ancienneté de trois années dans le Groupe et d'une rémunération annuelle brute qui excède huit plafonds annuels de la Sécurité sociale. Le régime concerne environ une dizaine de cadres dirigeants ou mandataires sociaux ;
- l'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire compte tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée ;
- dans l'esprit de la loi Macron, la cotisation versée dans le cadre de ce régime pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs est soumise à condition de performance : la cotisation maximale est due au titre d'une année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible de bonus et aucune cotisation n'est versée en cas de bonus annuel calculé à zéro, la cotisation variant de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 % ;
- l'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant ;
- pour les collaborateurs qui n'avaient pas bénéficié du régime de 2016, il est proposé de mettre en place un régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts), le taux de la cotisation au régime individuel de retraite sera défini selon l'âge du bénéficiaire et selon la grille suivante :
 - moins de 50 ans : 5 %,
 - entre 51 et 54 ans : 7,5 %,
 - entre 55 et 59 ans : 10 %,
 - plus de 60 ans : 15 % ;

- ce régime individuel de retraite sera mis en place pour les nouveaux mandataires sociaux et nouveaux cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité (être mandataire social, nommé au Comité exécutif). La cotisation sera assise sur la rémunération fixe majorée par la part variable effectivement versées au cours de l'exercice de référence ;
- la contribution de l'entreprise est égale à un montant brut permettant, une fois déduites les contributions et cotisations

salariales et financé l'impôt sur le revenu généré sur ce montant, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne peut intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale ;

- ces derniers continueront de bénéficier des dispositions du régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place en 2016.

4.4.2 Plans de rémunération à long terme (actions de performance, options sur actions, actionnariat salarié)

Vallourec poursuit sa politique historique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec dans le but de compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée, et de renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par la mise en place de mécanismes d'attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnée à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions qui visent des cadres du Groupe selon un périmètre et un volume définis sont mises en place au niveau mondial.

Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ;
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Dans une volonté d'associer les salariés et les managers du Groupe à la création de valeur et de développer l'actionnariat salarié, et en reconnaissance des progrès accomplis, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité des rémunérations :

- le 12 novembre 2025, de mettre en place, conformément à la dixième résolution de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 22 mai 2025, un plan d'intéressement à long terme qui prévoit des conditions de présence et de performance au bénéfice de cadres ; et
- le 10 décembre 2025, de mettre en place, conformément à la onzième et douzième résolutions de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 22 mai 2025, un plan d'actionnariat salarié qui s'adresserait aux salariés du Groupe en France, aux États-Unis, au Brésil et aux Émirats Arabes Unis et qui serait déployé dans le courant du premier semestre 2026 (Vallourec Invest 2026).

Les bénéficiaires sont ainsi incités à mobiliser leurs efforts pour contribuer à une amélioration des résultats du Groupe et porter ce dernier vers les objectifs qu'il s'est fixés.

4.4.2.1 MEP

A) MEP 2021

Le Conseil d'administration a mis en place le 13 octobre 2021, conformément à l'autorisation accordée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2021, un mécanisme de rémunération en actions de la Société, reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity*. Ce plan prévoit l'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'actions ordinaires et d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires gratuites, au bénéfice du Président-directeur général, des membres du Comité exécutif et de certains cadres.

Les actions ordinaires attribuées au titre du MEP 2021 (dites « Actions Tranche 1 ») sont acquises par tranches successives sur cinq ans à compter de leur date d'attribution, soit 20 % à chaque anniversaire de la date d'attribution initiale, sous condition de présence et sous réserve que le cours de l'action ordinaire soit au moins égal à 8,09 euros à chaque date d'acquisition concernée. Les Actions Tranche 1 définitivement acquises au premier anniversaire de leur date d'attribution sont par ailleurs soumises à une période de conservation d'un an.

La période d'acquisition des actions de préférence est d'un an, à compter de leur date d'attribution. Elles sont par ailleurs soumises à une période de conservation d'un an.

Une fois définitivement acquises, ces actions de préférence peuvent devenir convertibles en actions ordinaires de la Société, conformément aux conditions des statuts de la Société, selon les conditions de performance suivantes :

- les Actions de Tranche 2 sont convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 16,19 euros, pendant la Durée du Plan;
- les Actions de Tranche 3 sont convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 18,72 ⁽¹⁾ euros, pendant la Durée du Plan;
- les Actions de Tranche 4 sont convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 26,82 ⁽¹⁾ euros, pendant la Durée du Plan.

⁽¹⁾ Il est également rappelé que :

- Les statuts de Vallourec donnent au Conseil la possibilité de prendre en compte les distributions effectuées par Vallourec lors de l'évaluation des conditions de performance des actions de préférence.
- Sur cette base, les termes et conditions du « Plan d'Attribution d'Actions de Performance » prévoient un ajustement automatique, à l'euro près, des conditions de performance des Tranches 3 et 4 des actions de préférence en cas de distribution effectuée par Vallourec.
- Un dividende de 1,50 € par action a été versé le 26 mai 2025.

Les actions ordinaires obtenues sur conversion sont des actions ordinaires de la Société, assimilables à toutes les autres actions ordinaires de la Société. Avant leur conversion, les Actions de Tranche 2, les Actions de Tranche 3 et les Actions de Tranche 4 ne porteront aucun droit de vote en Assemblée Générale de la Société, aucun droit à dividende ni aucun droit à une quote-part de l'actif social en cas de liquidation de la Société, mais confèrent un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital.

Des modalités spécifiques pour l'appréciation des conditions de performance sont prévues pour l'ensemble des bénéficiaires des actions de préférence dans certaines circonstances :

- en cas de transaction significative et sous certaines conditions, l'atteinte de la condition de performance est appréciée par rapport au prix de la transaction ou du cours de bourse suivant la transaction ;
- l'appréciation de la condition liée au cours de bourse tiendra compte des distributions (ou toute opération ayant l'effet économique d'un retour aux actionnaires) réalisées par la Société, de sorte que le déclenchement des seuils de performance soit ajusté en conséquence.

En 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2021, un nombre cible de 1 618 690 actions ordinaires et 3 621 598 actions de préférence, au bénéfice de 73 cadres. Sur ces actions attribuées gratuitement, 300 571 actions ordinaires et 2 548 628 actions de préférence ont été définitivement acquises le 13 octobre 2022, 146 498 actions ordinaires ont été définitivement acquises le 13 octobre 2023, 93 881 actions ordinaires ont été définitivement acquises le 13 octobre 2024 et 77 207 actions ordinaires ont été définitivement acquises le 13 octobre 2025.

En 2022, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2021 :

- le 4 juin 2022, un nombre cible de 57 359 actions ordinaires et 3 743 088 actions de préférence ⁽¹⁾ ; sur ces actions attribuées gratuitement, 11 472 actions ordinaires et 3 743 088 actions de préférence ont été définitivement acquises le 4 juin 2023 ;
- le 4 juillet 2022, un nombre cible de 276 458 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, 276 458 actions de préférence ont été définitivement acquises le 4 juillet 2023 ;
- le 14 juillet 2022, un nombre cible de 810 416 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, 810 416 actions de préférence ont été définitivement acquises le 14 juillet 2023 ;
- le 26 juillet 2022, un nombre cible de 429 166 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, aucune n'a été définitivement acquise le 26 juillet 2023 ;
- le 12 septembre 2022, un nombre cible de 16 168 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, 16 168 actions de préférence ont été définitivement acquises le 26 juillet 2023 ; et
- le 14 décembre 2022, un nombre cible de 95 502 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, 66 254 actions de préférence ont été définitivement acquises le 14 décembre 2023.

En 2023, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2021 :

- le 1^{er} février 2023, un nombre cible de 199 584 actions de préférence ; sur ces actions de préférence attribuées gratuitement, ont été définitivement acquises : 174 780 actions le 1^{er} février 2024 ;
- le 1^{er} mars 2023, un nombre cible de 404 928 actions de préférence ; sur ces actions de préférence attribuées gratuitement, ont été définitivement acquises : (i) 327 562 actions le 10 mars 2024, (ii) 17 605 actions le 13 mars 2024, et (iii) 37 037 actions le 23 mars 2024, soit un total de 382 204 actions ;
- le 27 juillet 2023, un nombre cible de 1 354 827 actions de préférence ⁽²⁾ ; sur ces actions de préférence attribuées gratuitement, ont été définitivement acquises : (i) 1 250 000 actions le 27 juillet 2024, et (ii) 64 989 actions le 14 décembre 2024, soit un total de 1 314 989 actions ; et
- le 12 novembre 2023, un nombre cible de 49 608 actions de préférence ; sur ces actions de préférence attribuées gratuitement, ont été définitivement acquises : 26 809 actions le 18 mars 2025.

En 2024, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2021 :

- le 29 février 2024, un nombre cible de 184 888 actions de préférence ; sur ces actions de préférence attribuées gratuitement, ont été définitivement acquises : (i) 90 539 actions le 18 mars 2025, et (ii) 58 045 actions le 24 juin 2025, soit un total de 148 584 actions ;
- le 15 mai 2024, un nombre cible de 104 500 actions de préférence ; sur ces actions de préférence attribuées gratuitement, ont été définitivement acquises : (i) 56 350 actions le 24 juin 2025, et (ii) 20 030 actions le 2 septembre 2025, soit un total de 76 380 actions.

B) MEP 2023

Dans le cadre de la dixième résolution relative aux actions de performance et actions de préférence, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2021, le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé, le 27 juillet 2023, les termes et conditions d'un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires sous conditions de performance (le « MEP 2023 »).

Ce plan prévoit l'attribution gratuite d'actions ordinaires soumises aux mêmes conditions cumulatives de performance et de présence que les Actions Tranche 1 attribuées dans le cadre du plan MEP 2021.

Dans le cadre de ce plan, les actions attribuées sont acquises par tranches successives sur trois ans, soit 20 % au premier anniversaire de la date d'attribution, 30 % au deuxième anniversaire et 50 % au troisième anniversaire, sous condition de présence et sous réserve que le cours de l'action ordinaire soit au moins égal à 8,09 euros à chaque date d'acquisition concernée.

⁽¹⁾ En ce compris 2 058 876 actions de préférence attribuées à M. Philippe Guillemot et réparties en 957 938 actions de catégorie T2, 957 938 actions de catégorie T3 et 143 000 actions de catégorie T4.

⁽²⁾ En ce compris 1 250 000 actions de préférence de catégorie T2 attribuées à M. Philippe Guillemot.

Ces actions ordinaires sont également soumises à une période de conservation d'un an, à l'exception des actions ordinaires définitivement acquises à partir du deuxième anniversaire de leur attribution, pour lesquelles la période d'acquisition aura par conséquent été d'au moins deux ans.

Le même jour, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 1 251 010 actions ordinaires, au bénéfice de 48 cadres (à l'exclusion, à sa demande, de M. Philippe Guillemot). Sur ces actions ordinaires attribuées gratuitement, 178 317 actions ont été définitivement acquises le 27 juillet 2024, et 263 224 actions ont été définitivement acquises le 27 juillet 2025, soit un total de 441 541 actions.

C) MEP 2024

Dans le cadre de la dixième résolution relative aux actions de performance et actions de préférence, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2021, le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé, le 22 juin 2024, les termes et conditions d'un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires et d'actions de préférence Tranche 3 et Tranche 4 sous conditions de performance (le « MEP 2024 »).

Ce plan prévoit l'attribution gratuite (i) d'actions ordinaires soumises aux mêmes conditions cumulatives de performance et de présence que les Actions Tranche 1 attribuées dans le cadre du plan MEP 2021, et (ii) d'actions de préférence Tranche 3 et Tranche 4 soumises aux mêmes conditions de performance que les Actions de Tranche 3 et Tranche 4 attribuées dans le cadre du plan MEP 2021.

Dans le cadre de ce plan :

- les actions ordinaires attribuées sont acquises par tranches successives sur deux ans, soit 50 % au premier anniversaire de la date d'attribution, et 50 % au deuxième anniversaire, sous condition de présence et sous réserve que le cours de l'action ordinaire soit au moins égal à 8,09 euros à chaque date d'acquisition concernée. Ces actions ordinaires sont également soumises à une période de conservation d'un an, à l'exception des actions ordinaires définitivement acquises à partir du deuxième anniversaire de leur attribution, pour lesquelles la période d'acquisition aura par conséquent été d'au moins deux ans ;
- la période d'acquisition des actions de préférence est d'un an, à compter de leur date d'attribution. Elles sont par ailleurs soumises à une période de conservation d'un an ;
- les Actions de Tranche 3 sont convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 18,72 ⁽¹⁾ euros, pendant la Durée du Plan ;
- les Actions de Tranche 4 seront convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 26,82 ⁽¹⁾ euros, pendant la Durée du Plan.

Les actions ordinaires obtenues sur conversion seront des actions ordinaires de la Société, assimilables à toutes les autres actions ordinaires de la Société. Avant leur conversion, les Actions de Tranche 3 et les Actions de Tranche 4 ne porteront aucun droit de vote en Assemblée Générale de la Société, aucun droit à dividende ni aucun droit à une quote-part de l'actif social en cas de liquidation de la Société, mais conféreront un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital.

Des modalités spécifiques pour l'appréciation des conditions de performance sont prévues pour l'ensemble des bénéficiaires des actions de préférence dans certaines circonstances :

- en cas de transaction significative et sous certaines conditions, l'atteinte de la condition de performance sera appréciée par rapport au prix de la transaction ou du cours de bourse suivant la transaction ;
- l'appréciation de la condition liée au cours de bourse tiendra compte des distributions (ou toute opération ayant l'effet économique d'un retour aux actionnaires) réalisées par la Société, de sorte que le déclenchement des seuils de performance soit ajusté en conséquence.

En 2024, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2024 :

- le 22 juin 2024, un nombre cible de 87 048 actions de préférence ; sur ces actions de préférence attribuées gratuitement, ont été définitivement acquises : (i) 38 905 actions le 18 septembre 2025, et (ii) 10 400 actions le 16 décembre 2025, soit un total de 49 305 actions ; et
- le 10 août 2024, un nombre cible de 593 000 actions ordinaires et 693 000 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, ont été définitivement acquises : (i) 296 500 actions ordinaires, et (ii) 633 000 actions de préférence le 10 août 2025, soit un total de 929 500.

D) HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE AU TITRE DU MEP

Au 31 décembre 2025, les actions en cours d'acquisition sont (i) au nombre de 71 576 actions ordinaires au titre du MEP 2021, (ii) au nombre de 227 019 actions ordinaires au titre du MEP 2023, et (iii) au nombre de 297 756 actions ordinaires au titre du MEP 2024, représentant au total 0,25 % du capital social et 0,26 % des droits de vote théoriques.

Le tableau ci-après présente l'historique des plans d'attribution d'actions de performance en cours au 31 décembre 2025 selon le format du tableau 9 en annexe du Code AFEP-MEDEF.

⁽¹⁾ Il est également rappelé que :

- Les statuts de Vallourec donnent au Conseil la possibilité de prendre en compte les distributions effectuées par Vallourec lors de l'évaluation des conditions de performance des actions de préférence.
- Sur cette base, les termes et conditions du « Plan d'Attribution d'Actions de Performance » prévoient un ajustement automatique, à l'euro près, des conditions de performance des Tranches 3 et 4 des actions de préférence en cas de distribution effectuée par Vallourec.
- Un dividende de 1,50 € par action a été versé le 26 mai 2025.

Tableau 9.1 – Historique des attributions d'actions de performance « MEP »

Plans décidés par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2021 dans sa dixième résolution									
Management Equity Plan 2021									
Date d'attribution effective par le Conseil d'administration	13/10/2021			04/06/2022			04/07/2022	14/07/2022	26/07/2022
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	73			6			1	1	1
Type d'actions	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions de Préférence
Nombre total d'actions attribuées, dont celles attribuées à :	1 618 690	3 621 598	5 240 288	57 359	3 743 088	3 800 447	276 458	810 416	429 166
					2 058 876	2 058 876			
• Philippe Guillemot	-	-	-	-	soit 0,8648 % du capital social ^(a)	soit 0,8648 % du capital social ^(a)	-	-	-
	292 852	709 915	1 002 767	-	-	-	-	-	-
• Édouard Guinotte	soit 0,1230 % du capital social ^(a)	soit 0,2982 % du capital social ^(a)	soit 0,4212 % du capital social ^(a)	-	-	-	-	-	-
	194 751	472 473	667 224	-	-	-	-	-	-
• Olivier Mallet	soit 0,0818 % du capital social ^(a)	soit 0,1984 % du capital social ^(a)	soit 0,2802 % du capital social ^(a)	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Conseil d'administration ^(a)	0,2048 %	0,4966 %	0,7014 %						
Nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	461 842	1 091 431	1 553 273	57 359	1 684 212	1 741 571	276 458	810 416	429 166
Dilution potentielle totale du plan à la date ^(a)			2,1980 %	1,5700 %			0,1160 %	0,3399 %	0,1800 %
Conditions de performance	Oui ^(b)	Oui ^(c)	-	Oui ^(b)	Oui ^(c)	-	Oui ^(c)	Oui ^(c)	Oui ^(c)
Date de la fin de la période d'acquisition ^(b)	13 octobre 2026	13 octobre 2022		4 juin 2027	4 juin 2023		4 juillet 2023	14 juillet 2023	26 juillet 2023
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	926 731	2 743 575	3 670 306	45 887	782 762	828 649	-	810 416	429 166
Actions de performance restant à acquérir au 31 décembre 2025	71 576	-	71 576	-	-	-	-	-	-
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2025 ^(a)	0,0300 %	0,0000 %	0,0300 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %

(a) Sur la base des 238 407 393 actions composant le capital social au 31 décembre 2025.

(b) Les actions ordinaires (Tranche 1) sont acquises à hauteur de 20 % tous les ans sur 5 ans. Afin d'être acquises, le cours de bourse du titre de Vallourec doit être supérieur ou égal à 8,09 euros à chaque période d'acquisition. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Les actions de préférence (Tranches 2, 3 et 4 pour le Comité exécutif de Vallourec) sont intégralement acquises au bout d'un an. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an. Afin d'être convertibles la moyenne du cours de bourse moyen pondéré sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieure ou égale à :

- 16,19 euros pour la Tranche 2 (l'atteinte anticipée de cette condition a été constatée par le Comité des rémunérations du Conseil d'administration le 10 août 2024 suite à la réalisation de la cession par Apollo de sa participation à ArcelorMittal) ;
- 18,72 euros pour la Tranche 3 ;
- 26,82 euros pour la Tranche 4 (réservée au Comité exécutif de Vallourec).

Historique des attributions d'actions de performance « MEP » (suite)

Plans décidés par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2021 dans sa dixième résolution (suite)

Management Equity Plan 2021 (suite chronologique)									
Date d'attribution effective par le Conseil d'administration	12/09/2022	14/12/2022	01/02/2023	10/03/2023	13/03/2023	23/03/2023	21/06/2023	27/07/2023	14/12/2023
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	1	4	7	1	1	1	3	1	2
Type d'actions	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence
Nombre total d'actions attribuées, dont celles attribuées à :	16 168	95 502	199 584	327 562	17 605	37 037	108 526	1 250 000	64 989
								1 250 000	
Philippe Guillemot								soit 0,5250 % du capital social (a)	
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Conseil d'administration (a)								0,5250 %	-
Nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	16 168	95 502	199 584	327 562	17 605	37 037	108 526		64 989
Dilution potentielle totale du plan à la date (a)	0,0068 %	0,0401 %	0,0838 %	0,1376 %	0,0074 %	0,0156 %	0,0456 %	0,5250 %	0,0273 %
Conditions de performance	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)	Oui (d)
Date de la fin de la période d'acquisition (b)	12 sept. 2023	14 déc. 2023	1 ^{er} févr. 2024	10 mars 2024	13 mars 2024	23 mars 2024	21 juin 2024	27 juil. 2024	14 déc. 2024
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution		37 577	58 403		8 802	18 518	59 888		
Actions de performance restant à acquérir au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2025 (a)	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %	0,0000 %

(a) Sur la base des 238 407 393 actions composant le capital social au 31 décembre 2025.

(b) Les actions ordinaires (Tranche 1) sont acquises à hauteur de 20 % au bout d'un an, 30 % au bout de deux ans et 50 % au bout de trois ans. Les actions de préférence (Tranches 2, 3 et 4 pour le Comité exécutif de Vallourec) sont intégralement acquises au bout d'un an. à l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Afin d'être acquises, le cours de bourse du titre de Vallourec doit être supérieur ou égal à 8,09 euros à chaque période d'acquisition.

(d) Afin d'être convertibles la moyenne du cours de bourse moyen pondéré sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieure ou égale à :

- 16,19 euros pour la Tranche 2 (l'atteinte anticipée de cette condition a été constatée par le Comité des rémunérations du Conseil d'administration le 10 août 2024 suite à la réalisation de la cession par Apollo de sa participation à ArcelorMittal) ;
- 18,72 euros pour la Tranche 3 ;
- 26,82 euros pour la Tranche 4 (réservée au Comité exécutif de Vallourec).

Historique des attributions d'actions de performance « MEP » (suite)

	Management Equity Plan 2021 (suite)		Management Equity Plan 2023	Management Equity Plan 2024					
Date d'attribution effective par le Conseil d'administration	18/3/2024	24/5/2024	27/7/2023			24/6/2024			10/8/2024
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	3	2	48	4			16		
Type d'actions	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions ordinaires	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total
Nombre total d'actions attribuées, dont celles attribuées à :	117 348	74 838	1 251 010	27 900	135 075	162 975	593 000	693 000	1 286 000
Nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées			1 088 830				521 000	621 000	1 142 000
Dilution potentielle totale du plan à la date ^(a)	0,0493 %	0,0314 %	0,5254 %	0,0117 %	0,0567 %	0,0685 %	0,2491 %	0,2911 %	0,5401 %
Conditions de performance	Oui ^(c)	Oui ^(c)	Oui ^(b)	Oui ^(b)	Oui ^(c)		Oui ^(b)	Oui ^(c)	
Date de la fin de la période d'acquisition ^(b)	18/3/2025	24/5/2025	27/7/2026	24/6/2025	24/6/2026		10/8/2026	10/8/2025	
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution		35 000	582 095		20 680	20 680	30 000	60 000	90 000
Actions de performance restant à acquérir au 31 décembre 2025			227 019	13 950		13 950	266 500		266 500
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2025 ^(a)	— %	— %	0,0952 %	0,0059 %	— %	0,0059 %	0,1180 %	— %	0,1180 %

(a) Sur la base des 238 407 393 actions composant le capital social au 31 décembre 2025.

(b) Les actions ordinaires (Tranche 1) sont acquises à hauteur de 50 % au bout d'un an et 50 % au bout de deux ans. Afin d'être acquises, le cours de bourse du titre de Vallourec doit être supérieur ou égal à 8,09 euros à chaque période d'acquisition. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Les actions de préférence (Tranches 2, 3 et 4 pour le Comité exécutif de Vallourec) sont intégralement acquises au bout d'un an. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an. Afin d'être convertibles la moyenne du cours de bourse moyen pondéré sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieure ou égale à :

- 16,19 euros pour la Tranche 2 (l'atteinte anticipée de cette condition a été constatée par le Comité des rémunérations du Conseil d'administration le 10 août 2024 suite à la réalisation de la cession par Apollo de sa participation à ArcelorMittal) ;
- 18,72 euros pour la Tranche 3 ;
- 26,82 euros pour la Tranche 4 (réservée au Comité exécutif de Vallourec).

Historique des attributions d'actions de performance « MEP » (suite)

Plans décidés par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2021 dans sa dixième résolution (suite)

Management Equity Plan 2024

Date d'attribution effective par le Conseil d'Administration	02/09/2024			16/12/2024		
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	3			1		
Type d'actions	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont celles pouvant être acquises par :	29 413	58 935	88 348	5 200	10 400	15 600
Nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées						
Dilution potentielle totale du plan à la date ^(a)	0,0124 %	0,0248 %	0,0371 %	0,0022 %	0,0044 %	0,0066 %
Conditions de performance	Oui ^(b)	Oui ^(c)		Oui ^(b)	Oui ^(c)	
Date de la fin de la période d'acquisition ^(b)	02/09/2026	02/09/2025		16/12/2026	16/12/2025	
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution						
Actions de performance restantes au 31 décembre 2025	14 706	-	14 706	2 600	-	2 600
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2025 ^(a)	0,0062 %	0,0000 %	0,0062 %	0,0011 %	0,0000 %	0,0011 %

(a) (Sur la base des 238 407 393 actions composant le capital social au 31 décembre 2025)

(b) (Les actions ordinaires (Tranche 1) sont acquises à hauteur de 50 % au bout d'un an et 50 % au bout de deux ans. Afin d'être acquises, le cours de bourse du titre de Vallourec doit être supérieur ou égal à 8,09 euros à chaque période d'acquisition. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Les actions de préférence (Tranches 2, 3 et 4 pour le Comité exécutif de Vallourec) sont intégralement acquises au bout d'un an. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an. Afin d'être convertibles la moyenne du cours de bourse moyen pondéré sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieure ou égale à :

- 16,19 euros pour la Tranche 2 (l'atteinte anticipée de cette condition a été constatée par le Comité des rémunérations du Conseil d'administration le 10 août 2024 suite à la réalisation de la cession par Apollo de sa participation à ArcelorMittal) ;
- 18,72 euros pour la Tranche 3 ;
- 26,82 euros pour la Tranche 4 (réservée au Comité exécutif de Vallourec).

4.4.2.2 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE (hors MEP)

A) PLAN DE LTIP 2022

Le Conseil d'administration a décidé, le 4 juin 2022, d'attribuer, sous conditions de présence et, pour les cadres de grade supérieur à 20, de performance, un nombre cible de 231 410 actions de performance, soit 0,10 % du capital social au 31 décembre 2022, au bénéfice de 389 cadres (le « LTIP 2022 »).

L'acquisition définitive de ces actions est soumise à :

- deux critères absolus internes :
 - les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024, et
 - le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tirée d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024,
- un critère relatif externe :
 - la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

Au 31 décembre 2025, plus aucune action de performance n'est en cours d'acquisition au titre du LTIP 2022.

B) PLAN DE LTIP 2023

Dans le cadre de la douzième résolution relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2023, le Conseil d'administration a décidé le 12 novembre 2023, avec effet au 17 novembre 2023, d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 371 950 actions de performance, au bénéfice de 271 cadres non bénéficiaires du MEP 2023, représentant 0,16 % capital social de Vallourec au 31 décembre 2023 (le « LTIP 2023 »).

L'acquisition définitive de ces actions est soumise aux conditions suivantes pour chaque bénéficiaire concerné :

- pour 25 % la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 16,19 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de bourse consécutifs au cours de la période d'acquisition ; cette condition a été remplie le 5 février 2025 ;
- pour 25 % la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 20,22 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de bourse consécutifs au cours de la période d'acquisition ;
- les 50 % restants sont uniquement soumis à une condition de présence.

Au 31 décembre 2025, plus aucune action de performance n'est en cours d'acquisition au titre du LTIP 2023.

C) PLAN DE LTIP 2024

Dans le cadre de la vingt-cinquième résolution relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024, le Conseil d'administration a décidé le 14 novembre 2024, sous conditions de présence et de performance, d'attribuer gratuitement un nombre cible de 343 700 actions de performance, au bénéfice de 276 cadres non bénéficiaires du MEP, représentant 0,14 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2024 (le « LTIP 2024 »).

Tout comme le plan de 2023, l'acquisition définitive de ces actions est soumise aux conditions suivantes pour chaque bénéficiaire concerné :

- pour 25 % la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 16,19 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de bourse consécutifs au cours de la période d'acquisition ; cette condition a été remplie le 5 février 2025 ;
- pour 25 % la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 18,72 euros ⁽¹⁾ pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de bourse consécutifs au cours de la période d'acquisition ;
- les 50 % restants sont uniquement soumis à une condition de présence.

Au 31 décembre 2025, les actions de performance en cours d'acquisition au titre du LTIP 2024 sont au nombre de 333 900, soit une dilution potentielle de 0,1401 % du capital et 0,1426 % des droits de vote théoriques.

D) PLAN DE LTIP 2025

Dans le cadre de la dixième résolution relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025, le Conseil d'administration a décidé le 12 novembre 2025, sous conditions de présence et de performance, d'attribuer gratuitement un nombre cible de 932 400 actions de performance, au bénéfice de 382 cadres, représentant 0,3911 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2025 (le « LTIP 2025 »).

Le plan prévoit des conditions de présence et de performance qui seront évalués sur une période de 3 ans (exercices 2026 - 2028), conforme aux objectifs de création de valeur à long terme. L'atteinte des conditions de performance seront mesurées sur la base des indicateurs suivants :

- un critère financier interne : le rendement des Capitaux Employés Simplifié (ROCES) égal à la moyenne de celui des années 2026, 2027 et 2028.
- un critère financier externe relatif : le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour la période de performance 2026 - 2028 par rapport à un panel de sociétés comparables sur la même période.

Ce panel a été constitué afin de réunir un ensemble d'entreprises comparables, opérant dans des conditions de marché, de secteur et de concurrence similaires, offrant ainsi au Conseil d'administration et aux investisseurs une référence externe solide pour évaluer l'exécution opérationnelle de la direction ainsi que ses décisions en matière d'allocation du capital.

⁽¹⁾ Il est également rappelé que :

- Les statuts de Vallourec donnent au Conseil la possibilité de prendre en compte les distributions effectuées par Vallourec lors de l'évaluation des conditions de performance des actions de préférence.
- Sur cette base, les termes et conditions du « Plan d'Attribution d'Actions de Performance » prévoient un ajustement automatique, à l'euro près, des conditions de performance en cas de distribution effectuée par Vallourec.
- Un dividende de 1,50 € par action a été versé le 26 mai 2025.

Le panel utilisé est le suivant : Tenaris SA, Schlumberger Ltd, Baker Hughes Co, Halliburton Co, Technip PLC, Nov Inc, Noble Corp Plc, Cactus Wellhead, Valaris Ltd, Patteron-Uti Energy Inc, Helmerich & Payne.

Le panel est arrêté à la date d'attribution des actions et demeure applicable pendant toute la durée de la période de performance. La composition du panel est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution des sociétés concernées. Le Conseil d'administration pourra notamment exclure ou ajouter un nouveau membre au sein du panel notamment en cas de rachat, absorption, dissolution, scission, fusion ou changement d'activité d'un ou de plusieurs membres du panel, sous réserve de maintenir la cohérence globale de l'échantillon et afin de permettre une application du critère conforme à l'objectif de performance fixé lors de l'attribution des actions de performance.

De même, en cas d'absence ou de retard de publication des données comptables ou financières d'un ou de plusieurs des membres du panel, le Conseil d'administration aura la faculté d'exclure ce ou ces membres du panel par une décision dûment motivée.

- un critère de performance Responsabilité Sociétale des Entreprises, mesuré sur la base des trois critères suivants :
 - la Sécurité (mesurée par l'indicateur du TRIR 2028),
 - les Émissions de CO₂e en 2028 (mesurées par le ratio d'émissions de CO₂e des tubes finis par tonne de tubes processée)
 - et la Diversité (mesurée par l'indicateur du % de femmes parmi la catégorie des Managers en 2028).

Indicateurs	Calcul	Taux de réalisation
ROCE Simplifié (40 %) :	Moyenne sur 3 ans: 2026-2027-2028	ROCE Simplifié ≤ 10 % => pay out à 0 % ; ROCE Simplifié = 15 % => pay out à 75 % ; ROCE Simplifié ≥ 19 % => pay out à 100 % Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes
Total Shareholder Return (40 %) :	VALLOUREC TSR versus un panel d'entreprises comparables pour 2026-2028	TSR < médiane TSR peer group => pay out à 0 % ; TSR = médiane TSR peer group => pay out à 50 % ; TSR ≥ 3 ^e quartile peer group => pay out à 100 % Une progression linéaire sera appliquée entre la médiane et le 3 ^e quartile
Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (20 %) :		
Sécurité (1/3)	TRIR en 2028	TRIR ≥ 0,65 => pay out à 0 % ; TRIR = 0,45 => pay out à 75 % ; TRIR ≤ 0,30 => pay out à 100 % Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes
Émissions de CO ₂ e (1/3)	Émissions CO ₂ e en 2028	CO ₂ Em ≥ 1,39 => pay out à 0 % ; CO ₂ Em = 1,37 => pay out à 75 % ; CO ₂ Em ≤ 1,34 => pay out à 100 % Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes
Diversité (1/3)	Ratio de femmes parmi « Managers » en 2028	% femmes ≤ 30 % => pay out à 0 % ; % femmes = 31 % => pay out à 75 % ; % femmes ≥ 32 % => pay out à 100 % Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes

E) HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Le tableau ci-après présente l'historique des plans d'attribution d'actions de performance en cours au 31 décembre 2025 selon le format du tableau 9 en annexe du Code AFEP-MEDEF. Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription

d'actions, le Directoire de Vallourec avait décidé de préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 2 juin 2021. Les chiffres ont été mis à jour en conséquence.

Tableau 9.2 – Historique des attributions d'actions de performance

	Plan décidé par l'Assemblée Générale du 20 avril 2022	Plan décidé par l'Assemblée Générale du 25 mai 2023	Plan décidé par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024	Plan décidé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025
	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024	Plan 2025
Date d'attribution par le Conseil d'administration	04/06/2022	17/11/2023	14/11/2024	12/11/2025
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	389	271	276	382
Nombre total d'actions pouvant être attribuées, dont celles pouvant être attribuées ^(a) :	231 410	371 950	343 700	932 400
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	17 080	44 500	48 000	253 000
Dilution potentielle totale du plan à la date ^(a)	0,0972 %	0,1562 %	0,1444 %	0,3911 %
Conditions de performance	Oui ^(b)	Oui ^(c)	Oui ^(c)	Oui ^(d)
Date de la fin de la période d'acquisition	04/06/2025	17/11/2025	14/11/2026	12/11/2028 et 30/04/2029
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	86 149	135 814	9 800	7 700
Actions de performance restant à acquérir au 31 décembre 2025	0	0	333 900	924 700
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2025 ^(a)	0,0706 %	0,1458 %	0,1444 %	0,3879 %

(a) Sur la base des 238 407 393 actions composant le capital social au 31 décembre 2025.

(b) Pour 25 % des actions attribuées, la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 16,19 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de Bourse consécutifs au cours de la Période d'Acquisition. Cette conditions de performance a été atteinte le 5 février 2025.

(c) Pour 25 % des actions attribuées, la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 20,22 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de Bourse consécutifs au cours de la Période d'Acquisition. Les 50 % des actions attribuées restantes ne sont pas soumises à Conditions de Performance.

(d) Un critère financier interne : le rendement des Capitaux Employés Simplifié (ROCES) égal à la moyenne de celui des années 2026, 2027 et 2028.

Un critère financier externe relatif : le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour la période de performance 2026-2028 par rapport à un panel de sociétés comparables sur la même période.

Le panel utilisé est le suivant : Tenaris SA, Schlumberger Ltd, Baker Hughes Co, Halliburton Co, Technip PLC, Nov Inc, Noble Corp Plc, Cactus Wellhead, Valaris Ltd, Patteron-Uti Energy Inc, Helmerich & Payne.

Un critère de performance Responsabilité Sociétale des Entreprises, mesuré sur la base des trois critères suivants :

- la Sécurité (mesurée par l'indicateur du TRIR 2028) ;
- les Émissions de CO₂e en 2028 (mesuré par le ratio d'émissions de CO₂e des tubes finis par tonne de tubes processée) ;
- et la Diversité (mesurée par l'indicateur du % de femmes parmi la catégories des Managers en 2028).

L'augmentation du nombre de bénéficiaires entre 2024 et 2025 s'explique principalement par le fait que les anciens bénéficiaires du MEP (à l'exception du Président-directeur général) ont été intégrés au plan LTIP au titre de 2025.

4.4.2.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

A) ACTIONNARIAT SALARIÉ

Une offre d'actionnariat salarié a été mise en œuvre début 2025 : Vallourec Invest 2025. Cette dernière a visé 7 pays (3 en 2023) : Arabie Saoudite, Brésil, Émirats Arabes Unis, États-Unis, France, Indonésie et Singapour.

En 2025, Vallourec Invest 2025 a continué de proposer une décote de 20 % et un abondement.

Cette nouvelle offre continue de traduire la volonté de Vallourec d'associer les salariés du Groupe à la création de valeur en reconnaissance des progrès accomplis jusqu'à présent dans le déploiement du plan New Vallourec.

Au total, les actions détenues par les salariés représentent 2,83 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2025 contre 2,22 % au 31 décembre 2024.

Conformément aux onzième et douzième résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2025, un plan d'actionnariat salarié destiné aux employés du Groupe (Vallourec Invest 2026) sera déployé au cours du premier semestre 2026 au Brésil, en France, aux Émirats arabes unis et aux États-Unis.

B) INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2025, ils ont représenté 30,8 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne

retraite collectif (PERCOL) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

4.4.2.3.1 PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes de participation et d'intéressement permettant d'associer les salariés aux performances financières des entités de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ces titres au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	17,32	35,55	29,49	30,14	13,17	30,8

4.4.2.3.2 PLANS D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long termes. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2021		2022		2023		2024		2025	
	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO
	1,3	0,3	1,6	0,3	1,2	0,3	1,2	0,4	1,11	0,3

4.4.2.3.3 PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS

Afin de simplifier la structure des plans d'intéressements à long terme, aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place en 2025.

En vertu des plans mis en place jusqu'en 2022, est accordé à chaque bénéficiaire le droit conditionnel d'exercer à un prix déterminé un certain nombre d'options, chaque option donnant droit à la souscription ou l'achat d'une action Vallourec sous certaines conditions de performance.

L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 13 octobre 2021 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

La valorisation des plans d'options figure à la note 6 des états financiers consolidés, figurant au chapitre 7 du présent Document d'enregistrement universel.

A) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Le tableau ci-après présente les options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et les options levées par ces derniers en 2025 (information globale).

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice (en euros)	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux 10 salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	0	0	0
Options levées durant l'exercice par les 10 salariés du Groupe dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	17 015	7,2565	–

B) Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le tableau ci-après présente l'historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours au 31 décembre 2025, selon le format du tableau 8 en annexe du Code AFEP-MEDEF. Il n'existe pas d'autres plans d'options de souscription ou d'achat en cours ni d'autres instruments optionnels portant sur les actions, cotées ou non cotées, de sociétés françaises ou étrangères du Groupe.

Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, le Directoire de Vallourec a décidé de préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 2 juin 2021. Les chiffres ont été mis à jour en conséquence.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017
	Plan 2017
Date d'attribution par le Directoire	18 mai 2017
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	11
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	8 135
Philippe Crouzet	2 641 soit 0,0011 % du capital social ^(a)
Jean-Pierre Michel	393 soit 0,0002 % du capital social ^(a)
Olivier Mallet	1 237 soit 0,0005 % du capital social ^(a)
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(a)	0,0013 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	4 257
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,0034 %
Point de départ d'exercice des options	18 mai 2021
Date d'expiration de la période d'exercice	18 mai 2025
Prix d'exercice ^(b)	216,55 €
Conditions de performance	Oui ^(c)
Nombre d'actions souscrites	–
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	8 135
Options restantes au 31 décembre 2025	0
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2025 ^(a)	0,0010 %

(a) Sur la base des 238 407 393 actions composant le capital social au 31 décembre 2025.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de juin 2021.

(c) S'agissant des attributions aux membres du Comité exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le free cash flow (FCF) des années 2017, 2018, 2019 et 2020 et l'évolution du TSR entre 2017 et 2020 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK, NOV).

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (suite)

	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017	
	Plan 2018	Plan 2019
Date d'attribution par le Directoire	15 juin 2018	17 juin 2019
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	10	10
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	9 851	9 851
	3 392	3 392
Philippe Crouzet	soit 0,0014 % du capital social ^(a)	soit 0,0014 % du capital social ^(a)
	1 563	1 563
Olivier Mallet	soit 0,0007 % du capital social ^(a)	soit 0,0007 % du capital social ^(a)
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(a)	0,0062 %	0,0062 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	4 896	4 896
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,0041 %	0,0041 %
Point de départ d'exercice des options	15 juin 2022	17 juin 2023
Date d'expiration de la période d'exercice	15 juin 2026	17 juin 2027
Prix d'exercice ^(b)	197,84 €	79,14 €
Conditions de performance	Oui ^(c)	Oui ^(d)
Nombre d'actions souscrites	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	8 238	6 950
Options restantes au 31 décembre 2025	1 613	2 901
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2025 ^(a)	0,0007 %	0,0012 %

(a) Sur la base des 238 407 393 actions composant le capital social au 31 décembre 2025.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de juin 2021.

(c) S'agissant des attributions aux membres du Comité exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le free cash flow (FCF) des années 2018, 2019, 2020 et 2021 et l'évolution du TSR entre 2018 et 2021 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK, NOV).

(d) S'agissant des attributions aux membres du Comité exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le free cash flow (FCF) des années 2019, 2020, 2021 et 2022 et l'évolution du TSR entre 2019 et 2022 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), Tubacex S.A., Tenaris S.A., Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK, NOV).

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (suite)

	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 6 avril 2020		
	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution par le Directoire	15 juin 2020	13 oct. 2021	4 juin 2022
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	113	36	29
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	89 462	123 518	58 425
Philippe Crouzet	-	-	-
	16 291	-	-
Édouard Guinotte	soit 0,0068 % du capital social ^(a)	-	-
	11 165	-	-
Olivier Mallet	soit 0,0047 % du capital social ^(a)	-	-
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(a)	0,0115 %	0,00 %	0,00 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	21 757	48 388	25 905
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,0376 %	0,0519 %	0,0245 %
Point de départ d'exercice des options	15 juin 2024	13 oct. 2025	4 juin 2026
Date d'expiration de la période d'exercice	15 juin 2030	13 oct. 2031	4 juin 2032
Prix d'exercice ^(b)	33,60 €	7,2565 €	12,65 €
Conditions de performance	Oui ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)
Nombre d'actions souscrites	-	17 015	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	72 991	55 753	15 840
Options restantes au 31 décembre 2025	16 471	50 750	42 585
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2025 ^(a)	0,0069 %	0,0213 %	0,0179 %

(a) Sur la base des 238 407 393 actions composant le capital social au 31 décembre 2025

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de juin 2021.

(c) Un critère absolu interne :

- le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;
- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.

(d) Un critère absolu interne :

- le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;
- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.

(e) Un critère absolu interne :

- le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;
- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.

4.5 Informations additionnelles

4.5.1 Déclarations concernant les dirigeants et les membres du Conseil

À la connaissance de la Société :

- aucun des membres de la Direction Générale ni du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire ayant concerné l'un des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration au cours des cinq dernières années ; Mme Corine de Bilbao a toutefois informé la Société qu'elle était administratrice de la société Orpea lorsque cette dernière a été placée en sauvegarde accélérée en mai 2023 ;
- aucun des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ; et
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

4.5.1.1 Déclarations individuelles des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2025 :

Déclarant	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (€)	Volume	Montant de l'opération (€)
Pascal Veillat *	Actions	Cession	24/01/2025	18,49	2 800	51 772
Corinne de Bilbao	Actions	Acquisition	24/01/2025	18,52	360	6 667,20
Sascha Bibert	Actions	Cession	2/06/2025	15,50	464 556	7 200 618

* Personne liée à Corinne de Bilbao au sens de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

4.5.2 Conventions réglementées

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice 2025 figure à la section 4.6 ci-après.

En 2025, aucune convention réglementée n'a été autorisée par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, l'examen et l'évaluation annuelle effectuée par le Conseil au cours de l'exercice 2025 n'a entraîné aucune requalification d'une convention courante en convention réglementée.

4.5.2.1 Prêts et garanties

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des mandataires sociaux par la Société ou une société du Groupe.

4.5.2.2 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des mandataires sociaux à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

4.5.3 Conventions intervenues entre des dirigeants ou des actionnaires de la société et des sociétés contrôlées

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport présente les conventions intervenues entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par cette dernière au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Il ne s'agit pas de conventions réglementées soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration, Vallourec S.A. n'étant pas

partie prenante au contrat. Les conventions conclues avec une filiale contrôlée à 100 % ne sont pas exclues (ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés).

Au cours de l'exercice 2025, la société Vallourec n'a eu connaissance d'aucune convention entre des dirigeants ou des actionnaires de la société et des sociétés contrôlées.

4.5.4 Procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales

Le Comité d'audit procède à l'examen annuel du tableau de synthèse établi par la Société des conventions conclues au cours de l'exercice entre Vallourec et les personnes intéressées au sens de la réglementation afin d'en rendre compte au Conseil d'administration dans le cadre de la procédure d'évaluation régulière des conventions courantes conclues à des conditions normales en application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce. En cas de doute sur la qualification d'une convention, la vérification du respect du caractère

courant et des conditions normales est effectuée par le Comité afin, le cas échéant, que le Conseil d'administration mette en œuvre la procédure des conventions réglementées.

Dans cette hypothèse, les personnes directement ou indirectement intéressées à cette convention ne participent pas à son évaluation.

Au cours de l'exercice 2025, la Société n'a pas eu connaissance de telles conventions.

4.5.5 Gestion des conflits d'intérêts et informations sensibles

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil d'administration et la Direction Générale ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le Comité des nominations et de la gouvernance assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et le Conseil d'administration y consacre un point de son ordre du jour au moins une fois par an.

Chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

L'Administrateur Référent exerce en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil d'administration et porte à l'attention du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, qu'il aurait identifiée. Lorsque l'un des administrateurs se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des nominations et de la gouvernance, que l'information

ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à cet administrateur. Un administrateur ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil, dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des nominations et de la gouvernance.

Par ailleurs, le Président-directeur général ainsi que l'Administrateur Référent peuvent prendre les mesures nécessaires pour restreindre l'échange d'informations concurrentielles sensibles avec un membre du Conseil ou le Censeur.

L'information présentée dans cette rubrique est tirée du règlement intérieur du Conseil d'administration disponible sur le site internet de la Société (www.vallourec.com).

4.5.6 Délégations en cours de validité

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital faisant apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice est présenté au paragraphe 5.2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

4.5.7 Participation des actionnaires aux assemblées générales

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux assemblées générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir.

L'article 12 des statuts relatif aux assemblées générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation à celles-ci.

Le droit de vote double a été supprimé par l'Assemblée Générale Mixte et l'Assemblée Spéciale des actionnaires bénéficiaires réunies le

20 avril 2021, avec effet à la date de réalisation de la restructuration financière de la Société le 30 juin 2021.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025 que 3 896 actionnaires étaient présents, représentés ou avaient voté par correspondance, possédant 175 157 820 actions sur les 234 339 227 actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 74,75 %.

4.5.8 Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après :

4.5.8.1 Structure du capital social et participations directes ou indirectes déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Un tableau détaillant la structure du capital social de Vallourec et les participations directes et indirectes dans son capital déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce est présenté à la section 5.3 du présent Document d'enregistrement universel.

4.5.8.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 8, paragraphe 5 des statuts de la Société prévoit une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social (voir section 5.1.9 du présent Document d'enregistrement universel).

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société, les droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant pour toutes assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

4.5.8.3 Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

4.5.8.4 Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel

Conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, les Conseils de Surveillance des FCPE Vallourec Actions, FCPE Vallourec New Shares décident de l'apport des titres de la Société à une offre publique d'achat ou d'échange sur ces titres.

4.5.8.5 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

Un pacte avec ArcelorMittal (le « Pacte ArcelorMittal ») a été conclu à la suite de la cession par Apollo de sa participation au capital de la Société à ArcelorMittal, le 5 août 2024. Les principaux termes du Pacte ArcelorMittal sont décrits au paragraphe 5.3.3 du présent Document d'enregistrement universel.

4.5.8.6 Règles applicables à la nomination et au remplacement des dirigeants mandataires sociaux de la Société

Aucune stipulation des statuts, ou d'une convention conclue entre la Société et un tiers, ne comporte d'obligation ou de règle particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des dirigeants mandataires sociaux et/ou administrateurs de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les accords d'actionnaires en vigueur prévoient certaines obligations de composition du Conseil d'administration (voir la section 5.3.3.1 du présent Document d'enregistrement universel).

4.5.8.7 Pouvoirs du Conseil d'administration en cas d'offre publique

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 mai 2026 de reconduire l'interdiction de rachats d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, comme en 2025.

L'Assemblée Générale du 22 mai 2025 a réitéré l'effet suspensif de tout dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres Vallourec sur la possibilité pour le Conseil d'administration de faire usage des résolutions visant à augmenter le capital social de la Société (à l'exception des attributions d'instruments d'incitation à moyen/long terme (actions de performance et options), sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, le Conseil d'administration ne dispose pas de délégation de compétence de l'Assemblée Générale en vue d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans les conditions de l'article L. 233-32, II du Code de commerce. Il n'est pas envisagé de soumettre un projet de résolution en ce sens à l'Assemblée Générale du 21 mai 2026.

4.5.8.8 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle. Parmi les plus significatifs, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Nippon Steel Corporation (NSC) bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Oil & Gas France (VOGFR), de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit de résilier le contrat de Recherche et Développement conclu entre VOGFR et NSC le 1^{er} avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés, VOGFR bénéficiant des mêmes droits en cas de changement de contrôle de NSC. Si NSC exerce ce droit de résiliation, NSC bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM® pendant six années à compter de la date de cette résiliation ;
- la ligne de garantie bancaire confirmée d'un montant de 550 millions d'euros à échéance avril 2029, conclue le 12 avril 2024 ;

- les prêts garantis par l'État (PGE) conclus le 30 juin 2021 pour un montant total nominal de 262 millions d'euros avec une échéance au 30 juin 2027 et dont 67,6 millions d'euros ont été remboursés par anticipation en avril 2024 ;
- la ligne de crédit dite « Asset-Based » de 210 millions USD signée le 7 novembre 2022, augmentée en avril 2024 à 350 millions USD dont l'échéance a été étendue au 12 avril 2029 ;
- la ligne de crédit bancaire confirmée d'un montant de 178 millions de dollars émis le 30 juin 2021 arrivant à maturité le 30 juin 2026 ; et
- l'emprunt obligataire d'un montant de 820 millions de dollars émis le 17 avril 2024, arrivant à maturité le 15 avril 2032 et dont 82 millions de dollars ont été remboursés par anticipation en septembre 2025 ;
- les modalités spécifiques pour l'appréciation des conditions de performance du MEP (voir section 4.4.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

4.5.8.9 Accords prévoyant des indemnités pour les dirigeants mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

N/A.

4.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société Vallourec S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes
Paris-La Défense, le 10 mars 2026

KPMG S.A.
Philippe GRANDCLERC
Associé

Ernst & Young et Autres
May KASSIS-MORIN
Associée



5

Informations sur la Société et son capital

5.1	Principales dispositions légales et statutaires	268	5.4	Informations boursières	284
5.1.1	Dénomination et siège social	268	5.4.1	Place de cotation	284
5.1.2	Forme juridique – Législation – Registre du commerce	268	5.4.2	Autres marchés éventuels	284
5.1.3	Date de constitution et durée (article 5 des statuts)	268	5.4.3	Évolution du cours de bourse et de la capitalisation boursière sur cinq ans	284
5.1.4	Objet social (article 3 des statuts)	268			
5.1.5	Consultation des documents juridiques	268	5.5	Politique de versement des dividendes	285
5.1.6	Exercice social (article 20 des statuts)	268			
5.1.7	Répartition statutaire des bénéfices (article 20 des statuts)	268	5.6	Politique de communication financière	286
5.1.8	Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts)	269	5.6.1	Une information accessible à l'ensemble des actionnaires	286
5.1.9	Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)	269	5.6.2	Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers	286
5.2	Informations concernant le capital social	270	5.6.3	Relations avec les actionnaires individuels	287
5.2.1	Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux (article 7)	270	5.6.4	Contact Relations Investisseurs et Communication Financière	287
5.2.2	Capital social	270	5.6.5	Calendrier financier 2026 (indicatif)	287
5.2.3	Capital autorisé mais non émis	271	5.7	Périmètre du Groupe	288
5.2.4	Rachat d'actions ordinaires	275	5.7.1	Organigramme juridique du groupe Vallourec au 31 décembre 2025	288
5.2.5	Évolution du capital au cours des cinq dernières années	277	5.7.2	Modifications du périmètre du Groupe en 2025	289
5.2.6	Titres non représentatifs du capital	278			
5.3	Actionnariat	280			
5.3.1	Répartition du capital au cours et des droits de vote au cours des trois derniers exercices	280			
5.3.2	Absence de contrôle sur la société Vallourec	282			
5.3.3	Pactes d'actionnaires	283			

5.1 Principales dispositions légales et statutaires

5.1.1 Dénomination et siège social

La dénomination sociale est Vallourec.

Le siège social de Vallourec est situé au 12, rue de la Verrerie – 92190 Meudon (France) et est occupé au titre d'un bail conclu pour une durée de neuf ans et trois mois avec effet à compter du 1^{er} juin 2021.

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00

Site Vallourec : www.vallourec.com

5.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce

Vallourec est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français.

Elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 552 142 200 et classée sous le code APE 7010Z. Le numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) de Vallourec est 969500P2Q1B47H4MCJ34.

5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

Vallourec a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

Vallourec a pour objet, en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers :

- toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparation et d'usinage, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

5.1.5 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

5.1.6 Exercice social (article 20 des statuts)

L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

5.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 20 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

5.1.8 Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts)

5.1.8.1 Assemblées Générales (article 16 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Sur décision du Conseil d'administration, les actionnaires peuvent voter par tous moyens de télécommunication et de télétransmission, y compris internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'Actions Ordinaires, sauf dispositions légales contraires.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 22-10-46 du Code de commerce, aucun droit de vote double n'est attaché aux actions de la Société.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou à défaut par le membre du Conseil d'administration le plus âgé.

L'ordre du jour est arrêté, en principe, par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le Bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du Bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par le Vice-Président ou par le Directeur Général s'il est également administrateur ou encore par le Secrétaire de l'Assemblée.

5.1.8.2 Assemblées spéciales (article 19 des statuts)

Les titulaires d'Actions de Préférence de chaque catégorie sont consultés dans les conditions prévues par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires en vigueur, sur les questions relevant spécifiquement de leur compétence. Les titulaires d'Actions de Préférence de chaque catégorie sont réunis en Assemblée spéciale pour statuer sur toute modification de leurs droits.

L'Assemblée spéciale des titulaires de chaque catégorie d'Actions de Préférence ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des Actions de Préférence de ladite catégorie. À défaut, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

5.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

L'article 8 des statuts fixe une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissements de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. Il en résulte que :

« Outre les seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du capital social ou des droits de vote de la Société, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social (Direction Générale) au plus tard à la clôture du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

Pour la détermination des seuils visés aux alinéas précédents, il est tenu compte également des actions ou droits de vote détenus indirectement et des actions ou des droits de vote assimilés aux actions ou aux droits de vote possédés tels que définis par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

En cas de non-respect des dispositions prévues ci-dessus, les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux ne s'appliqueront aux seuils statutaires que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée. »

Par ailleurs, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

5.2 Informations concernant le capital social

5.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux (article 7)

Le capital social peut être augmenté ou réduit sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation ou la réduction de capital.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas de réduction du capital pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, les actionnaires doivent faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaires.

5.2.2 Capital social

Au 1^{er} janvier 2025, date d'ouverture de l'exercice 2025, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 4 761 692,46 euros et était divisé en 233 917 225 actions ordinaires de 0,02 euro de valeur nominale chacune et 4 167 398 actions de préférence de 0,02 euro de valeur nominale chacune.

Le 18 mars 2025, le Président-directeur général a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de mille quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-quatre centimes (1 098,24 €) par l'émission de 54 912 actions de préférence de catégorie T2 (« Actions T2 ») nouvelles définitivement acquises au titre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires et d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, adopté le 13 octobre 2021 et modifié le 26 mars 2022 par le Conseil d'administration conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 septembre 2021 (le « MEP 2021 »).

Le 10 avril 2025, le Président-directeur général a constaté :

- une augmentation de capital d'un montant nominal de mille deux cent quatre-vingt-trois euros et trente-huit centimes (1 283,38 €) par l'émission de 64 169 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne groupe de Vallourec prévue à la vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 mai 2024 ;
- une augmentation de capital d'un montant nominal de trois mille trois cent vingt-huit euros et soixante-quatre centimes (3 328,64 €) par l'émission de 154 432 actions réservée aux salariés de la Société et des sociétés du groupe Vallourec prévue à la vingt-septième résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 mai 2024.

Le 24 mai 2025, le Président-directeur général a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de quatre-vingt-un euros et dix centimes (81,10 €) par l'émission de 4 055 Actions T2 nouvelles définitivement acquises au titre du MEP 2021.

Le 25 juin 2025, le Président-directeur général a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de cinq cent quatre-vingts euros et quarante-six centimes (580,46 €) par l'émission de 29 023 Actions T2 nouvelles définitivement acquises au titre du MEP 2021.

Le 2 septembre 2025, le Président-directeur général a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de trois cent vingt-trois euros et cinquante-huit centimes (323,58 €) par l'émission de 16 179 actions de préférence de catégorie T3 (« Actions T3 ») nouvelles définitivement acquises au titre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, adopté le 22 juin 2024 par le Conseil d'administration conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 septembre 2021 (le « MEP 2024 »).

Par ailleurs, suite à la réalisation de la cession par Apollo à ArcelorMittal de sa participation au capital de la Société le 5 août 2024, la condition de performance des Actions T2 a été remplie et ces Actions T2 sont donc devenues convertibles en actions ordinaires selon une parité de une action ordinaire pour une Action T2 ⁽¹⁾. Au cours de l'exercice 2025, un total de 205 937 Actions T2 ont ainsi été converties en actions ordinaires.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social à la somme de quatre millions sept cent soixante-huit mille cent quarante-sept euros et quatre-vingt-six centimes (4 768 147,86 €), divisé en deux cent trente-quatre millions trois cent cinquante-neuf mille cent quarante-six (234 359 146) actions ordinaires de 0,02 euro de nominal chacune (les Actions Ordinaires) et de quatre millions quarante-huit mille deux cent quarante-sept (4 048 247) actions de préférence de 0,02 euro de nominal chacune (les Actions de Préférence) convertibles en Actions Ordinaires et comprenant :

- 29 023 Actions T2 ;
- 3 407 894 Actions T3 ; et
- 611 330 Actions T4.

⁽¹⁾ La conversion des actions de préférence Tranche 2 en actions ordinaires (selon une parité de 1 pour 1) correspond à une simple modification des droits attachés aux actions de préférence et n'emporte aucune disposition de ces actions (événement intercalaire sans émission d'actions nouvelles et sans impact sur le montant du capital social).

5.2.3 Capital autorisé mais non émis

5.2.3.1 Autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2025

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

	Plafonds maximum d'augmentation de capital (en euros ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en euros)	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme avec maintien du DPS (16 ^e résolution de l'AG 2024*)	1 831 427 euros ^(a)	1,5 milliard d'euros ^(a)	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (24 ^e résolution de l'AG 2024)	1 373 570 euros ^(b)	n/a	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du DPS, par offre au public autre que les offres au public mentionnées au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (17 ^e résolution de l'AG 2024)	457 857 euros ^{(a) (b)}	1,5 milliard d'euros ^(a)	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public visée au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (18 ^e résolution de l'AG 2024)	457 857 euros ^{(b) (c)}	1,5 milliard d'euros ^(a)	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, sans DPS, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (21 ^e résolution de l'AG 2024)	10 % du capital social 457 857 euros ^{(b) (c)}	1,5 milliard d'euros ^(a)	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Augmentation de capital sans DPS en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société (22 ^e résolution de l'AG 2024)	457 857 euros ^{(b) (c)}	1,5 milliard d'euros ^(a)	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Augmentation de capital sans DPS réalisée en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (23 ^e résolution de l'AG 2024)	457 857 euros ^{(b) (c)}	n/a	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026

	Plafonds maximum d'augmentation de capital (en euros ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en euros)	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ					
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (11 ^e résolution de l'AG 2025**)	0,75 % du capital social ^(a''') (b) (e)	n/a	22 mai 2025	26 mois	21 juillet 2027
Augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe Vallourec liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, hors plan d'épargne d'entreprise (12 ^e résolution de l'AG 2025)	0,75 % du capital social ^(a''') (b) (e)	n/a	22 mai 2025	18 mois	21 novembre 2026
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE					
Attributions d'actions ordinaires sous conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (10 ^e résolution de l'AG 2025)	1 % du capital social ^(b) (g)	n/a	22 mai 2025	14 mois	21 juillet 2026
AUTRE					
Fixation du prix d'émission en cas d'augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public réalisée en vertu des 17 ^e ou 18 ^e résolutions de l'AG 2024 (19 ^e résolution de l'AG 2024)	10 % du capital social par période de 12 mois ^(b) (d)	n/a	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026
Option de surallocation dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans DPS (20 ^e résolution de l'AG 2024)	Pour chaque émission, limite légale de 15 % de l'émission initiale ^(b) (d)	n/a	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026

	Plafonds maximum d'augmentation de capital (en euros ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en euros)	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS					
					22 octobre 2025
Rachat d'actions (9 ^e résolution de l'AG 2025) ^(h)	10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date du rachat ⁽ⁱ⁾	n/a	22 mai 2025	18 mois	21 octobre 2026
Annulation d'actions auto-détenues (28 ^e résolution de l'AG 2024)	10 % du capital social par période de 24 mois ^(j)	n/a	23 mai 2024	26 mois	22 juillet 2026

Assemblée Générale du 23 mai 2024 (« AG 2024 »). Assemblée Générale du 22 mai 2025 (« AG 2025 »).

(a) Plafond global sur lequel s'imputent l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des résolutions 16 à 27 de l'AG 2024 .

(a') Plafond commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission pourrait résulter des résolutions 16 à 22 de l'AG 2024.

(a'') Plafond commun à l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la 10^e résolution de l'AG de septembre 2021, des 24^e et 26^e résolutions de l'AG 2024 et de la 17^e résolution de l'AG 2024.

(a''') Ce plafond de 0,75 % est commun aux augmentations de capital pouvant être réalisées en application des 26^e et 27^e résolutions de l'AG 2024.

(a''') Ce plafond de 0,75 % est commun aux augmentations de capital pouvant être réalisées en application des 11^e et 12^e résolutions de l'AG 2025.

(b) Ce plafond s'impute sur le plafond global de 1 831 427 euros prévu au 2 de la 16^e résolution de l'AG 2024.

(c) Ce montant s'impute sur le plafond de 457 857 euros prévu au 2 de la 17^e résolution de l'AG 2024.

(d) Dans la limite du plafond d'augmentation de capital de 457 857 euros prévu par la 17^e résolution ou, selon le cas, la 18^e résolution de l'AG 2024.

(e) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 0,09 % du capital social au 31 décembre 2025.

(f) Cette délégation n'a pas été utilisée en 2025.

(g) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 0,39 % du capital social au 31 décembre 2025 (voir section 4.4.2.2 du présent Document d'enregistrement universel).

(h) Les objectifs du programme sont les suivants : (i) mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, (ii) attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), (iii) attribution gratuite d'actions ou attribution gratuite d'actions de performance, (iv) allocation d'actions de la Société aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables, (v) animation du marché de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, (vi) conservation et remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport, (vii) remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, (viii) annulation, (ix) toute pratique qui viendrait à être autorisée par la loi ou la réglementation en vigueur y compris toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

(i) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 0,50 % du capital social au 31 décembre 2025 (voir section 5.2.4.1 du présent Document d'enregistrement universel).

(i') Cette délégation n'a pas été utilisée au 31 décembre 2025 (voir section 5.2.4.1 du présent Document d'enregistrement universel).

5.2.3.2 Dilution potentielle au 31 décembre 2025

5.2.3.2.1 BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Dans le cadre de sa restructuration financière, Vallourec a émis, le 30 juin 2021, 30 342 337 bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de BNP Paribas, Natixis, Banque Fédérative du Crédit Mutuel et CIC. Initialement, chaque BSA donnait le droit à son porteur de souscrire à une (1) action nouvelle de la Société, moyennant un prix d'exercice de 10,11 euros (indépendamment du cours de l'action) par BSA. Depuis le 26 mai 2025, date du détachement du dividende au titre de l'exercice 2024, la parité d'exercice a été ajustée de une (1) action ordinaire à une action et quatre-vingt-dix-huit millièmes (1,098) d'actions nouvelles par BSA.

Sur cette base, le nombre d'actions Vallourec résultant de l'exercice éventuel de l'ensemble des BSA serait de 33 315 886 actions.

La période d'exercice des BSA est de cinq ans à compter de leur émission et elle expire le 30 juin 2026.

Jusqu'au 30 juin 2026, la parité d'exercice pourrait être ajustée à l'issue d'opérations que la Société pourrait réaliser afin de maintenir les droits des porteurs de BSA, conformément aux termes et conditions des BSA.

La dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2025, à 13,974 % du capital et de 14,22 % des droits de vote théoriques ⁽¹⁾.

Toutefois, afin de limiter la dilution pouvant résulter de l'exercice des BSA, les porteurs de BSA ont été réunis en Assemblée Générale le 1^{er} décembre 2025 afin de se prononcer sur la modification des modalités d'exercice des BSA. Cette modification permet à la Société la remise d'actions existantes ou nouvelles de la Société, à son option, tandis que les termes et conditions initiaux des BSA prévoient uniquement la remise d'actions nouvelles. Les porteurs de BSA ont approuvé à l'unanimité cette modification des termes et conditions des BSA qui sera également soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de Vallourec prévue le 21 mai 2026.

5.2.3.2.2 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE (LTIP)

S'agissant des plans d'attribution gratuite d'actions ordinaires mis en place depuis 2021 (voir paragraphe 4.4.2.2 du présent Document d'enregistrement universel), le Conseil d'administration a décidé que, lors de leur acquisition définitive, elles seraient livrées aux bénéficiaires concernés sous la forme d'actions existantes et/ou nouvellement émises.

Ces plans sont donc susceptibles d'emporter une dilution des

actionnaires. Sur la base du nombre total d'actions en cours d'acquisition au titre des plans décrits au paragraphe 4.4.2.2 du présent Document d'enregistrement universel et sur la base d'une livraison d'actions exclusivement nouvelles, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2025, à 0,5279 % du capital et 0,5370 % des droits de vote théoriques.

5.2.3.2.3 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE (MEP)

A) MEP 2021

Le Conseil d'administration a décidé que les actions ordinaires et les actions de préférence attribuées au titre du MEP 2021 décrit au paragraphe 4.4.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel pourraient être livrées à leurs bénéficiaires sous la forme d'actions existantes ou nouvellement émises. Les actions de préférence étant privées de droit de vote, leur émission n'est donc susceptible, avant leur conversion en actions ordinaires, que d'emporter une dilution des actionnaires en capital.

Sur la base du nombre total d'actions ordinaires et d'actions de préférence en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.4.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle avant conversion des actions de préférence s'élève, au 31 décembre 2025, à 0,0939 % du capital et à 0,0955 % des droits de vote théoriques ⁽¹⁾.

Le Conseil d'administration a également décidé qu'en cas d'atteinte des conditions de performance décrites au paragraphe 4.4.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel, les actions de préférence pourraient être converties en actions ordinaires nouvellement émises.

Sur la base du nombre total d'actions de préférence acquises ou en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.4.2.1(A) et au paragraphe 4.4.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle après conversion des actions de préférence s'élève, au 31 décembre 2025, à 0,0300 % du capital et à 0,0305 % des droits de vote théoriques.

B) MEP 2023

Le Conseil d'administration a décidé que les actions ordinaires attribuées au titre du MEP 2023 décrit au paragraphe 4.4.2.1(B) du présent Document d'enregistrement universel pourraient être livrées à leurs bénéficiaires sous la forme d'actions existantes ou nouvellement émises.

Sur la base du nombre total d'actions ordinaires en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.4.2.1(B) et au paragraphe 4.4.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2025, à 0,0952 % du capital et à 0,0969 % des droits de vote théoriques ⁽¹⁾.

C) MEP 2024

Le Conseil d'administration a décidé que les actions ordinaires et les Actions T3 attribuées au titre du MEP 2024 décrit au paragraphe 4.4.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel pourraient être livrées à leurs bénéficiaires sous la forme d'actions existantes ou nouvellement émises.

Sur la base du nombre total d'actions ordinaires et d'Actions T3 en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.4.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle avant conversion des actions de préférence s'élève, au 31 décembre 2025, à 0,1249 % du capital et à 0,1271 % des droits de vote théoriques ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le calcul du pourcentage de droits de vote théoriques exclut les 4 048 247 actions de préférence qui sont privées de droit de vote.

Le Conseil d'administration a également décidé qu'en cas d'atteinte des conditions de performance décrites au paragraphe 4.4.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel, les actions de préférence pourraient être converties en actions ordinaires nouvellement émises.

Sur la base du nombre total d'actions de préférence acquises ou en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.4.2.1(A) et

au paragraphe 4.4.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle après conversion des actions de préférence s'élève, au 31 décembre 2025, à 0,25 % du capital et à 0,26 % des droits de vote théoriques.

5.2.3.2.4 PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Les plans d'attribution d'options de souscription d'actions décrits au paragraphe 4.4.2.3.3 du présent Document d'enregistrement universel pourraient, si les options venaient à être exercées, emporter une dilution des actionnaires.

Sur la base du nombre total d'options actuellement en circulation, déduction faite de celles qui ont été annulées ou sont devenues caduques tel que détaillé au paragraphe 4.4.2.3.3(B), la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2025, à 0,0480 % du capital et 0,0488 % des droits de vote théoriques ⁽¹⁾.

5.2.4 Rachat d'actions ordinaires

5.2.4.1 Informations sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2025

5.2.4.1.1 RACHAT D'ACTIONS

Au 1^{er} janvier 2025, Vallourec ne détenait aucune action Vallourec.

Le 27 mai 2025, la Société a utilisé l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2025 (neuvième résolution) pour mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions. Un million deux cent mille (1 200 000) actions ont ainsi été rachetées et ont toutes été affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions. En 2025, 1 069 181 de ces actions ont été transférées à des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions suite à leur acquisition définitive.

Au résultat de ces opérations, au 31 décembre 2025, Vallourec détenait 130 819 actions ordinaires Vallourec, soit 0,05 % de son capital social.

Les flux bruts cumulés des achats et des cessions/transferts d'actions ordinaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ont été les suivants :

	Achats	Transferts/cessions
Nombre de titres	1 200 000	1 069 181
Prix moyen unitaire en euros	15,5118	15,5184
MONTANT CUMULÉ EN EUROS	18 614 160	16 584 921,84

Le 7 janvier 2026, Vallourec a lancé un nouveau programme de rachat dans le cadre de la neuvième résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 mai 2025.

Le rachat des actions se déroulera jusqu'au 30 juin 2026 au plus tard, pour un montant total de 200 millions d'euros.

Au 27 février 2026, 3 358 014 actions ont été rachetées. Les actions acquises seront allouées à la couverture d'une partie des bons de souscription d'actions (« BSA ») émis par Vallourec (code ISIN : FR00140030K7) afin de réduire la dilution liée à leur exercice prévu avant fin juin 2026. Dans une moindre mesure, ces actions pourraient également couvrir les plans de rémunération à long terme des employés.

5.2.4.1.2 AUTO-DÉTENTION

Au 31 décembre 2025, la Société détenait 130 819 actions propres.

Au 27 février 2026, le nombre d'actions propres s'établit à 3 478 373.

5.2.4.1.3 POSITIONS OUVERTES SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Néant.

5.2.4.2 Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2026 (12^e résolution)

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Vallourec de ses propres actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui sera convoquée pour le 21 mai 2026.

5.2.4.2.1 OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 21 MAI 2026

Conformément aux dispositions du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2026 sont les suivants :

1. la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 à L. 22-10-58 du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
2. l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
3. l'attribution gratuite d'actions ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ;
4. toute allocation d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables ;
5. l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers, reconnue par l'Autorité des marchés financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
6. la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport ;
7. la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
8. l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Conseil d'administration dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité, lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

5.2.4.2.2 MODALITÉS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 21 MAI 2026

Le tableau ci-dessous présente la part maximum du capital, le nombre maximum et les caractéristiques des titres que la Société pourrait acquérir dans le cadre de son programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2026 ainsi que le prix unitaire maximum d'achat :

Caractéristiques des titres	Part maximum du capital	Nombre maximum de titres ^(a)	Prix unitaire maximum d'achat (par action)
Actions ordinaires	10 %	23 840 739	30 euros

(a) Ce nombre correspond au nombre théorique d'actions ordinaires que la Société pourrait acquérir, calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2025, soit 4 768 147,86 euros, divisé en 234 359 146 actions ordinaires de 0,02 euro de nominal et 4 048 247 actions de préférence de 0,02 euro de nominal. Compte tenu du nombre d'actions ordinaires et de préférence détenues par Vallourec à cette même date, Vallourec pourrait acquérir sur une base indicative 23 840 739 de ses propres actions.

5.2.4.2.3 DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 21 MAI 2026

L'autorisation consentie au Conseil d'administration pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2026, soit jusqu'au 20 novembre 2027, sous réserve de l'approbation du programme par l'Assemblée Générale Ordinaire. Cette nouvelle autorisation annulerait et remplacerait l'autorisation accordée le 22 mai 2025.

5.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date des opérations	Exercice d'options de souscription	Nombre d'actions souscrites en numéraire	Catégorie	Nombre total d'actions après opération	Montant nominal d'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Montant du capital social après opération (en euros)
30/06/2021	-	52 954 807	-	64 404 501	1 059 096,14	298 665 111,48	1 288 090,02
30/06/2021	-	164 523 927	-	228 928 428	3 290 478,54	1 327 708 090,89	4 578 568,56
13/10/2022	-	300 571	Actions ordinaires	229 228 999	6 011,42	-	4 584 579,98
13/10/2022	-	1 160 164	Actions T2	230 389 163	23 203,28	-	4 607 783,26
13/10/2022	-	1 160 165	Actions T3	231 549 328	23 203,30	-	4 630 986,56
13/10/2022	-	228 299	Actions T4	231 777 627	4 565,98	-	4 635 552,54
04/06/2023		11 472	Actions ordinaires	231 789 099	229,44		4 635 781,98
04/06/2023		1 723 917	Actions T2	233 513 016	34 478,34		4 670 260,32
04/06/2023		1 723 918	Actions T3	235 236 934	34 478,36		4 704 738,68
04/06/2023		295 253	Actions T4	235 532 187	5 905,06		4 710 643,74
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 04/06/2023		3 754 560		235 532 187	75 091,20		4 710 643,74
04/07/2023		124 896	Actions T2	235 657 083	2 497,92		4 713 141,66
04/07/2023		124 896	Actions T3	235 781 979	2 497,92		4 715 639,58
04/07/2023		26 666	Actions T4	235 808 645	533,32		4 716 172,90
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 04/07/2023		276 458		235 808 645	5 529,16		4 716 172,90
14/07/2023		374 652	Actions T2	236 183 297	7 493,04		4 723 665,94
14/07/2023		374 652	Actions T3	236 557 949	7 493,04		4 731 158,98
14/07/2023		61 112	Actions T4	236 619 061	1 222,24		4 732 381,22
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 14/07/2023		810 416		236 619 061	16 208,32		4 732 381,22
12/09/2023		8 084	Actions T2	236 627 145	161,28		4 732 542,50
12/09/2023		8 084	Actions T3	236 635 229	161,28		4 732 704,58
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 12/09/2023		16 168		236 635 229	323,36		4 732 704,58
TOTAL DE L'OPÉRATION DU 05/10/2023		0		236 635 229	0		4 732 704,58
TOTAL DE L'OPÉRATION DU 13/10/2023		146 498	ACTIONS ORDINAIRES	236 781 727	2 929,96		4 735 634,54
13/12/2023		134 732	Actions ordinaires	236 916 459	2694,64		4 738 329,18
13/12/2023		210 434	Actions ordinaires	237 126 893	4208,68		4 742 537,86
13/12/2023		144 935	Actions ordinaires	237 271 828	2898,70		4 745 436,56
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 13/12/2023		490 101	ACTIONS ORDINAIRES	237 271 828	9 802,02		4 745 436,50

Date des opérations	Exercice d'options de souscription	Nombre d'actions souscrites en numéraire	Catégorie	Nombre total d'actions après opération	Montant nominal d'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Montant du capital social après opération (en euros)
27/07/2024		70 649	Actions ordinaires	237 342 477	1 412,98		4 746 849,54
27/07/2024		441 832	Actions T2	237 784 309	8 836,64		4 755 686,18
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 27/07/2024		512481		237 784 309	10 249,62		4 755 686,18
13/10/2024		93 881	Actions ordinaires	237 878 190	1 877,62		4 757 563,80
13/10/2024		173 939	Actions ordinaires	238 052 129	3 478,78		4 761 042,58
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 13/10/2024		267820		238 052 129	5 356,40		4 761 042,58
14/12/2024		32 494	Actions T2	238 084 623	649,88		4 761 692,46 €
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 14/12/2024		32 494		238 084 623	5 356,40		4 761 692,46 €
TOTAL DE L'OPÉRATION DU 18/03/2025		54 912	ACTIONS T2	238 139 535	1 098,24		4 762 790,70 €
10/04/2025		64 169	Actions ordinaires	238 203 704	1 283,38	968 951,90	4 764 074,08 €
10/04/2025		124 812	Actions ordinaires	238 328 516	2 496,24	1 884 661,20	4 764 570,32 €
10/04/2025		29 620	Actions ordinaires	238 358 136	592,40	447 262,00	4 767 162,72 €
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 10/04/2025		218 601	ACTIONS ORDINAIRES	238 358 136	4 372,02	3 300 875,10	4 767 162,72 €
TOTAL DE L'OPÉRATION DU 24/05/2025		4 055	ACTIONS T2	238 362 191	81,10		4 767 243,82 €
TOTAL DE L'OPÉRATION DU 24/06/2025		29 023	ACTIONS T2	238 391 214	580,46		4 767 824,28 €
TOTAL DE L'OPÉRATION DU 02/09/2025		16 179	ACTIONS T3	238 407 393	323,58		4 768 147,86 €

5.2.6 Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

5.2.6.1 Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

Au 31 décembre 2025, aucune émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances n'a été décidée par le Conseil d'administration.

5.2.6.2 Programme d'émission de titres négociables à court terme

Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme d'émission de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins de financement à court terme. Ce programme mis à jour le 2 juillet 2024 présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	1 milliard d'euros	
Durée	> 1 jour < 365 jours	
Montant unitaire minimum	150 000 euros	
Établissement domiciliaire	Crédit Industriel et Commercial	
Agents placeurs	Aurel BGC, BNP Paribas, BRED Banque Populaire, Crédit Industriel et Commercial, Crédit du Nord, GFI Securities Limited, HPC,	ING Bank (France) S.A., Kepler Capital Markets, Natixis, Société Générale, TSAF OTC
Notation court terme (Standard & Poor's)	A-3	

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de billets de trésorerie et l'encours des émissions peuvent être consultés sur les sites internet de la Société (www.vallourec.com) et de la Banque de France (www.banque-france.fr).

5.2.6.3 Emprunts obligataires

En avril 2024, Vallourec S.A. a émis une obligation non sécurisée de 820 millions de dollars, arrivant à maturité en 2032, avec un coupon fixe de 7,5 %. Cette obligation, d'une durée de 8 ans avec une période de non-remboursement anticipé de 3 ans, est garantie par les filiales couvertes par l'accord de crédit renouvelable.

Les obligations sont assorties de covenants spécifiques, incluant des clauses de *negative pledge*, des restrictions sur les fusions et les cessions-bail, avec certaines exceptions.

En cas de changement de contrôle entraînant une dégradation de la note de crédit de Vallourec, une clause permet le remboursement anticipé obligatoire des obligations à la demande des porteurs. L'émetteur peut également racheter les obligations avant le

15 avril 2027, avec une prime dite de « make whole ». Après cette date, des rachats à des prix spécifiés sont possibles. Jusqu'à 10 % du montant initial peut être racheté chaque année à une prime de 103 %, et jusqu'à 40 % grâce aux produits d'une émission d'actions avant avril 2027.

Les obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale.

Pour rappel, le montant restant dû de cet emprunt obligataire s'élève à 738 millions de dollars après le remboursement partiel de 82 millions de dollars effectué en septembre 2025.

5.2.6.4 Notation

Vallourec a bénéficié de nouvelles révisions positives de ses notations de crédit par les trois principales agences de notation en 2025 :

- En novembre 2025 :
 - Moody's a relevé la note de Vallourec de Ba1 à Baa3, une note « Investment Grade » assortie d'une perspective stable,
 - S&P Global a relevé les notes de crédit émetteur long terme de Vallourec de BB+/B à BBB-/A-3, des notations « Investment Grade » assorties d'une perspective stable.
- En avril 2025, Fitch Ratings a relevé la note de Vallourec de BB+ à BBB-, une note « Investment Grade », avec une perspective stable. Il s'agit de la première notation « Investment Grade » de Vallourec depuis 2015.

Ces évaluations confirment la solidité financière de Vallourec et renforcent sa crédibilité auprès des investisseurs.

S&P Global a également relevé la note de crédit court terme de Vallourec de B à A-3 pour son programme de billets de trésorerie.

5.3 Actionnariat

5.3.1 Répartition du capital au cours et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

Année 2023 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions		% du capital	Nombre de droits de vote théoriques		% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
	Actions ordinaires	Actions de préférence		Actions ordinaires	Actions de préférence		
Public ^(a)	163 180 591		68,77 %	163 180 591		70,99 %	71,02 %
Apollo	65 243 206		27,50 %	65 243 206		28,38 %	28,40 %
Salariés du Groupe ^(b)	1 345 605	6 482 631 ^(e)	3,30 % ^(f)	1 345 605	0	0,59 %	0,59 %
Auto-détention ^(c)	107 668	912 127	0,43 %	107 668		0,05 %	0,00 %
TOTAL	229 877 070	7 394 758	100 %	229 877 070	0^(d)	100 %	100 %

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils légaux en 2023 détaillés dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2023 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié.

(c) L'auto-détention inclut les actions ordinaires détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution gratuite d'actions. Elle inclut également les actions de préférence transférées automatiquement et gratuitement à la Société en cas de départ d'un bénéficiaire du MEP en application du règlement MEP 2021. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

(d) Les Actions de préférence sont sans droit de vote et ne sont donc pas comptées dans les droits de vote théoriques.

(e) En ce compris les 2 058 876 Actions de préférence détenues par Philippe Guillemot.

(f) 2,43 % après exclusion des 2 058 876 Actions de préférence détenues par Philippe Guillemot.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2023

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
223C0320	14/02/2023	The Capital Group Companies	11 617 911	5,01	5,07	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0441	10/03/2023	Société Générale	11 465 602	4,95	5,002	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % des droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0452	15/03/2023	Société Générale	11 811 202	5,10	5,15	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0483	17/03/2023	Société Générale	8 809 593	3,80	3,84	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0619	18/04/2023	Société Générale	12 002 408	5,18	5,24	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0719	10/05/2023	Société Générale	11 360 083	4,90	4,96	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999

Au 31 décembre 2023, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 68,77 %.

Année 2024 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions		% du capital	Nombre de droits de vote théoriques		% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
	Actions ordinaires	Actions de préférence		Actions ordinaires	Actions de préférence		
Public ^(a)	162 774 236		68,37 %	162 774 236		69,58 %	69,58 %
Arcelor Mittal SA	65 243 206		27,40 %	65 243 206		27,89 %	27,89 %
Salariés du Groupe et PDG ^(b)	5 899 783 ^(c)	3 158 644 ^(d)	3,81 % ^(e)	5 899 783	0	2,52 % ^(f)	2,52 % ^(f)
Auto-détention ^(g)	0	1 008 754	0,42 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	233 917 225	4 167 398	100 %	233 917 225	0 ^(h)	100 %	100 %

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils légaux en 2024 détaillés dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2024 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié.

(c) En ce compris les 2 670 938 actions ordinaires détenues par Philippe Guillemot.

(d) En ce compris les 1 100 938 actions de préférence détenues par Philippe Guillemot.

(e) 2,22 % sans tenir compte des actions détenues par Philippe Guillemot.

(f) 1,38 % sans tenir compte des actions détenues par Philippe Guillemot.

(g) L'auto-détention inclut les actions de préférence transférées automatiquement et gratuitement à la Société en cas de départ d'un bénéficiaire du MEP en application du règlement MEP. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

(h) Les actions de préférence sont sans droit de vote et ne sont donc pas comptées dans les droits de vote théoriques.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2024

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
224C1438	02/08/2024	FMR LLC (Fidelity Investments)	12 124 374	5,10	5,27	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
224C1415	05/08/2024	Apollo Global Management, Inc.	65 243 206	0	0	Franchissement à la baisse du seuil de 5, 10, 15 et 25 % des droits de vote	237 784 309	229 947 719
224C1415	05/08/2024	ArcelorMittal SA	65 243 206	27,44	28,37	Franchissement à la hausse du seuil de 5, 10, 15 et 25 % des droits de vote	237 784 309	229 947 719
224C2385	18/11/2024	FMR LLC (Fidelity Investments)	16 960 804	7,12	7,34	Franchissement individuel par une société contrôlée (Fidelity Management & Research Company LLC) du seuil de 5 % des droits de vote (4,92 % du capital)	238 052 129	231 051 893
224C2830	24/12/2024	FMR LLC (Fidelity Investments)	17 536 477	7,37	7,59	Franchissement individuel par une société contrôlée (Fidelity Management & Research Company LLC) du seuil de 5 % du capital et des droits de vote	238 084 623	233 875 005

Au 31 décembre 2024, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 68,37 %.

Année 2025 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions		% du capital	Nombre de droits de vote théoriques		% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
	Actions ordinaires	Actions de préférence		Actions ordinaires	Actions de préférence		
Public ^(a)	161 574 236		67,77 %	161 574 236		68,94 %	68,98 %
Arcelor Mittal SA	65 243 206		27,37 %	65 243 206		27,84 %	27,85 %
Salariés du Groupe et PDG ^(b)	7 410 885 ^(c)	3 097 502 ^(d)	4,41 % ^(e)	7 410 885	0	3,16 % ^(f)	3,16 % ^(f)
Auto-détention ^(g)	130 819	950 745	0,45 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	234 359 146	4 048 247	100 %	234 228 327	0 ^(h)	100 %	100 %

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils légaux en 2025 détaillés dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2025 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié.

(c) En ce compris les 2 670 938 actions ordinaires détenues par Philippe Guillemot.

(d) En ce compris les 1 100 938 actions de préférence détenues par Philippe Guillemot.

(e) 2,83 % sans tenir compte des actions détenues par Philippe Guillemot.

(f) 2,02 % sans tenir compte des actions détenues par Philippe Guillemot.

(g) L'auto-détention inclut les actions de préférence transférées automatiquement et gratuitement à la Société en cas de départ d'un bénéficiaire du MEP en application du règlement MEP. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

(h) Les actions de préférence sont sans droit de vote et ne sont donc pas comptées dans les droits de vote théoriques.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2025

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
225C0457	07/03/2025	The Capital Group Companies, Inc.	11 761 860	4,94	5,03	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital	238 084 623	233 993 941
225C0525	18/03/2025	The Capital Group Companies, Inc.	11 516 870	4,84	4,92	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	238 139 535	234 034 492
225C0641	08/04/2025	Boston Partners Global Investors	11 922 907	5,01	5,09	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	238 139 535	234 034 492
225C1521	11/09/2025	Fidelity Management & Research Company LLC	11 881 324	4,98	5,07	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital	238 407 393	234 359 146
225C1564	15/09/2025	Fidelity Management & Research Company LLC	11 959 324	5,02	5,10	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	238 407 393	234 359 146

Au 31 décembre 2025, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 67,77 %.

Franchissements de seuils légaux depuis le 1^{er} janvier 2026

Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
23/01/2026	Boston Partners Global Investors	16 900 475	7,09	7,21		238 407 393	234 359 146
26/02/2026	FMR LLC (Fidelity Investments)	19 269 110	8,08	8,22		238 407 393	234 359 146
26/02/2026	Boston Partners Global Investors	16 097 793	6,87	6,87		238 407 393	234 359 146

5.3.2 Absence de contrôle sur la société Vallourec

Aucune personne n'exerce de contrôle sur la société Vallourec.

5.3.3 Pactes d'actionnaires

Dans le cadre de la cession par Apollo de sa participation au capital de la Société à ArcelorMittal, Apollo ne détient plus aucune action depuis le 5 août 2024. L'accord de gouvernance avec Apollo (le « Pacte Apollo ») a pris fin et un pacte avec ArcelorMittal (le « Pacte ArcelorMittal ») a été conclu. Les principaux termes du Pacte ArcelorMittal sont décrits au paragraphe 5.3.3 du présent Document d'enregistrement universel.

5.3.3.1 Accords en matière de gouvernance

Le Conseil d'administration est composé conformément aux recommandations du Code AFEF-MEDEF et aux règles suivantes :

ArcelorMittal pourra proposer la nomination de deux administrateurs tant qu'il détiendra au moins 20 % du capital de Vallourec et la nomination d'un administrateur tant qu'il détiendra au moins 10 % du capital social.

Si ArcelorMittal venait à détenir moins de 20 % du capital social (en excluant la dilution passive), il devrait faire en sorte que l'un des administrateurs nommés sur sa proposition démissionne ; s'il venait à détenir moins de 10 % du capital social (en excluant la dilution passive), il devrait faire en sorte que l'administrateur restant nommé sur sa proposition démissionne.

Le Pacte ArcelorMittal fixe certains droits et obligations en matière de gouvernance ainsi que de cession des titres de la Société par ArcelorMittal.

ArcelorMittal aura également le droit de proposer au Conseil d'administration la nomination d'un censeur (avec voix consultative uniquement), tant qu'il détiendra au moins 20% du capital social. Le censeur proposé par ArcelorMittal sera convoqué et habilité à participer aux séances du conseil d'administration de Vallourec dès lors que celui-ci est composé d'au moins 10 administrateurs. Si le Conseil d'administration est composé de moins de 10 administrateurs, le censeur proposé par ArcelorMittal ne pourra participer aux séances du Conseil d'administration que si l'un des deux administrateurs, dont la nomination a été proposée par ArcelorMittal, est absent.

Le Président-directeur général de Vallourec s'engagera, tant qu'ArcelorMittal détiendra au moins 10% du capital social de Vallourec, à proposer au Conseil d'administration la nomination de l'un des administrateurs proposés par ArcelorMittal en qualité de membre du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et de la gouvernance.

5.3.3.2 Restrictions aux transferts

- Restrictions aux cessions d'actions : ArcelorMittal s'interdit de céder sur le marché, au cours d'une même séance de bourse, un nombre d'actions de Vallourec représentant plus de 25% du volume quotidien moyen d'actions échangées au cours des 30 jours de bourse précédant la date de la cession envisagée (sous réserve de certaines exceptions, notamment transfert à des affiliés, apport à une offre publique ou transfert en cas d'offre publique, en cas de distribution par ArcelorMittal à ses actionnaires ou en cas de rachat d'actions par Vallourec).
- Droit de première offre : Si ArcelorMittal souhaite céder tout ou partie de sa participation à un concurrent de Vallourec (à l'exception d'un transfert à un affilié d'ArcelorMittal ou d'une entité dans laquelle ArcelorMittal détient plus de 25% du capital social), Vallourec bénéficie alors du droit de faire une offre d'achat sur les actions proposées à la vente à un prix fixé par Vallourec (avec une faculté de substitution). Si Vallourec exerce

son droit de première offre, ArcelorMittal ne peut céder les actions concernées à un tiers concurrent qu'à condition que (i) le prix payé par ledit tiers soit supérieur au prix fixé par Vallourec dans son offre d'achat et versé en totalité en numéraire à la date de réalisation de ladite cession, (ii) d'une manière générale, les conditions de cession sont les mêmes ou plus favorables pour ArcelorMittal que celles proposées par Vallourec et (iii) cette cession soit conclue dans un délai de 6 mois suivant l'exercice ou l'expiration (selon le cas) du droit de première offre.

- Obligation d'information préalable : ArcelorMittal s'engage à informer Vallourec en avance de son intention de procéder à une cession de plus de 5% du capital de Vallourec en indiquant le nombre et la catégorie des titres de Vallourec concernés par ladite cession et, dans la mesure du possible, l'identité du cessionnaire potentiel.

5.3.3.3 Concert

ArcelorMittal a déclaré qu'il n'entend pas agir de concert et n'agira pas de concert avec la Société.

Un descriptif des principales dispositions de ces pactes d'actionnaires figure dans les déclarations communiquées à l'Autorité des marchés financiers au titre de la publicité des conventions conclues entre actionnaires, prévue par l'article L. 233-11 du Code de commerce, disponible sur le site internet <http://www.amf-france.org/>.

5.3.3.4 Durée

Le pacte prend fin à la première des dates suivantes (i) 15 ans à compter de sa date de signature, étant précisé qu'il sera renouvelé par tacite reconduction par périodes successives de 5 ans sauf s'il a été dénoncé par l'une des parties au plus tard 6 mois avant la date dudit renouvellement et (ii) la réalisation de l'un des événements suivants :

- la résiliation du pacte par décision de toutes les parties au pacte ; ou
- lorsque ArcelorMittal détiendra (x) moins de 5 % du capital de Vallourec ou (y) plus de 50 % du capital ou des droits de vote de Vallourec.

5.4 Informations boursières

5.4.1 Place de cotation

Les actions de la Société font partie du Compartiment A du marché réglementé Euronext à Paris (code ISIN : FR0013506730-VK). Elles sont éligibles au PEA et admises au Service à règlement différé (SRD).

L'action Vallourec fait partie des actions retenues notamment dans les indices CAC Mid 60, SBF 120 et Next 150.

Les Obligations avril 2032 sont admises aux négociations sur The International Stock Exchange sous les codes CUSIP/ISIN suivants :

- Rule 144A:92023R AA8/US92023RAA86 ; et
- Regulation S:P9682P AA1/USP9682PAA14. (voir supra section 5.2.6 « Titres non représentatifs du capital »).

Les bons de souscription d'actions (BSA) ont été admis aux négociations en 2021 sur Euronext Paris sous le code ISIN : FR00140030K7.

5.4.2 Autres marchés éventuels

Vallourec a mis en place en octobre 2010 un programme sponsorisé d'*American Depositary Receipt* (ADR) de niveau 1 aux États-Unis.

Un ADR est une valeur mobilière libellée en dollars US qui représente les actions d'une société non américaine, ce qui permet à des investisseurs américains de détenir indirectement des actions et de les échanger sur les marchés de valeurs mobilières aux États-Unis. Les ADR Vallourec sont négociables sur le marché de gré à gré américain (marché OTC).

Dans ce cadre, JP Morgan agit comme banque dépositaire pour administrer le programme ADR. Les informations techniques du programme ADR sont disponibles sur le site internet du Groupe, rubrique « Actions et dividendes ». Pour toute question, les porteurs d'ADR peuvent contacter les services de JP Morgan :

- par téléphone au (800) 990-1135 (général) ou au (651) 453-2128 (appel hors USA) ;
- sur internet : www.shareowneronline.com ;
- ou par courrier à l'adresse suivante : EQ Shareowner Services
P.O. Box 64504 St. Paul, MN 55164 – 0504 USA.

5.4.3 Évolution du cours de bourse et de la capitalisation boursière sur cinq ans

Évolution du cours de l'action Vallourec sur cinq ans, comparée au SBF 120 et au Brent



Source : Bloomberg – base 100 au 1^{er} janvier 2021.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la capitalisation boursière de Vallourec sur les cinq dernières années :

En euros	2021*	2022	2023	2024	2025
Nombre d'actions ordinaires en circulation (au 31 décembre)	228 928 428	229 228 999	229 877 070	233 917 225	234 359 146 **
Cours le plus haut	14,53	14,28	14,57	18,20	19,83
Cours le plus bas	6,01	6,59	9,61	12,79	13,55
Cours moyen de l'année (clôture)	8,79	10,43	11,95	15,05	16,49
Dernier cours de l'année	8,80	12,27	14,03	16,42	17,48
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	2 014 570 166	2 812 639 818	3 225 175 292	3 840 920 835	4 096 597 872

Source : Euronext.

* Restructuration financière finalisée au 30 juin 2021

** Les actions de préférence ne sont pas admises aux négociations sur le marché réglementé. Au 31 décembre 2025, elles étaient au nombre de 4 048 247.

5.5 Politique de versement des dividendes

Vallourec maintient en 2026 sa politique de versement de dividende établie en 2025 visant à maintenir un bilan résilient, à l'épreuve des crises, permettant à l'entreprise de conserver une flexibilité financière et stratégique suffisante, ce qui implique :

- d'une part un objectif de maintien de la liquidité disponible du Groupe (à savoir trésorerie, équivalent de trésorerie et lignes bancaires confirmées non utilisées) à plus d'un milliard d'euros ;
- d'autre part une gestion de la trésorerie et de la dette du Groupe permettant de maintenir globalement son levier financier (dette nette/EBITDA) dans un intervalle de +/- 0,5x.

Dans ce cadre et depuis la décision du Conseil d'administration d'établir une politique de retour aux actionnaires lors de sa session du 26 février 2025, Vallourec ambitionne de distribuer 80 à 100 % de sa génération de trésorerie globale annuelle, par le biais de distributions de dividendes et/ou de rachats d'actions.

Ainsi, pour 2026 et sur la base de ses résultats annuels 2025, Vallourec prévoit de verser un dividende intérimaire exceptionnel d'environ 450 millions d'euros. Ce retour aux actionnaires significatif illustre l'engagement de Vallourec à devenir l'une des entreprises, parmi ses pairs, les plus attractives pour ses actionnaires. Cette distribution est à comparer aux 370 millions d'euros versés en 2025. En supposant la poursuite de l'exécution du programme de rachat d'actions de 200 millions d'euros au cours de 19 € par action, et l'hypothèse de l'exercice de

l'ensemble des BSA en circulation, cela représenterait un dividende intérimaire estimé à environ 1,75 € par action, soit une augmentation significative par rapport au dividende de 1,50 € par action distribué en 2025. Ce dividende intérimaire exceptionnel est soumis aux conditions de validation habituelles ainsi qu'à l'approbation du conseil d'administration de Vallourec, en juillet 2026. Son montant dépend également de l'exercice de l'ensemble des BSA en circulation avant leur expiration, le 30 juin 2026.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale du 21 mai 2026 (3^e résolution) de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2025.

Les futurs dividendes et autorisations de rachat d'actions seront évalués annuellement par le Conseil d'administration en tenant compte de tout facteur pertinent futur, et seront soumis à l'approbation des actionnaires. Le Conseil d'administration aura, à sa discrétion, la possibilité d'effectuer des rachats d'actions tout au long de l'année, dans les limites autorisées par la résolution concernée approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle.

La politique de versement de dividendes par Vallourec pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2025 prendra en compte notamment les résultats de Vallourec et sa situation financière mais n'a plus à tenir compte des restrictions applicables au paiement de dividendes liés au prêt garanti par l'État conclu le 30 juin 2021.

Les dividendes par action versés ont été, au titre des cinq derniers exercices, les suivants :

Année de paiement	Nombre de titres rémunérés	Dividende par action	Montant total de la distribution (en million d'euros)
2021	0	0 €	0 €
2022	0	0 €	0 €
2023	0	0 €	0 €
2024	0	0 €	0 €
2025	234 359 146	1,50 €	351 538 719 €

5.6 Politique de communication financière

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. L'équipe Relations Investisseurs a pour mission de leur faciliter l'accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment les activités, les résultats, les perspectives et les développements stratégiques du Groupe.

À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles, et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

5.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires

L'information financière et les supports de communication sont mis à disposition de l'ensemble des actionnaires en version électronique sur le site internet du Groupe (www.vallourec.com), rubrique Investisseurs, véritable base de données de la communication financière du Groupe. Ces supports incluent notamment :

- l'ensemble des informations financières et stratégiques délivrées aux marchés financiers : résultats trimestriels, communiqués de presse, financement, présentations et retransmissions audio des résultats annuels et vidéo de l'Assemblée Générale des actionnaires ;

- l'ensemble des informations réglementées diffusées en conformité avec la directive européenne « Transparence » du 15 décembre 2004 telle qu'amendée, qui comprend notamment :
 - le Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel, le rapport semestriel et le rapport de gestion du Conseil d'administration, déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers,
 - les documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires (avis de convocation, projet de résolutions, bulletin de vote, brochure de convocation).

L'ensemble des communiqués de presse, des présentations et des publications du Groupe est également disponible dans la rubrique média.

5.6.1.1 Assemblées Générales

L'Assemblée Générale du 22 mai 2025 s'est tenue en présentiel. L'équipe Relations Investisseurs est disponible pour accompagner les actionnaires dans leur démarche de vote et de participation à l'Assemblée.

5.6.1.2 Fil d'informations

Dans le cadre de la diffusion de ses publications, Vallourec donne à ses actionnaires et parties prenantes la possibilité de s'abonner au fil d'informations du Groupe par simple inscription en ligne à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Investisseurs). Le fil d'informations permet de recevoir par voie électronique les notifications concernant les publications financières et les activités du Groupe.

5.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

La Direction des Relations Investisseurs organise, avec les différents membres de la Direction du Groupe, régulièrement et dans le respect des meilleures pratiques de la profession, des réunions avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, incluant les spécialistes ISR (investissement socialement responsable), en France et à l'étranger :

- **chaque trimestre, une conférence téléphonique est organisée** à l'occasion de la publication des résultats financiers, durant laquelle la Direction Générale présente les résultats et répond aux questions des analystes. La présentation de cette conférence téléphonique est disponible sur le site internet du Groupe ;
- **régulièrement, Vallourec participe à des événements consacrés aux investissements socialement responsables (ISR).** Ces rencontres avec des fonds d'investissement et des

analystes ISR participent à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable ; **ponctuellement, un « Capital Markets Day » ou Journée Investisseurs est organisé.** Le 12 septembre 2023, le Groupe a organisé un *Capital Markets Day* à Londres. Au cours de cet événement, les principaux dirigeants de Vallourec ont présenté les nouvelles orientations stratégiques de Vallourec, des projets en cours et des priorités en matière d'allocation de capital.

- Le webcast ainsi que la présentation sont disponibles sur le site internet du Groupe.

Par ailleurs, **de nombreuses rencontres sont organisées tout au long de l'année entre la Direction du Groupe et la communauté financière.**

5.6.3 Relations avec les actionnaires individuels

Le Groupe souhaite promouvoir un dialogue soutenu avec ses actionnaires individuels et renforcer les liens de confiance et de proximité qu'il a noués avec eux. Ce dialogue aide également Vallourec à mieux appréhender les préoccupations de ses actionnaires individuels et à répondre à leurs attentes.

À cet effet et à travers divers supports complémentaires, des moyens de communication spécifiques ont été développés :

- une section actionnaires individuels au sein de la rubrique Investisseurs du site internet du Groupe (www.vallourec.com) ;
- des parutions d'avis financiers conformément à la réglementation en vigueur (publication des résultats, convocation à l'Assemblée Générale) ;

- un numéro vert dédié aux actionnaires individuels (0805 65 10 10, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine) qui leur permet d'accéder à des informations telles que l'agenda financier, ou d'être mis en relation avec l'équipe des Relations Investisseurs ou Uptevia, dans le cas où l'actionnaire est inscrit au nominatif ou intéressé par une inscription de cette nature ;
- un fil d'information permettant de recevoir par voie électronique les notifications de communiqués de presse, les notifications de publications financières par simple inscription en ligne sur www.vallourec.com (rubrique Investisseurs) ;
- enfin, l'équipe Relations Investisseurs se tient disponible en permanence pour répondre aux questions des actionnaires.

5.6.3.1 Inscription au nominatif pur

Vallourec propose à ses actionnaires de bénéficier de l'inscription de leurs titres au nominatif pur, offrant les avantages suivants :

- **la gratuité de la gestion** : les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droit de garde, ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres tels que :
 - la conversion au porteur, le transfert de titres,
 - les changements de situations juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
 - les opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
 - le paiement des dividendes ;
- **la garantie d'une information personnalisée** : l'actionnaire au nominatif pur bénéficie d'une information personnalisée portant sur :
 - la convocation aux Assemblées Générales, avec envoi systématique de l'avis de convocation et du formulaire unique de vote par correspondance et par procuration, et, sur demande, l'envoi d'une carte d'admission et des documents d'information légaux,
 - la gestion des titres (passage des ordres d'achat, de vente...), les opérations sur titres organisées par Vallourec, etc. À cet effet, ainsi que pour d'autres renseignements, une équipe d'opérateurs dédiés est à la disposition des actionnaires au +33 1 49 37 82 36 depuis l'étranger, ou 08 00 00 75 35 depuis la France de 9:00 à 18:00, du lundi au vendredi (heure de Paris) ;

- **un accès facilité à l'Assemblée Générale** : tout actionnaire nominatif est invité de droit à l'Assemblée Générale et, pour voter, ce dernier n'a pas à demander au préalable une attestation de participation ;
- un site dédié en ligne pour les actionnaires au nominatif pur, Uptevia Investors, accessible à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com>

Ce site permet de :

- gérer ses avoirs,
- passer des ordres,
- avoir accès à la plateforme Votaccess pour participer à l'Assemblée Générale,
- télécharger directement en ligne toute la communication relative aux avoirs (relevés de portefeuille, avis d'opérations...).

De plus amples informations concernant le nominatif pur et les formulaires d'inscription peuvent être obtenues auprès d'Uptevia :

- par courrier à l'adresse suivante :

UPTEVIA

CTO Relations Actionnaires La Défense – Cœur Défense Tour A, 90-110, esplanade du Général-de-Gaulle, 92400 Courbevoie ;

- par téléphone au : +33 1 49 37 82 36 depuis l'étranger, 08 00 00 75 35 depuis la France ;
- par un site dédié en ligne pour les actionnaires au nominatif administré, Vote AG accessible à l'adresse <https://www.voteag.com> qui donne accès direct à la plateforme de vote Votaccess pour participer à l'AG.

5.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière

Direction des Relations Investisseurs

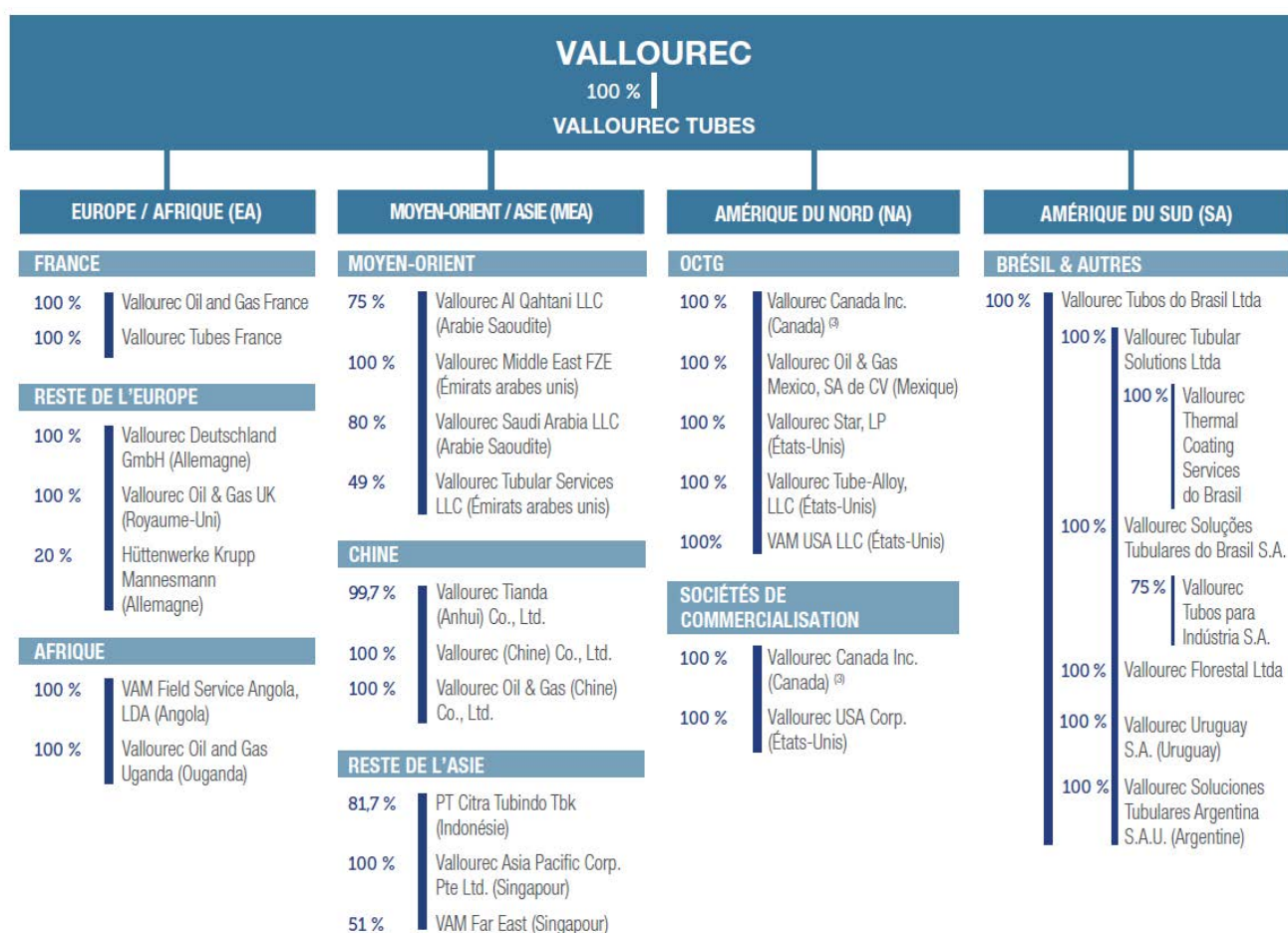
- Adresse : 12, rue de la Verrerie – 92190 Meudon – France
- Téléphone : 0805 65 10 10
- E-mail : investor.relations@vallourec.com ou actionnaires@vallourec.com

5.6.5 Calendrier financier 2026 (indicatif)

27 février 2026	Publication des résultats du 4 ^e trimestre et de l'exercice 2025
13 mai 2026	Publication des résultats du 1 ^{er} trimestre 2026
21 mai 2026	Assemblée Générale des actionnaires
30 juillet 2026	Publication des résultats du 2 ^e trimestre et du 1 ^{er} semestre 2026
20 novembre 2026	Publication des résultats du 3 ^e trimestre et des neuf premiers mois 2026

5.7 Périmètre du Groupe

5.7.1 Organigramme juridique du groupe Vallourec au 31 décembre 2025 ⁽¹⁾⁽²⁾



(1) En pourcentage de détention, directe ou indirecte, du capital et des droits de vote.

(2) Les sociétés Vallourec Nigeria Ltd, Vallourec Oil & Gas Nigeria Ltd et Vallourec Oil & Gas Kenya sont en sommeil.

(3) Vallourec Canada Inc. exerce à la fois des activités OCTG et de commercialisation.

5.7.2 Modifications du périmètre du Groupe en 2025

Les principales variations de périmètre intervenues au cours de 2025 sont les suivantes :

- le 27 janvier 2025, la radiation de Vallourec Italiana, une filiale du Groupe située en Italie, à l'issue de la liquidation amiable, a été finalisée ;
- le 27 mai 2025, Vallourec Umbilicals est entrée en procédure de liquidation anticipée ;
- le 4 juin 2025, Vallourec Tubular Solutions a finalisé l'acquisition de Vallourec Thermal Coating Services do Brasil ;
- le 24 juillet 2025, Vallourec Tubes a finalisé la cession de sa filiale Serimax ;
- le 28 août 2025, Vallourec Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd est entrée en procédure de liquidation anticipée.



6

+ 2025 Commentaire sur l'exercice

6.1	Résultats des activités	292	6.3	Résultats sociaux	302
6.1.1	Résultats consolidés du Groupe	292	6.3.1	Changements de périmètre	303
6.1.2	Flux de trésorerie et situation financière	298			
6.2	Perspectives	301			
6.2.1	Perspectives du Groupe pour l'exercice 2026	301			
6.2.2	Principales hypothèses	301			

6.1 Résultats des activités

6.1.1 Résultats consolidés du Groupe

6.1.1.1 Compte de résultat

COMPARAISON DE L'EXERCICE 2025 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2024

Données consolidées (en milliers d'euros)	2024	2025	Variation
Chiffre d'affaires	4 033 919	3 808 768	-6%
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	(2 845 008)	(2 679 468)	-6%
Marge industrielle	1 188 911	1 129 300	-5%
(en % du CA)	29%	30%	0,2 p.p.
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche ^(a)	(350 830)	(331 676)	-5%
(en % du CA)	(9)%	(9)%	— p.p.
Autres	(5 933)	21 202	-457%
Résultat brut d'exploitation	832 148	818 826	-2%
(en % du CA)	21%	21%	0,9 p.p.
Amortissements industriels	(183 006)	(158 610)	-13%
Amortissements et autres dépréciations	(43 977)	(38 084)	-13%
Dépréciations d'actifs	(21 830)	36 484	-267%
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	43 065	(65 939)	-253%
Résultat d'exploitation	626 400	592 677	-5%
Résultat financier	(10 932)	(49 791)	355%
Résultat avant impôts	615 468	542 887	-12%
Impôts sur les bénéfices	(143 015)	(164 364)	15%
Quote part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	399	(1 025)	n.a.
RÉSULTAT NET	472 852	377 498	-20 %
Part des participations ne donnant pas le contrôle	20 785	(22 869)	-210%
Résultat net, part du Groupe	452 067	354 629	-22%
Résultat net par action (€)	2,0	1,5	-25%
Résultat net dilué par action (€)	1,9	1,4	-26%
Nombre d'actions en circulation (en millions)	230	234	2%
Nombre d'actions diluées (en millions)	244	250	2%

(a) Avant amortissements.

6.1.1.2 Production expédiée

PRODUCTION DE TUBES EXPÉDIÉE

Le tableau ci-après présente une synthèse de la production de tubes vendue par Vallourec, exprimée en milliers de tonnes :

En milliers de tonnes	2024	2025	Variation
1 ^{er} trimestre	292	314	7 %
2 ^e trimestre	351	293	-17 %
3 ^e trimestre	292	303	4 %
4 ^e trimestre	362	335	-8 %
TOTAL	1 297	1 244	-4 %

Au cours de l'exercice 2025, la production de tubes a diminué de 4 %, principalement en raison de la baisse des volumes expédiés en Europe, en Afrique et en Amérique du Sud, partiellement compensée par l'augmentation des volumes expédiés au Moyen-Orient.

PRODUCTION VENDUE DE MINERAI DE FER

En millions de tonnes	2024	2025	Variation
1 ^{er} trimestre	1,4	1,6	15 %
2 ^e trimestre	1,4	1,6	16 %
3 ^e trimestre	1,3	1,6	18 %
4 ^e trimestre	1,3	1,5	13 %
TOTAL	5,4	6,3	16 %

Sur l'exercice 2025, la production vendue de minerai de fer s'est élevée à 6,3 millions de tonnes, en hausse de 16 % par rapport à l'année précédente. Cette amélioration s'explique principalement par le démarrage réussi de la Phase 1 du projet d'extension de la mine fin 2024.

6.1.1.3 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

Sur l'exercice 2025, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 3 808 millions d'euros, en baisse de 6 %. À taux de change constants, la variation annuelle s'établit à - 1 %. En 2025, la baisse du chiffre d'affaires reflète un effet volume de - 4 % et un

effet change de - 5 %, partiellement compensés par une augmentation des volumes dans le segment Mine & Forêts et un effet prix/mix de + 1 %.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TRIMESTRE

En milliers d'euros	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
2024	990 112	1 084 611	894 470	1 064 726	4 033 919
2025	991 061	863 376	911 241	1 043 091	3 808 768
Variation en %, comparée à l'année précédente	— %	-20%	+2%	-2%	-6%
dont effet volumes	+7%	-17%	+4%	-5%	-16%
dont effet prix/mix	-8%	-1%	— %	-8%	-2%
dont impact lié au segment Mine & Forêts	+2%	+3%	+3%	-0,4%	-1%
dont effet de change	-1%	-6%	-6%	-3%	-2%

Au premier trimestre 2025, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 991 millions d'euros, globalement constant par rapport au premier trimestre 2024 (+ 1,3 % à taux de change constants). La baisse du chiffre d'affaires du Groupe reflète un effet volume de + 7 %, principalement lié à la hausse des livraisons au Moyen-Orient et en Amérique du Nord, un effet prix/mix de - 8 %, une augmentation liée au segment Mine & Forêts de + 2 % et un effet change de - 1 %.

Au deuxième trimestre 2025, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 863 millions d'euros, en baisse de 20 % par rapport au deuxième trimestre 2024 (- 15 % à taux de change constants). La variation du chiffre d'affaires du Groupe reflète un effet volume de - 17 %, un effet prix/mix de - 1 %, une augmentation liée au segment Mine & Forêts de + 3 %, et un effet change de - 6 %. La comparaison d'une année sur l'autre est particulièrement affectée par d'importants volumes à forte valeur ajoutée facturés au T2 2024, ce qui ne s'est pas reproduit au T2 2025.

Au troisième trimestre 2025, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 911 millions d'euros, en hausse de 2 % par rapport au troisième trimestre 2024 (+ 7 % à taux de change constants). La variation du chiffre d'affaires du Groupe reflète un effet volume de + 4 %, un effet prix/mix neutre, une augmentation liée au segment Mine & Forêts de + 3 %, et un effet change de - 6 %.

Au quatrième trimestre 2025, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 1 043 millions d'euros, en baisse de 2 % par rapport au quatrième trimestre 2024 (+ 4 % à taux de change constants). Cette variation s'explique par un effet volume de - 8 % et un effet de change défavorable de - 6 %, qui ont plus que contrebalancé une amélioration de + 11 % de l'effet prix/mix et un effet positif mineur dans le segment Mine & Forêts.

⁽¹⁾ Les données présentées « à taux de change constants » sont calculées en neutralisant l'effet de conversion en euro du chiffre d'affaires des sociétés du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. L'effet de change de conversion est neutralisé par l'application des taux de change 2024 au chiffre d'affaires 2025 de ces sociétés. En revanche, l'effet de change de transaction – en raison des expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines filiales du Groupe dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle – n'est pas neutralisé.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique entre 2024 et 2025 :

En milliers d'euros	2024	% du chiffre d'affaires	2025	% du chiffre d'affaires	Variation 2024/2025 à taux de change courants	Variation 2024/2025 à taux de change constants
Europe	227 520	5,6%	148 332	3,9%	-35%	-34%
Amérique du Nord	1 566 655	38,8%	1 432 405	37,6%	-9%	-4%
Amérique du Sud	589 623	14,6%	559 665	14,7%	-5%	+3%
Asie	412 105	10,2%	381 848	10,0%	-7%	-4%
Moyen-Orient	734 065	18,2%	779 289	20,5%	+6%	+11%
Reste du monde	256 140	6,3%	224 147	5,9%	-12%	-12%
TOTAL TUBES	3 786 108	93,9%	3 525 685	92,6%	-7 %	-4 %
Mine & Forêts	289 675	7,2%	339 952	8,9%	17%	27%
Holding et Divers	192 885	4,8%	171 957	4,5%	-11%	-10%
Opérations intersecteurs	(234 749)	(5,8%)	(228 826)	(6,0%)	-3%	— %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	4 033 919	100,0%	3 808 768	100,0%	-6%	-1%

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans ce tableau peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

En 2025, le chiffre d'affaires du segment Tubes a reculé de 7 % par rapport à l'exercice 2024. Le chiffre d'affaires réalisé en Amérique du Nord a diminué de 9 %. Le chiffre d'affaires réalisé en Amérique du Sud a diminué de 5 %. Le chiffre d'affaires réalisé au Moyen-Orient a augmenté de 6 %. Les volumes expédiés ont baissé de 4 %, tandis que le prix de vente moyen a reculé de 3 % par rapport à l'exercice 2024, passant de 2 919 euros la tonne à 2 834 euros la tonne.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente la décomposition du chiffre d'affaires du Groupe par activité en 2024 et 2025 :

En milliers d'euros	2024	2025	% de variation à taux de change courants	% de variation à taux de change constants (a)
Pétrole & Gaz et Pétrochimie	3 187 359	2 953 964	-7 %	-3 %
Industrie	379 527	320 200	-16 %	-9 %
Production d'énergie électrique et autres	219 222	251 522	+15%	+20 %
TOTAL TUBES	3 786 108	3 525 685	-7%	-3%
Mine & Forêts	289 675	339 952	+17%	+27%
Holding et Divers	192 885	171 957	-11%	-10%
Opérations intersecteurs	(234 749)	(228 826)	-3%	— %
TOTAL	4 033 919	3 808 768	-6%	-1%

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans le tableau ci-dessus peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

(a) La variation à taux de change constants se définit comme la variation du chiffre d'affaires entre deux périodes en convertissant le chiffre d'affaires des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro au taux moyen cumulé de la période précédente. Il n'intègre pas les impacts de change sur les opérations de ventes conclues par certaines des filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle, cet impact étant intégré dans les effets prix/mix.

Le chiffre d'affaires du segment Pétrole & Gaz et Pétrochimie a reculé de 7 %. Le chiffre d'affaires du segment Industrie a diminué de 16 %. Le chiffre d'affaires du segment Production d'Énergie électrique et autres a augmenté de 15 %.

Le chiffre d'affaires du segment Mine & Forêts a progressé de 17 %. Cette amélioration s'explique principalement par le démarrage réussi de la Phase 1 du projet d'extension de la mine fin 2024.

6.1.1.4 Résultat brut d'exploitation

Sur l'exercice 2025, le résultat brut d'exploitation (RBE) a atteint 819 millions d'euros, contre 832 millions d'euros sur l'exercice 2024. Il s'est élevé à 21,5 % du chiffre d'affaires, contre 20,6 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2024.

Le RBE du segment Tubes s'est élevé à 682 millions d'euros, soit une baisse de 12 % par rapport à l'exercice 2024, le mix et les prix plus élevés étant plus que contrebalancés par l'impact de volumes plus bas, des effets de change et d'autres éléments.

Le RBE du segment Mine & Forêts s'est élevé à 171 millions d'euros, contre 108 millions d'euros en 2024. Cette amélioration s'explique principalement par le démarrage réussi de la Phase 1 du projet d'extension de la mine fin 2024 et par un impact positif moindre de la réévaluation périodique des forêts.

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux composants du résultat brut d'exploitation en 2024 et 2025.

En milliers d'euros	2024	2025	Variation
Chiffre d'affaires	4 033 919	3 808 768	-6 %
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	(2 845 008)	(2 679 468)	-6 %
Marge industrielle	1 188 911	1 129 300	-5 %
(en % du CA)	29,5%	29,7%	0,2 p.p.
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	(350 830)	(331 676)	-5 %
(en % du CA)	(8,7 %)	(8,7 %)	— p.p.
Autres	(5 955)	21 202	-456 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	832 126	818 826	-2 %
(en % du CA)	20,6 %	21,5 %	0,9 p.p.

(a) Avant amortissements.

MARGE INDUSTRIELLE

La marge industrielle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts industriels des produits vendus (hors amortissements).

Sur l'exercice 2025, la marge industrielle s'élève à 1 129 millions d'euros, soit 29,6 % du chiffre d'affaires, représentant une baisse de 5 % par rapport à l'exercice 2024, due principalement à une diminution des volumes de tubes expédiés.

Le tableau suivant présente la décomposition des coûts industriels des produits vendus (hors amortissements) en 2024 et 2025 :

En milliers d'euros	2024	2025	Variation
Coûts directs sur ventes	242 084	219 996	-9 %
Coûts des matières premières consommées	1 144 073	1 127 558	-1 %
Coûts de la main-d'œuvre	568 320	533 927	-6 %
Autres coûts industriels ^(a)	873 649	760 308	-13 %
Variation de stocks part non-matière	16 882	37 679	na
TOTAL	2 845 008	2 679 468	-6%

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

COÛTS ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX ET DE RECHERCHE

En 2025, les coûts administratifs, commerciaux et de recherche s'élèvent à 332 millions d'euros et représentent 8,7 % du chiffre d'affaires, contre 351 millions d'euros (8,7 % du chiffre d'affaires) au cours de l'exercice 2024.

Le tableau suivant présente la décomposition des coûts administratifs, commerciaux et de recherche (hors amortissements) en 2024 et 2025 :

En milliers d'euros	2024	2025	Variation
Frais de recherche et développement	32 334	31 904	+9 %
Frais commerciaux et dépenses de marketing	57 566	48 572	-12 %
Frais généraux et administratifs	260 930	251 200	+8%
TOTAL	350 830	331 676	+5%

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont réparties entre les coûts industriels des produits vendus, les coûts administratifs, commerciaux et de recherche, et les autres charges d'exploitation. En 2025, les charges de personnel se sont élevées à 707 millions d'euros, contre 810 millions d'euros en 2024. Les charges de personnel se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2025	Variation
Salaires et traitements	606 637	537 388	-11 %
Intéressement et participation	13 172	30 837	+134 %
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	41 291	4 106	-90%
Charges sociales	148 701	135 156	-9 %
TOTAL	809 801	707 487	-13%

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2025 étaient de 12 269 collaborateurs, contre 13 202 collaborateurs au 31 décembre 2024 :

Effectif de clôture des sociétés intégrées au 31 décembre	2024	2025	Variation
Cadres	2 630	2 490	(140)
ATAM	1 693	1 641	(52)
Ouvriers	8 879	8 138	(741)
TOTAL	13 202	12 269	(933)

Pour plus de détails sur les effectifs, se référer à la section 2.2.1 « Effectifs du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel.

6.1.1.5 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation atteint 593 millions d'euros au cours de l'exercice 2025, contre 626 millions d'euros en 2024. La diminution est principalement imputable à un RBE plus faible et à des gains sur cessions d'actifs en recul par rapport à l'année précédente. En 2024, Vallourec a enregistré un bénéfice de 139 millions d'euros lié à la cession du site de production de Düsseldorf-Rath.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements industriels s'élèvent à 159 millions d'euros en 2025, en baisse de 24 millions d'euros par rapport aux 183 millions d'euros enregistrés en 2024. Les amortissements non industriels (recherche et développement, commercial et administratif) et les amortissements des droits d'utilisation représentent une charge de 38 millions d'euros en 2025, contre une charge de 44 millions d'euros en 2024.

Les charges d'amortissements se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2025
Amortissements industriels	(183 006)	(158 609)
Amortissements des droits d'utilisation	(30 020)	(25 920)
Amortissements des immobilisations affectées à la recherche et au développement	(1 362)	(1 588)
Amortissements - frais commerciaux et dépenses de marketing	(116)	(117)
Amortissements - frais généraux et administratifs	(12 479)	(10 460)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	(226 983)	(196 694)

CESSIONS D'ACTIFS, RESTRUCTURATION ET ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Les cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2025
Mesures d'adaptation (nettes des dépenses et provisions)	(29 077)	(1 405)
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres éléments non récurrents	72 141	(64 534)
TOTAL	43 065	(65 939)

En 2025, les cessions d'actifs, restructuration et autres éléments non récurrents ont représenté un coût de 65 millions d'euros. En 2024, les cessions d'actifs, restructuration et autres éléments non récurrents ont représenté un bénéfice de 43 millions d'euros, en raison d'un gain de 139 millions d'euros réalisé sur la cession du site de production de Düsseldorf-Rath.

DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

Les dépréciations d'actifs se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2025
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	(17 744)	(36 484)
Autres dépréciations d'actifs	(4 086)	—
TOTAL	(21 830)	(36 484)

En 2025, la charge de dépréciation s'élève en net à 36 millions d'euros, contre 22 millions d'euros en 2024.

6.1.1.6 Résultat financier

Au cours de l'exercice 2025, le résultat financier s'établit à - 50 millions d'euros, contre - 11 millions d'euros en 2024.

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2025	Variation
Produits financiers	34 572	29 081	-5 491
Charges d'intérêts	(13 891)	(66 750)	-52 859
Coût financier net	20 681	(37 489)	-58 170
Autres charges et produits financiers	(17 588)	819	+18 407
Charges d'intérêts sur contrats de location	(10 188)	(9 909)	+279
Autres charges d'actualisation	(3 837)	(3 212)	+625
RÉSULTAT FINANCIER	(10 932)	(49 791)	(38 859)

6.1.1.7 Impôt sur les bénéfices

En 2025, l'impôt sur les bénéfices s'est établi à - 164 millions d'euros, contre - 143 millions d'euros en 2024.

6.1.1.8 Résultat net

Le résultat net, part du Groupe, est positif au cours de l'exercice 2025, et s'établit à 355 millions d'euros, contre 452 millions d'euros en 2024.

Le bénéfice par action diluée s'élève à 1,42 euro en 2025, contre 1,86 euro en 2024, reflétant la variation du résultat net.

6.1.2 Flux de trésorerie et situation financière

6.1.2.1 Analyse des flux de trésorerie

En millions d'euros	2024	2025	Variation
Résultat brut d'exploitation (RBE)	832	819	-13
Éléments du RBE sans impact sur la trésorerie	(9)	(48)	-39
Flux de trésorerie liés au résultat financier	(113)	(44)	69
Païement de taxes	(113)	(140)	-27
Flux de trésorerie opérationnel ajusté	597	587	-10
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité [+ baisse, (hausse)]	112	187	75
Investissements industriels bruts	(167)	(176)	-9
Écarts de change	79	(69)	-148
Flux de trésorerie disponible ajusté	622	529	-93
Charges de restructuration et autres éléments non récurrents	(301)	(145)	156
Cessions d'actifs et autres éléments ayant un impact sur la trésorerie	214	21	-193
GÉNÉRATION DE TRÉSorerie GLOBALE	534	405	-129
Retour aux actionnaires	—	(370)	-370
GÉNÉRATION DE TRÉSorerie GLOBALE APRÈS RETOUR AUX ACTIONNAIRES	534	35	-499
Ajustement de la dette nette d'éléments sans impact sur la trésorerie	57	(17)	-74
Variation de l'endettement net [+ baisse, (hausse)]	592	18	-574

Pour l'exercice 2025, le flux de trésorerie opérationnel ajusté s'est élevé à 587 millions d'euros, contre 597 millions d'euros pour l'exercice 2024. Cette légère baisse reflète un RBE moins élevé et une hausse des paiements d'impôts et des éléments sans impact sur la trésorerie, compensés en partie par une baisse des frais financiers.

En 2025, le flux de trésorerie disponible ajusté s'élève à 529 millions d'euros, contre 622 millions d'euros en 2024, reflétant principalement l'impact des écarts de change, qui n'est que partiellement compensé par l'évolution favorable du besoin en fonds de roulement.

Pour l'exercice 2025, la génération de trésorerie globale s'élève à 405 millions d'euros, contre 534 millions d'euros enregistrés pour l'exercice 2024, les charges de restructuration et les éléments non récurrents ayant diminué de plus de moitié d'une année sur l'autre, passant de 301 millions d'euros en 2024 à 145 millions d'euros en 2025. Les cessions d'actifs ont été par ailleurs nettement moins importantes en 2025, s'élevant à 21 millions d'euros contre 214 millions d'euros en 2024.

6.1.2.2 Investissements industriels

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins liés :

- à la sécurité du personnel et des installations, au respect des obligations légales telles que celles liées à la sécurité et à l'environnement ;
- à la maintenance et, le cas échéant, au remplacement des équipements obsolètes ;
- à l'amélioration des performances économiques des unités de production et de la qualité des produits du Groupe ;
- à l'innovation pour de nouveaux produits ou services, ainsi qu'à la digitalisation ;
- au développement des activités par croissance interne et externe ;
- à la restructuration dans le cadre du plan New Vallourec.

Il est très important pour le Groupe que la sécurité, les conséquences environnementales et les économies d'énergie soient mises en avant, dans l'ensemble de ses projets d'investissements.

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus de planification initiale (Front-End Loading) ad hoc comprenant systématiquement une analyse de rentabilité et une analyse des risques, afin de garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur les capitaux employés.

Pour les projets d'un montant supérieur à 1 million d'euros, le processus d'autorisation des investissements est renforcé par la mise en œuvre des actions suivantes :

- une préparation individualisée à travers trois étapes de Front-End Loading ;
- une qualification à chacune des trois étapes par un Comité de qualification regroupant les experts du Groupe. Au cours de ce processus, les fondamentaux des projets (sécurité, hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) sont examinés de façon systématique et approfondie ;
- une autorisation à chacune des trois étapes par le Directeur des Investissements et le Senior Vice-Président du segment Process et Ingénierie. Un Comité réunissant les membres du Comité exécutif concernés autorise les projets d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Au cours de ces Comités, il est vérifié que les projets sont alignés avec la stratégie du Groupe, qu'ils présentent la rentabilité requise et qu'ils respectent l'enveloppe budgétaire globale.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2024-2025

Ces dernières années, les programmes d'investissements industriels se sont principalement concentrés sur la rationalisation des outils de production, l'amélioration de la sécurité, de la qualité et du niveau de maîtrise des procédés, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle, l'accroissement des capacités de finition des produits premium et la réduction des coûts de production.

Au cours des deux derniers exercices, la répartition des investissements a été la suivante :

Investissements industriels hors variations de périmètre (corporels, incorporels et biologiques)

En milliers d'euros	2024	2025
Europe	8 750	14 032
Amérique du Nord	40 384	54 350
Amérique Centrale et du Sud	105 970 ^(a)	97 912 ^(b)
Asie	10 574	14 710
Autres	153	106
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ^(c)	165 831	181 110
<i>Dont investissements décaissés au cours de l'exercice</i>	<i>166 678</i>	<i>175 893</i>

(a) Dont 12,3 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(b) Dont 15,5 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(c) La différence entre les investissements décaissés au cours de l'exercice et le total des investissements industriels correspond à la variation des dettes fournisseurs d'immobilisation.

Les programmes les plus importants réalisés ou à réaliser en 2024, 2025 et 2026 sont listés ci-dessous :

2024

En 2024, les dépenses d'investissement se sont élevées à 166 millions d'euros, en baisse par rapport à l'exercice 2023, en raison de la réduction des dépenses majeures au Brésil liées au plan New Vallourec.

Les principaux investissements réalisés en 2024 ont été :

- le lancement de la Phase 1 du projet d'extension de la mine ;
- le vaste reconditionnement de l'usine de pellets au Brésil ;
- l'achèvement du plan New Vallourec pour mettre en service les améliorations des outils de production dans les usines brésiliennes ;
- l'achèvement de l'augmentation de la capacité de production premium en Arabie saoudite ;
- de nombreux projets visant à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de numérisation, de maintenance et de restauration des équipements, ainsi que d'amélioration de la sécurité du personnel et des installations.

2025

En 2025, les dépenses d'investissement se sont élevées à 181 millions d'euros, en hausse par rapport à l'exercice 2024, en raison de la réduction des dépenses majeures aux États-Unis et dans les mines au Brésil.

Les principaux investissements réalisés en 2025 ont été :

- le démarrage d'un investissement dans une nouvelle ligne de filetage pour VAM® SPRINT en Amérique du Nord ;
- le lancement du remplacement d'une ligne de filetage obsolète en Amérique du Nord ;

- l'achèvement de la Phase 1 du projet d'extension de la mine ;
- de nombreux projets visant à améliorer la productivité et les coûts pour continuer de soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de numérisation, de maintenance et de restauration des équipements ;
- des projets fortement axés sur l'amélioration de la sécurité du personnel et des installations.

2026

L'enveloppe d'investissements pour 2026 devrait être comprise entre 175 et 200 millions d'euros. Le budget 2026 couvre notamment :

- le démarrage d'un investissement dans une nouvelle ligne de production de tubes Cleanwell®, en Amérique du Sud ;
- le lancement d'un investissement dans une ligne de production de revêtement de tubes pour Project Line Pipes en Amérique du Sud ;
- le lancement d'un investissement dans un programme d'amélioration des performances d'une aciérie en Amérique du Sud ;
- l'achèvement d'un investissement dans une nouvelle ligne de filetage pour VAM® SPRINT en Amérique du Nord ;
- l'achèvement du remplacement d'une ligne de filetage obsolète en Amérique du Nord ;
- de nombreux projets visant à améliorer la productivité et les coûts pour continuer de soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de numérisation, de maintenance et de restauration des équipements ;
- des projets toujours fortement axés sur l'amélioration de la sécurité du personnel et des installations.

6.1.2.3 Liquidité et endettement

Au 31 décembre 2025, la dette financière brute consolidée s'est élevée à 862 millions d'euros, dont 809 millions d'euros de dette financière à moyen et à long terme, et 53 millions d'euros de dette financière courante. À la même date, le Groupe disposait de 965 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. La trésorerie nette atteint 39 millions d'euros fin 2025, contre 21 millions d'euros fin 2024, soit une amélioration de 18 millions d'euros après les 370 millions d'euros de retour aux actionnaires versés au deuxième trimestre 2025.

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a aucun remboursement significatif de dette prévu avant juin 2027.

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mise en place en Europe, sur Vallourec S.A. et, dans une moindre mesure, sur des filiales aux États-Unis et au Brésil. En 2024, le Groupe a obtenu

une ligne de crédit bancaire confirmée (RCF) d'un montant de 550 millions d'euros non tirée à échéance juin 2029, ainsi que le renouvellement et l'extension d'une ligne de crédit confirmée, d'une maturité de 5 années, adossée à des actifs de ses filiales nord-américaines pour 350 millions de dollars US. Au 31 décembre 2025, ces deux instruments n'étaient pas tirés, à l'exception de 13,3 millions de dollars US de lettre de crédit et autres engagements émis dans le cadre de la ligne de crédit adossée à des actifs.

La recherche de financement sur les marchés de capitaux a été entièrement menée par Vallourec S.A. En septembre 2025, Vallourec a procédé au remboursement partiel de 10 % de ses obligations senior sur 8 ans (820 millions de dollars, 7,5 %) pour un montant de 82 millions de dollars. L'encours de ces obligations est donc de 738 millions de dollars US.

Le tableau suivant présente les principales dettes financières du Groupe aux 31 décembre 2024 et 2025 :

En milliers d'euros	2024	2025
Emprunt obligataire 5 ans (8,500 %) en EUR - échéance 2026	—	—
Emprunt obligataire 8 ans (7,500 %) en dollars US - échéance 2032	771 362	613 767
PGE (1,837 %) - échéance 2027	176 165	183 164
ACC ACE ^(a)	38 584	32 921
Autres ^(b)	116 816	32 116
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE	1 102 927	861 968
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 103 276	964 767
Juste valeur des swaps de devises ^(c)	(20 931)	63 444
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE	(21 280)	(39 355)

(a) Fait référence au programme ACC (Avance sur Contrat de Change) et ACE (Avance sur Dépôts) au Brésil.

(b) Dette financière brute au 31 décembre 2025.

(c) Vallourec a conclu des Cross-Currency Swaps (CCS) à 4 ans pour couvrir l'exposition au risque de change EUR/USD lié à ses Obligations Senior en dollar à maturité 2032. La juste valeur des CCS liés à la couverture EUR/USD du principal des obligations est par conséquent incluse dans la définition de la dette nette.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des dettes à moyen et à long terme du Groupe au 31 décembre 2025. Il exclut 53 millions d'euros de dette court terme au 31 décembre 2025, détaillée en note 7 du chapitre 7.

En milliers d'euros	2024	2025
> 1 an	2 262	185 018
> 2 ans	178 982	1 831
> 3 ans	2 113	1 875
> 4 ans	1 885	2 121
5 ans et plus	777 127	618 538
TOTAL	962 369	809 383

6.1.2.4 Capitaux propres

Les capitaux propres se sont élevés à 2 394 millions d'euros au 31 décembre 2025 par rapport à 2 601 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette baisse de 207 millions d'euros s'explique principalement par 370 millions d'euros de retour aux actionnaires et par une diminution de la réserve de conversion principalement due au renforcement de l'euro par rapport au dollar américain, partiellement contrebalancés par un résultat net de 378 millions d'euros en 2025 (contre un résultat net de 473 millions d'euros en 2024).

6.2 Perspectives

6.2.1 Perspectives du Groupe pour l'exercice 2026

Les résultats annuels 2026 devraient être influencés par les dynamiques suivantes :

Segment Tubes en Amérique du Nord :

- Maintien d'un niveau élevé des volumes de vente grâce aux gains de parts de marché réalisés par Vallourec au cours de l'année 2025.
- Légère baisse à court terme des prix de marché aux États-Unis, avec une amélioration des conditions d'offre et de demande du secteur ouvrant la voie à une reprise potentielle plus tard dans l'année.

Segment Tubes à l'international :

- Baisse des volumes de vente au premier semestre 2026 en raison d'un ralentissement des commandes au second semestre 2025.
- Reprise de l'activité de marchés clés au Moyen-Orient, ouvrant la voie à une augmentation des volumes au second semestre.
- Prix de marchés globalement stables par rapport au second semestre 2025, avec des contrats clients spécifiques soutenant des hausses de prix ciblées.

Segment Mine & Forêts : légère baisse de la production vendue de minerai de fer (environ 5,5 millions de tonnes) par rapport à 2024, en raison d'un process de production optimisé privilégiant la valeur aux volumes.

Les perspectives présentées ci-dessus sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe et ont été établies conformément aux dispositions du Règlement délégué (UE) n° 2019/980, complément du Règlement (UE) n° 2017/1129, et aux recommandations de l'ESMA sur les prévisions. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire. La survenance d'un certain nombre de risques, connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Vallourec et notamment les risques développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Vallourec auprès de l'AMF, y compris ceux répertoriés au chapitre 3.1 « Facteurs de risque » du présent Document d'enregistrement universel, et notamment les risques les plus importants signalés par un astérisque, pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc venir remettre en cause sa capacité à réaliser ses objectifs et prévisions. Le Groupe ne prend donc aucun engagement, et ne donne aucune garantie vis-à-vis de la réalisation des prévisions présentées ci-dessus.

6.2.2 Principales hypothèses

Les perspectives pour l'exercice terminant le 31 décembre 2026 présentées ci-dessus ont été établies sur une base comparable aux informations financières historiques et conformément aux méthodes comptables appliquées dans les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ces perspectives 2026 reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

1. Vallourec fait l'hypothèse d'une stabilité de l'activité de forage et de la demande de tubes dans le monde, ce qui conduit à des prix de marché des OCTG globalement en ligne avec les niveaux actuels.
2. La production de minerai de fer vendue par Vallourec devrait atteindre environ 5,5 millions de tonnes. La rentabilité sera déterminée par les prix de marché du minerai de fer.

3. La stabilité de l'environnement politique, réglementaire et fiscal.

4. La réalisation en continu des mesures d'économies qui permettront au Groupe de continuer à réduire sa base de coûts, ainsi qu'à maintenir un contrôle strict de la trésorerie.

6.3 Résultats sociaux

Le résultat d'exploitation de Vallourec S.A. pour l'exercice 2025 est une perte de 26,1 millions d'euros, contre une perte de 11,3 millions d'euros pour l'exercice 2024. En 2025, ce résultat découle des coûts supportés par la holding (charges de personnel, honoraires d'avocats et de communication, frais d'émission d'emprunt et variation des provisions).

Le résultat financier présente un profit de 205 millions d'euros en 2025, contre un profit de 527 millions d'euros en 2024. Cette baisse s'explique par le versement d'un dividende beaucoup plus faible en 2025 de Vallourec Tubes, qui a représenté 130 millions d'euros, contre 460 millions d'euros en 2024. Le coût financier net est constitué par les frais et intérêts sur emprunts obligataires et billets de trésorerie, les commissions d'engagement des lignes bancaires moyen terme et les produits d'intérêts des financements consentis par Vallourec à Vallourec Tubes.

L'impôt sur les sociétés représente une charge de 0,9 million d'euros.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 178 millions d'euros, contre un bénéfice de 518 millions d'euros en 2024.

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élève à 4 768 148 euros, divisé en 238 407 393 actions de 0,02 euro de nominal chacune.

Les capitaux propres, en baisse de 170 millions d'euros, s'établissent à 6 276 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 6 446 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les dettes financières s'élèvent à 844 millions d'euros, au 31 décembre 2025, contre 1 012 millions d'euros au 31 décembre 2024.

À la connaissance de la Société, l'exercice 2025 n'a généré aucune dépense significative visée à l'article 39-4 du Code général des impôts (CGI).

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, les tableaux ci-après présentent la décomposition au 31 décembre 2025 du solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance.

Échéances (J = 31/12/2025) (en milliers d'euros)	Factures fournisseurs non échues	Échues 0 à 30 jours	Échues 31 à 60 jours	Échues 61 à 90 jours	Échues + 91 jours	Total échues
Montant total des factures concernées TTC	1 066	2	—	20	7	29
Nombre de factures concernées	44	16	8	8	26	58
Pourcentage du montant des ventes TTC	7,7%	— %	— %	0,1 %	0,1%	0,2%
TOTAL	1 066	2	—	20	7	29

Échéances (J = 31/12/2025) (en milliers d'euros)	Créances clients non échues	Échues 0 à 30 jours	Échues 31 à 60 jours	Échues 61 à 90 jours	Échues + 91 jours	Total échues
Montant total des factures concernées TTC	1 590	—	—	—	—	—
Nombre de factures concernées	1	—	—	—	1	—
Pourcentage du montant des ventes TTC	20,5%	— %	— %	— %	— %	— %
TOTAL	1 590	—	—	—	—	—

6.3.1 Changements de périmètre

Les principales variations de périmètre intervenues au cours de 2025 sont les suivantes :

- le 27 janvier 2025, Vallourec Italiana, une société du Groupe située en Italie, a été radiée à la suite de sa liquidation volontaire ;
- le 18 mars 2025, Vallourec Tubes a finalisé l'acquisition de 100% du capital de Vallourec Tubular Solutions Namibia ;
- le 27 mai 2025, Vallourec Umbilicals a entamé une procédure de liquidation anticipée ;
- le 4 juin 2025, Vallourec Tubular Solutions a finalisé l'acquisition de Vallourec Thermal Coating Services do Brasil ;
- le 24 juillet 2025, Vallourec Tubes a finalisé la cession de sa filiale Serimax ;
- le 11 août 2025, Vallourec Mozambique a été créée ;
- le 28 août 2025, Vallourec Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd a entamé une procédure de liquidation anticipée.



7

+ Patrimoine, situation financière, résultats

7.1	Comptes consolidés	306	7.3	Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.	369
7.1.1	Compte de résultat du groupe Vallourec	306	7.3.1	Bilan de la Société	369
7.1.2	État du résultat global	307	7.3.2	Compte de résultat de la Société	370
7.1.3	État des flux de trésorerie	308	7.3.3	Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025	371
7.1.4	État de la situation financière du groupe Vallourec	309			
7.1.5	État de variation des capitaux propres, part du Groupe	310			
7.1.6	Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025	311	7.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	385
7.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	365			

7.1 Comptes consolidés

7.1.1 Compte de résultat du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	2024	2025
Chiffre d'affaires		4 033 919	3 808 768
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	2.3	(2 845 008)	(2 679 468)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche ^(a)	2.3	(350 830)	(331 676)
Autre	2.3	(5 933)	21 202
Résultat brut d'exploitation	2.3	832 148	818 826
Amortissements	2.4	(226 983)	(196 694)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	2.5	(21 830)	36 484
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	2.6	43 065	(65 939)
Résultat d'exploitation		626 400	592 677
Produits financiers	7.1.6	34 572	29 081
Charges d'intérêts	7.1.6	(13 891)	(66 570)
Coût financier net	7.1.6	20 681	(37 489)
Autres charges et produits financiers	7.1.6	(31 613)	(12 302)
Résultat financier	7.1.6	(10 932)	(49 791)
Résultat avant impôts		615 468	542 887
Impôts sur les bénéfices	3.1	(143 015)	(164 364)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	5	399	(1 025)
Résultat net des activités poursuivies		472 852	377 498
Résultat net de l'ensemble consolidé		472 852	377 498
Part des participations ne donnant pas le contrôle	6.1.6	20 785	22 869
Part du Groupe		452 067	354 629
Résultat net par action	6.4	2,0	1,5
Résultat net dilué par action	6.4	1,9	1,4

(a) Avant amortissements.

7.1.2 État du résultat global

En milliers d'euros

	2024	2025
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	472 852	377 498
Variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	6 758	3 442
Impôt correspondant à la variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(544)	710
Éléments non recyclables en compte de résultat	6 214	4 152
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	(91 456)	(273 251)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(64 594)	75 889
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	13 754	(4 602)
Éléments recyclables en compte de résultat	(142 296)	(201 964)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔTS)	(136 082)	(197 813)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	336 770	179 685
Part des participations ne donnant pas le contrôle	22 296	15 112
Part du Groupe	314 474	164 573

7.1.3 État des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2024	2025
Résultat net de l'ensemble consolidé		472 852	377 498
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(399)	1 025
Amortissements et dépréciations	2.7	248 813	160 210
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		3 174	(10 741)
Plus ou moins-values de cessions		(172 288)	(33 506)
Dépenses liées aux paiements en actions		41 291	4 507
Variations des provisions	2.7	(214 433)	(107 007)
Impôts sur les bénéfices	3.1	143 015	164 364
Résultat financier	7.1.6	10 932	49 791
Autres, dont écarts de change nets		17 334	(60 966)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après résultat financier net et impôt		550 292	545 175
Intérêts versés		(97 036)	(61 170)
Intérêts encaissés		34 644	28 777
Impôts payés		(112 701)	(139 768)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie	2.8	112 441	186 846
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		487 640	559 860
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et biologiques	4.6	(166 678)	(175 893)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		205 309	16 299
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		2 825	(17 595)
Cession d'investissements, nette de la trésorerie cédée		—	50 550
Autres flux liés aux opérations d'investissement		29 220	21 048
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		70 676	(105 593)
Augmentation et diminution des fonds propres		—	3 306
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés consolidées		(2 259)	(14 362)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		—	(351 539)
Programme de rachat d'actions		—	(18 614)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		—	(10 000)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	7.1.7	757 850	116 415
Remboursements d'emprunts	7.1.7	(1 135 524)	(196 070)
Remboursement des dettes de location		(31 515)	(26 892)
Autres flux liés aux opérations de financement		8 411	(1 447)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(403 038)	(499 203)
Variation de la trésorerie		155 278	(44 935)
Trésorerie à l'ouverture		898 215	1 026 273
Variation de la trésorerie		155 278	(44 935)
Incidence de la variation des taux de change		(27 220)	(16 571)
Trésorerie à la clôture		1 026 273	964 767

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie en note 7.1, nette des découverts et des concours bancaires courants dont l'échéance est inférieure à trois mois à l'origine.

7.1.4 État de la situation financière du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2024	31 déc. 2025
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	4.3	33 056	34 331
Écarts d'acquisition	4.1	33 712	33 659
Immobilisations corporelles nettes	4.4	1 842 172	1 764 480
Actifs biologiques	4.5	61 237	72 251
Sociétés mises en équivalence	5	16 800	13 611
Autres actifs financiers non courant	7.3	70 655	45 170
Autres actifs non courants	2.8.3	78 873	75 634
Impôts différés	3.2	180 045	144 776
Total Actifs non courants		2 316 550	2 183 912
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.8.1	1 169 666	945 783
Créances clients et comptes rattachés	2.8.2	670 825	532 238
Autres actifs financiers courant	7.3	43 527	80 832
Autres actifs courants	2.8.3	226 131	174 104
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1	1 103 276	964 767
Total Actifs courants		3 213 425	2 697 724
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	10.1	1 060	—
TOTAL ACTIFS		5 531 035	4 881 636

En milliers d'euros	Notes	31 déc. 2024	31 déc. 2025
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres - part du Groupe	7.1.5	2 512 176	2 306 297
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	7.1.6	88 923	87 683
Total Capitaux propres		2 601 099	2 393 981
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	7.1	962 097	809 375
Engagements envers le personnel	8	74 630	95 449
Provisions	9	146 670	101 021
Impôts différés	3.2	84 118	93 055
Autres passifs financiers non courants	7.2	132 412	201 781
Autres passifs non courants	2.8.3	27 647	18 086
Total Passifs non courants		1 427 574	1 318 768
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et concours bancaires courants	7.1	140 830	52 592
Provisions	9	83 461	53 159
Fournisseurs	2.8.4	795 045	679 190
Autres passifs financiers courants	7.2	158 145	108 544
Autres passifs courants	2.8.3	324 881	275 403
Total Passifs courants		1 502 362	1 168 888
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	10.1	—	—
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 531 035	4 881 636

7.1.5 État de variation des capitaux propres, part du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves - variations de juste valeur des instruments financiers - nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres - part du Groupe	Total Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	4 745	3 955 689	(1 549 682)	(756 072)	6 050	—	495 910	2 156 640	67 041	2 223 681
Variation des écarts de conversion	—	—	—	(93 060)	—	—	—	(93 060)	1 604	(91 456)
Instruments financiers	—	—	—	—	(50 837)	—	—	(50 837)	(3)	(50 840)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	—	—	6 304	—	—	—	—	6 304	(90)	6 214
Autres éléments du résultat global	—	—	6 304	(93 060)	(50 837)	—	—	(137 592)	1 511	(136 082)
Résultat 2024	—	—	—	—	—	—	452 067	452 067	20 785	472 852
Résultat global	—	—	6 304	(93 060)	(50 837)	—	452 067	314 474	22 296	336 770
Affectation du résultat net 2023	—	—	495 910	—	—	—	(495 910)	—	—	—
Augmentation de capital	17	(17)	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation des actions propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués	—	—	—	—	—	—	—	—	(2 183)	(2 183)
Palements en actions	—	—	41 291	—	—	—	—	41 291	—	41 291
Autres et variations de périmètre	—	—	(227)	(1)	—	—	—	(228)	1 769	1 540
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	4 762	3 955 672	(1 006 405)	(849 133)	(44 787)	—	452 067	2 512 176	88 923	2 601 099
Variation des écarts de conversion	—	—	—	(265 389)	—	—	—	(265 389)	(7 862)	(273 251)
Instruments financiers	—	—	(2)	—	71 285	—	—	71 283	4	71 287
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	—	—	4 050	—	—	—	—	4 050	101	4 152
Autres éléments du résultat global	—	—	4 048	(265 389)	71 285	—	—	(190 056)	(7 757)	(197 813)
Résultat 2025	—	—	—	—	—	—	354 629	354 629	22 869	377 498
Résultat global	—	—	4 048	(265 389)	71 285	—	354 629	164 573	15 112	179 685
Affectation du résultat net 2024	—	—	452 067	—	—	—	(452 067)	—	—	—
Augmentation de capital	5	3 301	—	—	—	—	—	3 306	—	3 306
Variation des actions propres	—	—	(16 592)	—	—	(2 022)	—	(18 614)	—	(18 614)
Dividendes distribués	—	—	(351 539)	—	—	—	—	(351 539)	(14 379)	(365 918)
Palements en actions	—	—	4 106	—	—	—	—	4 106	—	4 106
Autres et variations de périmètre	—	—	(5 806)	3 864	(5 769)	—	—	(7 711)	(1 973)	(9 684)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025	4 768	3 958 973	(920 121)	(1 110 657)	20 729	(2 022)	354 629	2 306 297	87 683	2 393 981

7.1.6 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro. Les montants indiqués sont exprimés en milliers d'euros (m€), sauf mention contraire. Certains chiffres figurant dans le présent document, y compris des informations financières et certaines données opérationnelles, ont été arrondis.

Sommaire

Note 1	Référentiel comptable, base d'élaboration des états financiers consolidés et faits significatifs de la période	312	Note 6	Capitaux propres, paiement en actions et résultat par action	337
Note 2	Activités opérationnelles	315	Note 7	Financement et instruments financiers	342
Note 3	Impôts sur les bénéfices	323	Note 8	Engagements envers le personnel	356
Note 4	Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels, et actifs biologiques	326	Note 9	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	361
Note 5	Titres mis en équivalence	334	Note 10	Actifs destinés à être cédés et périmètre	362
			Note 11	Autres informations et événements postérieurs à la clôture	364

Note 1 • Référentiel comptable, base d'élaboration des états financiers consolidés et faits significatifs de la période

1.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Vallourec le 26 février 2026 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application du Règlement n° 1606/2002 de la Commission européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union européenne, les comptes consolidés de la société Vallourec sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2025,

et sont disponibles sur le site internet de la Société www.vallourec.com.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB (International Accounting Standards Board), les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées à l'exception des évolutions normatives décrites ci-dessous :

1.1.1 NOUVELLES NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Principaux textes d'application obligatoire en 2025

Les nouvelles normes ou amendements d'application obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 correspondent aux amendements à IAS 21 (« Absence de

convertibilité ») concernant l'estimation du cours spot lorsqu'une monnaie n'est pas convertible. Cet amendement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

1.1.2 NOUVEAUX TEXTES NON APPLIQUÉS PAR ANTICIPATION

Le Groupe n'applique pas par anticipation les autres normes ou interprétations d'application obligatoire pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026 ou ultérieurement.

La norme IFRS 18 (« Présentation et informations à fournir dans les états financiers »), publiée en avril 2024, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Le Groupe n'a pas adopté cette norme par anticipation. La norme IFRS 18

introduit de nouvelles exigences concernant la présentation du compte de résultat, notamment la définition de nouveaux sous-totaux, ainsi qu'un renforcement des exigences concernant les informations à fournir. Le Groupe évalue actuellement l'impact de la norme IFRS 18 sur ses états financiers consolidés. Bien que l'évaluation soit en cours, le Groupe anticipe que l'adoption de la norme IFRS 18 affectera la présentation et la structure de ses états financiers primaires et les informations afférentes.

1.2 Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.2.1 CONVENTION DU COÛT HISTORIQUE

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur

ainsi que les actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat ou les capitaux propres.

1.2.2 OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition sont convertis aux cours officiels de change à la clôture de l'exercice. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les autres éléments du résultat global, et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle, au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Elles sont converties au cours spot du jour de la mise en place de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au taux en vigueur lors de l'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

Les principaux taux de change utilisés (euro/devises) sont les suivants :

	USD	GBP	BRL	CNY
AU 31 DÉCEMBRE 2024				
Taux moyen	1,08	0,85	5,83	7,79
Taux clôture	1,04	0,83	6,43	7,58
AU 31 DÉCEMBRE 2025				
Taux moyen	1,13	0,86	6,31	8,12
Taux clôture	1,18	0,87	6,44	8,23

1.2.3 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Définition

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Mode de comptabilisation

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, et du résultat global de la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraîneraient pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces opérations sont par ailleurs présentées dans le tableau des flux de trésorerie : celles qui se rapportent à l'acquisition d'une participation majoritaire sont comptabilisées dans les opérations d'investissement, et celles qui ont trait à une opération entre actionnaires dans les opérations de financement.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives de prise de contrôle. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la date de perte de contrôle.

Les flux sur le compte de résultat et le bilan relatifs aux transactions commerciales et financières intragroupes sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 10.2.

1.2.4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENT

Estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Dans le contexte économique actuel (incertitude sur l'évolution économique, environnement international fortement concurrentiel et volatilité des coûts des matières premières et de l'énergie), le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment l'évaluation des éléments suivants :

- la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (cf. notes 4.1, 4.3 et 4.4) ;
- les déficits reportables reconnus en actifs d'impôts différés (cf. note 3.2) ;
- les provisions pour litiges, pour contrats onéreux et pour restructuration et passifs éventuels (cf. note 9) ; et
- la juste valeur des instruments dérivés liés au contrat HKM (cf. notes 2.6, 7.2 et 7.4.2).

Jugement

Le Groupe doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle dans certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et

l'identification des droits substantiels, ainsi que le type de partenariat dont relève une entreprise contrôlée conjointement. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

1.3 Faits significatifs de la période

1.3.1 CESSIION DE SERIMAX

Après avoir engagé des négociations exclusives avec Aldebaran, société d'investissement française, en vue de la cession de Serimax, filiale de Vallourec spécialisée dans les solutions de soudage mécanique, Vallourec a finalisé la transaction pour un montant de 79 millions d'euros, dont un complément de prix estimé à 5 millions d'euros, générant une plus-value nette de 31 millions d'euros (cf. note 2.6 « Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents »)

Cette transaction s'inscrit dans le cadre des initiatives du plan New Vallourec visant à rationaliser son capital investi et à recentrer le Groupe sur son cœur de métier : les solutions tubulaires sans soudure premium.

1.3.2 ACQUISITION DE THERMOTITE DO BRASIL

En juin 2025, Vallourec a annoncé la finalisation de l'acquisition de Thermotite do Brasil, filiale de Matr (MATR.TO), conformément aux termes de l'accord annoncé le 16 septembre 2024. Le prix d'acquisition s'élève à 17,5 millions de dollars US, hors dette et trésorerie, sous réserve des ajustements de prix habituels (y compris le besoin en fonds de roulement).

Cette opération a généré un profit de 3 millions d'euros résultant de l'acquisition à des conditions avantageuses (cf. note 4).

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de montée en gamme de Vallourec, avec l'intégration d'une expertise technologique différenciante, dans le domaine des revêtements d'isolation thermique pour pipelines. Grâce à cette offre intégrée, Vallourec renforce ainsi la valeur apportée aux projets pétroliers et gaziers offshore.

1.3.3 REMBOURSEMENT PARTIEL DES OBLIGATIONS SENIOR À ÉCHÉANCE 2032

En septembre 2025, Vallourec a procédé au remboursement partiel de 10 % de ses obligations senior sur 8 ans (820 millions de dollars US, 7,5 %) pour un montant de 82 millions de dollars

US. L'encours de ces obligations est donc de 738 millions de dollars US (cf. note 7 Financement et instruments financiers).

1.3.4 OBJECTIF D'ENDETTEMENT NET ATTEINT ET DÉBUT DU RACHAT D'ACTIONS

En janvier 2025, Vallourec a annoncé avoir atteint, avec un an d'avance, son objectif de dette nette nulle.

Cette étape importante a permis à Vallourec de proposer, pour la première fois en 10 ans, le versement d'un dividende de 1,50 euro par action, approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée

Générale 2025. Le 28 mai 2025, Vallourec a ainsi distribué un dividende total de 352 millions d'euros.

Parallèlement, le Groupe a procédé, entre le 27 mai et le 20 juin, au rachat de 1,2 million d'actions destinées à couvrir les futures attributions d'actions aux salariés.

1.3.5 ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE AMÉRICAINE RELATIVE AUX DROITS DE DOUANE

Vallourec réalise une part significative de son chiffre d'affaires du segment Tubes aux États-Unis, où la politique commerciale n'a cessé d'évoluer, notamment en matière d'importations de produits en acier, tels que les tubes OCTG. En février, l'administration Trump a annoncé la suppression de toutes les dispositions commerciales relatives aux produits en acier — incluant droits de douane, quotas et systèmes hybrides — au profit d'un droit de douane général de 25 % applicable à tous les articles en acier et produits dérivés. En juin, ce taux a été doublé, passant de 25 % à 50 %.

Une part significative des volumes de vente de Vallourec aux États-Unis est liée aux applications de forage onshore. Cette demande est couverte par les sites de production intégrés localement, permettant au Groupe d'éviter l'impact direct de ces droits de douane. En revanche, pour certaines autres applications — notamment les tubes plus larges pour les applications offshore

où la grande majorité des produits tubulaires sont importés — Vallourec importe des tubes depuis son site de production au Brésil. Le Groupe envisage de répercuter le coût des droits sur ses clients, afin d'atténuer leur impact sur les marges.

Par ailleurs, d'autres mesures commerciales, notamment les droits de douane réciproques annoncés début avril 2025, couvrent un éventail de produits beaucoup plus large. Ces mesures pourraient entraîner une hausse des coûts d'une variété de produits utilisés dans les dépenses d'exploitation et d'investissement de Vallourec. Du fait des accords commerciaux moins pénalisants conclus entre les États-Unis et ses principaux partenaires commerciaux, ainsi que de sa dépendance envers une chaîne d'approvisionnement principalement nationale, Vallourec n'a pas encore observé d'impact clairement mesurable d'une inflation plus importante sur ses activités.

Note 2 • Activités opérationnelles

2.1 Information sectorielle

Figurant parmi les leaders mondiaux des solutions tubulaires premium, Vallourec est le chef de file aux États-Unis, au Brésil, au Moyen-Orient et en Asie. Le Groupe fournit une large gamme de solutions tubulaires premium, c'est-à-dire de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante, accompagnée de services complémentaires spécialisés permettant aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes. L'organisation du Groupe, orientée « Clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés pour délivrer des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (marchés, régions, sites, produits). Aucun de ces axes pris indépendamment ne permet une mesure complète des résultats ou des actifs et passifs par segment.

C'est au Comité exécutif qu'incombe la responsabilité des décisions opérationnelles du Groupe (Chief Operating Decision Maker – CODM).

Le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs opérationnels suivants :

Tubes

Ce segment regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, qu'ils soient lisses ou filetés. Cette activité se caractérise par une forte intégration du process de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'au traitement thermique des tubes et le filetage. Le segment Tubes fournit des produits destinés à divers marchés (Pétrole & Gaz, industries, etc.). L'activité Tubes dépend fortement du niveau d'investissement réalisé par les sociétés pétrolières et gazières dans l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel.

La décision d'attribution des commandes clients est gérée de manière centralisée par une équipe S&OP globale, sur la base de critères tels que les capacités de production disponibles et l'optimisation des marges au niveau du Groupe, tout en tenant compte des contraintes de la chaîne d'approvisionnement et des certifications d'usine requises.

La décision d'allocation du capital/des ressources par le CODM est prise à ce niveau et la performance est surveillée à ce niveau avec différents indicateurs, y compris le RBE/tonne, et les jours de volume des stocks.

Vallourec présente des informations géographiques pour le segment Tubes pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Asie, le Moyen-Orient et le reste du monde entre autres.

Mine & Forêts

La mine de fer et les forêts (utilisées pour l'alimentation en charbon de bois du haut-fourneau situé à Jeceaba dans l'État du Minas Gerais au Brésil) constituent un segment distinct dans le reporting interne du Groupe.

À ce jour, la mine est en capacité de produire environ 6 millions de tonnes par an.

Après la mise en service des travaux d'extension de la Phase 2 en 2027, le Groupe entrevoit la possibilité d'augmenter la capacité de production. La production excédentaire qui dépasse la consommation interne (actuellement estimée à environ 1 million de tonnes) est vendue sur le marché.

La rentabilité de cette activité est fortement corrélée aux prix du marché international du minerai de fer, notamment à l'Indice Iron Ore CFR China publié par Platts, ainsi qu'à la qualité du minerai de fer.

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements.

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS, LES ACTIFS ET LES PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	Tubes	Mine & Forêts	Holdings et Divers	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025					
Chiffre d'affaires	3 525 686	339 952	171 957	(228 826)	3 808 768
Résultat brut d'exploitation	681 734	171 168	(38 082)	4 005	818 826
Amortissements industriels	(167 127)	(23 334)	(6 233)	—	(196 694)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	36 626	(143)	—	—	36 484
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	(88 356)	(1 222)	23 638	1	(65 939)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	462 878	146 470	(20 676)	4 006	592 677
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025					
Actifs non courants	1 893 128	360 798	(70 015)	—	2 183 911
Actifs courants	1 675 972	79 168	397 485	(419 669)	1 732 956
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 199 451	17 466	775 067	(1 027 218)	964 767
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—	—	—	—
TOTAL ACTIFS	4 768 552	457 433	1 102 537	(1 446 887)	4 881 635
FLUX DE TRÉSORERIE					
INVESTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2025					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	118 110	54 975	2 809	—	175 893

<i>Situation au 31 décembre 2024</i>	Tubes	Mine & Forêts	Holdings et Divers	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024					
Chiffre d'affaires	3 786 108	289 675	192 885	(234 749)	4 033 919
Résultat brut d'exploitation	776 900	107 738	(50 779)	(1 712)	832 148
Amortissements industriels	(195 489)	(21 883)	(9 612)	—	(226 983)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(21 777)	—	(53)	—	(21 830)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	64 086	(10 165)	(10 858)	3	43 065
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	623 720	75 690	(71 302)	(1 709)	626 400
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024					
Actifs non courants	1 966 973	308 322	41 255	—	2 316 550
Actifs courants	1 952 605	81 527	551 735	(475 719)	2 110 149
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 169 251	40 094	1 295 385	(1 401 454)	1 103 276
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	1 060	—	—	1 060
TOTAL ACTIFS	5 088 829	431 003	1 888 376	(1 877 173)	5 531 035
FLUX DE TRÉSORERIE					
INVESTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2024					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	125 193	36 991	4 495	—	166 678

ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les tableaux suivants présentent des informations sur le chiffre d'affaires par zones géographiques d'implantation des clients et sur les actifs non courants par zones géographiques d'implantation desdits actifs. Les principales zones sont l'Amérique du Nord (principalement les États-Unis), l'Amérique du Sud (principalement le Brésil), l'Asie et le Moyen-Orient. Les informations communiquées pour les ventes nettes sont celles attribuées aux zones géographiques de la localisation des clients, et pour les actifs non-courants les zones géographiques de la localisation des actifs.

	Chiffre d'affaires		Actifs non courants	
	2024	2025	2024	2025
Europe	227 520	148 332	90 079	167 949
Amérique du Nord	1 566 655	1 432 405	847 236	717 251
Amérique du Sud	589 623	559 665	737 184	746 655
Asie	412 105	381 848	179 106	182 770
Moyen-Orient	734 065	779 289	112 592	78 003
Reste du Monde	256 140	224 147	776	499
Total Tubes	3 786 108	3 525 685	1 966 973	1 893 127
Mine & Forêts	289 675	339 952	308 322	360 801
Holdings et autres	192 885	171 957	41 255	(70 015)
Opérations inter-secteurs	(234 749)	(228 826)	—	—
TOTAL	4 033 919	3 808 768	2 316 550	2 183 913

2.2 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte de la vente de produits finis et de services. Le Groupe analyse les cinq étapes suivantes pour déterminer le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires :

1. identification du contrat ;
2. identification des obligations de performance distinctes au sein du contrat ;
3. évaluation du prix du contrat ;
4. allocation du prix global à chaque obligation de performance au prorata de leurs prix de vente spécifiques ;
5. comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Le chiffre d'affaires est reconnu soit en une seule fois lorsque le Groupe a satisfait l'obligation de performance en transférant le contrôle du bien ou au prorata de l'état de l'avancement calculé sur la base des coûts engagés à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due.

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux ventes de produits (tubes et minerai de fer) et est intégralement reconnu en une seule fois, c'est-à-dire lorsque le Groupe a satisfait à l'obligation de performance en transférant le contrôle de l'actif. Dans la plupart des cas, cela est déterminé par les Incoterms (Termes Commerciaux Internationaux) d'un contrat donné. Pour certaines des recettes, et certains services et en particulier les

activités de soudage, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires au prorata de l'avancement des coûts. Une part moindre du chiffre d'affaires provient en outre de royalties et de la vente de minerai de fer.

La ventilation du chiffre d'affaires par segment, par marché et par zone géographique est présentée en note 2.1.

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes, tel que requis par IFRS 15, correspond au chiffre d'affaires ferme contractualisé avec les clients et pour lequel les services ou prestations ne sont pas encore, ou sont partiellement, exécutés à la clôture de l'exercice. Le carnet de commandes du Groupe correspond pour l'essentiel au chiffre

d'affaires issu des contrats inférieurs à 12 mois et concerne essentiellement la vente de tubes. Il n'est pas présenté conformément à l'exemption prévue au paragraphe 121 de la norme IFRS 15.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires par activités du Groupe est le suivant en 2024 et 2025 :

	2024	2025
Pétrole & Gaz	3 187 359	2 953 964
Industrie	379 527	320 200
Autre	219 222	251 522
Total Tubes	3 786 108	3 525 685
Mine & Forêts	289 675	339 952
Holdings et autres	192 885	171 957
Opérations inter-secteurs	(234 749)	(228 826)
TOTAL	4 033 919	3 808 768

2.3 Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer sa performance récurrente. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation non récurrents présentant un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 ;
- les charges de restructuration, notamment les mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
- les plus-values ou moins-values de cessions ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

La présentation du compte de résultat observe une classification par destination.

2.3.1. Décomposition du résultat brut d'exploitation

	2024	2025
Chiffre d'affaires	4 033 919	3 808 768
Coûts industriels des produits vendus	(2 845 008)	(2 679 468)
dont coûts directs sur ventes	(242 084)	(219 996)
dont coûts des matières premières consommées	(1 144 073)	(1 127 558)
dont coûts de main-d'œuvre	(568 320)	(533 927)
dont autres coûts industriels ^(a)	(873 649)	(760 308)
dont variation de stocks part non-matière	(16 882)	(37 679)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	(350 830)	(331 676)
dont frais de recherche et développement	(32 334)	(31 904)
dont frais commerciaux et dépenses de marketing	(57 566)	(48 572)
dont frais généraux et administratifs	(260 930)	(251 200)
Autres	(5 933)	21 202
dont intéressement et participation	(13 172)	(30 837)
dont juste valeur des actifs biologiques ^(b)	1 825	31 738
dont autres charges et produits	5 414	20 301
Total des coûts brut d'exploitation	(3 201 771)	(2 989 942)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	832 148	818 826

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

(b) La « juste valeur des actifs biologiques » correspond aux gains et pertes liés à l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques conformément à IAS 41. Ce poste était précédemment inclus dans les « Autres charges et produits » en 2024.

2.3.2. Autres

Les coûts d'intéressement et de participation s'élèvent à 30,8 millions d'euros en 2025, contre 13,2 millions d'euros en 2024. Cette hausse s'explique principalement par la révision des critères qui a entraîné une augmentation des dépenses (Brésil) ainsi que de la renégociation des conditions en France.

En 2025, les autres charges et produits sont principalement constitués d'une indemnité reçue par le Groupe dans le cadre d'une rupture de contrat, compensant les coûts encourus pour un montant de 26 millions d'euros.

En 2025, le Groupe a modifié sa présentation de la juste valeur de ses actifs biologiques, qui était présentée en net dans les produits et charges jusqu'en 2024. À partir de 2025, le Groupe a commencé à isoler la composante relative aux arbres coupés de la juste valeur en stock dans ses coûts industriels des produits vendus, tandis que la réévaluation de la composante relative aux arbres en croissance est désormais isolée sur cette ligne spécifique.

CHARGES DE PERSONNEL

	2024	2025
Salaires et traitements	(606 637)	(537 388)
Intéressement et participation	(13 172)	(30 837)
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	(41 291)	(4 106)
Charges sociales	(148 701)	(135 156)
TOTAL	(809 801)	(707 487)

Les engagements de retraite sont présentés en note 8.

Effectif de clôture des sociétés intégrées au 31 décembre	2024	2025
Cadres	2 630	2 490
ATAM	1 693	1 641
Ouvriers	8 879	8 138
TOTAL	13 202	12 269

2.4 Amortissements

Le détail des amortissements est le suivant :

	2024	2025
Amortissements industriels	(183 006)	(158 609)
Amortissements des droits d'utilisation	(30 020)	(25 920)
Amortissements des immobilisations affectées à la Recherche et Développement	(1 362)	(1 588)
Amortissements - frais commerciaux et dépenses de marketing	(116)	(117)
Amortissements - frais généraux et administratifs	(12 479)	(10 460)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	(226 983)	(196 694)

2.5 Dépréciations d'actif et d'écart d'acquisition

	2024	2025
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	—	—
Perte de valeur des immobilisations corporelles	(17 744)	36 484
Perte de valeur sur droits d'utilisation	(4 086)	—
Perte de valeur sur actifs biologiques	—	—
TOTAL	(21 830)	36 484

En décembre 2025, le Groupe a constaté une reprise de perte de valeur de 36 millions d'euros sur les actifs industriels de son usine en Chine, qui résulte du retour à la rentabilité de ce site tel que confirmé dans son plan stratégique.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a reconnu une dépréciation de 22 millions d'euros sur des actifs individuels liée à la restructuration des projets du Groupe.

2.6 Cessions d'actif, restructuration et éléments non récurrents

	2024	2025
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	(29 077)	(1 405)
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres éléments non récurrents	72 141	(64 534)
TOTAL	43 065	(65 939)

Le Groupe a poursuivi sa restructuration en 2025, ce qui a conduit à la reconnaissance de 1 million d'euros de coûts pour des mesures d'adaptation (nets des dépenses et provisions).

Les autres éléments non récurrents en 2025 (correspondant à une perte de 64,5 millions d'euros) s'expliquent principalement comme suit :

- l'exécution du contrat HKM ainsi que la réévaluation du dérivé, désormais de 153 millions d'euros (cf. notes 7.2 et 7.4.2). Ce montant correspond à la juste valeur estimée des pertes attendues sur le contrat, régulièrement révisée jusqu'à la fin effective de l'accord de fourniture, afin de prendre en compte les conditions de marché prévalant à ce moment-là, ainsi que les évolutions du modèle commercial de trading. Conformément à la norme IFRS 9, cet accord de fourniture a donc été traité comme un dérivé dans les états financiers de Vallourec ;
- la cession de Serimax, qui s'est traduite par un gain de 31 millions d'euros.
- la comptabilisation du profit résultat de l'acquisition à des conditions avantageuses de Thermotite pour un montant de 3 millions d'euros ;
- Les autres éléments non récurrents pour 2025 sont liés aux gains et pertes sur cessions d'actifs, principalement l'activité ferroviaire de Vallourec Deutschland pour un montant de 6 millions d'euros, aux actifs mis au rebut et à d'autres coûts de restructuration (honoraires et dépenses d'exploitation liés à l'arrêt des opérations de fabrication).

Pour rappel, en 2024 :

Le Groupe a comptabilisé des coûts d'un montant de 29 millions d'euros (nets des dépenses et provisions) au titre des mesures d'adaptation prises aux fins de sa restructuration.

Les autres éléments non récurrents (correspondant à un gain de 72 millions d'euros) s'expliquent principalement comme suit :

- un impact positif de 139 millions d'euros à la suite de la cession du site de Rath ;
- l'exécution du contrat HKM ainsi que la réévaluation du dérivé, désormais évalué à 132 millions d'euros ;
- les autres éléments non récurrents pour 2024 sont liés aux gains et pertes sur cessions d'actifs, aux actifs mis au rebut et à d'autres coûts de restructuration (honoraires et dépenses d'exploitation liés à l'arrêt des opérations de fabrication).

2.7 Réconciliation des dotations nettes avec le tableau de flux de trésorerie

	Notes	2024	2025
Amortissements	2.4	(226 983)	(196 694)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	2.5	(21 830)	36 484
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat brut d'exploitation		25 028	37 942
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans les cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents		189 405	69 065
TOTAL		(34 380)	(53 203)
Dotations nettes aux amortissements et provisions du tableau de flux de trésorerie		34 380	53 203

2.8 Besoin en fonds de roulement

2.8.1 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le cas échéant des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué du prix de revient, frais

financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main-d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

À l'exception des stocks de sécurité comptabilisés en immobilisations corporelles, les pièces détachées et consommables sont comptabilisés en stocks, y compris en cas d'une prévision de consommation au-delà d'un an.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les produits fabriqués à la commande sont dépréciés, le cas échéant, pour la partie non affectée et valorisés au prix de la ferraille (si applicable). Les stocks sont dépréciés en fonction de leurs valeurs nettes réalisables.

	31/12/2024			31/12/2025		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et marchandises	375 386	(70 614)	304 772	358 191	(53 761)	304 430
Produits en cours de production	295 004	(7 977)	287 027	200 269	(7 630)	192 639
Produits intermédiaires et finis	601 791	(23 924)	577 867	477 221	(28 507)	448 714
TOTAL	1 272 181	(102 515)	1 169 666	1 035 681	(89 898)	945 783
Dotations aux provisions	—	(54 780)	—	—	(42 628)	—
Reprises de provisions	—	41 013	—	—	41 567	—

Les matières premières et marchandises comprennent principalement des ferro-alliages, électrodes, réfractaires, des ronds d'acier/billetes, ferrailles, consommables... Les produits en-cours correspondent à des produits et services à des stades intermédiaires de transformation. Les produits intermédiaires sont des produits qui sont parvenus à un stade d'achèvement mais qui nécessitent des étapes de finition ultérieures.

2.8.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients sont enregistrées au prix de transaction. Pour évaluer les pertes de crédit attendues, le Groupe se fonde sur les taux de défaillance observés dans le passé par client, les conditions actuelles ainsi que les prévisions des conditions économiques futures.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou dans le cas d'opérations de mobilisation de créances sans recours, lorsque les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

	31/12/2024			31/12/2025		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Avances et acomptes versés sur commandes	30 248	—	30 248	8 053	—	8 053
Créances clients et comptes rattachés	669 019	(28 442)	640 577	531 882	(7 697)	524 185
TOTAL COURANT	699 267	(28 442)	670 825	539 935	(7 697)	532 238
Créances clients et comptes rattachés non courantes	4 712	(4 651)	61	3 149	(3 087)	62
TOTAL COURANT ET NON COURANT	703 979	(33 093)	670 886	543 084	(10 784)	532 300
Dotations aux provisions pour dépréciation		(16 563)			(1 740)	
Reprises de provisions pour dépréciation		4 480			14 192	

La majorité des activités du Groupe sont conduites avec des opérateurs à forte qualité de crédit : compagnies pétrolières internationales et nationales ou leurs sous-traitants. Enfin une partie résiduelle du chiffre d'affaires est réalisée avec des clients industriels avec des profils de risques parfois plus élevés pour lesquels un dispositif d'assurance-crédit est mis en place.

En cas de risque pays le Groupe prend des dispositions particulières au moment de la commande afin de se prémunir d'une éventuelle perte financière (par exemple via la mise en place de lettre de crédit confirmée ou de paiement en avance). Le montant des créances client au 31 décembre 2025 couvert par l'assurance ou une lettre de crédit est inférieur à 20 % du total de

l'encours client. Les autres reprises de provisions ne sont pas significatives à l'échelle du Groupe. Le Groupe n'a pas subi de niveaux de pertes significatives sur l'exercice.

Bien que le portefeuille clients ait été impacté par un risque politique accru, le Groupe estime que son risque de crédit est faible. L'analyse consolidée fait ressortir un taux de perte faible de 0,1 % du chiffre d'affaires en moyenne sur cinq ans.

Le détail par échéance des créances clients nettes de dépréciation est présenté dans le paragraphe – Risque de crédit de la note 7.4.4.

2.8.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	31/12/2024				31/12/2025			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Créances/dettes fiscales	39 789	125 403	8 047	99 929	68 124	92 632	8 713	62 637
Créances/dettes sociales	—	3 815	—	151 880	1 034	6 662	3 201	151 681
Créances clients/dettes fournisseurs	4 712	—	—	—	3 149	—	2 284	—
Autres	39 231	102 324	19 600	73 072	6 414	77 040	3 888	61 085
Provisions	(4 859)	(5 411)	—	—	(3 087)	(2 230)	—	—
TOTAL	78 873	226 131	27 647	324 881	75 634	174 104	18 086	275 403

Les autres actifs (courants et non courants) sont composés essentiellement de créances fiscales au Brésil et aux États-Unis, des dépôts et cautionnement (cf. note 9) et de charges constatées d'avance.

Les autres actifs de Vallourec correspondent principalement à des charges constatées d'avance et à des garanties commerciales.

Les autres dettes de Vallourec correspondent principalement aux autres dettes liées aux investissements, aux prêts garantis par l'État (PGE) et au plan de sauvegarde.

2.8.4 RÉCONCILIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évolution du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2025 est la suivante :

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/24	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	31/12/25
Stocks	1 272 181	(70 177)	(146 727)	(19 596)	1 035 681
Créances clients et avances fournisseurs	703 979	(45 580)	(101 624)	(13 691)	543 084
Fournisseurs	(795 045)	51 833	67 463	(5 725)	(681 474)
Besoin en fonds de roulement	1 181 115	(63 924)	(180 888)	(39 012)	897 291
Autres créances et dettes	3 529	370	(19 150)	8 830	(6 421)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	1 184 644	(63 554)	(200 038)	(30 182)	890 870
Impact des instruments financiers de couverture			13 192		
TOTAL			(186 846)		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			186 846		

Au Brésil, Vallourec dispose d'un programme d'affacturage inversé (reverse factoring) qui permet aux fournisseurs locaux de céder leurs créances à un établissement financier, à prix réduit et sans recours, afin de bénéficier du paiement anticipé de leurs factures. Le Groupe ne se sert pas de ce programme pour allonger les délais de paiement auprès de ses fournisseurs.

Vallourec a mis en place un autre programme d'affacturage inversé en Allemagne. Le 31 décembre 2025, un montant de 88 millions d'euros de dettes fournisseurs y était éligible. Les fournisseurs concernés ont reçu un paiement de 65 millions d'euros de la banque qui gère ce programme. Ce dernier prévoit un délai de paiement maximal de 95 jours suivant la date de facturation, contre 30 jours sans un programme de ce genre.

L'évolution du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2023	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	31/12/2024
Stocks	1 327 218	(48 305)	2 024	(8 756)	1 272 181
Créances clients et avances fournisseurs	777 974	(11 715)	(82 003)	19 723	703 979
Fournisseurs	(762 508)	458	(40 045)	7 050	(795 045)
Besoin en fonds de roulement	1 342 684	(59 562)	(120 024)	18 017	1 181 115
Autres créances et dettes	(50 209)	5 646	30 614	17 478	3 529
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	1 292 475	(53 916)	(89 410)	35 495	1 184 644
Impact des instruments financiers de couverture			(23 031)		
TOTAL			(112 441)		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			112 441		

Note 3 • Impôts

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible lié aux sociétés intégrées, l'impôt différé résultant des différences temporelles, ainsi que la variation des positions fiscales incertaines, le cas échéant.

Des impôts différés sont constatés au titre des différences temporelles existant entre la valeur des actifs et des passifs visés pour la consolidation et la valeur après application de la réglementation fiscale.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les déficits reportables ;
- les impôts différés actifs long terme qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés...) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques non déductibles fiscalement...) lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés liés aux écritures de passage des comptes statutaires aux comptes IFRS et aux écritures de consolidation.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'impôt, différé et exigible, est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres (cf. notamment comptabilisation des instruments de couverture note 7.4.3 et écarts actuariels sur engagements post-emplois note 8).

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible examinée à chaque date de clôture.

3.1 Rapprochement impôt théorique et impôt réel

	2024	2025
Charge courante d'impôts	(132 822)	(143 739)
Impôts différés	(10 193)	(20 625)
Charge nette (-), Produit net (+)	(143 015)	(164 364)
Résultat des sociétés intégrées	472 453	378 523
Charge d'impôts	(143 015)	(164 364)
Résultat des sociétés intégrées avant impôts	615 468	542 887
Taux d'imposition légal de la société consolidante	25,83%	25,83%
Impôt théorique	(158 945)	(140 201)
Impact des principaux déficits reportables	39 300	(32 811)
Impact des différences permanentes	(10 927)	4 467
Autres impacts	(11 174)	2 176
Impact des différences de taux d'imposition	(1 269)	2 005
Charge nette (-), Produit net (+)	(143 015)	(164 364)
Taux d'imposition réel	23%	30%

Le taux de 30 % s'explique principalement par les éléments détaillés ci-dessous :

- dans certains pays, les pertes d'exploitation nettes n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'impôt différé ou les impôts différés actifs ont été dépréciés. En conséquence, la ligne « Impact des principaux déficits fiscaux reportables » reflète une charge correspondant à l'effet négatif sur le taux d'imposition effectif. En 2024, cette ligne fait apparaître un montant positif car ces juridictions ont généré des bénéfices imposables (par exemple, un gain sur la cession d'actifs immobiliers en Allemagne) ;
- les différences permanentes correspondent essentiellement aux crédits d'impôts tombés en non-valeur (issus de retenues à la source sur produits financiers et de licence notamment) ;
- les autres impacts incluent certaines charges d'impôt (Pilier et impôt des états aux États-Unis) et prennent également en compte des ajustements sur les impôts différés (favorables en 2025) ;
- l'impact des différences de taux d'imposition reflète principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (États-Unis 21 % hors impôt des états (State taxes), Brésil 34 %, Chine 25 % et Arabie saoudite 20 %).

3.2 Impôts différés actifs et passifs

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

	31/12/2024	31/12/2025
Impôts différés actifs	180 045	144 776
Impôts différés passifs	84 118	93 055
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS) NETS	95 927	51 721

	31/12/2024	31/12/2025
Actifs non courants	(74 659)	(69 640)
Autres actifs et passifs	52 797	11 741
Stocks	32 320	27 623
Engagements envers le personnel	13 367	6 968
Instruments dérivés	(10 254)	(388)
Solde net	13 571	(23 696)
Activation des déficits ordinaires	82 356	75 417
TOTAL	95 927	51 721

Les impôts différés en valeur brute au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 s'analysent comme suit :

31/12/2025	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	4 832 520	1 372 954	75 417	1 297 538
Autres actifs d'impôts	—	—	69 359	156 945
Total actifs d'impôts	—	1 372 954	144 776	(1 454 483)
Passifs d'impôts	—	—	(93 055)	—
Total passifs d'impôts	—	—	(93 055)	—
TOTAL	—	—	51 721	(1 454 483)

31/12/2024	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	4 683 051	1 335 418	82 356	1 253 062
Autres actifs d'impôts	—	—	97 689	131 648
Total actifs d'impôts	—	1 335 418	180 045	(1 384 710)
Passifs d'impôts	—	—	(84 118)	—
Total passifs d'impôts	—	—	(84 118)	—
TOTAL	—	—	95 927	(1 384 710)

Des impôts différés actifs sont constatés lorsque leur réalisation est jugée probable. Si une filiale a un historique de pertes fiscales, elle comptabilise un impôt différé actif s'il existe d'autres éléments prouvant qu'elle disposera d'un bénéfice imposable suffisant. Au 31 décembre 2025, les impôts différés reconnus concernent principalement le Brésil pour 138 millions d'euros que le Groupe s'attend à récupérer sur un horizon de temps raisonnable. Cet horizon de récupération a été porté à sept ans pour le Brésil afin de pouvoir être comparé au plan stratégique à cinq ans précédemment utilisé comme référence par le Groupe. Ce changement traduit la capacité de la filiale brésilienne à récupérer ses déficits fiscaux cumulés indéfiniment reportables.

Au 31 décembre 2025, les impôts différés non reconnus concernent principalement la France et l'Allemagne en raison d'un historique récent de pertes et l'absence de perspectives de recouvrement à brève échéance.

Les déficits reportables non reconnus au 31 décembre 2025 correspondent à des sociétés qui sont structurellement déficitaires et qui ne reviendront pas à une situation bénéficiaire sur l'horizon du plan d'affaires et en fonction des périodes d'utilisation des déficits.

Il n'y a pas de limite de temps pour les pertes de la France, de l'Allemagne et du Brésil. Cependant, l'utilisation des pertes est limitée à une proportion du revenu imposable (1 million d'euros majoré de 50 % en France et 70 % en Allemagne de la fraction du bénéfice imposable annuel excédant 1 million d'euros, et 30 % du revenu imposable annuel au Brésil).

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2025
AU 1^{er} JANVIER	125 222	95 927
Effet des variations de change	(32 343)	(6 647)
Comptabilisé en résultat	(10 208)	(20 625)
Comptabilisé en autres éléments du résultat global	13 174	(3 960)
Variation de périmètre	—	(3 505)
Autres	82	(9 469)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—
AU 31 DÉCEMBRE	95 927	51 721

Le montant de l'impôt différé comptabilisé en autres éléments du résultat global correspond principalement à la variation des impôts différés calculés sur les instruments dérivés et les écarts actuariels des engagements de retraites et assimilés envers le personnel.

La directive européenne du 16 décembre 2022, « Pilier 2 », établissant une imposition minimale des groupes multinationaux à 15 %, a été transposée en droit français. Elle n'a aucune incidence significative sur les états financiers du Groupe clos le 31 décembre 2025.

Note 4 • Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels, et actifs biologiques

4.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués comme étant l'excédent entre :

- d'une part le total de :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée,
 - le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
 - la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;
- et d'autre part la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, avec l'aide d'experts indépendants et reflète les meilleures estimations du management. Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres part du Groupe, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part de minoritaires acquises ou cédées dans des sociétés contrôlées.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Risques de pertes de valeur : conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésoreries à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. note 4.2). Si une perte de valeur est constatée, une provision est constatée dans le résultat d'exploitation, sur la ligne « Dépréciation d'actifs et écarts d'acquisition ». La dépréciation d'écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

	31/12/2024			31/12/2025		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Écarts d'acquisition	599 789	(566 077)	33 712	508 202	(474 543)	33 659

RÉPARTITION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIES

	Vallourec South America Tubes	Vallourec Eastern Hemisphere Tubes	Total
Au 31 décembre 2023	39 817	—	39 817
Effet des variations de change	(6 105)	—	(6 105)
Pertes de valeur sur l'exercice	—	—	—
Effet des variations de périmètre	—	—	—
Au 31 décembre 2024	33 712	—	33 712
Effet des variations de change	(53)	—	(53)
Pertes de valeur sur l'exercice	—	—	—
Effet des variations de périmètre	—	—	—
AU 31 DÉCEMBRE 2025	33 659	—	33 659

4.2 Tests de pertes de valeur

Dépréciation d'actifs

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été alloués aux unités génératrices de trésoreries (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Lorsqu'un actif au sein d'une UGT est arrêté ou mis en vente et ne contribue plus aux flux de trésorerie de l'UGT, il est testé séparément.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, sans tenir compte des investissements de capacité prévus et des gains de productivité attendus ;
- sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

La base testée d'une UGT est composée des actifs nets d'exploitation non courants et courants.

Un test de dépréciation est effectué :

- au minimum une fois par an pour les UGT comprenant des actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire des écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec ;
- pour les autres UGT, en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur. Les indicateurs externes et internes de perte de valeur suivis sont principalement la réduction de la demande Pétrole & Gaz, la réduction des perspectives d'investissement des acteurs Pétrole & Gaz analysée par zones géographiques, la perte d'un contrat majeur, la non-utilisation ou destructions des actifs industriels, les restructurations d'activité.

Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constituent des indices généraux de perte de valeur susceptibles d'entraîner des tests de dépréciation de l'ensemble des UGT du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est comptabilisée et présentée sur la ligne dépréciation d'actifs et d'écart d'acquisition en résultat d'exploitation. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, puis le cas échéant les autres immobilisations de l'UGT.

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIES OU GROUPES D'UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIES

Le Groupe comprend principalement quatre UGT qui regroupent les actifs de plusieurs filiales intervenant dans le cycle de production des produits commercialisés par ces UGT et représentent 99 % de l'actif net du Groupe et la totalité des écarts d'acquisition :

- Vallourec Eastern Hemisphere Tubes : l'UGT regroupe une tuberie (Chine) et des lignes de finition (en France, au Moyen-Orient et en Asie) ;
- Vallourec North America Tubes : l'UGT regroupe une aciérie et des tuberies aux États-Unis ainsi que des lignes de finition (aux États-Unis et au Mexique) ;

- Vallourec South America Tubes : l'UGT regroupe une aciérie, des tuberies ainsi que des lignes de finition qu'elles approvisionnent ;
- Vallourec do Brasil Mine & Forêts : l'UGT regroupe la mine de fer et les forêts d'eucalyptus utilisées pour l'alimentation en charbon de bois du haut-fourneau situé à Jeceaba dans l'État du Minas Gerais.

INDICES DE PERTES DE VALEUR

Compte tenu de l'absence d'actifs non amortissables restants, tels que l'écart d'acquisition, liés aux UGT décrites ci-dessus à l'exception de South America Tubes, pour laquelle un test de dépréciation annuel est effectué, les indications de dépréciation sont évaluées au niveau des actifs individuels sous-jacents lorsque cela est nécessaire.

VALEUR RECOUVRABLE

Pour chaque UGT testée, la valeur recouvrable des actifs est considérée comme étant égale à la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus que les actifs concernés devraient générer.

Pour les actifs isolés, la valeur recouvrable a été considérée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou la valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels actualisés qu'elle génère.

Les prévisions retenues sont celles du plan stratégique à cinq ans qui s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques par marché, basées sur des sources externes (prévisions d'investissements E&P Oil & Gas par région, devises, matières premières, inflation...). Il est notamment tenu compte de plusieurs sources externes telles que AIE, Rystad, Enverus ou encore Westwood qui permettent d'estimer les volumes d'investissements E&P Pétrole & Gaz par régions. Sur la base de ces éléments, les régions, sous la coordination des Départements Centraux, établissent leurs prévisions de ventes (volumes et prix). Les hypothèses du plan stratégique sont alignées sur les engagements de Vallourec liés au changement climatique.

TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI

L'hypothèse de croissance projetée des bénéfices à long terme (LTGR) pour chaque UGT a été construite pour l'année terminale en tenant compte des perspectives :

- de croissance de ventes de tubes de pétrole et de gaz, laquelle est basée sur l'hypothèse de production Pétrole & Gaz supposée par le scénario des engagements annoncés (APS) de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) publié en 2024 ;
- de croissance de ventes de tubes à destination des secteurs des énergies renouvelables tels que l'hydrogène, la géothermie et la capture, le stockage et la réutilisation de carbone ;
- d'inflation par région selon le Fonds Monétaire International (FMI).

TAUX D'ACTUALISATION

Les taux d'actualisation des UGT correspondent à leur coût moyen pondéré du capital (CMPC).

Le coût des capitaux propres de chaque UGT a été estimé à l'aide du capital asset pricing model (CAPM) dont les principales composantes sont :

- le taux sans risque, fixé par référence au rendement actuel des obligations d'État à 10 ans ;
- une prime de risque systématique obtenue en multipliant la prime de risque du marché actions de l'UGT par un bêta calculé à partir des données de marché d'un échantillon de sociétés cotées exerçant des activités similaires. Cet échantillon a été révisé en 2025 afin de mieux refléter le positionnement de Vallourec par rapport aux sociétés comparables ;
- une prime de risque pays.

Le coût de la dette après impôts de chaque UGT est calculé en majorant le taux sans risque d'un spread de crédit de marché.

Il convient de noter que la majeure partie de notre chiffre d'affaires est issue de la vente de tubes sans soudure et de connexions pour l'industrie pétrolière (tubing et casing pour les puits de pétrole et de gaz, pipelines, tubes de raffinage et pétrochimie...). Le comportement de nos clients peut différer en fonction de leur propre business model et de la manière dont ils s'adaptent structurellement à l'évolution des prix (structure de coûts, politique de stocks, aversion au risque, portefeuille de projet, capacité de financement).

Toutes les informations prévisionnelles sont dérivées du budget et des prévisions à moyen terme approuvées par le Conseil d'administration du Groupe en novembre et décembre 2025.

Vallourec considère sur l'horizon du plan stratégique une évolution progressive des plans de compétitivité New Vallourec lancés par le Groupe ces trois dernières années.

Au-delà du plan stratégique à cinq ans, une extrapolation des flux de trésorerie sur une année terminale a lieu afin de les faire converger vers le taux de croissance à l'infini.

Ainsi, les taux de croissance retenus s'élèvent à 1,9 % pour l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes et 3,1 % pour l'UGT Vallourec South America Tubes.

Par ailleurs, les perspectives à long terme du marché Pétrole & Gaz ont été prises en compte dans le taux de croissance.

Les UGT sont testées dans la principale devise constituant les flux futurs de trésorerie, à savoir :

- en EUR pour l'UGT Eastern Hemisphere Tubes ; et
- en BRL pour l'UGT Vallourec South America Tubes l'UGT Mine & Forêts.

Le Gearing (ou ratio d'endettement sur capitaux propres) du CMPC de chaque UGT a été fixé en tenant compte du ratio d'endettement/capitalisation boursière observé des sociétés cotées composant l'échantillon retenu pour estimer le bêta approprié.

Le taux d'actualisation de chaque UGT est estimé en cohérence avec la principale devise dans laquelle les flux de trésorerie futurs sont générés.

La mise en œuvre de cette approche aboutit à des taux d'actualisation de 9,5 % pour l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes et 13,9 % pour l'UGT Vallourec South America Tubes.

En 2024, la mise en œuvre de cette approche a abouti à des taux d'actualisation de 10,4 % pour l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes et 14,2 % pour l'UGT Vallourec South America Tubes.

RISQUES CLIMATIQUES

Alors que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés à l'horizon 2025 ont d'ores et déjà été atteints, l'ambition de Vallourec à l'horizon 2030 a récemment été formalisée et certifiée conformément au standard du Global Steel Climate Council (GSCC). Le Groupe s'est engagé à maintenir l'ensemble de ses activités de production d'acier sous un seuil d'émissions compatible avec une trajectoire de réchauffement limitée à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris. Par ailleurs, Vallourec s'est engagé à réduire de 25 % son empreinte carbone totale d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2021, incluant les émissions liées au transport, à l'utilisation et à la fin de vie des produits en aval. Afin d'atteindre ces objectifs, Vallourec a défini un plan de transition reposant sur l'optimisation de son mix produit, la mise en œuvre de gains technologiques, l'approvisionnement en matériaux et en électricité à plus faible intensité carbone, le développement des activités New Energies, ainsi que la poursuite de sa stratégie « Value over volume ». Le Groupe a tenu compte de ces éléments dans la préparation du plan stratégique.

En parallèle, le Groupe a élaboré un plan de résilience reposant sur un suivi étroit des opportunités commerciales sur ses marchés actuels, tout en diversifiant ses activités à la fois sur plusieurs zones géographiques et au sein des secteurs de la transition

énergétique (notamment l'hydrogène, le captage et le stockage du carbone ainsi que la géothermie). En 2025, le Groupe a signé plusieurs protocoles d'accord visant à développer un écosystème émergent d'acteurs de la transition énergétique, permettant d'élargir son portefeuille de clients. Les tests de dépréciation intègrent également les perspectives du marché Pétrole & Gaz, telles que décrites dans la section « Taux de croissance à l'infini » présentée ci-dessus.

Enfin, en 2025, le Groupe a mené des visites de terrain sur l'ensemble de ses sites stratégiques afin d'évaluer les risques d'interruption d'activité et de dommages matériels liés aux événements climatiques. L'analyse s'appuie sur le scénario SSP 5-8,5, qui projette un réchauffement climatique mondial supérieur à 4 °C à l'horizon 2100. Un plan d'actions global a ainsi été défini, dont les principales mesures d'adaptation au changement climatique font l'objet d'un suivi régulier par les équipes opérationnelles et les responsables environnement locaux. Les événements climatiques survenant constitueront un indice de perte de valeur pour les actifs concernés et le Groupe en tiendra compte dans la réalisation des tests de dépréciation et dans les durées de vie des actifs.

RÉSULTATS DES TESTS DE DÉPRÉCIATIONS

Les tests de dépréciation réalisés sur site au 31 décembre 2025 pour l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes ont donné lieu à une reprise nette des dépréciations constatées antérieurement, pour un montant total de 38 millions d'euros, reflétant l'amélioration des perspectives de l'une des entités de cette UGT.

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2024 n'ont pas conduit à constater des pertes de valeur, exception faite d'un montant de 22 millions d'euros correspondant à une dépréciation sur des actifs individuels, en lien avec la restructuration des projets du Groupe.

L'UGT South America Tubes qui a fait l'objet de tests de dépréciation présente les analyses de sensibilité ci-après :

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité présentées dans le tableau ci-dessous ont été calculées en faisant varier un paramètre unique. Elles visent à refléter les éléments suivants inclus dans les prévisions à moyen terme actuelles pour cette UGT :

- Taux d'actualisation : ce taux pourrait être influencé par une prime de risque pays plus élevée (en fonction de la situation politique et économique du Brésil) ainsi que par une prime de taille et un bêta moyen (qui est corrélé à l'évolution de sociétés comparables).
- Sensibilité du RBE : une tendance plus compétitive des prix du marché international du pétrole et du gaz a été prise en compte dans les projections pour l'UGT. Une autre hypothèse est que le Groupe maintiendra sa part de marché actuelle avec ses principaux clients sud-américains et à l'exportation.
- Taux de change (BRL/USD) : la part des ventes exposée au dollar étant supérieure aux coûts exposés au réal brésilien, une appréciation du réal brésilien face au dollar américain affecterait la rentabilité de l'UGT.
- Taux de croissance à l'infini : conformément aux perspectives de l'AIE, le Groupe a tenu compte du ralentissement de la demande de pétrole et de gaz à long terme et de la reprise anticipée des marchés des énergies renouvelables. Toute modification des perspectives de l'AIE pourrait avoir un impact positif ou négatif sur le taux de croissance à l'infini.

Analyse des UGTs (en millions de EUR)

Vallourec South America Tubes

Actifs nets		
• Dont courant (fonds de roulement)		311
• Dont non courants		587
Base testée au 31/12/2025		899
Valeur d'utilité de l'UGT		1 169
Delta		270
Analyse des sensibilités des UGT (en millions de EUR)		
Sensibilité au taux d'actualisation	- 0,5 pt	329
	+ 0,5 pt	217
Sensibilité du RBE	+20 % par an	530
	-20 % par an	11
Sensibilité au taux BRL / USD	+ 5 cts	305
	- 5 cts	224
Sensibilité sur le taux de croissance à l'infini	+ 0,5 pt	305
	- 0,5 pt	239

4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée lors de la phase d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie.

	31/12/2024			31/12/2025		
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	362 784	(329 728)	33 056	303 421	(269 090)	34 331

Immobilisations incorporelles	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Au 31 décembre 2023	376 950	(334 913)	42 037
Acquisitions	235	—	235
Cessions	(17 111)	17 098	(13)
Charge d'amortissement	—	(9 346)	(9 346)
Charge de dépréciation	—	—	—
Effet des variations de change	2 663	(4 743)	(2 080)
Reclassements et autres variations	47	2 176	2 223
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—	—
Au 31 décembre 2024	362 784	(329 728)	33 056
Acquisitions	1 535	—	1 535
Cessions	(7 235)	7 195	(40)
Charge d'amortissement	—	(9 380)	(9 380)
Charge de dépréciation	—	—	—
Effet des variations de change	(22 230)	20 781	(1 449)
Reclassements et autres variations	(31 432)	42 042	10 610
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—	—
AU 31 DÉCEMBRE 2025	303 421	(269 090)	34 331

Les immobilisations incorporelles correspondent à la technologie, logiciels, brevets et licences, ainsi qu'aux savoir-faire et relations clients acquis notamment à l'occasion de regroupements d'entreprises.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie autres que les écarts d'acquisition.

Les autres variations sont liées à la vente et à la déconsolidation de Serimax, ainsi qu'à l'acquisition de Thermotite.

4.4 Immobilisations corporelles

Évaluation au coût net d'amortissement et de dépréciation

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprises, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Approche par composants

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds...) sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du coût d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

Frais d'entretien et de réparation

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Immobilisations acquises dans le cadre d'une acquisition d'entreprises

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

Droit d'utilisation

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location du Groupe concernent principalement des biens immobiliers et des matériels industriels servant à la fabrication et au transport de produits.

Le Groupe utilise les exemptions suivantes permises par la norme :

- exclusion des contrats de location de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ;
- exclusion des contrats dont le bien sous-jacent est de faibles valeurs (valeur unitaire à neuf inférieure à 5 000 dollars US) ;
- exclusion des contrats de location d'actif incorporel.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat et l'estimation des coûts de remise en état.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Principales catégories d'immobilisations	Durée d'utilité
CONSTRUCTIONS	
Constructions	30-40
Agencements et aménagements	10
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Installations industrielles	20-25
Autres (automates...)	5-10
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport et mobilier de bureau	5-10
Matériel informatique	3

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculées compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

	31/12/24			31/12/25		
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	86 895	(34 405)	52 490	84 848	(32 924)	51 924
Constructions	807 843	(464 071)	343 772	762 380	(443 911)	318 469
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 351 041	(2 246 151)	1 104 890	3 119 756	(2 124 355)	995 401
Immobilisations corporelles en cours	240 422	—	240 422	294 855	—	294 855
Autres	305 300	(204 702)	100 598	309 838	(206 007)	103 831
TOTAL	4 791 501	(2 949 329)	1 842 172	4 571 677	(2 807 197)	1 764 480

Immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation)	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Au 31 décembre 2023	5 207 370	(3 272 282)	1 935 088
Acquisitions	153 278	—	153 278
Cessions (*)	(515 104)	488 233	(26 871)
Charge d'amortissement	—	(182 630)	(182 630)
Charge de dépréciation	—	(17 744)	(17 744)
Effet des variations de change	(93 585)	11 629	(81 956)
Reclassements et autres variations	(89 712)	98 459	8 747
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—	—
Au 31 décembre 2024	4 662 247	(2 874 337)	1 787 909
Acquisitions	164 055	—	164 055
Cessions	(34 913)	26 528	(8 385)
Charge d'amortissement	—	(155 813)	(155 813)
Charge de dépréciation	—	36 484	36 484
Effet des variations de change	(320 008)	206 785	(113 223)
Reclassements et autres variations	(31 332)	35 609	4 277
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—	—
AU 31 DÉCEMBRE 2025	4 440 049	(2 724 744)	1 715 305

(*) Reclassement de présentation entre valeur brute et amortissements sur des cessions de l'exercice 2024, sans impact sur la valeur nette comptable.

Les autres variations sont liées à la vente et à la déconsolidation de Serimax, ainsi qu'à l'acquisition de Thermotite.

DROIT D'UTILISATION

	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Au 31 décembre 2023	111 837	(66 480)	45 357
Nouveaux baux	28 027	—	28 027
Baux éteints ou annulés	(20 459)	20 830	371
Charge d'amortissement	—	(30 020)	(30 020)
Charge de dépréciation	—	(4 086)	(4 086)
Effet des variations de change	(4 916)	2 669	(2 247)
Autres immobilisations financières	14 766	2 076	16 842
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	17	17
Au 31 décembre 2024	129 255	(74 992)	54 263
Nouveaux baux	23 854	—	23 854
Baux éteints ou annulés	(12 008)	10 853	(1 155)
Charge d'amortissement	—	(25 920)	(25 920)
Charge de dépréciation	—	—	—
Effet des variations de change	(5 167)	3 554	(1 613)
Autres immobilisations financières	(4 305)	4 051	(254)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—	—
AU 31 DÉCEMBRE 2025	131 629	(82 454)	49 175

4.5 Actifs biologiques

Le Groupe possède des actifs biologiques au Brésil constitués de forêts d'eucalyptus exploitées pour les besoins internes en coke. Ces derniers sont évalués selon les principes définis par la norme IAS 41 « Agriculture ». La présence d'un marché actif au Brésil conduit le Groupe à évaluer ces actifs à leur juste valeur, diminuée des coûts de cession, lors de la comptabilisation initiale ainsi qu'à chaque date de clôture.

	31/12/2024	31/12/2025
AU 1^{er} JANVIER	69 704	61 237
Investissements	12 319	15 520
Évaluation à la juste valeur	21 239	31 738
Pertes de valeur	—	—
Cessions	(2 217)	(1 316)
Effet des variations de change	(11 852)	(333)
Reclassification en stocks	(27 956)	(34 595)
AU 31 DÉCEMBRE	61 237	72 251

Au 31 décembre 2025, le Groupe exploitait environ 42 754 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 164 193 hectares.

4.6 Réconciliation des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations du tableau de flux

	2024		2025	
	Incorporels et corporels	Biologiques	Incorporels et corporels	Biologiques
Acquisition d'immobilisations incorporelles	235	—	1 535	—
Acquisition d'immobilisations corporelles	153 278	12 319	164 055	15 520
Total des investissements industriels	153 512	12 319	165 590	15 520
Variation des dettes sur immobilisations et des apports des partenaires	847	—	(5 217)	—
TOTAL	154 359	12 319	160 373	15 520
Tableau de trésorerie : investissements décaissés au cours de l'année s'élèvent à :	166 678		175 893	

4.7 Engagements hors bilan opérationnels

Les engagements hors bilan reçus s'élèvent à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ils correspondent principalement à des commandes d'immobilisations.

ENGAGEMENTS DONNÉS PAR ÉCHÉANCE

	31/12/2024	31/12/2025	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients	2 905	674	674	—	—
Autres engagements	93 012	119 527	48 659	66 187	4 681
TOTAL	95 917	120 201	49 333	66 187	4 681

Les autres engagements comprennent des garanties d'assurance pour 103 millions d'euros (voir note 7.1.9).

Note 5 • Titres mis en équivalence

Définition

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe dans des co-entreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Mise en équivalence

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée soit initialement comptabilisée au coût, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les quotes-parts dans les résultats nets des entreprises associées sont intégrées au sein du résultat net des activités poursuivies, que leurs activités s'inscrivent ou non dans le prolongement des activités du Groupe.

Test de dépréciation

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs.

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Prise de contrôle d'une activité conjointe ou d'une mise en équivalence

Conformément à la norme IFRS 3, les participations antérieurement détenues sont réévaluées à leur juste valeur conduisant à un résultat de cession (« Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents ») et les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

Les principales sociétés mises en équivalence (valeur comptable individuelle supérieure à 20 millions d'euros) sont listées ci-dessous.

	HKM	Autres	Total entreprises associées	Total co-entreprises	Total
Activité	Aciérie				
Lieu d'implantation	Allemagne				
Au 31 décembre 2024	—	16 800	16 800	—	16 800
Résultat sur l'exercice	—	(1 025)	(1 025)	—	(1 025)
Dividendes versés	—	(349)	(349)	—	(349)
Pertes de valeur	—	—	—	—	—
Effet des variations de change	—	(1 861)	(1 861)	—	(1 861)
Reclassement et autres variations	—	46	46	—	46
AU 31 DÉCEMBRE 2025	—	13 611	13 611	—	13 611

Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) est une entreprise associée qui produit des ronds d'acier exclusivement destinés à ses actionnaires. HKM livre principalement les tuberies européennes et est intégré à l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes. L'évaluation de sa valeur d'utilité a été déterminée sur les mêmes bases que celles retenues pour réaliser le test de pertes de valeur (IAS 36) de l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes.

En 2021, les perspectives d'activité ne permettant pas d'absorber les volumes revenant à Vallourec, qui a décidé de procéder à la résiliation des accords de coopération et d'approvisionnement, qui prendra effet le 31 décembre 2028 au terme du préavis contractuellement fixé à sept ans (cf. note 2.6).

5.1 Données relatives aux entreprises associées

Les informations financières (à 100 %) résumées de la société HKM sont présentées ci-dessous.

HKM	31/12/2024	31/12/2025
Actifs non courants	486 531	486 470
Actifs courants	674 515	578 237
Passifs non courants	310 593	295 681
Passifs courants	447 023	365 593
Actif net	403 430	403 434
Ventes	2 979 921	2 569 055
Résultat d'exploitation	11 853	7 372
Total résultat global	24	27

La réconciliation des informations financières résumées de l'entreprise associée HKM avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette entreprise associée s'établit de la manière suivante :

HKM	31/12/2024	31/12/2025
Actif net	403 430	403 434
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20%	20%
Valeur des titres mises en équivalences	—	—
Résultat HKM	24	27
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20%	20%
Quote-part de résultat net	5	5

La participation HKM mise en équivalence dont Vallourec détient 20 % est valorisée à 0 dans les comptes consolidés du Groupe, étant totalement dépréciée depuis 2020.

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres entreprises associées (qui, considérées individuellement, ne sont pas significatives) pour une valeur comptable globale de 14 millions d'euros au 31 décembre 2025 et de 17 millions d'euros au 31 décembre 2024.

5.2 Opérations réalisées avec les parties liées

	HKM	ArcelorMittal
Ventes aux parties liées	4 839	23 131
Achats auprès des parties liées	282 307	52 538
Créances sur les parties liées	17	873
Dettes envers les parties liées	25 026	11 977

Les achats concernent principalement des barres d'acier pour les opérations propres de Vallourec et des brames achetées auprès de HKM et revendues à des tiers dans le cadre de l'engagement de Vallourec à travers le contrat d'accord de fourniture (cf. note 2.6 « Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents »).

Les opérations avec ArcelorMittal consistent en la vente de pellets industrialisés et l'achat de matières premières.

5.3 Rémunération des organes de direction et de surveillance

Le montant global des rémunérations des membres du Comité exécutif dans sa composition au 31 décembre 2025 ainsi que les engagements de retraite à la clôture s'établissent comme suit :

	2024	2025
Rémunérations et avantages en nature	10 111	9 166
Paiements en actions (a)	8 946	3 102
Engagement de départ en retraite	601	592
Engagement de retraite complémentaire	1 035	1 110

(a) Information fournie à partir du Management Equity Plan de 2024 et des plans d'attribution d'actions de performance de 2025.

Concernant les engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique ; les dirigeants bénéficient du régime de retraite complémentaire du groupe Vallourec (régime à prestations définies instauré en 2005 et fermé au 31 décembre 2015), ainsi que des régimes type articles 82 et 83 mis en place au 1^{er} avril 2016, ces régimes n'entraînant pas d'engagements.

Il n'y avait au 31 décembre 2025 ni prêt ni caution accordée aux dirigeants par la société mère Vallourec et ses filiales contrôlées.

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres s'élève à 0,8 million d'euros en 2025, contre un montant équivalent 2024.

Note 6 • Capitaux propres, paiement en actions et résultat par action

6.1 Capitaux propres - part du Groupe

CAPITAL

Au 31 décembre 2025, le capital de Vallourec est composé de 238 407 393 actions au nominal de 0,02 euro entièrement libérées, contre 238 084 623 actions au 31 décembre 2024. Le Groupe a émis 322 770 nouvelles actions au cours de l'exercice.

Les variations du capital de la Société au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)</i>	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social en euros
Capital social au 31 décembre 2024	238 084 623	0,02	4 761 692
Augmentation de capital sans DPS par émission d'actions nouvelles	322 770	0,02	6,456
CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2025	238 407 393	0,02	4 768 148

Le cours de l'action Vallourec au 31 décembre 2025 s'élève à 15,69 euros par action.

RÉSERVES, INSTRUMENTS FINANCIERS

Ces réserves de variation de juste valeur des instruments de couverture (nettes d'impôt) sont alimentées principalement par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des effets de change constatées à la clôture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ;
- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

RÉSERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession partielle ou totale et perte de contrôle de l'entité étrangère.

	USD	GBP	BRL	CNY	Autres	Total
Au 31 décembre 2023	335 632	(12 719)	(1 069 968)	13 770	(22 787)	(756 072)
Variation	75 926	305	(199 803)	12 344	18 168	(93 061)
Au 31 décembre 2024	411 558	(12 414)	(1 269 771)	26 114	(4 619)	(849 133)
Variation	(207 603)	(861)	(4 795)	(30 985)	(17 280)	(261 524)
AU 31 DÉCEMBRE 2025	203 955	(13 275)	(1 274 566)	(4 871)	(21 900)	(1 110 657)

6.2 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont essentiellement composées par les minoritaires de Vallourec Tubos para Industria Ltda (Incotep) et par les minoritaires en Arabie saoudite (Al Qhatani) et PT Citra Tubindo (PTCT).

6.3 Paiements en actions (options et actions de performance)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence

des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plan d'options d'achats ou de souscriptions d'actions et d'actions de performance dont les conditions d'acquisition sont liées à des critères de performance. Vallourec propose également des plans d'actionnariat réservés à ses employés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariat salarié est présenté à la note 2.3.

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2010 à 2022 au profit de certains dirigeants, mandataires sociaux et salariés du Groupe.

À noter que les caractéristiques des plans de 2011 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du

Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'options attribuées et sur le prix d'exercice).

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
Date d'attribution	15 avril 2015	18 mai 2016	18 mai 2017	15 juin 2018
Date de maturité	15 avril 2019	18 mai 2020	18 mai 2021	15 juin 2022
Date d'expiration	15 avril 2023	18 mai 2024	18 mai 2025	15 juin 2026
Prix d'exercice en euros	488,14	140,29	216,55	197,84
Nombre d'options attribuées	17 656	15 216	8 135	9 851

	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution	17 juin 2019	15 juin 2020	13 octobre 2021	4 juin 2022
Date de maturité	17 juin 2023	15 juin 2024	13 octobre 2025	4 juin 2026
Date d'expiration	17 juin 2027	15 juin 2030	13 octobre 2031	4 juin 2032
Prix d'exercice en euros	79,14	33,60	7,26	12,65
Nombre d'options attribuées	9 851	89 462	123 518	58 425

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2024	2025
Options en circulation au 1^{er} janvier	209 595	155 264
Options exercées	—	(17 015)
Options devenues caduques	(5 620)	(2 306)
Options radiées	(48 711)	(21 623)
Options distribuées sur l'exercice	—	—
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	155 264	114 320
Dont options pouvant être exercées	26 629	71 735

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2025, le prix d'exercice moyen des actions est de 47,18 euros.

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2017 à 2024 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2017 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation

des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'actions attribuées).

En 2025, l'Assemblée Générale a renouvelé la délégation d'autorité accordée au Conseil d'administration pour les plans d'attribution d'actions de performance en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Plans d'attribution d'actions de performance	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024	Plan 2025
Date d'attribution	13 octobre 2021	4 juin 2022	17 novembre 2023	14 novembre 2024	12 novembre 2025
Durée d'acquisition	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans	3 ans
Durée de conservation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Conditions de performance	Oui, uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(a)	Oui, uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(b)	Oui ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)
Nombre théorique d'actions attribuées	289 396	231 410	371 950	343 700	932 400

(a) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
 - le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023 ;
- et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2021 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(b) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
 - le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024 ;
- et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(c) Les conditions de performance sont les suivantes :

- 50 % des actions sont uniquement assujetties à une condition de présence. Le nombre d'actions de performance touchées par cette condition est de 185 975 ;
- 25 %, le cours journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 16,19 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 93 030 ;
- 25 %, le cours journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 20,22 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 92 945.

(d) Les conditions de performance sont les suivantes :

- 50 % des actions sont uniquement assujetties à une condition de présence. Le nombre d'actions de performance touchées par cette condition est de 171 850 ;
- 25 %, le cours journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 16,19 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 85 978 ;
- 25 %, le cours journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 20,22 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 85 872.

(e) Les conditions de performance sont les suivantes :

- 415 500 actions de performance sont uniquement assujetties à une condition de présence.
- 516 900 des actions de performance sont assujetties à des conditions de présence et de performance. Le nombre d'actions de performance concernées par cette condition sera ajusté à la date d'acquisition en fonction d'un facteur multiplicatif K, calculé sur la base suivante : Le ROCE simplifié (« ROCES ») pour la période de trois ans, égal à la moyenne des exercices 2026, 2027 et 2028 ; le classement de Vallourec en termes de taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2026, 2027 et 2028, par rapport à un panel de sociétés comparables ; le critère de performance en matière de responsabilité sociale et environnementale.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

En nombre d'actions	2024	2025
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier	839 022	859 030
Actions livrées sur l'année	(173 939)	(381 397)
Superperformance	—	—
Actions annulées	(149 753)	(151 433)
Actions attribuées sur l'année	343 700	932 400
NOMBRE D' ACTIONS EN COURS D' ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2025	859 030	1 258 600

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans ^(a)	Plan 2024	Plan 2025
Prix de l'action à la date d'attribution	15,11 €	16 550,00 €
Taux sans risque ^(b)	2,33%	Condition de présence uniquement : 2,31 % Condition de performance : 2,41 %
Taux de dividendes ^(c)	6 % en 2025 et 9 % en 2026	1,21 € en 2026 1,52 € en 2027 1,44 € en 2028
Juste valeur de l'action	Condition de présence uniquement : 12,98 € Condition de cours : 16,19 € : 8,55 € Condition de cours : 20,22 € : 3,91 €	Condition de présence uniquement : 12,52 € Condition de performance : 12,54 €
NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES	343 700	932 400

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des Actuaire).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Management Equity Plans
ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS

L'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition sur le plan Management Equity Plan 2025 est la suivante :

En nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions de performance
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2025	1 533 238	1 068 916
Actions livrées sur l'année	(672 205)	12 968
Actions annulées	(264 682)	(858 564)
Actions de performance converties	—	(223 320)
Actions attribuées sur l'année	—	—
NOMBRE D' ACTIONS EN COURS D' ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2025	596 351	—

6.4 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions de performance) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

	2024	2025
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	452 067	354 629
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	230 162 268	234 225 976
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	(53 834)	(307 723)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	230 108 434	233 918 253
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)	2,0	1,5
Effet de la dilution - bons de souscription d'actions	11 660 179	13 764 514
Effet de la dilution - options d'achat, de souscription d'actions et actions de performance	2 265 309	2 179 712
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	244 033 922	249 862 478
Résultat dilué par action (en euros)	1,9	1,4

Dividendes versés au cours de l'exercice	2024	2025
au titre de l'exercice précédent (en euros)	—	351 539
au titre d'acompte sur l'exercice en cours (en euros)	—	—

Note 7 • Financement et instruments financiers

7.1 Endettement financier net

Les « emprunts et dettes financières » comprennent les emprunts bancaires portant intérêt et les emprunts obligataires.

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction associés dès lors qu'ils sont directement rattachables. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers

sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

La dette nette consolidée (ou « endettement financier net ») se définit comme les emprunts et dettes financières non courants majorés des emprunts et concours bancaires courants et minorés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie plus la juste valeur des cross-currency swaps sur quatre ans liés à la couverture EUR/USD du principal des obligations senior portant intérêt au taux de 7,5 % par an émises en avril 2024. La dette nette exclut la dette de location financement.

Pour rappel, Vallourec a réalisé une opération importante de refinancement global en avril 2024 qui a permis l'extension des échéances de ses dettes et liquidités et la réduction de ses coûts financiers. Les éléments clés de cette opération sont les suivants :

- conclusion d'une nouvelle ligne de crédit renouvelable multidevises (RCF) sur cinq ans pour 550 millions d'euros auprès d'un pool bancaire international diversifié ;
- avenant à la ligne de crédit adossée à des actifs (asset-backed lending facility, ABL) pour un montant augmenté à 350 millions de dollars US et prolongée sur 5 ans aux États-Unis ;
- émission d'obligations senior sur 8 ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars US et mise en place d'un cross-currency swap sur 4 ans pour couvrir l'exposition de Vallourec au risque de change sur ses nouvelles

obligations senior avec un coupon équivalent euro d'environ 5,8 % ;

- remboursement des précédentes obligations pour 1 023 millions d'euros portant intérêt au taux de 8,5 % par an à échéance 2026 ;
- remboursement d'environ 68 millions d'euros des 262 millions d'euros de prêts garantis par l'État au moment de la réalisation de l'opération.

En septembre 2025, Vallourec a procédé au remboursement partiel de 10 % de ses obligations senior sur 8 ans (820 millions de dollars US, 7,5 %) pour un montant de 82 millions de dollars. L'encours des obligations est donc de 738 millions de dollars US.

	31/12/2024			31/12/2025		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Emprunts obligataires	771 362	771 362	—	613 767	613 767	—
Emprunts auprès des établissements de crédit	190 694	189 213	1 481	195 995	195 552	443
Autres emprunts et dettes assimilées	63 868	1 522	62 346	52 205	56	52 149
Concours bancaires courants	77 003	—	77 003	—	—	—
Total emprunts et dettes financières courants et non courants	1 102 927	962 097	140 830	861 968	809 375	52 592
Valeurs mobilières de placement	788 754	—	788 754	756 540	—	756 540
Disponibilités	314 522	—	314 522	208 227	—	208 227
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 103 276	—	1 103 276	964 767	—	964 767
Couverture de la juste valeur du cross-currency swap*	(20 931)	(20 931)	—	63 444	63 444	—
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(21 280)	941 166	(962 446)	(39 355)	872 819	(912 175)

* À la suite de l'émission de ses obligations senior sur 8 ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars, Vallourec a mis en place des cross-currency swaps sur 4 ans pour couvrir son exposition au risque de change EUR/USD. La juste valeur de ces swaps liés à la couverture EUR/USD du principal des obligations est par conséquent considérée comme entrant dans la définition de l'endettement net.

7.1.1 EMPRUNT OBLIGATAIRE

En millions	Devise	Montant nominal initial	Montant du principal restant dû	Échéance	Taux facial	Valeur comptable (en millions d'euros)
Emprunt obligataire – avril 2024 ^(a)	USD	820	1	Avril-32	7,50 %	614
Prêts garantis par l'État (PGE) – juin 2021	EUR	262	—	Juin-27	1,84 %	183
TOTAL						797

(a) Vallourec a mis en place un cross-currency swap sur quatre ans pour couvrir son exposition au risque de change, ce qui se traduit par un taux d'intérêt fixe en euros d'environ 5,8 %.

En avril 2024, Vallourec S.A. a émis un emprunt obligataire non assorti de sûreté d'un montant nominal de 820 millions de dollars US, à échéance à 2032, avec un coupon fixe à 7,5 % par an. Cet emprunt obligataire sur huit ans, soumis à une période de « non-call » de trois ans, est garanti par les mêmes filiales qui garantissent la ligne de crédit renouvelable (RCF). Les obligations sont soumises à certaines clauses restrictives, notamment en ce qui concerne les privilèges, les fusions, la consolidation ou la vente d'actifs et les cessions-bail, avec certains seuils et exceptions (cf. note 7.1.5).

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif entraînant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En outre, l'émetteur a la possibilité de rembourser les obligations avant le 15 avril 2027, à hauteur de 100 % du montant en principal, majoré d'une prime « make whole premium ». Au-delà du 15 avril 2027, le remboursement peut s'effectuer à des conditions tarifaires spécifiques. Chaque année, jusqu'à 10 % du montant en principal initial peuvent être remboursés (avec une prime de 103 %), et jusqu'à 40 % peuvent être remboursés au moyen des produits d'une émission d'actions avant le 15 avril 2027.

Pour rappel, à l'issue d'un remboursement partiel en septembre 2025, l'encours de l'obligation est de 738 millions de dollars US.

À titre indicatif, la juste valeur (« mark to market ») de cet emprunt obligataire est de 672 millions d'euros au 31 décembre 2025.

7.1.2 EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les emprunts auprès des établissements de crédit se composent principalement du tirage sur les prêts garantis par l'État (PGE) de Vallourec S.A. (183 millions d'euros) qui sont détaillés en note 7.1.5.

7.1.3 AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les autres emprunts et dettes financières assimilées correspondent principalement aux lignes d'ACC ACE au Brésil.

En effet, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil bénéficie de lignes d'ACC ACE, finançant ses exportations. Au 31 décembre 2025, le montant des ACC ACE s'élève à 33 millions d'euros.

7.1.4 ANALYSE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES PAR DEVISE, TAUX ET ÉCHÉANCE

Endettement par devise

	31/12/2024	%	31/12/2025	%
USD	803 120	73%	642 802	75%
EUR	284 358	26%	205 168	24%
BRL	15 449	1%	13 998	2%
Autres immobilisations financières	—	—%	—	—%
TOTAL	1 102 927	100%	861 968	100%

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières

	31/12/24	31/12/25
< 3 mois	91 871	10 674
> 3 mois et < 1 an	48 687	41 912
> 1 an	2 262	185 018
> 2 ans	178 982	1 831
> 3 ans	2 113	1 875
> 4 ans	1 885	2 121
5 ans et plus	777 127	618 538
TOTAL	1 102 927	861 968

Endettement par taux

	31/12/2024	%	31/12/2025	%
Taux fixe	1 025 071	93%	857 144	99%
Taux variable	77 856	7%	4 824	1%
TOTAL	1 102 927	100%	861 968	100%

7.1.5 LIGNES DE CRÉDIT ET COVENANTS

Lignes de crédit de Vallourec S.A.

En millions	Devise	Montant nominal initial	Montant tiré	Échéance	Montant disponible (en millions d'euros)
Ligne de crédit adossée à des actifs (ABL) – novembre 2022 ^(a)	USD	350	—	Avril-29	138
Ligne de crédit renouvelable (RCF) – avril 2024	EUR	550	—	Avril-29	550
TOTAL					688

(a) En avril 2024, Vallourec a augmenté le montant de sa ligne de crédit ABL à 350 millions de dollars US et l'a prolongée sur 5 ans. Au 31 décembre 2025, environ 13,3 millions de dollars US de lettres de crédit émises au titre de ce contrat étaient en circulation. Les liquidités disponibles ne doivent pas dépasser la base d'emprunt de ce contrat.

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement et l'annulation de tout ou partie de la ligne de crédit confirmée de 550 millions d'euros, de la ligne de crédit ABL aux États-Unis et des PGE (« le crédit »), sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif entraînant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

La ligne de crédit confirmée de 550 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« covenant bancaire ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (y inclut la dette de location financement) et les capitaux propres du groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises). Au 31 décembre 2025, Vallourec respectait les clauses restrictives.

Le respect de ce ratio d'endettement retraité (« covenant bancaire ») sera testé aux 30 juin et 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédant. Les covenants bancaires sont respectés au 31 décembre 2025. Une violation des covenants bancaires pourrait déclencher un cas de défaut et, par conséquent, le remboursement anticipé et l'annulation de la ligne de crédit.

Le RCF de Vallourec S.A. est garanti à l'origine par ses filiales américaines ainsi que par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. et Vallourec Tubos do Brasil Ltda. Par la suite, Vallourec doit s'assurer chaque année que le RCF est garanti par des filiales constituées en France, au Brésil et aux États-Unis qui (i) représentent au moins 80 % du total de ses actifs dans ces pays et (ii) dont le total des actifs a une valeur comptable représentant au moins 5 % du total de ses actifs. Le RCF est également garanti par le nantissement d'actions couvrant certaines filiales, une sûreté sur des comptes bancaires importants et des prêts interentreprises significatifs consentis par Vallourec S.A., ainsi que des accords transverses de privilèges standard (crossing-lien) sur la ligne de crédit adossée à des actifs (ABL).

Ligne de crédit mise en place en faveur de certaines filiales américaines

En avril 2024, dans le cadre du refinancement du Groupe, la ligne de crédit ABL confirmée de 210 millions de dollars US initialement consentis le 7 novembre 2022 par des banques internationales de premier plan en faveur de certaines filiales américaines du groupe Vallourec – Vallourec Star, VAM USA et Vallourec USA (toutes trois intégralement et indirectement détenues par Vallourec S.A.) – a été portée à 350 millions de dollars US, et son échéance a été prolongée de cinq ans, jusqu'en avril 2029. Cette ligne de crédit peut également être utilisée sous forme de lettres de crédit à hauteur d'un montant maximum cumulé de 20 millions de dollars US.

Cette ligne de crédit dite « Asset-Based » bénéficie de suretés et notamment d'une sûreté sur les stocks et les créances clients détenus par les filiales américaines. En outre, Vallourec S.A. apporte sa garantie de maison-mère au bénéfice des prêteurs.

Au 31 décembre 2025, cette ligne était utilisée à hauteur de 13,3 millions de dollars US (9,5 millions de dollars US au 31 décembre 2024) sous forme de lettres de crédit uniquement. En revanche, elle ne faisait pas l'objet de tirages au titre de financements.

7.1.6 RÉSULTAT FINANCIER

Le coût financier net comprend les intérêts sur la dette et les emprunts nets des revenus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ci-après les « revenus de valeurs mobilières de placement » et « produits sur cessions de valeurs mobilières de placement ».

Les revenus des titres, prêts et créances comprennent principalement les revenus des participations.

	2024	2025
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus de valeurs mobilières de placement	13 578	15 502
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	20 994	13 579
Total	34 572	29 081
Charges d'intérêts	(13 891)	(66 570)
Coût financier net	20 681	(37 489)
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS		
Revenu des titres, prêts et créances	1 817	613
Pertes (-) ou profits (+) de change et variation du report/déport	(25 561)	66
Dotations aux provisions, nettes de reprises	2 472	(1 389)
Autres charges et produits financiers	3 684	1 529
Total	(17 588)	819
Charges d'intérêt sur contrat de location	(10 188)	(9 909)
AUTRES CHARGES D'ACTUALISATION		
Charges financières d'actualisation sur retraites	(3 801)	(3 328)
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	(36)	116
Total	(3 837)	(3 212)
RÉSULTAT FINANCIER	(10 932)	(49 791)

En avril 2024, le refinancement du bilan de Vallourec a eu un impact positif net d'environ 70 millions d'euros – principalement lié à l'ajustement de la juste valeur comptabilisée pour les obligations senior 2026 et des prêts garantis par l'État (PGE) – dont un impact de 44 millions d'euros sur les produits financiers. Au quatrième trimestre 2024, Vallourec a décidé de conserver le solde du PGE jusqu'à son échéance initiale en 2027, conduisant à une annulation partielle de ces effets.

Le résultat financier de 2025 s'élève à une perte de 50 € million d'euros, contre une perte de 11 million d'euros en 2024. Le principal impact concerne le coût financier net, avec une perte de 37 million d'euros sur 2025, qui s'explique principalement par les intérêts dus sur l'obligation émise en 2024, partiellement compensés par les rendements des placements à court terme.

7.1.7 RÉCONCILIATION DES PASSIFS FINANCIERS AVEC LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2024	Écart de conversion	Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Restructuration financière	Reclassement courant/non courant et autres	31/12/2025
Passifs financiers non courants	962 097	(964)	—	(86 772)	—	(72 416)	809 375
Passifs financiers courants	140 830	476	44 794	(109 298)	—	(24 218)	52 592
Passifs financiers (1)	1 102 927	(481)	44 794	(196 070)	—	(96 634)	861 967
Impact des instruments financiers de couverture et autres (2)			71 621	—			
TOTAL (1) + (2)			116 415	(196 070)			
Variation des passifs financiers du tableau de l'état des flux de trésorerie			116 415	(196 070)			

	31/12/2023	Écart de conversion	Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Restructuration financière	Reclassement courant/non courant et autres	31/12/2024
Passifs financiers non courants	1 348 132	(2 391)	754 454	(1 088 411)	—	(49 687)	962 097
Passifs financiers courants	122 197	(11 552)	3 396	(43 127)	—	69 915	140 830
Passifs financiers (1)	1 470 329	(13 943)	757 850	(1 131 538)	—	20 228	1 102 927
Impact des instruments financiers de couverture et autres (2)			—	(3 986)			
TOTAL (1) + (2)			757 850	(1 135 524)			
Variation des passifs financiers du tableau de l'état des flux de trésorerie			757 850	(1 135 524)			

Les encaissements et remboursements des passifs financiers en 2025 et 2024 concernent principalement des tirages et des remboursements de lignes de crédit court terme, telles que les lignes ACC ACE au Brésil (note 7.1.3), ainsi que les découverts. Ils intègrent également le remboursement partiel, en septembre 2025, partiel de 10 % de ses obligations senior sur 8 ans (820 millions de dollars US, 7,5 %) pour un montant de 82 millions de dollars US.

7.1.8 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE ET DU BILAN – 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2025

En milliers d'euros	Notes	31/12/24	Variation	Forex impact	31/12/25
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	7.1	1 103 276	(121 931)	(16 578)	964 767
Concours bancaires courants (2)	7.1	77 003	(76 996)	(7)	—
TRÉSORERIE (3) = (1) – (2)		1 026 273	(44 935)	(16 571)	964 767

En milliers d'euros	31/12/23	Variation	Forex impact	31/12/24
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	899 948	230 548	(27 220)	1 103 276
Concours bancaires courants (2)	1 733	75 270	—	77 003
TRÉSORERIE (3) = (1) – (2)	898 215	155,278	(27,220)	1 026 273

7.1.9 ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS

Les engagements financiers hors bilan reçus s'élèvent à 297 € million d'euros au 31 décembre 2025, contre 286 € million d'euros au 31 décembre 2024. Ils correspondent principalement à des cautionnements de la part d'établissements financiers. Ces garanties de marché et lettres de crédit mentionnées ci-dessous sont principalement des garanties de bonne fin, des garanties de restitution d'acomptes ou des garanties de soumission dans le cadre de l'activité commerciale de Vallourec. Elles comprennent également des garanties d'assurance pour 103 millions d'euros, qui figurent également dans les autres engagements (cf. note 4.7).

	31/12/2024	31/12/2025	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Cautions de marché et lettres de crédit données	285 663	296 557	173 831	117 752	4 973
TOTAL	285 663	296 557	173 831	117 752	4 973

7.2 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont essentiellement constitués des dettes de location et d'instruments dérivés (dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 7.4.3).

La dette de location, à la prise d'effet du contrat, est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Les taux d'actualisation sont calculés individuellement sur la durée in fine du contrat.

La dette de location est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ; et diminuée du montant des paiements effectués.

	31/12/2024			31/12/2025		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Dettes de location	67 327	40 981	26 346	61 078	41 157	19 921
Autres emprunts et dettes assimilées	7 431	7 431	—	5 902	—	5 902
Instruments dérivés	215 799	84 000	131 799	243 345	160 624	82 721
TOTAL	290 557	132 412	158 145	310 325	201 781	108 544

Comme décrit dans la note 2.6 Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents, Vallourec a comptabilisé une juste valeur négative de 153 millions d'euros liée au contrat de fourniture HKM. Cela a été comptabilisé en tant que dérivé, correspondant à la meilleure estimation de Vallourec de la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus liés à l'exécution de ce contrat jusqu'à son expiration à la fin de 2028.

Il comprend également la juste valeur des instruments dérivés de couverture, comme décrit dans la note 7.4.3 « Comptabilité de couverture ».

ÉCHÉANCIER

	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	> 5 ans	Total
Dettes de location	15 471	8 864	6 883	3 301	6 639	41 157

7.3 Autres actifs financiers

	31/12/2024			31/12/2025		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Prêts	1 897	1 666	231	1 800	1 800	—
Dépôts de garantie	40 137	32 875	7 262	58 842	28 768	30 074
Instruments dérivés	56 965	20 931	36 034	50 758	—	50 758
Investissements dans les filiales et autres	15 183	15 183	—	14 602	14 602	—
TOTAL	114 182	70 655	43 527	126 002	45 170	80 832

7.4 Instruments financiers

7.4.1 MODÈLE DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort de construction, des cautions ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Évaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction majorée des coûts de transaction excepté pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique (soit le coût d'acquisition de l'actif).

Classification et évaluation lors des arrêts comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IFRS 9 dans l'une des trois catégories ci-après :

- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global ;
- actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

La classification est déterminée en fonction des deux paramètres suivants :

- le modèle économique suivi par le Groupe pour la gestion de l'actif financier ;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Actifs financiers au coût amorti

Ils correspondent aux actifs financiers qui remplissent les deux conditions suivantes :

- le modèle économique de l'actif financier est de percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts long terme et les prêts de participation à l'effort de construction ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts.

Actifs financiers mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global

Il s'agit des actifs financiers suivants :

1. Les instruments donnant lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt sur le capital restant dû (instruments SPPI) et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique mixte de collecte et de vente.

Cette rubrique reprend essentiellement des titres obligataires et des placements financiers à terme.

Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulée qui était précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en compte de résultat.

Les intérêts calculés selon la méthode du coût amorti et les dépréciations sont enregistrés en résultat.

2. Les titres de capitaux propres, sur option à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres et sont non recyclables. Les intérêts calculés selon la méthode du coût amorti et les dépréciations sont enregistrés en résultat.

Dans le groupe Vallourec, on retrouve notamment dans cette catégorie les placements en titres de capitaux propres.

- de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet de tests de dépréciation lors des arrêts des comptes consolidés ;
- de titres cotés évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture.

Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie d'actifs comprend les actifs financiers qui ne sont pas évalués au coût amorti ou mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global.

Il s'agit principalement de certains actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités...) et des instruments dérivés actifs non expressément désignés comme des instruments de couverture (dépôts de garantie et cautions).

Ces actifs de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, ils ne sont pas soumis à un test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

Modèle d'évaluation des pertes des actifs financiers

Dès la comptabilisation initiale, les actifs évalués au coût amorti et les actifs mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global (instruments de dettes) sont dépréciés en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. À chaque date de clôture, il convient d'apprécier si le risque de crédit associé à un instrument financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. L'entité doit fonder son appréciation sur la variation du risque de crédit sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Vallourec utilise plusieurs critères pour déterminer si le risque de crédit a augmenté : rating de la contrepartie, évaluation du niveau de risque.

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

31/12/2025	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur des instruments de couverture	Total	Juste valeur
ACTIFS						
Créance clients et comptes rattachés	531 882	—	—	—	531 882	531 882
Autres actifs financiers courants et non courants	60 503	—	14 741	50 758	126 002	126 002
Autres actifs courants et non courants	249 738	—	—	—	249 738	249 738
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	964 767	—	—	964 767	964 767
Total actifs financiers	842 123	964 767	14 741	50 758	1 872 389	1 872 389
Total actifs non financiers	—	—	—	—	3 009 247	3 009 247
TOTAL ACTIFS	—	—	—	—	4 881 636	4 881 636
PASSIFS						
Dettes financières	861 967	—	—	—	861 967	920 649
Fournisseurs	679 190	—	—	—	679 190	679 190
Autres passifs financiers courants et non courants	66 980	153 000	—	90 345	310 325	310 325
Autres passifs courants et non courants	293 490	—	—	—	293 490	293 490
Total passifs financiers	1 901 627	153 000	—	90 345	2 144 972	2 203 654
Total passifs non financiers	—	—	—	—	2 736 664	2 677 982
TOTAL PASSIFS	—	—	—	—	4 881 636	4 881 636

31/12/24	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur des instruments de couverture	Total	Juste valeur
ACTIFS						
Créance clients et comptes rattachés	669 019	—	—	—	669 019	669 019
Autres actifs financiers courants et non courants	41 870	—	15 347	56 965	114 182	114 182
Autres actifs courants et non courants	305 004	—	—	—	305 004	305 004
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	1 103 276	—	—	1 103 276	1 103 276
Total actifs financiers	1 015 893	1 103 276	15 347	56 965	2 191 481	2 191 481
Total actifs non financiers	—	—	—	—	3 339 554	3 339 554
TOTAL ACTIFS	—	—	—	—	5 531 035	5 531 035
PASSIFS						
Dettes financières	1 102 927	—	—	—	1 102 927	1 139 747
Fournisseurs	795 045	—	—	—	795 045	795 045
Autres passifs financiers courants et non courants	74 758	132 000	—	83 799	290 557	290 557
Autres passifs courants et non courants	352 528	—	—	—	352 528	352 531
Total passifs financiers	2 325 258	132 000	—	83 799	2 541 057	2 577 881
Total passifs non financiers	—	—	—	—	2 989 978	2 989 975
TOTAL PASSIFS	—	—	—	—	5 531 035	5 567 856

7.4.2 NIVEAU DE JUSTE VALEUR

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

- niveau 1 : en fonction de prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.) ;
- niveau 3 : à partir d'un modèle interne avec paramètres non observables.

	31/12/24			31/12/25		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
ACTIFS						
Autres actifs financiers courants et non courants (Autres placements en titres de capitaux propres)	15 347	15 347	2	14 741	14 741	2
Autres actifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	56 965	56 965	2	50 758	50 758	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 103 276	1 103 276	1	964 767	964 767	1
PASSIFS						
Autres passifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	132 000	132 000	3	153 000	153 000	3
Autres passifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	83 799	83 799	2	90 345	90 345	2

Les autres passifs financiers courants et non courants (instruments dérivés) classés en niveau 3 correspondent à la juste valeur du dérivé lié au contrat HKM pour un montant de 153 millions d'euros au 31 décembre 2025. Ce montant correspond à la meilleure estimation de Vallourec de la juste valeur actuelle des flux de trésorerie attendus résultant de l'exécution de ce contrat sur la période résiduelle jusqu'à la fin de

2028. La juste valeur estimée de ces pertes attendues est régulièrement révisée jusqu'à la fin effective de l'accord de fourniture, afin de prendre en compte les conditions de marché prévalant à ce moment-là, ainsi que les évolutions du modèle commercial de trading. Conformément à la norme IFRS 9, cet accord de fourniture a donc été traité comme un dérivé dans les états financiers de Vallourec (voir notes 4.2 and 7.4).

7.4.3 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IFRS 9.

Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers, le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et ventes réalisées par certaines filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont de ce fait couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

Évaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales entrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dans le respect des critères d'IFRS 9 :

- documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme ;
- réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante :

- à la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif ;
- la variation de l'effet change de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture) le cours spot à la date de valorisation, c'est-à-dire à la clôture.

Si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de l'effet change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (« cash flow hedge »).

Si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de l'effet change de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier.

La variation de l'effet taux (report/déport)

Le Groupe a choisi de comptabiliser cette variation en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée dans la relation de couverture.

Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot de la date de la mise en place du contrat de couverture. La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

À chaque arrêté, les créances clients et dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

À partir du moment où l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de l'effet change de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est enregistrée en résultat financier. Cette variation de juste valeur entre les autres éléments du résultat global et le résultat financier et la réévaluation de l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) ont un impact symétrique.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe n'a procédé à aucun changement significatif de classification d'instruments financiers et n'a constaté aucun transfert significatif entre différents niveaux de juste valeur.

En avril 2024, Vallourec a mis en place un cross-currency swap sur quatre ans pour couvrir son exposition au risque de change lié à ses obligations senior de 820 millions de dollars US assorties d'un coupon équivalent euro d'environ 5,8 %. Pour rappel, à l'issue d'un remboursement partiel en septembre 2025, l'encours de l'obligation est de 738 millions de dollars US.

Les instruments de couverture passent d'une position nette passive de 39,3 € million d'euros au 31 décembre 2025 à une position nette passive de 26,8 € million d'euros au 31 décembre 2024.

La variation de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice 2025 explique l'essentiel des 41,8 € million d'euros de variation de l'effet change des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devise.

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non-efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IFRS 9. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

	Qualification comptable	Réserve OCI ^(a)	31/12/25	31/12/24
Instruments de couverture de change sur opérations commerciales	Cash flow hedge	41 842	23 010	(18 970)
Instruments de couverture de change sur opérations commerciales	Fair value hedge	(101)	123	(11 128)
Instruments de couverture des matières premières sur opérations commerciales	Cash flow hedge	(994)	(994)	—
Instruments de couverture des matières premières sur opérations commerciales	Fair value hedge	—	(621)	—
Instruments de couverture de change sur opérations financières	Cash flow hedge	—	—	(8 200)
Instruments de couverture de change sur opérations financières	Fair value hedge	—	(60 855)	11 340
Instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	Fair value hedge	(5)	71	126
Sous-total Instruments dérivés		40 742	(39 266)	(26 833)
dont instruments dérivés – actifs		—	50 758	56 965
dont instruments dérivés – passifs		—	(90 345)	(83 799)
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Cash flow hedge	35 146	(1 086)	(31 012)
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Fair value hedge	—	(864)	(20 259)
TOTAL		75 889	(41 216)	(78 105)

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

La variation de juste valeur des instruments financiers commerciaux de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2024 était de -19,0 € million d'euros. Au cours de l'exercice 2025, environ 91 % de la variation de juste valeur positive attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2024 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du

Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2024 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2025.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US.

	Qualification comptable	Réserve OCI ^(a)	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de couverture de change sur opérations commerciales	Cash flow hedge	(23 004)	(18 970)	4 034
Instruments de couverture de change sur opérations commerciales	Fair value hedge	(139)	(11 128)	6 990
Instruments de couverture de change sur opérations financières	Cash flow hedge	(8 200)	(8 200)	—
Instruments de couverture de change sur opérations financières	Fair value hedge	—	11 340	7 357
Instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	Fair value hedge	2	126	122
Sous-total Instruments dérivés		(31 341)	(26 833)	18 503
dont instruments dérivés – actifs		—	56 965	46 660
dont instruments dérivés – passifs		—	(83 799)	(28 157)
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Cash flow hedge	(33 253)	(31 012)	2 240
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Fair value hedge	—	(20 259)	126 950
TOTAL		(64 594)	(78 105)	147 693

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

La variation de juste valeur des instruments financiers commerciaux de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2023 était de 4,0 € million d'euros. Au cours de l'exercice 2024, environ 116 % de la variation de juste valeur négative attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2023 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit

de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2023 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2024.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US.

7.4.4 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change (conversion et transaction), de liquidité, de crédit et du risque actions.

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

Risque de liquidité

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mis en place en Europe, sur Vallourec S.A. et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil et aux États-Unis.

Obligations senior portant intérêt au taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars US

Les obligations senior sur huit ans portant intérêt au taux de 7,5 % par an émises par Vallourec S.A., qui représentent un montant total de 820 millions de dollars US, sont soumises à une période de « non-call » de trois ans. Elles sont garanties par les mêmes filiales qui garantissent la ligne de crédit renouvelable (RCF). Les obligations sont soumises à des clauses restrictives spécifiques, notamment en ce qui concerne les privilèges, les fusions, la consolidation ou la vente d'actifs et les cessions-bail, avec certains seuils et exceptions.

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci. Il est aussi prévu que la dette devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En septembre 2025, Vallourec a procédé au remboursement partiel de 10 % de son emprunt obligataire senior 7,5 % sur 8 ans (820 millions de dollars US) pour un montant de 82 millions de dollars US, portant l'encours de l'emprunt à 738 millions de dollars US.

Ligne de crédit renouvelable multidevises (RCF) de 550 millions d'euros

Le RCF de Vallourec S.A. est garanti à l'origine par ses filiales américaines ainsi que par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. et Vallourec Tubos do Brasil Ltda. Par la suite, Vallourec doit s'assurer chaque année que le RCF est garanti par des filiales constituées en France, au Brésil et aux États-Unis qui (i) représentent au moins 80 % du total de ses actifs dans ces pays et (ii) dont le total des actifs a une valeur comptable représentant au moins 5 % du total de ses actifs.

En 2025, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une augmentation de 10 % des parités aurait eu un impact à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 58 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (-1 111 millions d'euros au 31 décembre 2025) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien.

Les réserves de conversion sont détaillées en note 6.1.

Le RCF est également garanti par le nantissement d'actions couvrant certaines filiales, une sûreté sur des comptes bancaires importants et des prêts interentreprises significatifs consentis par Vallourec S.A., ainsi que des accords transverses de privilèges standard (crossing-lien) sur la ligne de crédit adossée à des actifs (ABL).

Il prévoit également le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« covenant bancaire ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (y inclus la dette de location financement) et les capitaux propres du Groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

En outre, en cas de changement de contrôle, chaque prêteur est en droit d'exiger le remboursement de tout montant en souffrance et l'annulation de ses engagements dans un délai prescrit. Il est aussi prévu que la dette devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Ligne de crédit adossée à des actifs (ABL) de 350 millions de dollars US

Cette ligne de crédit ABL, dont le montant a été augmenté et l'échéance prolongée, bénéficie de sûreté et notamment d'une sûreté sur les stocks et les créances clients détenus par les filiales américaines. En outre, Vallourec S.A. apporte sa garantie de maison-mère au bénéfice des prêteurs.

Cette ligne de crédit comprend également une clause de changement de contrôle.

194 millions d'euros de prêts garantis par l'État (PGE)

En 2021, Vallourec a mis en place des prêts garantis par l'État (PGE) pour un montant total nominal et tiré de 262 millions d'euros. L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027.

Ces prêts comprennent un changement de contrôle de Vallourec qui pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que la dette devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En avril 2024, dans le cadre de son refinancement, Vallourec a remboursé environ 68 millions d'euros de ce PGE. Par conséquent, au 31 décembre 2025, l'encours des prêts garantis par l'État s'élevait à 194 millions d'euros.

Programme d'émission de billets de trésorerie plafonné à 1 milliard d'euros

Vallourec S.A. a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2025, Vallourec S.A. n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie fait l'objet d'une notation court terme, A-3, par Standard & Poor's.

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières

	2026	2027	2028	2029	À plus de 5 ans	Total
Obligation	47 106	47 106	47 106	47 106	792 957	981 383
Billets de trésorerie	—	—	—	—	—	—
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 888	203 218	—	—	—	207 106
Autres emprunts et dettes assimilées	53 774	1 999	1 989	2 038	7 087	66 887
Concours bancaires courants	—	—	—	—	—	—
TOTAL	104 769	252 323	49 095	49 144	800 045	1 255 376

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US : une part significative des opérations du Groupe (environ 36 % de son chiffre d'affaires en 2025) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US.

Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien (BRL) et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
2. certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros ou en réal brésilien, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les transactions futures hautement probables, les commandes, les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des devises traitées sur l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une diminution ou une augmentation de 50,9 millions d'euros de l'effet change comptabilisée dans les fonds propres consolidés au 31 décembre 2025. L'essentiel de ces montants proviendrait des évolutions du dollar US contre l'euro.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9, le groupe Vallourec a développé des systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre 2025, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales - Risque de change	31/12/2024	31/12/2025
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 007 819	940 352
Contrat de change à terme : achats à terme	100 908	223 661
Contrat de couverture des matières premières – ventes à terme	—	30 181
TOTAL	1 108 727	1 194 194

Échéances des contrats au 31 décembre 2025

Contrats sur transactions commerciales	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrat de change à terme : ventes à terme	940 352	910 027	30 325	—
Contrat de change à terme : achats à terme	223 661	219 369	4 292	—
Contrat de couverture des matières premières – ventes à terme	30 181	30 181	—	—
TOTAL	1 194 194	1 159 577	34 617	—

En 2025, les ventes à terme (731 millions d'euros sur les 1 194 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,11 CNY/USD de 7,04 et USD/BRL de 5,8.

Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2025, comme en 2024, sur une durée moyenne d'environ 10 mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, le groupe Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- des achats à terme pour 1 102 millions de dollars US (1 000 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 19,3 millions de livres sterling (22,1 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 2 085 millions de yuan chinois (253 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 1 027 millions de pesos mexicains (48,1 millions d'euros) ;

- des ventes à terme pour 11,3 millions de dinars koweïtien (31,5 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 1 396 millions de réaux brésiliens (196 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en dollars US, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2025 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

Vallourec a mis en place un cross-currency swap sur quatre ans pour couvrir son exposition au risque de change lié à ses obligations senior de 820 millions de dollars US assorties d'un coupon équivalent euro d'environ 5,8 %. Suite au remboursement partiel anticipé de 10 % des obligations senior de 820 millions de dollars US en septembre 2025, Vallourec a dénoué une partie correspondante du cross-currency swap. En conséquence, l'encours du cross-currency swap s'élevait à 738 millions de dollars US.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises, le groupe Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la société Vallourec S.A.

La répartition de la dette entre taux fixe et taux variable est présentée en note 7.1.4.

Le montant des emprunts à taux fixe à l'origine s'analyse principalement par l'emprunt obligataire émis par Vallourec S.A. décrit en note 7.1 et des prêts garantis par l'État (PGE) émis par Vallourec S.A.

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6 % provient de l'emprunt obligataire de plusieurs millions.

L'endettement à taux fixe à l'origine à un taux inférieur à 3 % concerne les prêts garantis par l'État de 262 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, l'encours des prêts garantis par l'État s'élevait à 194,4 millions d'euros.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 5 millions d'euros (environ 1 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2025.

Risques de crédit

Le groupe Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
 - les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
 - les créances clients et comptes rattachés ;
 - les dérivés qui ont une juste valeur positive.
1. Concernant les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).

2. Concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie.
3. Concernant les dérivés qui ont une juste valeur positive, le Groupe ne traite qu'avec des contreparties de premier rang. Le risque de crédit est considéré comme non significatif.
4. Concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision pour dépréciation dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2025, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 2 millions d'euros au 31 décembre 2025, soit 0,4 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Le groupe Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédit et le recours à des crédits documentaires ;

Les échéances de ces créances clients sont les suivantes (en milliers d'euros) :

Au 31 décembre 2025	0 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 180 jours	> à 180 jours	Total
Brut	364 843	83 664	26 402	4 734	55 325	534 969
Dépréciation	(48)	—	(1 063)	(1 027)	(8 645)	(10 784)
Total créances clients nettes	364 794	83 664	25 339	3 707	46 680	524 185
Avances et acomptes fournisseurs						8 053
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS						532 238

Risque lié au prix du minerai de fer

Vallourec vend la majeure partie de sa production de minerai de fer à des clients tiers.

Le Groupe est donc soumis à un risque lié au prix des matières premières, principalement du fait de son exposition aux ventes de minerai de fer conclues par sa filiale brésilienne.

En 2025, le prix international moyen du minerai de fer s'est établi à 100 dollars US/tonne, en baisse par rapport à 2024 (109 dollars US/tonne).

- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ;
- la politique de recouvrement commercial.

Le groupe Vallourec reste soumis aux risques pays qui pourraient conditionner le règlement de certaines de ses créances.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2025 s'élevaient à 492 millions d'euros, soit 94 % du total des créances clients nettes.

Ce risque peut être couvert au moyen d'instruments financiers, à savoir des contrats à terme non livrables.

Au 31 décembre 2025, la quantité totale couverte liée aux ventes du premier trimestre 2026 était de 273 000 tonnes, au prix de couverture moyen de 100 dollars US/tonne.

Risques actions

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins values n'affectent pas le résultat consolidé.

Les actions propres détenues par le groupe Vallourec au 31 décembre 2025 comprennent les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

Au 31 décembre 2025, Vallourec détenait 130 819 actions ordinaires.

À sa connaissance, le Groupe n'était pas, au 31 décembre 2025, autrement exposé au risque d'actions.

Note 8 • Engagements envers le personnel

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision pour avantages du personnel évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité...). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Brésil. Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail ;

- pour certaines filiales implantées aux États-Unis et au Brésil, la couverture des frais médicaux. L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur. Si l'évaluation des actifs de régime excède l'obligation, le montant net est présenté comme un actif financier dans le bilan.

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Retraite	197 462	187 110	14 313	10 718	61 708	56 227	72 736	65 278	346 219	319 333
Engagements de préretraite	5 386	2 098	—	—	—	—	—	—	5 386	2 098
Médailles du travail et avantages médicaux	1 775	1 255	934	480	—	—	3 149	2 864	5 858	4 599
Valeur actualisée de l'obligation	204 623	190 463	15 247	11 197	61 708	56 227	75 885	68 142	357 463	326 030
Juste valeur des actifs du régime	(152 661)	(144 739)	(108)	(111)	(80 144)	(73 535)	(49 980)	(48 156)	(282 893)	(266 541)
Reclassement	—	—	49	—	—	—	11	(1)	60	(1)
PROVISION	51 962	45 724	15 188	11 086	(18 436)	(17 308)	25 916	19 985	74 630	59 488

Le Groupe présente dans ses états financiers un montant net d'engagements envers le personnel de 59,5 millions d'euros. Ce montant correspond à un passif de 95,4 millions d'euros et à un actif financier de 36 millions d'euros. Les actifs financiers sont liés aux régimes au Royaume-Uni pour 17,3 millions d'euros et à un plan de préretraite en Allemagne pour 18,3 millions d'euros.

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Évolution de l'obligation										
Au 1^{er} janvier	217 873	204 623	13 883	15 248	69 065	61 708	89 169	75 885	390 200	357 464
Coût des services rendus	918	456	824	780	615	486	2 706	2 178	5 063	3 900
Charges d'intérêt sur l'obligation	6 486	6 351	430	430	3 102	3 180	5 317	4 439	15 335	14 400
Cotisations du personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Réévaluations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ajustements liés à l'expérience	1 839	692	572	10	(2 860)	(205)	(775)	(1 263)	(1 224)	(766)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	—	—	—	58	523	418	(676)	(277)	(153)	199
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(1 621)	(5 198)	(169)	(263)	(6 989)	(1 620)	(5 042)	958	(13 821)	(6 123)
Acquisitions/cessions	—	—	—	(4 413)	—	—	—	—	—	(4 413)
Versement des prestations	(20 989)	(16 491)	(357)	(375)	(4 853)	(4 713)	(6 995)	(5 541)	(33 194)	(27 120)
Modification du régime	—	—	162	—	—	—	(8 212)	195	(8 050)	195
Écart de change	—	—	—	—	3 105	(3 026)	632	(7 534)	3 737	(10 560)
Autres ^(a)	117	31	(97)	(278)	—	—	(239)	(899)	(429)	(1 146)
AU 31 DÉCEMBRE	204 623	190 464	15 248	11 197	61 708	56 228	75 885	68 141	357 464	326 030

(a) Comprend essentiellement les restructurations en Allemagne (augmentation du régime des préretraites).

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes :

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Valeur de l'actif	153 738	152 661	81	108	86 312	80 144	47 831	49 980	288 161	282 894
Rendement constaté des actifs	5 923	1 079	26	3	(5 716)	1 591	3 048	5 527	3 281	8 200
Cotisations	—	(9 000)	—	—	458	453	1 042	1 186	1 500	(7 361)
Prestations payées	(7 000)	—	—	—	(4 853)	(4 713)	(4 838)	(2 651)	(16 691)	(7 364)
Acquisitions, cessions, liquidations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Écart de change	—	—	1	—	3 943	(3 940)	2 897	(5 885)	6 643	(9 825)
VALEUR DE L'ACTIF	152 661	144 740	108	111	80 144	73 535	49 980	48 157	282 894	266 544

CHARGE DE L'EXERCICE

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Coût des services rendus	918	456	824	780	615	486	2 706	2 178	5 063	3 900
Charges d'intérêt sur l'obligation	6 486	6 351	430	430	3 102	3 180	5 317	4 439	15 335	14 400
Rendement à long terme des actifs du régime	(4 843)	(4 961)	(3)	(4)	(3 896)	(4 161)	(2 375)	(2 511)	(11 117)	(11 637)
Pertes (+)/Gains (-) actuariels nets de l'exercice	4	575	1	(5)	—	—	(538)	(380)	(533)	190
Coût des services passés	—	—	162	—	—	—	(8 212)	195	(8 050)	195
Gains/(Pertes) de réduction ou liquidation	117	31	(102)	(278)	—	—	(239)	(899)	(224)	(1 146)
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	2 682	2 452	1 312	923	(179)	(495)	(3 341)	3 022	474	5 902
RENDEMENT CONSTATÉ DES ACTIFS	5 923	1 079	26	3	(5 716)	1 591	3 048	5 527	3 281	8 200

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Provision / (Actif) à l'ouverture	64 135	51 962	13 808	15 140	(17 248)	(18 436)	41 338	25 905	102 033	74 570
Charge totale de l'exercice	2 683	2 451	1 312	925	(178)	(495)	(3 341)	3 023	476	5 904
Montants reconnus en OCI – Réévaluation	(867)	(1 197)	377	(190)	286	1 162	(6 628)	(3 217)	(6 758)	(3 442)
Prestations ou contributions aux fonds	(13 989)	(7 491)	(357)	(375)	(458)	(453)	(3 199)	(4 076)	(18 003)	(12 395)
Reclassement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Écart de change	—	—	—	—	(838)	913	(2 265)	(1 649)	(3 178)	(736)
VARIATION DE PÉRIMÈTRE ET AUTRES	—	—	—	(4 413)	—	—	—	—	24	(4 413)
PROVISION/(ACTIF) À LA CLÔTURE	51 962	45 724	15 140	11 086	(18 436)	(17 308)	25 905	19 986	74 570	59 489

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
AU 31 DÉCEMBRE 2024				
Taux d'actualisation	3%	3%	6%	de 4,77 % à 11,93 %
Rendement calculé des actifs du régime	3%	3%	6%	de 4,77 % à 11,93 %
Taux d'augmentation des salaires	de 1,25% à 2%	3%	N/A	de 5 % à 7,5 %
AU 31 DÉCEMBRE 2025				
Taux d'actualisation	4%	4%	6%	de 4.86% à 11.44%
Rendement calculé des actifs du régime	4%	4%	6%	de 4.86% à 11.44%
Taux d'augmentation des salaires	de 1.25% à 2%	3 %	N/A	de 5% à 7.5%

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les écarts d'expérience générés courant 2025 représentent pour le Groupe un gain de 0,8 million d'euros (contre 1,2 million d'euros de gain en 2024).

Le Groupe prévoit de verser en 2026 un montant de 25,4 millions d'euros de prestations au titre des régimes à prestations définies, dont 14,8 millions d'euros en Allemagne, 4,6 millions d'euros au Royaume-Uni, 0,8 million d'euros en France et 0,8 million d'euros au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 293 millions d'euros au 31 décembre 2025 pour des actifs de 267 millions d'euros.

Pour la zone euro, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeur financières et non financières. Les taux n'ont pas été retraités pour tenir compte d'un risque crédit spécifique non intégré dans les paniers d'obligation choisis.

En 2025, une augmentation générale des taux d'actualisation a entraîné une diminution globale des engagements générant des gains actuariels sur l'exercice pour 6,1 millions d'euros.

France

Les engagements en France correspondent aux indemnités de fin de carrière, régime de retraite supplémentaire et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2025, un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 1 million d'euros de ces engagements.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. Le régime est partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19 pour les salariés en activité. Le plan a été fermé courant 2016 et les droits gelés.

Au 31 décembre 2025, l'engagement s'élève à 1,6 million d'euros pour un actif de 0,1 million d'euros.

Allemagne

Les salariés du Groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilé, préretraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Au 31 décembre 2025, un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de

1 % entraînerait une baisse d'environ 13,4 millions d'euros de ces engagements.

Royaume-Uni

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2025, un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 5,7 millions d'euros de ces engagements.

Brésil

Au Brésil, le Groupe participe au financement d'indemnités de fin de carrière, de primes de jubilé et d'un régime de frais de santé des retraités (fermé).

Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds dont le total des actifs s'élève à 0,2 million d'euros en 2025 (contre 0,3 million d'euros en 2024). Le Groupe n'a pas payé de cotisation ni en 2025, ni en 2024.

Mexique/Indonésie/Arabie saoudite

Les engagements au Mexique, en Indonésie et en Arabie saoudite restent peu significatifs pour le Groupe.

États-Unis

Les salariés du Groupe aux États-Unis bénéficient de régimes de retraite constituant des engagements long terme pour le Groupe, partiellement couvert par des actifs.

Autres pays

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du Groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement attendu des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels. La part relative à l'actualisation des droits est enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistré dans les produits financiers.

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

	Royaume-Uni		États-Unis		Allemagne	
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025
	Part	Part	Part	Part	Part	Part
Action	— %	— %	77,17 %	75,85 %	21,15 %	21,15 %
Obligation	99,86 %	99,87 %	— %	— %	78,85 %	78,85 %
Immobilier	— %	— %	— %	— %	— %	— %
Autres immobilisations financières	0,14 %	0,13 %	22,83 %	24,15 %	— %	— %

Les « Autres » du Royaume-Uni concerne du Cash & Index Linked Gilts. En France, 100 % des actifs sont placés dans l'actif général d'une compagnie d'assurance.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses indiquées ci-dessus.

Une variation d'un point de pourcentage des hypothèses respectives aurait les impacts suivants sur l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture :

<i>En millions d'euros</i>	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Taux d'actualisation	(26)	31
Taux d'augmentation des salaires	2	(2)
Taux de revalorisation des prestations de retraite	20	(14)

Note 9 • Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet du temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, les charges afférentes ne sont provisionnées que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

	31/12/2024			31/12/2025		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Litiges et engagements commerciaux	18 851	7 008	11 843	12 576	5 327	7 249
Commandes en carnet – Pertes à terminaison	10 036	—	10 036	2 288	—	2 288
Mesures d'adaptation et restructuration	117 776	71 696	46 080	66 433	42 255	24 178
Risques fiscaux (impôts indirects, taxes, etc.)	7 369	7 369	—	8 971	8 384	587
Provisions environnementales	27 024	19 398	7 626	25 115	20 860	4 255
Autres immobilisations financières	49 075	41 199	7 876	38 797	24 195	14 602
TOTAL	230 131	146 670	83 461	154 180	101 021	53 159
Au 1^{er} janvier	450 203	200 798	249 405	230 131	146 670	83 461
Dotations	68 883	22 419	46 464	37 889	15 193	22 696
Utilisations	(280 592)	(58 199)	(222 393)	(115 292)	(29 231)	(86 061)
Autres reprises	(4 152)	—	(4 152)	(330)	(330)	—
Effet des variations de change	(18 833)	(10 471)	(8 362)	(196)	(168)	(28)
Reclassements et autres variations	14 622	(7 877)	22 499	1 978	(31 113)	33 091
AU 31 DÉCEMBRE	230 131	146 670	83 461	154 180	101 021	53 159

9.1 Provisions pour litiges, engagements commerciaux et pertes sur commandes en carnet

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

9.2 Provisions pour mesures d'adaptation et restructuration

Les coûts des plans sociaux et des mesures d'adaptation sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant la date de clôture des comptes ou d'un début d'exécution. Elles incluent les coûts suivants :

- indemnités de licenciement et de fin de contrat de travail versées au personnel dont la Société n'attend plus de contrepartie ;

- coûts de maintien du personnel après l'arrêt d'activité et jusqu'à la fermeture du site (indemnités de préavis non effectués par exemple) ;

- indemnités pour rupture de contrat versées aux fournisseurs ;

Le montant de la provision au 31 décembre 2025 s'élève à 66 millions d'euros, contre 118 millions d'euros au 31 décembre 2024.

9.3 Provision pour risques fiscaux

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil, certains couverts par des dépôts de garantie (cf. note 2.8.3).

9.4 Provisions environnementales

Elles couvrent les coûts futurs de décommissionnement de la mine de Pau Branco et autres demandes de réparation liées à l'environnement.

9.5 Autres provisions courantes et non courantes

Au 31 décembre 2025, les autres provisions non courantes concernent principalement :

- les indemnités et pénalités à verser pour réparation des dommages occasionnés suite aux pluies exceptionnelles intervenues en janvier 2022 dans la mine de Pau Branco dans l'État du Minas Gerais (Brésil) ;
- les autres coûts liés à la fermeture des sites industriels (coûts de démantèlement, nettoyage...) des sites industriels arrêtés ;
- les remises clients, pénalités de retard et divers risques identifiés à la clôture, aucune n'étant individuellement significative ;
- les litiges sociaux.

En 2025, suite à la fermeture de VAD (2023), Montbard (2022), Saint-Saulve (2022) et Déville (2021), seule la forge d'Aulnoye-Aymeries est encore soumise au système européen d'échange de quotas d'émission (EU ETS). Les quotas restants des sites allemands ont été acquis par l'usine française, pour un total 4 741 tonnes de CO₂, auquel vient s'ajouter la propre réserve de Vallourec de 9 021 tonnes de CO₂, l'usine française a donc collecté bien plus que le montant qu'elle devra compenser pour 2026.

9.6 Passifs éventuels

En décembre 2025, la ville de Nova Lima a déposé une plainte contre Vallourec en raison de l'incident survenu dans la mine en 2022 et de ses conséquences sur la restauration et l'évaluation des zones de la ville qui ont été touchées. Peu après l'incident, Vallourec a conclu un accord avec les autorités fédérales et étatiques, permettant à Vallourec de redémarrer ses activités à compter de mai 2022, avec une montée en puissance progressive en 2023. Sur la base de ces éléments, Vallourec étudie actuellement la plainte avec l'aide de conseillers juridiques, et estime qu'il n'y aurait pas d'autre risque lié à cet incident.

Note 10 • Actifs destinés à être cédés et périmètre

10.1 Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées » de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5 - Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.

Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées »).

Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

Les actifs et passifs destinés à être cédés au 31 décembre 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2024	31/12/2025
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	1 060	—
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	—	—
NET ACTIFS (PASSIFS) DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	1 060	—

10.2 Périmètre

Le Groupe est constitué de la société holding Vallourec S.A. et de ses filiales consolidées conformément aux principes décrits en note 1.2.3.

	31/12/2024	31/12/2025
Sociétés intégrées globalement	52	41
Co-entreprises	—	—
Entreprises associées	2	2
TOTAL	54	43

Au cours de la période, le périmètre de consolidation a été modifié comme suit :

Acquisition de Vallourec Thermal Coating Services do Brasil, intégrée dans le périmètre de consolidation ;

Cession de Serimax, sortie du périmètre (cf. note 1.3 « Faits significatifs de la période »).

	Activités	Intérêt	Pays
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT			
Europe			
Vallourec Deutschland GmbH	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Allemagne
Vallourec Oil & Gas France S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	France
Vallourec Oil & Gas UK Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Royaume-Uni
Vallourec S.A.	Holding	100,00	France
Vallourec Services S.A.S	Holding	100,00	France
Vallourec Tubes France S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	France
Vallourec Tubes S.A.S.	Holding	100,00	France
Vallourec Umbilicals S.A.S.	Production et Ventes de Produits	100,00	France
Amérique du Nord			
Vallourec Canada Inc.	Ventes de Produits, Services	100,00	Canada
Vallourec Holdings Inc.	Holding	100,00	États-Unis
Vallourec Industries Inc.	Holding	100,00	États-Unis
Vallourec Oil and Gas Mexico SA de CV	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Mexique
Vallourec Star, LP	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	États-Unis
Vallourec Tube-Alloy LP	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	États-Unis
Vallourec USA Corporation	Ventes de produits, Services	100,00	États-Unis
VAM USA	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	États-Unis
Vallourec Digital Solutions	Ventes de Produits, Services	100,00	États-Unis
Amérique du Sud			
Tubos Soldados Atlântico	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Brésil
Vallourec Florestal Ltda	Production et Ventes de Produits	100,00	Brésil
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Brésil
Vallourec Transportes e Serviços do Brasil Ltda	Services	100,00	Brésil
Vallourec Tubos do Brasil S.A.	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Brésil
Vallourec Uruguay S.A.	Ventes de produits, Services	100,00	Uruguay
Vallourec Tubos para Industria Ltda	Production et Ventes de Produits, Services	75,00	Brésil
Vallourec Thermal Coating Services do Brasil	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Brésil
Asie			
Kestrel Wave Investment Ltd	Holding	100,00	Hong Kong
P.T. Citra Tubindo Tbk	Production et Ventes de Produits, Services	81,72	Indonésie
Vallourec Al Qahtani Tubes Llc	Ventes de Produits, Services	75,00	Arabie saoudite
Vallourec Asia Pacific Corp Pte Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Singapour
Vallourec China Co. Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Chine
Vallourec Middle East FZE	Ventes de produits, Services	100,00	Émirats arabes unis
Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd	Ventes de produits, Services	100,00	Chine
Vallourec Saudi Arabia Ltd	Production	80,00	Arabie saoudite
Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	99,73	Chine
Vallourec Tubular Services AD	Services	49,00	Émirats arabes unis
Vam Far East	Services	51,00	Singapour
Valinox Nucléaire Tubes (Guangzhou) Co., Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Chine
Reste du Monde			
Vallourec Nigeria Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,00	Nigeria
Vallourec Oil and Gas Nigeria Ltd	Ventes de produits, Services	100,00	Nigeria
Vallourec Oil and Gas Uganda	Services	100,00	Ouganda
Vam Field Service Angola Lda.	Services	100,00	Angola

Note 11 • Autres informations et événements postérieurs à la clôture

11.1 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	KPMG		EY	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	2024	2025	2024	2025
CERTIFICATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS ^(a)				
Émetteur	350	465	690	803
%	18%	26%	36%	41%
Filiales intégrées globalement	1 379	1 237	1 254	1 147
%	71%	70%	65%	59%
Sous-total	1 729	1 702	1 944	1 951
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES ^(b)				
Émetteur	119	8	—	—
%	6%	— %	— %	— %
Filiales intégrées globalement	91	48	—	—
%	5%	3%	— %	— %
Sous-total	210	55	—	—
TOTAL	1 939	1 757	1 944	1 951

(a) Pour EY, pour l'exercice 2025, les honoraires d'audit légal de l'émetteur incluent les frais liés à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

(b) Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande du Groupe. Pour KPMG, elles correspondent pour l'exercice 2025 principalement à la réalisation des diligences effectuées dans le cadre (i) de revues de conformité de déclarations fiscales sur des filiales hors Union européenne.

11.2 Événements postérieurs à la clôture

LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le 7 janvier 2026, Vallourec a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions, mis en œuvre par l'exécution d'un mandat confié à un prestataire de services d'investissement. Le rachat des actions aura lieu jusqu'au 30 juin 2026 au plus tard, pour un montant total de 200 millions d'euros.

Les actions rachetées seront affectées à la couverture d'une partie des bons de souscription d'actions (« BSA ») émis par Vallourec, ce qui permettra de limiter la dilution résultant de l'exercice de ces BSA, qui est prévu avant fin juin 2026. Elles pourront également servir, dans une moindre mesure, à couvrir les plans d'intéressement à long terme des salariés.

HKM

Le 6 février 2026, Salzgitter a annoncé son intention de racheter les parts de ses coactionnaires dans la coentreprise sidérurgique HKM, dans laquelle Vallourec détient une participation de 20 %, pour devenir l'unique propriétaire à partir de mi-2026. Vallourec s'est dit ouvert à la cession de sa participation, et des discussions sont en cours entre les trois actionnaires d'HKM en vue de parvenir, potentiellement, à un accord permettant à Vallourec de se désengager d'ici le 1^{er} juin 2026.

7.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025,

À l'Assemblée Générale de la société Vallourec S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vallourec S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles de l'UGT « Vallourec South America Tubes »

Note 4.2 – « Tests de pertes de valeur » de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des actifs courants et non courants de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) « Vallourec South America Tubes » s'élève à 899 millions d'euros (5 784 millions de BRL) dont 33,7 millions d'euros de valeur nette d'écart d'acquisition. Comme indiqué dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an pour les UGT comprenant des actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire des écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec. Un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2025 sur l'UGT « Vallourec South America Tubes », à laquelle un écart d'acquisition a été affecté. Les actifs non courants représentent 587 millions d'euros (3 781 millions de BRL), et les actifs courants représentent 311 millions d'euros (2 003 millions de BRL). Les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation, ainsi que les hypothèses retenues, sont décrites dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés notamment : • Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux du plan stratégique à cinq ans qui s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques par marché, basées sur des sources externes, • Le taux de croissance à l'infini prend en compte entre autres l'inflation par région et les perspectives de ventes basées sur l'hypothèse de production de Pétrole et Gaz supposée dans le Scénario des Engagements Annoncés (APS) par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) publié en 2024, • Le groupe a par ailleurs tenu compte des enjeux liés au changement climatique et au développement durable. Nous estimons que l'évaluation de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et des immobilisations corporelles de l'UGT « Vallourec South America Tubes » constitue un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe, et du mode de détermination de la valeur d'utilité qui requiert de la direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations pour prévoir les flux de trésorerie futurs actualisés utilisés dans les tests.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance : • du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la direction dans les tests de dépréciation, et • des modalités d'approbation des résultats de ces tests par le conseil d'administration. Nous avons : • examiné le modèle retenu pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT « Vallourec South America Tubes » ; • rapproché la valeur comptable des actifs faisant l'objet des tests de dépréciation aux comptes consolidés ; • analysé la cohérence des prévisions de flux de trésorerie et des hypothèses préparées par la direction pour l'UGT testée avec le budget 2026 et le plan stratégique à cinq ans approuvés par le conseil d'administration ; • vérifié l'exactitude arithmétique des calculs Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation inclus dans l'équipe d'audit : • apprécié le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes aux prévisions de flux de trésorerie, au regard des données internes du Groupe et des données externes sectorielles et macroéconomiques, notamment : • les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent, en particulier, des investissements dans l'exploration et la production de pétrole et gaz, • les prévisions d'évolution des coûts de production, au regard des actions de rationalisation de la production et des investissements industriels, • les taux de change, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus. • effectué nos propres analyses de sensibilité. Nous avons aussi : • analysé la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances passées utilisées dans les précédents tests de dépréciation ; • confronté les hypothèses de ventes de tubes avec les hypothèses sectorielles publiques de production de l'énergie. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destiné à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Vallourec S.A. par l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2006 pour le cabinet KPMG SA et du 23 mai 2024 pour le cabinet Ernst & Young et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG SA était dans la 20^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young et Autres dans la 2^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 10 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

KPMG SA
Philippe GRANDCLERC
Associé

Ernst & Young et Autres
May KASSIS-MORIN
Associée

7.3 Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.

7.3.1 Bilan de la Société

Actif

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025
Total I - Capital souscrit non appelé	—	—
Total II - Frais d'établissement	—	—
Immobilisations incorporelles	414	414
Immobilisations corporelles	88	27
Titres de participations	4 856 429	4 856 429
Créances, prêts, autres immobilisations financières	1 700 050	1 700 176
Total III - Actif immobilisé	6 556 981	6 557 047
Créances d'exploitation	2 228	1 820
Autres créances	862 354	612 944
Valeurs mobilières de placement	—	2 022
Disponibilités	55	54
Total IV - Actif circulant	864 637	616 841
Total V - Frais d'émission d'emprunt	24 737	19 141
Total VI - Primes de remboursement des emprunts	—	—
Total VII - Écarts de conversion actif	20 931	—
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	7 467 286	7 193 029

Passif

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 762	4 768
Primes	3 959 363	3 962 662
Écarts de réévaluation	634	634
Réserves	85 886	85 886
Report à nouveau	1 877 461	2 043 940
Résultat de l'exercice	518 019	178 295
Total I - Capitaux propres	6 446 125	6 276 186
Provisions pour risques et charges	25	25
Total II - Provisions	25	25
Dettes financières	1 012 384	844 090
Dettes d'exploitation	4 356	3 525
Autres dettes	4 396	5 759
Total III - Dettes	1 021 136	853 725
Écarts de conversion	—	63 444
Report déport passif	—	—
Total VI- Écarts de conversion et différence d'évaluation - Passif	—	63 444
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	7 467 286	7 193 029

7.3.2 Compte de résultat de la Société

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2025
Chiffre d'affaires	7 055	8 178
Reprises sur provisions	594	—
Autres produits d'exploitation	362	1
I. Total produits d'exploitation	8 012	8 179
Services extérieurs	(10 668)	(12 961)
Impôts taxes et versements assimilés	(434)	(367)
Charges de personnel :	(6 046)	(3 540)
Salaires :	(2 429)	(1 957)
Cotisations sociales :	(3 617)	(1 582)
Valeurs comptables des immobilisations corporels et incorporels cédés	—	(61)
Autres charges de personnel	(2 100)	(17 403)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(25)	—
II. Total des charges d'exploitation	19 274	34 331
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(11 262)	(26 152)
III. Bénéfice attribué ou perte transféré	—	—
IV. Perte supporté ou bénéfice transféré	—	—
V. Produits financiers	600 507	265 304
Revenus des titres	459 866	129 688
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	112 342	112 035
Autres intérêts et produits assimilés	28 159	17 077
Différences positives de change	124	6 504
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	16	—
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
VI. Charges financières	(73 642)	(59 903)
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	—	(1 848)
Intérêts et charges assimilées	(73 534)	(51 222)
Différences négatives de change	(108)	(6 832)
2. RÉSULTAT FINANCIER	526 865	205 401
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	515 603	179 249
VII. Produits exceptionnels	—	—
VIII. Charges exceptionnelles	—	—
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	—	—
Participation des salariés aux résultat de l'entreprise	—	—
Impôts sur les bénéfices	2 415	(954)
Total des produits	610 934	272 529
Total des charges	92 916	94 234
BÉNÉFICE OU PERTE	518 018	178 295

7.3.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025

En milliers d'euros sauf indications contraires.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 7 193 millions d'euros et au compte de résultat qui dégage un gain de 178 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La société Vallourec S.A. établit des comptes consolidés.

A - Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Faits caractéristiques

REMBOURSEMENT PARTIEL DES OBLIGATIONS SENIOR À ÉCHÉANCE 2032

En septembre 2025, Vallourec S.A. a procédé au remboursement partiel de 10 % de ses obligations senior sur 8 ans (820 millions de dollars US, 7,5 %) pour un montant de 82 millions de dollars

US. L'encours de ces obligations est donc de 738 millions de dollars US (cf. note 3 « États des créances et des dettes »).

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET EXÉCUTION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Vallourec S.A. a proposé, pour la première fois en 10 ans, le versement d'un dividende de 1,50 euro par action, approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale 2025. Le 28 mai 2025, Vallourec a ainsi distribué un dividende total de 352 millions d'euros.

Parallèlement, le Groupe a procédé, entre le 27 mai et le 20 juin, au rachat de 1,2 million d'actions destinées à couvrir les futures attributions d'actions aux salariés.

Méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les dépréciations de titres de participation sont comptabilisées en résultat financier.

B - Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements postérieurs.

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06, la société a modifié ses principes et méthodes comptables notamment relatives à la définition du résultat exceptionnel et à la suppression des transferts de charges. Cette nouvelle réglementation n'a pas eu d'impact sur les postes du résultat exceptionnel et qu'aucun retraitement n'a été nécessaire pour présenter les données 2024

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de conséquences sur les comptes 2024, autres que les reclassements de présentation nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de brevets de marques chiffré à 414 milliers d'euros.

Immobilisations corporelles

L'approche par composants réalisée par la Société consiste, sur la base d'analyses techniques notamment, à immobiliser de manière individuelle certains éléments significatifs d'un même investissement du fait de leurs utilisations et de leurs rythmes de consommation spécifiques.

L'évaluation des immobilisations corporelles comprend :

- leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Ces dernières figurent au bilan pour leur valeur d'apport ;
- les remises, rabais et ristournes éventuels ;

- les coûts directement imputables à leur mise en place ;
- les coûts de démantèlement éventuels ;
- les frais financiers liés à l'acquisition d'immobilisation ne sont pas activés.

Les amortissements techniques (comptables) sont calculés suivant le mode linéaire ou variable sur la durée réelle d'utilisation prévue.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués suivant le mode dégressif et sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, sauf pour les composants amortis sur des durées réelles.

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières sont composées de titres de participations Vallourec Tubes à hauteur de 4 856 millions d'euros.

Titres de participation

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Lors de chaque clôture, la Société compare la valeur nette comptable des titres de participation à leur valeur d'utilité et constitue une provision en résultat financier lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Par ailleurs, les prêt et créances rattachées à ces titres de participations sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.

Au 31 décembre 2025, les titres de Vallourec Tubes SAS, qui portent l'intégralité des participations du groupe Vallourec, sont testés en comparant la valeur nette comptable des titres à la valeur recouvrable déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ce test repose sur les mêmes bases que celles retenues pour réaliser les tests de dépréciation de ses filiales. Cela implique l'utilisation de la valeur d'utilité, calculée à partir des flux de trésorerie attendus. Ces flux sont estimés sur la base du plan stratégique du groupe pour les cinq premières années, et enfin, d'une valeur terminale.

Actions propres

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés sont classées en valeurs mobilières de placement. Les surplus d'actions non affectées à des plans définis sont classés en immobilisations financières.

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

Les taux de dépréciation s'appliquent créance par créance en fonction des probabilités de recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés ont été classées en valeurs mobilières de placement.

Conversion des opérations en monnaies étrangères et instruments financiers

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La Société enregistre les opérations en devises adossées à des contrats de couverture éligibles à la comptabilité de couverture, au cours couvert.

La valeur cumulée de la variation de la valeur temps (soit la variation entre le cours à terme de la couverture à la date de clôture et le cours couvert) est comptabilisée à chaque clôture dans un compte de bilan – Instrument dérivé. La variation du report/déport entre l'ouverture et la clôture impacte le résultat de la période. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces variations sont comptabilisées en résultat d'exploitation (cf. Règlement ANC 2015-05), elles figuraient en résultat financier préalablement.

La variation de valeur temps (report/déport) est comptabilisée de manière indépendante du chiffre d'affaires. En application du Règlement ANC 2015-05, la variation de valeurs des opérations en position ouverte isolée est inscrite au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les variations qui correspondent à un gain latent.

Les gains latents n'interviennent pas dans le compte de résultat. Lorsqu'une opération engendre une perte latente, celle-ci entraîne la constitution d'une provision en résultat financier à hauteur de cette moins-value latente.

Provisions pour risques et charges

PROVISION SUR ACTIONS AFFECTÉES À DES OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la Société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

- le coût d'entrée des actions ou, lorsqu'elles étaient détenues antérieurement à la date de leur affectation au plan d'attribution, la valeur nette comptable des actions diminuées du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires ; et

- le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance) apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au prorata temporis, à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions de performance faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

AUTRES PROVISIONS

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

C - Notes relatives aux postes de bilan

1. Mouvements de l'actif immobilisé

Les valeurs nettes des postes de l'actif immobilisé ont enregistré les mouvements suivants au cours de l'exercice :

Actif immobilisé – Valeurs nettes	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	31/12/2024	Entrées/ Dotations	Sorties/ Reprises	Autres mouvements	brute à la clôture de l'exercice	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées
Immobilisations incorporelles	—	—	414	—	—	—	414	—	—
Marques	—	—	414	—	—	—	414	—	—
Immobilisations corporelles	—	—	88	—	61	—	27	—	—
Terrains	—	—	88	—	61	—	27	—	—
Titres de participations	—	—	4 856 429	—	—	—	4 856 429	—	—
Titres de participation	—	—	4 856 429	—	—	—	4 856 429	—	—
Provision titres de participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Titres immobilisés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances, prêts, autres	—	—	1 700 050	126	—	—	1 700 176	—	—
Prêts	—	—	1 700 000	124	—	—	1 700 124	—	—
Intérêts courus	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres créances	—	—	50	2	—	—	52	—	—
TOTAUX	—	—	6 556 982	126	61	—	6 557 047	—	—

TITRES DE PARTICIPATION

L'évaluation réalisée au 31 décembre 2025 ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation des titres Vallourec Tubes.

CRÉANCES, PRÊTS, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Prêts

Vallourec S.A. a mis en place un prêt de 1 700 millions d'euros au profit de Vallourec Tubes pour financer les besoins long terme de sa filiale. Ce prêt, rémunéré à 6,50 %, à maturité au 21 décembre 2026. Son taux a été révisé à 5 % lors de la révision de sa maturité portée du 31 décembre 2025 au 21 décembre 2026.

2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent :

SICAV ET FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Vallourec S.A. fait partie de la centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar, et de la centralisation des opérations de couverture de change mises en place au niveau de Vallourec Tubes.

En milliers d'euros	31/12/2024	Entrées	Sorties	31/12/2025
Actions propres	—	18 614	16 592	2 022
Provision dépréciation	—	—	—	—
TOTAL	—	18 614	16 592	2 022

Les actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement sont attribuées en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux de Groupe dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés du groupe Vallourec.

3. État des créances et des dettes

Créances	Valeur brute	Dont produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur brute - 1 an	Valeur brute + 1 an
Créances & prêts des immobilisations financières	1 700 000	—	1 700 000	1 700 000	—
Créances d'exploitation	1 820	—	1 607	1 820	—
Créances clients & comptes rattachés	1 590	—	1 590	1 590	—
Autres créances d'exploitation	214	—	—	214	—
Fournisseurs débiteurs	17	—	17	17	—
Autres créances	612 944	—	609 679	612 944	—
État – Impôt sur les sociétés	3 068	—	—	3 068	—
Avance trésorerie intragroupe	609 679	—	609 679	609 679	—
Charges constatées d'avance	197	—	—	197	—
TOTAUX	2 314 764	—	2 311 286	2 314 764	—

Dettes	Valeur brute	Dont charges à payer	Dont entreprises liées	- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
Dettes financières	844 090	15 704	—	15 704	200 302	628 085
Emprunts obligataires non convertibles	628 085	—	—	—	—	628 085
Emprunts obligataires convertibles	—	—	—	—	—	—
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	15 704	15 704	—	15 704	—	—
Emprunts et dettes financières diverses	200 302	—	—	—	200 302	—
Dettes d'exploitation	3 525	2 279	580	3 525	—	—
Dettes fournisseurs	1 764	664	580	1 764	—	—
Dettes fiscales & sociales	1 761	1 615	—	1 761	—	—
Autres dettes	5 759	1 809	2 458	5 759	—	—
Autres dettes hors exploitation	5 759	1 809	2 458	5 759	—	—
TOTAUX	853 374	19 793	3 038	24 987	200 302	628 085

En septembre 2025, Vallourec a procédé au remboursement partiel de 10 % de ses obligations senior à 7,5 % d'un montant de 820 millions de dollars US à 8 ans, pour un montant de 82 millions de dollars.

Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

DETTES FINANCIÈRES

Emprunts obligataires

Emprunt obligataire (en milliers d'euros)	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2025
Emprunt obligataire – avril 2024 (USD 820 Millions)	789 296	avril-32	7,500 %	628 085
TOTAL	789 296	—	—	628 085

En avril 2024, Vallourec S.A. a émis un emprunt obligataire non assorti de sûreté d'un montant nominal de 820 millions de dollars, à échéance à 2032, avec un coupon fixe à 7,5 % par an. Cet emprunt obligataire sur huit ans, soumis à une période de « non-call » de trois ans, est garanti par les mêmes filiales qui garantissent la ligne de crédit renouvelable (RCF). Les obligations sont soumises à certaines clauses restrictives, notamment en ce qui concerne les privilèges, les fusions, la consolidation ou la vente d'actifs et les cessions-bail, avec certains seuils et exceptions.

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation de crédit de celle-ci. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross

default »), ou s'il advenait un événement significatif entraînant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En outre, l'émetteur a la possibilité de rembourser les obligations avant le 15 avril 2027, à hauteur de 100 % du montant en principal, majoré d'une prime « make whole premium ». Au-delà du 15 avril 2027, le remboursement peut s'effectuer à des conditions tarifaires spécifiques. Chaque année, jusqu'à 10 % du montant en principal initial peuvent être remboursés (avec une prime de 103 %), et jusqu'à 40 % peuvent être remboursés au moyen des produits d'une émission d'actions avant le 15 avril 2027.

En septembre 2025, Vallourec a procédé au remboursement partiel de 10 % de cet emprunt obligataire, pour un montant de 82 millions de dollars. Le montant restant dû s'élève donc à 738 millions de dollars.

Emprunts et dettes auprès des établissements financiers

en milliers d'euros	Montant nominal	Montant du principal restant dû	Échéance	Taux facial	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2025
Prêts garantis par l'État (PGE) – juin 2021 (a)	262 000	194 400	juin-27	1,837 %	194 400
TOTAL	262 000	194 400	—	—	194 400

(a) L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027. Les PGE sont présentés à un taux facial de 1,8370 % (incluant la commission de garantie).

En 2021, Vallourec a mis en place des prêts garantis par l'état (PGE) pour un montant total nominal et tiré de 262 millions d'euros. L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027.

Ces prêts comprennent un changement de contrôle de Vallourec qui pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que la dette devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En avril 2024, dans le cadre de son refinancement, Vallourec a remboursé environ 68 millions d'euros de ce PGE. Par conséquent, au 31 décembre 2025, l'encours des prêts garantis par l'État s'élevait à 194 millions d'euros.

Ligne de crédit et covenant bancaire

En avril 2024, dans le cadre de son opération de refinancement, Vallourec a mis en place une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 550 millions d'euros à échéance avril 2029, en remplacement de celle de 462 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, cette ligne n'est pas tirée.

Le RCF de Vallourec S.A. est garanti à l'origine par ses filiales américaines ainsi que par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. et Vallourec Tubos do Brasil Ltda. Par la suite, Vallourec doit s'assurer chaque année que le RCF est garanti par des filiales établies en France, au Brésil et aux États-Unis, qui (i) représentent au moins 80 % du total de ses actifs dans ces pays et (ii) dont le total des actifs a une valeur comptable représentant au moins 5 % du total de ses actifs.

Le RCF est également garanti par le nantissement d'actions couvrant certaines filiales, une sûreté sur des comptes bancaires importants et des prêts interentreprises significatifs consentis par Vallourec S.A., ainsi que des accords de croisement de sûretés standards (crossing-lien) sur la ligne de crédit adossée à des actifs (ABL).

Il comprend également une clause bancaire stipulant que le ratio d'endettement de Vallourec ne doit pas dépasser 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (incluant la dette de location financement) et les capitaux propres du Groupe, ajustés des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

En outre, en cas de changement de contrôle, chaque prêteur est en droit d'exiger le remboursement de tout montant en souffrance et l'annulation de ses engagements dans un délai prescrit. Il est aussi prévu que l'intégralité de la dette devienne immédiatement exigible, si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif entraînant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Risque de liquidité

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mis en place en Europe, sur Vallourec S.A. et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil et en Chine.

Suite au refinancement de Vallourec, mis en place en avril 2024, la ligne de crédit de Vallourec S.A. (550 millions d'euros) est non-tirée au 31 décembre 2025. Le financement obligataire est exclusivement mis en place par Vallourec S.A.

En complément de ces financements bancaires et obligataires, Vallourec S.A. a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2025, Vallourec S.A. n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie fait l'objet d'une notation court terme, A-3, par Standard & Poor's.

4. Frais d'émission d'emprunts

Conformément à la méthode préférentielle recommandée par le Conseil national de la comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés. Les frais d'émission d'emprunts, ci-dessous, sont annoncés en Euros.

En euros	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Frais d'émission du BOND	17 502 877	—	3 913 282	13 589 595
Frais d'émission RCF	7 233 811	—	1 682 068	5 551 743
TOTAL	24 736 688	—	5 595 349	19 141 339

5. Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et réserves	Capitaux propres
Situation au 31/12/2023	237 271 828	4 745	1 155 062	4 768 299	5 928 107
Affectation du résultat 2023	—	—	(1 155 062)	1 155 062	—
Augmentation de capital	—	16	—	(16)	—
Dividende distribué	—	—	—	—	—
Résultat 2024	—	—	518 019	—	518 019
Variation	812 795	16	(637 043)	1 155 045	518 019
Situation au 31/12/2024	238 084 623	4 762	518 019	5 923 344	6 446 125
Affectation du résultat 2024	—	—	(518 019)	—	(518 019)
Augmentation de capital	—	6	—	169 779	169 785
Dividende distribué	—	—	—	—	—
Résultat 2025	—	—	178 295	—	178 295
Variation	322 770	6	(339 724)	169 779	(169 939)
SITUATION AU 31/12/2025	238 407 393	4 768	178 295	6 093 123	6 276 186

Le capital de Vallourec est composé de 234 359 146 actions ordinaires et de 4 048 247 actions de préférence au nominal de 0,02 euros entièrement libéré.

Les variations du capital de la Société au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>(En euros, sauf le nombre d'actions en unités)</i>	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social (en euros)
Capital social au 31 décembre 2024	238 084 623	0,02	4 761 692
Augmentation de capital avec DPS par émission d'actions nouvelles	322 770	0,02	6 455
Augmentation de capital	—	—	—
CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2025	238 407 393	0,02	4 768 148

Les capitaux propres s'établissent à 6 276 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 6 446 millions d'euros au 31 décembre 2024.

6. Actionnariat salarié

Certains membres de la direction et salariés bénéficient de plans de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance dont les conditions d'acquisition sont liées à des critères de performance. Vallourec gère également des plans d'actionnariat réservés à ses salariés.

Ces plans sont évalués à l'aide d'un modèle binomial de projection des cours de l'action et sont détaillés ci-dessous.

PLANS DE SOUSCRIPTION D'ACTION

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2010 à 2022 au profit de certains dirigeants, mandataires sociaux et salariés du Groupe.

À noter que les caractéristiques des plans de 2011 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'options attribuées et sur le prix d'exercice).

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
Date d'attribution	15 avril 2015	18 mai 2016	18 mai 2017	15 juin 2018
Date de maturité	15 avril 2019	18 mai 2020	18 mai 2021	15 juin 2022
Date d'expiration	15 avril 2023	18 mai 2024	18 mai 2025	15 juin 2026
Prix d'exercice en euros	488,14	140,29	216,55	197,84
Nombre d'options attribuées	17 656	15 216	8 135	9 851

	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution	17 juin 2019	15 juin 2020	13 octobre 2021	04 juin 2022
Date de maturité	17 juin 2023	15 juin 2024	13 octobre 2025	04 juin 2026
Date d'expiration	17 juin 2027	15 juin 2030	13 octobre 2031	04 juin 2032
Prix d'exercice en euros	79,14	33,60	7,26	12,65
Nombre d'options attribuées	9 851	89 462	123 518	58 425

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2024	2025
Options en circulation au 1^{er} janvier	209 595	155 264
Options exercées	—	(17 015)
Options devenues caduques	(5 620)	(2 306)
Options radiées	(48 711)	(21 623)
Options distribuées sur l'exercice	—	—
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	155 264	114 320
Dont options pouvant être exercées	26 629	71 735

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2025, le prix d'exercice moyen des actions est de 22,44 euros.

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2017 à 2024 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2017 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation

des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'actions attribuées).

En 2025, l'Assemblée Générale des actionnaires a renouvelé la délégation de pouvoir accordée au conseil d'administration pour octroyer des plans d'actions liés à la performance aux employés et aux dirigeants.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Plans d'attribution d'actions de performance	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan	2024 Plan	2025 Plan
Date d'attribution	13 octobre 2021	4 juin 2022	17 novembre 2023	14 novembre 2024	12 novembre 2025
Durée d'acquisition	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans	3 ans
Durée de conservation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Conditions de performance	Oui, uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(a)	Oui, uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 ^(b)	Oui ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)
Nombre théorique d'actions attribuées	289 396	231 410	371 950	343 700	932 400

(a) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023 ;

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2021 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(b) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024 ;

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(c) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024 ;

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex S.A., Tenaris S.A., Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos S.A., TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal S.A., TMK et NOV.

(d) Les conditions de performance sont les suivantes :

- 50 % des actions sont uniquement assujetties à une condition de présence. Le nombre d'actions de performance touchées par cette condition est de 185 975 ;
- 25 %, le cours moyen journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 16,19 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 93 030 ;
- 25 %, le cours journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 20,22 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 92 945.

(e) Les conditions de performance sont les suivantes :

- 415 500 des actions liées à la performance sont soumises uniquement à la condition de présence continue.
- 516 900 actions de performance sont soumises à des conditions de présence continue et de performance. Le nombre d'actions de performance concernées par cette condition sera ajusté à la date d'acquisition en fonction d'un facteur multiplicatif K, calculé sur la base : du ROCE simplifié (« ROCES ») pour la période de trois ans, égal à la moyenne des exercices 2026, 2027 et 2028 ; du classement de Vallourec en termes de rendement total pour les actionnaires (TSR) pour les exercices 2026, 2027 et 2028, par rapport à un panel de sociétés comparables ; du critère de performance en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

En nombre d'actions	2024	2025
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier	839 022	859 030
Actions livrées sur l'année	(173 939)	(381 397)
Superperformance	—	—
Actions annulées	(149 753)	(151 433)
Actions attribuées sur l'année	343 700	932 400
NOMBRE D'ACTIONS EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	859 030	1 258 600

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans ^(a)	2024 Plan	2025 Plan
Prix de l'action à la date d'attribution	15,11€	16,55 €
Taux sans risque ^(b)	2,33%	Condition de présence uniquement : 2,31 % Condition de performance : 2,41 %
Taux de dividendes ^(c)	6% in 2025 and 9% in 2026	1,21 € en 2026 1,52 € en 2027 1,44 € en 2028
Juste valeur de l'action	Condition de présence uniquement : 12,98 € Condition de cours 16,19 € : 8,55 € Condition de cours 20,22 € : 3,91 €	Condition de présence uniquement : 12,52 € Condition de performance : 12,54 €
NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUÉES	343 700	932 400

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des Actuaire).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Management Equity Plans

Au cours de l'exercice 2025, le groupe Vallourec a attribué de nouveaux Plans d'Attribution Gratuite d'Actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

L'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition sur le plan Management Equity Plan 2025 est la suivante :

En nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions de performance
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier 2025	1 533 238	1 068 916
Actions livrées sur l'année	(672 205)	12 968
Actions annulées	(264 682)	(858 564)
Actions de performance converties	—	(223 320)
Actions attribuées sur l'année	—	—
NOMBRE D'ACTIONS EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2025	596 351	—

7. Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2024	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2025
Provisions pour perte de change	—	—	—	—
Provisions pour départ à la retraite	—	—	—	—
Provisions retraite complémentaire	—	—	—	—
Provisions pour charges actions de performance	—	—	—	—
Provisions contentieux	25	—	—	25
TOTAL	25	—	—	25
Dont comptabilisés en exploitation	—	—	—	—
Dont comptabilisés en financier	—	—	—	—
Dont comptabilisés en exceptionnel	—	—	—	—

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du Règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

PROVISIONS POUR DÉPART À LA RETRAITE

L'engagement total pour départ en retraite, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2025, est à 0, inchangé par rapport au 31 décembre 2024.

PROVISIONS POUR RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

L'engagement total pour départ en retraite complémentaire, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2025, est de 0.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0. Les engagements non reconnus au bilan correspondraient à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

INFORMATION SUR LES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Vallourec S.A. peut avoir recours à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe.

En avril 2024, Vallourec a réalisé une opération importante de refinancement global qui a permis l'extension des échéances de ses dettes et liquidités et la réduction de ses coûts financiers. Un des éléments est l'émission d'obligations senior sur huit ans ayant pour intérêt un taux de 7,5 % par an pour un total de 820 millions de dollars et également la mise en place d'un cross-currency swap sur quatre ans pour couvrir l'exposition de Vallourec au risque de change sur ses nouvelles obligations senior avec un coupon équivalent euro d'environ 5,8 %. Ce cross-currency swap est composé de cinq opérations ayant pour but de convertir l'obligation senior de 820 millions de dollars en euros pour un montant de 768 millions d'euros. Suite au remboursement partiel anticipé de 10 % des obligations senior de 820 millions de dollars US en septembre 2025, Vallourec a dénoué une partie correspondante du cross-currency swap. En conséquence,

l'encours du cross-currency swap s'élève à 738 millions de dollars US.

INFORMATION SUR LES RISQUES DE CHANGE

Au 31 décembre 2025, Vallourec S.A. n'a pas d'exposition significative au risque de change et n'a pas contracté d'instrument de couverture du risque de change.

D - Notes relatives aux postes du compte de résultat

8. Résultat d'exploitation

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 8,2 millions d'euros correspond principalement à la refacturation des prestations à sa filiale Vallourec Tubes pour 7,8 millions d'euros.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totalisant 34,3 millions d'euros sont essentiellement constituées d'honoraires, de charges de personnel, et des résultats induits par les programmes d'attribution d'actions gratuites et des commissions, frais d'émission d'emprunt et des dotations aux provisions.

9. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Charges financières : 60 millions d'euros.

Produits financiers : 265 millions d'euros.

10. Résultat financier

Le résultat financier est un gain de 205 millions d'euros.

	31/12/2024	31/12/2025
Produits financiers (a)	140 501	129 112
Charges d'intérêts	(73 534)	(51 222)
Coût financier net	66 967	77 890
Variation des provisions sur titres de participation	16	(1 848)
Autres charges et produits financiers (b)	459 882	129 360
RÉSULTAT FINANCIER	526 866	205 401

(a) Dont 112 millions d'euros correspondant aux intérêts des prêts avec Vallourec Tubes SAS.

(b) Dont 130 millions d'euros correspondant aux dividendes à recevoir de Vallourec Tubes SAS.

11. Résultat exceptionnel

Néant.

E - Autres informations

12. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif de la Société fin 2025 est constitué d'une personne.

13. Fiscalité

INTÉGRATION FISCALE

La Société a opté depuis le 1^{er} janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de cinq ans en cinq ans.

En 2025, le périmètre du groupe fiscal comprend : Vallourec S.A., Vallourec Umbilicals, Vallourec Tubes, Vallourec Tubes France, Vallourec Oil & Gas France, Vallourec Services.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec S.A. correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec S.A. elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec S.A.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2025. Le déficit reportable sur cet exercice est de 69 905 398 euros.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant (base) au 31/12/2024	Montant (base) au 31/12/2025
Accroissement	—	—
Allègements	10	9
Provision pour retraite	10	9
Provision pour actionnariat salarié	—	—
Provision pour congés payés	—	—
Provision taxe sur les véhicules de tourisme	—	—

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	179 249	—	179 249
Exceptionnel	—	—	—
Sous-total	179 249	—	179 249
Charge propre à Vallourec (crédit d'impôt)	—	(8 773)	8 773
Résultat lié à l'intégration fiscale	—	7 819	(7 819)
TOTAL VALLOUREC	179 249	(954)	178 295

14. Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

ORGANES D'ADMINISTRATION

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus au cours de l'exercice se sont élevés à 811 milliers d'euros.

ORGANES DE DIRECTION

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec S.A.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Répartition des effectifs par catégorie

Catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	—
Employées, techniciens, agents de maîtrise	—
Cadres et ingénieurs	1
TOTAL	1

15. Les engagements hors bilan

Les engagements sont les suivants :

- indemnité départ en retraite : néant ;
- indemnité retraite complémentaire : néant ;
- location longue durée véhicule : 9 milliers d'euros.

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

16. Événement postérieur à la clôture

LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le 7 janvier 2026, Vallourec S.A. a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions via l'exécution d'un mandat confié à un prestataire de services d'investissement. Le rachat des actions se déroulera jusqu'au 30 juin 2026 au plus tard pour un montant total de 200 millions d'euros. Les actions acquises seront

allouées à la couverture d'une partie des bons de souscription d'actions (« BSA ») émis par Vallourec afin de réduire la dilution liée à leur exercice prévu avant fin juin 2026. Dans une moindre mesure, ces actions pourraient également couvrir les plans de rémunération à long terme des employés.

17. Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2025

SOCIETES (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A) FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE VALLOUREC TUBES										
I - Filiales (50 % au moins)										
Société française										
Vallourec Tubes										
12, rue de la Verrerie, 92190 Meudon	622 643	2 020 736	100 %	4 856 429	4 856 429	2 309 679	—	80 626	43 554	—

18. Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros, sauf nombre
d'actions et effectif

	2021	2022	2023	2024	2025
CAPITAL					
Capital social	4 578 569	4 635 553	4 745 437	4 761 692	4 768 148
Nombre d'actions ordinaires existantes	228 928 429	231 777 627	237 271 828	233 875 005	238 407 393
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	—	—	—	—	—
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	—	—	—	—	—
• par exercice de droits de souscription	—	—	—	—	—
• par remboursement d'obligations	—	—	—	—	—
Chiffre d'affaires hors taxes	2 932 804	2 086 313	4 533 997	7 055 284	8 178 203
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	66 001 676	(4 174 959)	265 698 949	515 017 730	181 097 404
Impôt sur les bénéfices	35 360	172 726	1 883 837	2 415 418	(954 243)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	510 763 663	1 657 926 019	1 155 062 178	518 018 604	178 294 732
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	0,29	(0,02)	1,13	2,21	0,75
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	2,23	7,15	4,87	2,21	0,76
Dividende attribué à chaque action existante	—	—	—	—	—
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	4	3	1	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 359 910	3 679 977	1 261 389	2 428 878	1 929 508
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 330 544	1 448 593	2 789 959	3 821 737	1 565 555

Information relative à l'entité qui établit les états financiers consolidés

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	Vallourec SA
	Siège	12, Rue de la verrerie 92190 MEUDON
	N° d'identification si entité française	55214220000781
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Ouvert à tous public

7.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société Vallourec S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vallourec S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes

Notes B « Principes comptables - Titres de participation » et C.1 « Mouvements de l'actif immobilisé »

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant net de 4 856 millions d'euros. Ils correspondent aux titres de la société Vallourec Tubes SAS qui porte l'intégralité des participations du groupe Vallourec. Les créances rattachées à des participations s'élèvent quant à elles à 1 700 millions d'euros. Comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » de la note B de l'annexe aux comptes annuels, la société constitue une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité des titres de participations est inférieure à la valeur nette comptable. De la même manière, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus, estimés sur la base du plan stratégique du groupe Vallourec pour les cinq premières années et d'une valeur terminale. L'évaluation réalisée au 31 décembre 2025 par la société, comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » de la note C.1 de l'annexe aux comptes annuels, n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation des titres de la société Vallourec Tubes SAS à la clôture de l'exercice. Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes SAS constitue un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans les comptes annuels de la société, et du mode de détermination de la valeur d'utilité de ces titres de participation qui requiert de la part de la direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, utilisées pour la détermination de cette valeur.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance : • du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la direction dans le cadre de la détermination de la valeur d'utilité des titres de participation de la société Vallourec Tubes SAS, et • des modalités d'approbation des résultats de ce test par le conseil d'administration. Nous avons également : • examiné le modèle retenu pour déterminer la valeur d'utilité de ces titres de participation et des créances rattachées. • analysé la cohérence des prévisions de flux de trésorerie et des hypothèses établies par la société avec le budget 2026, et le plan stratégique à cinq ans approuvés par le conseil d'administration. • vérifié l'exactitude arithmétique des calculs. Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation inclus dans l'équipe d'audit : • apprécié au regard de données internes au Groupe et de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie et notamment : • les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent, en particulier, des dépenses d'investissements dans les domaines de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, • les prévisions d'évolution des coûts de production, au regard des actions de rationalisation de la production et des investissements industriels, • les taux de change, taux de croissance et taux d'actualisation retenus. • effectué nos propres analyses de sensibilité. Nous avons aussi : • analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées, • vérifié que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net de la société Vallourec Tubes SAS. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Vallourec S.A. Par l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2006 pour le cabinet KPMG SA et du 23 mai 2024 pour le cabinet Ernst & Young et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG SA était dans la 20^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young et Autres dans la 2^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 10 mars 2026

Les commissaires aux comptes

KPMG SA
Philippe GRANDCLERC
Associé

Ernst & Young et Autres
May KASSIS-MORIN
Associée

Winning
as One



Winning
as One

vallourec

vallourec



8

Informations complémentaires

8.1	Personnes responsables	392	8.4	Tables de concordance et informations incluses par référence	395
8.1.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	392	8.4.1	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019	395
8.1.2	Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	392	8.4.2	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport financier annuel	399
8.1.3	Responsable juridique du Groupe	392	8.4.3	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport de gestion du Conseil d'administration (incluant le rapport de durabilité)	400
8.1.4	Responsable de la communication de l'information financière	392	8.4.4	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration	402
8.2	Contrôleurs légaux des comptes	393	8.4.5	Informations incluses par référence	404
	Commissaires aux comptes titulaires	393	8.5	Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers	404
8.3	Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)	393			

8.1 Personnes responsables

8.1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

M. Philippe Guillemot

Président-directeur Général de Vallourec (ci-après « **Vallourec** », « **la Société** » ou « **le Groupe** »)

8.1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont reflétées dans la table de concordance figurant en pages 400-401 du présent Document d'enregistrement universel (section 8.4.3) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Meudon, le 26 mars 2026

Le Président-Directeur Général

Philippe Guillemot

8.1.3 Responsable juridique du Groupe

Mme Sarah Dib

Secrétaire Générale du Groupe

Vallourec

12, rue de la Verrerie

92190 Meudon – France

E-mail : sarah.dib@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

8.1.4 Responsable de la communication de l'information financière

M. Daniel Thomson

Directeur des Relations Investisseurs

Vallourec

12, rue de la Verrerie

92190 Meudon – France

E-mail : daniel.thomson@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

8.2 Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Société KPMG SA

représentée par :

M. Philippe Grandclerc

Tour Egho – 2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1^{er} juin 2006

Date de renouvellement : 23 mai 2024

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024 a renouvelé le mandat de la société KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Société ERNST & YOUNG ET AUTRES

représentée par :

Mme May Kassis-Morin

Tour First – 1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1 – France

Date de début du premier mandat : 23 mai 2024

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024 a nommé la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

8.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)

L'article L. 225-102-3 du Code de commerce ⁽¹⁾ soumet les grandes entreprises et les entités d'intérêt public actives dans les industries extractives ou l'exploitation des forêts primaires à l'obligation de rendre public dans un rapport annuel tout paiement égal ou supérieur à 100 000 euros effectué au profit des autorités des pays ou territoires où elles exercent leurs activités.

Le rapport consolidé de Vallourec est présenté, ci-après, en application des dispositions précitées. Ce rapport rend compte des paiements visés, effectués par les sociétés extractives de Vallourec telles que définies ci-après, au profit de chaque gouvernement des états ou territoires dans lesquels Vallourec exerce ses activités, en en détaillant le montant total, le montant total par type de paiement et le montant total par projet.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de Vallourec S.A.

DÉFINITIONS

Les termes définis ci-après s'entendent de la façon suivante dans ce rapport :

- **Sociétés Extractives** : Vallourec S.A. et toute société ou entreprise dont tout ou partie des activités consiste en l'exploration, la prospection, la découverte, l'exploitation et l'extraction de gisements de minerais, de pétrole et de gaz naturel notamment, consolidée par Vallourec S.A. par intégration globale.
- **Paiement** : tout versement individuel, ou ensemble de versements lorsqu'ils sont liés entre eux, d'un montant égal ou supérieur à 100 000 euros (ou à sa contre-valeur) effectué en espèces ou en nature.

Les différents types de paiements inclus dans ce rapport sont les suivants :

- **Impôts et taxes** : impôts et taxes payés sur les revenus, la production ou les bénéfices, à l'exclusion des impôts ou taxes payés sur la consommation comme la TVA, les droits de douanes, l'impôt sur le revenu des personnes et les taxes sur les ventes.

- **Droits de licence** : droits de licence annuels, redevances superficielles ou frais de location, et toute autre forme de prélèvement relatif aux licences et/ou concessions pour obtenir le droit d'accès aux zones d'extraction.
- **Paiements pour amélioration des infrastructures** : paiements réalisés pour le développement local, dont les améliorations d'infrastructures, qui ne sont pas directement nécessaires pour la conduite d'activités extractives mais obligatoires dans le cadre d'un contrat de partage de production ou conformément à une loi spécifique aux activités pétrolières et gazières.
- **Gouvernement** : toute autorité nationale, régionale ou locale d'un état ou territoire, ou toute administration, agence ou entreprise contrôlée par une telle autorité.
- **Projet** : activités opérationnelles régies par un seul contrat, licence, bail, concession ou des accords similaires et constituant le fondement des obligations de paiement envers un Gouvernement. Si plusieurs de ces accords sont liés entre eux dans leur substance, ils sont considérés comme un seul Projet.

⁽¹⁾ L'article L. 225-102-3 du Code de commerce transpose certaines dispositions de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

REPORTING

Ce rapport rend compte de tous les Paiements effectués pour leurs activités extractives par les Sociétés Extractives se trouvant être en position d'opérateur de Projet, au profit des Gouvernements des pays ou territoires où elles exercent leurs activités, tels qu'ils figurent dans les comptes de ces Sociétés Extractives.

En 2025, le Groupe a, au titre des impôts et taxes dus pour l'exploitation de sa mine de Pau Branco, dans l'État de Minas Gerais, effectué les paiements suivant :

Société du groupe Vallourec concernée	Projet concerné	Motif du paiement	Gouvernement concerné	Montant
Vallourec Tubos do Brasil Ltda	Exploitation de la Mine de Pau Branco, Brésil	Taxe sur la compensation financière pour l'exploration des ressources minières – CFEM (« Compensação Financeira pela Exploração Mineral – CFEM »)	Gouvernement fédéral du Brésil	10 332 511 €
Vallourec Tubos do Brasil Ltda	Exploitation de la Mine de Pau Branco, Brésil	Taxe sur le contrôle fiscal, la surveillance et l'inspection des activités de recherche, d'exploitation minière, d'exploration et d'utilisation des ressources minières – TFRM (« Taxas de Fiscalização sobre Recursos Minerais – TFRM »)	Gouvernement fédéral du Brésil	3 071 524 €
Vallourec Tubos do Brasil Ltda	Exploitation de la Mine de Pau Branco, Brésil	Impôt sur les sociétés – IS	Gouvernement fédéral du Brésil	18 380 485 €

8.4 Tables de concordance et informations incluses par référence

8.4.1 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019

Annexes 1 et 2 du Règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1. Personnes responsables	8.1.1	392
1.2. Déclaration des personnes responsables	8.1	392
1.3. Déclaration ou rapport d'expert	n/a	n/a
1.4. Attestations relatives aux informations provenant de tiers	n/a	n/a
1.5. Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	Page AMF	1
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	8.2	393
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été reconduits durant la période couverte	n/a	n/a
3. Facteurs de risques		
3.1. Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe	3.1.1	174 à 176
3.2. Risques opérationnels	3.1.2	176 à 178
3.3. Risques juridiques et fiscaux	3.1.3	179-180
3.4. Risques financiers et de marché	3.1.4	180 à 184
4. Informations concernant la Société		
4.1. Raison sociale et nom commercial	5.1.1	268
4.2. Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	5.1.2	268
4.3. Date de constitution et durée de vie	5.1.3	268
4.4. Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire et site web	5.1.1, 5.1.2	268
5. Aperçu des activités		
5.1. Principales activités		
5.1.1. Nature des opérations et principales activités	Profil, 1.1 à 1.3, 1.5, 7.1.6 note 2.1	4 à 11, 16 à 27, 31 à 41, 315 à 317
5.1.2. Nouveaux produits et/ou services	1.2.2.2.1, 1.4	24-25, 28 à 31
5.2. Principaux marchés	Profil, 1.5.3, 7.1.6 note 2.1	4 à 9, 32 à 41, 315 à 317
5.3. Événements importants dans le développement des activités	Profil, 1.1, 1.2, 1.4, 7.1.6 note 1.3	3, 9, 16 à 20, 21 à 25, 28 à 31, 314
5.4. Stratégie et objectifs	Profil, 1.5, Informations générales (Chapitre 2)	6-7, 31 à 41, 49 à 51
5.5. Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.4, 3.1.1.4, 3.1.1.5, 7.1.6 note 4.3	21 à 25, 175, 330
5.6. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration sur la position concurrentielle	Profil, 1.5.3	8, 32 à 41
5.7. Investissements		
5.7.1. Investissements importants réalisés	6.1.2.2	298-299
5.7.2. Investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	6.1.2.2	298-299
5.7.3. Coentreprises et entreprises dans lesquelles la Société détient une part de capital susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	7.1.6 notes 5 et note 10.2	334 à 336, 362-363
5.7.4. Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation, des immobilisations corporelles	2.1, 3.1.2.3, 7.1.6 note 4.2	61 à 106, 177 à 178, 327 à 329

Annexes 1 et 2 du Règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
6. Structure organisationnelle		
6.1. Description sommaire du Groupe	1.1, 1.5, 5.7	16 à 20, 31 à 41, 288-289
6.2. Liste des filiales importantes	1.2.2.1.2, 5.7.1, 7.1.6 note 10.2, 7.3.3 note E17	22 à 24, 288, 362-363, 383
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1. Situation financière		
7.1.1. Évolution et résultat des activités, évolution de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	7.1.1 à 7.1.4, 7.1.6 notes 2.1 à 2.3, 7.3.1, 7.3.2, 7.3.3 note D8 à D11	306 à 309, 315 à 318, 369, 370, 381-382
7.1.2. Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et développement	Profil, 1.4, 1.5, 3.2.2.6.3, 6.2	8-9, 28 à 31, 31 à 41, 191-193, 301
7.2. Résultats d'exploitation		
7.2.1. Facteurs importants, événements inhabituels ou peu fréquents ou nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	1.1.2, 1.5, 7.1.6 notes 1.3 et 2.6	19-20, 31 à 41, 314, 320
7.2.2. Raison des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	7.1.6 notes 2.3 et 2.6	318-219, 320
8. Trésorerie et capitaux		
8.1. Informations sur les capitaux	6.1.2.4, 7.1.4, 7.1.5, 7.1.6 note 6.1, 7.3.1, 7.3.3 note C5	300, 309, 310, 337, 369, 377
8.2. Source, montant et description des flux de trésorerie	6.1.2, 7.1.3, 7.1.6 notes 7.1.7 et 7.1.8	298 à 300, 308, 346
8.3. Besoins de financement et structure de financement	5.2.6.2 à 5.2.6.3, 6.1.2.1, 6.1.2.3, 7.1.4, 7.1.6 notes 2.8, 7.1 et 7.2, 7.3.3 notes A et C3	278-279, 298, 300, 309, 321 à 323, 342 à 347, 371, 375-376
8.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations	7.1.6 notes 7.1.1 à 7.1.3, 7.3.3 note C3	343, 379 à 381, 375-376
8.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	7.1.6 notes 7.1, 7.3.3 note C3	342 à 347, 375-376
9. Environnement réglementaire		
9.1. Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer de manière significative sur les activités et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités	1.5.3, 2.1.3.2 à 2.1.3.3, 3.1	32 à 41, 81-82, 174 à 184
10. Informations sur les tendances		
10.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document d'enregistrement	1.1.2.4	20
10.2. Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives au moins pour l'exercice en cours	1.1.2.4, 1.5, 6.2	20, 31 à 41, 301
11. Prévisions ou estimations du bénéfice		
11.1. Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	6.2.1	301
11.2. Principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	6.2.2	301
11.3. Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité aux méthodes comptables de l'émetteur	6.2.2	301

Annexes 1 et 2 du Règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
12. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de Direction Générale		
12.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	Profil, 1.1.2.3, 4.2.1.1.1, 4.2.1.1.2, 4.2.2	12, 20, 198 à 201, 226 à 229
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	4.2.1.1.3, 4.2.1.1.4, 4.2.1.2.3, 4.2.1.2.4, 4.5.5	202, 202-203, 218-219, 261
13. Rémunération et avantages		
13.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés	4.3, 7.1.6 note 5.3	230 à 244, 336
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.4.1.2, 7.1.6 notes 5.3, 8 et 9, 7.3.3 note C7	245-246, 336, 356 à 362, 381
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1. Date d'expiration des mandats actuels et date d'entrée en fonction	4.2.1.1.1, 4.2.1.1.2, 4.2.1.1.4, 4.2.1.1.6	198 à 200, 201, 203, 205 à 216
14.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	4.5.2.2	260
14.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	3.2.3.3, 4.2.1.1.1, 4.2.1.2.5, 4.2.1.3.2, 4.2.1.3.3	192, 198 à 200, 219 à 222, 224-225
14.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.1	198
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	4.2.1.1.2	201
15. Salariés		
15.1. Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par grande catégorie d'activité et par site	Profil, 2.2.1, 6.1.1.4., 7.3.3 note E12	4, 107 à 115, 295 à 296, 382
15.2. Participations au capital, options, attribution d'actions de performance des personnes visées au 12.1	4.3.2.3, 4.4.2, 7.1.6 note 6.3, 7.3.3 note C6	239 à 243, 246 à 259, 337 à 340, 378 à 380
15.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital social	2.2.2.4, 4.4.2, 7.1.6 note 1.3, 7.3.3 note C6	123, 246 à 259, 314, 378 à 380
16. Principaux actionnaires		
16.1. Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable et montant de la participation ainsi détenue, ou déclaration appropriée en l'absence de telles personnes	5.3.1, 5.3.3	280 à 282, 283
16.2. Existence de droits de vote différents	4.5.8.2, 5.1.8	262, 269
16.3. Détention ou contrôle, direct ou indirect	5.3.2, 5.3.3.3	283
16.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	5.3.3.4	283
17. Transactions avec les parties liées		
17.1. Détail des transactions avec des parties liées	7.1.6 notes 5.1 et 5.2, 7.3.3 note D9	335, 336, 381
18. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats		
18.1. Informations financières historiques		
18.1.1. Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit pour chacun de ces exercices	7	305 à 389
18.1.2. Changement de date de référence comptable	n/a	n/a
18.1.3. Normes comptables	7.1.6 note 1.1, 7.3.3 note B	312, 371
18.1.4. Changement de référentiel comptable	n/a	n/a

Annexes 1 et 2 du Règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
18.1.5. Informations financières auditées établies conformément à des normes comptables nationales	7	305 à 389
18.1.6. États financiers consolidés	7.1	306 à 364
18.1.7. Date des dernières informations financières	7	305 à 389
18.2. Informations financières intermédiaires et autres		
18.2.1. Informations financières semestrielles ou trimestrielles	n/a	n/a
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1. Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	7.2, 7.4	365 à 368, 385 à 388
18.3.2. Autres informations auditées par les contrôleurs légaux	Chapitre 2 Annexe 3	149 à 151
18.3.3. Informations financières non tirées des états financiers audités	n/a	n/a
18.4. Informations financières pro forma		
18.4.1. Modification significative des valeurs brutes	n/a	n/a
18.5. Politique en matière de dividendes		
18.5.1. Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	5.1.7, 5.5	268, 285
18.5.2. Montant du dividende par action	5.5	285
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage		
18.6.1. Procédures significatives	7.1.6 notes 2.8.3 et 9, 7.3.3 note C7	324, 361-362, 381
18.7. Changement significatif de la situation financière depuis la clôture		
18.7.1. Description	1.1.2.4, 7.1.6 note 11.2, 7.3.3 note E16	20, 364, 383
19. Informations complémentaires		
19.1. Capital social		
19.1.1. Montant du capital émis et autorisé, nombre d'actions émises et totalement libérées et émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action, rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	5.2.2, 7.1.6 note 6.1	270, 339
19.1.2. Informations relatives aux actions non représentatives du capital	5.2.6	278
19.1.3. Nombre, valeur nominale et valeur comptable des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	5.2.4	275-276
19.1.4. Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	5.2.3.2.1, 5.2.6.1, 7.3.3 note C2	274, 278, 374
19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	5.2.3.1	271 à 273
19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	n/a	n/a
19.1.7. Historique du capital social	5.2.5	277
19.2. Actes constitutifs et statuts		
19.2.1. Registre et objet social	5.1	268
19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	5.1.8	269
19.2.3. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	n/a	n/a
20. Contrats importants		
20.1. Résumé de chaque contrat important	n/a	n/a
21. Documents disponibles		
21.1. Déclaration sur les documents pouvant être consultés	5.1.5, 5.6.1	268, 286

8.4.2 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel <i>Articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF</i>	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Comptes annuels de la Société	7.3	369 à 384
2. Comptes consolidés du Groupe	7.1	308 à 364
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	7.4	385 à 388
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	7.2	365 à 368
5. Rapport de gestion	Cf. table de concordance du rapport de gestion	400-401
6. Déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	8.1.2	392
7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Cf. table du rapport sur le gouvernement d'entreprise	402-403
8. Rapport de certification sur les informations en matière de durabilité	Annexe 3 du chapitre 2	151

8.4.3 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport de gestion du Conseil d'administration (incluant le rapport de durabilité)

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion du Conseil d'administration requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document d'enregistrement universel constituant le rapport de gestion.

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
Situation et activité de la société			
Code de commerce Articles L. 232-1, II, L. 233-6 et L. 233-26	Situation de la Société et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires	6.1, 6.3, 7.1.1 à 7.1.5, 7.3.1, 7.3.2	292 à 300, 302-303, 306 à 310, 369, 370
Code de commerce Article L. 232-1, II	Indicateurs clés de performance de nature financière	Profil, 7.1.1 à 7.1.5, 7.3.1 à 7.3.2	4-5, 13, 306, 310, 369-370
Code de commerce Articles L. 232-1, II et L. 233-26	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	1.1.2.4, 7.1.6 note 11.2, 7.3.3 note E16	20, 364, 383
Code de commerce Article L. 232-1, II	Succursales existantes	1.2.2.2.3	25
Code de commerce Article L. 233-6 al. 1	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	n/a	n/a
Code de commerce Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19	Aliénation des participations croisées	n/a	n/a
Code de commerce Articles L. 232-1, II et L. 233-26	Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	1.4, 1.5, 6.2	28 à 31, 31 à 41, 301
Code de commerce Articles L. 232-1, II et L. 233-26	Activités en matière de recherche et de développement	1.4, 3.2.2.6.3, 6.1.1.4	28 à 31, 190, 295
Code de commerce Article L. 232-11, II	Ressources incorporelles essentielles, manière dont le modèle commercial dépend de ces ressources et source de création de valeur pour la Société	1.4.1.4, 3.1.3.2, 7.1.6 note 4.3, 7.3.3 note B	30, 179-180, 330, 371 à 373
Code de commerce Article L.22-10-35, 1°	Incidences des activités de la Société quant à la lutte contre l'évasion fiscale	2.3.3, 3.1.3.3	133, 180
Code de commerce Article L.22-10-35, 2°	Actions visant à promouvoir le lien Nation-Armée	2.2.2.3	121
Code de commerce Article L.22-10-35, 3	Actions visant à promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale	22.6	130
Code de commerce Article R. 225-102	Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	7.3.3 note E18	384
Code de commerce Articles L. 441-14 et D. 441-6	Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients	6.3	302-303
Code monétaire et financier Articles L. 511-6 et R. 511-2-1-3	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du Commissaire aux comptes	4.5.2.1, 7.3.3 note C1	260, 374
CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES			
Code de commerce Article L. 232-1, II	Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	3.1	174 à 184
Code de commerce Article L. 232-1, II	Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie de transaction et exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie. Les indications comprennent l'utilisation par la Société des instruments financiers	3.1.4, 7.1.6 notes 6.1, 7.4.3 et 7.4.4, 7.3.3 notes B, C3 et C7	180 à 184, 337, 351-352, 353 à 356, 371, 375, 381
Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 »	Dispositif anticorruption	2.3.2, 3.1.3.1, 3.2.2.3	131 à 133, 179, 187

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
Code de commerce Article L. 22-10-35, 1°	Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire	3.1.2.3	177-178
Code de commerce Article L. 22-10-35, 2°	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	3.2.2.4	188
Code de commerce Article L. 225-102-1	Plan de vigilance et compte rendu de sa mise en œuvre	2.4	134 à 139
ACTIONNARIAT ET CAPITAL			
Code de commerce Article L. 233-13	Structure, évolution du capital de la Société et franchissement de seuils	5.1.9, 5.2.2, 5.2.5, 5.3.1	269, 270, 277, 280 à 282
Code de commerce Articles L. 225-211 et R. 225-160	Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	5.2.4, 7.3.3 note C2	275-276, 374
Code de commerce Article L. 225-102 alinéa 1	État de la participation des salariés au capital social	2.2.2.4, 4.3.2, 5.3.1	123, 236 à 244, 256 à 259
Code de commerce Articles R. 228-90 et R. 228-91	Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	n/a	n/a
Code monétaire et financier Articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 Règlement AMF Article 223-26	Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	4.5.1.1	260
Code général des impôts Article 243 bis	Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices	5,5	285
Code de commerce Article L.225-211	Rachat par la Société de ses propres actions	5.2.4, 7.3.3 note C2	275-276, 374
RAPPORT DE DURABILITÉ			
Code de commerce Article L. 232-6-3	Informations en matière de durabilité	Chapitre 2	45 à 171
Code de commerce Articles L.232-6-3, L233-28-4	Stratégie de développement durable et politique environnementale du Groupe	Informations générales	49 à 52
Code de commerce Articles L.232-6-3, L233-28-4	Informations générales	Informations générales	46 à 60
Code de commerce Articles L.232-6-3, L233-28-4	Informations environnementales (incluant la taxonomie)	2,1	61 à 106
Code de commerce Articles L.232-6-3, L233-28-4	Informations sociales	2,2	107 à 130
Code de commerce Articles L.232-6-3, L233-28-4	Informations en matière de gouvernance	2,3	130 à 133
Code de commerce Article L. 233-28-4 III	Rapport de certification des informations en matière de durabilité	Annexe 3	149 à 151
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION			
Code général des impôts Articles 223 quater et 223 quinquies	Informations fiscales complémentaires	6.3	302-303
Code de commerce Article L. 464-2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	n/a	n/a

8.4.4 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document d'enregistrement universel constituant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS			
Code de commerce Articles L. 22-10-8, I, 1° et R. 22-10-14	Politique de rémunération des mandataires sociaux	4.3.1	230 à 236
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 1° et R. 22-10-15	Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	4.3.2	236 à 244
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	4.3.2.3	239 à 243
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	n/a	n/a
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 4°	Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux	4.3.2.3, 4.4.1.2	239 à 243, 245-246
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	n/a	n/a
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 6°	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	4.3.2.4	244
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 7°	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	4.3.2.4	244
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	4.3.2.1	237
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 9°	Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée Générale Ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce	4.3.2.1	237
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 10°	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	n/a	n/a
Code de commerce Article L. 22-10-9, I, 11°	Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce	n/a	n/a
Code de commerce Articles L. 225-185 et L. 22-10-57	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	4.3.2.3.2, 4.4.2.3.3, 5.2.3.2.4, 7.1.6 note 6.3, 7.3.3 note C6	242-243, 256 à 259, 274, 337 à 340, 378 à 380
Code de commerce Articles L. 225-197-1 et L. 22-10-59	Attribution et conservation d'actions gratuites par les dirigeants mandataires sociaux	4.3.2.3.1, 4.3.2.3.2, 4.4.2, 5.2.3.2.2, 5.2.3.2.3, 7.1.6 note 6.3, 7.3.3 note C6	239 à 241, 242-243, 246 à 252, 274, 274-275, 337 à 340, 378 à 380

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE			
Code de commerce Article L. 225-37-4, 1°	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	4.2.1.1.6	205 à 216
Code de commerce Article L. 225-37-4, 2°	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	4.5.2, 4.4.3, 4.6	260, 261, 264
Code de commerce Article L. 225-37-4, 3°	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital	4.5.6, 5.2.3.1	261, 271 à 273
Code de commerce Article L. 225-37-4, 4°	Modalités d'exercice de la Direction Générale	4.2.2	226 à 229
Code de commerce Article L. 22-10-10, 1°	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	1.1.2.3.2, 3.2.3.2, 4.2.1, 5.3.3.1	20, 192, 198 à 226, 283
Code de commerce Article L. 22-10-10, 2°	Politique de diversité et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil	4.2.1.1.1, 4.2.1.1.3	198, 202-203
Code de commerce Article L. 22-10-10, 3°	Éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général	4.2.2.1.4	227-228
Code de commerce Article L. 22-10-10, 4°	Référence à un Code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain »	4.1	198
Code de commerce Article L. 22-10-10, 5°	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	4.5.7, 5.1.8	262, 269
Code de commerce Article L. 22-10-10, 6°	Procédure d'évaluation des conventions courantes et sa mise en œuvre	4.5.4	261
Code de commerce Article L. 22-10-10, 7°	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	3.2	185 à 194
INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE			
Code de commerce Article L. 22-10-11	Structure du capital de la Société	4.5.8.1	262
	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	4.5.8.2	262
	Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	4.5.8.1	262
	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits spéciaux et la description de ceux-ci	4.5.8.3	262
	Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	4.5.8.5, 5.3.3.2	262, 283
	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	4.5.8.6, 5.3.3.1	262, 283
	Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	4.5.8.7	263
	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	4.5.8.8	263
	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	4.5.8.9	263

8.4.5 Informations incluses par référence

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129, le présent Document d'enregistrement universel inclut par référence les informations suivantes (disponibles sur le site de Vallourec : <https://www.vallourec.com/fr/investisseurs/informations-reglementees>) :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement aux sections 7.1 (pages 272 à 332), 7.3 (pages 333 à 336), 7.2 (pages 333 à 336), 7.4 (pages 356 à 359), 8.3 (page 363) du Document de référence 2023, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2024 sous le numéro n° D.24-0113.

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement aux sections 7.1 (pages 308 à 370), 7.3 (pages 375 à 394), 7.2 (pages 371 à 374), 7.4 (pages 395 à 398), 8.3 (page 403 - 404) du Document de référence 2024, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2025 sous le numéro n° D. 25-0192.

Les informations figurant sur le site internet de Vallourec www.vallourec.com, autres que celles incluses par référence, ne font pas partie de ce Document d'enregistrement universel.

8.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Le Document d'enregistrement universel comporte certaines des informations périodiques requises par le Règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après présente les pages du présent Document d'enregistrement universel auxquelles ces informations sont mentionnées.

	Document d'enregistrement universel	
	Sections	Pages
Rapport du Conseil d'administration sur les rémunérations 2024 des mandataires sociaux	4.3.2	236 à 244
Honoraires des Commissaires aux comptes	7.1.6 (note 11.1)	364
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-2 du Règlement général de l'AMF)	5.2.4.2	276



Conception graphique de ce document par PricewaterhouseCoopers Advisory

Contact : fr_content_and_design@pwc.com

Crédits photos : Schmidt Studio, A. Février, A. Dupeyron, P. Zamora, Curraheeshuter, Marc Chesneau, Vallourec, Getty Images, Philippe Dureuil, E. Liu et J. Hamrick.



SIÈGE SOCIAL

12 rue de la Verrerie
92190 Meudon (France)
552 142 200 RCS Nanterre

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00

WWW.VALLOUREC.COM

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 4 768 147,86 €